00037757

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

J'ai souvent réfléchi au mot de mon aïeul Henri IV : *Paris vaut bien une messe;* ma messe à moi c'est la Charte.

Paroles de LOUIS XVIII *à un de ses ministres.*

37757

TOME CINQUIÈME.

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

Digitized with financial assistance from the Government of Maharashtra on 16 January, 2016

FC
944.031
cop1His
37757

LETTRE

SUR L'ESPRIT

DE LA

RESTAURATION DE HENRI IV.

Au souvenir du duc de Richelieu
et de M. de Martignac.

J'arrive à la crise la plus énergique du gouvernement catholique et municipal de la Ligue.

Après la journée des barricades, rupture complète des opinions populaires et de la royauté exilée, l'union des confréries de métiers, des villes et du clergé s'organise avec un dévouement à ses doctrines, dont l'histoire a peu d'exemple; c'est une véritable fédération de cités, une nouvelle ligue achéenne dont le catholicisme et la vieille charte de la commune sont la base.

Aux États de Blois, on tente le rapprochement entre la couronne royale et ce mouvement du peuple; l'édit d'union est scellé au milieu de la méfiance des partis qui prennent chacun leurs garanties. Tout à coup éclate l'assassinat des Guise, noble famille, type de la municipalité, de l'Hôtel-de-Ville, et des sentimens religieux de la multitude. Alors la révolution s'accomplit; la commune proclame la déchéance de Henri III; elle brise ses statues jusque sur les tombeaux; elle foule aux pieds les armoiries de race; car cette race a frappé le Macchabée de la foi, le bras armé du catholicisme, constitution de la société du moyen âge.

Ici commence un gouvernement de violence et d'excès qui a son héroïsme, ses massacres,

ses victoires, ses défaites, ses chances de fortune, comme tout gouvernement du peuple et par le peuple. A mesure que l'histoire avance dans les hautes voies de l'examen, et qu'elle abandonne les préjugés vulgaires, elle cesse de jeter du dédain sur un mouvement qui a tant de ressemblance avec l'autre révolution rapprochée de nous, et qui, les pieds dans le sang, eut sa gloire inouïe et ses gigantesques destinées. Plus on étudie l'époque agitée de 1589 à 1594, et qu'on la compare à l'autre période de 1789 à 1794, plus on reconnaît que ce n'est pas seulement une identité de chiffres, un rapprochement de date que l'histoire peut y rencontrer. Il y a d'autres points de ressemblance. Un principe différent agite les masses; mais ces masses se montrent dans leurs mêmes conditions, avec un caractère de force, de résolution et d'énergie.

Que se passe-t-il à Paris? Quelle différence existe entre le parloir des bourgeois, les assemblées de halles, de quartiers, et les clubs d'une autre époque; les prédicateurs de la chaire et les orateurs de la place publique; les États-Généraux de 1588 et 1593, et les assemblées constituante,

législative de la grande révolution française ; le conseil de l'union et les comités politiques de salut public et de sûreté générale ; le bureau municipal de l'Hôtel-de-Ville et la commune ; les conseils des seize quarteniers, et les sociétés des cordeliers et des jacobins ? Et la lutte, entre qui s'engagea-t-elle ? La bourgeoisie a vaincu les gentilshommes; elle a expulsé le roi de Paris; bientôt elle est elle-même dépassée par le peuple, par la multitude, qui veut lui arracher le pouvoir et dominer sa fortune ; n'est-ce pas là toujours la marche des révolutions ? Sans doute la comparaison ne peut être absolue ; les événemens ne sont jamais identiques ; ils se produisent dans la proportion des temps, sous l'impression des idées de chaque époque; mais le type populaire s'empreint indélébile à l'une et à l'autre période.

La violence n'a qu'une courte durée ; elle n'est qu'une crise; et quand les opinions modérées s'emparent du pouvoir, alors les idées de restauration, de gouvernement régulier reviennent dans toutes les têtes, parce qu'elles sont l'ordre et la sécurité mêmes. C'est ce qui explique la puissance croissante du tiers-parti après les excès du gouverne-

ment catholique et municipal : c'est ce qui favorisa si puissamment la restauration de Henri IV.

Mais dans cette époque qui précéda l'entrée du chef de la gentilhommerie béarnaise à Paris, rien n'est petit ni ridicule; c'est un drame d'énergie, de place publique, de démonstrations populaires, de tribune, de batailles, de négociations et de pamphlets; les passions qui dominent la vie sociale s'y montrent sous l'aspect de la civilisation religieuse, de ces habitudes de clocher, d'Hôtel-de-Ville, de parloir aux bourgeois, de cette existence enfin des halles, des métiers, des confréries, des agrégations de toute espèce qui formaient la société du moyen âge, et que la réforme renversa.

Les États-Généraux de 1593, si spirituellement caricaturés par *la Satire Ménippée*, ne doivent-ils pas être replacés à la hauteur de la mission qu'ils exercèrent ? Ne préparèrent-ils pas la fin de la crise ? Quel usage firent-ils de cette immense souveraineté qui dispose d'une couronne ? Placés entre mille partis divers, ne restèrent-ils pas nationaux tout en proclamant le triomphe du catholicisme ? Dans les époques d'émotions popu-

laires, la vie est en dehors; nos récentes révolutions eurent leurs processions patriotiques, leurs héros du Panthéon, ces témoignages d'un culte enfanté par la philosophie du dix-huitième siècle. Qu'avaient de plus singulier ces braves processions d'un peuple de bourgeois qui, sous la bannière de ses saints patrons, de la vierge mère du Christ, protecteur du serf, consolateur du pauvre et du pastourel, couraient aux remparts, remuaient les longues couleuvrines contre l'ennemi de son Hôtel-de-Ville, du clocher municipal, de cette pieuse chapelle où se conservait la relique vénérée qui, aux époques d'invasions, de barbarie et de douces croyances, avait préservé la cité de l'épée d'Attila, des Sarrasins et des Normands?

La restauration d'Henri IV fut déterminée par la violence des partis; la classe bourgeoise et parlementaire s'effraya de la tendance populaire, du mouvement terrible des masses; elle se rapprocha des gentilshommes. Trahissant la cité, elle ouvrit les portes furtivement à la chevalerie du prince de Béarn. Elle mit un terme à ces tourmens des multitudes, qui effrayaient son repos, à

ces angoisses d'un gouvernement ballotté par les flots de la place publique.

J'aurai à dire bien des nouveautés historiques sur cet événement dont les pièces contemporaines changent absolument l'aspect ; et, par exemple, quel fut l'esprit et le caractère de l'avènement de Henri IV ? Je répondrai nettement qu'il fut la perte et la fin du système municipal, le triomphe de la gentilhommerie sur le gouvernement des villes. Brave et noble enfant de race, Henri de Béarn n'était point l'homme des cités et du peuple, de la municipalité, de la charte communale. Comme sous Charles VII, la restauration qu'il accomplit fut faite contre les immunités populaires au profit des gentilshommes. Aussi les registres de l'Hôtel-de-Ville, les annales dramatiques des halles de Paris n'offrent plus aucune délibération politique; le veuvage de la liberté municipale commence à partir de l'avènement du Béarnais; il ne s'agit plus dans les résolutions de la prevôté que de dons gratuits et de fêtes somptueuses pour la naissance du prince, pour les mariages de la race royale. Le gouvernement communal, fort et grand avec l'action des con-

fréries, des métiers, des bannières, a cessé d'exister. Il ne se réveille qu'un moment à la fronde, mais sous un aspect de parlement, d'intrigues et de bourgeoisie, qui rapetisse tous ses actes et toutes ses déterminations.

D'où vint donc la haute popularité de Henri IV, cette espèce d'instinct des masses qui saisit cette image pour ombrager de son panache blanc toute une dynastie? Cette popularité résulte de plusieurs causes : les unes tiennent à l'esprit dans lequel a été écrite l'histoire de ce prince; les autres au caractère personnel de Henri, à la tendance de sa restauration. Je m'explique :

Le dix-huitième siècle s'est surtout occupé de Henri IV; je ne sache pas que cette popularité date de plus loin. Sous Louis XIII et Louis XIV, il n'est question de Henri IV que pour lui donner le titre *de Grand;* or, ce titre ne signifiait pas le roi populaire, le type de la multitude et de la bonté, comme depuis s'est présentée à nous l'image de Henri IV : Henri était grand parce que, comme Louis XIV son petit-fils, il avait augmenté les frontières du royaume, posé l'unité royale à travers les discordes, éteint la guerre

civile. C'est ainsi que le vit le dix-septième siècle.

Plus tard l'école historique de *la Henriade* s'empara de cette grande figure. Henri IV, à une époque de ferveur et de croyances, s'était posé le chef de l'indifférence religieuse; son esprit moqueur avait souvent balancé entre les deux religions pour n'en professer aucune avec une conviction intime et pénétrante. C'était là le héros tout trouvé d'un autre siècle qui professait l'incrédulité. On oublia les traits véritablement puissans de cette tête de Henri IV, les sueurs de sa restauration, l'habileté qui prépara toutes les voies et sut se maintenir entre les partis ardens. On ne vit que le prince indifférent, le roi aux petits soupers, aux maîtresses, qui savait *rire, boire* et *être vert-galant.* Comment les poètes de Mme de Pompadour, des bosquets de Lucienne et de Marly n'eussent-ils pas applaudi à un type aussi gracieux, que Watteau aurait pu reproduire dans ses plus jolies bergéries? Comment Voltaire ne se fût-il pas emparé d'un caractère si approprié à un poème épique où rien ne manque en nouveautés et en ingénieuses inventions: une descente aux enfers; l'île de Calypso dans les jar-

dins délicieux de Gabrielle; Mornay, le sévère Mornay, à la place de M. de Sully, dont les gens avaient insulté le jeune Arouet; une apparition et le beau discours de saint Louis annonçant les faits d'armes de tous ceux qui avaient eu la précaution de s'inscrire chez M. de Voltaire, et de protéger sa renommée?

La grandeur de Henri IV vint de plus haut. Simple cadet de Gascogne, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, aux intrigues de cour, privé de son héritage, sans fortune, il se posa chef d'une chevalerie aventureuse. Le voilà à la peine, combattant jour par jour, son pourpoint déchiré, avec sa bonne épée, le morion en tête; il va dans la mêlée; ses gentilshommes sont ses frères d'armes, ses compagnons de bataille; aucune supériorité que celle du meilleur coup de lance ou de pistolet. A la tête d'un parti en minorité, il s'agite à l'extérieur, négocie; sans argent, sans ressources, il se procure des hommes d'armes, des subsides, conquiert l'amitié de tous et l'appui de l'Europe par sa haine contre l'Espagne.

La victoire vient à lui! alors son esprit se calme; il songe aux devoirs du succès; il a la conviction

que le catholicisme est le fleuron de la couronne; qu'il ne la portera forte et brillante qu'en abaissant son front devant l'huile sainte. Ici nouvelle lutte. Le fier parti qui l'a poussé au triomphe, qui l'a secondé si puissamment de son épée, ne se soulèvera-t-il pas contre cette conversion qui lui arrache le sceptre pour le donner de nouveau à un prince catholique ? Les amitiés de Henri IV sont pour les calvinistes; sa politique le tourne vers les catholiques; il entend la messe, et la messe lui ouvre les portes de Paris.

Maintenant il est roi par les gentilshommes, ses compagnons d'armes, et par les huguenots, ses frères de conviction. Toute sa pensée est de s'attirer les bourgeois, les parlementaires et les catholiques. La noblesse le domine; elle lui échappe en se groupant dans de grands gouvernemens de province; eh bien, le roi des gentilshommes cherche appui dans le parlement et la bourgeoisie; il change l'origine de son pouvoir aussi bien en politique qu'en religion, et c'est ce qui fait la grandeur véritable d'Henri IV.

Toute restauration est un point si difficile à accomplir, que je considère le règne de Henri IV

comme l'œuvre la plus méditée de l'habileté politique; il y a tant d'exigences diverses à satisfaire! tant de prétentions et d'intérêts à contenter! Le parti qui triomphe avec vous, veut s'imposer à votre avènement, parce qu'il s'est incarné à vos malheurs et à vos jours de disgrâce; le parti vaincu, humilié, craintif qu'il est, demande chaque jour des garanties nouvelles, et quand il en a obtenu, il en exige encore, parce qu'il sait que la couleur du drapeau qu'il salue n'est pas la sienne; Henri IV eut besoin d'une dissimulation perpétuelle et de ces gasconnades qui allaient à chaque opinion pour le satisfaire un moment; de ces ingratitudes froides envers les vieux serviteurs; de ces avances à l'ennemi qui seules apaisèrent les troubles de son règne; et dans cette triste lutte, ses cheveux blanchirent, ses joues décharnées séchèrent sur ses os, et pour récompense le poignard atteignit son cœur.

Nous avons vu aussi une autre restauration, comme les vieux ligueurs assistèrent à celle d'Henri IV; elle eut ses difficultés inouïes, ses ingratitudes, ses fautes; mais elle eut aussi ses grandeurs, sa féconde durée, ses bienfaisans ré-

sultats. J'ai pénétré dans les intentions et dans la pensée des deux hommes politiques qui moururent à l'œuvre du patriotisme et de la modération : le duc de Richelieu et M. de Martignac avaient compris les hautes destinées du pouvoir des Bourbons, parce qu'ils avaient étudié comme Louis XVIII lui-même cet avènement de Henri IV, le chef de sa dynastie. Le duc de Richelieu, par sa parole de loyauté, délivra le territoire de l'occupation étrangère, que les fortunes diverses et les folies du pouvoir militaire avaient amenée. M. de Martignac donna son nom à ce système que le gouvernement et les partis commencent seulement aujourd'hui à proclamer comme le type de l'honneur et de la franchise politique. Ma fierté, à moi, et j'en ai rendu témoignage dans l'*Histoire de la Restauration*, sera toujours d'avoir associé ma jeune existence à leur pensée, d'avoir mérité une place dans leur confiance et dans leur amitié. Que ces deux nobles ombres en reçoivent ici le témoignage dans ce monde de postérité et de lumières où s'abîme notre petite vie et nos misères du jour.

Neuilly sur Seine, 10 juillet 1834.

CHAPITRE LXXI.

GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES DE PARIS.

Mesures municipales après les barricades. — Changement du conseil de ville. — Élections. — Ordre de police. — Les clés, les murailles. — Passeports. — Les étrangers. — Le feu. — Lettres aux villes. — Démarches auprès des ambassadeurs. — Paris aux Guise.

1588.

La belle et catholique cité de Paris venait de s'affranchir du joug des politiques et d'opérer sa révolution municipale. Ce n'était pas la première

fois que, dans leurs annales, les bourgeois et les métiers avaient secoué l'autorité du prevôt royal, et reconquis leurs bons priviléges ! Et qui ne se souvenait dans les parloirs, sous les voûtes de l'Hôtel en Grève, du brave et fier Marcel, de ce digne prevôt des marchands, trahi par quelques mauvais conseillers qui livrèrent la ville à Charles VII, à la gentilhommerie et à la garde écossaise ! Cette famille des Marcel vivait encore, et s'était perpétuée sous le nom de Marceau, Martel, La Chapelle Marteau ; quelques-uns de ses membres avaient conservé des fonctions d'échevinage *.

Au reste, le départ du roi pour Chartres, la révolution qui éclatait par les barricades, plaçaient tout le pouvoir dans les mains du duc de Guise, du bureau municipal et des halles de Paris. Quand la première émotion eut été apaisée, quand on eut repavé les rues, enlevé les chaines et les tonneaux qui obstruaient toutes les voies, le conseil de ville se réunit en l'Hôtel de la Grève pour délibérer sur les mesures à prendre dans la nouvelle situation où l'on se trouvait. Le départ du roi inquiétait ; il paraissait important au conseil de l'union de donner au pouvoir municipal une grande extension, afin de trouver ap-

* On va voir que La Chapelle Marteau fut élu par les métiers prevôt des marchands après la révolution des barricades.

pui dans la population de la capitale. Paris prenait tout-à-fait les couleurs de la ligue et secouait le dernier voile dont les bourgeois se couvraient encore.

La première opération du bureau de la Ville fut de s'épurer lui-même, de placer partout dans les fonctions de la cité de fervens catholiques dont la sainte-union pût être assurée. Le peuple n'avait pas été satisfait de tout son conseil municipal; plusieurs échevins s'étaient entendus avec le roi avant la journée des barricades; quelques-uns des colonels et dixainiers avaient secondé secrètement les gardes suisses et françaises. Pouvait-on répondre de ce conseil, une fois le roi hors de Paris? Plusieurs d'ailleurs avaient quitté la ville par suite de leur fidélité à Henri III; d'autres ne voulaient plus se rendre en l'Hôtel de Grève pour délibérer. On dut prendre une mesure, afin d'organiser la grande cité. « Le mardy 17 mai, les bourgeois, catholiques zélés, firent une assemblée en l'Hostel-de-la-Ville, en laquelle ils nommèrent Clausse, seigneur de Marchaumont, prevost des marchands, au lieu de Perreuse; et Compans, Costeblanche et Robert des Prés, eschevins, au lieu de Lugoli, Sainctyon et Bonnard; Brigard, procureur du roy en l'Hostel-de-Ville, au lieu de Perrot. Le sieur de Marchaumont ne voulut jamais accepter la charge de prevost des marchands, tellement que La Chapelle Marteau, gendre du

président de Neuilly, fut nommé, et accepta. Les quatre premiers jours de juin, les prevost des marchands et eschevins de Paris firent assembler les bourgeois par dixaine, pour procéder à la déposition des chefs d'icelle suspects, ce qu'ils firent ; et déposèrent singulièrement les gens de longue robe et ceux qui estoient officiers du roy, pour ce qu'ils estoient, à leur dire, tous hérétiques *. »

Le procès-verbal de ces curieuses délibérations reste encore, et le secrétaire a pris soin d'en noter les plus minutieuses circonstances **. « En assemblée générale de la ville de Paris, convoquée par ordre du cardinal de Bourbon et autres princes estant près de sa personne, le duc de Guise s'y est rendu, vu l'indisposition du cardinal, afin d'exhorter ladicte Ville à prendre de bonnes dispositions pour la conservation de la religion et conduite au bien des affaires du roy ; et que le premier point à remplir estoit d'eslire de nouveaux prevost des marchands et eschevins, en l'absence de ceux qui s'étoient naguère absentés, ou estoient si mal voulus, qu'ils demeuroient sans fonctions, et que ledict cardinal le fera trouver bon au roy et à la royne. Sur quoy a esté résolu de procéder incessamment à l'eslection à haute

* *Journal de Henri III*, ad ann. 1588.

** Reg. de l'Hôtel-de-Ville, t. XII, p. 128.

voix, et le roy supplié d'avoir ladicte eslection pour agréable ; ce qui a esté exécuté, et les voix reçues l'une après l'autre par le greffier mandé à cet effect par le duc de Guise, en présence de deux bourgeois à ce deputés. Et les voix sont tombées sur le sieur de Marchaumont, chambellan de feu Monsieur et son ambassadeur en Angleterre ; Nicolas Roland, cy-devant conseiller et général des monnaies ; Jean de Compans, François de Costeblanche et Robert dès Prés pour les eschevins, et François Brigard, avocat en parlement, pour procurer du roy en la ville. Mais le sieur de Marchaumont n'étant natif de cette ville, et comme domestique de mons. de Guise, se seroit excusé de ladicte charge. Le vendredy 20e jour dudict mois, nouvelle assemblée, plus nombreuse que la précédente, de notables officiers du roy, marchands et bourgeois, où se seroit encore trouvé M. de Guise, assisté du prince de Joinville son fils, et leur auroit présenté lettres du cardinal de Bourbon, desquelles la teneur s'ensuit : « Messieurs, ne pouvant aller en vostre Hostel-de-Ville à cause de mon indisposition, j'ai prié M. de Guise, mon neveu, d'y vouloir aller et adviser à tout ce qui sera besoin pour le repos de la ville et des gens de bien, sous le bon plaisir et auctorité du roy mon seigneur; cependant je prie Dieu, Messieurs, vous vouloir conserver. Votre très-affectionné et très-parfaict ami à jamais,

Charles, cardinal de Bourbon. » Ce faict, mondict seigneur de Guise auroit dict à haute voix qu'il avoit esté adverti que en l'assemblée précédente le sieur de Marchaumont auroit esté élu prevost des marchands ; mais comme son amy domestique et autres particulières raisons qu'il réservoit à dire, le sieur de Marchaumont ne pouvoit exercer ladicte charge. A ceste cause auroit exhorté et prié ladicte compagnie d'adviser à l'eslection d'un autre prevost des marchands qu'ils cognoistroient, à leur conscience, estre homme de bien, bon catholique, fidèle serviteur du roy et soigneux du bien de la vile. Sur quoi lui auroit esté remontré par plusieurs assistans qu'en ladicte assemblée, Me Michel Marteau, sieur de La Chapelle, ayant eu le plus de voix après ledict de Marchaumont, il sembloit que chascun en tombast d'accord, et tous par acclamations publiques et d'une voix ayant confirmé ledict Marteau sieur de La Chapelle, M. de Guise auroit requis que si quelqu'un s'y contredisoit, il eust à nommer un autre ; mais aucun ne se présentant, et la compagnie le priant, pour l'absence du cardinal, de recevoir le serment des prevost et eschevins, il l'auroit faict à l'instant sur le livre des saincts Évangiles avec figure de la mort et passion de nostre Sauveur Jésus-Christ. Avant la prestation duquel l'eschevin Roland a déclaré qu'il n'entendoit accepter la charge que sous le bon plaisir du roy, jusqu'à ce

qu'il y fust pourvu par Sa Majesté, de l'advis de monseigneur le cardinal de Bourbon et de messeigneurs les princes catholiques près mondict seigneur, à laquelle condition il entend prester le serment, et en considération de la nécessité où est la ville par faute de magistrats, quelques-uns desquels se sont absentés, les autres *rébutés du peuple*, de quoy il pourroit advenir de grands inconvéniens au préjudice du service de Sa Majesté et sureté des habitans d'icelle, joint l'intérest particulier de Sadicte Majesté, en ce que les fermes et péages ne sont payés ni recueillis comme il se doit, estant néanmoins tout prest, quand il sera ordonné, de se démettre et de quitter la place à un autre qui sera jugé plus digne et capable que lui. Et les sieurs de La Chapelle, de Compans et Brigard ont faict à haute voix pareille déclaration et soubmission.

« Et au même instant l'eschevin Compans auroit déclaré à monseigneur de Guise, présent toute l'assistance, que, nonobstant que en son eslection il eust eu plus de voix que maistre Nicolas Roland, et que la coutume usitée en ce faict, soit que celuy qui a le plus de voix demeure premier eschevin, néanmoins il quitte et cède ledict droit d'antiquité et préséance audict Roland, qu'il recognoist le meilleur. Ce que ledict Roland auroit refusé et rendu à Compans, comme lui estant eschu et acquis par la voie

ordinaire et accoutumée ; ce que l'eschevin Compans auroit derechef cédé audict Roland, et déclaré qu'il n'entendoit faire le serment qu'à cette condition.

» Ce faict, monseigneur de Guise a pris et reçu le serment des prevost et eschevins aux charges susdictes et autres accoutumées; le registre de ce serment estant en Hostel-de-Ville, dont a esté faict lecture de mot à mot par moy greffier soussigné ; et au mesme instant monseigneur de Guise a délivré au sieur de La Chapelle les sceaux de la Ville, et enjoinct aux dessusdicts de bien et duement exercer leurs charges, et y servir fidèlement Sa Majesté et le public *. »

Les formes de respect envers la royauté étaient toutes maintenues; mais les magistrats de Paris étaient dans les intérêts de l'union; ils établissaient une sorte de république municipale, tout entière dévouée au catholicisme. Ainsi se développa un système d'exécution contre les hérétiques ; il suffisait qu'on dit d'un homme qu'il était huguenot, pour qu'on le précipitât dans la rivière ; le bruit courait qu'on se débarrasserait bientôt même des politiques. Il fallait faire profession d'un catholicisme ardent pour échapper à cette surveillance municipale qui poursuivait

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, pag. 128 à 131.

les tièdes et le tiers parti royaliste. Tout était désormais dirigé contre l'hérésie : « Les prevost des marchands et eschevins firent mettre sur l'arbre qu'on brûle à la Saint-Jean, la représentation d'une grande furie qu'ils nommèrent Hérésie, pleine de feux artificiels dont elle fut toute bruslée; et sur le portail de l'Hostel-de-Ville, un tableau où estoit représenté le roy séant sur son throsne et tenant sur ses genoux un crucifix sur lequel mettoient la main les trois Estats *. »

Des mesures de police étaient également prises pour calmer l'émotion après les barricades, et assurer le pouvoir municipal dans toute son action. « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, il est ordonné que les clefs de toutes les portes de ladicte ville seront apportées au bureau d'icelle présentement, pour estre peu après mises en mains de telles personnes officiers de ladicte ville que adviserons, lesquelles en feront l'ouverture et fermeture selon qu'il leur sera par nous ordonné, à ce qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient. Faict au bureau de la ville, le samedy 21e jour de may 1588. »

« Messieurs les capitaines, lieutenans et enseignes de ladicte ville, nous vous prions, lorsque serez en garde ès portes d'icelle ville, ne

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. II, pag. 109.

laisser sortir aucune personne, de quelque qualité et condition qu'ils soient, gens de pied ou de cheval, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passeport de l'un de nous, pour obvier à tous inconvéniens qui en pourroient advenir. Le 21e. »

« Il est ordonné au capitaine Regnier de faire bonne et sûre garde sur la rivière, du costé du Louvre, de dix hommes, tant de jour que de nuict, et pour ce faire, mettre un bateau, de sorte qu'il ne puisse sortir ni passer aucun, de quelque qualité ou condition qu'il soit, sans avoir passeport et congé de nous, et qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient; et en ce faisant est aussi enjoinct audict Regnier visiter les bateaux issans hors de ladicte ville, pour sçavoir si il y aura aucune arme, poudre à canon ou autres choses offensives et desfensives. 21e *. »

« Il est enjoint au portier de la porte Sainct-Anthoine de faire sçavoir par chascun matin, à MM. les capitaines, lieutenans et enseignes qui seront en garde à ladicte porte, de ne laisser sortir aucune personne, de quelque qualité ou condition qu'il soit, de cheval ou de pied, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passeport de l'un de nous. Pareil mandement a esté envoyé aux autres portiers de la ville. 21e. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, pag. 131.

« M. le président de Thou, colonel ; nous vous prions de faire et faire faire par les autres capitaines de vostre quartier, bonne et sure garde de nuict par vingt personnes en chascune dixaine dudict quartier pour le service du roy et sureté de la ville de Paris, et continuer par chascune nuict tant que la nécessité durera et que autrement en ait esté advisé. 22e may. Pareil mandement a esté envoyé aux autres colonels.* »

« Sire Guillaume Parfaict, quartenier de ladicte ville ; sur l'advertissement reçu du décès de quelques capitaines et lieutenans de ceste ville et de l'absence d'aucun, le retour desquels est incertain, et que plusieurs desdictes charges sont vacantes par le changement des demeures de ceux qui ont quitté leur quartier et dixaines, restant ainsi lesdictes dixaines sans chef et conduite, chose qui importe, pour la malice du temps présent, auquel est besoin veiller soigneusement pour le service du roy et la conservation de la ville ; il est ordonné que en toutes les dixaines de vostre quartier où lesdictes charges de capitaines et lieutenans se trouvent vacantes par ledict décès, absence et changement de demeure, vous ayez à faire assembler de chascune desdictes dixaines en telle maison et lieu que trouverez le plus commode, les bourgeois et habitans d'icelle, lesquels procéderont à l'eslection desdicts

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 132 v.

capitaines et lieutenans qui desfailleront comme dict est, à la pluralité des voix, et faire ladicte eslection en leur conscience, de personnes dignes et capables de telles charges, zélées et, affectionnées au service de Dieu, du roy et de la ville. Et s'il n'y a de colonel en vostre quartier, il sera procédé à l'eslection d'un par lesdicts capitaines d'iceluy quartier; et n'y faictes faute. 22e may. »

« Sur les remontrances faictes au bureau de la ville par plusieurs capitaines et bourgeois d'icelle, que quelques personnes incognues et sans aveu s'ingéraient d'aller par les maisons tant de ceste ville que ailleurs faire recherche et prise contre le bien et repos d'icelle, à quoy est besoin pourvoir; à ceste cause, faictes très-expresses inhibitions et desfenses à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'il soit, d'aller ni entrer ès maisons de ceste ville et fauxbourgs de Paris et quatre lieues à la ronde pour faire aucune recherche et prise, soit d'hommes, armes, chevaux, et autre chose quelconque sans avoir exprès mandement et commission desdicts prevost des marchands et eschevins, sur peine de la vie. Lundy 23e may *. »

« M. le président Brisson, colonel; nous vous prions, pour obvier à toute entreprise et surprise soit par feu ou autrement que l'on pour-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, t. XII, pag. 133.

roit faire à l'encontre de ladicte ville, vous et MM. les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre quartier, et chascun d'eux en l'absence l'un de l'autre : faictes recherches exactes par vos dixaines, appelant avec vous tel nombre de bourgeois avec leurs armes que vous adviserez, ès maisons, hostelleries, chambres garnies et colléges, pour sçavoir quelles personnes y sont logées, depuis quel temps et pour quelles affaires, et si en trouvez quelqu'un sans adveu, leur faire commandement, sur peine de la vie, de vuider de ladicte ville dedans vingt-quatre heures; et pour ce que en faisant ladicte recherche, plusieurs se pourroient faussement advouer de MM. les princes catholiques, ce que vous et les autres qui seront avec vous ne pourriez promptement descouvrir ; et pour ne les cognoistre, seront messeigneurs les princes suppliés de commettre de leurs gentilshommes en aucune de leurs maisons pour accompagner ceux qui feront lesdictes visitations, et sur-le-champ recognoistre lesdicts estrangers; et qu'il ne s'y commette aucun abus; et où il se trouveroit en quelque maison armes offensives ou desfensives en nombre excessif, elles seront saisies, prises par inventaire et apportées au bureau de la ville pour en ordonner comme il appartiendra ; et s'il se trouve aucun coffre auxdicts estrangers, ils seront cachetés et baillés en garde,

le tout en présence de tesmoins. Sera enjoinct par lesdicts capitaines, lieutenans et enseignes, à tous les bourgeois et chefs d'hostel de leur dixaine d'avoir et tousjours tenir en leurs maisons chascun un tonneau plein d'eau pour subvenir plus promptement à l'inconvénient de feu que l'on pourra mettre en ladicte ville, lequel néanmoins survenant, sera donné ordre par les chefs desdicts quartiers qu'il n'advienne aucune confusion et empeschement, et que ceux qui doivent retenir les armes pour la desfense de la ville ne soient divertis à l'extinction dudict feu. Au bureau le 24e may 1583 *.

« Il est enjoinct aux capitaines des archers, arbalestriers et arquebusiers de ladicte ville, de faire bonne et sure garde par vingt personnes de leur nombre, alternativement les uns après les autres, en la maison et commanderie du Temple de ceste ville pour la tuition et garde des poudres à canon et conservation du lieu tant jour que nuict, tant que la nécessité durera et que autrement en ait esté advisé. 25e may **. « Il est ordonné que les capitaines qui entreront en garde à la porte Sainct-Anthoine feront faire ouverture de ladicte porte entre cinq et six heures du matin, et la fermeture à neuf heures du

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, t. XII, p. 134.

** *Ibid.* XII, fol. 140-141.

soir précisément ; ils bailleront les clefs d'icelle porte au capitaine Leclerc qui commande à la Bastille, lequel tiendra la main et y assistera. 28e may. »

« Sire Guillaume Guercier, quartenier ; nous vous mandons que vous ayez à visiter en toute diligence les chaisnes, rouets et poteaux de vostre quartier, et si aucune chose y a à refaire, nous en dresser vostre procès-verbal pour y pourvoir ainsi que de raison. 31e may 1588. Pareil mandement a esté envoyé aux seize quarteniers de la ville *. Appelez aussi les dixainiers de vostre quartier, et avec eux eslisez quatre notables bourgeois de chascune desdictes dixaines affectionnés à l'honneur de Dieu, service du roy et sureté de la ville, desquels nous en retiendrons deux pour visiter les coffres, malles, balles, tonneaux ou autres choses que l'on voudra faire transporter hors ceste ville, de laquelle eslection nous aurons incontinent le roole sans y faire faute. 1er juin 1588. Pareil mandement a esté envoyé à chascun des seize quarteniers de la ville. »

« M. le président de Thou, colonel ; nous vous prions, suivant la résolution de l'assemblée du jour d'hier, d'adviser avec MM. les capitaines de vostre quartier le nombre de corps-de-garde que penserez estre nécessaire pour maintenir la ville

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 147.

en toute sureté ces trois jours de feste, et les ferez poser ès lieux et endroicts que adviserez nécessaire. 4e juin. » « Appelez les quarteniers et dixainiers de vostre quartier, et faictes ensemblement description et roole des bourgeois dudict quartier qui ont chevaux en leurs estables et peuvent fournir gens propres pour vous accompagner à faire les gardes et rondes à cheval qui sont nécessaires pour la sureté de ceste ville, lors et quand il sera mandé; et envoyez ledict roole au bureau d'icelle ville, afin d'en faire estat selon les nécessités et occurrences. 4e juin *. » « Expresses inhibitions et desfenses sont faictes à tous marchands de chevaux et toutes autres personnes, de quelque estat ou condition qu'ils soient de conduire, et vendre à Sainct-Denis, en France, aucuns chevaux, ni sur les chemins dont ils viennent jusques à Chasteau-Thierry, mais les amener et vendre droict en ceste ville de Paris, sur peine de confiscation desdicts chevaux et d'amende arbitraire. 13e juin **. » « Robert Daves, quartenier; assemblez-vous avec les sieurs capitaines et dixainiers de vostre quartier, et faictes roole et description de dix bons bourgeois et habitans de chascune de vos dixaines tant mousquetaires que arquebusiers, qui seront tousjours prests pour

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 147-148.

** *Ibid.* XII, fol. 156.

faire service quand besoin sera. A quoi vous ne ferez faute. 17e juin *. »

Avec quelle grande et belle sollicitude le nouveau conseil de ville ne veillait-il pas à la sûreté, garde et tuition des bourgeois de Paris ? On passait les nuits à l'Hôtel en Grève ; on avait toujours peur de ces faux et maudits politiques, de d'Épernon et de cette gentilhommerie de cour sans conscience, qui pouvaient par ruse surprendre les portes, s'introduire au moyen de quelques traîtres bourgeois, et pénétrer jusque dans l'enceinte même de la cité. Aussi le conseil municipal ne se bornait point à des mesures intérieures ; il se hâtait de suivre son grand système d'union de ville à ville, qui seul pouvait donner une immense force aux résolutions de Paris. Il y avait long-temps déjà que l'union existait de fait et de sentiment ; on s'entendait pour toutes les chances d'avenir, et il ne s'agissait que de régulariser cette impulsion. Les prevôt et échevins écrivirent à toutes les bonnes villes pour leur annoncer ce qui s'était passé dans leurs murs et appeler leur concours. La première dépêche dut être adressée aux petites cités environnantes, parce qu'il était essentiel de s'assurer de leur aide dans la ligue municipale :

« *A messieurs les maire et eschevins de la ville de Montereau-sur-Yonne.* — Messieurs, d'autant

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 164.

que nous avons pareil intérest à notre commune conservation, et à nous asseurer contre les ennemis de Dieu et du roy, en quoy il semble que soyons engagés ensemble, nous vous prions très-affectueusement de desputer et envoyer incontinent quelqu'un d'entre vous en ceste ville avec lequel nous puissions conférer de tout ce qui concerne nostredicte conservation, et sur ce, prendre ensemblement une bonne intelligence et correspondance à la gloire de Dieu et manutention de nos villes, et à l'obéissance du roy. Depuis la présente escrite, nous avons advisé vous envoyer ce gentilhomme présent porteur, afin de vous conseiller et aider en tout ce qui vous sera besoin, vous priant le recevoir comme personnage d'honneur et de mérite. Vos frères et bons amis les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris *. » De semblables lettres furent adressées à Lagny et Corbeil.

Une dépêche commune à toutes les grandes cités fut rédigée en forme de circulaire : « Messieurs, si vous n'estiez advertis des déportemens du duc d'Espernon et autres partisans du roy de Navarre, nous aurions à présent trop de subject pour en discourir; mais nous nous contenterons de vous dire que bruslant du desir de s'emparer de nostre ville comme de la première

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 164.

du royaume et du siége de la religion catholique, ils ont, sous faux bruits et fausses impressions données à Sa Majesté contre M. de Guyse, faict entrer quatre mille Suisses en nos fauxbourgs avec force régimens de pied. De quoy M. de Guyse adverti est arrivé en plein midy, avec sept chevaux seulement, pour représenter au roy son innocence et la pureté de ses actions; toutefois, au lieu d'y estre reçu, tels partisans de Sa Majesté ont fait appréhender à icelle quelque grand péril, encore qu'elle fust au milieu d'un peuple très-fidèle; ils ont de nuict faict entrer toutes les compagnies en la ville, lesquelles se seroient saisies des ponts et emparées de toutes les places au grand estonnement de ce peuple qui voyoit sa vie en danger, ses biens à la merci du soldat, et la religion catholique au point d'estre du tout perdue. Ce qui le fit résoudre à sa conservation, se barricader en toutes les rues, tendre les chaisnes, de sorte que ceux qui le pensoient surprendre se virent eux-mesme surpris, et finalement recouvrirent la liberté de la ville et l'assurance de ladicte religion. De quoy leurs ennemis esfrayés, encore que le peuple ne bougeast, auroient conseillé au roi de s'enfuir honteusement et abandonner sa maison sous couleur d'aller aux Tuileries, puis l'auroient enlevé du Louvre et conduict en la maison de Damville, allié dudict d'Espernon et frère de Montmo-

rency, associé du roy de Navarre. De quoy nous avons bien voulu vous advertir et adviser à vous, afin de vous conserver contre ceux qui ne demandent que la fin de vos vies et de la religion catholique ; c'est aussi pour vous unir avec nostre ville avec plus d'ardeur et volonté que jamais. Si vous trouvez à propos de faire quelque plainte et remontrance à Sa Majesté touchant la religion et autres choses, et nous envoyer à cet effet hommes propres et fidèles et bien instruits, nous les conjoindrons avec les nostres, et vous ferons participans du bien qui en réussira. L'heure et le temps sont venus ou qu'il faut mourir ensemble, ou conserver sa religion catholique et s'affranchir de la servitude où d'Espernon nous a jetés *. »

Aux villes plus éloignées, aux cités plus importantes, le conseil municipal de Paris donnait de plus longs détails. « Messieurs, écrivait-il à la ville de Lyon, nous estimons que vous avez entendu que de long-temps plusieurs de ceux qui approchent du roy sont mal affectionnés à nostre religion catholique, et desirant l'advancement des affaires du roy de Navarre, n'ont jamais tant taché que de se pouvoir rendre si fort dedans nostre ville qu'ils pussent en disposer à leur vou-

* « Copie des lettres que les habitans de Paris escrivirent aux villes du royaume de France de la religion romaine, du 18e de may 1588. » — Collect. Fontanieu, 1588.

loir, sçachant de quelle importance elle estoit pour le reste de la France. Leurs artifices ont tousjours esté prévenus par la bonté et grace de Dieu, qui a inspiré les gens de biens d'icelle à s'y opposer par une bonne et saincte union des citoyens catholiques, tendant à la conservation de la religion chrétienne et de leur ville; finalement, voyant leurs ruses inutiles, ils se sont proposés de venir à la force ouverte, et pour cet effect ont, par leurs mauvais conseils, poussé Sa Majesté à faire entrer des gardes en nostre ville pour, en les logeant dedans des places plus fortes, s'en rendre maistre et disposer à leur volonté de ceux qu'ils estimoient estre plus affectionnés à la cause de Dieu et conservation de l'estat du royaume, et par cet estonnement de la ville de Paris, passer plus outre à tout le reste de la France. Dieu toutefois, comme vous avez entendu, a disposé autrement, ayant donné courage à tout nostre peuple, qui tout d'une voix s'est opposé aux malheureux conseils de ces personnes, et en se conservant, s'est néanmois contenu dedans les limites d'une juste défense avec une modération plus grande qu'on ne la pouvoit espérer à un si grand mouvement. Nous aurons à craindre qu'on n'induise encore Sa Majesté à quelque conseil violent contre nous, au dommage de la religion et de l'Estat, et pour ce, nous avons voulu vous faire ceste lettre pour

vous prier bien affectueusement de vous unir avec nous en une si juste et commune défense, vous asseurant que vous cognoistrez assez combien la conservation de la ville de Paris est importante et à l'un et à l'autre, et que de là dépend tout le bien ou le mal et de la religion et de la France. Nous finirons ceste lettre par bien humbles recommandations à vos bonnes graces *. »

Ils ajoutaient aux maire et échevins d'Orléans : « Messieurs; ce n'est pas tant le devoir qui nous faict nous conjoindre avec vous, que le singulier plaisir que nous avons en nostre bonne intelligence, et si vous recognoissez entre vous combien vostre dernier bon œuvre apporte de sureté à vostre ville. Nous ne pouvons exprimer la conjouissance que nous en recevons de tout costé; mais pour ce que vous n'avez encore point pratiqué l'union avec les autres villes, nous vous prions et exhortons d'escrire doresnavant en corps, selon les occasions qui se présenteront, et principalement aux villes avec lesquelles vous avez le commerce plus fréquent, comme à Tours, Chartres et Angoulesme, non tant pour la continuation du trafic seulement, mais pour les exhorter à leur sureté et à une entière correspondance

* 26 mai 1588, Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 141, 142. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. *V.* pag. 364.

avec vous de ce qui sera de besoin pour vostre mutuelle conservation. Ce porteur vous dira de nos nouvelles autant que vous en voudrez enquérir. — 9e juin *. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 152. Voici d'autres lettres municipales que j'ai trouvées :

A MM. les bourgeois et habitans de la ville du Havre.

« Messieurs, nous sommes certains que la ruyne que vous avez autrefois soufferte sous la cruauté et impiété des hérétiques, vous revenant en la mémoire, vous faict dresser les cheveux ; toutefois nous ne doutons pas que les artifices et pratiques, ou des fauteurs adhérens, ennemis du bien, soulagement et repos public de ce royaume, ne vous aient agités ou retenus en quelque perplexité jusques à présent sans vous résoudre avec tous les bons catholiques unis singulièrement ; nous vous avons bien voulu affectueusement prier de vous résoudre à ladicte union sous la bonne conduite de M. de Villars vostre gouverneur ; prenant assurance sur nostre honneur qu'en ce faisant (outre que ce sera chose agréable à Dieu, et qui vous attirera sa bénédiction), vous et lui, serez sans faillir assistés de toutes les forces, moyens et commodités qui vous seront nécessaires, et de Messieurs les princes catholiques, et de tout ce qui sera au pouvoir de cette ville, particulièrement de nous qui n'avons rien qui ne soit à vostre service et commandement. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 160. — Le 28 mai, nouvelle lettre des prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, aux maire et eschevins de la ville de Rouen ; le 30, aux bourgeois, manans et habitans de Troyes, et aux maire

Toutes les villes auxquelles ces chartes furent adressées partageaient les opinions de Paris ; leurs halles, leur peuple, leurs métiers étaient également fervens et dévoués. Comment ne seraient-ils pas entrés dans l'union municipale que Paris proposait contre les politiques, en exécration à cette multitude ? Le 4 juin les échevins d'Amiens répondaient à la ville de Paris : « Messieurs ; aussitost que vostre député, présent porteur, nous a deslivré la lettre qu'il vous a plu nous escrire du dernier jour du passé, nous avons faict assembler jusques à deux cents des principaux et plus notables habitans ; par advis et commun consentement desquels avons résolu nous unir avec vous en si juste cause, joindre nostre requeste à Sa Majesté. Lorsque nos députés iront en cour, ce ne sera pas sans conférer amplement avec vous, Messieurs, pour recevoir vos bons advis et instructions. Au reste, nous vous remercions humblement de l'honneur qu'il vous a plu nous faire, nous conviant à ceste saincte union et poursuite. Messieurs, nous prions le créateur vous donner à tous en parfaicte santé longue et heureuse vie, nous recommandant humblement

et eschevins de Sens, de Chalons, de Rheims, d'Amiens et de Montdidier. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 143, 145 — Le 23 et 24 juin, nouvelle lettre aux maire et eschevins de Lyon et Bourges; le 27, Amiens et Orléans. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 167, 169 et 174.

à vos bonnes graces. Vos humbles serviteurs, confrères et bons amis *. »

Les habitans d'Abbeville ajoutaient : « Messieurs; nous avons reçu vos lettres, et en assemblée générale faicte en hostel de ceste ville, a esté trouvé bon de vous escrire la présente pour vous remercier très-affectueusement du bon zèle que apportez à nostre religion catholique, apostolique et romaine, au service du roy et à l'utilité publique, ayant de nostre part tousjours dressé nos intentions pour vivre et mourir sous un mesme Dieu, une mesme foy, un mesme roy; et nous avons deslibéré nous unir avec vous et autres villes catholiques, et avons desputé deux personnages de ceste ville pour aller vers vous avec nos mémoires, afin de conférer et adviser ensemble les moyens de parvenir à nos remontrances vers Sa Majesté, à laquelle voulons demeurer très-humbles subjects et serviteurs **. »

Quoique l'influence de Paris fût grande et dominatrice, les villes s'écrivaient les unes aux autres pour s'exhorter à la modération. Le duc de Guise, la noblesse, le parlement, unis à la ligue municipale, tendaient surtout à régulariser le mouvement des cités, à l'empreindre d'un caractère de justice, afin d'en perpétuer la durée. Les

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8908, fol. 70.

** *Ibid.*, vol. cot. 8912, fol. 71.

ambassadeurs n'avaient point quitté Paris ; celui d'Espagne avait même encouragé les efforts du duc de Guise. Il en était un surtout parmi eux qui plus d'une fois avait excité l'indignation des halles, parce qu'on le savait hérétique ; c'était l'envoyé spécial d'Élisabeth. Le duc de Guise était trop habile politique pour rendre à tout jamais impossible l'alliance de l'Angleterre, en exposant son représentant aux haines populaires ; il députa donc vers lui M. de Brissac « pour lui offrir une sauve-garde et le prier de ne se point estonner, et de ne bouger, avec assurance de le bien conserver. » L'ambassadeur fit response, « que s'il eust esté comme homme particulier à Paris, il se fust allé jeter aux pieds de M. de Guise pour le remercier très-humblement de ses courtoisies et honnestes offres, mais qu'estant là près du roy pour la royne sa maistresse (qui avoit avec le roy alliance et confédération d'amitié), il ne vouloit ni ne pouvoit avoir sauvegarde que du roy. » Le sieur de Brissac lui remontra « que M. de Guise n'estoit venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le roy ou son service, qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive ; qu'il y avoit une grande conjuration contre lui et la ville de Paris ; que la Maison-de-ville et autres lieux estoient pleins de gibets auxquels le roy avoit deslibéré de faire pendre plusieurs de la ville et autres. M. de Guise le prioit

d'advertir la royne sa maistresse de toutes ces choses, afin que tout le monde en fust informé. » L'ambassadeur respondit « qu'il vouloit bien croire qu'il lui disoit vrai, mais que ce qui se passoit à Paris seroit trouvé très-estrange et très-mauvais par tous les princes de la chrestienté qui y avoient intérest. Que nul habit (drapé qu'il fust) ne le pourroit faire trouver beau, estant le simple devoir du subject de demeurer en la juste obéissance de son souverain. Que s'il y avoit tant de gibets préparés, on le pourroit plus facilement croire quand M. de Guise les feroit mettre en monstre; et alors même que cela seroit, c'estoit chose odieuse qu'un subject voulust empescher, par violence, la justice que son souverain vouloit faire. Qu'il lui promettoit au reste très-volontiers qu'il tiendroit au plus tost la royne sa maistresse advertie de tout ce qu'il lui disoit; mais de servir d'interpreste aux conceptions de M. de Guise et de son parti, ce n'estoit chose qui fust de sa charge, estant la royne sa maistresse plus sage que luy, pour, sur ce qu'il lui en escriroit, croire et juger ce qu'il lui plairoit. » Le sieur de Brissac, voyant que ni par honnestes offres, ni par sa prière, il n'esbranloit l'ambassadeur, termina ses harangues par menaces, lui disant que le peuple de Paris lui en vouloit pour la cruauté dont la royne d'Angleterre avoit usé envers la royne d'Écosse. A ce mot de

cruauté, l'ambassadeur lui dit : « Tout beau, Monsieur, je vous arreste sur ce seul propos de cruauté. On ne nomma jamais cruauté une justice bien qualifiée. Je ne crois pas, au surplus, que le peuple m'en veuille, comme vous dites; sur quel subject ? Je suis icy personne publique qui n'ay jamais offensé personne. — N'avez-vous pas des armes, dit le sieur de Brissac ? — Si vous le me demandiez, respondit l'ambassadeur, comme à celui qui a esté autrefois ami et familier de M. de Cossé vostre oncle, peut-estre que je le vous dirois; mais estant ce que je suis, je ne vous en dirai rien. — Vous serez tantost visité céans, car on croit qu'il y en a, et y a danger qu'on ne vous force. — J'ai deux portes en ce logis, répliqua l'ambassadeur, je les défendray tant que je pourray, pour faire au moins paroistre à tout le monde qu'injustement on aura en ma personne violé le droit des gens. — Mais dites-moi en ami, je vous prie, avez-vous des armes ? — Puisque le demandez en ami, je le vous dirai en ami : si j'estois icy un homme privé, j'en aurois; mais y estant ambassadeur, je n'en ai point d'autres que le droit et la foi publique. — Je vous prie faire fermer vos portes, dit le sieur de Brissac. — Je ne le dois pas faire, respond l'Anglois; la maison d'un ambassadeur doit estre ouverte à tous allans et venans; joinct que je ne suis pas en France pour demeurer à Paris seulement, mais près du roy

où qu'il soit *. » L'appel à ces hautes maximes du droit des gens commençait alors à se proclamer, signalait également un grand dépit dans l'ambassadeur qui savait bien que c'en était fait de l'influence anglaise en face de la toute-puissance de la ligue : la direction des affaires allait passer à l'Espagne.

Les villes étant unies dans les intérêts communs d'une grande requête à présenter au roi pour le maintien de leurs droits et de leur liberté catholique, le bureau de l'Hôtel de Grève redoubla de zèle, multiplia sa correspondance avec les princes qui pouvaient seconder cette impulsion. Le duc de Mayenne était à son gouvernement, et le conseil municipal lui écrivait : « Monseigneur, l'assurance que nous avons prise que par messeigneurs le cardinal de Bourbon et duc de Guise vous aurez esté amplement adverty de tout ce qui s'est passé en ceste ville depuis un mois, nous a fait retarder le devoir de vous visiter comme l'un des princes de la France auquel Dieu a mis en mains les armes et la magnanimité en son courage pour s'opposer et à l'hérésie et à la tyrannie que l'on voit pied à pied envahir ce royaume. Nous ne vous représenterons l'histoire de ce qui

* « Pourparler entre le sieur de Brissac, despesché par M. de Guise auprès de l'ambassadeur de la royne d'Angleterre à Paris. » 1588.

arriva le 12e du mois passé, parce que, selon nostre advis, ce ne vous seroit que redictes. Depuis, ce pernicieux conseil a continué, par toutes inventions et artifices, à rechercher les moyens de ruiner le public avec eux, et de faict les politiques font faire sous main desfenses aux bonnes villes de commencer avec la nostre, essayant d'en divertir les vivres et autres commodités, et surtout font arrest de tout deniers. L'intention de tels conseillers est de trouver par-là un moyen de mettre la ville en combustion. A cela nos bons amis de la pluspart des villes ont promis de remédier de leur part. Assurez-nous, Monseigneur, que de la recepte générale de Dijon vous ne voudriez permettre qu'il soit manqué, comme nous vous en supplions très-humblement, et par mesme moyen, nous continuer la mesme bonne volonté et affection dont nous nous sommes de si longue main ressentis et obligés à toute vostre maison. 10e juin *. »

La ville de Paris ajoutait pour le duc de Nevers : « Monseigneur, l'asseurance que nous avons de vostre saincte affection et du zèle que avez à la conservation de cet Estat, nous faict vous supplier, en l'extresme danger où il est, de vouloir vous unir avec les princes catholiques, en la poursuite de la requeste par eux, pour cet

*Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, pag. 155-156.

effect, présentée à Sa Majesté; vous la trouverez si juste et si digne de ceux de vostre rang qui aiment Dieu et ce royaume comme vous avez tousjours faict, que nous croyons que vous embrasserez ceste cause avec eux, et jugerez que ce qu'ils demandent leur doict plustost estre accordé que requis. C'est pourquoy, Monseigneur, nous vous en envoyons la copie avec les présens porteurs, lesquels nous vous supplions de croire ce qu'ils vous diront de la part de ceste ville; et d'autant que nous estimons que vous n'estes que trop disposé à maintenir l'honneur de Dieu et le bien et profit de ceste couronne, nous ferons fin à la présente. 7e juin *. »

De semblables lettres étaient adressées au duc de Mercœur **. Mais toute l'expression ardente, toute le zèle bourgeois étaient pour le bon et saint cardinal de Guise : « Monseigneur, tant plus nous allons avant, tant plus l'ayde de Dieu et son assistance se manifestent à l'advancement de son Église, gloire et honneur, et de la saincte et juste poursuite qu'avons entreprise, nous en remercions desvostement la divine Majesté, et vous particulièrement, Monseigneur, de la diligence, dextérité et prudence que vous y avez

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 149.
** *Ibid.*, XII, fol. 150.

employées. Vous avez, en ce faisant, obligé plus estroitement à vous et aux vostres, nous et tous les gens de bien catholiques et fidèles subjects du roy, à sacrifier leurs vies et moyens (après la cause générale) au service particulier qu'ils vous doivent; nous voulons recognoistre, à toute heure, vos continuels labeurs et travaux pour nostre desfense contre les artifices et mauvais conseils de nos ennemis. 15e juin *. »

La puissance de ce gouvernement des villes s'étendait de province en province, sous le grand ascendant du duc de Guise. Les choses n'étaient point suffisamment avancées pour s'affranchir absolument du nom du roi; la révolution n'était point contre la couronne, mais seulement contre le conseil des politiques; M. de Guise s'efforçait de bien nettement l'exposer, afin d'effacer tout scrupule dans l'esprit des conseils municipaux, et lui-même écrivait une lettre circulaire aux villes, modèle de modération et de tempérament :

« Messieurs; si ce qui est arrivé estoit secret, et non esgalement cognu de tout le monde, je me devrois mettre en peine de vous en discourir les occasions et les progrès; mais puisque la chose mesme publie et enseigne si clairement quelles forces j'ay amenées à Paris, de quelle

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 163.

franchise je suis venu trouver le roy, quelle confiance j'ay eu en sa bonté, quels artifices ont précipité Sa Majesté de son bon naturel à la violence, de quelle douceur je l'ay soutenue, de quelle opiniastreté j'ai gardé inviolable le respect et le service que je lui dois ; je ferois tort à la grâce de Dieu si je la voulois exagérer de parole ; il me suffit de conférer maintenant avec vous, comme frères et compatriotes, des moyens d'employer ceste occasion inespérément venue du ciel pour le bien de nostre religion catholique, service de nostre roy, de nostre repos à l'avenir, sans les racheter (s'il est possible) par quelque guerre ruineuse et sanglante. Et de ma part y ayant vu disposés messieurs de la ville de Paris, j'en ai pris grande espérance, cognoissant combien le roy nostre souverain, de son mouvement, est enclin à la justice et au bien. Et n'ayant point d'obstacles qui empesche sa droicte intention, l'on se peut promettre de sa clémence qu'il entendra voluntiers à toutes propositions salutaires et qui ne seront point esloignées du devoir des fidèles et bons subjects. Mais, ce qui est plus à redouter, c'est que ceux qui estoient près de Sa Majesté ne s'essayent encore de la pousser à la guerre pour couvrir leur première faute d'une autre nouvelle plus grande. C'est pourquoy, Messieurs, j'ai pensé ne rien faire que très à propos, de vous supplier, au nom de Dieu et de vostre patrie

affligée, qu'en gardant inviolable la fidélité que vous avez au roy, vous ne laissiez pourtant estre faicte aucune altération dans vostre ville, que vous ne prestiez vos demeures pour servir d'arsenal aux passions inconsidérées de quelques-uns qui seroient bien aises, sous prétexte du service du roy, de dresser une armée dans vos murailles et possessions, d'autant plus onéreuse, que toutes les autres villes, à l'exemple de celle-ci, se sçauront bien garder de garnisons et n'exposer leur famille en proye à si mauvais desseins. En le faisant, vous me donnerez loisir de supplier très-humblement Sa Majesté qu'il lui plaise mettre un ordre à son Estat, utile à son service et à nostre repos; vous priant cependant à nostre bonne intention vouloir joindre vos volontés, communiquant et prenant intelligence avec messieurs de ceste ville, selon qu'ils vous en ont escrit *. »

Il y avait habileté à multiplier les témoignages de respect pour la royauté tout en s'organisant comme résistance; les villes, rassurées envers la couronne, se montreraient plus dociles et se jetteraient dans l'union sans scrupule; que voulait-on ? délivrer l'autorité royale des hérétiques et

* « Copie des lettres que le duc de Guise écrivit aux manans et habitans des villes du royaume, qui sont de la religion romaine, du 17e mai 1588. »

des politiques, de d'Épernon surtout, qui en arrêtait les nobles et saintes inspirations. Quelle était la cité qui pouvait se refuser à cette intention pieuse ? quelle était la confrérie bourgeoise ou de métiers assez tiède pour ne pas saisir l'arquebuse en l'honneur des saints du paradis et des images de la Vierge bénite ?

CHAPITRE LXXII.

ADOPTION DE L'UNION. — TRANSACTION INSTANTANÉE.

Situation du roi à Chartres. — Lettres sur les barricades. — Gouvernement du duc d'Épernon. — Démarche de Paris auprès du roi. — Procession de pénitens. — Lettre de la ville. — Réponse du roi. — Négociation parlementaire. — Requête de l'Union. — Édit. — Concessions. — Lieutenance-générale et grande maîtrise du duc de Guise.

1588.

Henri III s'était retiré en toute hâte sur Chartres dans le dessein d'y reconstituer son parti et de planter en liberté sa cornette fleurdelisée,

point de ralliement pour les royalistes ; le duc d'Épernon l'avait joint bientôt avec quelques compagnies suisses, mille lances et arquebuses françaises. La correspondance avec Henri de Navarre s'était alors engagée en des termes pressans et d'une certaine intimité. Le Béarnais offrait sa gentilhommerie de province et de castel. Il ne demandait autre chose que la reconnaissance solennelle de ses droits de succession à la couronne de France. Henri III n'avait que peu d'affection pour le parti de la chevalerie huguenote du roi de Navarre ; sa vie de jeunesse et de bataille avait été tout entière consacrée au catholicisme ; il préférait attirer à lui les chefs de cette opinion, comme les villes en sa fidélité. Toutes ses démarches tendaient à sa justification. Les torts étaient-ils de son côté dans la journée de Paris ? Avait-il attenté à la religion et à la liberté du peuple ? C'est dans cet objet qu'il écrivait une lettre curieuse à M. de Nevers, car elle donne la mesure des opinions de Henri III et du tiers parti sur les barricades :

« Mon cousin, j'estois en ma ville de Paris où je ne pensois à autre chose qu'à faire cesser toute sorte de jalousies et empeschemens du costé de Picardie et ailleurs qui retardoient mon acheminement pour poursuivre la guerre contre les hérétiques, quand mon cousin le duc de Guise y arriva à mon desçu le 9e jour de ce mois. Sa venue

en ceste sorte augmenta tellement les desfiances, que je m'en trouvai en grande peine, parce que j'avois auparavant esté adverti d'infinis endroicts qu'il y devoit arriver de ceste façon et qu'il estoit attendu par plusieurs habitans soupçonnés d'estre cause de ces desfiances ; je lui avois, à ceste occasion, faict dire que je ne désirois pas qu'il y vinst que nous n'eussions composé les troubles de Picardie. Toutefois, considérant qu'il estoit venu seulement accompagné de quatorze ou quinze gentilshommes, je ne voulus pas laisser de le voir, pour essayer à faire avec lui que les causes desdicts troubles de Picardie fussent ostées ; à quoy voyant que je n'advançois guère, et d'ailleurs que madicte ville se remplissoit tous les jours de personnes estrangères qui se rallioient à la suite dudict duc ; les recherches que j'avois commandé estre faictes dans la ville, par les magistrats et officiers d'icelle ne se faisoient qu'à demi, pour la crainte en laquelle ils estoient que les cœurs et volontés d'aucuns des habitans s'aigrissoient et altéroient tous les jours de plus en plus. Les advertissemens ordinaires me redoubloient journellement qu'il devoit esclore quelque grand trouble en ladicte ville ; je pris résolution de faire faire lesdictes recherches par les quartiers d'icelle plus exactement que les précédentes, afin de descouvrir et recognoistre au vray l'estat de la ville et faire vuider lesdicts estrangers qui ne

seroient advoués comme ils devoient estre; pour ce faire, j'advisai de renforcer de certains corps-de-garde, les habitans et bourgeois de ladicte ville que j'avois ordonné estre dressé en quatre ou cinq endroicts, des compagnies de Suisses et de celles du régiment de ma garde qui estoient logées aux faubourgs d'icelle; je commandai à aucun de mon conseil et chevaliers de mon ordre du Sainct-Esprit d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de la ville, comme il s'est faict plusieurs fois, dont je fis advertir le duc de Guise et tous ceux de ladicte ville, afin que personne n'en prist alarme et ne fust en doubte de mon intention. Au commencement, les habitans et bourgeois de la ville firent contenance de recevoir doucement. Toutefois, quelque temps après, les choses s'eschauffèrent de telle façon par l'induction d'aucuns qui alloient semant et imprimant au cœur des habitans que j'avois fait entrer des forces pour establir des garnisons estrangères en ladicte ville et leur faire encore pis. Ils les eurent bientost tellement animés et irrités contre icelles, que si je n'eusse expressément desfendu à ceux qui les commandoient de n'attenter aucune chose contre lesdicts habitans et d'endurer et souffrir plutost toutes les extrémités du monde que de ce faire, je crois certainement qu'il eust esté impossible d'esviter un sac général de ladicte ville avec une très-

grande effusion de sang. Quoy voyant, je me résolus de ne faire exécuter plus avant lesdictes recherches commencées et de faire retirer lesdictes forces que je n'avois faict entrer que pour icelles occasions, estant vraisemblable que si j'eusse eu autre volonté, je l'eusse tentée et peut-estre exécutée entièrement selon mon desir avant l'esmotion desdicts habitans, et qu'ils eussent tendu les chaisnes et dressé les barricades par les rues; ils commencèrent à le faire incontinent après midy, quasy en mesme temps par toutes les rues de ladicte ville, à ce instruits et excités par aucuns gentilshommes, capitaines et autres estrangers envoyés par ledict duc de Guise qui se trouvèrent en bien peu de temps despartis et rangés par chascune des dixaines pour cet effect, faisant retirer lesdictes compagnies suisses et françoises. Il y eut, à mon très-grand regret, quelques arquebusades tirées et coups reçus par lesdicts habitans qui portèrent principalement sur quelques-uns des Suisses que je fis retirer et loger ce soir-là ès environs de mon chasteau du Louvre, afin de voir que deviendroit l'esmotion, et fis tout ce qu'il fut possible pour l'amortir, jusques à faire du tout sortir et retirer de ladicte ville lesdictes compagnies, réservé celle que j'avois posée en garde devant mon chasteau du Louvre. Je fis aussi arrester quelque reste de compagnies de gens de guerre qui estoient toutefois à sept ou

huict lieues de la ville, ensemble quelques seigneurs et gentilshommes mes serviteurs qui me venoient trouver; oyant que l'on en avoit donné ombrage au peuple et que l'on se servoit de ceste couleur pour l'esmouvoir davantage. Néanmoins, au lieu de voir l'effect tel que je l'attendois pour leur propre bien, les bourgeois auroient continué depuis à hausser davantage leurs barricades, renforcer leur garde jour et nuict et les approches de mon chasteau du Louvre jusques contre les sentinelles de mes gardes ordinaires, et mesme se seroient saisis de l'hostel de la ville, ensemble des clefs de la porte Sainct-Anthoine et autres portes, de sorte que les choses seroient passées si avant le 13e de ce mois, qu'il sembloit qu'il n'estoit plus au pouvoir de personne d'empescher l'effect d'une plus grande violence et esmotion jusque dedans mon chasteau; quoy voyant, et ne voulant employer mes forces contre les habitans, pour m'avoir tousjours esté la conservation de la ville et des bons bourgeois et habitans d'icelle aussi chère et recommandée que celle de ma propre vie, je me résolus d'en partir ledict jour, et plustost m'absenter et esloigner de la chose que j'aimois que de la voir courre plus grand hazard et en recevoir aussi plus de desplaisir; ayant supplié la royne madame et mère d'y demeurer pour voir si par sa prudence et auctorité elle pourroit faire en mon absence, pour assoupir le tumulte,

ce qu'elle ne put faire en ma présence; et m'en suis venu en ceste ville de Chartres, où je desire que mes bons serviteurs, et principalement ceux qui sont de vostre qualité et qui ont rendu tant de preuves de leur piété et religion catholique, et pareillement de leur affection et fidélité à mon service et au bien public du royaume, me viennent trouver, comme je vous prie de faire au plus tost, et vous assure que vous me verrez aussi desireux d'advancer l'honneur et service de Dieu et le bien public de mon royaume par préférence à toute autre chose, que j'ay toujours esté et dois estre un prince très-chrestien et amateur de ses subjects, et que vous serez aussi le très-bien venu. » Le roi voulait ainsi fortifier son gouvernement à Chartres, lui donner l'appui de la noblesse, se justifier auprès des bons catholiques, et rappeler dans les cœurs les vieux principes de fidélité, que le mouvement municipal avait si profondément ébranlés *.

* 14 mai 1588. Catherine au duc de Nevers. — Mss. de Mesme, intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol. tom. III, n° 8951/4. « Mon cousin, je ne doute point que Mme de Nevers ne vous ait mandé comme toutes choses sont icy, ce qui me gardera vous en faire long discours, et seulement vous dire que c'est à ce coup qu'il faut que tous les gens de bien aillent se rendre auprès du roy, car en plus grand besoin ne le sçauroient faire. Je suis si troublée que je ne vous puis faire plus longue la présente. » — 17 mai 1588. Henri III au

La sainte-union déployait ses forces à Paris et dans les villes; mais l'instinct lui faisait sentir que rien n'était fini pour elle si le roi ne rentrait pas dans sa bonne cité, s'il établissait surtout, comme Charles VII, un gouvernement à Chartres, à Bourges ou à Blois en dehors de l'influence de ses bourgeois et de ses halles. Ne valait-il pas mieux traiter avec le chef du tiers parti catholique, lui imposer la sanction de tout ce qui s'était fait par la ligue? La reine-mère poussait à ce résultat, parce qu'elle y aurait retrouvé son influence, alors tout-à-fait annulée par le duc d'Épernon.

Les parlementaires essayaient un rapprochement sérieux à Chartres, tandis qu'une larmoyante procession, conduite par Joyeuse, sillonnait les rues de la ville, psalmodiant les

même, *ibid.* « Mon cousin, si vous n'aviez jà sçu le faict arrivé, je vous en pourrois dire quelques particularités plus expresses : mais seulement je vous prierai de vous préparer à me venir trouver tout maintenant. Il faut que mes bons serviteurs et qui ont l'honneur de m'appartenir s'évertuent à me bien et dignement servir, comme je sçais et m'asseure que vous n'y obmettrez rien. Dieu favorise tousjours les siens; je me promets que j'en suis et à bon escient; c'est pourquoy il me fera avoir heureux succès, car avec cela mon courage m'augmente, s'il se peut, et c'est comme il faut qu'il fasse à tous ceux qui m'aiment comme vous faictes. Adieu, mon cousin. Escrit de Chartres. »

cantiques de pénitence. C'était alors l'époque des émotions; la ville de Paris, le conseil municipal ne demandaient pas le pardon de leurs rébellions, comme on l'a dit; mais cet aspect de Joyeuse soutenant une haute croix de bois, de ces pénitens avec leurs chapelets à tête de mort, ce retentissement de voix lugubres au sein des églises, devaient entraîner les cœurs à la repentance : « A la tête de cette procession apparoissoit un homme, lequel portoit une longue barbe, il avoit le corps couvert d'un cilice, et au-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre long et recourbé; d'une vieille trompette il tiroit des sons aigus et discordans. En arrière de lui se voyoient trois autres hommes ayant chacun, en guise de casque, une marmite grasse, et portant brassarts et gantelets; leurs hallebardes estoient toutes rouillées. Ces trois hommes tournoient leurs yeux d'une manière estrange et se démenoient terriblement pour esloigner la foule qui estoit à l'entour d'eux. Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, nouvellement capucin. Afin d'enseigner le roy, on l'avoit prié de faire et représenter à ladicte procession nostre Seigneur Jésus-Christ se rendant au Calvaire. Il estoit tout garrotté, et sur sa figure on avoit peint de larges gouttes de sang qui sembloient sortir de sa teste couronnée d'espines. Il traînoit derrière lui une longue croix en carton fort bien peinte, et sembloit-il marcher

difficilement, se laissant cheoir de temps en temps et poussant des cris vraiment horribles et lamentables. Aux costés d'iceluy marchoient deux capucins représentant la Vierge Marie et Magdeleine. Ils tournoient desvotement leurs yeux au ciel, et toutes les fois que ledict frère Ange s'estendoit par terre, ils se prosternoient au-devant de luy. Quatre hallebardiers, bien noirs et bien lugubres, tenoient la corde qui ceignoit frère Ange, et lui donnoient-ils des coups de fouet qui s'entendoient au loing. Une grande foule de pénitens, capucins et autres, fermoit ceste marche merveilleuse *. »

Ces images saisissantes et vives frappaient les masses; Henri III avait toutes les superstitions d'une âme faible et maladive; quand frère Joyeuse capucin lui fit entendre des paroles de repentir et de mort, ne devait-il pas éprouver cette contrition douloureuse qui agite une vie de libertinage et de croyances ? Et, pendant ces avertissemens venus du ciel, on vendait à Paris une belle image peinte où se voyait un vénérable ermite à barbe longue et blanchie qui appelait à repentance « Henri de Valois **, le politique, qui étoit presque dans l'hérésie, mais qui pouvoit encore

* De Thou, ad ann. 1588.

** « Le véritable pourtraict, sous la figure d'un hermite, » se trouve dans le curieux recueil de la ligue. Bibl. royale.

se sauver par sa bonne union avec la saincte ligue et en chassant d'Espernon. »

Quand les députés parlementaires arrivèrent à Chartres, ils obtinrent facilement de voir le roi : « Le jeudy 19e may, le président La Guesle, le procureur-général son fils et les conseillers de la cour, qui, le dimanche précédent, desputés par icelle, estoient allés trouver le roy à Chartres pour recevoir ses commandemens, revinrent à Paris et rapportèrent que son intention estoit que ladicte cour et autres juridictions de ladicte ville continuassent l'exercice de la justice. Entre autres propos notables que le roy leur tint, il leur dit : Il y en a, en ce faict, qui se couvrent du manteau de la religion, mais méchamment et faussement ; ils eussent mieux faict de prendre un autre chemin, car mes actions et ma vie les démentent assez ; et veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde prince plus catholique que moy, et voudrois qu'il m'en eust cousté un bras et que le dernier hérétique fust en peinture en ceste chambre. Autant en dict-il aux autres compagnies desputées pour le venir trouver ; au président de Neuilly, desputé de la cour des aides, qui, faisant sa harangue, pleuroit comme un veau et s'excusoit de ce qui estoit advenu : Hé ! pauvre sot que vous estes, lui dict-il ; pensez-vous que si j'eusse eu quelque mauvaise volonté contre vous et ceux de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien

pu exécuter ? Non, j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasions ; retournez-vous-en, faictes vostre estat comme de coutume, et vous monstrez aussi bons subjects que je me suis monstré bon roy, en quoy je desire continuer pourvu que vous vous en monstriez dignes *. »

Ces bons bourgeois de Paris, si aimés du roi, lui avaient en effet écrit une longue lettre pour demander à obtenir ses grâces : « Sire, vostre ville de Paris n'a eu jamais tant agréable de se voir la première de vostre royaume, comme elle a pris à plaisir et honneur d'estre envers Vostre Majesté et vos prédécesseurs roys, la première en amour et bienveillance ; l'un luy a esté donné par bonheur ; le deuxième lui a esté acquis par travail, duquel sont témoins non-seulement les siècles passés, mais dessus tous celuy de présent; elle a loué Dieu maintes fois que plus les affaires se sont accrues, plus son affection est augmentée, laquelle n'a eu autres bornes que le contentement de ses roys, inséparablement unis avec le bien et utilité de la chose publique. Toutefois elle ne peut nier que son navire, au milieu de sa navigation, n'ait trouvé quelquefois des difficultés en la personne de ceux qui approchent les prin-

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. II, pag. 106, 107.

ces; mais elle a passé légèrement tous ces écueils, et le vent de sa sincérité l'a toujours conduite au port desiré, nonobstant les vents contraires. Ce mesme amour, bienveillance et affection, Sire, vous est aujourd'huy présenté, et ne voulant faillir à son devoir, sçachant que de tous les membres de la ville on est allé vers Vostre Majesté, elle de sa part y envoie la présente, laquelle servira à Vostre Majesté, s'il luy plaist, de témoin de la fidélité qu'elle a tousjours vouée à vostre service, et pour vous asseurer qu'estant, comme chascun cognoist, vos saincts desirs enclins à la conservation de l'Église catholique et au bien de vostre peuple, elle continuera à jamais ceste mesme obéissance et fidélité envers Vostre Majesté, et de prier Dieu incessamment, Sire, pour la prospérité et grandeur de Vostre Majesté *. »

Et le roi leur répondit : « Chers et bien amés; vous aurez, comme nous estimons, entendu les occasions qui nous ont mû de partir de nostre ville de Paris, le treizième de ce mois, et vous dirons par la présente que ç'a esté avec tous les regrets et desplaisirs d'un prince qui a tant rendu de preuves de sa bonté et affection envers ses subjects. Aucuns ont imprimé au cœur des habitans de nostredicte ville, que nous ayons eu vo-

* 24 mai 1588. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 139. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. V, pag. 363.

lonté de luy donner des garnisons étrangères et que nous soyons en doubte de la fidélité et desvotion des bons bourgeois d'icelle ; car c'est chose qui n'entra jamais en nostre pensée, n'ayant oncques cru et estimé que domination et puissance vraie et naturelle, establie si légitimement et de si longue main qu'est la nostre, et dont nos subjects, les roys nos prédécesseurs et nous, ont fait preuve si notable de leur loyauté et desvotion, eust besoin d'estre fortifiée et appuyée, pour estre maintenue et conservée comme il appartient, d'autres forces et colonnes que de celles de la piété et justice, et de la bienveillance et confiance publiques dont nos prédécesseurs roys et nous, avons toujours faict plus de fondement que de toute autre chose quelle qu'elle soit ; nostre vraie intention est de ne rien innover ni changer en la garde de nostre ville de ce qui a esté faict et observé jusqu'à présent, et de vous monstrer plus de confiance que jamais ; que telles inventions ne peuvent servir qu'à diviser les bons citoyens et bourgeois de vostre ville, les plonger en des craintes et desfiances immortelles, et establir des auctorités et puissances extraordinaires qui ne leur peuvent apporter à présent et à la fin que toute ruine et désolation. Nous vous prions et exhortons derechef ne donner aucun lieu aux susdites impressions et artifices, vous tenir conjoincts, fermes et unis avec nous, pour nous ren-

dre l'obéissance que vous nous devez, et nous donner plus de moyens de vous régir et traiter heureusement et favorablement, comme nous avons très-bonne volonté de faire, embrasser et effectuer à ceste fin tout ce que nous cognoissons et cognoistrons qui pourra servir et advancer l'honneur et gloire de Dieu, et le bien et soulagement universel de tous nos peuples et subjects, autant, voire plus que nous n'aurons jamais faict *. »

En toutes ces démarches on voyait l'action de la reine-mère; elle avait cherché à gagner la confiance du duc de Guise et les bonnes grâces des bourgeois; elle se promenait dans Paris, visitait les confréries, les halles, témoignant à tout le peuple qui l'entourait qu'elle allait s'entremettre pour obtenir du roi le retour en sa bonne ville. L'opinion de la reine-mère était alors celle d'une transaction avec la ligue; organisation trop puissante pour ne pas la subir; pourquoi n'assurerait-on pas la succession de la couronne à la maison de Lorraine? Catherine de Médicis résolut le voyage de Chartres dans ses desseins d'accommodement. « Le samedi 30 juillet, la royne-mère, le duc de Guise, accompagnés de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde, vestus de casa-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8911, fol. 22.

ques de velours cramoisy, bordées de passemens d'or, l'archevesque de Lyon et plusieurs autres, partirent de Paris et arrivèrent le lundy à Chartres et furent bien recueillis par le roy. La royne-mère, interpellée du duc de Guise et de ceux de son parti d'interposer derechef son crédit pour persuader le roy de retourner à Paris, lui en fit une fort affectionnée supplication; mais le roy luy respondit qu'elle ne l'obtiendroit jamais, et la pria de ne l'en importuner davantage; alors, ayant recours aux larmes qu'elle avoit tousjours en commandement : « Comment, mon fils, lui dict-elle, que dira-t-on plus de moy, et quel compte pensez-vous qu'on en fasse? Seroit-il bien possible qu'eussiez changé tout d'un coup vostre naturel que j'ai tousjours cognu si aisé à pardonner? — Il est vray, Madame, ce que vous dictes, respondit le roy; mais que voulez-vous que j'y fasse ? C'est ce méchant d'Espernon qui m'a gasté et m'a tout changé mon naturel bon *. » Cette expression moqueuse disait un peu la situation du roi, absorbé sous la faveur du duc d'Épernon. Retourner à Paris, n'était-ce pas se mettre dans les mains de la grande ligue des princes et des villes bourgeoises dont on venait à peine d'échapper?

Les affections du roi étaient pourtant toutes ca-

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. II, pag. 118.

tholiques ; il avait commencé sa vie dans ce parti ; il en préférait les doctrines. Il ne voulait point se livrer au conseil de Paris, et subir les conditions de la multitude organisée ; mais, libre dans son impulsion, ne pouvait-il pas directement traiter encore une fois avec la ligue et le comité général qui la dirigeait ? Ce fut dans ces circonstances que le conseil de l'union se hâta de présenter une requête au roi pour préciser ses griefs d'une manière complète.

« Sire, disait-il, le cardinal de Bourbon et les autres princes catholiques s'unissent ensemble pour supplier Vostre Majesté d'extirper les hérésies de son royaume ; ils persistent encore maintenant à luy faire cette très-humble supplication, de parachever ce sainct œuvre, l'effect duquel peut seul arrester le cours de toutes les partialités et misères qui menacent la ruine de la France. Nous ne doutons point, Sire, que ce ne soit vostre intention à laquelle nous voulons joindre nos moyens, amis, biens, fortune et généralement tout ce qui en pourra despendre. Que si Vostre Majesté estime (comme elle l'a tesmoigné) que M. de Guise y puisse estre utile, il proteste devant Dieu qu'il n'aura jamais plus de contentement que quand il se verra si heureux qu'il puisse, en vous faisant service agréable, acquérir vos bonnes grâces, et plus encore en une si juste et si saincte entreprise. »

Ces expressions de dévoûment étaient suivies de plaintes amères contre les gens qui pouvaient s'opposer aux desseins du roi, amener à la longue la subversion de la religion catholique et la ruine du royaume : Le duc de Espernon, Sire, et le sieur de La Valette son frère, lesquels vous avez eslevés aux grandes charges et dignités de ce royaume, sont recognus non-seulement par la France, mais généralement par toute la chrestienté pour principaux fauteurs et supports des hérétiques. Et quand il plaira à Vostre Majesté que on luy en fasse entendre les preuves, nous luy en représenterons plusieurs qui seroient trop longues à insérer en cet escrit. » N'était-il pas à craindre que lesdits d'Espernon et La Valette se jetassent du tout entre les bras des huguenots, et transportassent avec eux toutes les provinces et places fortes qui étaient en leur puissance ? « Outre cela, Sire, ils ont faict une honteuse marchandise des Estats du royaume; ils ont ravi et mis en leurs coffres toutes les finances de France ; ils ont offensé les principaux officiers de vostre couronne; ils ont éloigné d'auprès d'elle beaucoup de ceux qui la pouvoient bien et sagement servir ; nous supplions Vostre Majesté, recognoissant l'origine du mal, il luy plaise les esloigner de sa personne et de sa faveur, pour empescher que ci-après ils ne puissent faire le mal que tous les bons François et catholiques craignent. Vostre

Majesté pourra aisément fermer la porte des subsides nouveaux qui a esté par eux ouverte ou grandement eslargie, et oster tous les abus qui ont esté par eux introduits ou augmentés à la ruine du peuple et préjudice de vostre service. Pour ce qui concerne vostre bonne ville de Paris, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles subjects les bourgeois et habitans d'icelle vous supplient qu'il vous plaise croire qu'en tout ce qui s'est passé ces jours derniers, ils n'ont jamais eu volonté, ni intention de se despartir de la vraie obéissance que les subjects doivent à leur roy. La crainte seule de voir inopinément entrer des forces dans nostre ville, leur a faict prendre les armes, non pour aucun doute qu'ils eussent de la bonté et justice de Vostre Majesté, mais ils doutoient que quelques personnes violentes, abusant de vostre autorité, ne voulussent attenter contre eux. Ils ont reçu un très-grand regret que les auteurs de ce conseil, qui craignoient la juste indignation du peuple contre eux, aient poussé Vostre Majesté à sortir de ceste ville; par-là on a osté le moyen de pouvoir montrer l'effect de leur bonne volonté et les tesmoignages qu'ils lui vouloient donner de leur obéissance. Et bien que Vostre Majesté recognoisse assez par ce que dessus qu'il n'y a point de faute de leur parti, si elle avait reçu quelques desplaisirs pour les choses passées, ils la supplient très-humblement oublier

son mescontentement, et les tenir comme ils ont tousjours esté et veulent demeurer ses très-humbles et très-fidèles serviteurs et subjects. Supplient le roi, quand il luy plaira, retourner à Paris (de quoy ils auront un extresme contentement), il aye agréable de n'y amener ni à douze lieues ès environs, autres forces que ses gardes ordinaires du corps, vu que le passage des gens de guerre apporteroit grande cherté des choses nécessaires à la vie *.»

Cette longue doléance était donc tout entière dirigée contre d'Épernon, qui gouvernait le conseil du roi ; la ligue savait que c'étaient les politiques qui poussaient Henri III vers le roi de Navarre; il fallait détruire cette puissance du tiers parti pour y substituer le crédit absolu de la ligue. Les politiques, pour repousser cette violente attaque, publièrent un pamphlet tout justificatif de leurs sentimens catholiques, de leurs antipathies, surtout pour les huguenots. « Les sieurs d'Espernon et de La Valette ayant esté advertis que c'estoient à eux à qui la maison de Guise et leurs adhérens en vouloient aussi bien qu'à ceux de la religion, n'oublièrent rien pour repousser l'injure, et entre autres moyens qu'ils employè-

* Requeste présentée au roy par MM. les cardinaux, princes, seigneurs et les deputés de la ville de Paris, et autres villes catholiques, associés et unis pour la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine. » 1588.

rent, il fut divulgué en escrit en forme de remontrance au roy par lequel est respondu à tous les points contenus en la requeste cy-dessus, lequel escrit porte : *Remonstrance au roy par un vray catholique romain, son serviteur fidèle, respondant à la requeste présentée par la ligue contre les sieurs d'Espernon et La Valette.* »

Le temps était passé où la résistance était possible. Dans ses momens même de colère publique et de ses ressentimens, le roi ne cessait de ménager le conseil municipal de Paris, quoiqu'il eût des velléités de se montrer le maître absolu, le roi incontestable. Quand il reçut le parlement, il s'exprima en merveilleux termes sur l'affection qu'il portait à la bonne ville : « Je suis marry de ce qui est advenu en la cité de Paris, toutefois je ne suis pas le premier à qui tels malheurs sont arrivés. Et d'autant m'en desplaist - il que depuis treize ou quatorze ans que je suis roy, je l'ai tousjours honorée de ma demeure, ayant usé de toute douceur et bonté envers les habitans, et m'ont tousjours expérimenté pour bon roy les ayant gratifiés de ce que j'ai pu ; je sais qu'en une si grande ville il y en a de bons et de mauvais; quand ils useront de soumission et se recognoistront, je serai prest de les recevoir et embrasser comme un bon père ses enfans et un bon roy ses subjects; vous y devez tous travailler; car c'est la conservation de la ville, de vous autres,

de vos femmes et familles. On a fait courir le bruit que je voulais mettre garnison en la ville de Paris, mesure que l'on prend pour ruiner une cité ou pour une deffiance que l'on a des habitans; ils ne doivent pas estimer que j'aye eu volonté de ruiner une ville à laquelle j'ai rendu tant de tesmoignages de bonne volonté, et puis-je dire que me suis montré vers eux un très-bon roy; moins encore pourrois-je entrer en deffiance de ceux que j'aimois et desquels je me devois assurer comme je l'ai cru; l'amitié que je leur ai tesmoignée devoit donc leur faire perdre telle opinion; et de faict il ne se trouve point que personne soit entré, n'y mis le pied en aucune maison, ny pris un pain, ny autre chose quelconque : au contraire, leur ai envoyé biens et tout ce qui leur estoit nécessaire. C'est pourquoy je veux qu'ils recognoissent leur faute avec regret et contrition. Je tenterai tousjours la douce voye, et quand ils se mettront en devoir de confesser leur faute et me tesmoigner par effect le regret qu'ils ont, je les y recevray et les embrasseray comme mes subjects, me monstrant tel qu'un père vers son enfant, voire un ami vers son ami. Je veux qu'ils me recognoissent comme leur roy et leur maistre; s'ils ne le font et me tiennent en longueurs, fermant ma main à toutes choses comme je le puis, je leur f rai sentir leur offense, de laquelle à perpétuité leur demeu-

rera la marque *. » Ces menaces n'effrayaient pas la grande organisation de la ligue ; l'union présentoit chaque jour de nouvelles requêtes. De quoi s'agissait-il ? de se mettre à la tête de ce mouvement ! Le roi l'avait déjà fait une première fois, pourquoi n'y consentirait-il pas une seconde ? n'était-il pas simple d'ôter les affaires au tiers parti, aux politiques, pour les mettre aux mains de la sainte ligue, de l'opinion catholique, c'est-à-dire de la majorité ? Henri III hésita quelques momens ; puis il scella de son grand sceau la charte suivante :

« Jurons et renouvellons le serment par nous faict, en nostre sacre, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, promouvoir l'advancement et conservation d'icelle, employer de bonne foy toutes nos forces et moyens, sans espargner nostre propre vie, pour extirper de nostre royaume, pays et terres de nostre obéissance tous schismes et hérésies condamnés par les saincts conciles et principalement par celui de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trève avec les hérétiques, ni aucun esdict en leur faveur. Voulons que tous nos subjects, princes et seigneurs de quelle qualité et condition qu'ils soient, s'u-

* « Propos que le roy a tenus à Chartres aux députés de sa cour de parlement de Paris. » 1588.

nissent et joignent en cette cause avec nous et fassent pareil serment d'employer jusqu'à leur propre vie pour l'extermination desdicts hérétiques. Jurons et promettons de ne les favoriser ni advancer de nostre vivant; ordonnons et voulons que tous nos subjects unis jurent et promettent dès à présent et pour jamais, après qu'il aura plu à Dieu disposer de nostre vie sans nous donner des enfans, de ne recevoir à estre roy, prester obéissance à prince quelconque qui soit hérétique ou fauteur d'hérésie. » Le roi promettait de n'employer et pourvoir aux charges militaires, offices de judicature et de finance, que des personnes catholiques, faisant notoirement profession de la religion apostolique et romaine; tous ceux qui seraient ainsi unis, jureraient de se défendre les uns les autres contre les violences des hérétiques et de leurs adhérens *. Les conditions secrètes étaient l'éloignement du duc d'Épernon, et la lieutenance-générale de l'État et royaume confiée au duc de Guise. Ainsi disparaissait le tiers parti, le catholicisme modéré; la sainte-union le dispersait. Aux temps de troubles il ne peut y avoir que des opinions tranchées; les nuances se réunissent par la force des choses aux extrémités; elles n'ont de vie que là. Le roi se faisait ligueur,

* Reg. du parlement, vol. II P, fol. 149. — Fontanon, IV, 357. Archives de Simancas, cot. B $60^{237}_{?288}$.

chef de parti. Maintenant la querelle allait s'engager corps à corps entre les deux têtes de la ligue, Henri de Valois et Henri de Guise ; c'était à savoir à qui en définitive resterait la direction du mouvement populaire. La reine-mère avait pris un terme moyen, en faisant donner la lieutenance du royaume au duc de Guise. La lieutenance générale, c'était l'image de la royauté, c'était la succession de la couronne promise au duc de Guise à l'exclusion de Henri de Navarre : n'était-ce pas engager le chef de la maison de Lorraine à apaiser le mouvement populaire qui livrait le trône aux tempêtes ?

Les engagemens de la maison de Guise étaient trop intimes et trop étroits avec le roi d'Espagne, pour que ces négociations n'occupassent pas la sollicitude de San Lorenzo. Le duc de Guise, en envoyant les articles de la paix de 1588 au roi Philippe II, lui écrivait le 24 juillet : « Sire, ayant plu à Dieu composer les affaires de deçà à la douceur, pour l'avancement de sa gloire, nous espérons que Vostre Majesté aura pour très-agréable la soumission que nous y avons rendu, jugeant le fruit qui en reviendra, par l'édict que le roy mon souverain en a faict publier. Sire, j'avois desiré parler au commandeur Moreo, et m'ouvrir à lui de quelques particularités importantes pour les représenter de bouche à Vostre Majesté, ne les pouvant confier à nul escrit, et l'ayant prié

de s'acheminer vers elle, il en a faict difficulté sans estre premièrement honoré de vostre licence et commandement ; la diligence et célérité y estant choses très-requises, je vous supplierai très-humblement, Sire, de le vouloir mander afin que le service de Dieu et de Vostre Majesté ne puisse estre retardé. Il m'a proposé de la part de M. le duc de Parme, de prendre, en son absence, toute intelligence avec M. le comte de Mansfeld, lequel encore que j'estime et honore beaucoup, estant néanmoins très-périlleux que ces affaires soient divulguées. Je supplierai très-humblement Vostre Majesté avoir agréable que la suite et maniement en soit continué par personnes espagnoles de nation, lesquelles j'estime y estre liés d'une plus estroite dévotion ; espérant que le retour dudict duc de Parme sera si prompt, que nous ne demeurerons long-temps privés de sa bonne et favorable assistance *. »

Philippe II ne manifestait pas une grande confiance pour les transactions catholiques entre la royauté et la sainte-union. Il écrivait à son ambassadeur à Paris, témoignant toutes ses craintes : « Don Bernardino Mendoça ; j'ai reçu la nouvelle que vous me transmettez de la capitulation secrète du roy très-chrétien avec la ligue. Je pense, ainsi que vous, que plus d'une difficulté s'élèvera dans l'accomplissement des conditions. Mais la

* Archives de Simancas, B 60[239]. 18 aout 1588.

meilleure *justification* de Mucius (Guise), sera s'il parvient encore à se dégager. Il faut qu'il se persuade bien les dangers qu'il auroit à courir, si d'Épernon et les amis de ce dernier conservent en secret (comme on peut le présumer) les bonnes grâces du roi. Dites à Mucius que pour rien au monde il ne doit fléchir dans ce traité, ni consentir à ce que les forces du roi passent en d'autres mains que les siennes. Assurez-le de ma part de mon assistance, et de l'accomplissement ponctuel de notre intelligence; dictes-lui qu'il m'excuse de n'avoir pas répondu à sa lettre, que vous m'avez fait passer, à cause des dangers de la route; dictes-lui enfin qu'il ne néglige aucune précaution pour sa sureté, etc *. »

« Don Bernardino Mendoça; je vous engage à avertir le cardinal de Bourbon et le duc de Guise de ne pas autant s'aventurer auprès du roi, dont ils doivent avoir tant de méfiance. Insistez bien pour leur démontrer le danger qu'ils courent; il faut que, sans s'écarter des devoirs qu'ils doivent à leur souverain, ils prennent leurs précautions. Conseillez-les ainsi de nouveau de ma part; quelles que soient les tendresses (*caricias*) du roi, qu'ils ne se fient point à ces trompeuses démonstrations; rien sçauroit-il inspirer de la confiance dans cette volonté variable, dans cette pensée dangereuse! **»

* Archives de Simancas, cot. A 56[168], 22 août 1588.

** *Ibid.*, cot. A 56[165].

CHAPITRE LXXIII.

...

SITUATION POLITIQUE A L'EXTÉRIEUR.

La Flandre. — Le comte de Leicester gouverneur. — Rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. — Préparatifs de l'*armada*. — Conjuration catholique de Marie Stuart. — Correspondance avec Philippe II. — Intervention des Guise. — De Henri III. — Mort de Marie Stuart. — Effet en Europe. — Mouvement de l'Espagne. — Rapprochement d'Élisabeth et de la France. — Départ de l'*armada*. — Elle est dispersée. — Influence de ces événemens. — La Hollande.

1586 — 1588.

Les scènes de guerre civile, ces transactions entre les partis, ces soulèvemens d'opinions et de

villes tenaient presque toujours à des événemens extérieurs qui, éclatant en face de l'effervescence des esprits, dominaient leurs résolutions. Le catholicisme et la réforme, grands types des intérêts en Europe, donnaient à la politique générale un caractère d'unité et de sympathie. Un fait ne pouvait se produire sur un point sans qu'il eût du retentissement sur tous les autres. Il n'y avait pas alors cet égoïsme territorial, ce patriotisme du sol, féodalité épurée des temps modernes.

La mort inopinée du duc d'Anjou, après sa folle campagne des Pays-Bas, avait jeté la maison de Nassau dans l'alliance de l'Angleterre. Elisabeth, mécontente du roi d'Espagne, confia au favori de son cœur, au brillant et fougueux comte de Leicester, la conduite de quelques auxiliaires anglais réunis à Flessingue. Leicester, en présence de ce peuple soulevé, ambitionna le pouvoir que le duc d'Anjou avait désiré lui-même. Le titre de comte de Flandre, la souveraineté de ces belles et plantureuses provinces souriaient à son avenir. Tandis qu'il luttait avec des fortunes diverses contre l'habile tactique du duc de Parme, il imposait sa volonté impérieuse aux États-Généraux, sans tenir même compte des instructions d'Élisabeth, alors tout entière dans les idées de ménagemens *.

* Mémoires de Hardwicke, 299.

L'intervention du comte de Leicester à la tête d'une armée anglaise était si patente, si publiquement avouée, qu'il eût été impossible à Philippe II de ne pas songer à la vengeance. Il résolut dès-lors d'en finir, non-seulement avec la révolte de Flandre, mais encore avec Élisabeth, main active qui déjouait la mission d'unité catholique. Des ordres furent donnés dans tous les ports d'Espagne, du Portugal et de Flandre, de réunir une formidable *armada*, flotte gigantesque qui, rassemblée dans le canal de la Manche, devait tenter l'invasion de l'Angleterre, proclamer Marie Stuart sous l'aile de Philippe II *, restaurer enfin le catholicisme violemment comprimé depuis Henri VIII.

Il y avait long-temps que cette conjuration contre le pouvoir d'Élisabeth était tramée par Marie; elle se liait aux projets de la ligue en France, aux mouvemens de l'union depuis 1585 son origine. Des critiques anglais ont cru que plusieurs des pièces du procès de Marie furent supposées par Élisabeth afin de perdre sa rivale. Il reste dans les archives de Simancas des documens trop décisifs et trop importans pour qu'il soit possible de nier encore la participation de Marie aux grands projets de Philippe II contre la couronne protestante d'Angleterre.

* Camden, 459.

Dès la conférence de Nancy, le duc de Guise écrivait au roi d'Espagne : « Sire, après tant de diverses intelligences que j'ai conduictes et recherchées dès long-temps avec beaucoup de peines pour l'establissement de la religion catholique en Écosse, Dieu m'a faict la grâce d'avoir induit et attiré les principaux du pays à la bonne et saincte résolution que j'ai tousjours estimée très-nécessaire pour surmonter les factions anglaises qui en ont retardé l'effect jusques à ceste heure par tant d'artifices qu'ils ont recherché, afin de s'assurer de cet État duquel ils recognoissent despendre la sureté du leur. Et ayant traité ceste affaire avec les principaux du pays d'Écosse, j'en ai trouvé, à la vérité, l'exécution trop difficile sans le secours et assistance de Vostre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisi protecteur et appui d'une si digne et louable entreprise, à laquelle je me suis d'autant plus affectionné, pour le jugement que j'ay pris de l'heureuse rencontre d'une telle occasion pour l'advancement des desseins que Vostre Majesté pourroit avoir sur l'Angleterre, auquel je voudrois estre si heureux que de pouvoir apporter autant de très-humble service comme je m'y sens obligé, et m'y trouver avec une pique comme le moindre soldat. C'est pourquoy je vous supplierai très-humblement, Sire, vouloir appuyer de vostre main libérale le zèle de ces bons catholiques et

les assister du secours qu'ils attendent de Vostre Majesté. Et je puis assurer Vostre Majesté, sur mon honneur, qu'après qu'il vous aura plu accorder à ce pays affligé le secours d'hommes et d'argent qu'ils en espèrent, vous trouverez en leurs promesses toute la foy et vérité qui s'en doibt attendre; cognoissant ceux qui en escrivent à Vostre Majesté, bons et vrais catholiques, entiers en leurs résolutions et capables de telles entreprises [1]. »

A la suite de cette recommandation, un traité fut signé entre Philippe II et les Écossais : « Les princes et seigneurs catholiques du royaume d'Écosse, pour l'exécution de l'entreprise et résolution qu'ils ont faict de restablir la religion catholique audict pays, chasser la faction angloise, et délivrer le roy et la royne sa mère, supplient très-humblement le roy catholique de leur vouloir octroyer les choses qui ensuivent; à sçavoir : six mille hommes soudoyés pour un an seulement pour s'opposer à la royne d'Angleterre, en cas que elle voulust entreprendre sur eux, se sentant assez forts d'eux-mesmes pour vaincre ce qui est du pays; cent cinquante mille escus pour fournir aux levées et frais de ceste guerre. Ils sont assurés, moyennant la grace de Dieu et ce secours qu'ils attendent de Sa Majesté

[1] Archives de Simancas, cot. B 57[366].

catholique, d'exécuter heureusement leur saincte résolution et entreprise; et promettent, outre ce, à Sa Majesté, pour l'advenir, qu'il ne se fera audict pays aucune levée de gens de guerre contre Sadicte Majesté, en faveur de la royne d'Angleterre; les seigneurs écossais remettront au pouvoir de Sa Majesté, dès maintenant ou quand bon lui semblera, un ou deux ports en Écosse, sur le bord de l'Angleterre, pour s'en servir contre ladicte royne, et de faire que leur roy, estant deslivré des mains des rebelles qui le forcent et détiennent, il se rangera au giron de l'Église, recognoistra l'obligation qu'il aura à Sa Majesté catholique, et ne prendra alliance pour mariage que suivant l'advis de Sadicte Majesté *. »

Marie Stuart elle-même est en rapports assidus avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Bernardino Mendoça : « Monsieur l'ambassadeur; vous aurez entendu, par une précédente, la réception de celle que Guillaume m'a faict tenir de vostre part; et depuis, la vostre du 19e mai m'a esté rendue, par laquelle ce m'a esté un singulier contentement de voir que le roy catholique, monsieur mon bon frère, commence à se revancher des pratiques et attentats de la royne d'Angleterre contre luy, non-seulement par le bien que me faictes espérer en pouvoir réussir, mais

* Archives de Simancas, cot. B 57[238]

principalement pour la manutention de sa seule réputation. Vous ne croiriez combien l'apparence des succès des comtes de Leicester et de Drake a eslevé le cœur des ennemis dudict sieur roy, et combien sa patience si longue avec cette royne d'Angleterre avoit amorti la confiance que les catholiques par-deçà ont tousjours eue en lui; moy-mesme, vous confesserois-je librement, j'estois tellement découragée d'entrer en nouvelles poursuites, voyant le peu d'effét de celles du passé, que j'ay fermé l'oreille à diverses ouvertures et propositions d'entreprises qui m'ont esté faictes depuis six mois par lesdicts catholiques, n'ayant de quoy leur donner aucune solide response. Or, sur ce que de nouveau je ay entendu de la bonne intention dudict sieur roy, vers ce quartier icy, j'ay fort amplement aux principaux desdicts catholiques fait part d'un dessein que je leur ay envoyé, avec mon advis sur chascun point pour se résoudre ensemble à l'exécution d'iceluy. Ils vous despescheront un envoyé suffisamment instruit pour traiter avec vous, suivant les offres générales qui vous ont jà esté faictes de toutes choses qu'ils auront à requérir en ceste affaire du roy vostre maistre. Cet envoyé vous informera des moyens de ma sortie hors d'icy, laquelle j'entreprendray sur moy d'effectuer. Je vous remercie bien affectueusement de vos bons offices à l'égard du roy vostre maistre pour les sommes

d'escus dont il luy plaist me subvenir pour ma délivrance, à laquelle ils seront employés *. »

Conjuration catholique, délivrance de Marie Stuart, tel est le projet que Philippe II veut seconder. La reine d'Écosse écrivait encore au même ambassadeur : « Le porteur a charge de moy de vous communiquer quelques ouvertures de ma part, sur lesquelles je vous prie luy impartir librement ce que vous pensez qu'il s'en pourra obtenir du roy vostre maistre, afin qu'il n'en soit importuné, si vous jugez qu'elles ne soient pour réussir. Il y a un autre point dépendant de ce que j'ay réservé de escrire à vous seul pour le mander de ma part audict sieur roy, sans que autre que luy, s'il est possible, en aye cognoissance; c'est que, considérant l'obstination si grande de mon fils en l'hérésie (laquelle je vous assure que je ay pleurée et lamentée jour et nuict plus que ma propre calamité, et prévoyant sur ce, le dommage éminent qui en est pour l'Église catholique, par lui venant à la succession de ce royaume), j'ay pris la deslibération, en cas que mondict fils ne se réduise advant ma mort à la religion catholique (comme il faut que je vous dise qu'en voye peu d'espérance tant qu'il restera en Écosse), de céder et donner mon droit par testament en ladicte succession de cette cou-

* 27 mai 1586. — Archives de Simancas, cot. B 57[115].

ronne audict sieur roy vostre maistre, le priant moyennant ce, me prendre doresnavant en son entière protection, pareillement l'Estat et affaires de ce pays, lesquelles, pour décharge de ma conscience, je ne pense pouvoir mettre en mains de prince plus zélé en nostre religion, et capable en tout respect de la restablir par-deçà, comme il importe à tout le reste de la chrestienté, me sentant plus obligée de respecter en cela le bien universel de l'Église, que avec le détriment d'icelle la grandeur particulière de ma postérité. Je vous prie encore un coup que cecy soit tenu très-secret, d'autant que s'il venoit à estre révélé, ce seroit en France la perte de mon douaire, en Écosse l'entière rupture avec mon fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction *.

MARIE. »

En face de la mort, tandis que l'échafaud se dresse dans la chapelle tendue de noir, lorsque cette tête de reine va tomber, Marie n'oublie pas cet ambassadeur espagnol qui a secondé ses projets: « Mon très-cher amy; comme je vous ay tousjours cognu zélé en la cause de Dieu et affectionné en mon bien et deslivrance de captivité, je vous ay tousjours faict aussi participant de toutes mes intentions en la mesme cause,

* Archives de Simancas, col. A 57^{210}.

vous priant de signifier au roy, monsieur mon bon frère, pourquoy à présent, selon le peu de loisir que j'ay, je vous ay bien voulu dire ce dernier adieu, estant résolue de recevoir le coup de la mort qui m'a esté samedy dernier desnoncée, je ne sais quand ni en quelle sorte; mais pour le moins vous pouvez assurer et louer Dieu pour moy que par sa grâce je ay eu le cœur de recevoir ceste très-injuste sentence des hérétiques, avec contentement pour l'heur que je estime que ce m'est de respandre mon sang à la requeste des ennemis de son Eglise, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion, moy vivante; et l'autre poinct, que leur royne ne peut régner en sureté au mesme cas; pour les deux quelles conditions je ay sans contredit accepté l'honneur qu'ils me déféroient tant comme de très-zéleuse en la religion catholique pour laquelle j'ay publiquement offert ma vie, et de l'autre, bien que je ne avois faict nulle poursuite ni acte pour oster celle qui estoit en la place, si ce n'est pour obtenir mon droict. Ils m'ont dict que je ay beau faire, car je ne mourrai pas pour religion, mais pour avoir voulu faire meurtrir leur royne, ce que je leur ay nié comme très-faux; aussi n'ai-je jamais rien attenté de tel. Ce porteur m'a promis de vous conter comme j'ay esté traitée rigoureusement par ceux-cy et mal

servie d'autres que je voudrois n'avoir pas tant monstré leur crainte de la mort en si juste querelle, ou leurs désordonnées passions. Tant y a que ils n'ont sçu tirer de moy sinon que estois royne libre, catholique et obéissante à l'Église, et que pour ma deslivrance j'estois obligée, l'ayant cherchée par bons moyens sans la pouvoir obtenir, de la procurer ni consentir par les moyens qui me estoient offerts. Nau a tout confessé, Courle beaucoup sur son exemple, et tout est sur moy. On me menace si je ne demande pardon; mais je dis puisque jà ils m'ont destinée à mourir, qu'ils passent outre en leur injustice, espérant que Dieu m'en rescompensera en l'autre monde; et par despit que je ne veux parler ils vinrent hier oster mon duys (ornemens), disant que je ne estois plus que une femme morte, sans nulle dignité. Ils travaillent en ma salle; je pense que c'est pour faire un eschafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie. Je meurs en bonne querelle et estant aise d'avoir quitté mon droict au roy vostre maistre. J'ay dict que mon fils ne retournant au giron de l'Église, j'avouois que je recognoissois vostre maistre le plus digne prince pour la protection de ceste isle. J'en escris autant à Sa Saincteté, et je vous prie luy certifier que je meurs en ceste mesme volonté que je vous ay escrit et à celuy que sçavez, lequel est son pro-

che et son ancien amy et un quatrième, lesquels sur tous autres je laisse en la protection du roy et au nom de Dieu le requiers ne les abandonner, et je leur prie qu'ils le servent en mon lieu. Je ne leur puis escrire; saluez-les de ma part et priez tous Dieu pour mon ame. J'ay demandé un prestre, je ne sçais si je l'aurai; ils m'en ont offert un évesque des leurs; je l'ay refusé tout à plat. Croyez ce que ce porteur vous dira et ces deux pauvres filles qui sont esté les plus près de moy; ils vous conteront la vérité; je vous prie la faire publier, car je crains qu'ils la fassent donner tout autre. Tenez ce porteur secret; il m'a esté fidèle garçon; Dieu vous donne heureuse et longue vie. Vous recevrez un tocqueu de moy d'un diamant que je avois cher pour estre celuy dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foy et que je ay tousjours porté quasy: gardez-le pour l'amour de moy. Je ne sçais si j'aurai congé de faire testament; je l'ay requis, mais ils ont tout mon argent. Dieu soit avec vous. Entre autres accusations, celle de Criton en est une de quoy je ne sais rien; je crains beaucoup que Nau et Pasquier aient beaucoup advancé ma mort, car ils avoient gardé des papiers, et si ils sont gens qui veulent vivre en tous mondes et si ils peuvent avoir leur commodité. Plust à Dieu que Fontrenay eust esté icy; il est jeune homme de fort résolution et

science. Adieu encore une fois, et je vous recommande mes pauvres destitués serviteurs derechef, et priez pour mon ame *. »

La mort de Marie Stuart avait produit un profond effet en Europe. La maison de Guise avait fait tous ses efforts pour favoriser une révolution catholique en Angleterre et en Écosse; Henri III et Catherine de Médicis envoyèrent des ambassadeurs spéciaux pour défendre l'indépendance et l'honneur des couronnes. Marie ne put échapper à sa destinée; elle la subit en femme forte, dévouée à sa foi. Les catholiques exaltaient ses vertus en maintes épitaphes. « La tête de Marie, qui avoit esté l'espouse d'un roy des François, femme d'un esprit admirable, d'une beauté parfaite, reposoit là; elle avoit enduré la prison sous une bastarde pendant vingt ans, et victime innocente elle tomboit immolée **. »

Philippe fut frappé de cet événement lugubre:

[1] Archives de Simancas, cot. B 58[173,174].

[*] Épitaphe de la royne d'Écosse, douairière de France:

Marie, honneur du siècle, et son dueil larmoyable,
Qui d'un roi des François l'espouse avoit esté,
Admirable en esprit, non pareille en beauté,
Sans chef gist en ce lieu par un acte incroyable:
Entrée en Angleterre où elle s'est appelée,
D'un sien frère bastard fuyant la trahison;
Vingt ans d'une bastarde endura la prison,
Puis victime innocente est par elle immolée.

« Faictes-en mon compliment de condoléance au roy de France, écrit-il à son ambassadeur, ainsi qu'au duc de Guise avec lequel je partage la douleur de ceste perte. C'est un procédé inouy; une vengeance inique exercée envers une catholique si pure, envers la personne d'une royne souveraine et subjecte de Dieu seul * !... »

Philippe II ne se borna point à ces plaintes stériles. Dans la solennelle et lugubre impression que produisait la mort de Marie Stuart, le roi d'Espagne hâtait l'armement de l'immense *armada*. Les envoyés de l'union le pressaient. Ce mouvement contre l'Angleterre se mêlait aux desseins de la ligue en France; on voulait partout restaurer l'unité catholique. Le partie huguenot jetait déjà ses quolibets sur ces lenteurs; dans une dépêche de l'ambassadeur Mendoça, on rapporte les jeux de mots que font les Français à l'occasion de l'activité du brave amiral Dracke contre Cadix et des lenteurs de l'Espagne : « La quenouille d'Élisabeth vaut mieux que l'épée de Philippe **. »

A mesure qu'ils apprenaient pourtant les armemens formidables de l'Espagne, les Anglais manifestaient de tristes appréhensions. Les no-

* Saint-Lorenço, 31 mars 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56[127].

** Archives de Simancas, cot. A 56[103].

tes secrètes arrivées de Madrid portaient à des nombres indéfinis les navires qui armaient dans tous les ports : « flotte du Portugal : dix gallions, le premier de 1000 tonneaux, principal vaisseau de la flotte (qu'on appelle ordinairement navire capitainesse), avec 50 pièces d'artillerie ; *l'Admiral-général*, de 1050 tonneaux, portait aussi 50 pièces ; *Saint-Louis*, *Saint-Philippe*, *Saint-Bernard*, *Saint-Christophe* ; ensemble deux grands vaisseaux nommés Zabres ; *Augusta* et *Julia*. La flotte de Biscaye estoit de 10 navires : *la Capitainesse* ; *la Conception*, *Zebelina*, *la Manuelle*, *Grangrin* ; plus, 4 pataches. La flotte de Castille comptoit 14 gallions : *Saint-Jacques-le-Grand*, *l'Ascension*, *la Trinité*, *Saint-Medele* et *Celedonius*, etc. avec 2 pataches. La flotte d'Andalousie, 11 navires : *Saint-Jean de Gargare*, *la Duchesse*, *l'Amirale*, etc. L'armée de Guipuscoa, 13 navires : *Saint-Barbe*, *Donzelle*, *la Pinasse*. La flotte des Indes se composait de 10 vaisseaux : *la Rata*, *la Juliane*, *Saint-Nicolas-Prodaneli*, etc. La flotte sous la conduite de Lopez de Medina avoit 22 navires : *le Grand Faucon blanc*, *Samson*, *le Petit Saint-Pierre*, *le Corbeau volant*, *Isaï*, *la Pologne blanche*, etc. Et puis *la Gironne*, *la Napolitaine*, *la Patronne*, *le Crucifix*, *Saint-André l'Écossois*, et autres ; tous navires de 20 à 50 pièces de canon, munis de forts équipages, quelques-uns ayant plus de sept

cents hommes et commandés par capitaines experts et courageux : don Diego Sarmiente, Perez Morcilio, Jean Vincentolo, Gomez Zapata, Alphonse Castagnède, Sancho de Luna, Francisque Pacheco, Pero Castelbianco, Manuel Palilogue ; Rifort, Siton, Gallinate, Guzman, Negrete, d'Espinoles, et autres vaillans seigneurs et gentilshommes *, d'abord sous le marquis de Santa-Crux, puis, après sa mort, sous le duc de Médina Sidonia, amirante de Castille. »

Elisabeth, jusqu'alors en grande froideur avec la France, se tourna tout-à-coup vers elle ; la reine sentait le besoin de séparer les intérêts de Henri III de la cause espagnole, d'isoler Philippe II qui déjà d'accord avec la ligue avait assuré le port de Dunkerque à sa flotte **. Les avances d'Elisabeth sont constatées dans une dé-

* « Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne d'Angleterre, en l'année 1588. Recueilli de plusieurs endroits assurés. » (Brochure.)

** Henri III n'avait pas rompu avec Élisabeth. Loin de là : il prenait des mesures contre l'émotion populaire qui éclatait à Paris à la suite de la condamnation de Marie Stuart. Il écrivait au premier président du parlement de Paris : « Monsieur le président ; l'ambassadeur d'Angleterre m'a envoyé ici me faire plaincte d'un tableau que l'on a posé devant le cloistre Saint-Severin, où est peinte la royne d'Angleterre sa maistresse, et autres figures qui pourroient appor-

pêche de l'ambassadeur de France M. de l'Aubespine :

« Sire, ayant eu beaucoup de conférences avec le sieur de Walsingham pour vostre service, la royne d'Angleterre me manda l'aller trouver à Corydon où elle estoit allée prendre l'air, ce que je fis samedy, 6 de ce mois; et estant descendu à une hostellerie pour disner, les seigneurs de son conseil vinrent me prier de disner avec eux au chasteau, et me firent de l'honneur plus qu'ils n'avoient jamais faict, et incontinent après le disner je fus trouver laditte dame, accompagné d'eux tous, et luy ayant parlé des affaires qui estoient pressées comme du fait des déprédations et du voyage du sieur de Crillon dont ils avoient ici pris une grande alarme, elle me répondit tant courtoisement et honnestement que rien plus. Ensuite elle me reçut en présence de toute sa cour et de tous mes gens qui entrèrent jusque

ter quelque émotion, y ayant infini peuple à voir ledict tableau; et pour ce que je desire satisfaire à la requeste que m'a faicte ledict ambassadeur, et éviter le scandale et tumulte qui en pourroit advenir, je vous prie de regarder, vous et monsieur de Paris, comme vous le ferez oster, soit par le curé, lieutenant civil ou chevalier du guet, auxquels j'écris faire ce que leur ordonnerez en cela. Je vous prie estre de telle façon que ledict ambassadeur ait occasion de se contenter, et qu'il n'en puisse advenir aucune esmotion. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8897.

dedans sa chambre privée ; elle me dict qu'elle estoit bien aise de sçavoir l'occasion du passage du sieur de Crillon ; qu'elle s'estonnoit pourquoy il ne passoit pas par terre, et se fit apporter une carte pour voir le chemin de Dieppe à Bologne, et me dict qu'elle lui presteroit toute faveur, adjoutant que si Vostre Majesté avoit affaire de ses forces, argent et munitions, elle les luy bailleroit. Je lui dis que je la remercioie, que Vostre Majesté n'avoit que faire des forces de ses voisins. Elle me parla ensuite d'une quantité de nouvelles qui luy sont escrites de Paris ; des navires anglois arrestés en France et des ports fermés ; je respondis qu'elle la première avoit faict fermer les ports, arresté mes paquets et les navires françois en ce royaume. — J'ai commis quatre des principaux de mon conseil, respliqua-t-elle, pour traiter de cela avec vous et faire justice à l'advenir à vos subjects ; partant me prioit vous escrire que l'on relaschast tous ses subjects, comme de sa part elle feroit relascher tous les vostres, et que les quatre commissaires feroient prompte justice. Et comme elle desiroit infiniment me parler de la mort de la royne d'Ecosse et moy au contraire desirois m'en aller sans entrer en cela, elle ne se pût tenir d'appeler le sieur de Walsingham pour me dire qu'il me menast en la chambre du conseil, et me prenant par le bras en riant, dit : voici nostre homme qui m'a voulu faire tuer ; et

me voyant sourire, elle dit que c'estoit chose qu'elle n'avoit jamais crue; qu'elle m'avoit tousjours tenu pour gentilhomme d'honneur qui l'aimoit et à qui elle voudroit fier sa vie; qu'elle m'aimoit et estimoit plus que jamais, me priant de vouloir estre ministre pour la restreindre en amitié avec Vostre Majesté; que ce temps estoit tel que l'un et l'autre en aviez plus de besoin que jamais, qu'il falloit excuser la colère des princes et le temps; qu'elle vouloit céder la première, afin que vous eussiez occasion de l'aimer et donner audience à son ambassadeur, et me dit tout cela avec un fil d'oraison préparé. Je lui respondis: Madame, je suis icy venu pour traiter des affaires du roy mon maistre, et non pour autre chose; je ne ferai jamais rien de contraire à la dignité de ma charge ni à mon honneur; puisque vous m'estimez innocent, ce m'est un grand contentement; toutefois je vous supplie me permettre de renvoyer d'Estrappes vers Sa Majesté afin que le faict soit mieux esclaircy. Elle me respondit que d'Estrappes s'en pouvoit aller librement quand il voudroit, et luy feroit bailler passeport, adjoutant qu'il estoit tombé en ceste peine par malheur, dont elle estoit bien marrye, cognoissant certainement qu'il estoit innocent. Puis elle me dit ces mots: « Je me suis enquise de lui et ai sçu qu'il est homme de loy et qu'il veut suivre le parlement de Paris; je suis marrye que je

luy ai esté cause de ce mal, car il m'en voudra toute sa vie ; vous luy direz que je n'espère jamais avoir à plaider un procès à Paris où il se puisse venger du tort que je luy ai faict. » Voilà, Sire, les propres paroles que j'ai voulu représenter à Vostre Majesté. Je pensois prendre congé d'elle sans entrer à parler de la royne d'Escosse ; mais comme j'estois debout, elle me prit par la main et me retira en un coin de sa chambre et me dict, que depuis que je ne l'avois vue il lui estoit advenu le plus grand malheur que jamais elle eust reçu, qui estoit la mort de sa cousine germaine, de laquelle elle juroit Dieu avec beaucoup de sermens qu'elle estoit innocente ; que véritablement elle avoit signé la commission, mais que c'estoit pour contenter ses subjects, et qu'elle n'avoit jamais eu intention de la faire mourir ; que ceux du conseil, entr'autres quatre qu'elle ne nomma point, luy avoient fait un tour duquel elle ne se pouvoit apaiser, et jura Dieu que si ce n'eust esté le long-temps qu'ils luy faisoient service et que ce qu'ils avoient faict estoit pour le bien de l'Estat, elle leur eust fait trancher la teste ; elle me pria de croire qu'elle n'estoit point si méchante de rejetter la faute sur un secrétaire, si ce n'estoit vray : cette mort-là luy toucheroit au cœur toute sa vie pour plusieurs raisons, principalement pour vostre respect, Sire, de la royne vostre mère, de feu vostre frère qu'elle avoit tant

aimé, et me pria derechef de faire tous les offices près Vostre Majesté pour restreindre avec elle plus d'amitié que jamais, réitérant ses propos qu'elle vous aimoit, honoroit et desiroit vostre bien, grandeur et santé plus qu'à soy-mesme; qu'elle vous offroit ses gens, argent et navires contre vos ennemis. Vostre Majesté peut croire, par la longueur de ceste despesche, qu'elle s'estoit bien préparée pour ceste audience où elle me tint trois bonnes heures; lui ayant laissé dire tout ce qu'il luy plut, je pensai ne devoir pas demeurer sans réponse, et luy dis que j'estois très aise qu'elle desirast l'amitié de Vostre Majesté; je pensois que vous aviez la mesme volonté en son endroit; mais qu'il falloit que je luy dise franchement que si elle desiroit vostre amitié, il falloit la vouloir d'effect et non de paroles; que d'aider d'argent et de munitions ceux qui portent les armes contre Vostre Majesté; ne faire aucune justice à vos subjects; traiter vostre ambassadeur comme elle m'avoit traité, ce n'estoit pas vouloir vostre amitié de la façon qu'il la faut vouloir. « Il y a trois princes en la chrestienté, Madame, lui dis-je, le roy mon maistre, le roy catholique et Vostre Majesté. Sous ces trois la chrestienté se remue; vous ne pouvez, Madame, avoir la guerre et querelle avec les deux, sans vostre grand mal; vous faictes la guerre à l'un ouvertement, et l'autre a grande occasion de

croire que la guerre qu'il a en son royaume est suscitée et fomentée par vos moyens et conseils. Partout il faut ôter cette opinion par effects et non de paroles; contentez le roy mon maistre, puisque vous desirez tant son amitié. En toute ceste response, je ne touchai rien de la mort de la royne d'Escosse; je sçais qu'ils sont en extresme peine de sçavoir ce que Vostre Majesté en dira au sieur de Straffort, lorsqu'il excusera ce fait. Elle me respondit qu'elle n'aydoit point au roy de Navarre contre vous, mais contre ceux de Guise qui vous vouloient ruiner pour après s'attacher à elle. « Le prince de Parme s'est vanté de venir faire la guerre en mon royaume; mais je l'en empescheray bien; je ne suis pas preste à rendre ce que je tiens aux Pays-Bas; et jurant Dieu, elle s'escrioit : J'empescheray bien le roy d'Espagne de se mocquer de ceste pauvre vieille qui a un corps de femme, mais accompagné d'un cœur d'homme, et pour cet effect je desire bien fort l'amitié du roy vostre maistre. Quant à vous, M. l'ambassadeur, adjousta-t-elle, je vous traiterai en sorte que vous partirez d'icy le plus content que jamais ambassadeur sortist de ce royaume *. » Et dans une autre dépêche, M. de

* Londres, 13 mai 1587. — « Despesche de M. de l'Aubespine-Chateauneuf, ambassadeur en Angleterre, au roi Henri III. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 8880, fol. 16.

l'Aubespine ajoutait : « Il semble que toute espérance qu'ils avoient icy de négocier avec le roy catholique soit rompue, qui est cause qu'ils desirent fort de conserver l'amitié de Vostre Majesté, et la renouer plus forte que devant, dont je m'aperçois assez par les caresses et recherches que ils me font maintenant. Du costé du roy d'Ecosse, la royne s'y gouverne si prudemment, que je crois que avec ses angelots, elle l'embrouillera chez lui tellement, qu'à peine aura-t-il moyen luy faire mal. Sire, tant que cette royne sera guerre avec le roy catholique, vos subjects uront beaucoup à souffrir; car les Anglois estant en mer et ne trouvant point d'Espagnols a prendre, ne veulent pas revenir à vuide et se jettent sur vos subjects; quelque restitution que l'on puisse avoir, la meilleure partie demeure, de sorte qu'il sera besoin d'en parler bien roidement à M. Straffort aux conférences que pourrez avoir avec lui *.

Pendant ce temps, l'*armada* était sortie des orts d'Espagne et du Portugal. A peine réunie, elle essuya une tempête violente qui la dispersa, triste présage de ses destinées. La flotte, une fois ralliée, reprit la mer, et arriva le 29 juillet en vue de Cornouailles. Elisabeth apprit cette nou-

* Londres, 21 mai. — Mss. de Béthune, vol. coté 8880, fol. 23.

velle avec effroi; voyant la saison avancée, elle n'attendait pas les forces espagnoles, et l'apparition de cette immense flotte émut profondément les chefs: lord Howard, amiral, et Dracke, vice-amiral, rassemblèrent avec activité leur escadre dans le port de Plymouth, et se mirent à la poursuite de *l'Invincible,* qui manœuvrait pour aller joindre les navires du duc de Parme. « Ceste effroyable *armada* avoit le vent à souhait; les Espagnols arrivèrent le 6e d'août sur le soir devant le port de Calais, et mouillèrent l'ancre attendant le secours du duc de Parme fort proche de là. L'armée angloise jeta les ancres vers la coste de Calais, et se trouvoit en nombre de cent quarante voiles. Le lendemain, les chefs ayant résolu d'attaquer les Espagnols, trouvèrent bon de garnir quelques navires avec feux artificiels, et contraindre les ennemis à lever l'ancre. Suivant cela, furent préparés six navires, et sur les deux heures après minuict on y mit le feu et furent lancés sur la flotte espagnole, ce qui donna l'alarme si chaude que, coupant les câbles, elle se retira en désordre. Alors il y eut quelques charges assez roides et force coups de canon laschés de part et d'autres; l'*armada* esprouva des pertes, et une partie du trésor fut enlevée. » Le duc de Médina n'avait point engagé de combat sérieux; toute la flotte appareilla et gagna le large avec un vent très-favorable. Le 10 et le 11 septembre elle était

parvenue entre l'Angleterre et l'Ecosse, car l'intention de l'amiral était de faire le tour des îles britanniques par la mer du Nord : « Les Anglois virent qu'il y avoit plus de péril que de profit à la suivre, surtout à cause que ceste mer septentrionale est subjecte à se tourmenter et esmouvoir d'estrange sorte; ils se retirèrent pour la plus-part et rentrèrent dans leurs ports. » Ce fut sagement avisé; ils échappèrent à cette tempête épouvantable qui engloutit dans une seule nuit la flotte du grand roi, et avec elle ses projets de conquête. Les côtes de l'Écosse, de l'Irlande, du Danemarck, de la Norwége furent couvertes de débris de ce triste naufrage si fatal à l'Espagne; plus de cent vingt vaisseaux périrent, et avec eux les meilleures troupes, les marins les plus expérimentés. Un seul *capitano* aborda en Espagne quelque temps après le duc de Médina; ce fut le brave amiral Récaldo, monté sur un vaisseau percé de toutes parts, les mâts brisés par la mitraille, presque tout son équipage blessé, hors de service « tellement, que de jour en jour on en jettoit cinq ou six hors le bord *. »

Ainsi échouait la gigantesque entreprise de

* « Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne et le royaume d'Angleterre, avec ce qui s'en est ensuivi, ès mois d'aoust et septembre 1588. » (Broch.)

37757 9.

Philippe II, projet qui pouvait assurer l'unité catholique, et la grandeur immense de son pouvoir. Il en reçut la triste nouvelle avec un calme religieux : « J'avois envoyé mon armée pour punir l'orgueil et l'insolence des Anglois, et non pour combattre la fureur des vents et la violence d'une mer irritée. Je rends grâce au ciel de ce qu'il m'est encore resté des vaisseaux après une si furieuse tempête. » Paroles de dignité et de résignation catholique.

Dans cette forte et patriotique résistance de l'Angleterre, l'active vieillesse d'Élisabeth avait trouvé appui chez un peuple tout neuf, que la réforme avait jeté dans le mouvement politique. De la défaite de l'*armada*, date la puissance régulière des États-Généraux de Hollande, que nous verrons grandir si démesurément dans la première moitié du XVIIe siècle. La Hollande va prendre place dans la balance de l'Europe : elle fournit ses braves flottes et des subsides ; elle prépare ses colonies et leur émancipation ; elle a surtout ses écrivains, ses pamphlets de liberté, ses plumes acérées et critiques. Sa naissance, ses progrès, ses développemens, sa destinée inouïe sont un pas vers le temps des révolutions politiques.

CHAPITRE LXXIV.

ÉTAT DES OPINIONS. — ÉLECTIONS POUR LES ÉTATS DE BLOIS. — ACTION POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

Pamphlets protestans. — Du tiers parti parlementaire. — Des catholiques. — Situation des esprits lors de la convocation des États. — Action de la ligue sur les élections. — Correspondance du duc de Guise avec l'Espagne sur les États de Blois.

1588.

La grande journée des barricades, ce triomphe de la foi catholique et du système municipal, avait donné partout une haute im-

pulsion ; les opinions à ménagemens politiques avaient disparu comme pouvoir ; elles restaient comme influence de pamphlets et d'esprit ; les hommes de science et de lumières qui s'étaient placés à la tête des idées de transaction, se vengaient de la nullité à laquelle ils étaient réduits par une multitude d'écrits tantôt sérieux, tantôt spirituels et moqueurs. Un de ces écrits s'adressait à Henri III lui-même, pour l'exhorter à en finir avec le parti de la ligue, dont il devait secouer le joug :

« Grand prince, que ne crois-tu toi-même ? Tu n'as nul si fidèle conseiller. Je t'ay ouy autrefois blasmer la faute du roy de Portugal qui hasarda son Estat sur une bataille. Hé ! où as-tu mis ta prudence ? tu te hasardes à moins cent fois qu'une bataille ; qui t'a pu persuader que ces gens qui ne desirent que ta mort, qui n'ont pour but que ta couronne, mettront bas les armes conjurées contre toy, parce que tu feras le mauvais contre ceux de la religion ? Non, non, il faut laisser ta couronne, autrement tu n'auras jamais la paix avec eux ; si tu la pouvois quitter sans la vie, tu as des gens assez effrontés près de toy pour te le conseiller. Ils t'ont chassé hors de Paris, ce que jamais les estrangers ne firent à tes ancestres : celuy qui a entrepris de te faire fuir aujourd'hui, entreprendra bien de te faire mourir demain. Tu dis que si tu pro-

nonces le mot de *paix* avec ceux de la réforme, tu auras toutes les armes de la chrestienté contre toy : ouy, si tu le dis comme celui qui fuyoit dernièrement de Paris devant le duc de Guise; prononce-le comme celui qui gagna les batailles de Jarnac et de Moncontour ; dis-le de cette façon, et tu verras que tout le monde tremblera. Mais tu crains la ligue! donne une paix raisonnable à tes subjects; fais-les contenter de la raison, et n'aye peur que les autres ne s'y réduisent; ils sont trop foibles pour résister contre toy en une mauvaise cause. Tu as encore crainte; et de qui, bon Dieu! du roy d'Espagne ? Monstre-lui les tableaux de ton père et de ton ayeul, il tremblera jusques au fond de Castille. On te persuade que le plus fort parti est celui des catholiques, et qu'il faut que tu t'en rendes le chef pour oster ce titre au duc de Guise. On te le persuade, mais on te trompe. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux; il faut qu'ils viennent à toy et que tu les reçoives. Estre roy c'est ton parti; il ne t'en faut point d'autre; ils doivent tous céder à celuy-là. Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en a point pour en descendre ; si un roy descend tant soi peu, il tombe. Tout ce qui est presque autour de toy t'a trahi jusqu'icy; les plus fortes armes de la ligue contre toy ont esté en ta cour, en ton conseil, en

ton cabinet ; mais à présent que Dieu t'a osté toute excuse en t'enlevant à ce danger, que cela te donne envie de vouloir ton bien, ton repos, ta grandeur. »

Souvent encore ils attaquaient par de rudes sarcasmes les plus zélés catholiques. Un pamphlet intitulé : *la Bibliothéque de Madame de Montpensier, l'ardente ligueuse*, contient les plus amères satires sur la cour de Henri III et les adhérens de la sainte-union. Dans ces titres de livres, que la pudeur ne permet pas toujours de citer, on trouve « les Querelles amoureuses du comte de Soissons, avec les Observances de Mme de Roussoy. — Le Combat civil de Messire de Nevers trouvé dans une serviette. — Continuation du chant lugubre des Pages sur l'inégalité du fouet de Monsieur, à la troupe de leurs maistresses. — Le Jouet du Cocuage, par Combault, premier maistre d'hostel du roy, avec une Lamentation de n'y estre plus employé, par le mesme. — La nouvelle façon d'entretenir les vieilles lisses et trouver moyen d'avoir argent, par le maréchal d'Aumont, commenté par Mme de la Bourdaisière. Le Foutiquet des demoiselles, de l'invention du petit La Roche, chevaucheur ordinaire de la paix. — Moyen subtil pour trouver les choses perdues, par Despruneaux le jeune, escrit en faveur des dames. — Les Couches avant le terme de la fille du président de Neuilly, mises en rimes spiri-

tuelles, par M. Rose, évesque de Senlis. — Le Trébuchet des filles de la cour, tiré de l'exemplaire de Mlle du Tiers, avec les Lamentations amoureuses de Neptune. — L'Histoire mémorable et ouys du roy Hérode (Henry III), par le vicomte de Larchant. — Complainete et Lamentation des Poulets du duc d'Espernon sur la blessure du sieur d'Escoublières. »

Les huguenots, placés dans une position plus nette et plus libre que le tiers parti parlementaire, attaquaient avec toutes violences le catholicisme et l'union sainte qui en était l'expression ; on ne peut se faire une idée des exagérations bizarres qu'on jetait contre le clergé, les prêtres et les frères prédicateurs, qui ébranlaient les halles de leurs vives paroles. Parmi les pamphlets que l'école génevoise et hollandaise publiait à cette époque, il en est un curieux sous le titre du *Cabinet du roy de France*. L'auteur suppute les millions de concubines que le clergé de France entretient grassement du fruit de ses simonies ; et ce calcul bizarre, offert à la crédulité passionnée des partis, porte à trois fois la population du royaume, les filles de joie des évêques, des prêtres et des moines *. En face de telles haines le catholique ne restait point oisif; il attaquait à son

* *Le Cabinet du roy de France*. Paris, 1589. J'en possède un curieux exemplaire.

tour, avec non moins d'acharnement, le huguenot et le politique, association monstrueuse d'hommes sans foi, sans conscience, dévoués a l'enfer et à ses démons noirs et puans.

Il était essentiel de bien préciser l'état des opinions au moment de la grande assemblée qui venait d'être assignée à Blois; car une des conditions imposées par l'acte d'union catholique entre le roi et la ligue était la convocation des États-Généraux; le catholicisme, si puissant d'opinion publique, devait avoir majorité dans ces États, et faire ratifier, par la solennelle représentation des provinces, les deux principes qu'il avait posés dans son manifeste : 1° la proscription de l'hérésie; 2° la réforme des abus. La ligue était un grand contrat d'union et d'assurance mutuelle; elle avait son gouvernement et ses ramifications en chaque province; elle agissait par une seule pensée et sous une seule direction; la plupart des villes municipales étaient entrées dans ses intérêts; elle avait ses cahiers de doléance, ses ordres, ses volontés. Quand la majorité est ainsi organisée, il est difficile que les choix d'élections ne lui appartiennent. Dès le commencement d'août, le duc de Guise et le conseil de l'union sainte eurent l'assurance que les États de Blois seraient entièrement à leur disposition.

Ce brave duc de Guise sentait l'importance de s'assurer la majorité. Immédiatement après les

arrangemens de Chartres il s'était hâté de se rendre auprès du roi, et là ils agissaient de concert avec tous les membres de l'association catholique pour dominer le conseil et les élections. Le duc de Guise écrivait à Bernardino de Mendoça, l'ambassadeur d'Espagne, le 6 août, le jour même de sa venue à Chartres : « Pour si peu de temps que nous sommes arrivés, il est malaisé de bien juger de l'estat des affaires de nostre établissement; l'entrée est belle et le reçu plein de bonne chère et avec visage ouvert jusqu'au moindre des nostres. Si nous croyons aux apparences et à ce qu'un chascun nous rapporte et aux recherches que l'on faict de nostre amitié, nous présageons un grand changement en mieux et du tout à nostre intention. On nous dict que les mouvemens derniers et la façon que nous y avons gardée ferment la bouche à toutes les calomnies; on recognoist que Dieu y a mis la main pour ramener les affaires à un meilleur estat et arrêter le désordre et la confusion; bref, nous ne pouvons de ce qui se passe que conclurre ou une extresme dissimulation, et plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutation de volontés et comme un monde nouveau. L'on remet aux Estats de donner la forme et à la prendre d'eux; c'est pourquoy j'ay recommandé par toutes les provinces de pourvoir que les députés soient si bien triés et choisis dans les trois ordres, que

tous concertent l'assurance de nostre religion, la manutention des gens de biens, la recherche et punition des méchans, le réglement des affaires et la descharge du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence et dextérité, que nous puissions retenir le roy ès bonnes volontés et conceptions qu'il montre avoir *. »

Le 28 août il écrivait encore : « Les pratiques et les menées qui se font par tous les endroicts de ce royaume pour la desputation de ces Estats nous donnent subject de nous tenir sur nos gardes et avoir plus que jamais l'œil ouvert à nostre conservation ; et si par accident il se trouve quelques provinces où les hérétiques et leurs fauteurs ayent eu le pouvoir d'y faire nommer des députés à leur desvotion, je m'assure que la meilleure et plus saine partie sera pour les bons catholiques, et que elle emportera les autres. L'on m'a donné advis de tout costé que Montpensier et le prince de Conti, le comte de Soissons ramassent et assemblent çà et là ce qu'ils peuvent d'hommes pour venir à Blois fort accompagnés ; j'espère qu'ils ne seront gens pour nous estonner, ayant mandé aussi de ma part tous mes amis ; mais je vous supplie vous souvenir de ce que nous résolusmes à Paris, et estre cause que nous

* Lettre du duc de Guise à Bernardino de Mendoça, le 6 août 1588. — Archives de Simancas. A 60[1].

soyons promptement secourus de moyens pour résister à telles menées et pratiques *. »

Le 5 septembre, maître du conseil, il s'en félicite auprès du roi d'Espagne : « Assurez Sa Majesté catholique de la totale puissance qu'elle a sur moy et sur tout ce qui m'appartient, m'estant entièrement dévoué à l'accomplissement de ses volontés avec une très-fidèle et très-parfaicte obéissance; elle me faict trop honneur d'avoir souvenance de moy, selon que j'ay vu par l'extrait de la lettre qu'elle vous en escrit, et du soin qu'il luy plaist prendre de ma vie; j'ay assez d'advis de plusieurs lieux que mes ennemis y attentent par divers moyens, estimant par ma mort restablir plus facilement les affaires et les hérésies; mais j'espère que Dieu me conservera pour son service, et j'y veille avec mes amis et serviteurs, desquels je me fais accompagner du plus grand nombre que je puis, sans y rien épargner. L'assistance dont il plaist à Sa Majesté catholique m'assurer, est après Dieu mon principal et plus certain recours, et un sacré refuge pour tous ceux qui sont persécutés pour le nom et honneur de Dieu et de la saincte Église **. »

« Au reste, ajoutait-il, quant à nos nouvelles, je vous dirai que le roy mon maistre presse fort

* Archives de Simancas, cot. B 61[14].

** *Ibid.*, cot. B 61[17].

la tenue des Estats-Généraux, et montre y avoir beaucoup de volonté. Partout on pratique pour faire nommer des députés en faveur des princes suspects et pour faire requérir par le peuple, sous couleur de son soulagement, une paix générale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon costé, ayant envoyé en toutes les provinces et bailliages des personnes confidentes pour faire promouvoir un contraire effet. Je pense y avoir tellement pourvu, que le plus grand nombre desdicts députés sera pour nous et à nostre desvotion. »

Le roi d'Espagne ne partage pas la sécurité du duc de Guise : il semble pressentir les dangers toujours plus menaçans que court le chef de l'opinion catholique, et les troubles probables qui auront lieu aux États. Dans une dépêche de sa main, écrite à don Bernardino Mendoça, le roi dit : « Il ne faut cesser de répéter à Mucius, dont j'ay reçu le billet, que la (junta) réunion de Blois va être la cause de troubles et de révolution; qu'il fasse donc tous ses préparatifs pour sa sureté, et qu'il ne néglige rien pour elle *. » A cela le duc de Guise répond le 21 septembre : « Je ne manque d'advertissemens de toute part qu'on veut attenter à ma vie ; j'y ay, grace à Dieu, bien pourvu, tant par amas que j'ay faict d'un bon nombre de

* Archives de Simancas, cot. A 56[172].

mes amis, que ayant pratiqué, par présens et argent, une partie de ceux desquels on se veut servir en ceste exécution; que si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ay faict à Paris ; qu'on y prenne garde *. »

Les choses en étaient ainsi lors de la convocation des États de Blois. De part et d'autre on agissait pour obtenir des députés dans le sens de sa propre opinion. Les Huguenots étaient tout-à-fait mis hors de cause **; la querelle politique était entière entre le tiers parti royaliste et les catholiques de la ligue, représentés, l'un par Henri III, et l'autre par le duc de Guise. Si l'on obtenait des États dans le sens de la première opinion, la royauté secouait la ligue; dans l'hypothèse contraire, le parti catholique triomphait puissant et dominateur.

* Archives de Simancas, cot. B 61^{32}.

** Ils tenaient une assemblée particulière à La Rochelle sous Henri de Béarn. J'en parlerai plus tard.

CHAPITRE LXXV.

ÉTATS DE BLOIS.—ADOPTION DE L'UNION CATHOLIQUE.

Arrivée des députés. — Influence de la ligue. — Changement du conseil. — Ouverture des États. — Harangues. — Présidences. — Négociations. — Questions préliminaires. — Guerre. — Finances. — L'union catholique déclarée loi fondamentale.

1588.

Henri III s'était rendu à Blois long-temps avant l'arrivée des députés, afin de préparer les esprits et dominer l'assemblée. A mesure que les choix étaient connus du conseil, le roi pouvait se con-

vaincre que la ligue avait triomphé. Presque sur tous les points, les villes, les bourgs, les bailliages, sauf la gentilhommerie, avaient député des membres de la sainte-union; Paris s'était distingué par sa ferveur, et à la tête de sa députation, elle avait placé le prevôt Marcel ou Marteau, récemment élu par les catholiques.

Le roi eut la certitude, aux approches des États, qu'une forte résolution serait prise, et il se décida tout à coup à changer son conseil. Était-ce mécontentement de ce que ce conseil n'avait pas eu assez d'habileté pour lutter contre l'influence de la ligue? Était-ce soupçon de trahison? Voulait-il faire une concession aux députés, en choisissant parmi eux ses secrétaires d'État? « Je me fusse grandement estonné, dit Pasquier, si ces changemens se fussent motivés par la nouvelle réconciliation faicte entre luy et ses subjects. Il a pris la route de Blois où il a assigné tous les desputés des Estats; et soudain qu'il y est arrivé, il a renvoyé M. le comte de Chiverny, son chancelier en sa maison, et le seigneur de Bellièvre *, l'un des premiers

* J'ai trouvé les lettres autographes des ministres sortans du conseil : lettre de M. de Villeroy au duc de Nevers. 5 octobre 1588. — Mss. de Baluze, vol. cot. 8839, fol. 101.

« Je dois estre plus desireux de vostre amitié, Monseigneur, puisque j'en ai un plus grand besoin que je n'eus oncques, à cause du malheur qui m'est advenu, je m'accuse

conseillers en son conseil d'Estat, sans rendre la raison pourquoy. Le semblable il a fait des seigneurs de Villeroy, Pinart, Brûlart, secrétaires d'Etat; du sieur de Combault, premier maistre d'hostel; et des sieurs de la Grange-le-Roy et Molant, trésoriers de l'espargne; et par une estrange métamorphose, a choisi pour garde des sceaux M. de Montholon qui estoit simple advocat consultant en la cour de

de ma fortune encore que mes fautes ne soient provenues, ni d'infidélité, ni de meschancetés, mais d'insuffisance et de faute de cognoissances; j'ai regret extresme de n'avoir pu mieux faire, et desire que les autres fassent mieux, et surtout qu'il plaise à Sa Majesté me tenir toujours pour son fidèle serviteur. »

M. de Chiverny à M. de Nevers, 6 octobre 1588. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 116.

« Je m'assure que vous avez sçu comme les choses se sont passées à la cour pour nostre partement de quelques-uns du conseil ordinaire du roy, dont je n'ai pu encore apprendre la raison, quelque supplication que j'en ai faicte. Je sais en ma conscience avoir servi fidèlement et avec affection mon maistre depuis vingt-sept ans. J'estime tant de la bonté de Sa Majesté qu'il ne se peut faire qu'elle n'en ait souvenance; nous sommes partis d'auprès de lui par un seul petit billet, sans qu'il nous ait esté permis de prendre congé de lui, comme si nous eussions esté indignes de sa présence. Je n'attendois pas cela après de si longs et fidèles services. Peut-être que le temps fera cognoistre à Sa Majesté que nous ne méritions point tel traitement, et que nous sommes gens de bien et d'honneur. »

de Parlement*; pour secrétaires d'Estat les sieurs de Beaulieu, Ruzé et Revolt; celui-là qui l'avoit autrefois suivi, mais s'estoit retiré de son service en sa maison il y avoit douze ou treize ans; cestuy ci homme très-sage qui conduisoit les affaires de M. d'Espernon et estoit sur le point de se retirer en son pays **. » Quelques-uns estimaient que ces mutations avaient été faites « en haine de la royne-mère, d'autant que tous ces seigneurs renvoyés avoient trop d'intelligence avec elle, comme elle pareillement avec les seigneurs de la ligue. Et de faict, depuis ce nouveau mesnage le roy ouvre seul les pasquets qui luy sont envoyés, sans y admettre autres que ses deux nouveaux secrétaires. Les autres disent que c'est pour gagner la bonne grâce des desputés, estimant qu'ils ne seront marrys de ce nouveau changement. Tant y a que c'est un coup

* Voici un autographe de M. de Montholon, octobre 1588. — M. de Montholon, nouveau garde-des-sceaux, à M. de Nevers. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 118.

« Je recognois, écrivait-il, que je n'ai les parties requises pour suffire à la charge qu'il a plu à Dieu me commettre; mais recognoissant que je n'ai jamais demandé ni poursuivi, voire ni pensé avoir telle charge, c'estoit une spéciale vocation de Dieu, laquelle je ne pouvois refuser sans l'offenser; j'ai cognu les intentions du roy si justes, saincles et louables que je l'ai acceptée, et pris la seule assurance de l'assistance de Dieu. »

** Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 1re.

de maistre, dont on ne sauroit rendre la raison. Mais quelque chose qu'il en soit, M. de Guise, plein d'entendement, se fait accroire et que ceste assemblée et ces changemens ne sont faicts que pour se venger de luy. C'est pourquoy délibérant de parer aux coups, il a fait une contremine et establi de telle façon les affaires par toutes les provinces que la plus grande partie des deputés sont pour lui ; et depuis qu'il est arrivé en la ville de Blois, tous ses serviteurs et amis le sont venus trouver en flotte avec M. le cardinal de Guise son frère *. »

Ce changement du conseil était accompli au moment où les députés arrivaient de tous côtés à Blois. Jamais ils n'avaient été plus nombreux et mieux choisis dans les trois ordres. Le conseil chercha vainement à les pratiquer, à les faire prononcer contre l'union catholique et municipale ; tous restèrent fidèles au mandat qu'ils avaient reçu du clergé, de la noblesse ou des villes dont ils étaient les sincères représentans, car l'union formait la base de leurs cahiers. Les États se montrèrent, le 1er octobre, avec leur caractère de pompes religieuses. L'auteur huguenot d'un récit détaillé sur l'assemblée de Blois, reproduit ces premières séances des députés de trois ordres. « Le dimanche, second jour d'octobre, le roy fit

* Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 1re.

faire à Blois, en grande solennité, une procession générale depuis le grand temple de Sainct-Sauveur qui est en la cour du chasteau jusques au temple appelé vulgairement Nostre-Dame-des-Aydes qui est de là l'eau, au fauxbourg de Vienne. Il y eut en ceste procession beaucoup de magnificence et apparence de desvotion. Tous les princes, princesses, seigneurs, dames qui estoient à la cour, et en général tout le peuple, tant forains que des lieux, y assistèrent. Ils portèrent en grande pompe ce que vulgairement on appelle le *Corpus Domini* ou le sacrement, par les rues, lesquelles pour cet effect furent tapissées et drapées, tout ainsi qu'il est accoutumé de faire, ce jour que le vulgaire papiste appelle la Feste-de-Dieu. Sa Majesté semblablement y assista avec des deputés des trois Estats, marchant en leur ordre et rang comme s'ensuit : furent mis au devant les communautés des églises; après marchoient de suite les deputés du tiers-Estat quatre à quatre; ils estoient suivis des deputés de la noblesse, après lesquels aussi marchoient les deputés ecclésiastiques, en robes et bonnets carrés seulement. Et après suivoient par ordre les archevesques et evesques avec leur roquet, estant au devant du poile sous lequel se portoit ce qu'on appelle le Sacrement. Ce poile estoit porté par quatre chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit, et chantoient tous continuellement en grande mélodie.

M. l'archevesque d'Aix en Provence portoit le Sacrement sur le devant dudict poile; le roy suivoit après le poile, accompagné des roynes et autres princes et seigneurs de la cour. Arrivés en ceste ordonnance au temple qu'ils appellent Nostre-Dame-des-Aydes, l'archevesque de Bourges célébra la messe qu'ils nomment haute; l'esvesque d'Evreux fit le sermon. Le dimanche neufvième, le roy, les seigneurs et tous les deputés des trois Estats firent ensemblement la communion au couvent des Cordeliers appelé Sainct-François, afin de confirmer l'union et correspondance qui devoit estre entre eux tous, en la perfection de leur entreprise, de laquelle par le moyen de ceste union et grande intelligence, tous infailliblement espéroient grand fruict*. »

Les premières opérations politiques de l'assemblée de Blois portèrent sur les présidences des trois ordres; il était essentiel de constater par les choix que le parti catholique et de la sainte-union était en complète majorité dans les États. Ce but fut atteint par les élections, « car fut nommé pour président des ecclésiastiques en l'absence de MM. les cardinaux de Bourbon et de Guyse, l'archevesque de Bourges, l'un des plus fervens de la saincte-union; furent semblablement eslus, MM. le comte de Brissac et de Maigude pour pré-

* *Mémoires de la Ligue*, tom. II, pag. 522-523.

sidens de la noblesse. Pour le tiers-estat fut eslu le prevost des marchands de Paris. » La ligue, ainsi maîtresse des délibérations, constatait sa force et son esprit.

Le seizième jour d'octobre, quand tout fut prêt pour l'ouverture des États, le roi vint en personne avec les conseillers de la couronne pour écouter les doléances, et demander appui : « Messieurs, je vous commencerai par une supplication à nostre bon Dieu, duquel partent toutes les bonnes et sainctes opérations, qu'il lui plaise m'assister de son Sainct-Esprit. C'est la restauration de mon Estat; par la réformation générale de toutes les parties d'iceluy que j'ai autant recherchée, et plus, que la conservation de ma propre vie; joignez-vous donc à ceste très-instante requeste que je luy en fais, luy demandant qu'il renfonce de plus en plus la constante volonté qu'il a déjà enracinée pour ce regard en mon cœur, et qu'aussi tellement il vous arrache toute passion particulière, si quelques-uns en avoient, rejettant tout autre parti que celuy de vostre roy, vous n'ayez desir qu'à embrasser l'honneur de Dieu, la dignité et auctorité de vostre prince souverain, et à restaurer vostre patrie de manière qu'il s'en ensuive une si louable et fructueuse résolution accompagnée de si bons effects que mon Estat en recouvre son ancienne splendeur. La tenue des Estats-Généraux est un remède pour guérir avec

les bons conseils des subjects, les maladies que le long espace de temps et la négligente observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied, et pour raffermir la légitime auctorité du souverain. Je n'ai point de remords de conscience pour brigues ou menées que j'aye faictes, et je vous en appelle tous à tesmoin pour me faire rougir comme le mériteroit quiconque auroit usé d'une si indigne façon. Puisque j'ai cette satisfaction en moi-mesme et qu'il ne me peut estre imputé autrement, gravez-le en vos esprits et discernez ce que je mérite, d'avec ceux, si tant y en a, qui eussent procédé d'autre sorte*. Je suis vostre roy donné de Dieu et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire. Les tesmoignages sont assez notoires de quel zèle et bon pied j'ai tousjours marché à l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques; se trouvera-t-il donc des esprits si peu capables de la vérité qui puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendu de plus certains effects que les miens? »

Le roi dit ces paroles avec aigreur; puis se cal-

* Il y avait eu dans la première harangue du roi quelque chose d'insultant pour M. de Guise, qui, en sa qualité de grand-maître, siégeait au pied de Sa Majesté. Les États s'en plaignirent, et ces paroles aigres furent effacées dans l'édition du discours qui fut imprimé quelques jours après chez Frédéric Morel.

mant, il rappela les réglemens à faire, la restauration et réformation du royaume, la répression des juremens et blasphèmes, la recherche et punition de la simonie, la distribution et provision des bénéfices, les évocations, les grâces, rémissions et abolitions, l'enrichissement des arts et des sciences, le rafraichissement des anciennes ordonnances ; enfin, il attaqua hautement le parti du duc de Guise. « Par mon sainct esdict d'union, toutes autres ligues que sous mon auctorité ne se doivent souffrir, et quand il n'y seroit assez clairement porté, ni Dieu, ni le devoir ne le permettent, car toutes ligues et pratiques sont actes de roy, et en toute monarchie bien ordonnée crime de lèze-majesté ; je déclare donc atteints et convaincus de lèze-majesté ceux de mes subjects qui ne s'en despartiront ou y tremperont sans mon aveu. Pour finir mon discours, je vous conjurerai tous par la révérence que vous devez à Dieu qui m'a constitué sur vous, pour représenter son image, par le nom des vrais François, amateurs de leur prince légitime, par la charité que vous portez à vostre patrie, par vos femmes, vos enfans, que vous vaquiez aux soins du public, que vous vous unissiez et ralliez à moy pour combattre les désordres et la corruption de cet Estat, n'apportant que le seul desir du bien universel, despouillé de toute ambition. Si vous en usez autrement, vous serez comblés de malédictions, vous impri-

merez une tache d'infamie perpétuelle à vostre mémoire. Et moi je vous adjournerai à comparoistre au dernier jour devant le Juge des juges, là où les intentions et les passions se verront à descouvert, là où les masques des artifices et dissimulations seront levés; vous y recevriez la punition de vostre désobéissance envers vostre roy et de vostre peu de générosité et loyauté envers l'Estat *. » Il y avait de la tristesse et de la majesté dans les paroles de Henri III; il remuait les sympathies catholiques; mais quelle confiance pouvait-il inspirer? quel gage avait-il donné à la sainte cause? Fallait-il livrer les forces de la ligue et son autorité aux mignons de cour, à d'Épernon, exilé un moment, privé de ses honneurs, et qui néanmoins conservait en secret toutes les affections du monarque?

Les royales pensées furent pourtant développées par M. de Montholon : « Messieurs du clergé; je commencerai par vous exhorter à prendre à cœur l'effet de ceste assemblée pour purger et oster la très-dangereuse déformation qui est en vostre ordre ecclésiastique. A l'exemple de tous les grands et saincts personnages dont l'Eglise ho-

* « La harangue faicte par le roy Henri IIIe de France et de Pologne, à l'ouverture de l'assemblée des trois Estats-Généraux de son royaume, en sa ville de Blois, le 16e jour d'octobre 1588. » —Collect. des États-Généraux, tom. XIV, p. 279 et suiv.

nore les reliques, remettez sus la splendeur et dignité ecclésiastique, reprenez pour ce faire, la source et origine des establissemens contenus ès saincts conciles, décrets et constitutions de l'Eglise, comme il arrive lorsqu'estant les ruisseaux troublés on recourt à la source ; remédiez aux injustes provisions, à ces incapables admissions aux charges ecclésiastiques, à l'ambition, à l'avarice, au mespris du droit divin, à la corruption et dépravation des monastères, de leurs règles et discipline. Et vous, Messieurs de la noblesse, vous devez l'obéissance au roy, vous devez tenir main-forte à justice, à l'exemple de vos prédécesseurs ; je dois vous remonstrer les maux qui procèdent des duels et combats privés ; ce nom seul est en horreur parmi les vrais chrestiens, et le duel a tousjours esté puni par les sainctes lois. Laissez la vengeance au roy qui en fera telle et si importante justice que en serez satisfaicts. Desputés du tiers-estat, vostre principal maniement est la police et justice. Les juges tiennent le premier rang en ce royaume, pour estre la justice, fondement et stabiliment de toute monarchie. Les lois ne sont plus exécutées ; il semble qu'à ceste heure, elles ne sont autre chose que papiers escrits ; les blasphémateurs, usuriers, personnes desbauchées, mal vivans, gens de mauvaise foi ne sont plus punis et restent sans police ni conduite, chose qui est la perte des royaumes

et bonnes republiques. Le roy a de grandes debtes ; il met force diligence à faire la guerre aux hérétiques ; il est pieux et dévot à l'Eglise romaine ; unissez-vous donc à luy et tous d'une mesme volonté, vous remettrez l'Eglise du Dieu vivant en son ancienne resplendeur ; toute bénédiction environnera ceste monarchie sous l'auctorité de nostre roy très-chrestien (*). »

Aux paroles, Henri III joignit les actes. Son conseil avait jugé que pour empêcher le développement de toute ligue clandestine du duc de Guise, le roi devait renouveler le serment de l'union. En se mettant à la tête de l'opinion catholique, le roi faisait de la ligue une question personnelle ; il ne s'agissait plus que d'une seule chose, à savoir si on le préférerait pour chef, lui couvert de la pourpre royale, au duc de Guise avec sa faveur toute populaire. Dans cette première et solennelle séance, l'édit d'union fut donc lu à haute voix par le gardes-des-sceaux ; puis, l'archevêque de Bourges commença une longue harangue : « Exécutez heureusement, Sire, la charge que Dieu vous a donnée ; restaurez le genre humain quasi perdu en vostre royaume ; Vostre Majesté dès ses jeunes ans a esté tou-

* « Remontrance de M. le garde-des-sceaux à l'ouverture de l'assemblée des trois Estats-Généraux du royaume, tenue à Blois, le 16e jour d'octobre 1588. » (Brochure.)

chée de l'esprit de sapience de Dieu comme Salomon, pour régir et gouverner vos peuples, et ainsi que le jeune aigle, avez porté le foudre du haut Dieu jusque sur le front des ennemis de sa divine majesté et de la vostre, les chassant jusques aux extrémités de vostre royaume. Sous un si grand roy nous allons voir l'audace des hérétiques réprimée et repoussée; ils se verront soumis sous le joug et obéissance de Dieu, de l'Eglise catholique et de leur roy; nous aurons la paix et sureté universelle, tellement que comme ès jours de Salomon chascun mangera son pain et ses fruits en patience, sous son figuier et sa treille; le service de Dieu, les églises et temples seront restaurés et réédifiés; les villes se verront libres sans arquebousiers ni tambours; justice et paix s'entr'embrasseront; par une mesme union de religion sous un mesme Dieu et roy, sera commencé le règne du Christ, idée et exemplaire de ce royaume céleste auquel nous aspirons tous *. »

Henri III répondit aux États : « Messieurs, vous avez ouy la teneur de mon édict et entendu la qualité d'icceluy, et la grandeur et dignité du serment que vous allez présentement rendre; et puisque je vois vos justes desirs tous conformes

* « Harangue et remercicmens de monseigneur l'archevesque de Bourges, au nom de tous les Estats du royaume.» Collect. des États-Généraux, tom. XIV, pag. 279 et suiv.

aux miens, je jurerai comme je jure devant Dieu en bonne et saine conscience, l'observation de ce mien édict, tant que Dieu me donnera la vie icy bas; veux et ordonne qu'il soit observé à jamais en mon royaume pour loy fondamentale, et en tesmoignage perpétuel de la correspondance et consentement universel de tous les Estats de mon royaume; vous jurerez présentement l'observation de ce mien édict d'union, tous d'une voix, mettant par les ecclésiastiques la main sur la poitrine et tous les autres levant les mains au ciel. » Ce qui fut fait avec grand applaudissement et acclamations de tous, criant : *vive le roi* !* Et le

* Collect. des États-Généraux, tom. XIV, pag. 412. — La ville de Paris prit des mesures pour faire prêter le serment par tous les bourgeois et habitans : « Sire Guillaume Guercier, quartenier de ladicte ville. Le roy, par son esdict publié le 21e juillet dernier sur l'union de ses subjects catholiques, veut que les habitans des villes de ce royaume fassent serment d'employer, avec Sa Majesté, toutes leurs forces et moyens, jusques à leur propre vie, pour l'extermination des hérétiques et entière exécution dudict édict. A ces causes et pour satisfaire au commandement de Sadicte Majesté, nous vous mandons faire sçavoir aux bourgeois et habitans de ceste ville, en vostre quartier, qu'ils ayent à se trouver en la grande salle de l'Hostel de ladicte Ville, mardy prochain, depuis huict heures du matin jusqu'à dix, et depuis une heure jusqu'à quatre de relevée, pour y faire le serment suivant l'édict d'union. » 17e d'aoust. (Reg. de l'Hôtel-de-

greffier des États dressa procès-verbal de cette noble cérémonie : « Aujourd'huy le 18e jour d'oc-

Ville, XII, fol. 190.) — « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sire Jacques Huot, quartenier, appelez deux notables bourgeois de vostre quartier, et vous trouvez tous demain, huict heures du matin en l'Hostel de ceste Ville, pour nous accompagner à aller en l'église de Paris et assister au *Te Deum* qui y sera chanté en signe de joie pour l'union faicte par le roy avec ses subjects catholiques pour l'extirpation des hérésies. Et n'y faictes faute. » 20e juillet. Pareils mandemens aux autres quarteniers, aux vingt-sept conseillers de la Ville, aux cinquanteniers, etc. (Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 182.) — « M. le président de Thou, plaise vous trouver samedy prochain en l'Hostel de ceste Ville pour jurer avec nous l'union faicte par le roy avec tous ses subjects catholiques pour l'extirpation des hérésies; vous priant n'y vouloir faillir. » 21e juillet. — Et le roi écrivait à sa bonne Ville : « Chers et bien amés, nous envoyons en nostre bonne ville de Paris, Sénault pour vous faire entendre bien particulièrement ce qui s'est passé à ceste ouverture de nos Estats-Généraux, desquels nous voyons le commencement estre tant favorisé de Dieu, que nous n'en pouvons attendre que une semblable issue au contentement général de toute la France. Et pour ceste occasion, vous ferez rendre louange et action de grace à sa divine bonté par un *Te Deum* que vous ferez chanter en l'église Nostre-Dame, faisant aussi faire des feux de joie, tirer l'artillerie en signe de resjouissance, que nous espérons augmenter dans peu de temps par la nouvelle d'une bonne résolution desdicts Estats. » Blois, 19e octobre. (Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 201.)

tobre 1588, le roy séant à Blois, en pleine assemblée des États-Généraux de son royaume, a juré en sa foy et parole de roy, de tenir et observer la présente loy en tout ce qui dépendra de Sa Majesté; et messeigneurs les cardinaux de Bourbon, de Vendosme, comte de Soissons, duc de Montpensier, cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondy, duc de Guise, de Nemours, de Nevers et de Retz, M. le garde-des-sceaux de France et plusieurs autres seigneurs, tant du conseil de Sa Majesté que députés des trois Estats de cedict royaume, ont juré de garder et entretenir inviolablement ladicte loy, tant en leur nom propre et privé, que pour l'Estat et les provinces qui les ont députés pour se trouver en ceste assemblée générale des Estats : moy Ruzé, secrétaire d'Estat et des commandemens de Sadicte Majesté, présent. Ce faict, Sa Majesté tesmoigna le grand desir qu'elle avoit de mettre fin à ceste assemblée et pourvoir à tous ses subjects sur leurs justes plaintes et doléances, et pour cet effect promit ne se despartir de la ville de Blois jusques à l'entier parachevement de la tenue desdicts Estats, ordonnant pareillement à tous ceux de ladicte assemblée de ne s'en despartir aucunement. Dont Sa Majesté fut remerciée de toute l'assistance *. L'assemblée se

* Le duc de Guise écrivait à don Bernardino de Mendoça, le 9 octobre, la veille de la séance où l'édit d'union fut

retirant, Sa Majesté avec les roynes, princes, princesses; messieurs les cardinaux, prélats et

adopté : « Je suis en très-bon chemin, et avec certaine espérance de faire ordonner par les Estats l'entretenement de l'édict, avec déclaration très-expresse d'une guerre ouverte contre les hérétiques, sans que le roy mon maistre pust jamais faire aucun traité ni trève avec eux, au contraire ils seront desclarés criminels de lèze-Majesté. » — Archives de Simancas, cot. B 60[204].

1er *P. S.* du 16. « Je vous fais encore cette addition pour vous dire que j'ai si bien manié nos Estats que je les ai faict résoudre de requérir la confirmation de l'édict de l'union, ou qu'il fut juré par le roy et les desputés, et reçu pour loi fondamentale de l'Estat; le roy a refusé de le faire avec paroles assez aigres aux desputés, qui lui en ont faict la remontrance, et de là on a jugé qu'il tend à une paix avec les hérétiques, ce qui apporteroit une grande confusion et establissement des hérésies s'il n'y estoit bientost pourvu. Les Estats persistent en leur résolution, et plustost rompre que d'en rabattre.

2e *P. S.* « Finalement le roy a esté tant pressé par les Estats, lesquels autrement estoient prest à se séparer, qu'il a promis de jurer et faire jurer l'édict avant que d'entrer en propos d'aucune chose. » — Archives de Simancas, cot. B 60[201].

Et le 24 octobre. « Enfin nous avons en pleine assemblée d'Estats fait jurer solemnellement nostre édict d'union, et establir pour loi fondamentale de ce royaume, ayant surmonté toutes les difficultés et empeschemens que le roy a voulu apporter, et me suis quatre ou cinq fois trouvé aux termes de rompre; mais j'ai esté à la vérité assisté de tant

autres seigneurs, avec tous les députés des trois Estats, alla en l'église de Sainct-Sauveur faire chanter le *Te Deum*, où ils furent toujours accompagnés du commun consentement et voix générale de tout le peuple, criant, *vive le roy !* et monstrant une extresme joie et allégresse *. »

de gens de bien, que les affaires sont succédées à leur contentement. Je m'assure que vous jugerez avec nous cet effect aussi avantageux pour le service de Dieu, et contraire au prince de Béarn que autre que nous eussions pu poursuivre. » — Archives de Simancas, cot. B 62[203].

* « Acte du serment faict par le roy, aux princes et Estats pour l'observation de l'édict contre ceux de la religion. » 1588.

CHAPITRE LXXVI.

TROISIÈME PARTIE DES ÉTATS DE BLOIS.

La maison de Guise maîtresse des États. — Avis de ses partisans. — Question sur la constitution des États. — Guerre contre les huguenots. — Question financière. — Opposition des États. — Conseil du roi. — Délibérations. — Exécution contre les princes de Guise. — Récit de Miron sur l'assassinat. — Caractère des Guises.

1588.

L'acte d'union adopté par Henri III semblait de nature à pacifier les questions vives et puissantes qui s'agitaient autour de l'autorité royale.

Les Etats étaient donc constitués; ils allaient délibérer librement et solennellement. Les députés se divisaient en deux fractions distinctes; tous étaient catholiques fervens; tous avaient signé l'acte d'union; il n'y avait pas de huguenots; mais on y comptait des royalistes et des partisans de la maison de Lorraine. C'était une querelle de personne, et, faut-il le dire, le parti du duc de Guise était en majorité, car le brave chef de guerre du catholicisme avait donné des gages, et qu'espérait-on de Henri de Valois, si mobile d'opinions et de conduite ? Aussi les amis du duc de Guise lui conseillaient de profiter de sa position brillante, de sa haute faveur pour s'élever avec prudence au poste immense auquel il aspirait. Il reste dans un manuscrit contemporain les avis qui lui furent adressés par un des chefs de la ligue : « Puisque vous estes maintenant retourné à Blois, il faut adviser que vostre demeure vous serve à l'advancement de vos desseins. Pour cet effect, il faut premièrement vous installer à la cour; il vous sera facile ensuite d'y appeler tel de vos serviteurs que vous vous voudrez. Pour bien vous mettre à la cour, trois choses vous sont nécessaires : la faveur du roy, un Estat, et que les courtisans despendent de l'affection qu'ils vous porteront. La faveur du roy vous sera continuée, voire augmentée, si vous le sçavez maintenir entre l'amour et la crainte, c'est-à-dire s'il demeure en l'opinion

qu'il a déjà, que vous avez tant de puissance qu'il n'est pas en son pouvoir de vous desfaire; ce qui aura lieu si vous maintenez bien tous ceux qui tiennent vostre parti, et vous les maintiendrez par la libéralité qu'ils recevront de vous. Quant à l'estat, le plus ample pouvoir que vous pouvez obtenir et au plus tost que vous le pourrez avoir, c'est le meilleur. Tel pouvoir que l'on vous donne ne le mépriscz point et ne le mesurez pas au comptant de vos lettres, mais eslargissez-le jusqu'où s'estendra vostre puissance, et souvenez-vous que Charles-Martel combattit et eut beaucoup de peine pour parvenir à estre maire du palais, et qu'enfin ledict Martel ayant obtenu la dignité qu'il demandoit, icelle dignité luy servit d'eschelle pour monter à la grandeur à laquelle il parvint. Prenez donc l'estat que l'on vous baillera, et pour le nom de connestable, il faut tascher que les deputés des Estats requièrent qu'il vous soit donné. Ayant l'estat et la faveur, reste seulement que la cour despende de vous; ce qui vous sera facile, si vous sçavez user des uns et des autres pour vous maintenir en vostre place, et vous bien installer en ceste cour, qui est cela seul que nous cherchons maintenant. Je souhaiterois que vous montrassiez aimer ceux que le roy aime, non en esclave, mais avec la dignité de vostre rang. Quant à la royne-mère, vous avez aperçu jusqu'icy que tost ou tard elle vient à bout de ce

qu'elle désire du roy ; voilà pourquoy vous devez continuer à l'honorer comme vous faictes. Confortez Villeroy à prendre une grande et honorable charge au conseil ; il n'aura sitost baillé son estat à l'Aubespine, que Brulart baillera le sien à son fils. Il faudra trouver moyen que Pinart, qui ne voudra demeurer seul après les autres, ne se défasse de sa charge entre les mains de personne qui ne soit de vostre opinion. Et, bien que vous ne deviez insister que les secrétaires d'Estat viennent à vostre lever, vous devez tascher, avec le temps, de faire en sorte qu'ils ne despeschent et ne reçoivent rien que vous ne sçachiez. Je ne dirai rien de M. le chancelier et du premier intendant des finances, sinon que par amour ou par crainte ils soient vostres, ou bien que vous ou les Estats prochains en nomment d'autres *. » Ces conseils étaient habiles et laissaient pénétrer les desseins futurs de la grande race de Lorraine ; il s'agissait d'entraîner les États dans ces nouvelles voies politiques.

Une première question fut posée dans l'assemblée, par le bureau du tiers-État ; on suggera « si on besongneroit par résolution ou par supplication

* « Advis donné à M. le duc de Guise, par un grand, en l'année 1588, et trouvé entre les papiers dudict duc après sa mort au chasteau de Blois. » Biblioth. royale, mss. vol. cot. 988. On l'attribue à l'archevêque de Lyon.

envers le roy, c'est-à-dire s'il faudroit qu'il passast bon gré mal gré, par tout ce qui seroit par eux arresté, ou bien que l'on usast d'humbles remonstrances envers luy pour en arrester, puis après, ce qu'il trouveroit le meilleur, ainsi que d'ancienneté on l'avoit tousjours observé. Il s'y est trouvé du pour et du contre; enfin la plus grande partie non pour honneur qu'elle lui portast, mais de honte, a esté d'advis qu'il ne falloit rien mouvoir en cet endroict. Ce pas estant avec telle liberté ouvert, vous pouvez presque juger quelle est toute la suite. En tout ce qui se présente contre le roy, le chemin est aplani et sans espines. S'il y a quelque chose contre l'ordre de nos députés, ce leur sont chiffres qu'ils n'entendent point. Je commencerai par les ecclésiastiques; l'une de leurs plus grandes propositions est pour la manutention du concile de Trente qui gist en deux points principaux comme vous sçavez : l'un aux articles de nostre foy; en quoi il n'y a point de difficultés qu'il ne le faille suivre en tout et par tout, car c'est comme un abrégé de tous les anciens conciles approuvés; l'autre en la discipline de l'ordre hiérarchique de nostre Eglise. Et en cestuy il y a beaucoup plus d'obscurité, d'autant que sous mots couverts il efface toutes les libertés de nostre Eglise gallicane dont le roy est chef et protecteur *. »

* Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 3.

Si l'opinion du tiers-État avait dominé dans l'assemblée, elle eût entraîné la plus sérieuse des innovations dans le système représentatif; les États changeaient leur droit de remontrances ou d'avis en une égale coopération au pouvoir législatif, véritable souveraineté parlementaire. Le clergé demandait à son tour, le concile de Trente, la grande charte de l'Église catholique. Il régnait dans les bureaux, comme au sein de l'assemblée, une liberté d'expressions, qui trouvait popularité dans les masses. « En une harangue faicte en la chambre des députés du clergé, il est advenu à celui qui portoit la parole d'appeler la journée des Barricades, l'heureuse et saincte journée des Tabernacles, ce qui n'est point braver le roy à petit semblant et dont il a esté adverty. Le semblable se trouva presque en la noblesse *. »

Rien ne retentit plus profondément dans les entrailles de cette bourgeoisie que les mesures populaires contre les huguenots : « La proposition a esté générale entre les trois Estats de demander une guerre immortelle et sans respit encontre les hérétiques. A la suite de ceey, le tiers-Estat a requis la réduction des tailles au pied de l'an 1516. Et à cet effect se bande de telle façon qu'il ne se délibère passer outre que le roy ne luy ait accordé cet article. Ceste requeste luy est faicte, à laquelle

* Est Pasquier, liv. xiii, lett 3.

il a donné response avec toute courtoisie et honnesteté sans rien toutefois résoudre sur-le-champ. Je vous raconte chose vraie, continue Pasquier *; comme ceste requeste a esté faicte en troupe, il y a eu un de la compagnie qui a esté si impudent de dire tout haut que toutes ces belles paroles du roy n'estoient que vent. Et à l'instant le roy a esté sommé par nostre prévost des marchands, de lui rendre response cathégorique, parce qu'autrement ils estoient tous résolus de retrouver le chemin de leurs maisons. Le roy sagement a faict semblant de n'avoir entendu le premier, bien qu'il ait esté ouy par chascun; et quant au second, il a respondu qu'il les estimoit tous si bons François qu'ils ne s'en voudroient retourner sans avoir premièrement mis fin à un si bon œuvre qu'ils avoient encommencé. Trois jours après, il les a faict rappeler en sa chambre et en peu de paroles leur a entériné leur requeste; mais à la charge de trouver moyen de lui remplacer ce qu'il conviendroit tant pour l'entretenement de

* Pasquier assistait aux États. Indépendamment de la curieuse relation, consultez : « L'ordre des États-Généraux tenus à Blois l'an 1588, sous le très-chrétien roy de France et de Pologne Henry troisième du nom, avec la description de la salle, ensemble les noms et surnoms de tous les députés. » Mss. Bibl. royale, vol. rot. 256. (Fond de Saint-Germain.)

sa maison et gages de ses officiers que pour le soustenement de la guerre par eux requises. A ceste parole tous ont crié : *vive le roy!* et lui promettent ce qu'il demandoit. Dès l'instant on leur a baillé un estat des finances de la France; mais après avoir dormi sur leur colère, jamais gens ne furent plus empeschés, et ont recognu qu'ils se vouloient mesler d'un métier auquel ils ne firent jamais leur apprentissage. Non que leur requeste ne soit de quelque mérite, mais demandant la continuation d'une guerre à jamais et retranchement des tailles tel que dessus, ce sont choses incompatibles. Les uns veulent l'aliénation perpétuelle du domaine au denier trente, fors des duchés et comtés; médecine plus forte que la maladie; les autres une recherche générale non-seulement des financiers et partisans, mais de tous ceux qui se sont faits gras, près du roy, du sang du peuple. Qui est un remède non prompt; car vous sçavez de quelle longueur sont nos procès. Et néanmoins nos affaires sont réduites à tel terme qu'il faut argent présent, puisqu'on se résout à la guerre. Davantage de s'amuser à faire le procès à des financiers au milieu d'une guerre civile, c'est discourir des affaires d'Estat en escoliers. Et comme un abyme en attrait un autre, aussi ces députés tombés d'une fièvre tierce en chaud mal, demandent une chambre au roy qui soit composée de vingt-quatre juges, dont les six soient par luy nommés et les dix-

huit autres par les Estats, six de chaque ordre pour instruire et juger les procès. Et non content de cela font une nouvelle recharge, que le roy ait à leur nommer ceux qu'il veut retenir en son conseil d'Estat pour sçavoir s'ils sont escrits sur leur papier rouge*. »

Ces mouvemens d'opposition dans les États si aigrement jugés et appréciés par Pasquier, l'écrivain du tiers parti parlementaire, tenaient surtout à ce que le roi Henri III, quels que fussent d'ailleurs ses actes, n'inspirait pas une entière confiance aux députés. Son expression moqueuse et rarement réfléchie poursuivait de sarcasme et de plaisanterie l'esprit de la ligue qui se prononçait si vivement; on savait que les prodigalités du trésor s'appliquaient spécialement aux royalistes, à ceux que les pamphlets catholiques désignaient sous le nom de mignons, favoris, courtisans. Pendant la durée de ces États, il circula des brochures, écrits, remontrances, sous ces divers titres : « Advertissement et advis à MM. les deputés des Estats-Généraux pour ceste année 1588. — Les dispositif, avec advertissement et nouvel advis à MM. les deputés èsdicts Estats. — Advertissement aux trois Estats de la France sur l'entretenement de la paix. — Advis à MM. des Estats, sur la réformation et le retranchement des abus et crimi-

* Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 3.

nels de l'Estat. — Résolutions que l'on espère devoir estre arrestées en la présente convocation des Estats. — La descouverture des deniers salés, desdiée au roy et à MM. des Estats de Blois : advis très-utile et nécessaire pour le recouvrement de notables sommes de finances, sur les partisans du sel. — Bon advis et nécessaire remontrance pour le soulagement des pauvres du tiers-Estat. » Les pamphlets s'attachaient surtout au duc d'Épernon et aux politiques, que l'éloquent curé Lincestre attaquait par des allégories vives et pieuses.

Dans toutes leurs formes extérieures, les États conservaient les témoignages de gratitude envers le roi ; Marteau, au nom des communes et du tiers-État, adressait en ces termes des remercimens à Henri III : « Sire, ayant plu à Vostre Majesté ouvrir son cœur et ses sainctes intentions à son peuple et l'asseurer de sa charité vraiment paternelle, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles subjects du tiers-État louent premièrement Dieu qui a jetté ses yeux de miséricorde sur nous, en l'extrémité de nos afflictions, et après, rendent infinies grâces à Vostre Majesté laquelle recognoissant sa puissance pour régir ceste très-chrestienne monarchie par toute doucœur, a daigné s'encliner à nos très-humbles requestes, ouyr nos griefs et doléances et montrer un singulier desir de remettre son peuple en vigueur; auquel certes il ne reste que la parole,

encore bien foible et bien débile. Vostre bonté et clémence nous promet ce que nous avons requis et souhaité avec tant de continuelles larmes et prières que Vostre Majesté, suivant les vœux qu'il lui a plu faire de restablir notre saincte religion en son entier par l'extirpation de toutes erreurs et hérésies, réglera et remettra les ordres altérés, donnera soulagement à son pauvre peuple sans lequel nous sommes menacés d'une entière ruine et désolation de cet Estat. En quoy, Sire, nous protestons de ne manquer nullement de nostre très-humble, très-fidèle et très-dévoticux service et de n'y espargner nos propres vies jusqu'au dernier soupir *.»

En même temps le baron de Senecey complimentait le roi au nom des gentilshommes: «Sire, la noblesse de vostre royaume m'a chargé de remercier très-humblement Vostre Majesté de l'heur et honneur qu'elle reçoit d'estre par vos commandemens convoquée et assemblée sous le nom des Estats-Généraux en vostre présence, pour entendre vos sainctes et salutaires intentions, desquelles nous nous asseurons les effects estre aussi prompts et autant certains qu'il est naturel à Vostre Majesté d'estre roy très-véritable. Nous espérons aussi de vos promesses sacrées, le restablis-

* « Harangue du prevost des marchands faicte à la majesté du roy Henry IIIe. » 1588.

sement de l'honneur de Dieu, religion catholique, apostolique et romaine, et autres choses utiles à vostre Estat et nécessaires à vostre pauvre peuple. De nostre part, Sire, nous protestons tous, d'y apporter la fidélité, zèle, affection et générosité qui toujours a esté naturelle aux gentilshommes françois, en l'endroict de leurs rois et princes souverains. Et en ceste mesme desvotion, Sire, nous offrons à Vostre Majesté le très-humble et très-fidèle service de nos armes, vies et personnes pour icelle faire obéir, honorer, redouter, respecter et recognoistre par tous ainsi que les droicts divins et humains l'ordonnent, et pour remettre et restablir vostre royaume purgé d'hérésies, source des divisions, en sa première dignité et splendeur. A quoy nous exposerons franchement, librement et généreusement sous votre auctorité, jusques à la dernière goutte de nostre sang *. »

Mais en dehors de ces rapports officiels, il y avait mécontentemens, oppositions dans les États. Les mesures du conseil avaient aigri les esprits, un moment patriotiquement réunis par la nouvelle de l'invasion du duc de Savoie dans le marquisat de Saluces **; les nouveaux secré-

* « Remerciement faict au nom de la noblesse de France, par le baron de Senecey. » 1588.

** Les historiens ont attribué l'invasion du marquisat de

taires d'État paraissaient les hommes du duc d'Épernon, du tiers parti se rapprochant du roi de Navarre; pouvait-on leur confier les intérêts de

Saluces aux intelligences du duc de Savoie avec Henri de Guise. D'après la correspondance avec Mendoça, le duc de Guise s'y montre très-opposé. « Cet accident de Carmagnole, dit-il, je crains qu'il ne rompe mes intentions et desseins, et que le roy mon maistre ne prenne sur ceste occasion de s'accorder avec les hérétiques, pour employer la guerre contre M. le duc de Savoye, et que cela n'allumast un feu qui seroit malaisé à éteindre. » Et dans une autre lettre du 13 octobre 1588, le duc de Guise en paraît profondément affligé: « Aujourd'huy nos desseins sont tellement traversés par ce nouveau subject (Saluces), qu'il se trouve déjà un bon nombre de nos deputés qui se laissent aller à une paix générale avec les huguenots. » Dépêche du 16 novembre 1588: « Je vous avois toujours bien faict entendre le peu d'apparence qui se peut juger en ceste entreprise de M. de Savoye, qui est à la vérité arrivée hors de saison; le roy et la royne-mère en ont parlé fort vivement à l'ambassadeur de Savoye, et lui ont déclaré ouvertement leur intention estre de ravoir les places que son altesse a usurpées en Piémont. Les Estats s'en sont esmus avec beaucoup d'ardeur, et peu s'en est failly que la résolution n'ait esté arrestée d'une commune voix de quitter tout autre dessein de guerre en France, arrester la paix avec les hérétiques et assembler toute sorte de forces pour aller directement contre M. de Savoye, et conserver l'honneur de la France. » Il fallait donc incontinent faire rendre les places.—Archives de Simancas, cot. B 60[61].

la sainte-union catholique ? n'était-il pas naturel d'en laisser la conduite au brave duc de Guise, à cette noble maison de Lorraine ? La majorité des États exprimait ses craintes dans les petits comités; elle avoit des rapports journaliers avec Henri de Guise autour duquel tous les mécontentemens se groupaient. La position devenait inextricable ; le roi devait-il changer son conseil, le composer absolument des hommes tout de confiance dans l'union catholique? la reine-mère, mécontente du renvoi de Chiverny et de ses collègues, apercevant toute la puissance des États, n'était pas étrangère à ce mouvement qui eût modifié le conseil du roi dans le sens de la ligue; fallait-il subir une opinion aussi formidable ? telle n'était pas la tendance du roi ; il roulait alors d'autres desseins.

Une erreur de l'esprit d'Henri III avait toujours été que son nom était encore une puissance sur l'opinion catholique. Dans ses jeunes années alors duc d'Anjou, il avait rendu de grands services au catholicisme dans les batailles; devenu roi, cela s'était effacé. La qualité de chef de parti, son influence surtout tient à la condition impérieuse de servir les caprices, les haines, les passions de ce parti; quand on secoue cette loi impérieuse qui prend une conscience d'hommes pour en faire un instrument, on devient en exécration; et telle était alors la triste position de Henri III! comment croire

qu'il pouvait lutter de popularité avec le duc de Guise ? comment espérer qu'en foudroyant un coup d'État contre cette maison, il se substituerait à sa grandeur, à son influence ? ne savait-il pas que la race des Guise éteinte, il se serait élevé une autre famille, qui aurait été placée haut dans la ligue, par cela seul qu'elle représenterait les intérêts catholiques.

C'est cependant à ce coup d'État, à cette exécution des chefs de la famille de Lorraine que s'arrêta Henri III; il les accusait d'être la cause des embarras infinis que suscitait à la royauté l'assemblée de Blois; en les frappant, tout ne rentrait-il pas dans l'ordre ? « Sçachez, écrit encore Pasquier, que le roy était indigné des particularités qui se passoient à nostre assemblée à son désadvantage, qu'il estimoit ne se faire que sous l'auctorité de ces deux princes; et que plus il se rendoit souple envers nos députés, plus ils se roidissoient contre lui (tellement que c'estoit vraiment une hydre dont l'une des testes coupée en faisoit renaistre sept autres, mesme que trois ou quatre jours auparavant, M. de Guise estoit entré avec lui en une dispute tant de son état de lieutenant-général que de la ville d'Orléans). Il se deslibère de faire mourir ces deux princes, estimant que leur mort seroit la mort de tous ces nouveaux conseils *. »

* Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 5.

D'où vint ce coup de force subit et désespéré ? qui l'imposa à la royauté impuissante de Henri III ? Il ne reste aucune trace d'une délibération positive ; mais tout porte à croire que l'assassinat des princes lorrains, que le coup d'état de Blois fut conseillé par le tiers parti du duc d'Épernon menacé lui-même du poignard par la ligue, et qui, à la tête d'une armée, offrait ses braves hommes à la royauté mécontente. Le roi posait ici en fait comme à la Saint-Barthélemy, l'existence d'une conjuration, pour justifier l'exécution barbare de quelques hautes têtes. Le parti modéré allait aux excès par le besoin d'en finir avec les opinions qui fatiguaient ses convictions tièdes ; c'est souvent sa nécessité ; et alors il est plus tenace, plus cruel que les opinions extrêmes. La résolution fut donc prise en conseil, de frapper d'un seul coup le duc de Guise et la ligue des États ; ils s'étaient trop complétement confondus dans leurs délibérations pour ne pas les atteindre en même temps ; Henri III pensait effrayer les députés par une résolution violente, afin de dominer ensuite leur majorité.

Les avertissemens n'avaient point manqué au digne chef de la maison de Lorraine : « Trois jours avant la mort de M. de Guise à Blois, Mme de Guise invita à souper M. le cardinal son frère, Monsieur de Lyon, le président de Neuilly, le prevost des marchands Marteau, et Maudre-

ville; auxquels, après avoir bien soupé, M. de Guise exposa les advis qu'il avoit de divers endroits, que le roy devoit attenter sur sa personne, et que, s'il ne se sauvoit, il estoit perdu, leur en demandant conseil; adjoutant qu'il ne se soucioit nullement de la perte de sa vie, quand cela pourroit servir au dessein qu'ils avoient faict. Lors ledict sieur de Lyon fut d'advis de passer outre; qui quittoit la partie la perdoit; qu'il ne reviendroit jamais au point où il estoit parvenu avec tant de peines d'avoir faict convoquer des Estats et y avoir faict desputer tant de gens de sa faction; que le roy estoit assez sage, qu'infailliblement il appréhenderoit sa ruine manifeste en ce cas-là, sçachant la part que ledict sieur de Guise avoit dans les Estats et dans les provinces mesme, et qu'il ne se résoudroit jamais d'attenter sur lui. Le président de Neuilly, en larmoyant, lui disoit : Si vous vous perdez, Monsieur, nous sommes tous perdus; je suis bien d'advis de passer outre, mais néanmoins vous devez prendre garde à vous. Marteau disoit qu'on estoit les plus forts; qu'il ne falloit rien craindre, et néanmoins qu'il ne falloit point se fier, mais plustost prévenir et se mettre devant. Maudreville dict en jurant que M. de Lyon n'y entendoit rien; qu'il parloit du roy comme d'un prince le plus sage, le plus advisé, le mieux sensé et le mieux conseillé du monde, et qu'au

contraire c'estoit un fol, et qu'il falloit croire qu'il n'auroit aucune prévoyance et appréhension, mais exécuteroit son dessein bien ou mal. Et partant qu'il falloit se lever devant lui, car il ne faisoit nullement sûr. M. de Guise respondit que Maudreville avoit plus de raisons que tous; mais que néanmoins les affaires estoient réduites à tel terme, que quand il verroit entrer la mort par la fenestre, il ne voudroit pas pourtant estre sorti par la porte pour la fuir *. »

L'heure de l'exécution approchait; toutes les précautions étaient prises afin que le coup ne manquât pas. Pour le récit de ce drame sanglant, je laisserai parler un témoin oculaire dans toute l'intimité du roi : que pourrais-je dire de plus palpitant que le témoignage d'un homme qui reçut toutes les confidences de Henri III ?

» Le jeudy 23 décembre, en sortant de la messe, le duc de Guise passa au grand jardin en attendant son heure de disner, où estant arrivé, le roy le tire à l'escart pour se promener eux deux, et en mesme temps que Sa Majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. Ils furent si longs, que chascun s'estonnoit de ce que le roy outrepassoit ainsi l'heure de son repas. Or de sçavoir ce qui se passa entre eux durant ce temps-là,

* Mss. Dupuy, vol. 661. (Biblioth. royale.)

on ne l'eust sçu dire, n'y ayant vu que des gestes et des actions de contestation, et dont l'on ne pouvoit faire jugement que de sinistres conjectures; mais je me trouvai présent lorsque, quelques jours après la mort de M. de Guise, le roy raconta à Mme la duchesse d'Angoulesme ce qui s'estoit passé. Le duc ayant rompu le discours du roy luy dit : que depuis le temps que Sa Majesté luy avoit faict l'honneur de le recevoir en ses bonnes grâces il auroit essayé, en diverses façons, à lui faire paroistre par infinies actions, le témoignage de ce bienfaict et l'affection qu'il luy portoit; mais que par malheur ses actions les plus pures estoient prises tout à rebours par la malice et artifice de ses ennemis, chose qui lui estoit doresnavant insupportable, et il estoit résolu de s'en venger par son esloignement, priant Sa Majesté de recevoir la démission de ses charges et emplois, et luy permettre de se retirer en son Gouvernement, luy octroyant la survivance pour son fils. Le roy fut fort estonné de ces demandes, luy dict qu'il vouloit entièrement se confier en luy, tant s'en faut qu'il voulust recevoir ses démissions, au contraire il desiroit plustost de l'accroistre; encore que malgré ses promesses de se despartir de toute intelligence, factions et menées, il continuoit et tenoit mesme dans la ville de petits conseils. Ce discours, qui dura long-temps, fut entremeslé de plusieurs propos, avec beau-

coup de démissions et de refus ; tant qu'à la fin le duc de Guise dict de rechef au roy ; que décidément il remettoit ses charges entre ses mains. — « Non, dict le roy, je ne le veux pas, la nuict vous donnera conseil ; et je sçavois bien ce que j'avois à faire le lendemain matin. Il me vouloit rendre ceste charge parce que les Estats luy avoient promis de le faire connestable, et ne m'en vouloit pas avoir obligation. » Voilà les propres mots du roy. Et incontinent recognoissant, par ceste dernière attaque du duc de Guise qu'il estoit temps de jouer le dernier acte de la tragédie, disposa sa partie en ceste façon : après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt de faire tenir un carrosse prest à la porte de la galerie des Cerfs, le matin à quatre heures ; commande aussi aux sieurs d'Aumont, maréchal de France, de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel d'Ornano, et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil de se trouver à six heures du matin en son conseil pour aller tous ensemble à Lanoue, maison au bout de la grande allée ; puis faict mesme commandement aux quarante-cinq gentilshommes ordinaires. Sur les neuf heures du soir le roy mande Larchant, capitaine des gardes-du-corps, lequel, bien que malade d'une dyssenterie, va vers Sa Majesté, qui luy commande de se trouver à sept heures du matin assisté de

ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requeste pour le prier de faire en sorte qu'il fust pourvu à leur payement; et lorsque le duc entreroit dans la chambre du conseil du roy, de se saisir de la porte, en telle sorte que quiconque ce fust ne pust entrer, ny sortir, ny passer. Cela commandé, le roy se retire, sur les dix à onze heures du soir, entre dans son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuict : « Mon fils, luy dict-il, allez vous coucher, et dictes à du Halde qu'il ne faille pas à m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez icy à pareille heure. » Le roy prend son bougeoir et s'en va coucher avec la royne. Le sieur de Termes se retire aussi, et en passant faict entendre la volonté du roy au sieur du Halde. Ainsi chascun se va reposer. Et pendant ce repos, l'on dict que le duc de Guise prenoit le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, dont il se retira sur les trois heures, comme depuis son décès je l'ay appris d'un de ses domestiques, lequel le vit lisant cinq billets portant advis qu'il eust à se donner garde des entreprises du roy; qu'il y avoit quelque chose à se douter, et que Legast, capitaine des gardes, étoit en faction. Le duc ayant dict à ses gens le subject de ces advertissemens, ils le supplient ne les vouloir mespriser. Il les met sous le chevet, et se cou-

chant, leur dict : « Ce ne seroit jamais fini si je voulois m'arrester à tous ces advis ; il n'oseroit : dormons, et vous, allez coucher. » Quatre heures sonnent. Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la royne. Damoiselle Louise Dubois de Prolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande que c'estoit : « C'est du Halde ; dites au roy qu'il est quatre heures. — Il dort et la royne aussi. — Éveillez-le, répondit du Halde ; il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux. » Le roy, qui ne dormoit point, ayant passé la nuict en belles inquiétudes, entendant parler, demande à la damoiselle que c'estoit : « Sire, dict-elle, c'est M. du Halde qui dict qu'il est quatre heures. — Prolant, dict le roy, mes bottines, ma robe et mon bougeoir ; » se lève, et laissant la royne dans une grande perplexité, va en son cabinet, où estoit déjà le sieur de Termes et du Halde, auquel le roy demande les clefs de ces petites cellules qu'il avoit faict dresser pour des capuchins ; les ayant, il y monte, le sieur de Termes portant le bougeoir ; le roy en ouvre une et y enferme le sieur du Halde, et successivement les quarante cinq qui arrivoient ; puis leur ouvre et les faict descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit à cause de la royne sa mère, qui estoit malade. Il rentre dans son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil :

« Vous sçavez tous de quelle façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent descouvertes ; ce que j'ay faict pour destourner ses mauvaises intentions, l'ayant advantagé pour l'amener à son devoir, et particulièrement ce que j'ay faict pour luy, depuis le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma volonté. Au lieu de recognoistre tant de bienfaicts, à l'heure que je parle il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en ceste extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin ! » Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, chascun d'eux approuve son dessein et font tous offres de leurs humbles services et de leur propre vie. Cela faict il va en la chambre où estoient ses quarante-cinq gentilshommes, auxquels il parla en ces termes : « Il n'y a personne de vous qui ne soit obligé de recognoistre combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moy, ayant faict choix de vos personnes sur toute la noblesse de mon royaume pour me confier à vostre valeur et fidélité ; vous avez esprouvé, quand vous avez voulu, les effects de mes bonnes graces, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez esté refusés, et bien souvent ay-je prévenu vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est à vous à confesser que vous estes mes

obligés ; mais maintenant je veux estre le vostre en une urgente occasion où il y va de mon honneur, de mon estat et de ma vie. Vous sçavez tous les insolences et les injures que j'ay reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ay souffertes jusques à faire douter de ma puissance et de mon courage ; vous avez vu en combien de façon je l'ay obligé, pensant ralentir le cours de ceste violence et furieuse ambition. Son but principal et intention est de tout bouleverser pour prendre ses advantages dans le trouble, et résolu de faire son dernier effort sur ma personne pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure. Promettez-moi de m'en venger en luy ostant la vie ! » Tous ensemble d'une voix promirent de le faire mourir ; et l'un d'entre eux, nommé Périac, frappant de sa main contre la poitrine du roy, dict en son langage gascon : « Cap de jou, Sire, je bous le rendrez mort. » Là-dessus Sa Majesté ayant commandé de cesser leurs offres de service de peur d'éveiller la royne sa mère : « Voyons, Messieurs, qui de vous a des poignards ? » Il s'en trouva huict dont celuy de Périac estoit d'Escosse. Ceux-cy sont ordonnés pour demeurer dans la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arresta avec son espée; il mit douze de ses compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour ; ceux-cy devoient le tuer

à coups d'espée comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabinet où le roi le devoit mander de venir parler à luy. Il commanda au sieur de Nambu, huissier de chambre, de ne laisser sortir n'y entrer personne qu'il ne l'ait ordonné. Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet et envoye le mareschal d'Aumont pour le faire tenir et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevesque de Lyon après le coup de la mort du duc. Le roy, après avoir ainsi parachevé de donner l'ordre qu'il vouloit estre suivi pour ceste exécution, vivoit en grande inquiétude. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit et ne pouvoit durer en place contre son naturel; parfois il se présentoit à la porte et exhortoit ses gardes à ne pas se laisser endommager par le duc de Guise : « Il est grand, il est puissant, j'en serois marry, » disoit-il, On lui vient dire que le cardinal estoit au conseil; mais l'absence du duc le travailloit surtout. Il estoit près de huict heures quand le duc de Guise fut esveillé par ses varlets, luy disant que le roy estoit prest à partir. Il se lève soudain, s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requeste. Le duc lui promit contentement, il entre dans la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, suivant le

commandement du roy, envoye le sieur de Rouvray et le sieur de Montclar à la montée du vieux cabinet avec vingt de ses compagnons. Et peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ay froid, dit-il, le cœur me faict mal, que l'on fasse du feu, » et s'adressant au sieur de Morfontaine : « Monsieur, je vous prie de dire au premier varlet-de-chambre du roy que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de rose »; et ne s'en estant point trouvé, il luy apporta à la porte des prunes de Brignolles. Là-dessus, Sa Majesté ayant sçu que le duc de Guise estoit au conseil, dit à M. Revol, secrétaire d'Estat : « Allez dire à M. de Guise qu'il vienne parler à moy en mon vieux cabinet, » et le sieur de Nambu luy ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé. C'estoit un grand personnage, mais timide. « Mon Dieu ! s'escria le roy, Revol, qu'avez-vous ? que vous estes pasle; vous me gasterez tout; frottez vos joues; frottez vos joues, Revol. — Il n'y a point de mal, Sire, dict-il; c'est M. de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que Vostre Majesté ne luy commande. » Le roy commanda de luy ouvrir et de le laisser entrer et M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac rapportoit une affaire de gabelle quand le sieur de Revol entra ; il trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles, et lui ayant dit ; « Monsieur, le roy vous demande; il est en son vieux cabi-

net, » se retire, rentre comme un esclair et va trouver le roy. Le duc de Guise met des prunes dans son dragcoir, jette le reste sur le tapis : « Messieurs, dict-il, qui en veut se lève; » il trousse son manteau sous le bras gauche, met ses gants et son dragcoir sur la main de mesme costé, et dit : « Adieu, Messieurs. » Il heurte à la porte ; le sieur de Nambu, lui ayant ouvert, sort, ferme la porte après soy. Le duc entre, salue ceux qui estoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en mesme temps et le suivent comme par respect. Mais ainsi qu'il est à deux pas de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droicte, et tournant le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montseriac l'aisné qui estoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulust reculer pour se mettre en desfense, et tout d'un temps et par luy-mesme frappe d'un coup de poignard dans le sein gauche, disant : « Ah! traître, tu en mourras. » En mesme instant le sieur des Affravats se jette à ses jambes, et le sieur de Semalens lui porte par le derrière un grand coup de poignard près la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'espée dans les reins, le duc criant à tous ces coups : « Hé! mes amis, hé! mes amis, hé mes amis! » Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur de Périac, il s'escria

fort haut : « Misericorde ! » et bien qu'il eust son espée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il estoit puissant, de les entraisner d'un bout de la chambre à l'autre, au pied du lit du roy où il tomba. Ces dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux : « Ah ! on tue mon frère ; » et se voulant lever, il est arresté par M. le mareschal d'Aumont qui, mettant la main sur son espée : « Ne bougez pas; dict-il, mordieu; Monsieur, le roy a affaire de vous; » aussi l'archevesque de Lyon, fort esfrayé, joignant les mains : « Nos vies, dict-il, sont entre les mains de Dieu et du roy. » Après que le roy eut sçu que c'en estoit faict, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et ayant vu M. de Guise estendu sur la place, rentre, et commande au sieur de Beaulieu de visiter ce qu'il avoit sur lui. Il trouve autour du bas une petite clef attachée à un chaisnon d'or, et dedans la pochette des chausses, il s'y trouva une petite bourse où il y avoit douze escus d'or et un billet de papier où estoit escrit de la main du duc ces mots : « Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois. » Un cœur de diamant fut pris, dict-on, en son doigt par le sieur d'Antraguet. Pendant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, apercevant encore à ce corps quelque petit mouvement, il lui dict :

« Monsieur, pendant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roy; » alors sans pouvoir parler, jettant un grand et profond soupir comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en ceste façon; puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, lequel, par le commandement du roy, fict brusler le corps par son exécuteur en ceste première salle qui est en bas à la main droicte en entrant dans le chasteau, et à la fin jetter les cendres à la rivière *. »

Il mourut, le Macchabée de l'Église, l'aîné de la grande race des Guise, de cette race en qui le principe religieux et municipal s'était personnifié. Simple capitaine, ou à la tête d'une forte armée, il montra le même courage, la même capacité militaire; il avait été heureux dans toutes les entreprises; seulement il manquait de cette puissance de résolution qui va sur-le-champ à un but et le touche. Il n'est pas douteux que son dessein ne fut de poser sur sa tête la couronne de France en l'entourant d'une auréole catholique.

* « Relation fort particulière de ce qui se passa à Blois lors de la mort des duc et cardinal de Guise, en décembre 1588, faicte en partie par le sieur Miron, premier médecin du roy. » Mss. Biblioth. royale, vol. cot. 358, fol. 34. (Fond de Saint-Germain.)

Ces usurpations s'étaient vues, et un maire du palais, l'homme des batailles, n'avait-il pas tonsuré dans un monastère les Mérovingiens dégénérés ? Plus tard, le fier vassal Hugues Capet, le fils des barons de la terre, avait dépouillé le pieux descendant de Charlemagne, l'expression de l'Église et des clercs. Le duc de Guise avait plus de difficultés à vaincre, parce que le principe de l'hérédité était plus profondément établi dans les esprits; il hésita trop parce qu'il ne fut jamais nettement secondé par l'Espagne; Philippe II savait qu'en France le duc de Guise lui disputerait la prééminence sur la royauté religieuse. Après les Barricades la faveur populaire aurait pu l'élever au trône; il préféra la lieutenance-générale, espèce de mairie de palais qui préparait les voies à une ambition plus large. L'élection du cardinal de Bourbon lui assurait ce résultat. Henri de Guise arrivait au trône par la succession légitime, idée saluée par le peuple, comme l'était l'exclusion du Béarnais huguenot maudit; et c'est ce qui le séduisit sans doute, car la secousse était moins violente par l'hérédité simple qu'en essayant une révolution de race.

Dans les vieilles collections inédites se sont conservées deux lettres de Henri III, écrites au moment même de l'assassinat du duc de Guise. Il est essentiel de prendre en quelque sorte la royauté sur le fait, de pénétrer dans ses plus intimes pen-

sées, pour savoir si la main trembla et le cœur faillit. La première est adressée au duc de Nevers : « Mon cousin ; ce n'est à vous à qui je dois faire entendre particulièrement les attentats et entreprises faictes plusieurs fois par le défunt duc de Guise contre ma personne et mon Estat, ayant vu le cours de tout ce qui s'est passé depuis quelques années, dont vous pouvez estre juge comme moy-mesme ; sinon que ses entreprises, s'adressant particulièrement contre ma personne et contre mon Estat, la mémoire de ce qui s'en est passé m'est demeurée plus empreinte dans le cœur ; ce que j'eusse volontiers oublié, si j'eusse pensé qu'à l'advenir ma personne eust pu estre en sureté et mon peuple en repos. Mais estant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma cognoissance que ledict duc de Guise travailloit à dresser sa partie pour se saisir de ma personne et troubler de nouveau mon Estat, j'ai pensé que je serois à bon droit estimé indigne, par tous les princes étrangers, de la couronne et monarchie à laquelle Dieu m'a appelé, et que j'abandonnerois le repos et la protection de tous mes subjects, si je n'eusse pris la résolution, avec l'auctorité et puissance que Dieu m'a données, d'arracher le cours de tant d'entreprises, et par-là conserver ma vie et mon Estat, et donner moyen à mes pauvres subjects de vivre en repos. Dont je vous ay bien voulu donner advis par le sieur de Gesvres,

scachant combien vous aimez la conservation de ma personne et bien de mon Estat, aussi qu'ayant charge de commander mon armée de Poitou, vous sçachiez mon intention, qui est que vous conserviez et teniez tousjours ensemble les forces qui sont en madicte armée, pour continuer la guerre contre les hérétiques, estant résolu de les contraindre par la force de rendre l'obéissance qu'ils doivent à Dieu et à moy comme leur roy; à quoy m'asseurant que de vostre part vous apporterez toute l'affection que je puis desirer, je vous dirai seulement que ledit sieur de Gesvres vous fera entendre ce que je luy ay commandé de vous dire, par quoy je vous prie de le croire comme vous feriez moi-mesme, qui prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très-saincte garde. A Blois, le 23e jour de décembre 1588. HENRY *. »

La seconde des lettres de Henri III était mandée aux eschevins de Rouen : « Nos amés et féaulx, outre les despesches que nous avons escrites à nostre cour de parlement de Rouen du chastiment que nous avons faict faire de l'insolence et attentat que le feu duc de Guise faisoit tous les jours contre nostre auctorité, Estat, et de nostre vie, après luy avoir si libéralement pardonné ses

* Henri III au duc de Nevers. — 23 décembre 1588, jour de la mort de Guise. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 193.

fautes passées ; nous vous dirons que au lieu que nostre bonté le devoit adoucir, puisque les lions se rendent familiers et domestiques par bienfaicts, il devoit, par nos gratifications, se ranger en son devoir ; mais il estoit devenu si insupportable en ses comportemens, et faisoit tous les jours tant de mauvais desseins sur nostre propre vie, que la conservation d'icelle n'estoit plus qu'en la perte de la sienne, au soulagement et repos de nos pauvres subjects, tant affligés depuis quelques années à son occasion et par son ambition, ne pouvant demeurer dans les limites de son estre, ny jouir ny posséder en patience et contentement tant de biens et honneurs qu'il avoit reçus et recevoit ordinairement de nous ; ce que vous ferez particulièrement entendre à tous nos subjects, afin que la vérité bien cognue rende la punition trop légère au respect de ses offenses et crimes de lèze-majesté ; donnant au surplus ordre que les habitans de nostre ville de Rouen fassent ce qu'ils doivent, et ils nous trouveront tousjours prest à les gratifier en ce qu'il nous sera possible, n'estant pas délibéré de souffrir désormais aucune entreprise contre le respect qu'ils nous doivent ; car tel est nostre plaisir *. »

Le coup d'État ne se borna point au duc de

* 24 décembre 1588. Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. cot. 16, fol. 267.

Guise. L'exécution contre la fière tête de la maison de Lorraine ne s'était pas passée sans rumeur « qui s'entendit de la chambre du conseil, occasion que M. le cardinal de Guise ayant augmenté sa desfiance, et pris l'espouvante, voulut hastivement sortir, comme pour se sauver, mais il rencontra quelqu'un qui avoit commandement aux gardes écossaises, et qui l'arresta prisonnier. Il trouva cet arrest fort estrange, et voulut faire quelque espèce de résistance; mais voyant la rumeur et le péril, il cessa son effort. L'archevesque de Lyon, à ceste alarme, sortit furieusement, pour en sçavoir davantage, et comme il accouroit secourir le duc de Guise, fut arresté par quelques-uns des gardes; tellement, qu'ils demeurèrent, M. le cardinal et lui, prisonniers.

« Le roy commanda que l'un et l'autre fussent menés et gardés estroitement dedans la tour du Moulin, Sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de cet ordre; mais luy ayant esté dict par quelqu'un de condition notable que c'estoit le plus dangereux de tous, et que quelques jours auparavant il avoit tenu des propos très-insolens et pleins d'extresmes mespris au désavantage de Sa Majesté, et entre autres, celui qu'il ne vouloit pas mourir qu'auparavant il n'eust mis à terre la teste de ce tyran entre ses jambes pour luy faire la couronne avec

la pommette d'un poignard. Ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, esmurent tellement le courage du roy, que tout à l'heure il résolut de s'en despescher; ce qui fut faict le lendemain matin. Mandé par le sieur du Gast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roy: sur ce commandement, estant entré en desfiance de ce qui luy devoit peu après advenir, il prie l'archevesque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort: cela faict ils s'embrassent et se donnent à Dieu; et comme le cardinal approchoit la porte de la chambre, prest à sortir, il se trouve assailli à coup de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour ceste exécution, après laquelle il fut faict de son corps le mesme qu'on avoit faict à celui de son frère *. »

« M. le grand prieur estoit de bon matin allé réveiller le prince de Joinville pour jouer la partie dont ils avoient convenu le soir, et l'ayant trouvé au lict, après qu'il se fust hastivement habillé, soit qu'il vist que M. le grand prieur fust

* « Relation particulière de ce qui se passa à Blois lors de l'assassinat de MM. de Guise. » Mss. Fond-Saint-Germain, coté n° 358. — Il existe plus de cinquante estampes gravées et coloriées par des contemporains, qui reproduisent l'assassinat des deux frères de Guise. Biblioth. du Roi, collect. des estampes, et l'in-fol. de M. de l'Estoile, que j'ai déjà cité sous le titre de *la Ligue*. 1593.

incontinent suivi de quelques gardes, ou autrement, entra en desfiance, et peu après voulut enfiler une porte de sa chambre et faire quelqu'effort pour sortir mettant l'espée en la main contre quelques-uns des gardes qui l'en voulurent empescher; ce que voyant, lesdictes gardes le prirent. M. le grand prieur, apercevant par ces nouveaux accidens la partie rompue, se retira. A la mesme heure, Pélicart, secrétaire du duc de Guise, fut pris, avec tous ses papiers par lesquels aucun des plus secrets conseils du duc de Guise furent descouverts à Sa Majesté et les noms des principaux de la ligue, soit des princes et nobles, soit du clergé et des villes. M. le cardinal de Bourbon (qui estoit au lict) fut prié par un capitaine des gardes de se lever et s'assura-t-on aussi de sa personne. M. le marquis d'Elbœuf semblablement et plusieurs autres du parti du duc de Guise furent pris et mis en lieu assuré *. »

Ensuite furent arrêtés plusieurs députés et principalement Marteau, le prevôt, l'expression du tiers-État : « Le sieur de Richelieu, grand prevost, se saisit du président de Neuilly, de Marteau, prevost des marchands, Compans, Cotteblanche, eschevins de Paris, et de quelques autres, disant que deux soldats avoient failli de tuer le roy et qu'il vouloit les en faire juges **. » C'était un pré-

* De l'exécution de MM. de Guise. 1589. (Pamphlet.)

** Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 5.

texte pour les retenir, et dominer, par ces mesures de force, l'esprit de la grande assemblée de Blois. Le procès-verbal des députés sur ces arrestations arbitraires, qui frappaient comme d'un coup d'État certaines députations de la France, a été conservé dans son texte original :

« Le vendredy 23e décembre 1588, en l'assemblée du matin, M. Duret, député de Moulins, voulant faire rapport de ce qui luy avoit esté respondu par MM. de l'Église, vers lesquels il avoit esté envoyé, et ayant jà commencé son propos fut interrompu par le bruit qui se faisoit en la cour de l'Hostel-de-Ville, et tout aussitost à la porte de ladicte chambre parut M. de Richelieu, grand prevost de l'hostel, suivi de grand nombre d'archers, arquebusiers et picquiers de la garde, lequel s'estant présenté à ladicte porte, entr'ouverte par l'huissier, pour la frayeur et crainte de laquelle plusieurs des députés furent saisis, considérant l'effort qui se faisoit à ladicte porte pour entrer; ledict sieur de Richelieu fit entendre qu'il estoit venu de la part de Sa Majesté, que chacun des députés eust à reprendre sa place; qu'il n'y avoit aucune offense; que le roy avoit failli à estre tué par deux soldats, lesquels avoient accusé de ladicte entreprise M. le prevost de Paris et M. le président de Neuilly, qu'il estoit venu prendre pour mener vers Sa Majesté. Lesdicts sieurs s'estant représentés par-de-

vant M. de Richelieu, furent par lui et ceux qui l'assistoient mis hors de la chambre et menés au chasteau avec M. de Compans, l'un des deputés de la ville de Paris, et M. Le Roy, deputé d'Amiens, et ledict jour en l'assemblée ne se fit aucune chose après les captures des susdits. »

Le roi avait épuré les États des partisans les plus zélés de la maison de Guise; il manifesta dès-lors l'intention de les continuer pour en obtenir appui et solliciter des subsides. « Du samedy 24e décembre. Les deputés du tiers-estat, assemblés en la chambre suivant le commandement de Sa Majesté, M. Riolle, président et deputé de ceste ville de Blois, annonça que M. de Rostin et M. le président de Riz estoient arrivés, par commandement du roy pour faire entendre à la compagnie de sa part, que dès le commencement de ces Estats il avoit promis et protesté de demeurer en ceste ville jusques après la résolution d'iceux; que comme il se tenoit en ce lieu, il vouloit que tous les deputés des Estats y demeurassent; et que concordement il s'y mist fin; qu'il y avoit quatre mois qu'il y travailloit, et néanmoins jusques à présent il ne s'y voyoit aucun advancement, et que dedans le 8e du mois prochain on eust à remettre les cahiers *. »

* « L'ordre des Estats-Généraux tenus à Blois l'an 1588, sous le très-chrestien roy de France et de Pologne Henry

Un moment la majorité parut alors hésitante et craintive. Le roi ayant fait entendre aux États « que c'estoit son intention qu'ils fussent continués avec résolution de suivre en toute chose leurs raisonnables conseils, » le sieur de Brissac fit une réponse pleine de congratulation à Sa Majesté, de poursuivre « à faire la guerre à ceux de la religion qu'il appeloit hérétiques, avec beaucoup d'autres invectives, sans leur laisser espérance de miséricorde. » Le roi n'en fut pas mécontent; ce n'était point contre le catholicisme qu'était dirigé son coup d'État; ce n'était même pas contre l'union et la ligue. C'était une manière de se substituer au duc de Guise; une attaque personnelle pour se faire chef dirigeant de l'union, pour frapper son compétiteur. Il se trompa dans ses calculs; mais sa pensée était politique.

III°; avec la description de la salle, ensemble les harangues, etc. » Mss. Biblioth. royale, vol. cot. 256, fol. 230 et 366.

CHAPITRE LXXVII.

DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

Nouvelle de la mort du duc de Guise à Paris. — Mesures municipales. — Circulaire aux villes. — Élections. — Conseil de l'union. — Magistrats. — Conseil des seize quarteniers. — Prédicateurs. — Déchéance de Henri III. — Gouvernement municipal. — Rapports extérieurs.

1588 — 1589.

La nouvelle du coup d'État de Blois, de la cruelle exécution du duc et du cardinal de Guise, arriva au bureau municipal de Paris comme à vol d'oiseau « par un nommé Verdureau, qui eschappa

avant qu'on fermast les portes de la ville de Blois; et depuis a tant couru qu'arriva ledict jour sur les sept à huit heures du soir *. » Non-seulement le noble chef de l'opinion catholique, le vainqueur des reitres, et son frère le saint, le martyr, le cardinal avaient été lâchement dagués à coups de pertuisane, mais le bon prevôt de Paris, les échevins députés aux États étaient captifs, gardés ès-prisons royales. Le messager porteur de cette triste nouvelle était vêtu de noir; il allait parcourant les rues, criant d'une voix lugubre : « Messers les bourgeois et manans, nous n'avons plus nostre sainct et brave protecteur Henry de Guise et Mgr le cardinal son illustre frère. »

A minuit les échevins assemblés au bureau de la ville se hâtèrent d'écrire à la famille de Guise, pour lui communiquer le funèbre message. Ils disaient au duc de Lorraine : « Monseigneur; vous entendrez par la despesche de M. d'Aumale, le malheureux acte commis en la personne de monseigneur de Guise, ainsi que nous l'avons appris par deux courriers présentement arrivés. Cette nouvelle nous a resduit en telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons rien représenter; mais nous cognoissons qu'il y va de la perte ou conservation de nostre religion, et de

* « Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588, jusqu'au dernier avril 1589. »

tout ce qui nous est de plus cher en ce monde. Nous avons recours à Dieu et à ce qu'il nous a donné de meilleur, pour de tout nostre cœur embrasser sa querelle et la vostre; en ceste querelle sa divine bonté nous a tousjours assisté des princes de vostre nom. Nous vous assurons de nostre costé de nous; il vous en plaira faire estat. Ce 24e décembre à minuit, 1588 *. »

Paris se hâtait également d'annoncer la fatale exécution à toutes les villes municipales : « Messieurs, nous venons préalablement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu penser. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traistreusement l'on a tué monseigneur de Guise, et pris plusieurs autres prisonniers; pensez là-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peut avoir sur nostre religion et sur tous les catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons; nous nous assurons que vous ne ferez pas moins de vostre costé. C'est ceste fois ou jamais qu'il se faut aider. Autre chose ne vous en pouvons-nous escrire; sinon que si nostre conservation ne vous est assez chère, affectionnez ce qui est au service de Dieu; autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires **. Ce 24e décembre à minuit, 1588. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 212.

** Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 212. J'ai trouvé

Jamais nouvelle n'avait eu un retentissement plus soudain, plus universel : le peuple des halles et des métiers, cette multitude, qui s'était levée tout entière le jour des barricades, se réunit tumultueusement en armes. C'était le 24 décembre, la veille de Noël, dans cette nuit de prières à la crèche des pastoureaux, devant la Vierge et l'Enfant Jésus, pieuses traditions du moyen âge, temps où la voix des anges du ciel calmait les passions brutales, consolait les souffrances par les grandes promesses d'éternité. La ville, profondément émue, ordonna des services de deuil : « Monsieur le président d'Assy ; plaise vous trouver demain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste Ville pour nous accompagner à aller invi-

également cette autre lettre : « Messieurs, nous avons esté présentement advertis de quelque sinistre accident advenu à Blois en la personne de monseigneur le duc de Guise et de nos confrères deputés, de l'un et de l'autre Estat. Cela ne peut estre qu'une entreprise contre les gens de bien, et ceux qui jusqu'à cejourd'hui se sont montrés fermes et assurés en la religion catholique. Et d'autant que cela vous touche, nous avons estimé estre besoin vous en advertir pour disposer vostre ville au bien, et conserver les catholiques le tout avec le plus de douceur et modestie qu'il vous sera possible jusqu'à ce que vous ayez autres nouvelles de nous, que vous recevrez à toutes occasions à mesure que nous en apprendrons. Ce 24e décembre à minuit. » — Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 212.

ter Messieurs de la cour du parlement et autres compagnies de cette ville se trouver au service et prières publiques qui se feront en l'église Nostre-Dame de Paris, dimanche de relevée et lundi matin, pour le remède des ames de feu MM. les cardinal et duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir *. » — « Sire Guillaume Parfait, quartenier au quartier Sainct-Anthoine, priez tous MM. les capitaines, lieutenans, enseignes et deux notables bourgeois de vostre quartier de eux trouver avec vous en deuil si faire se peut, sinon en habit noir, demain, une heure de relevée, et lundy, huit heures du matin, en l'Hostel de ceste Ville, pour nous accompagner à aller en l'église de Paris aux obsèques et funérailles de feu messeigneurs les cardinal et duc de Guise, et n'y faictes faute ** ».

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 267.

** Regist. de l'Hôtel-de-ville, XII, fol. 271, v°. 272. — « Le 30 et pénultième mois de janvier 1589, et le lundy 31e dudict mois fut dict et célébré en l'église Nostre-Dame le service desdicts défunts, où assistoient Messieurs de la Ville et autres, la pluspart desquels estoient vestus de vestemens de deuil, et quelques uns des archers de la ville estoient aussi vestus de deuil, avec bâtons noirs à leurs mains, et tous lesdicts archers avoient chascun une torche de cire jaune de deux livres pièce. Auquel service fut chanté fort excellemment en musique, et au bout d'iceluy un *de profundis*, qui fut chanté si pitoyablement, que beaucoup des assistans ne se pouvoient tenir de pleurer. » Journal des

On se rendait en foule aux sermons en sa paroisse; et là le docteur Lincestre, si puissant sur la multitude, déclara le premier « que le vilain Hérodes, c'est-à-dire Henry de Valois, n'estoit plus leur roy, eu égard aux parjures, desloyautés et tueries par luy commises envers les catholiques * ». Ce fut le premier mot de la déchéance populaire prononcée par les halles contre Henri, car en sortant le peuple « arracha de furie les armoiries du roy qui estoient au portail de l'église entre les festons de fierre, les brisa, jetta dans le ruisseau et foula aux pieds ** ».

On n'entendait dans les rues que plaintes et douleurs sur l'horrible assassinat de messeig. les duc et cardinal de Guise ***. Mille estampes représentant le martyre des deux chefs de la maison de Lorraine étaient distribuées dans la foule; on y voyait : « Les effigies de feu M. de Guise et M. le

choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au 30e avril 1589.

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 152.

** *Ibid.*, tom. II, pag. 151.

*** « Depuis lesdictes meschantes nouvelles venues, chascun s'est mis en prières et oraisons, pour appaiser l'ire de Dieu; et plusieurs jeunèrent deux, trois et quatre jours dans la semaine, et quelques uns toute la semaine, et se jeûnait-il un ou deux jours au pain et à l'eau. » — Journal des choses advenues à Paris, depuis le 23 décembre 1588, etc.

cardinal son frère, massacrés pour soutenir l'Église catholique et la loi de nostre sauveur J. C. — Tombeau sur le trépas et assassinat commis aux personnes de messeigneurs de Guise qui sont morts pour J. C. et le public, et vivront à jamais. » — Ensuite d'autres gravures représentaient « les corps des grands princes de Guise estendus dans une salle du chasteau de Blois, percés et dagués de mille coups, ayant chacun un crucifix en la main; et la démonstration comme Henry de Valois, ce perfide politique, masqué d'une vie saincte, ayant communié et disné avec lesdicts princes, les fait tost après tuer et massacrer *. » — D'autres images enluminées de rouge démontraient « comme Henry, le perfide, le détestable Valois, fait mettre en pièces les corps sanglans des deux princes martyrs; puis les faict jetter au feu pour les consumer en cendres. — Comme les deux princes estant morts sont mis tout nuds sur une table, meurtris de divers coups, et comme Henry de Valois repaissoit ses yeux de ce specta-

* ..... Ce perfide politique,
Masqué d'une vie saincte et catholique,
Communie au corps de Jésus-Christ, notre Seigneur,
Avec le duc de Guise (de l'hérétique haineur).
Après disnèrent ensemble, lui montrant
Signe d'amitié, sous beau semblant,
Ce bon prince tost après fut tué et massacré.

cle *. — Et le martyre cruel du révérendissime cardinal, sous l'inhumain tyran qui sautela d'allégresse et de plaisir en apprenant l'exécution, et crioit bien fort : Je suis seul roi de France; je vais remettre sus l'athée, le libertin, le sorcier, le voleur, et tous les diables **. » Il n'était pas un sermon, pas une de ces harangues qui parlaient aux masses, dans laquelle il ne fût question des princes de Lorraine. Mme de Nemours, la mère du duc de Guise, assistait aux sermons du petit feuillant; le prédicateur, se tournant vers ladite dame, s'écria dans son invocation : « On sainct et glorieux martyr de Dieu, bénit est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité! » Et le docteur Lincestre, au milieu de l'église Saint-Barthélemy, « exigea de tous les assistans le serment, en leur faisant lever la main, d'employer jusqu'à

* Martyrés de divers coups, furent mis sur la table
De ce malheureux, perfide et détestable,
Pour repaistre ses yeux et son cœur irrités.

** Henri sachant cela fait selon son désir,
Sautille d'allégresse et se donne plaisir,
Et crie à haute voix qu'il est seul roi de France,
Qu'il veut remettre sus l'athée et libertin,
Le sorcier, le voleur, le huguenot mutin,
Et les diables auxquels il a mis sa fiance.

Recueil de pièces sur la Ligue, fait par M. l'Estoile, l'auteur du Journal historique. (Bibl. royale, salle des imprimés.) — Bibl. roy., cabinet des estampes, règne de Henri III.

la dernière goutte de leur sang et jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains massacrés par le tyran dans le chasteau de Blois à la face des Estats; il imposa un serment particulier au premier président de Harlay, qui, assis devant lui dans l'Œuvre, avait ouy sa prédication, l'interpellant par deux fois en ces mots: « Levez la main, M. le président, levez-la bien haut, encore plus haut, afin que le peuple le voie; » ce qu'il fut contrainct de faire, mais non sans danger de la part de la multitude à laquelle on avait faict entendre que ledict président avoit sçu et consenti la mort des deux princes lorrains que Paris adoroit comme ses dieux tutélaires *. » Et ce peuple vivement ému continuait à briser tous les signes de la royaüté, toutes les marques de son antique sujétion aux Valois, tandis que les crieurs de ville faisaient retentir les rues d'une multitude de lamentables histoires:

« Portrait et description du massacre proditoirement commis au cabinet et par l'autorité du roy, pendant les Estats à Blois, en la personne de Henri de Lorraine, magnanime duc de Guise, protecteur et défenseur de l'Eglise catholique et du royaume de France. — Les cruautés sanguinaires exercées envers feu monseigneur le cardinal. — La vie et innocence des deux frères,

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 153.

contenant un ample discours par lequel on pourra aisément rembarrer ceux qui taschent d'esteindre leur renom. — Regrets et soupirs lamentables de la France sur le trépas de très-haut, très-valeureux seigneur le duc de Guise. — Epitaphes des deux frères martyrs, par un gentilhomme angevin, avec des vers adressés à Mme de Montpensier. — Le tombeau de messeigneurs le cardinal et duc de Guise, avec trente-six sonnets en forme de regrets, et autres poésies sur le même subject ; plus un hymne de la sainte Ligue des catholiques unis. — La récompense du tyran de la France et porte-bannière d'Angleterre, Henri de Valois, envers le cardinal et duc de Guise, pour leurs bons services, avec le loyer que ledict tyran, parjure, peut espérer et attendre pour ses faicts inhumains. — Desploration en vers lamentables sur la mort de monseigneur le duc de Guise. — Le Guisien, ou perfidie tyrannique commise ès personne du cardinal Louis de Lorraine, et Henry de Lorraine, duc de Guise, par Simon Belyard *. »

* *Voyez* encore « le Martyre des deux frères, contenant au vray toutes les particularités plus notables des massacres et assassinat commis ès personnes de très-hauts, très-puissans et très-chrestiens princes messeigneurs le révérendissime cardinal de Guise, archevesque de Reims, et de monseigneur le duc de Guise, pair de France, par Henry de

Ces lamentations désordonnées n'étaient pas une forme de gouvernement, ne préparaient pas l'avenir du mouvement populaire que les chefs cherchaient à régulariser. Pour bien comprendre

Valois, à la face des Estats dernièrement tenus à Blois. » 1589.

SONNET.

Qui voudra descouvrir la ruse et la feintise
D'un parjure faussant son serment et sa foy,
Qui, vrai moqueur de Dieu, violant toute loy,
Et tout couvert de fart, veut opprimer l'Église;
Qui voudra voir à nud sous une robe grise
Un hermite masqué d'un beau titre de roy,
Du peuple le fléau, la ruine et l'effroy.
Sans Dieu, sans foy, sans loy, le veut duire à sa guise;
Qui voudra voir encore combien de cruautés,
Combien de trahisons et de desloyautés
Faictes par un tyran en la ville de Blois,
Qu'il lise ce livret, et il verra comment
Jamais il ne s'est vu plus mauvais garnement,
Pour practiquer tels faicts, que Henry de Valois.

QUATRAIN.

Un tyran, parricide, un perfide, un rusé,
Par impost, par Lognac, par serment, par feintise,
A pillé, massacré, violé, mesprisé
Son peuple, ses parens, sa foy et son Église.

QUATRAIN.

Un Turc, un Allemand, un Polonois fuitif,
Un renégat françois, un Anglois volentif,
Un hermite infidèle, un bastard italien,
A ses mains blasphémant, souillées du sang chrestien.

la marche et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de préciser les divers pouvoirs qui allaient s'y partager l'autorité.

Dans l'ordre hiérarchique, le conseil municipal, le bureau de la Ville, c'est-à-dire la réunion du prevôt et des échevins de la cité, tenait l'administration publique, commandait aux compagnies bourgeoises, réglait les halles, réunissait les métiers. Tous les mandemens pour la police et la bonne gestion émanaient du bureau de la Grève; quelque soin qu'eût pris le peuple de choisir des magistrats dévoués aux idées catholiques, à la sainte ligue, comme ce conseil se composait de bons et notables bourgeois, il y avait dans son sein des hommes de propriété et de conservation, les élémens d'un système régulier.

A côté du gouvernement de la commune, il s'en était formé un autre dans un sens plus vif, plus prononcé. On a dit que Paris était distribué en seize quartiers, à la tête desquels se trouvait placé un quartenier élu du peuple, l'homme des métiers et des compagnies bourgeoises, souvent même colonel de ces compagnies. Ces seize quarteniers formaient un conseil particulier, indépendant de l'Hôtel-de-Ville en la place de Grève, et dominant même ses résolutions, parce que derrière eux était le peuple en armes. Il y avait là des assemblées qui saluaient des orateurs énergiques. Le plus puissant parmi eux était Senault, simple

avocat de Paris ; il parlait avec facilité. Sorte de tribun de la vieille Rome, quand, au conseil, il se proposait quelque affaire qui ne lui plaisait pas, et qu'il voyait que d'un commun consentement elle était prête à passer, se levant, il disait tout haut : « Messieurs, je l'empesche, et je m'y oppose pour 40 mille hommes ; à laquelle voix tous baissoient la teste comme cannes, et ne disoient plus mot *. »

En seconde ligne de talens, et avec une influence moins grande, on comptait encore le commissaire Louchart et Esmonnot, procureur au parlement, favoris des halles capricieuses. L'homme d'action et d'épée parmi eux était Jean Leclerc, encore procureur en la cour de parlement, qui, depuis son élection au titre de capitaine de son quartier, s'était adonné au tir de l'arquebuse et aux jeux de dague ; c'était Leclerc qu'on chargeait de toutes les opérations actives de la commune. A la tête de la bonne garde bourgeoise, il gouvernait la Bastille-Saint-Antoine, faisait le guet de nuit, arrêtait les politiques tièdes ou traîtres, et messire Leclerc était plus connu aux halles de Paris que le roi de France même.

Pour bien préciser la différence entre ces deux conseils, on pouvait dire que l'Hôtel-de-Ville re-

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 177.

présentait la bourgeoisie catholique ligueuse, mais amie de l'ordre et d'une administration régulière; et le conseil des Seize, les métiers, les confréries, tout peuple visant à la licence des rues.

C'étaient là les autorités purement municipales. Sous un titre plus général et se rapprochant davantage de la royauté, se trouvait le parlement avec ses grand'chambres et ses présidences. Ce parlement devait jouer un rôle actif, parce que son autorité était antique dans l'opinion des peuples, et qu'elle s'étendait au dehors des murs de Paris. La ligue, en l'état du parlement tel qu'il était composé et sans modifications, ne pouvait compter sur son appui; on y avait trop de dévouement pour le roi : ne savait-on pas qu'il y avait des présidens, conseillers qui étaient en rapport avec Henri III, le tyran déchu; qui trahissaient la Ville et la sainte-union elle-même? il fallait un coup de force : on verra que le peuple de Paris l'essaya. Les autres cours souveraines avaient moins d'importance, et la ligue mettait moins d'intérêt à les acquérir; ces cours se montraient d'ailleurs dévouées.

La Sorbonne formait la grande autorité ecclésiastique; elle était pour les principes du gouvernement catholique ce que le parlement était pour les principes judiciaires et l'action administrative. On pouvait compter sur ce grand corps.

Les curés de Paris s'étaient prononcés; en toutes les églises, aux paroisses, il existait des prédicateurs qui correspondaient avec elle, formulaient ses principes dans la chaire, en face du peuple. La Sorbonne était en plein rapport d'opinion avec le conseil des Seize. Il y avait parité de sentimens et d'enthousiasme pour la ligue.

Le caractère de tous ces pouvoirs était surtout municipal; ils ne s'étendaient pas en dehors de la cité; les autres villes avaient de la déférence pour Paris, mais elles ne reconnaissaient son conseil que comme un membre de la confédération. Il fallait une autorité supérieure, une forme de gouvernement provisoire, avec pouvoirs sur l'ensemble de la ligue. Le conseil de l'union catholique, qui, jusqu'alors, n'avait existé que d'une manière occulte et instantanée, se déclara publiquement en permanence; il prit la direction en mains, car le peuple demandait à grands cris la déchéance de Henri de Valois, et qu'il ne fût plus question du tyran, ni dans les prières publiques, ni dans les formules parlementaires. L'union sainte créait donc ainsi une espèce d'administration politique, en attendant une mesure définitive, après la déchéance royale régulièrement prononcée.

Du jeudi, 16e jour de février 1589. — « En assemblée générale ledict jour, faite en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris, en laquelle

assistaient messeigneurs les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale et comte de Chaligny, ensemble messieurs les eschevins, conseillers de ladicte ville, députés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres, communautés, quarteniers et quatre notables bourgeois des neuf eslus par le conseil de chascun quartier de ladicte ville, pour adviser à l'establissement d'un conseil général de l'union, destiné à la conservation de la religion catholique et de toutes les bonnes villes.

« Monseigneur le duc de Mayenne, président en ladicte assemblée, a remonstré qu'il estoit requis et nécessaire créer et establir un conseil général composé de tous les ordres et estats d'icelle ville, pour pourvoir à toutes les affaires et occurrences qui se pourroient présenter pour le bien et conservation de la ville et de tout l'Estat, tant au faict de la guerre que des finances et police du royaume, attendant la tenue des Estats-Généraux; pour raison de quoi plusieurs conférences auroient esté ci-devant faictes au conseil particulier de ladicte ville; il avoit esté dressé un rôle contenant les noms de ceux que l'on desiroit et jugeoit estre plus propres pour tenir ledict conseil, lequel rôle lui avoit esté délivré. Au mesme instant il en a esté faict lecture à l'assemblée; après laquelle lecture a esté advisé que ledict rôle sera envoyé aux conseils establis en chascun

des seize quartiers municipaux, pour voir et donner advis de ceux que l'on voudroit retenir dans ledict conseil, lesquels advis seroient le lendemain rapportés au bureau qui seroit assemblé près les seigneurs princes, pour sur iceux arrester le rôle des membres du conseil général de l'union, sans autre plus grande assemblée *. » Cette liste fut arrêtée, en effet, le lendemain, et le peuple confirma officiellement le conseil secret tel qu'il existait depuis deux ans ; il n'y eut

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 284, vers. 285.— On trouve encore dans ces registres de l'Hôtel-de-Ville la délibération ci-après : « Le samedi, onzième jour de février 1589, en assemblée générale faicte ledict jour en la grande salle de l'Hostel de ladicte ville, de messieurs les eschevins, conseillers, députés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres et communautés, quarteniers et quatre notables bourgeois de chascun quartier pour adviser à l'establissement du conseil général de l'union pour la conservation de la religion catholique et de toutes les villes d'icelle union, et donner ordre à toutes les affaires qui se présenteront tant pour cette ville que de tout le royaume. Sur ces présentes occurrences, après que monseigneur d'Aumale, gouverneur de ladicte ville, est venu en ladicte assemblée qui a remonstré à icelle qu'il avoit entendu que monseigneur le duc de Mayenne estoit proche de cette ville en laquelle il devoit venir de brief, au moyen de quoi auroit prié la compagnie continuer icelle assemblée jusques à sa venue, ce qui auroit esté arresté et accordé. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 280.

aucun changement, car Paris avait foi en les délégués de l'Église et de l'État *.

Le premier acte de l'union fut de déléguer le gouvernement de Paris, l'action militaire, à un des représentans de la maison de Guise ; M. d'Aumale reçut ce témoignage de confiance. Comme gage au parti populaire, il confia lui-même la Bastille à un des seize quarteniers, à Leclerc, l'homme des halles et des métiers. Successivement le conseil de l'union prit des mesures d'ordre et d'organisation politique. « De par le conseil général de l'union des catholiques establi en cette ville de Paris, attendant l'assemblée des Estats-Généraux du royaume, — défenses sont

* Voici comment étaient conçues les lettres de convocation : « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sire Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville, appelez quatre notables bourgeois de vostre quartier, et vous trouvez tous demain, une heure de relevée, en l'assemblée générale qui se fera en la grande salle de l'Hostel-de-la-Ville, pour adviser à l'établissement d'un conseil général de l'union pour la conservation de la religion catholique et toutes les bonnes villes d'icelle union, et donner ordre à toutes les affaires qui se présenteroient, tant pour le particulier de ladicte ville que de tout le royaume, sur les présentes occurrences. Et n'y faictes faute, mercredy 15e février 1589. — Pareil mandement a esté envoyé à chacun des seize quarteniers et aux conseillers. » Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 284.

faictes à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, d'entrer de leur auctorité en aucune maison des bourgeois ou autre; soit en cette ville ou dehors, pour y visiter, loger ou prendre meubles et autres prises, ni pareillement saisir aucun prisonnier du parti contraire à l'union, ni mettre garnison ès maisons sans mandement et ordonnance dudict conseil ou des eschevins de ladicte ville, signé de trois d'entre eux, sur peine de la vie, et tous ceux qui auront esté visités, auxquels on aura mis garnison, logé, pris meubles, pourront venir librement et surement faire leurs plaintes; s'ils en ont, par devant ledict conseil, pour y être pourvu ainsi que de raïson, 25e février 1589 *.

« Le conseil général des catholiques establi à Paris, attendant l'assemblée des Estats du royaume, a ordonné que, au plus tost qu'il sera possible, les prevost des marchands et eschevins feront faire assemblée générale en laquelle sera représenté qu'on a commencé à traiter pour la deslivrance de messieurs les princes et autres prisonniers à Amboyse, pour quoi faire, aucuns notables personnages sont prests d'entrer en obligation; il est raisonnable les indemniser, et il faut qu'on advise des moyens, considérant qu'on ne

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, tom. xii, fol. 295.

sauroit employer ses facultés en meilleures affaires, ni plus agréables à Dieu et salut public. 25e février 1589 *. »

En même temps des lettres circulaires exhortaient toutes les villes à demeurer dans de communs sentimens avec les bourgeois catholiques de la cité de Paris : « Messieurs, nous sommes advertis que depuis les massacres et autres malheurs arrivés à Blois, plusieurs mal affectionnés à la religion et ne s'en servant que comme de masque pour tromper les catholiques, vont de villes en autres, semant de faux bruits, déguisant la vérité de cette histoire tragique; ils veulent persuader que le feu duc de Guise avoit quelque sinistre entreprise sur le roy. Or, encore qu'à tels discours il n'y ait aucune apparence, comme finalement tous messieurs les députés le rapporteront en leurs provinces, si avons-nous trouvé expédient de vous supplier (comme nous faisions), Messieurs, que telles illusions ne vous divertissent de l'observation d'une foy si solemnellement promise entre nous pour la conservation de nostre religion ; et est besoin que chascun vray catholique, aimant Dieu sur toutes choses (comme il le nous commande), se despouille de toute autre considération humaine pour entendre à la desfense de nostre mère saincte Église,

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 294, ver.

contre laquelle l'on voit aujourd'huy tourner les armes qui avoient esté levées pour elle. C'est un maigre prétexte pour colorer lesdicts assassinats, de dire que M. de Guise avoit une entreprise. Ses comportemens ont assez descouvert son intention. Messieurs, c'est chose horrible à penser que la saincte communion ait servi de masque à l'entreprise de telles cruautés, et que les corps ainsi inhumainement meurtris aient esté escartelés et bruslés pour les privér de sépulture. Les signalés services de ces princes ne méritoient pas tels traitements. Unissons-nous donc plus que jamais et nous gardons de surprise et de garnisons; et, nous aidant l'un à l'autre, conservons nostre foy et nostre religion. Dieu nous y veuille tous bien résoudre, encourager et assister *. »

Le bureau municipal de Paris ne resta point en arrière; il s'associa hardiment à l'union. Et comment en eût-il été autrement, lorsque son ancien prevôt Versoris, « ayant entendu les nouvelles de la mort des deux princes de Guise, se

* « Lettres d'union pour estre envoyées par toute la chrestienté, touchant le meurtre et assassinat commis envers les personnes de M. le duc de Guise et M. le cardinal de Guise son frère, et autres princes et seigneurs catholiques; lesquels ont évité la cruauté commise en la ville de Blois. » 1589.

saisit si fort qu'il en mourut le lendemain de Noël ? Il étoit tellement ligueur et amateur du duc de Guise qu'il voulut embrasser son portraict avant que de mourir, l'appelant bon prince; et, ayant pris celuy du roy, l'appela tyran, le rompit et mit en pièces *. »

Les actes de la municipalité de Paris portaient tous à des mesures d'ordre et de bonne police urbaine : « M. le président du Blanc-Mesnil, colonel; nous vous prions faire et faire faire par les autres capitaines de vostre quartier bonne et exacte recherche présentement par toutes les maisons, hostelleries, chambres garnies et autres lieux de tous les soldats et autres personnes qui s'y trouveront sans adveu, et de ce nous faictes envoyer incontinent vostre procès-verbal. » — Dimanche, 25e décembre. — « Sire Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville; transportez-vous présentement avec vos cinquanteniers et dixainiers par toutes les maisons de vostre quartier, et vous informez certainement du nombre des chevaux de service qu'il y a, et vous nous apporterez incontinent le rôle par escrit des lieux, maisons et nombre desdicts chevaux; et n'y faictes faute. 26e décembre. Et outre advertissez tous les capitaines de vostre quartier d'eux trouver en l'Hostel de cette ville, cejourd'huy deux heures de

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 131.

relevée précises *. » — « Il est enjoinct à tous les bourgeois, manans et habitans de la ville eux aller en personne aux guets, gardes des portes qui se font en icelle de jour et de nuict, et desfense à eux de désemparer la ville sur peine et confiscation de corps et de bien, auxquels bourgeois et habitans est aussi enjoinct de faire venir en ladicte ville, en toute diligence, le plus de grains, vivres et provisions qu'il leur sera possible pour la fourniture et provision desdicts bourgeois, habitans et autres. Et sera la présente publiée à son de trompe et cri public par les carrefours et places, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. » — 26e décembre. — « Monsieur Midorge, colonel; nous vous prions de rassembler dedans demain tous les autres capitaines de vostre quartier pour convenir du temps et lieux

* Registre de l'Hôtel-de-Ville. XII, fol. 213. — Paris écrivait de nouveau aux villes: « Messieurs, encore que vous ayez encore entendu le malheureux accident advenu à Blois, et la résolution prise par tous les gens de bien de maintenir et desfendre nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine au péril de nos vies et biens contre les auteurs de ce mal, nous avons advisé de despescher par devers vous le sieur présent porteur pour vous faire entendre aucune résolution et advis que avons sur ce pris, lequel nous vous prions croire, et sur ce nous donner le vostre pour nostre commune conservation, sureté et repos. » *Ibid.*, XII, fol. 224.

dans lesquels ils s'assembleront journellement, afin d'adviser ce qui sera expédient faire pour le bien, repos de Paris. » — 26e décembre, pareil mandement à chacun des seize colonels *. — « Monsieur de Masseparavet, conseiller; nous vous prions de vous trouver demain, une heure de relevée, au bureau de l'Hostel de la Grève, pour nommer et desputer quelques-uns de messieurs les conseillers de ladicte ville, afin d'assister au conseil qui se tiendra près la personne de monseigneur le duc d'Aumale; vous priant n'y vouloir faillir. » — 26e décembre, pareil mandement à chacun de MM. les conseillers **.

« Du 27 décembre 1588. En assemblée ce-jourd'hui faicte au bureau de la ville, a esté advisé que l'on laissera en la liberté de monseigneur le duc d'Aumale, gouverneur de ceste cité, et desdicts eschevins, d'appeler par chascune huictaine quatre ou six desdicts sieurs conseillers qui se rendront assidus pour assister au conseil de ladicte ville ***. Capitaines et gardes, laissez sortir les chariots et charrettes vuides qui ont apporté provisions aux marchés, ensemble les paysans qui les y ont conduictes. » — 28 décembre ****.— « Monsieur le président d'Harneau,

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 213, vers.

** *Ibid.*, XII, fol. 214.

*** *Ibid.*, XII, fol. 214, vers.

**** *Ibid.*, XII, fol. 215.

colonel ; faictes desfense à tous armuriers, quincailliers et autres qui font trafic d'armes en vostre quartier, d'en vendre aucune à quelle personne que ce soit sans exprès congé de monseigneur le duc d'Aumale ou de nous, sous peine de 200 escus d'amende et de confiscation desdictes armes. » — « Il est enjoinct à tous les principaux des colléges d'envoyer au bureau de l'Hostel-de-Ville, dans trois jours, les noms et surnoms des maistres, pédagogues, régens, enfans et serviteurs estant en leurs colléges *. »

« Du 31e jour de décembre 1588. En l'assemblée générale cejourd'huy faicte en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris, par MM. les eschevins, conseillers, clercs et deputés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres, communautés ecclésiastiques, quarteniers, huict notables bourgeois de chascun quartier, pour adviser à la sureté et repos de cette ville esmue et troublée à l'occasion des meurtres et emprisonnemens des princes, seigneurs et bourgeois tant de nostre cité que autres de ce royaume, mesme du prevost des marchands et deux eschevins d'icelle ville, deputés aux Estats-Généraux de Blois. M. Rolland, nostre premier eschevin, a amplement fait entendre à la compagnie les causes de l'assemblée, et remonstré que pour éviter aux tumultes qui pourroient

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 217.

advenir par le menu peuple, lequel demeurant oiseux et en nécessité, pourroit s'esmouvoir et se mutiner; il estoit fortement nécessaire de voter quelque médiocre somme de deniers pour subvenir aux plus nécessiteux tant que la misère durera; partie sera distribuée au menu peuple et partie dans des ateliers et aux ouvriers pour fortification et réparation de la ville. Le fait mis en délibération a esté advisé : attendu la nécessité présente, l'on doit faire une levée générale sur tous les bourgeois, manans et habitans de la ville, lesquels seront excités à contribuer gracieusement et sans contrainete pour une si juste et sainete cause, et les quêtes seront faictes par les curés des paroisses accompagnés de quatre bourgeois *. »

Le bureau municipal de Paris, moins avancé que les seize, les orateurs populaires et les halles, ne voulait pas rompre absolument avec le roi auquel il avait écrit dans des termes de soumission pour réclamer son prevôt et ses échevins retenus à Blois : « Sire, les habitans de vostre ville de Paris, vos humbles subjects, avertis de l'accident survenu à Blois et de l'emprisonnement de leurs prevost des marchands, eschevins et autres concitoyens desputés par ladicte ville pour se trouver en l'assemblée de vos Estats-Généraux, ont

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 219 à 222.

estimé vous devoir sur ce, faire leur très-humble remonstrance, et à cet effect desputer des ordres de vostre ville vers Vostre Majesté pour lui représenter les inconvéniens de tels emprisonnemens. C'est pourquoi lesdicts habitans s'estant assemblés en très-grande et notable compagnie tant du corps de ladicte ville, des principaux de vostre parlement, chambre des comptes et autres bons bourgeois d'icelle, ont desputé le sieur président Lemaistre * pour représenter à Vostre Majesté les très-humbles requestes et supplications dont ils ont esté chargés de ladicte assemblée. Et pour l'assurance qu'ils ont qu'il plaira à Vostre Majesté les entendre bénignement et favorablement, ne ferons la présente plus longue, sinon pour supplier notre Créateur, Sire, vous donner longue et heureuse vie. 28 décembre 1588 **. »

Le parlement partageait en majorité ces opinions d'arrangement et de modération ; il apercevait les périls d'une rébellion ouverte et complète ; il y avait mille chances de revers ; et alors que deviendrait Paris dans la révolte ? Le conseil

* « Messieurs de la ville députèrent vers ce maudit tyran de roy plusieurs personnes, entre autres M. Lemaistre, président en la cour, lequel se mit en bon estat, et fit son testament avant que partir, afin que si ce tyran le vouloit faire mourir, qu'il fust en bon estat. » — Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588, etc.

** Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 216.

des seize quarteniers, colonels, prédicateurs de paroisses, n'était pas aussi calme; le peuple avait déclaré à haute voix la déchéance de Henri de Valois; cette voix puissante devait être entendue; plus d'arrangement avec Henri, le persécuteur des martyrs; la scission était prononcée : mais, pour cela, il fallait être maître du parlement, autorité civile et judiciaire, et de la Sorbonne pour la question théologique et morale, laquelle consistait à savoir si le serment de fidélité à Henri de Valois serait brisé, parce qu'il était hérétique et assassin. Et comment couper court à toutes les négociations, à toutes les intrigues, à ces menées des catholiques à double opinion et à double conscience? Dans le parlement tel qu'il était composé, la violence était difficile : ne fallait-il pas purger ce parlement de ces hommes qui sous main trahissaient la ville? Le conseil populaire prit un parti décisif : et je laisse ici parler le chroniqueur parlementaire, ennemi si prononcé des Seize :

« Le lundy 16 janvier 1589, Jean Leclerc, naguères procureur en la cour de parlement, lors capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins comme luy, armés de cuirasses ayant le pistolet à la main, estant les chambres assemblées, dit haut et clair : « Vous tels et tels, qu'il nomma, suivez-moi, venez en l'Hostel-de-

Ville, où l'on a quelque chose à vous dire, et au premier président, et autres qui luy voulurent demander de par qui il vouloit faire cet exploit, il respondit qu'ils se hastassent seulement et se contentassent d'aller avec luy, et que, s'ils le contraignoient d'user de sa puissance, quelqu'un pourroit s'en mal trouver. Lors le premier président et les présidens Potier et De Thou s'acheminèrent pour le suivre; et après eux marchoient volontairement cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres du parlement, mesme des requestes du Palais qui ne se trouvèrent point sur la liste, disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. Marchant le premier, il les mena sur les dix heures du matin par le Pont-au-change, comme en triomphe, jusqu'en la place de Grève où, voulant s'arrester pour entrer en l'Hostel-de-Ville, suivant la proposition de Me Jehan Leclerc, en furent empeschés et par luy contraincts de marcher outre et menés à la Bastille Sainct-Antoine tout au travers des rues pleines de peuple, qui espandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir, les lardoit de mille brocards et villenies. Il en alla encore ce jour prendre quelques-uns en leurs maisons qui ne s'estoient point trouvés à la cour, et mesme de la cour des aydes, chambres des comptes et autres compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrés en la Conciergerie et aux autres prisons de la

ville; mais les uns furent eslargis dès l'après-disnée, d'autres les jours ensuivans, parce qu'ils n'estoient pas sur la liste de Jehan Leclerc, ou estoient estimés estre des zélés catholiques *. » Il y avait, dans cette mesure prise contre les magistrats, une nécessité impérieuse; toute transaction étant alors impossible, n'était-il pas naturel qu'on débarrassât les grands corps judiciaires et politiques de

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 161 et suiv. La cour, quoique moins pour la ligue, était cependant fervente catholique. « Arrest du 15 octobre portant règlement contre les blasphémateurs; par rapport à l'observation des dimanches et festes; desfense de se promener dans les esglises; aux hosteliers et autres de tenir brelans, et à toute personne de se vestir modestement, sans excès et dissolution, selon leur condition et qualité. La cour fait desfense et inhibitions à toutes personnes de renier, despiter et blasphémer, et faire autres vilains et détestables sermens contre l'honneur de Dieu, de sa très sacrée mère et de tous les saincts et sainctes du paradis, sur peine d'amende pécuniaire la première fois; la seconde, tierce et quatre fois en amendes qui seront doubles, triples et quadruples; la cinquième fois estre mis au carcan pour y demeurer depuis huit heures du matin jusques à une heure après midy, subjects à toutes vilainies et opprobres que chascun voudra leur faire. Et pour la sixième fois seront menés et mis au pilory, et là auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud, et où il adviendra que derechef ils commettront lesdicts juremens et délits, ils auront la langue coupée tout juste. » — Fontanon, tom. IV, pag. 242.

l'État des hommes de transactions ? ne fallait-il pas leur imprimer une forte et nouvelle impulsion catholique ?

Le parlement, ainsi épuré et tout entier dans les mains des seize quarteniers, se réunit sous la présidence du sieur Brisson, alors lié à la bourgeoisie, tête sans courage politique, vivant de concessions et de protestations. « Le mardy 17 janvier on plaida à la grand'chambre nonobstant l'emprisonnement des plus saines parties de la cour ; et fut tenue l'audience par le président Brisson, qui, combien qu'il fust des plus suspects, par quelque poictevine ruse et promesse aux Seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantit de la prison, et de faict exerçant l'estat de premier président, demeura tousjours depuis en la cour. Le jeudy 19 la cour assemblée ordonna par arrest qu'elle se joindroit au corps de la ville de Paris, pour luy adhérer et assister en toute chose, mesme contribuer aux frais de la guerre, résolue pour le bien public. Par autre arrest du 20 est dict que Compan et Cotteblanche, eschevins que le roy avoit sur leur foy envoyés à Paris, pour retourner à Blois dans quinzaine, n'y retourneroient point, et que le serment de retour qu'ils avoient faict seroient admonestés l'esvesque de Paris et ses vicaires de leur donner l'absolution. Le samedy 21, furent nommés par la cour et par Senault, greffier en

elle, M. Molé, conseiller en la cour, pour exercer l'estat de procureur général qu'il accepta enfin, à son grand regret et à son corps défendant, estant vaincu de la voix et multitude du peuple eschauffé qui crioit : Molé! Molé! et aussi de la crainte de mort ou prison, où il s'asseuroit bien de rentrer au cas qu'il refusast. Furent aussi nommés Jean Lemaistre et Louis d'Orléans, avocats du roy, qui auparavant estoient en parlement *. »

Le parlement ainsi organisé dans les intérêts du mouvement municipal, put sanctionner la question de déchéance qui était alors agitée à la Sorbonne, par suite d'une requête du prevôt les marchands et échevins de la ville, au nom de tout le peuple de la Cité : « A M. le duc d'Aumale, gouverneur, et à MM. les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; vous remonstrent humblement les bons bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris, que plusieurs desdicts habitans et autres de ce royaume sont en peine et scrupule de conscience pour prendre résolution sur les préparatifs qui se font pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine de ceste ville de Paris, et tout l'estat de ce royaume, à l'encontre des desseins cruellement exécutés à Blois et infraction

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 164-165.

de la foy publique, au préjudice de ladicte religion, de l'esdict d'union et de la naturelle liberté de la convocation des Estats ; sur quoi lesdicts supplians désireroient avoir une saincte et véritable résolution. Ce considéré, il vous plaise promouvoir que MM. de la faculté de théologie soient assemblés pour deslibérer sur ces poincts, circonstances et dépendances et s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roy ; et si nous sommes encore liés du serment que nous lui avons juré, pour sur ce, donner leur advis et résolution. Soit la présente requeste renvoyée pardevant MM. de la faculté de théologie, lesquels seront suppliés s'assembler et donner sur ce leur résolution. » Les articles qui furent posés à la Sorbonne étaient ainsi conçus : « Si le peuple du royaume de France peut estre deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté à Henry III ; si en assurée conscience le mesme peuple peut estre armé et s'unir, lever argent et contribuer à la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume, contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy et autres quels qu'ils soient ses adhérens ; et contre le violement de la foy publique par luy faict à Blois, au préjudice de ladicte religion catholique, et de l'esdict de la saincte union et de la liberté naturelle de la convocation des trois Estats de ce royaume. »

La savante agrégation catholique ne fit pas longtemps attendre sa réponse; elle se prononça sur toutes les questions conformément aux opinions de la ville: « Le peuple de ce royaume est deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté au susdict roy Henry. Le mesme peuple peut licitement et en assurée conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la desfense et conservation de l'Eglise apostolique et romaine contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy *. »

Cette résolution fut accueillie avec solennité; jamais rien de plus populaire. La multitude avait effacé les armoiries royales; la Sorbonne et l'évêque de Paris ordonnèrent que les formules de la messe ne contiendraient plus aucune prière pour le tyran déchu et exécrable qui avait violé la foi publique « au notoire préjudice de la saincte foy catholique romaine et de l'assemblée des Estats du royaume. » Des formules nouvelles remplacèrent la vieille et sublime prière de l'offertoire, et l'on fit plusieurs oraisons pour les princes catholiques: le peuple prosterné demandait à grands cris leur conservation au Dieu de miséricorde et de bonté. Tout se mettait en rapport avec la constitution catholique, et à la suite de

* « Résolution des docteurs de Sorbonne sur la question, à savoir s'il est licite au peuple françois de se révolter de l'obéissance de son roy. » 1589.

ces délibérations, la ville fit rédiger une instruction spéciale adressée aux prédicateurs, organes si puissans sur la multitude.

« Mémoire à MM. les prédicateurs de Paris pour advertir et exhorter le peuple continuellement en leurs prédications et à toutes occasions afin de le contenir en l'obéissance de leurs magistrats et supérieurs en ceste ville de Paris pour la gloire de Dieu et conservation de ladicte ville, le bien de la saincte union des catholiques. Il pourroit arriver de grands et pernicieux accidens en icelle ville, qui seroient cause de sa ruine et par conséquent de tout le parti catholique, à quoy tendent les hérétiques, politiques et ennemis de nostre union, lesquels suscitent plusieurs espions et mauvais garnemens qui se coulent finement parmi les troupes oiseuses du peuple assemblé devant l'Hostel de la Ville et, y sèment certaines calomnies, faux bruicts et mauvaises nouvelles pour diviser le peuple : à quoy il n'y a meilleur ni plus gracieux moyen de remédier que par les prédicateurs et ministres de la parole de Dieu, lesquels sont priés de la part desdicts magistrats de remontrer au peuple en leurs prédications le crime exécrable et dangereux qu'il commet, en usant de calomnies et propos insolens contre ceux qu'il doit respecter, aimer, honorer et servir comme ses père et protecteurs, et sans lesquels ceste ville seroit déjà renversée en la puissance de

l'hérétique. Ce qui rend les calomniateurs coupables d'ingratitude, pesché desplaisant à Dieu par-dessus tous, outre le pesché de mesdisance qui est des plus grands crimes, principalement quand cela s'adresse aux personnes publiques et constituées en auctorité. Il faut considérer que tous ces troubles ne viennent que de nos peschés multipliés et de si long-temps amassés, que ceste seule considération devroit suffire pour nous abaisser et humilier. Que ceste mauvaise façon de faire n'est pas le moyen de remédier aux affaires, mais plustost de les ruiner, et par nos désordres, fortifier nos ennemis et leur ouvrir le chemin à nostre servitude pour nous réduire sous leur puissance, beaucoup plus dure et insupportable que celle qui est à présent, laquelle est douce et gracieuse. Que dès le mois de janvier dernier, le roy s'est vanté que nous ne vivrions pas deux mois dans Paris sans nous couper la gorge les uns aux autres. C'est pourquoy il faut que chascun se contienne en obéissance, et que nous endurions tout ce qu'il plaira à Dieu nous envoyer, avec une patience et constance chrestienne, et que pour la gloire de Dieu et en despit de nos ennemis nous les fassions mentir, faisant le contre de ce qu'ils desirent. En quoy faisant, Dieu respandra ses bénédictions sur nous et nous deslivrera de l'hérésie et tyrannie qui nous menacent *. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 335 à 337.

Et comment les prédicateurs n'auraient-ils pas multiplié ces larmoyantes histoires, lorsqu'on savait que Mme de Guise, la veuve du martyr, écrivait au duc de Nevers une bien pitoyable épître : « J'espère que Dieu aura pitié de moy et qu'il ne me deslaissera jamais en une si juste querelle ; mais qu'il suscitera tant de gens de bien pour se joindre à ceste cause, que bientost je verray une bonne justice de l'assassinat meschant et malheureux commis sur celuy qui n'eut jamais dans l'ame que le service de Dieu et celuy de ce malheureux, cruel, tyran, inhumain, qui, pour me priver de mon mary, a perdu son ame, son honneur et renommée. Pardonnez-moi si je continue à vous importuner de mes plainctes ; je ne puis m'empescher de cela, car estant privée de ce que j'avois de plus cher, il ne me reste que la vengeance que j'ay si empreinte dans le cœur que je ne parle ni ne resve autre chose ; à quoy je vous invite, conjure et supplie de m'assister, et en rescompense je vous offre et présente ma vie, mes pauvres enfans et tout ce qui est en nos puissances pour sacrifier à l'observance de vos commandemens, que je tiendrai à jamais chers comme venant de vous, Monsieur, que j'aime et honore autant que je recognois y estre redevable. Continuez-moy donc, s'il vous plaist, vostre bonne grace, et croyez ce porteur qui vous parlera plus particulièrement de ma part. Je me remets donc

sur luy pour finir ma lettre, en vous baisant très-humblement les mains. Vostre très-humble et très-obéissante sœur, CATHERINE DE CLÈVES *. »

Ainsi, pour bien résumer la situation de ce mouvement de la ligue ; il y a d'abord manifestation d'opinion publique, puissante, énergique contre Henri de Valois, opinion prononçant la déchéance de fait contre la royauté, effaçant ses armoiries. Puis, elle trouve une expression régulière dans le conseil municipal de Paris ; elle se fait violente et désordonnée parmi les quarteniers et dans la chaire. La déchéance est prononcée par la Sorbonne, autorité légitime dans l'organisation catholique. Les crimes imputés au roi, au tyran sont la violation de la foi romaine (la constitution d'alors), le mépris des États-Généraux (la représentation du pays). On efface les formules de la messe, comme aux époques politiques on modifie les formules royales ; puis enfin s'établit un conseil d'union, une espèce de gouvernement provisoire et populaire, en attendant un système régulier et définitif, une élection de roi.

* Biblioth. royale : « Mémoire du règne du roy Henri III pendant la ligue, » coté 8866, fol. 207. Mss.

CHAPITRE LXXVIII.

MOUVEMENT PROVINCIAL.

Effet produit dans les grandes villes par la mort de Messieurs de Guise. — Révoltes spontanées. — Organisation catholique et municipale. — Lyon. — Toulouse. — Marseille. — Rouen. — Correspondance des municipalités avec le conseil d'union catholique.

1588—1589.

Si à Paris la triste nouvelle du martyre de MM. de Guise, reproduit partout en belles images, avait fait une sensation si vive, si profonde, combien dut-elle être plus puissante encore dans ces

cités sans cesse exposées aux attaques et aux insultes des huguenots? On a vu que le conseil d'union avait écrit maintes circulaires aux échevins, prevôts, maires, majeurs, jurats, pour leur annoncer l'organisation entière de la sainte ligue, et les inviter à se joindre à lui contre le tyran Henri de Valois. La plupart des cités n'avait pas attendu cette invitation pour éclater; elles étaient en armes et avaient déclaré leur liberté et leur entière adhésion à la foi catholique, au parti municipal qui en proclamait la grande suprématie. Partout le mouvement est marqué de ce double caractère: appel aux vieilles franchises de la cité, aux anciennes formes d'échevinage, élection, maison commune, beffroi, bannière des confréries et métiers; et puis, esprit catholique, prédication libre et politique; en un mot, gouvernement de la cité par la cité. Ce retour à la liberté municipale, à ces fédérations de ville à ville, se fit avec un ordre, un ensemble qui peut même étonner les perfectionnemens de la civilisation moderne.

A Lyon, la nouvelle de Blois advint trois jours après, et le conseil municipal se réunit sur-le-champ en une belle et grande assemblée; il y fut exposé par le doyen des conseillers « que les bons et vrays catholiques de la ville avoient eu grande occasion de prendre les armes pour se garantir des entreprises malheureuses que fai-

soient sur eux les hérétiques assistés des politiques et machiavélistes, lesquels avoient si souvent faict desmonstration de mauvaise volonté. Sçachant ces hérétiques que le vray recours des catholiques en leurs afflictions est d'implorer, avant toute chose, l'aide de Dieu par jeusnes, prières et autres desvotions, sitost qu'ils furent advertis des massacres de Blois et de l'emprisonnement de nostre révérendissime archevesque et de monseigneur le duc de Nemours nostre gouverneur, outre la resjouissance qu'ils monstroient extérieurement, ils trouvèrent moyen d'empescher nos desvotions accoutumées, qui est de mettre le Sainct-Sacrement par les églises où le peuple va en desvotion et procession, sous prétexte qu'ils disoient que leur roy en auroit jalousie et diroit que nous faisons prières pour les âmes de ces pauvres princes massacrés; ils firent clorre la bouche aux presdicateurs, empeschant qu'ils ne dissent la vérité, et les vouloient forcer de soutenir que les massacres, cet acte si meschant et détestable, avoient esté bien et légitimement faicts. Ce qui de plus près descouvrit la trahison et mauvais tour que l'on vouloit faire aux pauvres catholiques, fut que l'on trouva moyen de faire brusler la porte du pont du Rosne, sous couleur d'avoir les cloux pour les remettre en une neuve; de quoy s'estant plaincts, les eschevins et le peuple, ils furent bravés; on les inti-

mida pour toujours leur faire perdre le cœur. Qui fut l'occasion que la nuict le peuple se doutant de quelque surprise, se mit en armes de soy-mesme et sans estre commandé. Et l'on descouvrit des arquebusiers de la ville qui s'alloient jetter dans les maisons des politiques pour leur faire assistance et main-forte. Il y avoit en la ville et dehors des personnes qui disoient tout haut qu'avant qu'il fust peu de jours l'on pendroit tant de ces eschevins mutins, qu'il n'y auroit pas du chanvre à demi pour faire des cordes. Brief, le party catholique est demeuré le supérieur et n'a faict à aucun nul mauvais traitement, monstrant assez en cela que les vrays et fermes catholiques (comme est le peuple de Lyon) remettent tousjours la vengeance à Dieu. Tout ce que l'on a faict, c'est de s'asseurer de ces politiques et des hérétiques qui estoient en leur protection et qui avoient faict dessein de ruiner la ville et le pays et exterminer les pauvres catholiques zélés. Messieurs, Dieu a travaillé pour nous, *Et dispersit superbos et exaltavit humiles.* Les desseins de ces factionnaires conspirateurs se sont esvanouis comme la poussière au vent, et nos politiques sont demeurés saisis et mis en un lieu où l'on est assuré qu'ils ne nous peuvent plus nuire *. »

* « Desclaration des consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon, sur l'occasion de la prise des armes par eux faicte le 24e jour de février 1589. »

Quand donc cet exposé eût été bien fait et parachevé, tout d'une voix on délibéra l'union jurée et promise par les consuls, échevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et états; tous s'écrièrent : « Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saincts et sainctes du Paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et y employer nos vies et biens, sans y rien espargner, jusqu'à la dernière goutte de notre sang; Dieu nous assistera en une si saincte résolution, en laquelle n'avons autre but que l'exaltation de son sainct nom et protection de son Église; jurons de donner tout notre pouvoir et puissance à la conservation de ceste ville de Lyon, establissement d'un bon et asseuré repos à la descharge du pauvre peuple; jurons de nous maintenir en bonne intelligence avec les princes, prelats, seigneurs, gentilshommes, habitans tant de ceste ville que de la ville de Paris et autres villes qui sont unies ou s'uniront par après, pour un si bon et si sainct subject, et ne permettre qu'il soit attenté aucune chose qui puisse tourner à desplaisir ou porter presjudice à l'union; ne recevoir commandement de qui que ce soit, sans nul excepter, qui porte préjudice à ladicte union. Nous voulons entretenir de poinct en poinct l'esdict d'union publié ès cours de parlement de ce royaume, juré solennellement par le roy en l'assemblée

générale des Estats, et depuis par lesdicts Estats, et n'assister de nos personnes ni moyens ceux qui ont violé et faussé la foy promise auxdicts Estats. Promettons et jurons aussi ne nous abandonner jamais les uns les autres, et n'entendre à aucun traité sinon d'un commun consentement de tous lesdicts princes, preslats, villes et communautés unies; prions tous les seigneurs, gentilshommes, villes, communautés de ce gouvernement s'unir avec nous en ceste si saincte résolution, leur promettant de nostre part toute assistance de nos moyens en ce qu'ils en auront besoin *. Arresté au consulat tenu en l'hostel commun de la ville. »

Ces résolutions se passèrent en conseil de ville; il fallait le publier au dehors, et c'était là véritablement la sanction populaire; le conseil n'hésita pas : « A esté ordonné que les articles qui ont esté dressés de l'union, seront imprimés et publiés, ensemble la forme du serment que doivent faire tous les habitans de la ville de Lyon, et par ce, est enjoinct à Jehan Pillehotte, imprimeur de ladicte ville, de les imprimer **.

* Articles de l'union jurée et promise par les consuls, eschevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et estats de la ville de Lyon, 2 mars 1589.

** 2 mars 1589. Extrait des registres de l'Hôtel commun de la ville de Lyon.

Faict au conseil tenu en l'Hostel-de-Ville, le lundi 2e mars 1589, par ordre dudict conseil :

JANTHONAS.

La grande ville de Lyon, qui commandait au passage du Rhône, cette puissante cité, se prononçait donc pour la défense de ses libertés municipales et du catholicisme! Plus au midi, Toulouse se jetait dans la ligue avec cette violence qui avait signalé ses excès lors de la Saint-Barthélemy. A Lyon, il n'y avait pas eu second massacre; la formation de l'union municipale s'était accomplie d'elle-même et par un mouvement naturel. A Toulouse, le sang méridional fermentait; le parlement n'avait pas voulu seconder l'impatience catholique; il était dominé par Duranti, homme du tiers parti. Il y eut donc un mouvement populaire contre le parlement, à l'imitation de ce qui s'était passé à Paris. Lors des massacres de la Saint-Barthélemy, on avait déjà pendu cinq ou six conseillers au grand orme de la place du Palais; le contrat d'union fut encore scellé d'une nouvelle exécution populaire. Le 25 janvier, le peuple se rassembla à l'Hôtel-de-Ville, et d'un commun accord il renversa les armoiries royales, brisa les portraits de Henri de Valois le tyran, le nouveau Néron. Le président Étienne Duranti et l'avocat-général d'Assis cherchaient à tout pacifier; dans ces momens d'effervescence et de soulèvemens, la voix des hom-

mes modérés est impuissante; Duranti et d'Assis furent traînés en prison, et quelques jours après assommés par la populace; leurs corps furent ensuite pendus avec l'effigie du roi Henri III que l'on avait percée de plusieurs coups de poignards. Aussi la bonne ville de Toulouse et son parlement épuré reçurent-ils les grandes félicitations de leurs alliés de Paris; le conseil municipal de la Grève leur écrivait : « Messieurs les capitoux de Toulouse; nous ne pouvons assez vous exprimer le plaisir et consolation que nous avons tous ressenti d'avoir appris, par vos lettres, le devoir qu'avez faict pour vostre conservation et vous sauver des dangers qui vous menaçoient; cela ne s'est pu faire sans beaucoup de courage et de valeur, assisté de la faveur de Dieu, lequel vous a choisi très-propre instrument pour le servir en une si juste et saincte cause, suivant la resputation qu'avez tousjours eue d'estre très-bons et fermes catholiques, de quoy vous avez de long temps fait assez de preuves avec beaucoup d'honneur pour vous. Il n'y a ville de l'union qui ne se ressente de ce bien pour l'estroite alliance qu'avons tous ensemble contre de si perfides et cruels ennemis qui ne respirent que nostre commune ruine et de la religion catholique; mais c'est pour cela qu'il faut combattre et plustost mourir pour sauver nos autels et nos foyers. Il ne reste plus que d'establir partout un bon ordre,

à quoy nous travaillons par deçà pour l'establissement du conseil général de l'union auquel s'expédient toutes affaires selon l'ordre qu'en escrivons plus amplement à messieurs de vostre parlement qui le vous pourront communiquer, afin de nous confirmer les uns les autres, tant que faire se pourra, en attendant l'assemblée des États-Généraux que nous procurerons le plus tost que faire se pourra, pour le salut de cet Estat qui a besoin d'un si utile remède, et tenez-nous en vos bonnes graces et dispositions. 17e mars 1589 *. » — Messieurs du parlement de Toulouse, ajoutaient-il : « Nous avons estably un conseil général de l'union, composé d'un grand nombre de grands et honnestes personnes des trois ordres, auquel s'expédient et ordonnent toutes les affaires de notre union avec messieurs les princes catholiques, lesquels ont les premier juré d'obéir audict conseil. Les grâces et rémissions, provisions d'offices et toutes autres, telles affaires y sont despeschées de toutes les parties du royaume sous un sceau nouveau aux armes de France, en la lesgende duquel sont escrits ces mots : *Sigillum regni Franciæ* **. Le parlement de Paris a

* Registres de l'hôtel-de-Ville, XII, fol. 303.

** C'est un curieux rapprochement à faire que l'adoption de ce scel d'un gouvernement provisoire avec celui qui fut adopté après la déchéance de Louis XVI en 1792.

approuvé et autorisé ledict conseil et ledict seeau, avec lequel aussi se font toutes expéditions de justice. Toutes les capitales, villes de provinces ralliées, ne laissent pas d'avoir un conseil provincial pour les affaires de la province qui recognoist et se réfère au général du conseil de nostre ville, et de cet ordre nous espérons beaucoup de bien en attendant l'assemblée des Estats-Généraux qui sont ordonnés par ledict conseil et par nostre parlement. 17e mars 1589 *. »

Et à Marseille, la ligue avait aussi retenti; elle s'était formée là, parce que, vieille république, Marseille pouvait-elle repousser un système qui la faisait revenir à ses mille franchises de municipes, au gouvernement de ses consuls, à ses statuts et réglemens, à sa Maison-de-Ville, vieil hôtel près la place Vivaux; à ses maire et échevins, tous logés en la place de Linche, lieu de superstitions, à minuit, quand les maudits sorciers commençaient les rondes du sabbat? Déjà une première tentative avait été faite pour rendre Marseille à sa liberté et à la ligue; elle avait été déjouée par la force des hommes d'armes. Depuis, la ville avait été plus heureuse; et quand la lettre de MM. les échevins de Paris arriva pour annoncer la triste nouvelle de Blois et la déchéance de Henri de Valois, l'hérétique, le tyran,

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 303.

la grande cité n'hésita pas. On se souvient que la révolution municipale et catholique avait été tentée par le brave consul Dariés; la partie victorieuse du conseil de ville s'était hâtée de flétrir en beau tableau, en l'Hôtel-de-Ville, la mort de l'intrépide champion des libertés de la cité et de la sainte-union. Plus d'une fois ce peuple de matelots, de bourgeois et de métiers avait gémi de cette humiliation qui tournait au profit des huguenots. A peine avait-on publié l'édit d'union à Blois, que le peuple marseillais prit les armes contre La Valette, gouverneur de Provence. C'était le 26 août; le sieur de Vins, organe de la ligue, venait d'être élu par le parlement et les bourgeois, gouverneur de Provence à l'encontre du mignon de Henri III; Linche, deuxième consul, ami de La Valette, expression du tiers parti politique, voulut tenter la contre-révolution au profit de la royauté; il se revêt du beau chaperon du consulat, s'arme de sa cuirasse, et pénètre, un pistolet à la main, dans l'Hôtel-de-Ville. Cette folle entreprise indisposa le peuple. A la seule invitation de Cepède, premier consul, il se porta à l'Hôtel-de-Ville; le tocsin sonna; le drapeau de Marseille, libre et catholique, fut arboré à la Mayor et à la Vierge-de-la-Garde, protectrice des braves mariniers. Que voulait donc ce traître Linche? Livrer la ville aux Huguenots. Il fut poursuivi, proscrit, et quoiqu'il eût cherché un

asile dans un des tombeaux de l'Observance, sous la statue raide et froide d'un pieux abbé aux sandales de marbre, à la mitre d'or, à la crosse d'ébène, Linche fut dagué à coups d'épée, criblé de coups d'arquebuse, et expira. Quand la nouvelle de l'adhésion de Lyon à la sainte-ligue fut connue, l'enthousiasme n'eut plus de bornes; l'union fut signée à l'Hôtel-de-ville; le petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu y souscrire fut contraint de quitter la ville. Le peuple les désigna sous le nom de *Bigarré*, politiques du tiers parti sans couleur et sans conscience *. Et comment le brave peuple marseillais n'eût-il pas adopté la ligue avec enthousiasme, lorsqu'il était récompensé par une bonne bulle du pape ? « Très-chers fils, nous cognoissons toute vostre fidélité pour l'Église romaine; nous vous louons de toute la sollicitude que vous avez apportée à maintenir intègres et fortes vos libertés et la religion. Nous vous envoyons nostre légat Henri Caietano; croyez-le comme nous-mesme sur tout ce qu'il

* L'histoire de Provence et de la république municipale de Marseille est un des plus curieux et des plus poétiques tableaux que l'étude et l'imagination puissent produire ; je ne crois pas qu'elle ait été faite depuis Ruffi, historien de conscience, d'érudition, mais sans poésie. Je me réserve cette tâche de patriotisme pour la cité de mon enfance.

vous dira. » Bientôt la sainte-union eut son parlement à Aix, et son premier acte fut de proclamer le triomphe de la religion catholique et l'allégement des subsides *.

Que dirais-je de Rouen, à la population ardente, et qui la première suivit le mouvement de Paris ? Le parlement s'unit à toutes les résolutions du peuple, et avec Rouen, Amiens, Abbeville, Orléans et cinquante-cinq autres grandes villes, environnées et couronnées de belles tours à créneaux. Les provinces prirent ainsi parti pour la révolution municipale de Paris. Le centre de ce mouvement était bien aux tours de Notre-Dame, à l'hôtel de la Grève ; mais l'organisation de la France était telle alors que chaque grande ville était le centre de sa propre administration. Aix, Marseille, Lyon, Toulouse, Rouen, Abbeville, Caen, Orléans, et tant d'autres cités liguées commandaient à toutes les sénéchaussées, bailliages de leur ressort. C'était une véritable fédération provinciale pour la défense de vieux priviléges et des libertés. Quelques-unes même de ces cités jouèrent dans la ligue un rôle armé aussi puissant, aussi décisif que Paris ; Lyon surtout, pieuse et fervente, devint le foyer de l'union catholique : c'est dans ses murs que s'impriment les pamphlets, s'agitent les confréries, que se préparent

* Registre des États de Provence, mss. fol. 147-148.

les armes et les mouvemens militaires; elle était la métropole de la ligue méridionale, le point de communication entre la Savoie, le Languedoc et la Provence.

CHAPITRE LXXIX.

FIN DES ÉTATS DE BLOIS. — RÉUNION DE HENRI III AU ROI DE NAVARRE.

Le roi après le coup d'État. — Mort de Catherine de Médicis. — Suite des États de Blois. — Leur dissolution. — Progrès des armées de la ligue. — Marche du roi de Navarre. — Négociation ouverte avec lui. — Trève. — Union des politiques et des huguenots.

1589.

Le coup d'État contre la maison de Lorraine et ceux des princes et députés qui secondaient ses tentatives n'était point destiné à briser l'unité

catholique. Dans la pensée du roi Henri III, il ne s'agissait que d'un seul résultat à atteindre : se substituer à la puissance des Guise dans la ligue, replacer enfin sur la tête royale cette couronne du grand parti qui était la société presque entière. Ce but n'avait point été accompli; il ne pouvait l'être. Loin de là, l'opinion catholique s'était violemment séparée de la royauté des Valois; elle avait proclamé la déchéance. Henri III, ne comprenant pas la portée de ce mouvement, renouvelait devant les États mutilés et sous une impression de terreur, le serment solennel de respect et de bon vouloir envers la sainte-union catholique, comme si rien n'était changé autour de lui *.

La reine Catherine de Médicis avait une plus haute intelligence de la triste et fatale situation de son fils; dès qu'elle eut appris l'exécution des Guise, elle vit la couronne brisée. L'œuvre de ses ménagemens périssait, et la mort s'avança pour elle. « Elle estoit desjà malade lorsque les deux frères lorrains furent occys, et l'allant voir le roy et lui disant : Madame, je suis maintenant seul roy; je n'ai plus de compagnon. Que pensez-vous avoir faict, luy respondit-elle! Dieu veuille que vous vous en trouviez bien; mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'asseurance

* Les Estats de 1588. Mss. Saint-Germain.

des villes, principalement d'Orléans? Si ne l'avez faict, faictes-le au plustost, sinon il vous en prendra mal, et ne faillez d'en advertir le légat du pape par M. le cardinal de Gondi. Elle se fit porter ensuite, toute malade qu'elle estoit, au cardinal de Bourbon qui estoit malade et prisonnier, qui, dès qu'il la vit : Ah! Madame, dict-il la larme à l'œil, ce sont de vos faicts, ce sont de vos tours; Madame, vous nous faictes tous mourir; desquelles paroles elle se mut fort, et luy ayant respondu qu'elle prioit Dieu de la damner si elle y avoit jamais donné ni sa pensée, ni son advis, sortit incontinent, disant : Je n'en puis plus; il faut que je me mette au lict; comme de ce pas elle fit et n'en releva, et décéda au chasteau de Blois, âgée de soixante-onze ans, et portoit bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle estoit; elle mangeoit et se nourrissoit bien, et n'appréhendoit pas les affaires *. »

Toute l'histoire dont j'ai recueilli les débris est dominée par la grande figure de Catherine de Médicis, et ceux qui ont suivi avec quelque attention l'immense série des événemens qui se déroulent, l'influence de transaction et de paix publique que la reine exerça, ont dû la placer haut. Tout se heurte; la société est comme un vaste duel de sang, et la voilà, cette femme pa-

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 154, 158.

tiente, active, intelligente, courant d'un camp à un autre, adoucissant les haines, apaisant les ressentimens. C'est la première négociatrice de ces temps de troubles; jeune, elle se sert de ses charmes pour la paix; vieille, à cheveux blancs sur son front large et ridé, elle parcourt en litière les tentes des hommes d'armes, calme les passions, de son expérience pour empêcher les déplorables batailles; quand elle ne peut éviter ces batailles, elle les dirige au profit de la modération : qu'importe qu'elle fît tout marcher vers la grandeur de son pouvoir, qu'elle l'aimât ce pouvoir avec idolâtrie souvent? qu'est-elle cette passion dans les âmes fortes? la conscience de ce qu'elles valent, le sentiment éprouvé qu'on peut le bien et qu'on veut le faire; qu'importent encore des faiblesses de femme, des superstitions, des talismans magiques? La superstition se mêle toujours aux grandes émotions de la vie; ceux qui voient un peu loin se laissent entraîner à cette terreur de l'immense nature, et petit qu'on est en face de l'univers, on s'agenouille devant ses phénomènes. La vieille chronique nous a conservé quelques-unes des faiblesses de Catherine de Médicis lorsqu'elle se rendait le soir chez Ruggiéri en son oratoire de la place aux Chats; elle le consultait là sur la destinée future de sa race; et un jour ledit Ruggiéri lui fit un cercle magique, et tandis que mille têtes fantastiques

paraissaient autour d'elle et se reflétaient dans des miroirs noircis, trois petites figures royales parurent sur une table préparée, et l'alchimiste annonça que c'étaient les trois fils de Catherine, tous trois couronnés d'un pesant diadème. Le sieur Regnier, mathématicien, et qui passait pour magicien, était l'inventeur d'un certain talisman que Catherine portait toujours sur elle : « On prétend que la vertu de ce talisman estoit pour gouverner souverainement et cognoistre l'avenir, et qu'il estoit composé de sang humain, de sang de boue et de plusieurs sortes de métaux fondus ensemble, sous quelques constellations particulières qui avoient rapport à la nativité de cette princesse * ». Elle mourut, Catherine de Médicis, et cette femme qui avait réuni tant de grandeurs, fut délaissée à son agonie solitaire : « Ayant traisné quelque peu de jours, elle trépassa au commencement de l'année mil cinq cent huictante-neuf, sans que personne s'empeschast, ny se souciast d'elle ny en sa maladie, ny en sa mort, non plus que d'une personne la plus contemptible du royaume. Après sa mort (de laquelle fut parlé diversement, les uns tenant qu'elle avoit hasté sa fin par un extresme regret et despit de voir tous ses desseins renversés, les autres adjoustant que,

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 160.

par moyens extraordinaires, on lui avoit faict doubler le pas), on ne parla non plus d'elle que d'une chèvre morte. Et si quelqu'un s'en souvint, ce fut plutost pour en détester la mémoire que pour en publier les louanges ; et mesme, disoit-on, que tout à point avoit-elle suivi les autres, vu que, si elle fust demeurée en pieds, c'estoit une femme qui pouvoit, par ses intelligences, remuer du mesnage à son escient * ». Et combien les partis s'attachèrent encore à cette mémoire! combien de pamphlets sur ses débordemens! les huguenots en avaient déjà tant publiés! Les catholiques ne l'épargnèrent pas ; mais ils en parlaient avec modération, parce qu'ils savaient qu'elle avait gémi de l'attentat de Henri III sur les Guise. Dans un de ces sermons si ardens qui se répétaient alors aux chaires de Paris, « Lincestre fit entendre au peuple la mort de la royne-mère, laquelle, dit-il, a fait beaucoup de bien et de mal, et crois qu'il y a encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une difficulté, sçavoir si l'Eglise catholique doit prier pour elle qui a vescu si mal et souvent soutenu l'hérésie, encore que sur la fin elle ait tenu, dict-on, pour nostre droicte union, et n'ait consenti à la mort de nos bons princes ; sur quoy je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure, par charité, un *Pater*

* *Mémoires de la ligue*, tom. III, pag. 134, édit. de 1601.

et un *Ave*, il lui servira de ce qu'il pourra; je vous le laisse à votre liberté *. »

Henri III pleura peu sa mère; il était alors tout occupé des États-Généraux qui poursuivaient mollement leurs délibérations à Blois. La violence exercée contre les Guise avait effrayé cette bonne réunion de nobles, de clercs et de bourgeois; on ne discuta plus que des questions sans importance; on fit de la rhétorique, des protestations et peu d'actes. Henri III paraissait encore officiellement à la tête du parti catholique, signait les actes d'union, prenait en mains le commandement des armées : au fond, il n'y avait plus de confiance; les députés ne songeaient qu'à se séparer, ne prêtaient plus aucune force à la royauté des Valois; et comment les catholiques se seraient-ils associés à un tyran déchu, lorsque les braves ligues de Paris et des bonnes villes bourgeoises tenaient la campagne et menaçaient le roi lui-

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 161. — Voici des vers qui expriment bien l'opinion mitoyenne sur la reine-mère :

La royne qui cy-gist fut un diable et un ange,
Toute pleine de blasme et pleine de louange;
Elle soutint l'Estat, et l'Estat mit à bas;
Elle fit maints accords, et pas moins de débats;
Elle enfanta trois rois et trois guerres civiles,
Fit bastir des chasteaux et ruyner des villes,
Fit bien de bonnes lois et de mauvais esdicts :
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

même ? Dans cette situation, Henri III devait chercher des garanties et des ressources en d'autres forces. Les États-Généraux se dissolvaient d'eux-mêmes ; le jour de la clôture il y eut pourtant des harangues. M. de Bourges parla pour le clergé et fut fort long ; M. de Brissac pour la noblesse, et Me Bernard, député du tiers-état, après avoir fait les trois révérences accoutumées, s'exprima en ces termes : « Sire, vos très-humbles et très-obéissans subjects du tiers-estat de vostre royaume, assemblés par vos commandemens, louent Dieu et vous rendent grace, tout d'une voix, de recognoistre, comme ils ont tousjours faict, vostre ferme constance, zèle et résolution à la desfense de la vraie ancienne religion de leurs pères, seul ornement de vostre couronne et fondement de vostre Estat. Leurs remontrances, Sire, ne seront pas fardées ni desguisées ; nous sommes à cela invités et contraincts par la franchise des Estats, par la liberté donnée, la sureté promise. Quand nous n'aurions vos assurances et promesses, que nous tenons sacrées et inviolables, une seule raison nous pousserait au libre discours de nos plainctes : c'est que vous seul aurez jetté la vue et dressé vos prudens conseils, pour la conservation des trois ordres de vostre peuple, vrai et ancien remède pour garantir le royaume de sa ruine. Nous recognoissons, et publions haut et clair, que le ciel et la nature vous ont li-

béralement enrichi de ce qui est bien nécessaire pour nous régir et gouverner. Mais le mal a esté que la lumière de vos vertus a esté empeschée et n'a pu jetter ses rayons, ni les faire pénétrer sur la misère et affliction de son pauvre peuple et désolé royaume, par l'artifice et pratique de quelques mauvais conseillers. »

Les États devenaient chose insignifiante. Les deux forces actives, vivaces en présence, n'étaient, à vrai dire, que les armées catholiques, huguenotes ; l'une sous la conduite des ducs de Mayenne et d'Aumale ; l'autre, sous la cornette blanche du roi de Navarre. En renvoyant les États de Blois, Henri III s'était hâté de convoquer le ban et l'arrière-ban de la chevalerie, parmi laquelle figuraient les braves de la Guiche, d'O, d'Humières, La Châtre, d'Aumont, Noailles, Mortemart, Mirepoix, Givry et Firmacon. Le maréchal d'Aumont s'était emparé de la citadelle d'Orléans, et Tours était choisi pour le siége du gouvernement royal. D'Épernon cherchait à maintenir la Provence, La Valette le Dauphiné, tandis que le duc de Mayenne soulevait le Lyonnais pour la sainte ligue, et que la Bretagne proclamait l'union sous le duc de Mercœur.

Sur ces entrefaites Henri de Navarre passa la Loire, sorte de Rubicon qui ne lui laissait plus que la nécessité de vaincre, car si au midi les huguenots avaient une force dans l'esprit des mon-

tagnes, dans cette chevalerie de castels qui s'étendaient des Cévennes aux Pyrénées, au-delà de la Loire, les communes étaient toutes catholiques. A la première défaite des huguenots, villes et bourgs auraient sonné le tocsin au clocher de la paroisse, pour courrir sus à cette maudite chevalerie. Henri de Navarre venait de s'assurer l'appui de toutes les églises réformées en tenant un synode à La Rochelle *; on avait cherché à décorer cette assemblée modeste et pieuse, qui avait délibéré sur le dogme et les besoins du calvinisme, du titre d'États-Généraux, pour l'opposer aux grands États de Blois. Mais quelques braves et dignes chevaliers, couverts de fer, des ministres de science et de piété ne pouvaient se comparer à la noblesse, clergé et bonne bourgeoisie, qui

* 14 novembre 1588. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à La Rochelle, par ceux de la religion prétendue réformée, mss. de Colbert, vol. xxx, reg. en parchemin. Cette assemblée fut générale; on voit que le roi de Navarre y fut assisté par le vicomte de Turenne, en qualité de lieutenant-général en la province de Guyenne, et par Trimouille, colonel de la cavalerie légère. On trouve parmi les députés de chaque église des hommes d'une haute noblesse : cette assemblée pourrait être qualifiée d'États. La séance commença le 14 novembre et dura jusqu'au 18 décembre ; elle finit par une protestation ou espèce de serment que fit le roi de Navarre, par écrit, en qualité de premier prince du sang, et de protecteur des églises réformées de France, d'exposer ses biens et même sa vie pour leur défense.

avaient tenu naguère leurs séances à Blois. Il fallait la victoire au roi de Navarre; il la cherchait avec toute la vaillance de la fière et dure chevalerie des montagnes.

Au milieu de deux partis seuls en force, et qui seuls par conséquent pouvaient en prêter que devait faire Henri III ? Depuis la dissolution des États-Généraux de Blois, le tiers parti avait repris toute faveur auprès de lui; Henri avait rappelé plusieurs de ses favoris, de ses jeunes hommes dévoués; d'Épernon surtout était parmi cette téméraire jeunesse que les partis extrêmes appelaient *mignons*. C'était un lien facile de rapprochement avec le roi de Navarre. D'Épernon essaya dès ce moment de cimenter l'alliance du roi avec le chef de la gentilhommerie béarnaise.

Henri de Navarre était trop habile et trop fin pour ne pas comprendre toute la force que donnerait à son parti l'union avec le roi de France. Non-seulement cette alliance lui assurait la nombreuse chevalerie qui s'armait pour le roi, mais encore la puissance morale de cette royauté qui parlait si vivement encore à l'imagination des peuples. Dans la vue de cette alliance, Henri de Navarre publia un manifeste de tempéramens et de concessions. C'était la constante politique du Béarnais rusé, comme l'appelaient les catholiques du conseil : « Messieurs, quand il me ressouvient que depuis quatre ans j'ai esté l'argument

des tragédies de France, quand de ces yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir tousjours ouverts au bien de ma patrie, tousjours tendres à ses maux, je suis contrainct de la voir en feu, ses principaux piliers desjà bruslés, ses meilleures villes en cendre, et qu'encore, au lieu d'apporter de l'eau, d'estouffer les flammes, on me force à brusler moy-mesme, ou je serois de tous les insensibles le plus insensible qui fust jamais, ou bien il faut que mon âme reçoive mille fois le jour des peines et afflictions que rien ne scauroit égaler. Messiçurs, jamais mon pays n'ira après moy; son utilité précédera tousjours la mienne, et tousjours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir devant ceux de ma patrie. Je veux vous faire entendre ce que je pense estre de mon devoir et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roy mon souverain et au bien de ce royaume. Aujourd'huy, je suis prest de demander au roy mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien, que j'ai faict jamais; j'avois au commencement de ces armes, le respect de ma conscience et de mon honneur que j'ai tousjours supplié très-humblement Sa Majesté de laisser entier. Les guerres n'ont rien diminué de cela. On m'a souvent sommé de changer de religion; mais comment ? la dague à la gorge; qui ouyt jamais parler que l'on voulust tuer un turc, un payen, le tuer, dis-je, pour sa religion devant que d'es-

sayer de le convertir? Que diroient ceux qui m'ont vu courageux, si, honteusement, je quittois par la peur la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance ? Et puis quelle conscience ! Avoir été nourry, instruit et eslevé en une profession de foy, et sans ouyr, sans parler, se jetter de l'autre costé? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust-il trente couronnes à gagner. Instruisez-moy, je ne suis point opiniastre; prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment; car si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendray; et feray plus, je ne laisseray nul de mon party qui ne s'y rende avec moy. Messieurs, nous sommes dans une maison qui va fondre, un bateau qui se perd, et n'y a nul autre remède que la paix : je la demande au nom de tous, au roy mon seigneur; je la demande pour moy, pour tous les Fraïçois, pour la France. Je desclare, avant toute chose, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu donner le loisir au roy mon seigneur de pourvoir aux affaires de son Estat, y remettant la paix qui est si nécessaire; je desclare que si en son absence je ne le puis si bien servir que je l'establisse par tout son royaume, je le feray au moins en partie aux lieux où j'auray plus de pouvoir de cognoistre son autorité. Desclarant en outre qu'aux villes qui avec moy s'uniront en ceste volonté, qui se mettront sous

l'obéissance du roy monseigneur et la mienne, je ne permettrai qu'il ne soit innové aucune chose ny en la police, ny en l'Église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chascun *. »

L'alliance qu'appelait le roy de Navarre avec ce langage de fierté et de noblesse n'était pas une nouveauté; on l'avait vue s'accomplir par le duc d'Alençon, quand la royauté s'était entièrement confondue avec la ligue catholique; alors l'héritier présomptif de la couronne avait pris hautement les couleurs du calvinisme. Les affections de Henri III n'étaient pas pour les huguenots; aussi le voit-on hésiter long-temps et se tourner vers le duc de Mayenne, négocier avec lui et les catholiques. Il y avait là autre chose que des sentimens personnels; Henri III connaissait le peuple; il savait que les huguenots ne formaient qu'une gentilhommerie peu nombreuse, active et turbulente; les masses, c'est-à-dire la force sociale, n'étaient pas là. Cette alliance d'ailleurs constituait pour maître le roi de Navarre. On s'était violemment débarrassé des Guise; était-ce pour tomber sous un autre dominateur? D'Épernon se chargea d'atténuer les répugnan-

* « Lettre du roy de Navarre aux trois Estats de ce royaume, contenant la declaration dudict seigneur sur les choses advenues en France, depuis le 23e jour de décembre 1588. »

ces du roi pour le traité; mille soumissions furent faites au nom du Béarnais. Que voulait-on? servir le roi, joindre ses armes aux siennes pour comprimer la rébellion ; Henri de Navarre ne se reconnaissait-il pas le plus fidèle sujet ?

Le traité qui fut conclu était tout-à-fait dans les formes d'une concession royale : « Accordons au roy de Navarre, pour luy et pour tous ceux de son party, trève et surséance d'armes et de toute hostilité ; laquelle trève nous entendons estre générale pour tout nostre royaume durant un an entier, à commencer du troisiesme jour de ce mois d'avril et finir à semblable jour; à la charge et condition promise par ledict roy de Navarre, soy faisant fort pour tous ceux de son party, qu'il ne pourra durant ladicte trève employer des forces et armes en quelque part que ce soit, dedans ou dehors nostre royaume, sans nostre commandement ou consentement; il n'entreprendra ou souffrira estre entrepris ny attenté aucune chose ès lieux et endroicts de pays où nostre auctorité est recognue; il ne changera ny permettra changer aucune chose au faict de la religion catholique, apostolique et romaine. Si durant cette guerre luy ou les siens prennent quelque ville, chasteaux ou autres places, il les remettra incontinent en nostre libre disposition suivant la promesse qu'il nous en a faicte. En conséquence de ce que dessus, ledict roy de Navarre

et ceux de son party auront main-levée de leurs biens pour en jouir tant que ladicte trève durera, comme ils laisseront jouir les catholiques, tant ecclésiastiques que autres, nos bons serviteurs, de leurs biens et revenus ès lieux par eux tenus *. »

Désormais Henri de Valois entrait en la pleine puissance des huguenots; roi nominal, il avait pour maître et successeur le Béarnais et sa chevalerie aventureuse qu'il conduisait aux batailles. On garda toutes les formes de respect dans la première entrevue des deux monarques alliés; le Navarrois semblait abandonner toutes ses méfiances; le roi de France cachait tous ses dépits. « M. le mareschal d'Aumont vint trouver le roy de Navarre de la part de Sa Majesté pour le prier de vouloir passer et aller au Plessis-les-Tours où Sa Majesté et toute la cour l'attendait, ce que il se résolut de faire tout incontinent, laissant tout soupçon et mesprisant plusieurs advertissemens qu'on lui avoit donnés pour différer ceste entrevue, s'apercevant aussi qu'il n'y avoit aucune apparence de danger, passa la rivière de Loire et alla trouver Sa Majesté, accompagné de M. le mareschal d'Aumont et une bonne partie de sa noblesse et de ses gardes. Il trouva le roy qui l'attendoit en l'allée du parc du Plessis; il y avoit

* Tours, 26 avril 1589. — Regist. du parlement, vol. XXXIX, fol. 10.

si grande presse tant de ceux de la cour que ceux de la ville qui estoient accourus, que Leurs Majestés demeurèrent l'espace de demi-quart d'heure à quatre pas l'un de l'autre, se tendant les bras sans se pouvoir toucher, tant la foule estoit grande. Leurs embrassemens et salutations furent réitérés plusieurs fois d'une part et d'autre, avec une mutuelle démonstration d'une grande joie et contentement; l'allégresse et applaudissement de toute la cour et de tout le peuple fut incroyable, criant tous par l'espace de demi-heure: *vive le roy!* voix qui n'avoit encore esté ouye à Tours ni en autre lieu que fust le roy, plus de quatre mois auparavant. Autre acclamation suivit cette première: *vivent les roys! vive le roy et le roy de Navarre!* Le lieu (quoique spacieux) ne estoit suffisant pour si grande multitude, tellement que les arbres estoient chargés d'hommes, bénissant cette entrevue et heureuse conciliation. Partant de là, Leurs Majestés entrèrent au conseil où elles demeurèrent l'espace de deux heures; au sortir du conseil, allèrent ensemble à cheval avec toute la cour, les rues si pleines de peuple qu'il estoit impossible de passer, avec acclamation de voix d'allégresse pour l'espérance que tous concevoient, que Leurs Majestés ainsi réunies viendroient à bout de leurs ennemis, restabliroient l'estat de la France et termineroient les misères

qui y ont si long-temps duré. Le lendemain, le roy de Navarre entra dedans la ville pour aller donner le bonjour au roy, et depuis visita plusieurs fois sadicte Majesté, prenant ensemble, pour le bien commun du royaume, plusieurs résolutions *. » Il y avait là des formes extérieures de soumission; mais le Béarnais n'en était pas moins le maître; il avait imposé de dures conditions dans le traité, la cession d'une place importante, Saumur, qui lui ouvrait la Loire; et, ce qui était plus encore, il se donnait la belle et grande couronne de France; car, bon allié de Henri III, il lui était facile de se faire saluer son successeur par ses nouveaux compagnons de batailles.

L'alliance impie aux yeux des catholiques d'Henri III avec le roi de Navarre éloignait de plus en plus le roi de France des saintes et municipales unions de Paris. Une série d'actes de la royauté témoignait assez qu'elle voulait désormais établir son gouvernement en dehors de cette turbulence populaire. Une première déclaration sur l'attentat, félonie et rebellion du duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumale, les frappa dans leur personne et leurs biens; Paris,

* « Ce qui se passa depuis le 28e d'avril, que le roy de Navarre partit de Saumur, jusqu'au premier jour de may 1589. »

Orléans, Amiens et Abbeville furent comprises dans la même proscription ; elles devaient être « deschues de tous estats, offices, honneurs, pouvoirs, gouvernemens, charges, dignités, privilèges, presrogatives, dons, octroys et concessions quelconques à elles concédés par nous et les roys nos prédécesseurs. Et les avons desclarés et desclarons rebelles, atteintes et convaincues des crimes d'attentat, félonie et de lèze-majesté au premier chef. Voulons que, comme telles, il soict procédé contre elles et tous ceux qui y habitent et les assisteront de vivres, conseils, confort, aydes, force ou moyens, et contre leur postérité par toutes les voies et rigueurs des ordonnances faictes sur lesdicts crimes, sauf si, dans le quatorzième jour du mois de mars prochain, elles recognoissent leur faute et se remettent en l'obéissance que justement elles nous doivent par le commandement et l'expresse parole de Dieu, sans laquelle elles ne se peuvent dire chrestiennes. Enjoignant sur les mêmes peines aux officiers de nos cours, chambres des comptes, chancellerie et autres corps et compagnies tant de judicature que de finances, huissiers, notaires, sergens et généralement tous autres officiers, d'en sortir incontinent après que ces présentes seront venues à leur connoissance, par quelque voie et manière que ce soit, pour se rendre auprès de nous ou ès lieux qui seront par nous ordonnés,

et illec rendre la justice à nos subjects et faire les autres fonctions de leurs charges, l'exercice desquelles nous leur avons interdict et desfendu, desclarant dès à present de nul effect et valeur tout ce qui sera faict par eux au préjudice de ces présentes *. »

Ces actes étaient dirigés contre l'union établie dans les villes municipales et catholiques : ne fallait-il pas que la royauté proclamât son propre gouvernement ? Aussi un édit de Henri III intervint, par lequel la cour de parlement qui siégeait à Paris était transférée à Tours et aussi la chambre des comptes. Quelques fidèles magistrats obéirent à cette injonction royale, et Pasquier fut parmi eux. Le pauvre avocat-général avait laissé sa femme et ses enfans à Paris, au milieu des réactions de la ligue; cette majesté désolée de son ancienne et brillante compagnie, jetait de la tristesse dans son esprit, du désordre dans ses idées. Quand la chambre des comptes s'ouvrit solennellement, Pasquier pleura sur les malheurs de la France : « Il m'estoit advenu de parler du ravage et inondation des eaux, par lesquels dans les sainctes lettres estoient figurés les tumultes et séditions populaires, tels que ceux qui régnoient pour lejourd'huy dans la France, et à tant je me

* Février 1589. — Registre du parlement, vol. XXIX, fol. 5 et suiv. — États-Généraux, tom. XV.

promettois qu'en ceste petite famille que nous estions, nous représenterions l'arche de Noé. Et néanmoins je ne voulois pas dire que nos compagnons de Paris ne fussent en leur cœur bons subjects et serviteurs du roy, que nous qui estions à Tours. M'assurant que des six parts, les cinq estoient vouées à son service, mais que la police ou pour mieux dire le désordre nouveau que l'on avoit introduict dans Paris, ne leur permettoit de se manifester. Je vous puis dire qu'à cette parole les grosses larmes me tombèrent des yeux. Ce que j'avois du commencement proposé, estoit par une hypocrisie d'orateur; mais ce que je fis en ce progrès de ma harangue, fut comme bon citoyen, ne pouvant plus dissimuler la juste douleur que je portois de la misère de ce temps. Je ne me trouvay jamais si empesché, car pas mesme moyen, la parole, dont j'avois lors le plus affaire, me mourut en la bouche *. » Et qu'importaient les doléances de Pasquier à la bonne ville de Paris, à son conseil de l'union, au brave peuple des halles qui prenait les armes et établissait son gouvernement ; et qu'avait-elle à craindre de quelques menaces royales **, quand tous ses métiers

* Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 12.

** Ces menaces se continuèrent. Le 3 juillet 1589, Henri III écrivait d'Étampes au prevôt des marchands Marteau: « Prevost ; il est temps de vous ressouvenir de ce que vous

brandissaient leurs arquebuses et pertuisanes pour la défense de ses murailles et de ses franchises municipales ?

me devez : c'est de recognoistre vostre roy donné de Dieu légitimement, et que vous savez en vostre ame très-catholique, et qui vivra et mourra tel. Celuy qui vous avoit embarqué en cette belle ligue est mort et les affaires descousues ; les miennes, graces à nostre Seigneur, vont de bien en mieux ; ce sont des effects du ciel qui ne m'a jamais abandonné. Ne vous perdez donc, car vous estes en beau chemin d'y remédier. Je parle maintenant à cheval ; pensez-y, si vous avez de la bonté et de l'affection à vostre conservation et du jugement pour le recoignoistre. Si ceux qui sont de vostre parti sont encore si aveuglés, descillez leurs yeux ; il est plus que temps, ou vous en maudirez l'heure ; vous vous laissez ruiner par faute de vous sauver de ce naufrage : et pourquoy ? pour ce que vostre roy est bon avec grands moyens, et la résolution telle de demeurer le maistre, que enfin il le sera. Songez bien à ce que je vous mande : Dieu vous fasse cognoistre vostre bien. » Mss. Dupuy, vol. 417, fol. 69.

CHAPITRE LXXX.

SITUATION DE PARIS. — ASSASSINAT DE HENRI III.

Esprit de Paris. — Actes du gouvernement de l'union. — Le duc de Mayenne, lieutenant-général. — Mesures contre les politiques. — Contre les émigrés. — Processions. — Prédications. — Diatribes contre le roi. — Approche de l'armée royaliste. — Séjour à Saint-Cloud. — Jacques Clément. — Assassinat de Henri III.

1589.

Paris s'était prononcé avec enthousiasme pour l'union catholique. Tout ce qui portait un vieux

sentiment municipal avait saisi l'arquebuse et la pertuisane, pour défendre les priviléges de la cité et le gouvernement de l'union, autorité purement élective exerçant le pouvoir le plus étendu. Le parlement épuré secondait ce mouvement populaire. Si quelque magistrat protestait silencieusement, la majorité du parlement marchait avec la ligue; les uns par crainte, les autres par opinion et par sentiment religieux.

Toutefois, quelques magistrats, traîtres à la cité, cherchaient à ménager l'avenir et à préparer leur accommodement avec la royauté exilée; et parmi eux le président Brisson, dans un acte signé de sa main, faisait la déclaration suivante : « Ayant tenté tous les moyens à moy possibles pour sortir de cette ville afin de m'exempter de faire ou dire chose qui pust offenser mon roy souverain seigneur, lequel je veux servir, obéir et respecter toute ma vie et persévérer en la fidélité que je dois, détestant toute rebellion contre lui, il m'a esté impossible de me pouvoir retirer et sauver, pour estre mes pas observés de toutes personnes, guettés et gardés, à raison de quoy estant contrainct de demeurer en ceste ville et adhérer ès délibérations auxquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce que j'ai faict, dict et deslibéré en la cour de parlement, et ce que je feray, diray et deslibéreray cy-après, a esté et sera contre ma volonté

et par force et contrainete, y estant violenté par la terreur des armes et licence populaire. Je desclare m'accorder au desir et vouloir du peuple, quoiqu'ils soient injustes et déraisonnables, et ce, tant pour sauver ma vie et à ma femme et enfans, que pour tascher, avec le temps, de profiter de quelque chose pour la reconciliation et resduction dudict peuple avec le roy, quand l'occasion se pourra présenter d'en parler, dont à présent on n'oseroit ouvrir la bouche à peine de hasarder sa vie *. » Ces magistrats pusillanimes étaient des exceptions dans le parlement; la majorité était pour l'union catholique et municipale, et ne désavouait point en secret ce qu'elle faisait hautement et publiquement.

Le premier acte de la ligue, après la déchéance de Henri III, avait été de créer un chef militaire, un homme de guerre et de vaillance, pour conduire les braves bourgeois sous les bannières de la cité; le duc d'Aumale gouvernait Paris, tandis que le duc de Mayenne conduisait les armées. L'union voulait avoir un chef de modération tout-à-fait dévoué à sa pensée; déjà en froideur avec le conseil des Seize, trop bruyant de popularité, il était important qu'elle eût dans ses intérêts le lieutenant-général des forces catholiques.

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 166.

Pour bien saisir le caractère et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de rappeler que la population de la grande cité ne se formait pas d'une seule classe, ayant ainsi une unique représentation. Les parlementaires, la haute bourgeoisie se trouvaient plus particulièrement en rapport avec le conseil de l'union; la petite bourgeoisie avec le bureau municipal; tandis que les halles, les métiers avaient leurs organes ardens dans les seize quarteniers élus par le choix même de la multitude.

Le duc de Mayenne, l'expression modérée de la maison de Guise, offrait toutes les conditions que la bourgeoisie et les parlementaires pouvaient désirer. Il avait de grands talens militaires, de la prudence; fervent catholique, il ne repoussait pas les idées de transactions et de ménagemens. C'était un caractère à opposer à Bussy-Leclerc et aux chefs démocratiques de la cité. Pouvait-il d'ailleurs n'être point agréable au peuple, le brave duc de Mayenne, le frère de Guise et l'oncle du pauvre petit captif, alors sous la main du tyran? La triste veuve du balafré donna le jour à un héritier des armes et du nom de Lorraine; le corps de ville de Paris suspendit tout, pour tenir le petit Tristan (car on appela ainsi l'enfant de deuil) sur les fonts de baptême; toutes les compagnies bourgeoises furent sur pied et faisaient voir combien elles étaient joyeu-

ses de saluer le rejeton de la grande et noble famille *.

Quelque système de modération que voulût suivre le conseil d'union, il était poussé par le bureau municipal, surtout par les seize quarteniers; et des mesures implacables furent prises contre les habitans qui ne signaient pas la sainte-ligue, conservant l'espérance de transiger avec Henri de Valois. Les rigueurs étaient bien plus sévères encore envers ceux qui avaient quitté la cité pour se joindre aux huguenots, soit qu'ils siégeassent dans le parlement à Tours, en la chambre des comptes, soit qu'ils combattissent avec Henri sous sa tente. Ces mesures étaient nécessaires sous plusieurs rapports : ne fallait-il pas jeter une grande terreur dans ce parti de transactions et de ménagemens, toujours prêt à pactiser avec Henri de Valois, le tyran déchu ? Et puis, on avait besoin d'argent pour la guerre, pour organiser les compagnies bourgeoises, à qui mieux s'adresser qu'aux politiques; qu'on imposait, au profit des halles et du bon peuple catholique?

* « Monsieur le Lièvre, plaise vous trouver demain midy précisément en l'Hostel de ceste Ville, pour nous accompagner à la cérémonie du baptesme du fils de feu monseigneur de duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir. 6e février 1589. » (Pareil mandement aux quarteniers et conseillers.) Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 276.

De nombreuses mesures de précautions et de police municipale se succédaient ; elles devenaient d'autant plus rigoureuses que par l'alliance de Henri de Valois et du Béarnais, Paris allait être menacé d'une puissante chevalerie. Les conseils de l'union et de la ligue restaient en permanence. « De par les prevost et eschevins. M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel *; nous vous prions de faire faire présentement par MM. les autres capitaines de vostre quartier de bons et forts corps-de-garde de tous les bourgeois et habitans de vostre dict quartier, chascun en sa dixaine, vous priant n'y vouloir faillir pour la conséquence, 24e may. — Il est enjoinct à tous boulangers, pas tissiers et autres de cuire présentement du pain pour subvenir à la nécessité, lequel doresnavant ils pourront vendre tous les jours indifféremment tant aux places que partout où ils verront bon estre, tant que la nécessité durera, 24e may **.— Il est ordonné que les habitans des villages d'Issy, Vaugirard, Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Chastillon et Meudon prendront les armes, pour mettre en pièces les compagnies des ennemis qui se présenteront, auxquels habitans nous donnons tout pouvoir de ce faire, 24e may ***.— Il est adjoinct à tous ca-

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 338, vers.

** *Ibid.*, XII, fol. 339.

*** *Ibid.*, XII, fol. 339, vers.

pitaines et soldats, tant de cheval que de pied, de eux retirer dedans cejourd'huy, heure de midy pour tout deslay, sous les resgimens et enseignes en l'armée de monseigneur le duc de Mayenne, sur peine de la vie, et à ceste fin est ordonné aux capitaines de ceste ville de faire recherche, prendre et constituer prisonniers après ledict temps tous les capitaines et soldats qu'ils trouveront n'avoir obéi à la présente ordonnance, 31e may *. — Sire François Levasseur, quartenier; ne faictes faute présentement et sans aucun deslay d'assembler tous les manans et habitans de chascune dixaine de vostre quartier, pour leur faire entendre que, suivant nostre advis et de plusieurs autres bons bourgeois, il a esté trouvé expédient et nécessaire d'ouvrir quelques ateliers pour faire travailler un bon et grand nombre des pauvres valides qui sont en ceste ville, afin que, par ce moyen, trois choses grandement utiles fussent faictes et accomplies, dont la première est la charité, par la nourriture des pauvres; la seconde, la fortification et réparation de ceste ville ès lieux et endroicts nécessaires, et la troisième, l'empeschement de l'oisiveté, mère nourrice de tous maux; et d'autant que pour l'effect de ceste œuvre il est nécessaire d'avoir des deniers prompts, il sera eslu un bon et notable

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 342.

bourgeois pour recevoir et faire la collecte tant par jour, semaine, que par mois, des deniers qui se trouveront avoir esté offerts volontairement par chascun desdicts bourgeois selon le zèle et charité qu'ils auront envers les pauvres; 5e juin. — Pareil mandement à chascun des quarteniers *. — M. le Lièvre; plaise vous trouver demain, sept heures du matin, à cheval, en l'Hostel de ceste Ville pour nous accompagner en l'église de Paris, à la procession générale qui se fera aux Augustins et à la Saincte-Chapelle, où seront portés les corps saincts et autres sainctes reliques, vous priant n'y vouloir faillir, 18e juin **. — M. D'Aubray, colonel; plaise vous trouver cejourd'huy, une heure de relevée, au bureau de l'Hostel de la Ville, pour, avec nous et les autres colonels des quartiers, adviser à tout ce qui sera nécessaire pour la conservation de ladicte ville à l'encontre des ennemis de nostre religion catholique que l'on dict s'approcher: faict au bureau, le 1er juillet 1589 ***. — Il est enjoinct au premier des sergens ou archers de la ville, avec tel nombre d'autres archers qu'il appartiendra, se transporter en toute diligence ès maisons de tous les hostelliers, cabaretiers et marchands de vins es-

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 344, vers. 345.

** *Ibid.*, XII, fol. 345, 346.

*** *Ibid.*, XII, fol. 361, vers.

quelles ils sauront y avoir quantité de futailles, desquelles vous arresterez jusques à la quantité de deux mille pièces pour servir aux barricades nécessaires à la conservation des tranchées et advenues desdicts faubourgs, dont sera cy-après faict payement, 2e juillet *. — Desfenses sont faictes à tous espiciers, apothicaires et autres de vendre aucune poix résine sèche et grasse, térébentine, soufre et autres matières servant à faire artifice et feu sans nostre exprès congé, sur peine de cent escus d'amende, et plus grande selon le cas **. — Il est ordonné au capitaine Perichon de se saisir des personnes des sieurs présidens et maistre des comptes Amelot et de les mener à la Bastille pour les causes desduictes par, ce qui a esté ordonné par MM. du conseil, et est enjoinct au capitaine de Bussy les recevoir pour les représenter toutes et quantes fois qu'il en sera requis, 6e juillet 1589 ***. — Le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France; désirant oster tous moyens aux ennemis d'entreprendre sur ceste ville et empescher l'effect des mauvais desseins qu'ils ont sur icelle, ainsi que nous en avons esté très-bien advertis, a advisé au conseil tenu près de nous que toutes les

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 363.

** *Ibid.*, XII, fol. 363, vers.

*** *Ibid.*, XII, fol. 364, vers.

clefs des portes de cestedicte ville seront mises entre les mains du prevost des marchands, pour les tenir et avoir soin de l'ouverture desdictes portes, ainsi que ses prédécesseurs en ladicte charge avoient accoutumé. Luy ordonnant de les retirer et prendre dès cejourd'huy, des capitaines de ladicte ville et à eux de les lui bailler sans difficulté, 18e juillet *. — M. le président du Blanc-Mesnil, colonel; pour promptement pourvoir à la sureté de la ville de Paris et la rendre partout en estat de desfense à l'encontre des ennemis publics, nous vous prions mander tous les capitaines qui sont sous vostre charge et leur enjoindre de par nous que eux, leurs lieutenans ou enseignes ayent à se transporter par toutes les maisons des riches et aisés habitans de leurs dixaines, et les prier et exhorter d'envoyer aux tranchées et fortifications de ladicte ville, chascun un homme garni d'oustils propres pour travailler durant ceste semaine seulement. »

Il régnait au milieu du peuple un sentiment de tristesse religieuse, une atmosphère de pénitence et de miséricorde **; il n'était point permis de se

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 378.

** « Ceux qui portoient le visage un peu gai étoient tenus pour politiques, et il y eut une famille honorable qui faillit d'estre saccagée pour ce que la servante et sa maistresse avoient ri ce jour-là de bon cœur. » — *Journal de Henri III.*

livrer aux fêtes, à ces folies, vieux souvenirs de la cour de Henri III. « Le 14 février, jour de mardy gras, se firent de dévostes processions, au lieu des dissolutions et mascarades; entre autres s'en fit une de six mille escoliers pris dans tous les colléges, dont la pluspart avoient au plus douze ans, qui marchoient nuds en chemise, portant un cierge de cire blanche et chantant bien dévostement *. » Et chaque jour ces immenses processions sillonnaient Paris : « Se faisoient plusieurs processions par les rues; premièrement des enfans, puis des religieux, et ensuite de toutes les paroisses, de tous âges, sexe et qualité, la pluspart en chemise et nuds pieds, quoyqu'il fist bien froid **. » Le peuple de la cité demandait la prédication dans les chaires publiques, comme à Athènes et à Rome il courait au Forum, pour entendre ses archontes ou ses tribuns : « Le peuple estoit si enragé, s'il faut parler ainsi, qu'après ces dévotions processionnaires, il se levoit souvent de nuict et faisoit lever les curés et prestres de la paroisse pour les mener en procession, comme ils firent à René Benoist, curé de Saint-Eustache, lequel pensant leur faire quelque remonstrance, fut appelé politique et hérétique, et enfin contrainct de les mener processionner. Ce bon curé,

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 174.

** *Ibid.*, tom. II, pag. 173.

avec deux ou trois autres de Paris, condamnoient avec raison ces processions nocturnes où hommes et femmes, garçons et filles, marchoient pesle-mesle, et où tout estoit de caresme-prenant, c'est-à-dire qu'on en vit des fruicts *. »

Et ces armes puissantes de la parole, contre qui étaient-elles dirigées? quel était le but de ces ardentes prédications? Le roi Henri III, le tyran, le Néron qui s'alliait avec les huguenots contre le chef et la tête des villes catholiques de France, la grande et belle cité de Paris. Il n'est sorte de calomnies populaires qu'on ne contât sur Henri III; il se criait mille pamphlets dans les rues. « Les sorcelleries de Henry de Valois, et les oblations qu'il faisoit au diable, dans le bois de Vincennes, avec la figure des desmons d'argent doré, auxquels il adressoit des offrandes, et lesquels se voyent encore en ceste ville **. — La vie et faicts notables de Henry de Valois, tout au long, sans rien requérir : où sont contenus toutes les trahisons, perfidies, sacriléges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite ennemi de la religion catholique; esdition seconde, revue et augmentée de plusieurs autres desportemens et apostasies de ce dernier des Valois, lequel néanmoins, par ses abominables faicts, ne peut en

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 174.

** Paris, Didier, Millot. 1589.

rien obscurcir le lustre et splendeur des prédécesseurs très-chrestiens *. »

Les prédicateurs, en leurs sermons, exhalaient l'injure contre le roy : « Ce teigneux, s'écriait Boucher, est coiffé tousjours à la turque, d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu oster, mesme en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ, et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les reistres, il avoit un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent, qui signifioient la bonne intelligence et accord qui estoient entre lui et ces diables noirs empistolés. Bref, c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vrai diable en l'âme **. » Et Lincestre, en son sermon du mercredy des cendres, avait dit au peuple : « Je ne vous prescherai point l'Évangile; c'est chose commune, mais je prescherai la vie, gestes et faicts abominables de ce perfide tyran Henry de Valois qui invoque le diable. » Et le prédicateur ayant tiré de sa manche un des chandeliers dudict roy, auquel y avoit des satyres engravés : « Ce sont démons du roy, répétait-il, ce misérable tyran les adore, il s'en sert en ses incantations *** ! » Faut-il le dire

* Paris, Didier, Millot. 1589.

** *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 175.

*** *Ibid.*, tom. II, pag. 176.

encore ? les cordeliers ôtèrent la tête à la figure de Henri III qui était peint à genoux, priant Dieu auprès de sa femme, au-dessus du maître-autel, et les jacobins barbouillèrent tout le visage d'une pareille figure du roi en leur cloître *.

Pendant ce temps les armées réunies de Henri de Navarre et du roi de France manœuvraient de concert. Le duc de Mayenne, à la tête de ses fidèles catholiques, s'était présenté devant Tours subitement; il était parvenu à se rendre maître d'un des faubourgs de la ville; mais Henri III retrouvant son ardeur des batailles, le força à la retraite **. Depuis, les royalistes avaient fait de grands progrès; M. de Montpensier remporta une notable victoire sur les Gottiers, paysans de Normandie, qui avaient pris les armes pour la ligue. D'un autre côté, le duc de Longueville,

* « 15 février 1589. — Les vrais piéges et moyens pour attraper ce faux hérétique et cauteleux grison Henri de Valois, avec une remonstrance à tout bon catholique. » — Paris, Jacques Varangue.

** « Discours ample et véritable de la défaite obtenue au fauxbourg de Tours sur les troupes de Henry de Valois. Paris, Moche et Thiers. 1589. — 9 mai 1589. — Seconde victoire obtenue à Tours par Monseigneur le duc de Mayenne, à l'encontre du tyran et de ses plus forts alliés, ennemis de l'église catholique, en laquelle ont esté ruinés les principaux capitaines, mignons et sangsues de France. Paris, Didier, Millot. »

secondé par La Noue, avait battu M. d'Aumale sous les murs de Senlis et l'avait forcé d'en lever le siége *, tandis que M. de Châtillon, par une manœuvre habile, dispersait les troupes liguées venues de Picardie sous les ordres du sieur de Saveuse. C'est en poursuivant ces importans succès que Henri de Valois et Henri de Navarre arrivèrent à Saint-Cloud. Leurs bataillons étaient nombreux ; ils avaient été renforcés par un corps de dix mille Suisses et Allemands, conduits par M. de Sancy, qui les avait levés à ses frais. L'armée royaliste et huguenote, qu'on évaluait à quarante mille hommes, était bien disciplinée, composée de braves soldats, chefs intrépides, munie de bonne artillerie et d'abondantes provisions. Henri de Valois et Henri de Navarre étaient donc en face de Paris, dans le bourg de Saint-Cloud ; tous deux pouvaient contempler ces feux nombreux, ces murailles bien bâties derrière

* Les parlementaires firent maints pamphlets contre M. d'Aumale :

A chascun nature donne
Des pieds pour se secourir ;
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.

lesquelles on apercevait les Tuileries, le Louvre, Saint-Pol, et autres maisons de plaisance qu'Henri III aimait tant à habiter. Le roi se mourait de dépit de n'être plus maître d'une si belle ville avec ses quatre cent mille habitans autrefois si ardens, si empressés de saluer leur prince. Vindicatif et colère, Henri III roulait dans sa tête de sinistres projets; les idées réformatrices d'un morcellement territorial lui étaient devenues familières; il protestait contre cette centralisation immense de Paris, cité qui n'avait cessé d'être le mobile et le but de toutes les ligues; on l'avait entendu s'écrier : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras esté. »

Paris n'ignorait pas ces intentions du roi; on les exagérait même pour animer le peuple et soulever ses haines. On ne peut se faire une idée de l'état d'irritation où étaient alors arrivés les esprits. Qui donnait en effet la supériorité aux huguenots? qui conduisait leurs armées jusque sous les murs de Paris? n'était-ce pas Henri de Valois? Ce maudit tyran était le lien d'union entre une partie des catholiques et des hérétiques; en se débarrassant de lui, ne

brisait-on pas ce parti impie ? ne faisait-on pas rentrer dans le giron de la sainte-ligue ceux que le concours du vilain Hérode en avait détachés ?

Et ce tyran continuait ses menaces, rapportées au conseil municipal et au peuple. On racontait que Henri de Valois se mettait parfois à la fenêtre de son hôtel de Gondi, à Saint-Cloud, et que là, jetant ses yeux sur Paris, il s'écriait : « Ce serait grand dommage de ruyner une si bonne et belle cité; toutefois ne faut-il pas que j'aye raison des rebelles qui sont dedans et m'en ont ignominieusement chassé. » Ces menaces s'adressaient aux noms les plus populaires de la ville, et particulièrement à cette noble dame de Montpensier, aussi vénérée par la multitude que la Vierge et sainte Geneviève. « Le jeudy 27 juillet, un gentilhomme envoyé du roy, dict à Mme de Montpensier qu'il avoit charge de Sa Majesté de lui dire qu'il étoit bien adverti que c'étoit elle qui entretenoit le peuple dans sa rebellion; mais que s'il y pouvoit jamais entrer, il la feroit brûler toute vive. » A quoi elle répondit, sans autrement s'étonner : « Le feu est pour les sodomistes, comme luy, et non pas pour moy. »

Depuis la mort du duc de Guise et du cardinal, il s'était formé à Paris une compagnie de jeunes hommes dont le vœu était de se débarrasser de Henri de Valois par le couteau. Quand une forte

idée de patriotisme religieux ou politique fermente dans certaines têtes unies en associations mystérieuses, il est rare qu'elle n'éclate pas par l'assassinat. L'assassinat, horrible pensée, s'ennoblit au cœur d'un fanatique de liberté ou de religion, par la conviction d'un grand service; Brutus fut placé haut dans le vieux patriotisme de Rome, dans le panthéon de la république; Jacques Clément fut fait saint et élevé dans le sanctuaire des confréries, comme un jeune martyr qui avait délivré la monarchie catholique de son oppresseur.

D'après la légende qui fut publiée à Paris, « Jacques Clément, religieux jacobin, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, natif de Sorbonne, près Sens, se minoit et consommoit ordinairement, cognoissant la tyrannie de laquelle usoit envers son peuple Henry de Valois. Une nuict, comme il estoit en son lict, Dieu lui envoie son ange en vision, lequel avec une grande lumière se présente à ce religieux et lui monstrant un glaive nud lui dict ces mots : Frère Jacques, je suis messager du Dieu Tout-Puissant qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit estre mis à mort; pense donc à toi et te prépare, comme la couronne de martyre t'est aussi préparée. Cela dit, l'ange se disparut et le laissa resver à telles paroles véritables. Le matin venu, frère Jacques se remet devant les yeux l'apparition, et

douteux de ce qu'il devoit faire, s'adresse à un sien ami religieux aussi, homme fort scientifique et bien versé en la saincte-Escriture, auquel il demande si c'estoit chose désagréable à Dieu de tuer un roy qui n'a ni foy ni religion, altéré du sang innocent et regorgeant en vice autant qu'il est possible. A quoi l'honneste homme fit response qu'il estoit défendu de Dieu d'estre homicide; mais d'autant que le roy estoit un homme distrait et séparé de l'Église, qui bouffoit de tyrannies exécrables, il estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith à Holopherne, feroit chose saincte et très-recommandable, attendu qu'il deslivreroit un grand peuple de l'oppression tyrannique d'iceluy; que mesme au cas où celuy qui exécuteroit un si bon œuvre fust mis à mort, il seroit bienheureux. Lesquelles paroles furent si agréables à frère Jacques, que dès-lors il se décida; estant donc résolu, il faict par plusieurs jours jeusnes et abstinence au pain et à l'eau, se confesse, se faict communier et après avoir mis ordre à nettoyer et purger son ame, il regarde comment et par quel moyen il viendroit à bout de son dessein. Il arresta d'aller par devers un seigneur qui luy remit des lettres signées et cachetées, auquel il promet de les faire tenir surement et sans aucune communication; et fit provision d'un couteau long, bien tranchant et fort pointu, lequel il met en sa manche, et ayant

pris congé de qui bon luy sembla, s'en alla à Saint-Cloud où pour lors estoit le roy. Le mardy 1er jour d'aoust, environ huict heures du matin, le roy fut adverti qu'un moine de Paris vouloit luy parler, et estoit sur sa chaise percée ayant une robe de chambre sur ses espaules, lorsqu'il entendit que ses gardes faisoient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça et dict qu'on le fist entrer, et que si on le rebutoit, on diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent le Jacobin entra, et ayant faict une profonde révérence au roy qui venoit de se lever et n'avoit encore les chausses attachées, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne; le roy commença alors de lire la lettre que le moine luy avoit apportée, lequel moine voyant le roy attentif à lire, tira de sa manche son cousteau et luy en donna droit dans le petit ventre au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa le cousteau dans le trou, lequel le roy ayant retiré à grande force en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine et s'écria : « Ha! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue! » Auquel cry estant vistement accourus les gardes et autres, ledict religieux fut à l'instant tué de divers coups, puis ce pauvre religieux est despouillé et mis à nud à la vue de tout le peuple pour sçavoir si personne le pouvoit cognoistre, car plusieurs estimèrent que c'estoit quelque sol-

dat desguisé, paroissant cet acte trop hardi pour un moine *. »

Il était donc frappé Henri III ; ce fils des Valois tombait sous le couteau d'un jeune homme qui croyait délivrer la cité municipale de Paris et préparer le triomphe du catholicisme. On espérait d'abord que Henri III survivrait à sa blessure ; le malheureux prince le pensait lui-même, car deux heures après le méchant coup de couteau, il écrivait à sa femme : « Ce matin, estant à mes affaires, et le sieur de Bellegarde seul estant en ma chambre, mon procureur général m'a amené, par mon commandement, un jeune jacobin qui disoit avoir lettre du premier président de ma cour de parlement, et à me dire quelque chose de sa part ; après m'avoir salué et baillé des lettres fausses dudict premier président, feignant avoir quelque chose de secret, j'ay faict retirer ledict sieur de Bellegarde et mon procureur général ; lors ce méchant et malheureux m'a donné un coup de couteau pensant me tuer : mais Dieu, qui est protecteur des roys

* « Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue par permission divine, luy estant à Sainct-Cloud, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy 1er jour d'aoust 1589, par un religieux de l'ordre des Jacobins. — L'assassinat et parricide commis en la personne du très-chrestien et très-illustre roy de France et de Pologne, Henri IIIe du nom. »

et qui n'a pas voulu que son très-humble serviteur perdist la vie, sous la révérence qu'il a porté à l'habit de ceux qui se disent voués à son service, me l'a conservée par sa saincte grace, et tellement destourné le coup que, grace à Dieu, ce n'est rien, et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay en moy-mesme que par l'asseurance que m'en ont donnée les médecins et chirurgiens qui m'ont pansé et recognu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advertir, afin que vous ne soyez point en peine par les bruicts que l'on pourra faire courrir. Au pont de Sainct-Cloud, le 1er jour d'aoust 1589. (*De la main du roi.*) Ma mie, j'espère que je me porterai très-bien; priez Dieu pour moy, et ne bougez de là *. »

Henri adressait de son lit de douleur une autre lettre au comte de Montbelliart: « Mon cousin; mes ennemis s'aidant du zèle que je porte à ma religion et du libre accès et audience que je donnne à tous religieux, pauvres gens d'église qui veulent parler à moy; et violant sous ce manteau les lois divines et la foy qui doit estre sous l'habit d'un ecclésiastique, ce matin, un jeune Jacobin, amené par mon procureur général, pour me bailler, disoit-il, des lettres du

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8966, fol. 66.

sieur de Harlay, premier président en ma cour de parlement, mon bon et fidèle serviteur détenu pour ceste occasion prisonnier à Paris, me dire quelque chose de sa part, a esté introduict en ma chambre, par mon commandement, n'y ayant personne que le sieur de Bellegarde, premier gentilhomme, et mondict procureur général. Après m'avoir salué et feignant à me dire quelque chose de secret, j'ai faict retirer les deux dessus nommés, et lors ce malheureux m'a donné un coup de cousteau, pensant bien me tuer; mais Dieu qui a soin des siens, n'a voulu que je perdisse la vie, et me l'a conservée par sa grace et empeschè ce damnable dessein, faisant glisser le cousteau, de façon que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu, espérant que dans peu de jours il me donnera ma première santé *. »

Quelques heures après, toutes ces espérances de rétablissement s'évanouirent. « Le roy, ayant esté porté en son lict, bien soigné et médicamenté par plusieurs médecins et chirurgiens, donnait idée de guérison; mais, sur le soir, la blessure s'engrava de telle sorte que les chirurgiens n'espérèrent plus le sauver. » Quelle tristesse dès-lors parmi les braves compagnons de Henri III ** ! Le

* *Mémoires de la ligue*, tom. III, pag. 590, édition de 1601.

** *Journal de Henri III*, ad ann. 1589.

parti royaliste crut nécessaire de constater formellement qu'Henri de Valois, le roi très-chrétien de France, allait mourir dans les sentimens catholiques; il ne voulait point, tout en combattant sous les mêmes cornettes, être confondu avec les huguenots qui suivaient Henri de Navarre. Les royalistes catholiques craignaient l'excommunication du pape, et les fulminations contre la mémoire de leur roi; ils se hâtèrent de dresser et sceller un procès-verbal particulier sur les circonstances de la mort de Henri III leur maître et seigneur.

« Qu'on sçache donc que lorsque nostre roy se sentit blessé, il se recommanda tout aussitost à Dieu comme au souverain médecin; il demanda à son premier chirurgien quel jugement il faisoit de sa plaie, afin qu'il ne fust prévenu de la mort sans avoir recours aux remèdes de l'âme qui sont les sacremens de l'Église catholique, apostolique et romaine, à sçavoir : la saincte confession et sacrement de pénitence, la saincte communion du corps et sang de Jésus-Christ et extresme-onction. Quelques temps après, ayant demandé son chapelain pour ouyr la messe, il l'ouyt avec toute l'attention et devoir qu'on sçauroit desirer, et à la fin ajouta ces beaux mots que l'Église chante : *O salutaris Hostia*, etc. Sur les deux heures après minuict son mal rengrégea si fort que luy-mesme commanda au chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, afin qu'estant con-

fessé, dit-il, je le puisse adorer et recevoir pour viatique ; il adjouta : Je veux mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ; mon Dieu, ayez pitié de moy et me pardonnez mes pechés, disant : *In manus tuas,* etc., et ce psaume : *Miserere meî, Deus,* etc., lequel il ne put achever pour estre interrompu par l'un de nous qui lui dit : Sire, puisque vous desirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement pardonner à vos ennemis ; sur quoi il répondit : Oui, je leur pardonne de bien bon cœur. — Mais, Sire, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé vostre blessure? — Je leur pardonne aussi, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme je desire qu'il pardonne les miennes *. », et Henri III expira en disant ces paroles.

Un roi de France mourait encore au milieu de ces secousses de guerre civile ; Henri de Valois n'avait pas encore trente-huit ans ; sa jeune vie avait été hautement remplie, car à dix-huit ans il avait vaincu à Montcontour et à Jarnac ; à vingt-deux il régnait en Pologne, à vingt-quatre en France. Il avait été la véritable personnification

* « Certificat de plusieurs seigneurs de qualité, qui assistèrent le roy depuis qu'il fut blessé jusqu'à sa mort. » Il se trouve en original, revêtu de toutes les signatures de princes et de gentilshommes, dans les nouveaux cartons de la Bibliothèque royale.

de la gentilhommerie de cour, de cette jeunesse folle, dissipée, passant sa vie au jeu, à la paume, au bilboquet, à la chasse, aux mascarades et processions; à mugueter filles et femmes; puis, courant aux grandes batailles et s'exposant à la mort, comme elle s'était abîmée sous le plaisir. Avec une plus haute capacité militaire qu'Henri de Navarre et le prince de Condé, les ayant toujours vaincus en batailles rangées, il n'avait pas, comme le Béarnais, cette activité des gentilshommes montagnards, cette force de rudesse qui le faisait coucher sur la dure, en plein air. Les ministres huguenots, toujours pleins des souvenirs de l'Écriture, aimaient à comparer ses armées à celles de Darius; et pourtant cette chevalerie efféminée que conduisait Henri, alors duc d'Anjou, avait fracassé les dures cuirasses, les brassards épais des Béarnais et des Allemands. Insouciant, prodigue, Henri pressurait le peuple au profit de la jeunesse dévouée qui mourait pour lui; comme sa mère, il aimait l'éclat et les fêtes, les jeux, les ris, tout ce qui jette quelque distraction dans une vie agitée. Il était rhéteur, maniait la parole souvent avec noblesse et facilité : sa figure n'était pas parfaite; mais il avait cette grâce des bonnes manières, ces formes abandonnées qui le distinguaient même au milieu d'un cortége de brillans jeunes hommes. Indiscret pour les femmes, conteur d'aventures scandaleuses, il passait sa vie à

écouter ce petit caquetage, ces mugueteries de mignons qui babillaient leurs bonnes fortunes. Il y avait en lui des charmes; car, entouré de méfiances dans le royaume de Pologne, il était parvenu à s'y faire adorer. En France, les haines étaient trop vivaces, et peut-être cette indolence qu'on lui reproche tenait-elle à la nécessité de ne pas prendre de parti tranché. Les affections de Henri étaient catholiques; il avait là commencé sa vie et l'on en garde souvenir; il s'était jeté dans les mesures violentes de la Saint-Barthélemy, s'associant pleinement alors aux Guise. Devenu roi, il s'en sépara, et cela s'explique : il se formait à côté de la couronne une ligue, c'est-à-dire un gouvernement avec ses chefs, ses lois, ses habitudes politiques, ses conditions d'avenir. Ce gouvernement proclamait le duc de Guise; Henri ne pouvait plus être qu'une figure de roi, s'il n'engageait une guerre avec un concurrent si puissant; esprit borné, il s'imagina qu'un coup d'État sanglant, qu'un assassinat privant la ligue de sa tête chérie, il n'avait qu'à se substituer au duc de Guise, et que le parti catholique l'adopterait : il se trompa. La ligue brisa sa couronne, et après sa couronne, elle chercha son cœur pour le frapper, car Henri de Valois l'excommunié, le persécuteur des martyrs de Lorraine était désormais en haine au parti catholique. Il y avait eu dans cette vie royale je ne sais quoi de triste et de débauché.

Cette amertume du cœur, cette lie au fond de la coupe d'or, ce mélange des idées de dissipations et de tombeaux se rencontrent dans les âmes épuisées de plaisir. Henri III aimait les images sombres; des têtes de mort parsemaient ses vêtemens; les ossemens des cimetières étaient ses aiguillettes et se mêlaient à ses ordres de chevalerie *, comme si la pensée de l'inévitable fin de toutes choses rendait plus vives les émotions, si péniblement réveillées dans les sens émoussés!

* Fontanieu, portefeuille n°s 387, 388-389. — Au deuil de la princesse de Condé, qu'il avait passionnément aimée, Henri III fit peindre de petites têtes de mort sur les aiguillettes de ses habits et sur les rubans de ses souliers. A la mort de Catherine de Médicis, il ordonna de détendre tous les appartemens du château de Blois, où il était alors, il les fit peindre en noir semé de larmes. Il avait conçu un projet bien singulier; c'était de percer dans le bois de Boulogne six allées qui auraient abouti au même centre; il aurait fait élever dans ce centre un magnifique mausolée, pour y déposer son cœur et ceux des rois ses successeurs. Chaque chevalier de l'ordre du Saint-Esprit se serait fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, et ces tombeaux, le long des allées, auraient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs, taillés de différentes manières. « Dans cent ans, disait-il, ce sera une promenade bien délectable; il y aura au moins 400 tombeaux dans ce bois. »

CHAPITRE LXXXI.

RAPPORTS AVEC L'ESPAGNE SUR LA MORT DU DUC DE GUISE ET DE HENRI III.

Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II, sous le nom de Jacobus. — Instructions de Fresne Forget. — Philippe II sur la mort de Guise. — Correspondance avec Mendoça. — Dépêches de Mendoça sur la mort de Henri III.

1589.

Les deux grands faits qui avaient dominé tous les rapports à l'extérieur, pendant les huit mois d'émotions populaires et de dramatiques mouvemens de la place publique, étaient l'assassinat

des Guise et de Henri III, chefs d'opinions armées et alors en lutte. Les relations de Philippe II avec la maison de Lorraine, ses ambassades officielles auprès du roi de France, tout dut se ressentir de ces scènes tragiques, dernier coup que les partis se portaient dans leurs excès. Le duc de Guise n'avait cessé d'être jusqu'à sa mort l'expression des intérêts catholiques en France comme auprès du roi d'Espagne; tandis que l'enfant de deuil, le pauvre captif, restait en otage dans les mains du conseil de Henri III, le duc de Mayenne était naturellement appelé à remplacer son frère, ce martyr de la cause religieuse. Depuis longtemps il s'était mis en rapport avec l'Espagne, et sous le nom de Jacobus, il entretenait une correspondance active avec Philippe II et son ambassadeur à Paris.

Le duc et le cardinal de Guise expiraient, et le duc de Mayenne écrivait au roi d'Espagne : « Sire, si nous avions failli au devoir envers nostre roy, je craindrois d'adresser à Vostre Majesté la très-humble supplication des catholiques de ce royaume et la mienne en particulier, bien certain que tous les monarques et souverains sont tousjours unis ensemble en la conservation de ce respect et de l'obéissance qui leur est due; mais n'y ayant autre faute en nous, sinon un trop ardent zèle à la religion qui a esté tenu pour crime, et nous ayant esté la foy promise et juré

solennellement sur le corps de Dieu, violée, et MM. mes frères massacrés par la plus lasche et infasme trahison qui fust jamais commise et qui est sans exemple entre les chrestiens; je supplie très-humblement Vostre Majesté vouloir embrasser nostre conservation, nous ayder de son auctorité et de ses moyens, en la poursuicte d'une si juste vengeance, et considérer, s'il luy plaist, qu'on cherche en nostre ruyne celle de la religion catholique et l'establissement de l'hérésie, au préjudice de la resputation de tous les princes et potentats catholiques, et principalement de Vostre Majesté. Nous nous promettons que Vostre Majesté n'abandonnera pas ceste cause qui est vraiment sienne, puisque c'est la cause de la religion. Ce gentilhomme que j'envoye à Vostre Majesté lui fera entendre l'estat des affaires en ce royaume, l'ardeur des catholiques et l'espoir certain de ruiner les hérétiques et ceux qui les favorisent, si nous sommes secourus *. — Sire, ajoutait-il, dans une autre dépêche; sûr la première nouvelle du massacre inhumain de MM. mes frères, j'envoyai un gentilhomme à Vostre Majesté comme au monarque que je recognoissois le seul appuy et vray protecteur de la religion catholique par toute la chrestienté, et la supplioís très-humblement vouloir garantir les catholiques de

* Archives de Simancas, cot. B 74[99]. — 28 janvier 1589.

ce royaume du naufrage et de la ruine entière dont ils estoient menacés par ceux qui, sous une hypocrisie et apparence de religion, n'ont autre plus grand desir que d'establir l'hérésie et destruire l'Église. Depuis, Sire, Dieu a monstré avoir tel soin des siens que au lieu de frayeur et d'estonnement dont on pensoit que les catholiques dussent estre saisis par le sang et la mort de ces princes, ils ont pris courage et se sont, avec une merveilleuse constance, résolus de s'opposer à tous les desseins, violence et à la tyrannie du roy et de ne poser jamais les armes qu'ils n'ayent achevé sa ruine, sans laquelle ils ne peuvent plus espérer de sureté pour eux ni pour la religion, ayant desjà donné un si grand commencement et progrès à leur juste entreprise que plus des deux tiers du royaume y sont entrés, non-seulement du peuple et des grandes et meilleures villes, mais de la noblesse et des principaux seigneurs et de toutes sortes de personnes d'honneur et de qualité de ceux qui sont les plus zélés à la religion; si bien que nous ne faisons plus aucun doubte, Sire, que s'il plaist à Vostre Majesté embrasser ceste cause qui est sienne, puisqu'elle en a pris de si long-temps la protection, que l'opinion des catholiques ne se rende la plus forte non-seulement en ce royaume, mais partout, à la confusion et ruine entière des hérétiques. Je dis partout, Sire, parce que la cause de

celuy qui estoit nostre roy est aujourd'huy la cause de tous les hérétiques qui se sont séparés de l'Eglise. L'intelligence d'entre luy et le prince de Béarn est toute notoire, car ils se sont vus à deux lieues près de Tours; le roy lui a faict mettre entre les mains la ville de Chastellerault, et par ceste secrète et mesme intelligence, une partie du Poictou; leurs troupes se voyent, se meslent, s'assistent et secourent, et si tout ouvertement elles ne se sont joinctes encore, c'est pour tromper la simplicité de quelques catholiques qu'il essaye de retenir. Tous les princes protestans, la royne d'Angleterre se disposent à luy donner secours; ceste cause est donc vraiment la cause de la religion et dont la protection et desfense vous appartient. Nous sommes résolus de vivre et mourir soit forts ou foibles; l'interest de nostre conservation regarde Vostre Majesté; l'honneur et la gloire d'avoir restabli l'Église n'appartient qu'à vous seul. Desfendez donc, s'il vous plaist, Sire, ceste cause, non plus comme la cause d'autruy, mais comme la vostre, et le royaume vous en aura perpétuelle obligation. J'ay donné au seigneur don Bernardino, vostre ambassadeur, un mémoire qui contient sommairement l'estat auquel sont les affaires en ce royaume et la très-humble supplication que nous faisons à Vostre Majesté de nous secourir. Elle entendra aussi que le conseil général de l'union des catho-

liques de ce royaume m'a eslu avec le titre de lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, ce que, depuis, les autres princes et parlement ont confirmé. J'ay accepté ce qui est du péril, qui est de prendre la charge des armées et de pourvoir aux places où le besoin le requerroit. Si le temps eust permis de solliciter le commandement de Vostre Majesté, je l'eusse attendu et suivi, ne desirant charge, auctorité ny grandeur qu'elle ne l'ait agréable; je n'ay autre plus grande affection que de me conformer à vos intentions, recognoissant assez, outre l'inclination que j'ay desjà, que je ne puis espérer conservation, bien et advancement que par l'appuy et support de Vostre Majesté *. »

* Archives de Simancas, cot. B63[120]. — 22 mars 1589. Le 5 mai 1589, le duc de Mayenne demandait des secours, car Henri III faisait des levées : « Nous vous supplions bien humblement, et de toute nostre affection à Mendoça, de faire, s'il vous plaist, une dépesche bien expresse et prompte à monseigneur le duc de Parme, et s'il est besoin à Sa Majesté catholique, tant pour avoir l'argent nécessaire, selon que nous en avons faict instance dès long-temps, et qui nous a esté promis, que pour avoir prompts secours d'hommes. Nos affaires prospèrent, grace à Dieu, et pensons avoir assez de forces pour résister à nos ennemis, encore que le roy et le prince de Béarn soient conjoincts, pourvu que nous ne soyons point abandonnés, s'il vous plaist, en la résolution que nous avons prise de plustot

Ce fut le 14 janvier au soir que la nouvelle de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise parvint à San-Lorenzo; Philippe en fut profondément affecté, car il sentait toute la portée de ce coup d'État, capable d'effrayer l'opinion catholique; la sainte-union allait-elle se dissoudre ? les États-Généraux allaient-ils s'assouplir sous la main qui s'était ensanglantée par une résolution si épouvantable ? La dépêche de Bernardino Mendoça était pressante, pleines de doutes et d'inquiétudes. Dès le lendemain 15 janvier, Philippe II se hâta de répondre à son ambassadeur à Paris : « Don Bernardino; par vostre dépesche du 25 décembre passé et les détails qui y estoient joincts, j'ay appris ce qui est arrivé au duc de Guise et au cardinal son frère, ce que j'ay ressenti profondément, sous tous les rapports, et plus particulièrement pour la grande perte que faict la religion catholique dans ces hommes qui combattoient pour elle avec tant de valeur, bien que leur faute ait esté très-grande; après tant de raisons qu'ils avoient de se mesfier, pourquoy se livrer et se mettre à la mercy ? Les uns et les autres n'avoient qu'à s'excuser en se rejettant sur

mourir que nous remettre jamais en l'obéissance de celuy qui n'a point de foy, et qui est chef et protecteur des hérétiques, résolution qui regarde le bien et salut de toute la chrestienté. » — Archives de Simancas, cot. B 62[32].

leurs occupations, surtout après les advis que vous leur aviez donnés de ma part qui les préservoient tousjours de ce danger. Pauvres princes! prions pour eux.

« Pour le moment il est impossible d'arrester une résolution et de fonder un jugement sur les affaires de la France jusqu'à ce qu'on puisse voir la tournure que vont suivre les choses; tenez-moy au courant de tout et advisez-moy promptement des résolutions que l'on prendra et de ce que vous aurez faict. Il est inutile de parler au roy très-chrestien mon frère de ma part, il faut attendre ce qu'il me fera dire par Longlée, et ce n'est pas un mal de le laisser parler le premier *. Il seroit convenable de demander une audience à la royne-mère et luy dire de ma part que sçachant tous les troubles et autres agitations que son auctorité et intervention a appaisés précédemment, et la profession qu'elle a tousjours faicte de favoriser la cause catholique, elle ne perdra pas ceste occasion si importante pour esviter que le roy son fils ne protège les hérétiques, en persécutant les bons catholiques. La royne-mère doit plus que toute autre souhaiter sous son règne le triomphe de la foy catholique qu'il seroit déplorable de voir périr; si on n'y porte remède promptement, qu'on prenne garde que bientost il ne soit trop

* *Y sera bien entender primero esto.*

tard. Une tasche noble pour la royne seroit de de chercher à abattre l'orgueil que les hérétiques déploient chaque jour davantage; qu'elle fasse attention aux embarras qu'ont éprouvés les règnes dans lesquels se sont establies les hérésies; il est nécessaire de nous tenir aux doctrines religieuses dans lesquelles nous avons reçu la vie. Dictes-luy que ce qui me porte à luy parler ainsi, c'est le seul zèle de la religion catholique et le bien du royaume de France; c'est le seul chemin qui mènera son fils à la puissance; c'est le seul qui convienne à la splendeur de son règne et au bien général de toute la chrestienté auquel elle ne peut estre opposée. Vous m'adviserez de tout ce qui se passera entre vous bien particulièrement.

» J'ay des raisons pour soupçonner que le secrétaire Pelicart, à qui on a accordé la vie, ne descouvre les alliés des princes morts; cependant par vostre manière de vous conduire en toutes choses, vous ne devez craindre aucun danger en vostre personne. Pour ne donner l'idée d'une altération dans vostre crédit, il n'est pas temps encore que vous quittiez l'ambassade; mais dans quelques jours, selon la tournure que prendront les choses, je vous enverray vostre licence et nommeray vostre successeur. Quant aux papiers et diverses choses que vous avez à Paris, le plus sûr pour le présent doit estre de les laisser dans le mesme endroict, jusqu'à ce que vous trouviez

un moment favorable pour les enlever; dans le cas où vous verriez la chose impossible, il faut vous entendre avec un domestique de confiance pour les sauver : et de toute manière, si vous le croyez plus sûr, faictes-les emporter en Flandres où ils resteront jusqu'à ce qu'on puisse les placer ailleurs. Vous m'advertirez du party que vous aurez pris. — (Le roi ajoute de sa main :) Si cela vous paroist plus convenable, vous pouvez les faire passer en Italie * ».

Cette dépêche, qui révèle les craintes et les

* Archives de Simancas, cot. A 57[12]. — 15 janvier 1589. Les ligueurs prêtaient une multitude de discours à Philippe II sur l'assassinat de MM. de Guise ; et une chose assez piquante, c'est que l'ambassadeur à Paris envoie ces discours à Sa Majesté catholique, ne mettant ces mots : « Voici les discours que l'on vous prête. » J'en donne un modèle : « Depuis le commencement du monde, les confédérés du diable cauteleux n'ont cessé de tourmenter les vrais serviteurs de Dieu : or ne nous esbahissons donc pas aujourd'hui si lesdicts confédérés s'efforcent arracher l'Eglise de Dieu de dessus la terre, et s'ils s'adressent si hardiment à ses protecteurs messeigneurs de Guise, lesquels le roy de France a faict massacrer cruellement et barbarement en son cabinet en la ville et chasteau de Blois comme avant-hier j'en reçus les nouvelles que don Bernardino de Mendoça m'en escrivait. Quand je vous dis ces nouvelles je fonds en larmes, et m'esmerveille comme Dieu, qui est juste rétributeur du bien et du mal, n'a envoyé son foudre et son tonnerre sur la teste de ce meschant. »

méfiances de Philippe II sur les résultats de la mort des Guise, fut suivie quelques jours après d'autres ordres. Catherine de Médicis, en qui Philippe II mettait encore ses espérances, venait de mourir; mais le roi d'Espagne avait appris les soulèvemens de quelques villes, et cela le rassurait un peu sur les intérêts du catholicisme menacés. « Don Bernardino; j'ay senti comme je le devois la mort de la royne-mère, et avec elle cesse naturellement la mission dont je vous avois chargé à son égard. Cependant si les affaires prenoient une tournure telle que vous pussiez soupçonner le roy sur le point de s'unir aux hérétiques et le parti catholique tombé *, vous pourriez faire part au roy mon frère des observations dont je vous avois chargé auprès de la défuncte royne-mère, en cherchant à rallumer dans son cœur le feu de la foy catholique et la gloire du service de Dieu. Mais d'un autre costé, si vous voyez les catholiques hors de crise et en bon chemin de succès, ne dictes rien au roy très-chrestien, sans en avoir reçu de moy un nouvel ordre. — J'ay vu le danger auquel vous avez échappé, lorsqu'en sortant de Sainct-Dié vous avez esté esgaré par des guides probablement vendus, et conduict dans deux villages douteux. Je ne crois pas cependant que la meschanceté du roy soit arrivée à ce point

* *Y el partido de los catolicos fuero de cayda.*

de se desclarer si ouvertement contre vous sur-tout, qui estiez si loin de vous mesfier d'aucun piége. — Il sera convenable de vous tenir très-soigneusement sur vos gardes, et cela dans l'intérest de vostre sureté. Quand vous aurez demeuré quelques jours à Blois, revenez-vous-en par le Havre-de-Grace avec les couleurs du bastiment que vous monterez; si vous aviez au contraire l'occasion de passer à Paris, vous sçavez ce que je vous ay escrit et ce que vous avez à faire des papiers en question; voyez au surplus le duc de Parme et entendez-vous avec luy pour tout ce qui peut nous estre advantageux *. »

Toujours plus rassuré par les dépêches de son ambassadeur sur l'attitude que prenaient les catholiques, Philippe II ajoutait : « Je juge, d'après vos lettres, de l'estat où se trouvent les affaires du roy de France. Il faut faire en sorte de réchauffer sans cesse le zèle et le courage au cœur des catholiques, afin qu'ils ne se laissent point tromper et séduire; mais il faut faire cela avec toute la finesse et la dissimulation possibles, de telle sorte que ny le roy, ny son entourage ne se doutent le moins du monde de vos menées. Il faut, autant que vous le pourrez, ne pas quitter la personne du roy, afin que l'on ne cherche point des motifs à votre absence; car, autant que vostre sureté per-

* Archives de Simancas cot. A 57[13]. — 19 janvier 1589.

sonnelle vous le permettra, c'est là qu'il convient que l'on vous trouve tousjours. Voyez aussi le légat; sondez-le sur la pensée qu'il conserve de l'union probable du roy très-chrestien avec les hérétiques: mais que tousjours vos paroles respirent le bien de la catholicité tout entière. Prévenez de tout ce que vous ferez le duc d'Olivarès. Informez-vous aussi de la valeur d'un bruit répandu, celui d'une alliance entre les familles du duc de Montmorency et du mareschal de Joyeuse sçachez si les liens d'amitié se sont, comme on le dict, resserrés entre ce duc et le roy par rapport aux guerres du pays de France *. »

Tandis que Philippe II hésitait à se dessiner en présence de faits qui n'avaient pas pris couleur encore, Henri III envoyait auprès de lui un ambassadeur spécial, de Fresne-Forget, avec des instructions secrètes. Son but officiel était de présenter des complimens de condoléance, sur la mort de la reine, mère commune de Leurs Majestés. Il devait faire entendre à Philippe II l'origine et progrès des troubles et mouvemens qui existent actuellement en France, déclarer à Sa Majesté que ceux de la ligue ont grandement abusé du prétexte qu'ils avaient pris de l'accroissement de la religion catholique, laquelle a été plus affligée et a plus souffert pendant le temps

* Archives de Simancas, cot. A 57^{31}. — 12 avril 1589.

de la ligue que vingt ans en çà. Cette ligue n'a jamais été faite ni dans le bien de la religion, ni dans celui de l'État; c'était une pure rébellion à laquelle tous les souverains étaient grandement intéressés pour l'exemple et la conséquence qui en résultent; c'était la principale raison qui avait porté Sa Majesté très-chrétienne à faire entendre le présent discours à Sa Majesté catholique, et semblablement par cette particulière communication, accomplir tout le bon office qui est dû à l'amitié fraternelle entre Leurs Majestés. « L'unique remède à ce mal est de se joindre par une union et des rapports solides, de s'aider mutuellement de toutes leurs forces, car il est évident que tout ce qu'ils entreprendront par ce moyen ne peut manquer de réussir. Par suite de ces considérations, l'intention de Sa Majesté très-chrétienne a toujours été d'étendre et raffermir ses bonnes relations pour lesquelles Sa Majesté catholique semble si vivement portée *. Et pour procéder d'une manière précise dans cette affaire avec Sa Majesté catholique, le roi très-chrétien, la prie de lui donner son assistance en trois choses : 1° de lui envoyer un secours de trois ou quatre cent mille écus en numéraire pour l'assister dans ses besoins présens, Sa Majesté très-chrétienne répondant de

* *Que su Mad catolica mostro tener a ella toda buena inclinacion.*

les lui rendre aussitôt qu'il pourra amener ses affaires à un meilleur état, en même temps que tous les bons procédés que sa reconnaissance croira utile à Sa Majesté catholique ; 2° il demandera aussi que le roi d'Espagne fasse une démonstration publique par laquelle il témoigne qu'il n'est porté, en aucune manière, à favoriser ceux de la ligue ; que cette ligue n'est qu'une rebellion pure, sous un faux prétexte de religion ; il prie de plus Sa Majesté catholique, par le premier courrier qu'il enverra en France ou par toute autre voie, ainsi qu'elle le jugera convenable, de faire bien connaître aux principaux chefs de la ligue qu'ils n'ont à espérer de sa part aucun secours dans leur révolte *, et qu'il se tient pour offensé que son nom paraisse en leur compagnie dans cette circonstance, et qu'ils osent réclamer sa protection comme ils le font publiquement ; 3° Sa Majesté catholique est priée de faire entendre au pape qu'elle est elle-même bien informée que la ligue n'est autre chose qu'une révolte et une cause de division entre les bons catholiques ; que si l'Église ne peut en éprouver que du scandale et les plus grands préjudices, les hérétiques ne peuvent qu'y gagner. Sa Majesté très-chrétienne ajoutait : Par le même moyen le roi d'Es-

* *A entender a las Cabezas de la Liga que no tiene para que esperar de su parte ninguna ayuda en la dicha rebellion.*

pagne dans l'intérêt commun, traitera avec Sa Saincteté pour qu'elle veuille s'interposer dans une affaire de cette importance, en envoyant un légat spécial en France, car celui qui y est dans ce moment est vivement soupçonné d'être favorable à la ligue, de manière à pouvoir ainsi, avec plus de sûreté, marcher au rétablissement de l'Église. Le sieur de Fresne demandera le rappel de don Bernardino Mendoça, pour les diverses raisons qui ont été rapportées à Sa Majesté catholique, en déclarant de la part du roi son maître que ce prince est déterminé à ne plus traiter avec lui, et de ne plus l'admettre ni autour de sa personne, ni à sa suite *. »

Tels étaient les doubles rapports de Philippe II avec les chefs de la ligue et Henri III. Rien n'était dessiné précisément. Le roy d'Espagne voulait voir venir les événemens, pour se donner le loisir d'étudier la crise politique et de prendre un parti définitif. Ses penchans étaient pour la ligue, mais, avant de la seconder activement, n'était-il pas essentiel qu'elle s'organisât elle-même, qu'elle formât un ensemble et qu'elle témoignât de ses forces ? Don Bernardino n'avait pas quitté Paris ; mais Philippe II avait annoncé à Longlée et à de Fresne-Forget, les envoyés de Henri III, que cet ambassadeur n'avait plus de

* Archives de Simancas, cot. B 61[213,214].

pouvoir, et que bientôt un autre serait accrédité auprès du prince légitime. Sur ces entrefaites une dépêche pressée de Don Bernardino de Mendoça arriva à San-Lorenzo : « Sire, par mes lettres du 30 du passé, j'ay escrit à Vostre Majesté à quel danger et extrémité se trouvoit réduicte la ville de Paris et la cause catholique. Il a plu à Nòstre-Seigneur de nous en deslivrer par un événement si heureux qu'on ne peut l'attribuer qu'à sa main toute-puissante, et qui faict espérer qu'on en a fini avec les hérétiques. Un moine de l'ordre de Sainct-Dominique de Paris partit de ceste ville avec la résolution de tuer le roy pour la plus grande gloire de Nostre-Seigneur, ce qu'il a exécuté le 1er aoust, à huict heures du matin; il a frappé le roy de deux coups de cousteau, au bas-ventre, dont il est mort à deux heures de la nuict suivante. Vostre Majesté jugera donc si ce peuple a des actions de grâces à rendre à Nostre-Seigneur pour le bienfaict signalé qu'il vient d'accorder à la religion catholique non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Ce qui rend cet événement plus heureux, c'est le découragement où se trouvoient les bourgeois qui, n'ayant plus d'espérance de secours, refusoient de sortir pour monter la garde aux tranchées, et la disposition où estoient les soldats du duc de Mayenne de passer au roy dans le but de venir piller Paris; les hommes qui faisoient le ser-

vice estoient entretenus à force d'argent provenant des marchandises vendues et à force de promesses. Le peu de temps qui me reste ne me permet pas d'exprimer toutes mes pensées à Vostre Majesté; je le ferai lorsque on aura proclamé pour roy le cardinal de Bourbon par la voie des catholiques. Dieu leur fasse la grâce de sçavoir profiter du bienfaict qu'il leur a accordé à eux et à la cause de Vostre Majesté *. »

La mort de Henri III créait pour l'Espagne une situation toute nouvelle. Le tiers parti catholique allait s'effacer ; il n'y avait plus en face que deux opinions tranchées. D'ailleurs l'organisation des villes municipales s'étendait sur tous les points : la ligue voyait s'agrandir ses forces et sa puissance. Y avait-il encore à hésiter pour Philippe II ? Fallait-il proclamer roi de France, le Béarnais, le chef de la chevalerie huguenote? Le roi catholique pouvait-il saluer son implacable adversaire ?

* Archives de Simancas, cot. B 62[68]. — 2 août 1589.

CHAPITRE LXXXII.

HENRI DE NAVARRE ET CHARLES X ROIS DE FRANCE.

Les huguenots saluent roi Henri de Navarre. — Le camp de Henri IV. — Division des royalistes. — Déclaration du Béarnais. — Retraite dans les provinces. — Paris après la mort de Henri III. — Pamphlets. — Apothéose de Jacques Clément. — L'union catholique élit un roi. — Charles X. — Reconnaissance par l'Espagne.

1589.

La mort de Henri III soulevait tout entière la question de succession à la couronne. La déchéance avait été prononcée à Paris et dans toutes

les villes soumises à l'union ; mais le prestige attaché au nom du roi vivait encore, et la ligue n'avait point osé saluer un monarque de son choix. Henri III expirait ; le trône était naturellement en vacance ; quelle résolution allait être prise ? choisirait-on Henri de Navarre, hérétique, relaps, excommunié par notre saint-père le pape ? ne valait-il pas mieux élever quelque noble et digne catholique, le descendant de Charlemagne, le rejeton du Balafré si chéri du peuple, vaillant défenseur de la couronne et de la foi en France ?

Sous la tente, ces diversités d'opinions s'étaient produites, même parmi les royalistes qui suivaient la cornette de Henri III, unie en flottante alors avec celle de Henri de Navarre. Le Béarnais multipliait les témoignages de la plus vive tendresse pour le roi défunt ; il n'avait pas quitté le chevet de son lit, et les huguenots publiaient hautement et partout qu'avant d'expirer le roi de France avait désigné Henri de Navarre pour son successeur. Le Béarnais se hâta de donner avis de son avènement, de faire acte de royauté dans des lettres qu'il adressa de sa main aux villes et aux officiers qui pouvaient servir sa fortune ; il disait à M. de Montholon : « M. le garde des sceaux ; la mesme loy et la mesme prud'hommie qui vous ont contenu en la fidélité que vous avez gardée au feu roy jusques à sa mort, me promettent de vous la mesme

loyauté, à moy, votre roy légitime et naturel par les lois de la France, plein de vie, grâce à Dieu, et de volonté, non-seulement de vous conserver en la religion catholique, apostolique et romaine, sans y changer aucune chose, mais aussi vous maintenir en tous vos droits et priviléges accoutumés, et vous gratifier en tout ce que je pourrai, selon le mérite de votre loyauté. Continuez donc, je vous prie, l'exercice de vostre charge comme vous avez accoutumé; ce pendant j'essayerai par l'advis et conseil de tous les princes, officiers de la couronne et autres seigneurs de ceste armée, lesquels tous m'ont juré la fidélité que justement ils me doivent, de donner le meilleur ordre qu'il me sera possible à ce qui sera de la conservation de cet Estat, selon la confiance que j'ai en vous, et croyez que vous me trouverez tousjours vostre bon roy *. »

« Chers et bien amés, écrivait-il aux habitans de La Charité; puisqu'il a plu à Dieu nous appeler à la succession de ceste couronne, ayant bien délibéré aussi de donner tout le meilleur ordre que faire se pourra à ce qui sera du bien et conservation de l'Estat sans y rien innover au faict de la religion catholique, apostolique et romaine, nous avons voulu escrire la présente pour vous assurer notre bonne intention, à ce

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8919, fol. 36.

que vous soyez d'autant plus confortés à persévérer en la fidélité que vous avez par ci-devant gardée à vostre roy; vous assurant qu'en ce faisant, vous recevrez de nous tout le meilleur traitement et soulagement, en ce qui concernera vostre particulier, qu'il nous sera possible *. »

Les témoignages de la vénération et de la reconnaissance pour Henri III furent multipliés après sa mort; Henri de Navarre voulut que de magnifiques funérailles vinssent attester la grandeur de la perte qu'il avait faite **. Une gravure

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9104, fol. 2.

** « Oraison funèbre tumultuairement faicte pour le feu roy Henri III au nom de toute l'armée du roy Henry IV à Saint-Cloud-lès-Paris, au mois d'aoust 1589. — Fontanieu, portefeuilles nos 390-391. — O damnable et diabolique invention de meurtre, de pratiquer un moine parricide, ou plutôt un diable incarné, qui sous un manteau de religieux, massacre le plus religieux prince qui jamais ait porté son sceptre. Ils ont chassé, trahi, volé, tué, emprisonné, meurtri, assassiné leur seigneur souverain, leur prince légitime, leur roi naturel, leur bienfaiteur ordinaire, leur trop indulgent et bon père, le fils aîné et le plus ferme appui de l'Eglise. Un moine avoir tué un roi! Par un religieux, meurtri un si ferme pilier de la religion, un roi trop bon, trop libéral et trop, s'il est permis de dire, religieux! Avoir faict tuer, empoisonner et massacrer un roi! mais quel roi, ô bon Dieu! un roi de France et de Pologne, roi sacré, portant sur le front le caractère ineffaçable du grand Dieu vivant! O Dieu! y a-t-il des exécrations assez abomi-

contemporaine reproduit ce convoi funèbre où assistent les huguenots en costume militaire, leur large chapeau sur la tête, leur manteau noir jeté sur les épaules; tous suivent un cercueil drapé en larmes d'argent fleurdelisées; ce cercueil se dirige lentement vers Saint-Cloud que l'on voit sur une hauteur comme couvert d'un crêpe *. Ces pompes lugubres avaient pour objet de rattacher le parti royaliste à la fortune des vaillans montagnards du Béarn.

Quelques instans avant d'expirer, Henri III, en choisissant son successeur, lui avait dit: « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roy de France, si vous ne vous faictes catholique. » C'était là une vérité profondément sentie; la société était catholique; elle n'aurait point souffert un roi huguenot; mais Henri de Navarre pouvait-il subitement abandonner son parti, pour se faire encore une fois transfuge? A la tête de la noblesse calviniste, pouvait-il trahir ses intérêts, pour apporter une parole incertaine

nables pour détester l'horreur d'un si grand sacrilége, jamais vu, entendu, ni ci-devant appris? Malheureux mille et mille fois le siècle qui produit des monstres si dénaturés! Malheureuse la terre qui les soutient, maudite la mère qui les mit au monde, et misérables ceux qui les y souffrent!!!

* Gravures de la ligue, collect. Biblioth. royale.

dans un parti qui n'avait pas confiance en lui ? Ce fut dans l'objet de ménager toutes les opinions, et pour s'attirer les royalistes, que Henri de Navarre, tout en gardant sa croyance réformatrice, publia son grand édit de tolérance :

« Nous, Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, promettons et jurons en foy et parole de roy, à tous nos bons et fidèles subjects, de maintenir et conserver en nostre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y innover ni changer aucune chose, soit en la police et exercice d'icelle, ou aux personnes et biens ecclésiastiques; de confier l'économie d'iceux à personnes capables et catholiques, selon qu'il a esté cy-devant accoutumé; et suivant la declaration patente par nous faicte avant nostre avènement à ceste couronne, nous sommes tout prests et ne desirons rien tant davantage que d'estre instruits par un bon, légitime et libre concile général et national, pour suivre et observer ce qui y sera conclu et arresté. Nous promettons que les villes, places et forteresses qui seront prises sur nos rebelles et réduictes par force ou autrement en nostre obéissance, seront par nous commises au gouvernement et charge de nos bons subjects; nous promettons aussi que tous offices et gouvernemens venant à vacquer ailleurs que dans les villes ou places qui seront au pouvoir de ceux de la reli-

gion réformée, il sera par nous durant le temps de six mois pourvu de personnes catholiques, suffisantes et capables qui nous soient fidèles subjects ; et les Estats-Généraux d'iceluy royaume seront par nous convoqués et assemblés dedans le temps de six mois. Davantage, nous promettons conserver tous les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs et tous nos bons et obéissans subjects indifféremment en leurs biens, charges, dignités, privilèges et prééminences; finalement d'exposer, si besoin est, nostre vie et nos moyens avec l'assistance de tous nos bons subjects pour faire justice exemplaire de l'énorme meurtre, meschanceté, félonie et desloyauté commises en la personne de feu le roy Henri III de bonne mémoire, nostre très-honoré seigneur et frère *. »

* 4 août 1589. Registré au parlement de Tours, vol. LXXXIX, fol. 64. — C'est dans le sens de cette déclaration que Henri écrivait au duc de Nevers : « 2 août 1589. Mon cousin ; c'est à mon grand regret que je vous donne advis de la mort du feu roy que Dieu absolve. Il vous avoit escrit pour vous advertir du coup que luy avoit donné un traistre et meschant jacobin ; depuis il a plu à Dieu l'appeler, dont je reçois un extresme desplaisir, comme je m'assure que font tous ceux qui ont esté affectionnés à son service, et principalement vous qui avez toujours esté aimé de luy. J'espère que Dieu me fera la grâce, avec tous ceux qui luy ont esté affectionnés comme vous, d'en faire faire une pu-

Cette concession s'appliquait aux trois points pour lesquels la ligue était formée : liberté municipale, indépendance des États-généraux, maintien du catholicisme ; et cependant elle n'était point suffisante ! Le parti catholique était trop fort pour n'exister que par concessions ; il voulait dominer, pour accorder avec peine à la réforme cette tolérance que Henri concédait comme une grâce à l'orthodoxie romaine. Si dans le camp devant Paris, Henri IV fut salué roi de France par les calvinistes et ses braves compagnons d'armes

nition exemplaire. Je vous prie, mon cousin, faire estat de la bonne volonté que je vous porte, et croire qu'ayant cet honneur de m'appartenir, vous cognoistrez les effets de ma bonne volonté en tout ce que je pourrai pour votre contentement. J'ai fait despescher mes lettres de déclaration par lesquelles je promets à tous mes subjects de les conserver en leur religion catholique, apostolique et romaine; soulager et maintenir la noblesse en ses priviléges et franchises ; ce que je vous prie faire entendre particulièrement à toutes les villes et aux gentilshommes de nostre gouvernement, afin qu'ils se contiennent en leur devoir. Et parce que le feu roy, que Dieu absolve, vous avoit mandé par sa dernière de joindre avec vous les forces du sieur de Tavannes, les reystres et lansquenets qui viennent pour mon service et tout ce que vous pourriez assembler d'autres forces pour attaquer les estrangers qui viennent en faveur de mes ennemis, je vous prie continuer ce dessein ; et si ne les pouvez combattre, les suivre et venir pour me joindre. »

du Béarn, la plupart des vassaux attachés à Henri III déclarèrent qu'ils refusaient de servir un roi huguenot; plusieurs quittèrent l'armée, entre autres le duc d'Épernon, qui se retira avec toutes ses troupes dans son gouvernement d'Angoulême. Un tel abandon inquiétait Henri de Navarre; seul avec sa chevalerie du Béarn, avec sa gentilhommerie de montagne, il ne pouvait rien, il fallait repasser la Loire, se retrancher dans le Midi. Pressé par les calvinistes, Henri fit contre mauvaise fortune bon cœur; au milieu de ses troupes et en présence des chefs de l'armée, il leur adressa une fière harangue : « Messieurs, j'ai esté adverti qu'il y en a quelques-uns de la noblesse de ceste armée qui font courir le bruict qu'ils ne me peuvent faire service si je ne fais profession de la religion romaine, et qu'ils quitteront mon armée, voulant par-là essayer si je serois assez pusillanime pour laisser ma religion et mon serment. Je vous ai à ceste occasion faict assembler, Messieurs, pour déclarer en vos présences que je suis résolu de ne changer de religion et contrevenir à mes sermens, avant d'estre instruit par un sainct concile auquel d'abondant je me soumets; ne désirant rien tant que telles gens vuident mon armée, aimant mieux cent bons fidèles François que deux cents tels enfarinés, parce que je m'assure que Dieu est du costé des gens de bien; et davantage, Messieurs, je vous

laisse à penser combien il est insupportable à moi, qui suis vostre roy, et qui vous laisse en liberté de vostre religion, qu'il y en ait d'entre vous, voir des moindres, qui s'efforcent à me vouloir ranger inconsultement à leurs frivoles opinions *. » Cette harangue fit quelque impression sur les uns ; plusieurs persistèrent à ne point obéir à un roi hérétique ; il fallait quelque chose de plus que la vague promesse de la liberté religieuse !

La séparation de ces seigneurs était décisive. A quoi avaient tenu les succès du parti huguenot, cette marche rapide vers Paris, ce siége de la grande cité, ce campement à Saint-Cloud ? tout cela résultait de l'union des royalistes catholiques dévoués à Henri III avec les huguenots du Béarnais ; maintenant ces royalistes s'en séparaient ; l'armée devant Paris perdait cette vaillante chevalerie ; Henri de Navarre était compromis en face de l'armée du duc de Mayenne, plus forte, plus considérable. La retraite devenait pour lui une impérieuse nécessité ; il divisa son armée en trois corps ; à la tête du premier, Henri gagna la Normandie, afin de se réunir aux troupes

* « Harangue et desclaration faicte par le roy Henri quatrième de ce nom, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, et par luy-mesme prononcée aux seigneurs devant la ville de Paris, le 8e jour d'aoust 1589. »

qu'envoyait Élisabeth; le duc de Longueville, chef du second corps, fut envoyé en Picardie pour résister aux Espagnols, et le duc d'Aumont, commandant la troisième bataille, dut se rendre en Champagne.

Ainsi le résultat que s'était proposé le conseil de l'union par l'assassinat de Henri III était accompli; cet attentat avait menacé l'alliance impie entre les royalistes et les hérétiques; la mort du roi contraignait la noblesse montagnarde à se retirer dans les provinces; Paris était libre! Et ce Paris était tout plein de pompes et de fêtes pour célébrer sa délivrance; poésies, sonnets étaient destinés à reproduire les joies du peuple ainsi débarrassé de l'oppression. « Le tyran meschant avoit méprisé les seigneurs, desdaigné les princes haut titrés; il avoit poussé aux honneurs des coquinaux et belistres; c'étoit un hypocrite dissimulant son infamie *. Voulez-vous sçavoir le testa-

* « Histoire abrégée de la vie de Henry de Valois, comprise en cinquante quatrains, propre à tout le peuple françois, avec le portrait de frère Jacques Clément, religieux de l'ordre de saint Dominique, qui l'occit le premier jour d'aoust 1589. »

Il a, tyran, mesprisé les seigneurs,
Et desdaignez les princes de hauts titres,
Et a poussé à ses plus grands honneurs
Je ne sais quels coquinaux ou belistres.

Il n'eut jamais aucune piété

ment de cet exécrable tyran ? à d'Épernon, il luy donne une fluste et une bougie; à Chastillon un fouet pour estre le postillon d'enfer, où gist l'amiral son père, et la mule de Pacolet, qui avoit été le varlet de madame sa mère *. »

Ni point de loix durant toute sa vie,
Mais hypocrite il a toujours esté,
Dissimulant ainsi son infamie.

* « Les articles du dernier testament de Henry de Valois, où ceux qui tiennent pour cejourd'huy le parti contraire à la sainte-union sont bien et duement salariés selon leurs mérites. »

Lecteur voici le testament
De Henry qui fut en sa vie
Le plus exécrable tyran
Qui fut jamais en Barbarie.

Soit donné à d'Espernon
Une fluste et un bedon
Avec un bout de bougie;
Et le pré de Gentilly,
Qui est plaisant et joly
Pour exercer sa magie.

Soit donné à Chastillon
Pour estre le postillon
Des enfers, où gist son père,
La mule de Pacolet,
Qui fut jadis le varlet
De feu madame ma mère.

A d'Antragues et d'Antraguet
Que l'on les traisne au gibet
Pour y faire la grimace.

Il existe encore une multitude de gravures reproduisant la mort du roi hérétique sous mille formes diverses; d'abord « l'hermitage préparé pour Henry de Valois. Un monstre effroyable, la gueule béante, entouré de nuages épais, est la peinture de l'enfer; Henry de Valois est au milieu de deux diables desguisés en capucins, qui le conduisent dans le susdict hermitage *. » Ensuite le portrait des « charmes et signes de sorcellerie de Henry de Valois, IIIe du nom, où se voyent une trentaine de cercles au milieu desquels sont gravés certains caractères hébreux, grecs et latins; les uns estoient contre tous dangers, contre le tonnerre et la tempeste, pour surmonter les

* Dans l'hermitage de Henry de Valois, on lit ces vers:

Le père de ce lieu est un homme incognu,
Monstrueux, noir, enfumé, fort puissant et cornu,
Qui n'a nul blanc en l'œil; mais ne perdez courage
Pour cela, car je suis du susdict hermitage
Fidèle secrétaire, tellement que je peux
Au dire coustumier faire d'un diable deux.

FRÈRE HENRY DE VALOIS.

Fratres, s'il est ainsi, vous m'estes agréables:
Aussi bien suis-je au rang des hommes misérables;
Je veux vivre avec vous, et mourir désormais,
Et délaisser là-bas chasteaux, villes et palais.
O bienheureux fratres, bienheureux l'hermitage
Que vous avez reçu pour infini partage!
Pourquoy tout maintenant je veux me despouiller,
Et d'un long manteau gris comme vous m'habiller.

malins esprits, pour commander aux diables, ou contre les serpens; les autres pour se faire aimer des hommes et des femmes, pour ne point estre trahi et ne point craindre les phantosmes. » Puis, venait « l'adjournement faict à Henry de Valois pour assister aux Estats tenus aux enfers, où l'on voyait un diable à longue queue, huissier infernal, touchant la main à Henry III *.

* Henry, je suis venu du profond de l'enfer
Par le commandement de monsieur Lucifer,
Afin de t'advertir qu'en la présente année
Mil cinq cent octante-neuf est faite une assemblée
De tels fautifs que toy; et mesme si tu vois,
En quelques lieux escarts, Henry le Béarnois,
Racontz-luy aussi le mesme adjournement.

HENRY DE VALOIS.

Dictes-luy, mon mignon, que son ame et la mienne
Sont tous d'un mesme poids et mesme égalité;
De luy je la reçus dès ma nativité
Pour le gage promis de ma meschante vie,
Qu'ainsi que l'on sçait tousjours s'est ensuivie.

L'HUISSIER INFERNAL.

Despeschons vistement, car il est nécessaire
Que tu sois sur le banc des assis le premier,
Pour desbattre à ton tour la cause des sorciers.

HENRY DE VALOIS.

J'ay si mal aux talons que je ne puis trotter;
Mais je suis bien content si tu m'y veux porter.

* Ici ledict huissier l'emporte aux enfers, » et la gravure

Que d'éloges pour le saint, pour le brave martyr qui, armé d'un couteau, avait tranché la vie à l'Hérode couronné ! « Les théologiens et prédicateurs crioient au peuple dans leurs sermons que ce bon religieux qui avoit enduré la mort si constamment pour libérer la France de ce chien, Henri de Valois, estoit un vray martyr ; et furent faicts divers escrits et libelles à ce subject *. » On publiait et chantait par les rues plusieurs complaintes larmoyantes, chansons spirituelles et actions de grâces à Dieu : « Ce jeune Jacobin avoit vertueusement enfoncé un cousteau bien pointu dans la panse du tyran ; c'estoit un envoyé du Ciel pour sauver l'Église du Seigneur et le peuple catholique **. » On devait le mettre dans un riche

représente Henri au milieu des nuages, à cheval sur une des cuisses de ce démon, qui le tient serré dans ses bras difformes.

* *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 221.

** Un jeune jacobin, nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud, une lettre présente
A Henry de Valois, et vertueusement,
Un cousteau fort pointu dans la panse lui plante.
.....
Le bon religieux, après le coup donné,
Est occis et brûlé par la troupe hérétique :
O gentil jacobin ! le ciel t'a ordonné
Pour deslivrer l'Église et peuple catholique.

« La mort de Henri de Valois, avec le meurtre commis envers le religieux qui en despescha le pays. » Paris, 1589.

temple, tout resplendissant d'or; à l'entour de sa luisante effigie, on rappellerait que « cigist le Clément heureux qui avoit deslivré la France du dernier des Valois, persécuteur du pauvre peuple *. » Voulez-vous avoir sa belle image le reproduisant trait pour trait? elle ne coûte qu'un sol tournois : vous en verrez de quatre diverses natures. Il y en a une où se trouve la chanson nouvelle de la finesse du jacobin : « Un homme illustre et sainct étoit sorti de Paris, portant une lettre à Henry le Vaurien ; il tira de sa manche un couteau

* Il faut qu'en un temple honoré
Clément soit mis avec grand gloire,
En or ou cuivre eslaboré
Pour une éternelle mémoire;
Et qu'à l'entour de son portraict,
Et de sa luisante effigie,
L'on mette avec un brave traict
Cette épitaphe de sa vie :
C'est icy ce Clément heureux,
Qui jadis deslivra la France
Du dernier Valois malheureux,
Qui tenoit le peuple en souffrance.

« Chanson spirituelle, et actions de grace contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, et la louange de frère Jacques Clément, qui nous a deslivré de la main cruelle de ce tyran, le 1er jour d'août l'an de grâce 1589, dédiée à tout le peuple catholique de France, sur le chant : *France réduite en vertu.* » Paris, 1589.

bien pointu, dont il frappa le tyran dans le petit ventre dedans son *gras boudin;* Lucifer emporte Henry pour servir de compagnie à sa mère catin*. »

* « Chanson nouvelle de la finesse du frère jacobin, sur un chant nouveau :

Il sortit de Paris
Un homme illustre et sainct
De la religion
Des frères jacobins;
Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas, le latin.

Qui portoit une lettre
A Henry le vaurien :
Il tira de sa manche
Un couteau bien à point :
Tu ne l'entends pas, etc.

Dont il frappa Henry
Au-dessous du pourpoint,
Droit dans le petit ventre,
Dedans son gras boudin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Henry fort affoibli,
Il demanda du vin,
Manda l'apothicaire,
Aussi le médecin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Luciabel arrive
Qui l'emporte au matin
Pour servir compagnie
A sa mère catin :
Tu ne l'entends pas, etc.

On répétait en chœur ce refrain joyeux : *Tu ne l'entends pas, le latin, la, la, la !*

Et que de bénédictions n'adressait pas le peu-

Nous prions Dieu pour l'ame
De l'heureux jacobin ;
Qu'il reçoive son ame
En son throsne divin :
Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas, le latin.

« Chanson pleine de resjouissances, avec action de grace sur la mort advenue à Henry de Valois, par un sainct et très-digne de mémoire, frère Jacques Clément, religieux du cõuvent des jacobins de Paris, natif de Sorbonne, poussé du Sainct-Esprit pour mettre les catholiques en liberté, sur le chant : *Tremblez, tremblez, huguenot :* »

Peuple dévot de Paris,
Esjouis-toy de courage
Par gaies chansons et joyeux ris,
Estant libre du naufrage
Préparé aux catholiques
Par ce pervers et méchant
Bouclier des hérétiques,
En tous ses faicts inconstant.

Prions tous dévotement
Pour ce moine secourable
Qui s'est offert librement
Au supplice exécrable :
C'estoit pour nous desmontrer
Le sang de ce cruel,
Et pour estre transporté
Au royaume éternel.

ple à sa sainte mémoire! quelle joie ne portait pas au cœur des halles cette mort de Henri de Valois. On n'avait plus affaire qu'aux huguenots; plus de souverain tiède et politique; on pouvait élever un roi véritablement municipal et catholique, un roi de la sainte-union, et c'est à quoi le conseil de la ligue poussait à Paris.

En envisageant cette question de succession royale, plusieurs noms devaient également y prétendre : si l'on eût suivi l'avis de Messieurs les quarteniers et seize colonels, on aurait prolongé l'interrègne, parce qu'en l'absence de la royauté, le pouvoir municipal grandissait, et qu'en définitive l'autorité restait dans leurs mains; mais le conseil régulier de l'union, les gros bourgeois, les parlementaires, ne voulaient pas de cet interrègne, et, pour échapper à l'autorité arbitraire des quarteniers, ils désiraient un roi catholique, défenseur de leurs immunités.

Oh! si le bon duc de Guise, le brave et digne balafré, eût vécu encore, si le peuple des barricades avait pu saluer sa belle et grande figure, le roi eût été tout trouvé; les halles, les métiers, les corporations eussent entouré le chef de guerre qui savait mourir pour elle; mais ni lui ni le cardinal de Guise n'existaient plus; son fils aîné, l'héritier de ses titres, était captif des huguenots dans le château de Tours; le duc de Mayenne ne pouvait être élu roi à sa place, et d'ailleurs,

homme modéré, il n'inspirait pas assez de confiance aux halles; Mayenne avait déjà la lieutenance générale du royaume; il gardait une couronne et ne pouvait la poser sur son front; jamais il n'eût pu se mettre en égales prétentions avec son neveu, l'illustre héritier du guerrier populaire, du martyr catholique.

La concurrence de l'Espagne n'existait point encore. Philippe II pouvait revendiquer la succession des Valois, par son troisième mariage avec Elisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis: c'était, comme on le voit, l'abolition de la loi salique. Lorsque le peuple de Paris salua l'Anglais Henri VI pour son roi, il n'avait tenu compte de cette loi surannée; pourquoi n'en ferait-il pas autant aujourd'hui pour l'Espanol ? Ce parti n'était pas très-avoué, les forces de Philippe II n'étaient pas assez considérables à Paris, quoique plein d'agens mandés de San-Lorenzo, tous en correspondance avec leur souverain. Ce prince favorisait alors l'élection du cardinal de Bourbon, parce qu'en définitive elle ne pouvait être qu'une mesure provisoire qui laissait tous les droits en suspens.

« Commandeur Moreo, écrit-il à un de ses agens à Paris; la nouvelle de la mort du roy Henry III m'est parvenue; mais si on doit s'en réjouir sous un point de vue, encore faut-il faire juger aux catholiques que le moment est devenu propice

pour résister aux hérétiques que conduit la main du Béarnois. Ce qu'il y auroit de plus advantageux pour nostre saincte cause, seroit de nommer de suite un roy catholique et aussi intéressé à la conservation de la ligue que l'est le cardinal de Bourbon : vous le sçavez assez de reste. Autrement, il va en résulter une confusion dans les opinions, à la faveur de laquelle le Béarnois s'introduira dans Paris. Ce seroit là le pire des maux, auquel vous devez vous opposer par tous les moyens en vostre pouvoir. Entendez-vous avec don Bernardino de Mendoça, de manière à relever le courage des fidèles et à les secourir de toutes vos ressources; dictes-leur que le péril du corps n'est rien quand il s'agit de sauver l'âme. Dieu a commandé tous les sacrifices possibles pour establir et desfendre la religion catholique. » Le roi joignait à cette dépêche l'envoi d'un crédit d'argent pour soutenir la ligue dans ses besoins *.

Le choix du cardinal de Bourbon était une transaction et un moyen terme pour accorder toute chose; ce fut une idée parlementaire qui laissait l'avenir libre de tout engagement. On pouvait, avec indépendance, se tourner à droite et à gauche; le cardinal était sans lignée; on reconnaissait les droits de la maison de Bourbon; on en éloignait les membres hérétiques; le duc de

* Archives de Simancas, cot. A 57[31].

Mayenne restait lieutenant-général du royaume, le duc de Guise, mineur, pouvait prétendre à la succession. Le cardinal de Bourbon n'était pas sans capacité; tête à ménagemens, il ne pouvait braver aucun parti; il était doux de caractère et fervent catholique. On savait sa captivité; Henri de Béarn lui faisait éprouver de durs traitemens. Tandis qu'on le faisait roi, le pauvre cardinal écrivait aux princes de Condé et de Conti : « Mes neveux, on nous a advertis de nous tenir prest à partir d'icy demain au matin pour aller en tel chasteau qui sera desclaré par les guides et escorte envoyés pour nous y conduire, sans nous spécifier autrement le lieu, sinon que nous avons entendu par aucun des siens que ce peut estre à Hasay, où j'ay autrefois esté avec la royne, et me souviens qu'il n'y a aucune rivière entre ledict lieu et l'isle Bouchard, et par ce moyen je me vois resduit à la misère que j'ay toujours craint de tomber entre les mains des huguenots, qui sont fort voisins de là, dont je suis en telle affliction que je ne pense point y pouvoir résister longuement, ainsi que vous dira M. de Mantaulant, que j'envoye vous prier et conjurer, par l'amitié que vous me devez comme à vostre oncle, que vous en fassiez tous ensemble instance au roy. Je ne vous ay point importuné de telles prières depuis tantost trois mois que je suis prisonnier; mais le danger où je me vois me faict entrer en désespoir. Si vous ne

vous employez à ce dessein, chacun pensera que je suis abandonné de tous les miens, desquels j'ay dû espérer consolation et support. Adieu, messieurs mes neveux. Dieu nous veuille conserver*.»
Le vieux cardinal captif fut élevé à la dignité royale, ou, pour parler plus exactement, proclamé par la succession directe et naturelle : le parlement et le conseil d'union reconnurent ce principe, qu'à l'exclusion de Henri de Bourbon, rejeté par l'hérésie, son oncle arrivait à la couronne de plein droit ; tous les sujets devaient lui prêter serment de fidélité; tous étaient tenus de lui donner aide d'argent et d'armes pour le délivrer de la captivité, comme autrefois tous les sujets du domaine de saint Louis avaient contribué à la rançon du roy aux fers des infidèles en Palestine **.

Le nouveau roi prit le nom de Charles X ; il fut reconnu par toutes les villes de l'union catholique et municipale ; il y eut fêtes et pompes pour son avènement. Personnification du catholicisme, le cardinal de Bourbon fut très-popu-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 203.

** Biblioth. royale, recueil de pièces in-12 de la biblioth. de Cangé, vol. 1538/10, pièce 18. — La biblioth. Sainte-Geneviève conserve plusieurs médailles à l'effigie du roi Charles X. — Je dois à l'obligeante érudition de M. Jauffret, bibliothécaire de Marseille, la communication d'une de ces médailles, que possède le cabinet de cette ville.

laire ; il fit tous les actes de la royauté, battit monnaies, rendit quelques ordonnances. Dans un scel royal, d'une dimension vaste, le cardinal de Bourbon est reproduit revêtu de ses habits royaux, sa couronne d'or sur la tête, tenant le sceptre et la main de justice ; sa figure est douce et grave ; il y a en lui tout à la fois du sacerdoce et de la dignité de roi, il semble que le graveur ait voulu reproduire cette dernière pensée de l'union catholique, à savoir : que le plus grand progrès de ses opinions était d'élever un prêtre, un cardinal, l'expression de l'Église romaine, sur le trône *. Pourtant, le conseil de l'union se maintint sous son règne, parce que le catholicisme et la cité voulaient conserver leurs garanties et que le roi était captif. Toutes les formes municipales furent soigneusement préservées ; les quarteniers et colonels gardaient leurs pouvoirs. Tandis que le duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume portait les armes en dehors de Paris, le conseil de l'union et le bureau de la ville prenaient des mesures de surveillance et de répression politique.

En quittant Paris, le lieutenant-général publiait une déclaration pour exhorter les bons catholiques à se réunir : « Il a plu à Dieu, par sa seule

* Ce scel a été figuré avec grand soin dans la collection Fontanieu.

bonté singulière, providence et justice, nous deslivrer de celuy qui, avec l'autorité royale, s'estoit armé, joinct et uni avec les hérétiques, en quoy il estoit suivi et assisté de plusieurs catholiques et mesme de la noblesse, qui (comme il est à croire) estimoient y estre obligés ; et à présent qu'ils n'ont plus de subject ou obligation particulière qui les puisse divertir ou séparer de le cause générale de la religion et de l'Estat, nous avons estimé qu'ils desiroient se réunir à nostre religion catholique, s'ils en avoient la permission et sureté. A ces causes, en attendant la liberté et présence du roy nostre souverain seigneur, admonestons, requérons, prions et exhortons tous princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de se joindre, réunir et rallier avec nous, soit pour porter les armes contre les hérétiques, ou se retirer en leurs maisons, esquelles nous leur permettons revenir et demeurer; à cette fin nous les avons pris et prenons en nostre protection et sauvegarde. Il ne leur sera rien reproché du passé, et tous decrets, sentences et jugemens qui pourroient avoir esté donnés contre eux, sont et seront comme non avenus; et pour ce faire, accordons aux susdits le délai d'un mois *. »

Esdict et declaration de Monseigneur le duc de

Il y avait donc en France deux têtes couronnées; l'une saluée par la brave et rude chevalerie de province; l'autre élue par les catholiques et les villes municipales. L'une, royauté des gentilshommes; l'autre du peuple : elles allaient se trouver en présence dans la lutte. Et cette royauté de Charles X, de ce prince captif des huguenots, était immédiatement reconnue par Philippe II, qui écrivait encore à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça : « Sa Majesté se resjouit sincèrement de l'eslévation au throsne du cardinal de Bourbon; elle félicite don Bernardino des secours qu'il luy a prestés en toute circonstance, et il ne doit rien négliger pour que Charles X puisse librement exercer ses fonctions royales. Il faut exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France, de la part du roy, à demeurer unis et d'accord pour le bien commun qui est celuy de la cause catholique. Le cardinal de Bourbon, en acceptant la couronne, doit maintenir et accomplir ponctuellement toutes les conditions de la ligue formée entre Sa Majesté et les catholiques; il doit mesme les ratifier de nouveau et surtout les exécuter.

Mayenne et du conseil général de la saincte-union, pour réunir tous vrais chrestiens français à la desfense et conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine, et mantention de l'Estat royal. » Août 1589.

Personne ne doit prétendre à succéder audict cardinal de Bourbon, par alliance, mariage, ou autre moyen, si ce n'est de l'aveu de Sa Majesté catholique, du cardinal luy-mesme et enfin dans l'intérest du royaume de France. Que tousjours on maintienne dans sa charge supresme de lieutenant-général du royaume, le duc de Mayenne; c'est un dédommagement bien mérité par les peines qu'il a prises et les succès que luy doit la cause saincte. On doit honorer également la personne du duc de Guise présent, comme le méritent la mémoire et le sang de son père et de son oncle, martyrs tous deux de la religion. En arrivant au throsne, le cardinal de Bourbon doit payer à Sa Majesté catholique toutes les despenses et avances faictes par elle pour le triomphe de la ligue (on auroit dû satisfaire ceste debte depuis long-temps). Les despenses ont esté si grandes et vont chaque jour en augmentant *!! S'il arrivoit que le cardinal de Bourbon et sa suite ne pussent estre libres, et qu'impuissans contre le Béarnois et les hérétiques, les catholiques voulussent, comme ils le disent, se mettre dans les mains de Sa Majesté, ils devroient, en traitant avec elle, abandonner d'abord toute mesfiance. Si pourtant ils ne veulent point avoir recours à cet appuy,

* *Los gastos han sido tan grandes y van creciendo mas cada dia.*

Sa Majesté n'en sera pas moins leur amy, et leur protecteur dans l'occasion. L'ambassadeur ne manquera pas d'insinuer adroictement * les droicts de l'infante, droicts que luy ont acquis les alliances et mariages de familles royales ; il revendiquera les autres droicts qui ont esté ravis à la couronne d'Espagne. Mais tout cela doit estre dict sans importance, avec une bonne dissimulation ** pour sonder le terrain et les esprits, et voir quel effect cela produira, sans toutefois indisposer personne. Dans toute ceste affaire, Sa Majesté veut estre ponctuellement informée et particulièrement pour la succession du cardinal. Il faut faire observer que pour tout ce qui est mariage entre testes couronnées, le roy catholique en est le régulateur et le principal arbitre. »

Puis, est écrit en *post-scriptum* de la main même de Philippe II : « Le bruit court que le Béarnois auroit l'intention de se convertir..... !! mais que les catholiques se tiennent en garde contre ceste prétendue sincérité ; qu'ils n'admettent point la conversion, sans se consulter entre eux, sans demander au pape surtout s'il ne pense pas que c'est le loup qui veut se revestir de la peau de la brebis ***, pour faire ensuicte

* *Echara en las orejas diestramente.*

** *Con bona dissimulacion.*

*** *Que quera se vestir el lobo de piel de oveja.*

un carnage plus grand et plus sûr parmy les catholiques * ».

* Archives de Simancas, A 57⁴. — Ce que Sa Majesté (Philippe II) mande à don Bernardino de Mendoça, et au commandeur Moreo, et qu'ils aient à s'y conformer.

CHAPITRE LXXXIII.

ALLIANCES DE HENRI IV. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — ARQUES. — IVRY.

Traité de Henri de Navarre avec Élisabeth. — Venise. — Les princes d'Allemagne. — Le sultan. — Retraite de Henri et des huguenots dans la Normandie. — Marche du duc de Mayenne. — Combat d'Arques. — Mouvement d'Henri IV sur Paris. — Nouvelle retraite. — Bataille d'Ivry. — Résultat politique.

1589 — 1590.

Dès que Henri de Bourbon s'était déterminé à passer la Loire pour entrer en campagne ré-

gulière contre la sainte-union catholique, il avait dû s'assurer toutes les vieilles alliances calvinistes afin de seconder le mouvement militaire. Jamais Élisabeth n'avait manqué au prince de Béarn; elle avait stipulé des subsides d'hommes et d'argent, de braves archers, de vigoureux arquebusiers. Le sieur de Bouillon, vicomte de Turenne, s'était rendu en Angleterre muni de pleins-pouvoirs; l'objet de sa mission était double : obtenir les secours de la reine d'Angleterre, la protectrice de la réforme; appeler surtout l'intervention de cette puissante princesse auprès des électeurs luthériens de la Germanie pour presser l'envoi de quelques millers de reitres et de lansquenets.

L'Allemagne n'offrait plus le même aspect qu'à la magnifique époque de Luther. Les querelles religieuses n'avaient plus cette grandeur d'intérêt, cette puissance politique du commencement de ce siècle. La réforme s'y était empreinte d'un caractère de progrès rationnel et de durée; consistoires, prédicateurs, ministres du saint Évangile, tous marchaient dans une voie de droiture, de vertus, de lumières et de liberté; mais au fond de cette société se produisait pourtant un sentiment d'égoïsme et d'indifférence. La plupart des petits princes d'Allemagne étaient pauvres, besoigneux; la coutume des troupes auxiliaires dominant le seizième siècle, les électeurs et vas-

saux vendaient leurs reitres ou lansquenets au plus offrant, et avec une sorte d'oubli et de dédain de leur propre croyance. On trouvait des lansquenets dans les deux camps, et sans tenir compte d'une nationalité politique ou d'une conformité de symboles; tout était traité au prix des subsides.

C'était par l'intermédiaire de la reine Élisabeth qu'Henri de Béarn négociait en Allemagne: pauvre cadet de Gascogne, quelle garantie eût-il pu offrir d'une solde de troupes? Plein de reconnaissance, le Béarnais écrivait à sa vieille protectrice : « Madame, le sieur Horatio Pallavincini nous a remis la lettre qu'il vous a plu nous escrire, et faict entendre très-disertement ce qui estoit passé en la négociation qu'il a faicte par vostre commandement pour nos affaires en Allemagne, comme nous vous avons supplié d'y interposer vostre bon crédit et auctorité en nostre faveur. Et par ce qu'il nous a rapporté, nous avons pris une ferme confiance de la bonne volonté du duc de Saxe, particulièrement à nous faire avoir un bon et puissant secours de ce costé-là, comme nous l'avons requis, pour nous aider à la conservation de nostre droit et légitime succession à ceste couronne. La declaration qu'il en a faicte audict sieur Pallavincini nous a bien faict cognoistre la sincérité dont il vous a plu vous y employer; nous attribuons ceste bonne

disposition dudict duc au respect que nous sçavons qu'il porte à ce qui vient de vostre part. Nous avons très-grande obligation envers vous, comme principal motif du bien qui nous en peut arriver, dont nous vous remercions très-affectueusement, ensemble de l'ordre que vous avez commandé audict sieur Pallavicini de retourner faire ladicte négociation, si nous l'avons agréable; en quoy vous avez prévenu la requeste que nous vous en eussions faicte, comme de chose que nous avions en particulier souhait et opinion. Et pour satisfaire autant qu'il dépend de nous à ce que lesdicts princes desirent, nous avons advisé d'envoyer vers eux de nostre part nostre cousin le vicomte de Turenne; nous desirons que tout soit conduict par vos bonnes instructions et commandemens *. » Dans de telles dispositions politiques, la reine Élisabeth s'était hâtée de reconnaître la royauté de Henri IV et sa légitime succession à la couronne. Un ambassadeur spécial fut accrédité auprès du roi dés calvinistes en France.

Venise avait conservé de nobles et bons rapports avec Henri III; elle tenait à cette alliance, auxiliaire essentiel contre l'Espagne, Rome, Naples et l'Autriche, ses naturels ennemis; et puis, le sénat avait souvenir de cette magnifique et

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8682, fol 137.

joyeuse réception du roi de Pologne au milieu des lagunes de Venise, de ces fêtes de gondoles et d'amour, où Henri III « s'estoit esbattu d'une manière si agréable. » A la mort du dernier des Valois, Henri, son successeur, écrivit son avènement à la république, sa fidèle alliée. Ce ne fut qu'après deux jours de délibération dans le sénat que les Vénitiens reconnurent enfin Henri IV, malgré les efforts des ambassadeurs du roi d'Espagne, du duc de Savoie, du nonce du pape Quelques sénateurs étaient d'avis de ne pas trop se hâter, pour ne point offenser le pape qui avait excommunié Henri ; mais le grand nombre l'emporta. La politique de Venise lui faisait regarder le rétablissement de la puissance de la France comme l'équilibre sur lequel le repos de l'Europe était fondé. La république ordonna à Jean Moncenigo, son ambassadeur, de se rendre à Tours auprès de Henri, pour le complimenter sur son avènement à la couronne, et elle déclara en même temps au sieur de Maisse, ambassadeur d'Henri III à Venise, qu'il pouvait demeurer auprès d'elle jusqu'à ce que le nouveau roi lui eût fait connaître ses intentions. La résolution du sénat fut apprise par le peuple avec une grande joie; elle détermina au même parti les ducs de Mantoue et de Ferrare, qui firent l'accueil le plus favorable au duc de Luxembourg, passant alors pour se rendre à Rome où il

était envoyé auprès du pape par les catholiques royalistes *.

A côté de l'alliance de Venise et de quelques petits princes d'Italie, il en survint une autre plus curieuse, mais qui était d'un grand poids alors dans le mouvement européen. L'empire musulman, cette haute tête que le moyen âge catholique n'avait pu abattre dans les croisades, s'était élevé à toutes ses splendeurs au quinzième et seizième siècle! Ennemi naturel du roi d'Espagne et de la maison d'Autriche, il avait cherché ses plus antiques alliés en France et les avait trouvés depuis François Ier. Le sultan ne pouvant reconnaître la ligue, qui aurait jeté la couronne de France dans le mouvement espagnol, Amurat se tourna vers Henri IV, et un firman en lettres d'or lui fut adressé : « Amurat, par la grace du grand Dieu, très-grand empereur de Constantinople, de Syrie, Asie, Arabie, Jérusalem, Europe, seigneur de la maison des Ottomans, et de tous les princes d'Asie et d'Afrique, souverain dominateur de la mer ; à toy Henry de Navarre, issu de la race invincible des Bourbons ; je desire salut et heureuse fin pour ce que tu es très-clément et débonnaire et que tu as esté délaissé en bas-âge ; la renommée a esté jusqu'à nous de la grandeur de ton courage, magnanimité, et que

* Fontanieu, Portefeuille, nos 396,397.

don Philippe de la maison d'Autriche, favorisant aucun de tes ennemis, tasche de te priver de la succession légitime qui t'appartient au royaume de France qui est de nostre alliance et confédération, en haine de ce que tu détestes les faux services des idoles, très-desplaisantes au grand Dieu, pour tenir purement ce que tu tiens qui est le meilleur du monde; je te fais assavoir qu'ayant en horreur cette cause qui ne tend qu'au profit particulier de ceux qui se sont eslevés contre toy, je veux prendre ta protection et tellement dompter la follie de tes ennemis et de l'Espagnol qui t'occupe injustement le royaume de Navarre dont tu portes le titre, qu'il en sera mémoire à jamais, et te rendant victorieux, je veux te restablir avec ma puissance redoutable par tout le monde, au grand espouvantement de tous les roys, ayant moyen de les réduire en telle extresmité qu'ils ne te feront jamais ennuy. Il m'importe de avoir, si tu l'as pour agréable; et pour assuré tesmoignage de ma bienveillance en ton endroict, je t'enverray deux cents voiles surgir au port de Aiguemortes aussi promptement que la nécessité le requerra*. » La situation de Henri IV ne lui permettait pas de refuser des auxiliaires aussi puissans; mais comment cette

* Archives de Simancas, cot. B 61[17]; et Mss. de Béthune, vol. cot. 9037, fol. 22.

alliance avec les infidèles allait-elle être jugée par le parti catholique, par les ferventes âmes qui brûlaient du même esprit que les pieux pélerins du douzième siècle marchant à la Palestine ? Henri s'occupait peu de l'impression qu'un secours de telles armes allait produire ; il appelait alors les batailles!

Après la mort de Henri III, une portion de l'armée royaliste et catholique s'étant séparée des huguenots, Henri de Navarre fit sa retraite en Normandie. Le Béarnais n'était pas en force avec sa gentilhommerie, ainsi réduite, pour lutter contre l'armée de la ligue et les villes municipales. Son plan était d'attendre, dans une position fortifiée, le débarquement des Anglais d'Élisabeth, qui arrivaient sur le continent. Les dépêches de Londres annonçaient le prochain départ de lord Willoughby, à la tête de quatre mille Anglais, bons arquebusiers qu'Élisabeth avait promis ainsi qu'un subside de vingt mille livres sterlings *. C'est avec ce secours qu'Henri devait reprendre l'offensive et se porter rapidement sur la capitale.

* L'original de cet acte d'emprunt, signé par Mornay, est conservé dans les mss. de Béthune. Les 20 mille liv. furent rendus en 1605 ; l'acte de quittance, signé par le ministre anglais, est au dos du parchemin. Camden, 662, donne de curieuses pièces pour la campagne des Anglais sur le continent.

Le duc de Mayenne était sorti de Paris avec son armée de communes et de gentilshommes catholiques et marchait à son tour vers la Normandie, dans le double dessein de battre les huguenots, et surtout d'empêcher la jonction des Anglais et de Henri de Navarre. S'il était vaincu, il devait, se jetant à droite, occuper la Picardie pour se joindre aux secours promis par le duc de Parme. Dans le camp de Henri IV : « Il y eut nouvelle que le sieur duc de Mayenne avoit faict passer la rivière de Seine à son armée, que l'on disoit avoir plus de trois mille chevaux et de quatorze à quinze mille hommes de pieds, et qui s'est trouvée depuis en avoir plus encore que ne portoit le premier advis; elle estoit de cavalerie près de trois fois autant que le roy en pouvoit avoir, et d'infanterie la moitié davantage. »

Henri de Navarre, dans cette position difficile, s'empressa de rappeler ses deux armées de Picardie et de Champagne sous les ordres du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont. Ses forces ainsi réunies, il se retrancha dans Arques, « qui est un assez bon bourg, non fermé, assis sur la petite rivière de Béthune, ayant un chasteau fossoyé et assez fort d'assiette. » L'armée du Béarnais dressa son camp fortifié, bien muni d'artillerie, et toutes les avenues gardées par bon nombre de soldats, pendant que le duc de Mayenne poursuivait sa marche victorieuse dans

la Normandie, s'emparant de Gournay, de Neufchâtel. Puis, M. Mayenne se présenta devant la brave chevalerie de Henri: « Le jeudi, 23 septembre, il fit mettre son armée en bataille, et, au milieu de la nuit, elle passa la petite rivière, afin de forcer les retranchemens huguenots à la pointe du jour. Henri de Navarre, averti de tous ces mouvemens, distribua les diverses troupes, et laissa le maréchal de Biron avec les compagnies de MM. de Chastillon et de Malligny au haut de la tranchée. La première attaque eut lieu sur ce point, « laquelle fut très-bien soutenue par le dict sieur de Biron de qui les yeux seuls valloient la force et les bras de deux mille autres. » Les soldats du duc de Mayenne pénétrèrent cependant dans les retranchemens par la trahison de trois compagnies de lansquenets et Suisses.

« Dieu, continue le narrateur calviniste ne permit pas qu'ils eussent la victoire, car estant survenu M. de Montpensier avec sa cornette de gens d'armes, plus le sieur de Chastillon avec un rafraischissement de cinq cents bons arquebusiers, lesdicts ennemis furent contraincts de se retirer; aussitost M. de Montpensier fit advancer deux pièces de canon qui tirèrent sur l'ennemi pendant tout le temps de sa retraite, laquelle fut fort incommodée par lesdicts canons, sans que jamais on lui vist tourner la teste, pour voir d'où luy venoit le mal. »

Dans cette action, la plus sérieuse du combat, les troupes catholiques avaient eu le dessous. A toutes les autres attaques, le duc de Mayenne ne fut pas plus heureux ; la brave gentilhommerie huguenotte soutint sa réputation de bras de fer ; Henri de Navarre, enfant perdu de courage, brave compagnon de chevalerie, donnait partout l'exemple ! Et qu'avait-il à perdre? devant lui était la couronne, un beau royaume à conquérir ! Quand ses soldats faillissaient de cœur, hardi cadet de race, il se précipitait au milieu d'eux et disait quelques-unes de ses héroïques et joyeuses gasconades. Ce vieux sang des montagnes, cette force, ce courage d'une vie active, triomphèrent de la tactique hésitante du duc de Mayenne, épais de taille, lent à se mouvoir en face de ces gentilshommes caracolant autour de ses carrés de lances et d'arquebuses. La chevalerie provinciale était restée maîtresse de ses retranchemens; les communes se dégoûtaient ; la saison des pluies avait rendu les chemins impraticables. Les Parisiens s'étaient vu forcés à la retraite, et la jonction des Anglais et de Henri de Navarre put s'effectuer sans difficultés : leurs cornettes parurent unies dans la plaine.

La campagne commençait donc sous de bons auspices pour Henri ; il fallait mettre à profit l'ardeur toute guerrière des gentilshommes. On

n'avait pas d'argent, aucune paie; n'était-il pas simple de se saisir de quelque bonne ville, pour la livrer à la discrétion avide des camps ? Tous ces valeureux aventuriers du midi n'étaient pas riches; les vingt mille livres sterlings payés par Élisabeth ne pouvaient aller bien loin; le pillage seul satisferait leurs besoins de batailles, leurs dissipations martiales. Par une pointe rapide et secrète, toute l'armée de Henri de Navarre se porta sur Paris; les faubourgs furent pris et pillés : « A l'aurore du premier jour de novembre, ils furent tellement attaqués qu'en moins d'une heure ils furent tous emportés avec meurtre de sept à huit cents hommes de ceux qui estoient venus à la desfense, perte de quatorze de leurs enseignes et prise de treize pièces de canon tant grosses que petites. »

Ces malheureux faubourgs furent abandonnés à la fureur des soldats; un affreux pillage suivit les scènes de sang. Henri de Navarre entra dans le faubourg Saint-Jacques sur les huit heures du matin, et s'y montra jusqu'à la triste tour de Nesle baignée par les eaux de la Seine. Des ordres avaient été donnés pour qu'on épargnât les églises et les monastères; on dut respecter les vases sacrés et les ornemens ecclésiastiques. « Enfin, voyant que les Parisiens ne montraient aucun désir de se venger du dommage qu'ils avoient reçu, Sa Majesté se résolut de sortir desdicts

faubourgs, et finalement en partit, se contentant, pour cette fois, d'avoir entrepris et exécuté sur ladicte ville ce qui n'y avoit point encore esté faict *. »

Le pamphlet huguenot mentait, en annonçant que les bourgeois ne faisaient aucun préparatif pour défendre leur ville; les bons habitans de Paris, par leur martiale attitude, avaient forcé le Béarnais à la retraite. Que de mesures de précaution avaient été prises ! « De par le prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, M. d'Aubray, colonel au quartier de Sainct-Severin; nous vous prions et ordonnons que pour la garde et sureté de cette ville, vous envoyiez par chascun jour, à commencer de ce-jourd'huy, trois compagnies bien armées de bourgeois qui sont sous vostre charge, aux remparts et tranchées qui sont depuis la porte neuve jusques à la porte de Montmartre, pour y faire bonne garde durant le temps que les ennemis seront ès environs de ladicte ville, et faictes-y telle diligence qu'il n'y ait aucune faute, et que par chascun jour les compagnies qui entreront en garde y arrivent à neuf heures du matin pour lever celles qui y auront esté le jour précédent, et n'en souffrirez partir que les autres n'y soient

* « Vray et sommaire discours de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par Sa Majesté Très-Chrestienne, depuis son avènement à la couronne jusques à la fin de l'an 1589. »

arrivées; leur commandant d'obéir à leurs capitaines et à ceux de la noblesse que M. de Rosne a charge expresse de conduire; et enjoignons aux capitaines qui sont sous vostre charge de chastier ceux qui se trouveront en désobéissance. 17e septembre 1589. » — Pareil mandement a été envoyé à chascun des autres colonels : « Il est enjoinct aux habitans de la Courtille de couper présentement toutes les hayes de leurs jardins à la hauteur de deux pieds ou environ, et à eux commandé d'obéir à René Pirouet, l'un des habitans auquel est enjoinct de faire commandement de couper lesdictes hayes, et en cas de refus lui enjoinct de les faire couper. 19e septembre *. » — M. d'Aubray, colonel au quartier de Sainct-Severin; nous vous prions, et au besoin mandons et ordonnons que sur l'advertissement certain que nous avons du retour de l'ennemi en intention d'assiéger ceste ville, vous ayez à mander, de par nous, tous les capitaines qui sont sous vostre charge, auxquels vous enjoindrez de faire cy-après bonne et sûre garde par chascune nuict, et que pour cet effect ils ayent à le faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leur charge, leur desclarant que contre les désobéissans il sera procédé par amendes rigoureuses. 27e octobre 1589 **. » — Et le 30 et 31e jour d'oc-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 436.

** *Ibid.*, XII, fol, 464, vers.

tobre, les prevost des marchands et eschevins prirent diverses mesures de sureté. On assigna des places de bataille à chaque colonel à la tête de leurs nombreuses compagnies. MM. d'Aubray et Pigneron durent se tenir en la place Maubert ; les sieurs de Compans, Pacart et Boursier campèrent au bout du pont Saint-Michel ; le sieur Dufresnoy à la croix du Tiroir ; les président de Neuilly, Luillier et Feuillet en la grande place de Grève, en face de l'Hostel de la Ville ; les présidens Champrond, Dufour et Midorge au cimetière Saint-Jean ; le président Dublane-Mesnil et de Grand-Rue au lieu des Tournelles, et les sieurs de Costeblanche et Trousson au cimetière des Saints-Innocents*. Aucun bourgeois de la ville ne pût sortir sans passeport bien et duement signé par les membres du bureau **. « Quarteniers, transportez-vous présentement par toutes les églises de ceste ville et fauxbourgs pour advertir messieurs les curés, marguilliers et autres chefs des églises, qu'il ne soit aucunement sonné de cloches, sinon pour appeler le peuple au service. 31e octobre ***. — Il est enjoinct à tous les colonels et capitaines de ceste ville faire promptement abattre tous les auvens ; appeler tous leurs

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 473 474.

** *Ibid.*, XII, fol. 474.

*** *Ibid.*, XII, fol. 474 vers.

bourgeois en armes, et faire tenir des tonneaux pleins de terre le long des maisons pour les ranger, si besoin est; avec desfense toutesfois de poser des barricades sans l'exprès commandement des prevost et eschevins. 31e octobre *. M. d'Aubray, colonel; nous vous prions incontinent, la présente reçue, commettre un bon bourgeois de chascune des dixaines qui sont sous vostre colonnelle, pour aller tout présentement en la plus grande diligence que faire se pourra, par devers tous les bons bourgeois desdictes dixaines, les prier de donner pour cejourd'huy telle quantité de gros ou petits pains qu'il en faut et qu'ils pourront commodément, pour la nourriture des gens de guerre arrivés en ceste ville pour la secourir; et aux prochains jours suivans, donner ce qu'il leur plaira de bled, farine et vin pour continuer la nourriture desdicts gens de guerre qui viennent deslivrer icelle de l'oppression des ennemis. 2e novembre 1589 **. Sire Robert Daves, quartenier; enjoignez à tous les dixainiers de vostre quartier de eux transporter par toutes les maisons et chambres, pour prier tous bourgeois et habitans de chascune dixaine de délivrer pots de fer, vieilles chaudières, pestards, marmites rompues et cassées et autres matières et métaux de

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 475.

** *Ibid.* XII, fol. 477.

fer, de fonte qu'ils auront, pour le tout faire porter en la maison d'un chascun dixainier pour aucune chose très-nécessaire à la desfense de la ville. 14e novembre *. Pour empescher les dégâts et ruines des maisons estant aux fauxbourgs de ceste ville, lesquelles sóntjournellement desmolies par les Suisses y estant en garnison, et le bois d'icelle bruslé à cause de la froidure ès corps-de-garde desdicts Suisses, est ordonné que par les habitans de ceste ville sera fourni auxdicts Suisses, par chascun jour, une voye de bois, seulement durant le temps de leur séjour ès dicts fauxbourgs, et pour cet effect les quartiers d'icelle ville fourniront l'un après l'autre une voye de gros bois, à raison de soixante busches par voye; et Messieurs les quarteniers envoyeront leurs cinquanteniers et dixainiers par les maisons desdicts bourgeois les advertir de la présente ordonnance, et requérir amiablement ceux qui auront moyen de donner chascun une ou plusieurs busches pour former ladicte voye de bois pour tout un quartier, l'un après l'autre, en sorte qu'un quartier ne fournira une voye de bois que tous les seize jours. 16e novembre **. — Il est enjoinct à tous les bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de se garnir et faire provision,

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 486.

** *Ibid.*, XII, fol. 491.

en toute diligence, d'une arbaleste, d'une pelle et d'une hotte pour employer aux fortifications de cestedicte ville, aux prochains jours et sitôt qu'il leur sera commandé. 18e novembre *. — Messieurs les quarteniers, nous vous prions vous transporter par toutes les maisons de vostre quartier, en présence de vos dixainiers, pour les prier de semondre, d'aider et secourir de leurs moyens, soit en argent comptant ou autrement, les pauvres soldats Suisses ou autres estrangers, lesquels sont à présent malades ès fauxbourgs de ceste ville, sans aucune commodité de vivres, s'ils ne reçoivent quelques bienfaicts et charités des catholiques et affectionnés au parti de l'union, pour le service desquels ils ont quitté leurs biens, leur patrie, leurs femmes et enfans, ce qui doit esmouvoir un chascun à leur bien faire et ayder selon que Dieu lui en a donné moyen. 21e novembre **. »

Malgré ces précautions, les fauxbourgs furent pillés par les troupes royales; le respect pour les églises, si impérieusement commandé par Henri de Navarre, tenait à la nécessité qu'avait ce prince de ménager le parti catholique. Quelques braves et dignes gentilshommes de cette opinion étaient restés sous sa tente; il voulait se les attirer, grou-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 493.

** *Ibid.*. XII, fol. 496, vers.

per autour de lui tout ce qui n'était pas ligueur inflexible. Henri de Navarre avait plus besoin alors que jamais de valeur et de politique ; le territoire sur lequel il combattait était tout dévoué à une foi religieuse qui n'était pas la sienne ; au moindre engagement, les communes prenaient les armes et tombaient sur les huguenots au son du tocsin. Ainsi, à cette valeur innée dans son âme d'épreuves et de fatigues, Bourbon joignait cette conviction profonde de la nécessité de vaincre ; c'est ce qui explique souvent ces beaux désespoirs au milieu des batailles qui ont rendu célèbre le nom du Béarnais, et lui assurèrent la victoire. D'ailleurs, Henri n'avait qu'à montrer à quelques gentilshommes ses cornettes blanches pour commander la guerre. M. de Mayenne, au contraire, devait concerter ses opérations militaires avec le conseil de l'union, les parlementaires, les bourgeois, les quarteniers ; et cela donnait à ses mesures de batailles de l'hésitation et de l'embarras ; on avait des idées de trahison, des volontés hardies sans expérience, et le général le plus consommé eût pu faire ainsi des fautes ; et puis, les communes parleuses et bourgeoises pouvaient-elles résister à la rude chevalerie des montagnes, si pleine de vigueur et d'énergie ? Ces circonstances expliquent la plupart des victoires de Henri de Navarre ; ce prince n'avait aucune tactique : Biron et La Noue seuls étaient généraux ; ils dres-

saient les plans de campagne, arrêtaient les mesures de guerre. Henri, brave et hardi compagnon, se précipitait avec courage dans un champ de bataille; il se mêlait à tous les dangers, mais sans prévoyance, sans combinaison. Tout pour lui se changeait en une sorte de combat corps à corps.

Si l'entreprise d'Arques n'avait point réussi, l'armée du duc de Mayenne n'en était pas moins restée forte; c'était seulement pour elle un coup manqué, comme la pointe de Henri de Béarn sur Paris. La retraite de l'armée catholique en Picardie n'était destinée qu'à favoriser sa jonction avec quelques bandes espagnoles envoyées par Philippe II; rien n'était décidé. Un corps de onze cents lances, sous les ordres du comte d'Egmont, marcha de la Flandre, pour se mettre à la disposition du duc de Mayenne; Philippe II avait également promis des subsides, la solde de trois mille Suisses et de quelques lansquenets qui servaient sous les bannières de la sainte-union. L'hiver se passa en négociations des politiques, en rapprochemens. Mais, au mois de février, les cloches de la vieille cathédrale de Paris annoncèrent le départ de l'armée catholique pour la Normandie. L'argent manquait au duc de Mayenne, et comme son armée active comptait des mercenaires mécontens, cette circonstance jetait du désordre dans toutes ses opérations.

Le 7 mars 1590, le duc de Mayenne écrivait

au commandeur Moreo, l'agent du roi d'Espagne auprès de l'armée confédérée : « Je m'attristerai tousjours de ce que je vois maintenant à nostre très-grand malheur et ruine infaillible, que le défaut et manquement des promesses qui ont esté faictes à nos reistres, Suisses et lansquenets apporteroit un tel désordre que le remède en seroit très-difficile. Nous sommes au dernier point de misère, me voyant du tout arresté, lorsque je pensois advancer comme je fais en toute diligence pour aller secourir Dreux. Je vous conjure, au nom de Dieu, de vouloir venir en la plus grande diligence qu'il vous sera possible avec l'argent, et en attendant escrivez auxdicts estrangers pour les assurer du payement *. » Et le 9 mars il ajoutait : « Comme j'estois sur le poinct de marcher aux ennemis et lever le siége de Dreux, je viens de recevoir une nouvelle protestation de nos Suisses qui sont résolus de passer outre sans estre satisfaits de ce qui leur a esté promis; et quand bien je les vaincrois de prières et d'importunités pour les faire marcher, ils m'ont résolu tout ouvertement de plier leurs drapeaux dans deux jours et de retourner en leurs pays. Jugez, je vous supplie, la peine en quoy je suis, et combien ce m'est de désespoir de cognoistre le peu de secours que je reçois en

* Archives de Simancas, cot. B 67[203].

ceste extresmité. Je vous en ay adverty et importuné mille fois, et ne vois pas que vous en preniez le soin que mérite l'importance de l'affaire, vous voulant bien protester de mon costé que je suis résolu de m'arrester avec eux, très-marry de me voir réduict et abandonné de ceste sorte, et cela me contrainct de prester l'oreille à ce qui se présentera pour nostre conservation, ne sçachant à qui m'adresser mieux que vous *. » Ces peines, ces inquiétudes, le duc de Mayenne les exprimait quelques jours avant la bataille d'Ivry, qui décida la question militaire de la campagne et avança si puissamment la question politique de la succession à la couronne.

L'armée du duc de Mayenne était supérieure en nombre, « car il fut jugé qu'ils estoient plus de quatre mille chevaux et de dix à douze mille hommes de pied. » Henri, aidé du maréchal de Biron, avait dressé son plan de bataille, et son armée, divisée en sept escadrons, présentait l'effectif suivant : « Le premier escadron, sous les ordres du mareschal d'Aumont, pouvoit estre de trois cents bons chevaux flanqués de deux régimens d'infanterie; le second, commandé par M. de Montpensier, avoit le mesme nombre de chevaux; à sa gauche, quatre ou cinq cents lansquenets, à sa droite, un régiment de Suis-

* Archives de Simancas, cot. B 67[201].

ses; la cavalerie légère, forte de quatre cents chevaux, estoit non loin de l'artillerie qui se composoit de quatre canons et deux couleuvrines; le quatrième escadron, ayant pour chef le baron de Biron, comptoit deux cents cinquante chevaux; le cinquième escadron estoit celuy du roy, fort de six cents chevaux rangés sur cinq rangs, et entouré de quatre bataillons de Suisses et des régimens de ses gardes; le mareschal de Biron commandoit le sixième, fort de deux cent cinquante chevaux et de deux régimens d'infanterie; le septième enfin estoit l'escadron des reistres, ayant aussi deux cent cinquante chevaux et entouré d'infanterie. Le prince de Conti arriva peu après avec sa troupe de cavalerie et quelque infanterie. »

Les deux armées se rencontrèrent à Ivry, près Dreux, quelques jours après les tristes lettres du duc de Mayenne; et le 13 mars 1590, elles estoient en présence. Le combat s'engagea terrible. L'armée catholique s'estoit desveloppée sur une hauteur. Les treize cents lances de Flandre formoient un escadron épais où brilloient les cornettes du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale; deux régimens suisses, couverts par de l'infanterie française, s'étendaient en corps de bataille. « L'armée de la ligue, dit le récit officiel, estoit plus chargée de clinquans d'or et d'argent sur les casaques; celle du roy l'estoit

plus de fer, et ne se pouvoit rien voir de plus formidable que deux mille gentilshommes armés à nud, depuis la teste jusques aux pieds. » L'affaire s'engagea par une canonnade de M. de La Guiche, grand maître de l'artillerie; quelques escadrons de l'armée de la ligue s'étant avancés sur le canon, le maréchal de Biron les reçut avec une bonne contenance; et alors s'ébranlèrent les lances wallonnes; elles marchaient en corps, précédées de quatre cents arquebusiers à cheval, le morion en tête, croisant leur fer pour cribler de balles les chevaux légers qui caracolaient autour des Espagnols. Henri s'était précipité le premier à la tête de son escadron dans le fort de la mêlée; il frappait d'estoc et de taille. Quelle puissance de corps et de bras dans ces braves chevaliers des montagnes! Leur épée était lourde, leur pistolet de gros calibre; la canonade de La Guiche foudroyait les plus épais carrés de lances, et en moins de rien on vit tourner le dos de ceux qui venaient si furieusement présenter le visage : ils employèrent le secours de leurs talons. « Ce commencement de victoire ne pouvoit encore resjouir l'armée, ne voyant point nostre Henri IV. Mais aussitost on l'apperçut de loin, couvert du sang de ses ennemis, sans que Dieu mercy ils eussent vu une goutte du sien, encore qu'il fust assez remarquable par un grand panache blanc qu'il avoit à son accoustrement de

teste, et un autre que portoit son cheval. Arrivé qu'il fust, il se fit de toute l'armée, en signe d'actions de grâces à Dieu de ce qu'il estoit sain et sauve, un cri universel de *vive le roy!* »

La bataille de lances wallonnes, une fois ébranlée, comment le reste de l'armée de la ligue, ramassis de forces municipales, aurait-il résisté aux Anglais réguliers de lord Willoughby, à la vieille et forte chevalerie du maréchal de Biron qui formaient le corps de réserve? Le duc de Mayenne ne pouvait plus compter que sur les Suisses. Dès le commencement de la bataille, privés de solde, ils n'avaient pas voulu donner pour secourir les gardes wallonnes. Ils s'étaient formés en bataille carrée, leurs arquebusiers aux quatre coins, leurs pièces d'artillerie au centre, attendant la fin de la charge. Quand la victoire se fut décidée pour Henri de Navarre, ils restèrent dans leur ordre, sans quitter leurs rangs. Les attaqueroit-on? Henri parlementa avec eux; il est même à présumer qu'avant la bataille des promesses leur avaient été faites; car ils passèrent tous, par une trahison inouïe, dans le camp huguenot, et se tournèrent contre la bourgeoisie qui pourtant les avait si bien accueillis dans Paris. Ceci décida la bataille.

L'armée du Béarnais, victorieuse, poursuivit le duc de Mayenne et ses troupes en déroute jusqu'aux portes de la ville de Mantes qui servit de

refuge aux vaincus. Les catholiques éprouvèrent des pertes immenses; la retraite, faite sans aucun ordre, leur fut surtout meurtrière; rien ne put résister à cette ardeur de la victoire qui animait la gentilhommerie huguenote *. Le résultat de la bataille était décisif; il donnait une puissance morale à l'armée calviniste; elle effrayait Paris, en fortifiant le parti politique qui envisageait dès-lors un terme au pouvoir municipal, par l'acceptation de la royauté de Henri de Navarre. La bataille d'Ivry livrait d'ailleurs la Normandie à Henri IV; elle le rendait maître d'un pays riche, abondant; il pouvait de là se précipiter sur Paris, sur le grand siége de la ligue. Les communications si essentielles avec l'Angleterre étaient désormais assurées; c'était chose capitale, car les rapports avec le midi étaient entièrement interrompus pour l'armée calviniste. Le duc de Mercœur **, indépendant dans la Bretagne, s'était

* Il existe une foule de relations, tant imprimées que manuscrites, sur la bataille d'Ivry: *voyez* les manuscrits de Colbert, vol. XXXI, reg. parchemin.; Dupuy, vol. CCCXVII, et « le vray discours de la victoire obtenue par le roy de France et de Navarre Henry IV, en la bataille donnée contre les rebelles ligués près le bourg d'Ivry, en la plaine de Sainct-André. » Londres, Thomas Owrim, 1590.

** Après la bataille d'Ivry, le duc de Mayenne écrivait au duc de Mercœur: « Monsieur; le malheureux événement de nostre bataille sera, comme j'estime, volé jusqu'à

emparé des passages ; la plupart des grandes cités se proclamaient pour la ligue ; Henri n'avait que Tours, Blois, Caen, et encore au premier échec pouvaient-elles lui échapper : c'était pour lui une nécessité de vaincre ; son armée était comme un corps d'aventuriers jetés dans les provinces centrales et entourés d'ennemis qui l'attaquaient et le prenaient dans tous les sens. La victoire pouvait seule le sauver ! Il l'obtint à Ivry.

vous, et vous aura rendu nos misères plus extresmes qu'elles ne sont. Graces à Dieu, la longue expérience que vous avez acquise dans le monde, vous donne assez de jugement des différens effects de la guerre. Et puisque j'ay esté réservé pour mes péchés, je vous puis assurer que c'est avec tant de courage et résolution que j'espère, avec l'aide de Dieu, rendre nos affaires en meilleur terme que jamais. » 16 mars 1590. — Biblioth. royale, Mss. vol. cot. 9135, fol. 55.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LXXI.

(Pages 15 à 49.)

GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES DE PARIS.

1588.

Mesures municipales après les barricades. — Changement du conseil de ville. — Élections. — Ordre de police. — Les clés, les murailles. — Passeports. — Les étrangers. — Le feu. — Lettres aux villes. — Démarches auprès des ambassadeurs. — Paris aux Guise.

CHAPITRE LXXII.

(Pages 50 à 76.)

ADOPTION DE L'UNION. — TRANSACTION INSTANTANÉE.

1588.

Situation du roi à Chartres. — Lettres sur les barricades. — Gouvernement du duc d'Épernon. — Démarche de Paris auprès du roi. — Procession de pénitens. — Lettre de la ville. — Réponse du roi. — Négociation parlementaire. — Requête de l'Union. — Édit. — Concessions. — Lieutenance-générale et grande maîtrise du duc de Guise.

CHAPITRE LXXIII.

(Pages 77 à 102)

SITUATION POLITIQUE A L'EXTÉRIEUR.

1586 — 1588.

La Flandre. — Le comte de Leicester, gouverneur. — Rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. — Préparatifs de l'*armada*. — Conjuration catholique de Marie Stuart. — Correspondance avec Philippe II. — Intervention des Guise. — De Henri III. — Mort de Marie Stuart. — Effet en Europe. — Mouvement de l'Espagne. — Rapprochement d'Elisabeth et de la France. — Départ de l'*armada*. — Elle est dispersée. — Influence de ces événemens. — La Hollande.

CHAPITRE LXXIV.

(Pages 103 à 113.)

ÉTAT DES OPINIONS. — ÉLECTIONS POUR LES ÉTATS DE BLOIS. — ACTION POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

1588.

Pamphlets protestans. — Du tiers parti parlementaire. — Des catholiques. — Situation des esprits lors de la convocation des Etats. — Action de la ligue sur les élections. — Correspondance du duc de Guise avec l'Espagne sur les États de Blois.

CHAPITRE LXXV.

(Pages 114 à 132.)

ÉTATS DE BLOIS. — ADOPTION DE L'UNION CATHOLIQUE.

1588.

Arrivée des députés. — Influence de la ligue. — Changement du conseil. — Ouverture des États. — Harangues. — Présidences. — Négociations. — Questions préliminaires. — Guerre. — Finances. — L'union catholique déclarée loi fondamentale.

CHAPITRE LXXVI.

(Pages 133 à 171.)

TROISIÈME PARTIE DES ÉTATS DE BLOIS.

1588.

La maison de Guise maîtresse des États. — Avis de ses partisans. — Question sur la constitution des États. — Guerre contre les huguenots. — Question financière. — Opposition des États. — Conseil du roi. — Délibérations. — Exécution contre les princes de Guise. — Récit de Miron sur l'assassinat. — Caractère des Guises.

CHAPITRE LXXVII.

(Pages 172 à 209.)

DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

1588 — 1589.

Nouvelle de la mort du duc de Guise à Paris. — Mesures municipales. — Circulaire aux villes. — Élections. — Conseil de l'union. — Magistrats. — Conseil des seize quarteniers. — Prédicateurs. — Déchéance de Henri III. — Gouvernement municipal. — Rapports extérieurs.

CHAPITRE LXXVIII.

(Pages 210 à 223.)

MOUVEMENT PROVINCIAL.

1588—1589.

Effet produit dans les grandes villes par la mort de Messieurs de Guise. — Révoltes spontanées. — Organisation catholique et municipale. — Lyon. — Toulouse. — Marseille. — Rouen. — Correspondance des municipalités avec le conseil d'union catholique.

CHAPITRE LXXIX.

(Pages 224 à 245.)

FIN DES ÉTATS DE BLOIS. — RÉUNION DE HENRI III AU ROI DE NAVARRE.

1589.

Le roi après le coup d'État. — Mort de Catherine de Médicis. — Suite des États de Blois. — Leur dissolution. — Progrès des armées de la ligue. — Marche du roi de Navarre. — Négociation ouverte avec lui. — Trêve. — Union des politiques et des huguenots.

CHAPITRE LXXX.

(Pages 246 à 273.)

SITUATION DE PARIS. — ASSASSINAT DE HENRI III.

1589.

Esprit de Paris. — Actes du gouvernement de l'union. — Le duc de Mayenne, lieutenant-général. — Mesures contre les politiques. — Contre les émigrés. — Processions. — Prédications. — Diatribes contre le roi. — Approche de l'armée royaliste. — Séjour à Saint-Cloud. — Jacques Clément. — Assassinat de Henri III.

CHAPITRE LXXXI.

(Pages 274 à 291.)

RAPPORTS AVEC L'ESPAGNE SUR LA MORT DU DUC DE GUISE ET DE HENRI III.

1589.

Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II, sous le nom de Jacobus. — Instructions de Fresne Forget. — Philippe II sur la mort de Guise. — Correspondance avec Mendoça. — Dépêches de Mendoça sur la mort de Henri III.

CHAPITRE LXXXII.

(Pages 292 à 320.)

HENRI DE NAVARRE ET CHARLES X ROIS DE FRANCE.

1589.

Les huguenots saluent roi Henri de Navarre. — Le camp de Henri IV. — Division des royalistes. — Déclaration du Béarnais. — Retraite dans les provinces. — Paris après la mort de Henri III. — Pamphlets. — Apothéose de Jacques Clément. — L'union catholique élit un roi. — Charles X. — Reconnaissance par l'Espagne.

CHAPITRE LXXXIII.

(Pages 321 à 347.)

ALLIANCES DE HENRI IV. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — ARQUES. — IVRY.

1589—1590.

Traité de Henri de Navarre avec Élisabeth. — Venise. — Les princes d'Allemagne. — Le sultan. — Retraite de Henri et des huguenots dans la Normandie. — Marche du duc de Mayenne. — Combat d'Arques. — Mouvement d'Henri IV sur Paris. — Nouvelle retraite. — Bataille d'Ivry. — Résultat politique.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

J'ai souvent réfléchi au mot de mon aïeul Henri IV. *Paris vaut bien une messe;* une messe à moi c'est la Charte.

Paroles de LOUIS XVIII *à un de ses ministres.*

TOME SIXIÈME.

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMP^e^, LIBRAIRES.

1834.

CHAPITRE LXXXIV.

DÉVELOPPEMENT DU TIERS PARTI NÉGOCIATEUR. — SIÉGE DE PARIS.

Le tiers parti politique et négociateur à Paris. — Dans le camp de Henri IV. — Mort de Charles X. — Le duc de Mayenne. — Attaque contre le tiers parti. — Sorbonne. — Parlemens. — Siége de Paris. — Ménagemens de Henri de Navarre. — Conférence de Noisy. — Marche du duc de Parme. — Levée du blocus de Paris.

1590.

Dès la mort de Henri III, il s'était formé à Paris, et dans les villes soumises à l'union, un

tiers parti de négociateurs qui voulait préparer une heureuse fin aux troubles de la France ; tous admettaient la nécessité d'un roi catholique ; tous excluaient Henri de Navarre tant qu'il persisterait en une malheureuse hérésie. Un trône huguenot, élevé sur les ferventes cités, paraissait une impossibilité dans les idées sérieuses des hommes même les plus modérés. Mais, si Henri de Navarre se laissait instruire et convertir, s'il adoptait la foi romaine, n'était-ce pas un moyen d'en finir avec les tristes débats et les guerres civiles? Le droit successorial de Henri de Navarre était le moins contestable ; pour soutenir celui de l'Espagne, il fallait abolir la loi salique, principe fortement défendu par les parlementaires ; et pour faire triompher les prétentions des Guise, n'était-il pas également nécessaire de frapper d'usurpation l'avènement des Capet? Avec Henri de Navarre, on n'invoquait plus que le droit politique, l'application des principes existans et reconnus.

Ce parti de négociateurs trouvait une double expression, soit dans le camp de Henri de Navarre, soit dans les villes de l'union. En tête se trouvait Gonzagues, duc de Nevers, modéré d'opinion, ardent ami de Catherine de Médicis ; il se plaçait entre les partis pour profiter également de toutes les changes. Biron était plus décidé ; mais chef des royalistes unis à Henri de Navarre, il cherchait à donner, par les négociations, le

premier rang à ses compagnons de bataille, effacés sous la chevalerie calviniste. Villeroy, l'actif ministre, passait d'un camp à un autre, et gagnait la confiance du roi de Navarre par une dextérité de principes et de conduite, qui le rendait utile à tous. Puis, au-dessus d'eux, Charles X, vieillard maladif, homme timide, qui gardait la couronne comme un bien acquis et dû, mais qui se réservait de la transmettre à Henri de Navarre son neveu, s'il se convertissait au catholicisme. Ce parti de transaction avait ses représentans dans les cours de justice, dans une minorité du parlement que conduisait le président Brisson. A tout prendre, le duc de Mayenne n'était pas éloigné de s'arranger avec lui, il cherchait à tenir une position mixte entre les opinions populaires, représentées par les seize quarteniers, colonels et le tiers parti négociateur. S'il ne pouvait assurer un trône à sa race, le duc de Mayenne aurait fait volontiers ses conditions au Béarnais, de manière à se donner un grand gouvernement de province.

Le parti populaire voyait bien que c'en était fait de la sainte-ligue, des libertés et franchises de la cité, si les négociateurs amenaient l'armée royale de Henri de Navarre dans les murs de Paris. Le but des ligueurs devait être d'attaquer vigoureusement les consciences timides qui parlaient de transiger, lorsqu'il fallait mourir pour

le service de Dieu et les franchises municipales. Le conseil des seize quarteniers et colonels se réunissait tous les jours; on délibérait de prendre des mesures violentes, d'atteindre d'abord les doctrines, et d'arriver ensuite aux actes. Le parti populaire fit encore publier une suite de brochures et de pamphlets contre les politiques, et Henri l'hérétique, le Béarnais relaps, excommunié. On criait aux rues de Paris : « Avis et exhortation en toute humilité et obéissance à messeigneurs du conseil d'Estat général de la saincte-union de l'Église catholique, apostolique et romaine, contre les blasphémateurs du nom de Dieu, et de ceux qui seront trouvés en adultère et paillardise; ensemble contre ceux qui soutiennent les hérétiques et politiques de ce temps, et qui de leurs langues intimident les bons et fidèles chrestiens au service de la saincte-union, pour estre poursuivis par voye de justice ainsi que de raison. Plus, un advertissement audict conseil, d'oster les boutiques des perruquières qui vendent les cheveux des morts et des vivans *. » « Les impostures et calomnies des huguenots, politiques et athéistes, pour colorer le massacre commis ès personnes de messeigneurs les cardinal et duc de Guise par Henry de Valois, avec la réfutation, et comme on se doibt com-

* Paris, Denis Binet, 1589.

porter contre l'inhumanité des massacreurs et tyrans, et de la punition nécessaire d'iceux *. »

« La vie, mœurs et déportemens de Henry Béarnois, soy-disant roy de Navarre, où les catholiques de ce royaume pourront descouvrir quelles sont les hypocrisies de celui qui les voudroit dominer, et envahir la couronne très-chrestienne à Charles, cardinal de Bourbon, roy de France **. »

Le conseil des seize quarteniers ne se contentait pas de jeter le ridicule et la haine sur le parti négociateur; maître du bureau de la ville, des échevins, du conseil de l'union, de tout ce qui commandait l'obéissance dans la cité, il appela une manifestation publique et légale des sentimens populaires contre tout arrangement avec Henri de Navarre. Le moyen que le tiers parti voulait employer était, ainsi qu'on la dit, la conversion de Henri IV; les pamphlets de la ligue avaient répondu à cette théorie, en posant en fait qu'on ne pouvait absoudre un hérétique, relaps, un homme qui avait déjà renoncé à sa foi pour embrasser l'hérésie. Ce principe, on le fit proclamer par tout ce qui était pouvoir dans la cité. La Sorbonne était fortement ligueuse, et d'ailleurs les quarteniers, à la tête du peuple, n'auraient pas souffert qu'une autre opinion fût

* Lyon, 1589.

** Paris, Pierre Deshayes, 1589.

exprimée. Il fut déclaré par la Faculté en assemblée solennelle : « qu'il estoit de droict divin inhibé et deffendu aux catholiques recevoir pour roy un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Église, et plus estroitement encore un relaps et nommément excommunié du saint-siége; que s'il eschet qu'aucun diffamé de ces qualités ait obtenu, en jugement extérieur, absolution de ses crimes et censures, et qu'il reste toutefois en danger évident de feintise et perfidie, et de la ruine et subversion de la religion catholique, iceluy néanmoins doibt estre exclu du royaume par mesme droit. Et quiconque s'efforce de faire parvenir un tel personnage au royaume, ou luy ayde et favorise, ou mesme permet qu'il y parvienne y pouvant empescher, et le devant selon sa charge, cestuy faict injure aux sacrés canons, et le peut-on justement soupçonner d'hérésie et réputer pernicieux à la religion et à l'Église; et pour ceste cause on peut et doibt agir contre luy, sans aucun respect de degré ou prééminence. Et partant, puisque Henry de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérésie, notoirement ennemi de l'Église, relaps et nommément excommunié par nostre Sainct-Père, et qu'il y auroit danger évident de feintise et perfidie et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vinst à impestrer extérieurement son absolution, les François sont tenus et obligés en conscience de l'em-

pescher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très-chrestien et de ne faire aucune paix avec luy, nonobstant ladicte absolution, et quand ore tout autre légitime successeur de la couronne viendroit à décéder et quitter de son droict; et tous ceux qui luy favorisent font injures aux canons, sont suspects d'hérésie et pernicieux à l'Eglise, et comme tels doivent estre soigneusement repris et punis à bon escient * ». C'était une mesure vigoureuse, dirigée contre le tiers parti. Comment songer encore à une transaction avec un hérétique notoirement relaps ?

Tout ceci se passait après la bataille d'Ivry que les négociateurs avaient considérée comme un événement heureux pour arriver aux fins qu'ils se proposaient. Alors le peuple de Paris

* « Résolution de Messieurs de la Faculté de théologie de Paris, sur les articles à eux proposés par les catholiques habitans de la ville de Paris, touchant la paix ou capitulation avec l'hérétique, et admission de Henry de Bourbon à la couronne de France. » 7 mai 1590. — Le placard suivant fut affiché pour soulever le peuple contre le tiers parti, février 1590. — Affiches mises de nuict dans Paris, mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. V. pag. 439, vers. « On faict savoir à tous catholiques que Messieurs de la cour, du Chastelet, de la ville, secrétaires du roy, trésoriers et autres officiers et capitaines, ont faict consultation de nous couper à tous la gorge ceste nuict prochaine. »

était plus que jamais décidé à se défendre; l'union recevait l'espérance des puissans secours. Le légat du pape Sixte-Quint, et le duc de Feria entraient dans la cité avec ordre de soutenir et de développer le grand système de résistance préparé par les villes catholiques contre la gentilhommerie huguenote et montagnarde qui venait avec les étrangers pour attaquer ses murailles. Le duc de Feria était l'homme de confiance de Philippe II, l'ambassadeur officiel auprès de l'union sainte et municipale. A mesure que cette union prenait plus de consistance, le roi d'Espagne avait pensé qu'un envoyé spécial, porteur de ses instructions intimes, répondrait mieux aux besoins des circonstances. Le duc de Feria, habile négociateur, tête de mouvement et d'énergie, précéda le légat de quelques jours seulement, et dut se concerter avec lui sur les intérêts communs de la ligue.

La papauté, cette immense institution, s'était alors personnifiée dans un pauvre moine, homme de modération et de tempérament. Il fallait agir avec énergie, et Sixte-Quint négociait avec tous les partis, cherchant à les attirer à lui par des concessions. Quand les Guise avaient été frappés, c'était le cas de lancer la fatale excommunication contre Henri III, dont la main n'avait pas tremblé devant la pourpre du cardinalat; Sixte-Quint reçut des explications, se borna à des menaces; et

comme lui-même était aux prises avec les grandes familles de Rome, il oublia les intérêts du catholicisme pour applaudir à un exemple qui, reproduit dans sa capitale contre ses adversaires, pouvait raffermir son pouvoir temporel. Henri III joint son armée aux huguenots, attaque de front la ligue; le consistoire des cardinaux veut l'excommunier; Sixte-Quint se contente de quelques explications royales « sur les impostures des ennemis de Sa Majesté *. » Il reçoit l'ambassadeur, M. de Luxembourg, envoyé par les princes ligués aux huguenots **, et qui se déclarent très-dévots au saint-siége, en même temps qu'ils attaquent le principe catholique; enfin, bercé par la pensée de la conversion de Henri IV, il abandonne la ligue en ses périls : heureusement l'actif légat s'éloigna de ses instructions timorées pour adopter hautement les couleurs de l'union municipale.

Ce légat, Henri Caïetano, appartenait aux opinions fortement catholiques; expression de la grande papauté du moyen âge, il sentait que du triomphe de la ligue devaient résulter la puissance et la durée de l'autorité pontificale; Caïetano et le duc de Feria étaient des hommes énergiques au milieu d'une population fervente et dévouée. On ne peut dire avec quel enthousiasme

* Mss. Colbert, vol. 30, reg. en parchemin.

** Mss. Dupuy, vol. 245.

fut reçu le légat; tous les meubles de la couronne furent portés à l'archevêché; les rues étaient tapissées de broderies, représentant les persécutions des premiers chrétiens par les malheureux infidèles; les bons bourgeois étaient tous sous les armes et formaient une double haie d'arquebuses: *Vive notre sauveur! vive le soutien des vrais catholiques!* criait-on de toutes parts, et l'artillerie se faisait entendre sur la place de Grève; les bourgeois y répondaient par de nombreuses décharges d'arquebuse, tellement « que le légat avoit grand'peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à plomb ou ne tirassent maladroictement. C'est pourquoy il leur faisoit signe de cesser; mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, deschargeoient de plus belle *. »

Caïetano et le duc de Feria se mirent immédiatement en communication avec les chefs des quarteniers, et tous deux concertèrent un système de défense, au cas où Henri le hugueno' viendrait

* *Journal de Henri IV.* L'influence du légat était immense, il dirigeait même les opérations militaires. — Le 6 janvier 1590. Déclaration du roi Henri IV sur la venue d'un légat en France, sans qu'il en eût été prévenu par le pape. Le roi défend à ses sujets de le reconnaître, et audit légat d'exercer aucune fonction sans en avoir obtenu le consentement de Sa Majesté, et que ses pouvoirs aient été enregistrés dans les parlemens légitimes. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8898. fol. 11.

assiéger la ville de Paris, capitale de la sainte-union. Dans cet intervalle si rempli d'événemens, le vieux Charles X avait succombé aux douleurs de la pierre; captif de Henri de Béarn son neveu, il avait été traité avec dureté, comme pour lui faire expier la couronne d'or qui pesait sur ses cheveux blancs *. La mort de Charles était prévue, mais elle soulevait la plus grave question de succession. Philippe II allait-il subir un nouveau roi ou réveillerait-il les droits de l'infante, que déjà son ambassadeur avait secrètement invoqués?

* Le cardinal de Vendôme écrivait au duc de Nevers, le 16 mai 1590 : « Monsieur, je crois que vous aurez entendu la perte que nous avons faicte de feu Monsieur, qu'il a plu à Dieu appeler à soy après avoir esté fort travaillé de la pierre, qui lui a donné une rétention et inflammation d'urine, et faict jeter le sang qui luy a apporté une fièvre continue, et enfin la mort, qui est une des plus grandes afflictions que j'eusse pu recevoir: en laquelle d'autant que vous y participez, je n'ai voulu faillir vous en advertir pour me condouloir avec vous et tascher par ce moyen à modérer notre commune douleur. J'ai aussitost despesché vers le roy pour me permettre de faire venir à Fontrevrault ou en ceste ville le corps, attendant la commodité de le faire dignement porter à la Chartreuse de Gaillon où il a eslu sa sépulture, et son cœur à Rouen. Vous suppliant, Monsieur, de croire que tant que Dieu me donnera le moyen, je n'oublierai ni espargnerai rien de ce que je dois à l'honneur de sa mémoire, pour ne me rendre seulement successeur des charges qu'il m'avait désignées en l'Église,

Une dépêche de Don Bernardino Mendoça donna l'avis à San-Lorenzo de la mort de Charles X. « Au moment ou je songeais à faire cognoistre à Vostre Majesté les événemens qui ont eu lieu, j'ai vu arriver à mon hostel mesdames de Montpensier, de Mayenne et le président Neuilly, pour me monstrer une lettre que des soldats de garde dans le bois de Vincennes ont saisie sur un gentilhomme qui estoit expédié au Béarnois. Ceste lettre étoit escrite par le capitaine Lagueule, qui estoit de service auprès du roy (cardinal de Bourbon); son contenu apprenoit au prince de Béarn la mort du cardinal, laquelle avoit eu lieu à Fontenay, le 9 mai à neuf heures du matin. Il avoit esté assisté de cinq médecins qui l'avoient fait ouvrir le jour suivant pour constater les causes des trois attaques qu'il avoit esprouvées depuis six mois. Ceste lettre, toute fraische en date, ce gentilhomme envoyé exprès pour porter la nouvelle, font croire que le Béarnois ne l'aura point reçue encore par d'autre voye, mais qu'il en sera instruit. Bien que l'âge du cardinal de Bourbon fust de soixante-huit ans, encore peut-on soupçonner que les tracasseries suscitées par le prince de Béarn ont hasté le moment de ceste

mais aussi héritier de ses sainctes intentions et de l'affection que je sçais qu'il vous portoit. » — Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires de la Ligue*, tom. VI, cot. $^{8931}/_{7}$.

mort, pendant laquelle le cardinal s'est montré sans doute, comme pendant sa vie, inviolablement attaché à la défense et à la gloire de Dieu, et plus envieux de la couronne du ciel que des grandeurs de la terre *. » L'ambassadeur ajoutait : « Je joins ceste lettre à celle que j'envoye à Vostre Majesté pour la prévenir que d'Aumale est venu chez moy pour me demander comment il devoit se comporter depuis la mort du roy cardinal ; s'il ne seroit pas convenable d'escrire de ma part à Mayenne, et de tenir jusqu'à nouvel ordre ceste nouvelle secrète. Je luy ai respondu qu'il falloit sans doute l'advertir de suite de cet évènement, mais en lui faisant observer qu'il ne devoit traiter avec personne autre de cet object ; que luy et ceux de sa maison n'avoient pris les armes que pour le triomphe de la cause catholique en France, et que l'on n'y pouvoit recognoistre pour roy que celui qui le seroit du consentement des Estats. Je ne suis entré dans aucune autre particularité sur ce poinct. J'ai adjouté qu'il falloit en prévenir le légat qui l'ignoroit encore. Le légat a dict comme moy qu'il convenoit d'attendre sur ce poinct les ordres que Vostre Majesté voudroit bien me transmettre ; j'expédie donc un courrier exprès, pour donner nouvelle à Vostre Majesté de cet heureux évènement, si

* 14 mai 1590. — Archives de Simancas, cot. B64[23], VI.

toutefois on peut appeler de ce nom la mort du cardinal-roy. Il n'est pas probable qu'elle donne au prince de Béarn des ressources et des forces plus grandes que celles qu'il avoit précédemment; et dans le cas cependant où Vostre Majesté seroit obligée de soutenir directement la cause catholique, le roy Charles étant mort, il faudroit que ce fust avec des moyens plus considérables. Quant à la demande de tenir cette nouvelle secrète, j'ai répondu que ce ne pourra estre que pendant peu de jours, parce que le Béarnois se hastera de la publier au moment où il l'apprendra. Il paroist que, d'après ma réponse, on a expédié un courrier à Mayenne pour le prévenir *. »

Henri de Navarre s'était rapidement porté sur Paris de ce champ de bataille d'Ivry, si glorieux pour ses armes; il y était servi par les intelligences du tiers parti qui voulait, en réduisant le peuple à une extrémité déplorable, seconder la première voix de paix et de repos qui se faisait entendre parmi la bourgeoisie. Cette armée du Béarnais, composée de reitres, d'Anglais, de sa chevalerie calviniste, et d'un débri du parti royaliste, marcha pour investir Paris, se saisissant de tous les points qui protégeaient l'arrivée des subsistances. Ces dispositions tendaient à effrayer le

* Archives de Simancas, cot. B 65^{128}.

peuple par l'appareil formidable d'un siége meurtrier. On connaissait mal la multitude belliqueuse des halles et des confréries, son dévouement à sa religion et à la cité. Tandis que le tiers parti voulait ouvrir des conférences à Noisy, le peuple s'organisait en armes, et l'activité puissante du légat et du duc de Feria réveillait les sentimens d'énergie et de patriotisme municipal.

Dès le 15 mars, le serment de l'union catholique avait été renouvelé par tous les habitans. « M. d'Aubray, colonel, disait le bureau de la ville; nous vous prions et au besoin mandons que demain, une heure de relevée, vous fassiez comparoir avec vous, en la grande salle de l'Hostel-de-Ville, tous les capitaines, lieutenans et enseignes qui sont sous vostre charge, afin de signer le serment de l'union par vous et eux presté ès mains de monseigneur le légat *. Ayez aussi à assembler tous les capitaines qui sont sous vostre charge, et leur enjoindre de par nous, de bien faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leurs enseignes, et qui ont accoutumé de porter mousquet et arquebuse, de se garnir de bonne heure et en la plus grande diligence qu'ils pourront, de la plus grande quantité de balles, mesches et poudre à canon, et de tenir leurs armes en bon estat, pour s'en servir, quand la nécessité

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII fol. 585.

s'en présentera, et qu'ils aient à conserver lesdictes munitions sans tirer inutilement ni les dissiper. 20e mars *. »

Et comment n'auraient-ils pas été confortés, les bons bourgeois, dans la résolution d'une belle défense, quand ils recevaient la lettre suivante de M. de Mayenne? « Messieurs; je fais toute la plus grande diligence qu'il m'est possible, afin de vous pouvoir aller secourir avec toutes les commodités que je vous pourrai mener; croyez, je vous supplie, que je n'y perds une seule heure de temps, pour le desir que j'ai de vostre conservation, qui m'est plus chère que toute autre chose, ayant donné charge à ce gentilhomme de vous dire plus particulièrement de mes nouvelles **. » « Or, le jeudy 3e de may, en assemblée générale faicte en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris, de MM. les prevost des marchands, eschevins, conseillers, deputés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres et communautés, quarteniers, capitaines, lieutenans et enseignes, et six notables bourgeois de chascun quartier, sont venus messeigneurs les ducs de Nemours, l'archevesque de Lyon, en présence desquels et de toute la compagnie, M. le prevost des marchands a amplement faict entendre comme il

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 589, vers.

** *Ibid.*, XIII. fol. 13, vers.

estoit très-nécessaire adviser sur la nécessité urgente qui se présentoit de fortifier, garder et défendre la ville contre les entreprises des ennemis qui approchoient, et si les forces des bourgeois et habitans d'icelle estoient suffisantes pour empescher l'ennemi d'entreprendre aucune chose, ou bien, si en cas d'extresme nécessité et estant assiégés, l'on feroit entrer et loger des forces estrangères. Le tout mis en délibération, a esté advisé et conclu que l'on doit se remettre à la prudence et sage conduicte de M. le duc de Nemours, et le supplier ne nous abandonner, selon ce que ci devant il luy a plu de promettre, et que son plaisir soit de ne placer aucune force ni garnison en cette ville, si ce n'est qu'il le juge très-nécessaire, auquel cas seront logés ès maisons les plus proches des portes et appartenant aux absens et estant du parti contraire à nostre saincte-union, et sera prescrit toute obéissance audict seigneur; et parce qu'il faut avoir quelques moyens pour donner du pain aux Suisses, lansquenets et autres, semblera bon de lever encore l'impost sur les riches pendant un mois *. »

Le 10 mai, réglement pour les guets et gardes, et le 18, mesures pour la conservation des chaines **. « Les prevost des marchands et eschevins

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 17.

** *Ibid.*, XIII, fol. 20 à 22.

de la ville de Paris, ayant recognu le zèle et affection des bourgeois et habitans de la ville à la conservation et manutention de nostre saincte religion et de l'Estat, toutes les fois que l'usurpateur d'icelles s'est efforcé de l'altérer, par intelligences, pratiques et menées des fauteurs et partisans qu'il a parmi nous, mesme en ce qui s'est dernièrement passé ès fauxbourgs de Sainct-Denis et Sainct-Martin, d'où il n'a rien emporté que honte et confusion. Si nous voulions recognoistre nos forces, il ne nous eust tenu de si près assiégés, par les sorties que les plus affectionnés d'entre nous eussent faictes sur lui, s'ils en eussent esté requis et recherchés. Afin qu'advenant une bonne occasion de leur courir sus et faire esloigner de ladicte ville, nous ne manquions de forces, MM. les colonels sont priés de faire assembler tous les capitaines de leur colonelle, pour en desputer par leur quartier tel nombre qu'ils adviseront, et rechercher parmi les bourgeois ceux qui voudront monter à chevel ou aller à pied, avec quelles armes et équipages, dont ils feront un rôle, contenant les noms et armes qu'ils se voudront servir, pour marcher toutes les fois qu'il leur sera ordonné, sous la charge de sages capitaines, nobles, gentilshommes ou autres que monseigneur le duc de Nemours, ou nous, nommerons. 26e may *. » Et Paris s'était garni de sa

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 23.

bonne artillerie bourgeoise : « Au boulevard de la porte Sainct-Antoine y a deux pièces auxquelles seront commis : Pierre Guérin, menuisier, demeurant rue Sainct-Antoine, à l'enseigne de *la Coupe*, et Sébastien Sevellier, aussi menuisier, demeurant de mesme audict logis. A la platte-forme du moulin d'Ardoise, y a trois pièces sous Guillaume de Grerge, tailleur d'habit, demeurant rue Pastourelle, et Jean Aubert, menuisier. Au boulevard de la porte du Temple y a trois pièces et sont en nombre treize canonniers. A la grande platte-forme d'entre la porte du Temple et la porte Sainct-Martin, y a deux pièces. Joignant la porte Sainct-Martin, y a un peu plus loin trois pièces; en sera transportée une delà les ponts; et pour la garde des deux autres seront commis : Rolland Puiguières, menuisier, demeurant rue Beaubourg, et M. Antoine Lescuyer, demeurant naguère à Melun. Sur la porte Sainct-Denis, où y a une pièce, sera commis : Pierre Coulonge, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-Monnoie. Vers la porte Montmartre y a une pièce, à laquelle sera commis : Jehan Billeheu, clerc des arquebusiers. Au moulin des Petits-Champs y a deux pièces où seront commis : Nicolas Simon, tailleur d'habit, Jean Richardière, laboureur. A la Porte-Neuve y a une pièce, à laquelle seront commis : Mathieu Ruelle et Pierre Desmoneaux, bourgeois de Paris, demeurant rue

des Mesnestriers. Faict au bureau, le 7e jour de juin 1590 *. »

C'était dans cet état des esprits, dans cette effervescence de la population que les parlementaires rêvaient encore un arrangement. Le duc de Mayenne, que l'on considérait comme disposé à ces négociations, écrivait à don Bernardino Mendoça : « Monsieur ; je vous ay dict plusieurs fois et l'ay escrit à Sa Majesté catholique, que je n'entrerois jamais en aucun traité avec le roy de Navarre que ce ne fust par advis et commandement du roy d'Espagne. J'ay plus d'occasion de conti-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 26. Une nouvelle entreprise de Henri de Béarn contre les faubourgs fut vigoureusement repoussée. On chantait :

Chanson nouvelle des farriniers, et se chante sur le chant de Martot.

Ce fut dimanche au matin
Que ce coeu roi genain
Nous a voulu par bravade
Surprendre par escalade.

Il commencèrent à parler,
Et les gardes appeler,
Disant : ouvrez-nous la porte,
Sont des vivres qu'on apporte.

Si sont vivres que avez,
De vers la rivière allez,
Vous y trouverez les gardes.
Qui vous serreront vos hardes.

nuer en ceste volonté que jamais, et sçais bien considérer que ce seroit lascheté d'y entendre et le vray moyen de ruiner les affaires de la religion. Néanmoins, je vous veux bien advertir, Monsieur, de quelques propos que M. de Villeroy m'a tenus sur ce subject, pour vous supplier que n'en preniez aucun ombrage, et que vous croyiez que je suis homme de bien qui, pour chose du monde, ne ferois jamais rien en cette cause qui soict contraire à la promesse que j'ay donnée. Ledict sieur de Villeroy m'a dict avoir conféré de luy-mesme avec le sieur du Plessis à Noisy (c'est un des plus confidens serviteurs et des plus advisés qu'ait le roy de Navarre) sur les moyens qu'il y auroit de revenir à la paix, luy remonstrant qu'elle ne se pouvoit espérer, sinon que le roy de Navarre se fist catholique et fust approuvé par l'Église. A quoy ledict sieur de Plessis lui auroit respondu qu'il vouloit premièrement estre recognu pour roy de tous ses subjects, et après qu'il se feroit instruire et donneroit tout contentement aux catholiques. Il m'a semblé, pour allentir s'il est possible l'effort que le roy de Navarre veut faire contre Paris en attendant nos forces, qu'il est expédient de feindre de le trouver bon; je ne le veux toutefois faire sans vous en advertir, afin de traicter ceste cause qui est commune, par l'advis de ceux à qui elle touche et à qui je veux perpétuellement déférer la première et

principale auctorité. Je vous supplie que je aye incontinent de vos nouvelles *. »

Comment croire que la multitude catholique, qui comptait sur les secours effectifs du duc de Parme et des bandes espagnoles, se laisserait aller aux belles promesses du Navarrois ? Tout était destiné à Paris pour réveiller son énergie ; les sermons ardens préparaient les halles à la défense de la foi et de la cité, comme dans le forum de Rome les orateurs remuaient les entrailles du peuple-roi. MM. les prevôt et échevins faisaient vœu de belles offrandes à Notre-Dame-de-Lorette, au cas où la ville serait délivrée du maudit Béarnais et de sa forte chevalerie : « Nous, Michel Marteau, sieur de la Chapelle, prevost des marchands, les eschevins, conseillers et officiers de la ville de Paris, pour et au nom de tous et chascun des bourgeois et habitans de la ville, avons voué et vouons à sa divine Majesté, que s'il luy plaist nous deslivrer de la calamité où nous sommes réduicts et des mains de ceux qui ont conjuré la ruine de son Église, au plustost qu'il nous sera possible et qu'il nous en donnera les moyens, nous envoyerons aucunes notables personnes qui seront exprès despuetées, en l'église Nostre-Dame-de-Lorette en Italie, lieu où sont les marques et vestiges du haut mystère de son

* Archives de Simancas, cot. B 61[193].

incarnation, pour luy faire nos humbles prières et présenter nos offrandes et luy rendre très-humbles actions de graces. Aussi nous vouons faire semblables remerciemens et supplications ès églises de Nostre-Dame et Saincte-Geneviève en cette ville et Sainct-Denis en France, et aller en chascune église à pied et en la plus grande desvotion que pourrons.

» Et le dimanche premier jour de juillet, lesdicts prevost, eschevins et autres se sont transportés en l'église Nostre-Dame à Paris, où la messe du jour ayant esté célébrée par monseigneur le cardinal de Gondy *, évesque de Paris, en présence du révérendissime légat Cajetan, de monseigneur le duc de Nemours, de M. l'arche-

* « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris: M. Robert Danes, quartenier; priez MM. les colonels, capitaines, lieutenans; enseignes et autres de ostre quartier de se trouver, et vous pareillement, demain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste ville, pour nous accompagner en l'église Nostre-Dame, où se trouveront toutes les processions des paroisses et clergé, et de là aller en l'église et monastère Madame-Saincte-Geneviève rendre l'un des vœux faicts pour la délivrance de la ville, où se chanteront les louanges et actions de graces à ce requises; et cela faict, revenir à Nostre-Dame pour chanter la messe et accomplir le second vœu. Et n'y faictes faute. » 22e septembre 1590. — Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 79, v°.

vesque et comte de Lyon, primat des Gaules, et autres seigneurs et prélats, ledict vœu fut prononcé, devant le grand autel ès mains dudict cardinal évesque de Paris. Après lequel serment fut faicte la prédication publique sur le mesme subject par M. Jean Boucher, docteur en la faculté de théologie, curé de Sainct-Benoist. Et en outre, pour disposer plus particulièrement les bourgeois de cette ville à se rendre dignes de la grace de Dieu, monseigneur le légat et monseigneur l'évesque de Paris ont faict publier et enjoinct une communion générale au précieux corps et sang de N. S. J. C. par tous les bourgeois et habitans de ladicte ville, le dimanche suivant, 8e du mois, avec pardon général et pleine rémission *. »

Après cette communion, en face des autels couverts de cierges et de beaux luminaires, il y eut enrôlement complet de bourgeois. « De par le duc de Genevois et de Nemours et les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : MM. les colonels ; sur plusieurs de nos mandemens à vous adressés pour scavoir quel nombre de bourgeois volontaires voudroient s'enroler pour aller à la guerre, vous nous avez envoyé les rôles d'aucunes compagnies de vos colonelles, par lesquelles nous ne pouvons faire estat

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 35, vers.

certain des forces, telles que nous avons estimé tirer de cette ville, pour s'en servir à une bonne occasion. Et pour ce, nous vous prions et ordonnons de faire montre générale de tous les bourgeois et habitans des dixaines de vos colonelles, de quelque qualité et condition qu'ils soient, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à soixante, capables de porter armes, au lieu et place que vous jugerez le plus commode en vostre quartier; nous avertissant un jour avant du jour et heure de ladicte montre, pour nous y trouver en personne. 19e juillet 1590. »

Et puis, on était perpétuellement en la place publique afin de délibérer sur la défense municipale de Paris. On renouvelait toutes les cérémonies qui pouvaient émouvoir la multitude; les processions surtout, les revues d'armes, d'étudians, le dénombrement des forces catholiques. Il y eut un de ces grands dénombremens que les pamphlets du tiers parti ont rendu ridicule en le désignant sous le nom de *procession de la ligue;* et qu'est-ce qu'il peut y avoir de ridicule dans un peuple faisant le vœu de se défendre contre une armée qui presse ses murailles? dans cette cité qui soutient un siége meurtrier avec une persévérance héroïque? Une autre nation, aux temps modernes, eut aussi ses processions, ses curés armés d'arquebuses, ses étudians le casque en tête, et ses femmes le poignard à la

main. Dans les bulletins du vainqueur, on qualifia ces héros du nom de *fanatiques;* on appela ces armées *des ramassis de moines et de brigands;* on les caricatura sur des estampes couvertes de l'aigle; eh bien! qui oserait aujourd'hui parler de ridicule, en racontant ces grandes scènes de la guerre de l'indépendance? Et moi, je m'agenouillai de terreur et de respect sur le plus petit pan de muraille de Sarragosse! Il y eut donc procession religieuse et municipale à Paris, immense réunion de toutes les confréries et métiers, des halles, des écoliers de l'Université et de divers ordres religieux. Tous, le casque en tête, la cuirassine sur le dos, étaient armés de dagues et pistolets, même Monseigneur Guillaume, Roscévêque de Senlis, et le prieur des chartreux, qui chacun portaient arquebuses en la main. Le légat fermait la marche, donnant à tous la bénédiction pontificale, et le bruit du canon venait encore augmenter l'exaltation des masses. Dans tous les quartiers, on entendait force coups d'arquebuse; un bourgeois maladroit venait de tuer un des domestiques du légat à la suite de son maître, et ce légat, objet de la vénération publique, était entouré; chacun voulait toucher sa robe sainte et recevoir sa bénédiction.

A la suite de ce grand dénombrement des forces municipales et catholiques, de nouvelles mesures de police et de défense étaient arrê-

tées : « Il est prohibé à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles soient, d'envoyer aucunes lettres, missives, marchandises, ny autre chose ès villes de Sainct-Denis, Poissy, Senlis, Mantes, Meulan et autres, tenant le parti des hérétiques, sous peine de confiscation, amendes arbitraires et autres plus grandes punitions, selon que le cas escherra *. » — « Monsieur Costeblanche, colonel ; nous vous prions de présentement fournir au sieur de Forest ou autres porteurs de la présente ordonnance, trente tonneaux pour estre employés à réparer la bresche qui est entre la porte Sainct-Honoré et Montmartre, sur l'advertissement qui vient d'arriver présentement, qui est de grande importance, vous priant n'y vouloir faillir **. » — « Messieurs les curé et paroissiens de Sainct-Jacques-de-la-Boucherie sont priés, de la part de monseigneur le duc de Mayenne et de Messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de donner une partie de leurs cloches et qui sont superflues, pour estre employées à la fonte des balles, ordonnée par mondict seigneur, nécessaires pour la prise et délivrance des passages et advenues de ladicte ville, attendu qu'il ne se trouve aucune matière pour faire lesdictes

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 92.
** *Ibid.*, XIII, fol. 118, v°.

balles et boulets; et pour cet effect, s'assembler incontinent et en donner response au bureau de la ville. » — Pareil mandement à Saint-Germain-des-Prés, abbaye, à Saint-Sauveur, à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Victor, à Saint-Nicolas, à Saint-Jean, à Saint-Gervais et à Saint-Paul *.

Les habitans avaient bien besoin de ces démonstrations qui frappaient si vivement les yeux, car Henri de Navarre avait coupé toutes les communications, et menaçait Paris par lettres et bravades **: « Manans et habitans de nostre ville de Paris, si la raison, le devoir naturel et les anciennes lois et constitutions du royaume n'ont pu fléchir vos cœurs à la recognoissance de nostre légitime vocation à ceste couronne, abusés par les artifices de ceux qui, au dépend de vos vies et moyens, osent aspirer à l'usurpation d'icelle; la nécessité en laquelle ils vous ont réduicts,

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 86. — *Nota.* « Messire Charles Boucher, seigneur d'Orsay et de Dampierre, conseiller d'Estat, maistre des requestes et président au grand conseil, a esté élu prevost des marchands, dans une assemblée générale tenue en l'Hostel-de-Ville de Paris le 17e octobre 1590, suivant la forme ancienne, et en présence de plusieurs conseillers des cours souveraines et des plus notables bourgeois d'icelle ville. » — Les échevins étaient Brethe, Boucher, Desprez, Langlois.

** 16 juillet 1590. Lettre de Henri IV, datée de Saint-Denis, aux habitans de Paris.

frustrés du secours tant de fois promis et par vous si longuement attendu en vain, vous devroit au moins faire tourner les yeux à autre voye de salut que vous ne devez douter de trouver en notre grace et bonté quand vous voudrez y avoir recours. Voulant encore, pour particulier tesmoignage, vous annoncer que nous sommes advertis que certains étrangers auxquels vous n'avez donné que trop de part et créance entre vous, et qui vous tenoient desjà pour butin assuré de leur convoitise, se voyant prests à descheoir de leur dessein, pratiquent sous main de faire mettre la ville au pillage, ne faisant difficulté ny conscience de vous sacrifier à leurs passions, pour rendre inutile la réduction d'icelle; à quoy vous ouvrirez les yeux et y pourvoyerez, si bon vous semble, selon que le faict vous touche. Dieu vous fasse la grace de bien faire vostre profit de nostre paternelle admonition *. »

Paris était alors dans un bien triste état, exténué de sa défense héroïque. Un témoin oculaire, un fervent catholique, raconte ainsi toutes les souffrances et la patiente résignation du peuple : « Les gens riches et aisés qui vivent à leur plaisir, au lieu des viandes délicates qu'ils avoient accoutumé de manger, n'usoient plus que de pain d'avoine et de chair d'asne, mulets et chevaux,

* Bibliothèque du Roi, mss. in-fol. cot. $\frac{8357}{13}$.

encore s'en trouvoit-il peu et bien cher; les autres, pauvres petites gens qui vivent au jour la journée, ne gagnoient pas un liard, et n'avoient pas de quoi acheter des bouillies faites de son, d'avoine, qui estoit tout ce que mangeoient les pauvres. Voilà donc l'estat de cette louable ville tant pressée de faim *, que non-seulement les pauvres en mouroient, mais aux plus grandes maisons et plus riches. La chair estoit fort chère, à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on y avoit mangés, et les pauvres man-

* Voici les mesures qui furent prises par le conseil municipal pour la famine : « De par le duc de Genevois et de Nemours et les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; il est très-expressément enjoinct à tous paysans, manans et habitans des villages alentour ceste ville, de sortir présentement et aller en leurs maisons desdicts villages, pour faire amener en ceste ville tous les bleds, vins et autres vivres qui y sont; pour conduire lesquels avec toute assurance, leur sera baillé escorte à ce qu'il ne leur soit faict aucun tort; à faute de quoy vingt-quatre heures après la publication de ces présentes, tous leurs biens, bleds, vins, vivres sont déclarés de bonne prise à quiconque les pourra appréhender. 30e aoust 1590. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 64. — Et un mandement du 31 confiait la garde des vivres dans les faubourgs aux bons bourgeois en armes, afin d'empescher qu'il ne soit enlevé aucun desdicts vivres et autre commodité qui pourront s'apporter. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 64.

geoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes qu'ils trouvoient, encore estoient-elles fort chères. Et beaucoup de ceux qui n'avoient de quoi acheter de ces petites choses mouroient par les rues, et s'en voyoit quelques matinées cent, cent cinquante, et quelquefois jusques à deux cents de morts de faim sur les places; et de compte fait, il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mille personnes de faim. La musique qu'on entendoit, estoient les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et petits enfans qui demandoient du pain sans que personne leur en pust donner ny les secourir. La médecine qu'ils y faisoient estoit la patience *, et ne laissoit-on de faire infinies procès-

* Je n'ai trouvé nulle part qu'Henri IV ait fait entrer du blé dans Paris pour en nourrir la population; on a confondu sans doute une ruse de guerre avec un acte de bienfaisance. En effet, Henri IV déguisa des soldats en fariniers pour surprendre la ville, et c'est là le seul fait historique. Les misères de Paris furent chantées d'une manière différente par le catholique et le huguenot.

Complaincte des pauvres catholiques de la France, et principalement de la ville de Paris, sur les cruautés et rançons que l'on leur a faict, et se chante sur le chant: Voulez-vous ouïr; *chanson de ce mauvais gendarme.*

Mon Dieu, ne permettez
Que tous ces hérétiques

sions, avec les indulgences et pardons que le légat leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les

Qui sont hommes transis,
Supposts des politiques,
Veulent par l'hérésie
Abolir notre foy,
Faisant par tyrannie
Mourir gens de la foy.

Est-ce pas cruauté
D'affamer telle ville?
Est-ce pas cruauté
De prendre aussi les vivres?
Et puis par leur grand ire
Faisoient coutelacer
Ceux qui les apportoient;
Ils estoient massacrés.

Lors ils ont faict mourir,
Dans Paris noble ville,
Et de faim fait languir
Hommes, femmes et filles,
Encore plus de dix-mille;
Sans les pauvres enfans
Qui mouroient aux mamelles
Des mères languissans.

Stances sur la misère du siége de la ville de Paris. — Juillet 1590.

LES MARINIERS FRANÇAIS AUX LIGUEURS:

Nous sçavons bien, Messieurs, que vostre prescyance
Suffit pour abréger de nos maux le circuit;

sermons leur tenoient lieu de pain; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huict jours, ils s'en retournoient contens, et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eust donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit plus de ce qu'ils avoient enduré. »

Au milieu de ces souffrances de toute une population, les passions politiques s'agitaient; on

Nous l'avons bien cognu quand avant l'indigence
Vous avez bien pourvu de serrer le biscuit.

Messieurs qui nous preschez pendant ceste famine
Qu'il vaut bien mieux mourir qu'à bord tendre les bras;
Il est vrai, mais suivant les lois de la marine,
Il faut plustost aussi qu'on mange les plus gras.

Il est bien aisé lorsque la pance est pleine
Dire que ce n'est rien que d'endurer la faim,
Et pour dessus nos dos toujours tondre la laine,
Nous promettre un secours du jour au lendemain.

Nostre barque se perd si l'on n'y remédie,
Et nul n'y faict profit que quelques garnemens;
Tout chacun y languit, tout le monde y mendie,
Mais le plus grand danger, c'est du retardement.

* « Discours brief et véritable des choses plus nostables arrivées au siége mémorable de la renommée ville de Paris; et desfense d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roy de Navarre; par Pierre Corneio, ligueur. » 1590.

publiait des pamphlets de toute nature ; un des plus curieux, œuvre des parlementaires, est dirigé contre le gouvernement des Seize : « Ta vertu, Brutus, est-elle anéantie ? Ne crois-tu la republique assez oppressée pour la sauver d'un danger ? Ne crains point, je te supplie, Brutus ; au contraire, tu avois osé bien commencer ; poursuis la pointe de ton entreprise, et que ni la mort ni aucune espèce de supplice te retarde de deslivrer ta patrie d'une servitude beaucoup plus infame et dangereuse que ne fut jamais celle qu'elle a soufferte sous la domination de César. Quoi ! tu crains donc quelques inférieurs à ton illustre race, César ayant esté ruiné par leurs moyens ? tu n'as point assez de courage pour exterminer cinq à six petits tyranneaux, les fondemens de la domination desquels estant desbiles, sont tant plus aisés à desmolir ! On t'appelle aujourd'hui à desrouiller les armes, et par le fer esmolu abattre quelques testes de pavots qui par leur froideur dangereuse engourdissent les membres de ce bel Estat ; bel Estat, dis-je, mais en grand danger d'essuyer une chute trop lourde. Mais qu'attends-tu ? Vingt mille ames te regardent et n'attendent qu'à te voir commencer. Tout le peuple t'appelle et regrette en ta nonchalance la vertu de ton père trépassé. Dire que nous n'ayons plus que la face et l'extérieur d'hommes, que nous soyons plus abrutis que les bestes mesmes, plus couards,

mols et efféminés que femmes, pour endurer qu'une douzaine ou deux de coquins désespérés gouvernent et commandent à leur volonté à Rome française! Paris, jadis appelé sans pair, comme estant la plus belle ville du monde et la plus fameuse cité de l'univers, gourmandée par un petit tas de coquins et bellistres affamés! Tu tournes le cousteau sur toi-mesme, sans connaître celui qui te cause tant de mal. Ah! pauvre peuple! tu mérites bien de souffrir, puisque tu fais si peu d'estat de ton aise et de ta liberté; tu laisses emporter ce beau joyau à un Mayenne, qui comme bufle, par le nez te mène; vrai démon, ennemi de ton bien? Pourquoi ajouter ta foi à des larrons infames? Mais, ô miracle des miracles, et l'unique prodige de ce temps! sur ce point souvent je m'arrête, et mon esprit se trouble, ne pouvant comprendre comment il se peut faire qu'une poignée de canaille ayant du bled en son grenier et du vin en sa cave, puissent avec des paroles et artifices trompeurs, persuader à tout un peuple qui meurt de faim, d'endurer plustost toutes les extremités que de pourvoir à son salut. Gens sans religion, qui trouvent une religion à mourir de faim pour trente ou quarante mille ames languissantes, et la leur n'est qu'à faire bonne chère. Ah! petits commandereaux, cadets lorrains, masles et femelles, Olivier, Senault, Louchart, Bussy, et vous, pres-

cheurs, à qui pensez-vous avoir affaire ? M. le Mayenne, disent nos petits dominateurs, viendra dans peu de jours donner bon ordre et amener du secours ? Posé le cas qu'il soit ainsi (ce que toutefois on sçait assez estre esloigné du vrai), estes-vous surs de rompre la teste à vostre ennemi. Vous, Messieurs les bons bourgeois et citoyens de Paris, je parle à vous comme à gens hébestés, quelle grande obligation avez-vous à ceux qui vous procurent aujourd'hui tant de malheurs ? Qui sont-ils? d'où sont-ils venus ? Ce sont des estrangers sortis d'une estrangère race. Et puis, l'on voit nos curés et nos moines se mesler de traiter en leurs chaires nos affaires d'Estat ; un Perrinet avec son importun babil. Et Boucher ! vraiment tel, car tu despèces, tu tailles, tu descoupes, tu assommes. Il faut, dis-tu, mourir de faim ? Hé! mon gros et gras Boucher, que le mot te coule doux de la bouche ! demeure donc six jours seulement (je ne te donne pas plus longtemps) sans pain, viande et breuvage, si tu ne vas pas faire un voyage à nos pères trépassés, si tu continues d'une voix effroyable à dire et prescher que mourir de la faim est un soulagement, je me rendrai à ta créance! En l'attente est le danger, et la patience irritée tourne en fureur. Si advenoit, ce que Dieu ne veuille, que pour remédier à tant de malaises et pauvretés, Brie n'eust pas le cœur assez masle, je m'assure qu'

pour suppléer au desfaut, Spartacus se trouvera ressuscité *! »

L'héroïque défense de Paris était soutenue de l'espoir que le duc de Parme arrivait au secours des braves habitans, avec sa belle et bonne armée d'Espagnols formée aux Pays-Bas. On recevait au bureau municipal une lettre du duc de Mayenne ainsi conçue : « Messieurs, nostre armée s'approche de Paris; il y pourra aller beaucoup de gentilshommes et soldats, qui se desbanderont, et par ce moyen ceste armée se pourroit beaucoup diminuer. Je vous prie de ne laisser entrer aucun qui n'ait passeport de M. le duc de Parme ou de

* L'Anti-Damoclès, pamphlet publié à Paris au plus fort de la famine, le jour Sainct-Louis, 25e aoust 1590. — Mss. Dupuy, vol. 770, fol. 165. — On plaisantait encore à Paris même dans ses douleurs; on lisait ces vers sur les murs :

De l'état de Paris durant le siége.

Paris est mort et Paris vit encore;
Paris n'a rien, et tout y est encore;
Paris est nud, et si est chaud encore,
Paris ne mange et se soutient encore;
Paris ne boit et son cœur rit encore;
Paris sans bois, et si se chauffe encore;
Paris sans rois, et obéit encore;
Paris sans mitre, et est dévot encore;
Paris sans lois est policé encore;
Paris perdu, Paris se trouve encore,
C'est le phénix qui mort revit encore!

moy ; et m'assurant qu'y sçaurez donner très-bon ordre, je prierai Nostre Seigneur qu'il vous ait en sa saincte et digne garde *. »

Le duc de Feria écrivait courrier sur courrier, pour prévenir le duc de Parme qu'il eût à marcher en toute hâte, si l'on ne voulait que Paris, la tête de l'union, n'ouvrît ses portes aux huguenots. Philippe II s'était enfin décidé à porter secours efficace et actif à l'union menacée ; il levait dans cet objet une dîme sur le clergé d'Espagne; mesure qu'il annonçait au grand chancelier Gaspard de Quiroga : « Nous avons bien voulu despescher vers votre révérence le commandeur de Castille, avec mémoire et instructions pour dresser un estat de bénéfices de nos royaumes, pays, terres et seigneuries qui pourront soudoyer en partie les deux armées que nous faisons dresser pour le secours du royaume de France qui est en très-grand péril, si l'on n'y remédie promptement; à quoi nous désirons porter tout l'effort de nos armes, pour exterminer les hérésies, et pour deslivrer de captivité nostre frère et bon ami le chrestien roy Charles dixième **, ce qui ne se peut faire sans un notable fond de finance, qu'on ne peut trouver en France, à cause des calamités et guerres civiles qui y ont cours. Nous vous prions

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 70.

** Ces lettres sont antérieures à la mort de Charles X.

faire assembler en diligence les conciles provinciaux et taxer raisonnablement, selon leur qualité, tous ceux qui tiennent bénéfices en nosdictes provinces, et nous renvoyer les procès-verbaux, afin que sur iceux nous puissions faire estat de tout ce qui est nécessaire pour l'entretenement desdictes forces *. »

Philippe II répondait ensuite aux plaintes des catholiques de France, qui prétendaient n'avoir pas reçu des secours suffisans dans les périls qui les menaçaient. Le roi d'Espagne les avait entraînés à un soulèvement contre l'hérétique; les abandonnerait-il dans leur détresse? En réponse, Philippe rappelait, dans une dépêche à son ambassadeur, les preuves du zèle et bonne foi qu'il avait multipliées. « Au nord, disait-il, le duc de Parme a pénétré dans le royaume; au midi, le comte Hiéromyque de Lodron a renforcé avec ses Allemands le duc de Joyeuse et les catholiques du Languedoc; en Bretagne, le duc de Mercœur a reçu de ma munificence des secours, pour qu'il eust à purger cette province des hérétiques. Si donc les catholiques s'aident eux-mesme autant que je les ai aidés, il n'est aucun doute que la religion ne triomphe; si le succès est retardé, la

* « Lettre du roy d'Espagne à Gaspard de Quiroga, archevesque de Tolède, grand chancelier et souverain président de la saincte-inquisition, le neufvième mars mil cinq cent nonante. »

faute en est à eux. J'ai faict plus pour mon compte qu'aucun n'eust osé me le demander *. »

Enfin, des lettres précises mandèrent au duc de Parme de s'avancer au secours de Paris. Le prudent général, à la tête des vieilles bandes espagnoles, quitta la Flandre pour opérer sa jonction avec le duc de Mayenne. L'armée des Pays-Bas était nombreuse, bien pourvue d'artillerie, de vivres et de munitions; la discipline la plus sévère était observée. Cette armée était précédée par un corps de dix mille hommes sous les ordres du duc de Mayenne qui lui servait d'avant-garde. Après une marche longue, pénible, au milieu des chaleurs de l'été, ces deux armées firent leur jonction à Meaux le 22 août. « Le lendemain de son arrivée, le duc de Parme publioit partout qu'il donneroit la bataille, et de faict, estant ledict duc de Parme joinct avec le duc de Mayenne, ils commencèrent à cheminer, et passèrent le

* *Pues yo he hecho mas que nadie pudiera pensar mi pedir* [1].

[1] Archives de Simancas, cot. A 577174. Il existe sous ce titre. *Puntos principales de los despachos del duque de Feria, de J. B. Taxis*, etc..., une analyse de la correspondance de ces personnages. Ils informent Sa Majesté Catholique de ce qui se passe en France, où le duc de Mayenne veut la couronne pour lui, tandis que d'autres ligueurs la demandent pour son neveu (Guise). Ils insistent sur ce que le roi catholique empêche Sa Sainteté d'admettre Henri IV à l'absolution.

ruisseau qui coule au village de Claye et au chasteau de Fresne où ils logèrent. »

Henri de Navarre se trouvait dans un grand embarras ; sa vaillante chevalerie ne pouvait lutter contre les régimens espagnols réunis aux troupes de la sainte-union. Il fallait pourtant prendre un parti, risquer une bataille générale, ou se décider à lever le blocus de Paris. Henri rassembla son armée en bataille au-dessus du village de Chelles, dans une position avantageuse et en face de l'ennemi. Il chercha par tous les moyens à faire accepter le combat ; il harcelait l'Espagnol à chaque instant; mais telle n'était pas la tactique du duc deParme. Par une manœuvre d'une active habileté, il replie son armée sur elle-même, la dérobe à la vue de l'ennemi, s'empare d'un point important qu'il se hâte de faire fortifier, et avec toute son artillerie le général espagnol se porte rapidement sur Lagny. Au-dessus de cette ville, située sur la Marne, la ligue avait fait établir des magasins de vivres et des provisions considérables destinés à secourir Paris, dès que la rivière serait libre. Le duc de Parme devait donc réunir toutes ses forces sur ce point de la plus haute importance, puisqu'une fois au pouvoir des catholiques, Paris était délivré. Cette manœuvre, exécutée avec promptitude, lui réussit complètement ; Lagny, vigoureusement attaquée, céda au nombre ; la ville est emportée sous les yeux

de l'armée huguenote, arrivée trop tard à son secours.

La marche des Espagnols avait été admirable; la prudence de Farnèse avait obtenu, sans compromettre son armée, le résultat qu'il désirait. Pourquoi aurait-il cherché à se prendre à la lance et à l'arquebuse avec la brave et dure chevalerie huguenote? Le duc de Parme faisait une pointe militaire pour débarrasser une ville, pour ravitailler une population. La cité était délivrée; l'abondance régnait dans Paris; la multitude sentait renaître son courage, parce que ses espérances n'avaient pas été déçues, parce que les auxiliaires arrivaient à jour fixe, et qu'on pourrait les invoquer encore. Que de témoignages de reconnaissance pour ces braves seize quarteniers et les colonels qui seuls n'avaient pas désespéré de sauver la bonne ville de Paris! Le lendemain on vit arriver abondance de blé sur les ports de la Grève; le conseil municipal s'y rendit pour procéder à la distribution régulière de ce secours; qui ramenait le bien-être dans la bonne ville.

Le 19e septembre 1590. — « Un mandement du bureau de la ville réglait les distributions de bleds arrivés au port de la Grève ès bateaux de Jacques Morin et autres voituriers par eaux, faisant ensemble cent quatorze muids et quatre setiers; et voici quelle fut ceste répartition : à

l'Hostel-Dieu, huict muids ; aux couvens des Carmes, des Jacobins, des Augustins, ensemble six muids; au couvent de l'Ave-Maria, un muid et demi; à la société des jésuites de Sainct-Louis, un muid; autant aux jésuites de la rue Sainct-Jacques; aux pauvres archers du guet, onze muids; aux pauvres lansquenets de la garnison de Paris, sept muids; à Bersoit, pauvre chantre et conducteur de la musique ecclésiastique, un setier en un sac; à la veuve du capitaine Boissard, qui commandoit à la porte Sainct-Martin, lequel est mort au service de la ville, un setier. Ensuite se faisaient les distributions par les divers quartiers pour répartir aux pauvres habitans : six muids et demi au quartier du Temple; deux au quartier des Saincts-Innocens; deux au quartier Sainct-Jean en Grève; cinq au quartier Sainct-Honoré; quatre au quartier Notre-Dame; trois à Sainct-Gervais; deux au Sainct-Esprit; trois au Sépulcre; cinq muids et demi au quartier Sainct-Severin; trois et demi à Sainct-Jacques-de-la-Boucherie; quatre et demi au quartier Sainct-Anthoine; six et demi à Sainct-Martin-des-Champs; trois et demi à Sainct-Jacques-de-l'Hospital; *item*, à Sainct-Germain-l'Auxerrois, et six au quartier de Sainct-Eustache *. »

Que de remercimens ne devait-on pas voter aux braves troupes qui avaient délivré la cité

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 73 v° à 79.

municipale *, et au chef qui les avait conduites! « Monseigneur, écrivaient les prevôt des mar-

* Henri IV, après avoir levé le siége de Paris, voulut tenter de surprendre la ville; il détacha à cet effet le comte de Châtillon avec une bonne partie de l'infanterie, et le suivit avec de la cavalerie. Châtillon arriva sur les onze heures du soir dans le faubourg Saint-Jacques, « qui estoit abandonné depuis que l'armée royale s'en estoit saisie pendant le siége. Les troupes ne purent marcher si secrètement qu'on n'entendist quelque bruit vers Saincte-Geneviève: comme tout le monde, sans en excepter les ecclésiastiques et religieux, montoit la garde, les jésuites, dont le collége estoit dans le voisinage, la faisoient en cet endroit; ils donnèrent l'alarme, et aussitost les bourgeois accoururent sur le rempart. Chastillon fit alte et ordonna un profond silence à ses gens. Les Parisiens n'entendant plus rien, crurent que c'estoit une fausse alarme et se retirèrent; ils laissèrent seulement dans le corps-de-garde les jésuites et quelques autres. A la faveur d'un brouillard, les soldats royaux se coulèrent doucement et appliquèrent sept à huit eschelles justement au quartier que les jésuites gardoient, et où l'un d'eux, avec Nicolas Nivelle, imprimeur, et Guillaume Balden, avocat anglois, estoient en sentinelle. Tous ceux qui sautèrent sur le rempart furent culbutés par le jésuite armé de sa hallebarde, secondé de l'avocat et du libraire. Les corps-de-garde voisins vinrent au secours, et on accourut de toute part; on jeta des bottes de paille allumées dans le fossé, et en peu de temps les murailles furent remplies de soldats. Chastillon dès-lors fit sonner la retraite. » — Biblioth. royale, cabinet des estampes, règne de Henri IV.

chands et échevins au duc de Parme; ceux qui n'ont vu le misérable estat auquel, par un long siége, a esté reduicte la ville capitale, autrefois la plus florissante de ce royaume, ne peuvent juger de la grandeur de nostre obligation envers Sa Majesté catholique, réservée du ciel en terre pour la conservation des bons et terreur des méchans. Nous qui, fondés en la divine bonté, avons cru qu'elle n'abandonneroit ses fidèles serviteurs, avons, sur la vérité de vos promesses, passé en ce siége les termes de l'humaine résistance, soit aux supports de nos nécessités, aux efforts de nos ennemis ou aux conspirations de leurs partisans. Confessons franchement qu'à vostre altesse nous ne pouvons rendre graces dignes d'une œuvre si mémorable, qui est ce salutaire et propice secours, par le moyen duquel non-seulement Paris, mais toute la France, et non-seulement la France, mais nous osons dire toute la chrestienté, qui periclitoit en sa religion, est pour ce coup deslivrée. De quoy attendant qu'il plaise à Dieu nous donner moyen, par quelque bon service, vous faire recognoissance, nos despu tés vous portent à vive voix les remerciemens très-humbles et les tesmoignages de nostre obligation à vostre altesse, laquelle nous supplions très-humblement leur donner autant de créance que si la ville en corps y estoit présente *. » 15 septembre 1590.

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 71.

Puis, on accueillait en frères les braves Espagnols qui avaient délivré la cité : « Il est expressément enjoinct aux maistres et gouverneurs des hospitaux de ceste ville de recevoir et loger les soldats espagnols blessés et navrés; leur administrer les commodités qu'il est accoutumé de fournir aux malades; et outre est mandé aux principaux boursiers et procureurs des colléges èsquels il n'y a exercice ny escoliers, recevoir pareillement iceux malades, à la charge toutefois qu'ils ne seront tenus leur fournir aucune chose que le logis et couvert seulement *. » Et l'on jetait des fleurs sur ces braves soldats qui traversaient la ville armés de leur bonne arquebuse et de leurs piques de bataille!

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 72. — « 18e jour de septembre 1590. En assemblée cejourd'huy faicte au bureau de la ville de MM. les prevost des marchands, eschevins et conseillers de la ville, pour ouyr la response faicte à MM. les deputés vers messeigneurs le duc de Mayenne et prince de Parme, ensemble adviser sur le vœu faict pour la délivrance d'icelle ville. Après avoir ouy les sieurs deputés en leur légation, a esté délibéré et conclu que l'on doict dresser des articles nécessaires pour le bien et sureté de ceste ville, ensemble pour faciliter la venue des vivres en icelle, et pour le regard du vœu faict par la ville, que l'on en doict communiquer avec MM. les grands-vicaires et MM. du chapitre de l'église de Paris, pour sur ce prendre et suivre leur advis. » Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 73.

CHAPITRE LXXXV.

MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET ULTRA-MUNICIPAL. —LE TIERS PARTI REPREND SON ASCENDANT.

Mesures des seize quarteniers. — Commission des dix. — Violences contre le tiers parti. — Confiscation. — Proscription. — Pendaison dans le parlement. — Domination municipale. — Arrivée du duc de Mayenne. — Répression. — Triomphe de la riche bourgeoisie.

1590 — 1591.

Durant le blocus de Paris par Henri de Navarre, les chefs populaires des halles et des métiers

n'avaient ignoré aucune des menées du parti négociateur auprès du roi des huguenots. Ce parti avait inondé la ville de pamphlets laudateurs ; il avait salué l'hérétique du nom de Henri IV, l'avait béni quand tout souffrait par ses armes, l'avait exhalté pour quelques sacs de blé que le Béarnais montrait, par ruse, pour surprendre Paris, quand la population broutait l'herbe des rues ; n'était-ce pas l'éveil donné à la garde bourgeoise qui avait seul sauvé la grande ville de la trahison infâme ? n'y avait-il pas des traîtres, et ces traîtres, quels étaient-ils ? si ce n'est ces négociateurs tremblans, ces hommes de tous les partis, et qui sollicitaient de tous des salaires et des récompenses !

Ainsi raisonnait le peuple de Paris, les prédicateurs, les quarteniers et colonels de la garde bourgeoise ; et quand la ville eut été délivrée, après d'immenses efforts, ne dut-il pas y avoir une réaction naturelle contre ce tiers parti qu'on accusait d'avoir vendu les libertés municipales, et avec elles l'image de la Vierge, la croix du Christ et le saint révéré des confréries ? Senault, Bussy Leclerc, Louchard, Ameline, Esmonnot, Auroux, Cochery, tous ces noms populaires et influens étaient dans ces convictions ardentes. Ne fallait-il pas épurer les traîtres qui voulaient livrer la ville, si l'on se décidait à donner une nouvelle énergie à l'union catolique ? Le duc de Parme avait vu la situation de ses propres yeux ;

vainqueur, il avait naturellement usé de son influence ; et comme il savait que ce qu'il y avait de plus dangereux, c'était la réunion des politiques et des royalistes avec Henri IV, il poussait les magistrats populaires à certaines mesures de répression et de terreur pour en empêcher le retour. A ce moment d'ailleurs arrivait à Paris le fils de Guise, nouvellement arraché de sa prison de Tours. C'était toute une légende que cette miraculeuse délivrance du pauvre captif, sautant d'une haute tour, bravant soudards et gardiens. Il arrivait à Paris sous la conduite d'un bon ligueur, et déjà l'on chantait dans les rues la chanson de la délivrance du duc de Guise, sur l'air *des Fariniers*. « C'estoit un jour de jeudi, environ sur le midi, qu'il s'étoit sauvé, le brave enfant; tout le monde en avoit été joyeux, criant : « Sus, sus, gens d'armes, que chacun prenne les armes ! « Et quand le Béarnais avait appris cette nouvelle, il en avait été si surpris qu'il en avait perdu courage *. » L'arrivée du jeune de Guise donnait une

* « Le quinzième de ce mois d'aoust, écrit Pasquier, jour de l'Assomption Nostre-Dame, est advenu en ceste ville de Tours le plus admirable trait d'histoire que l'on ait jamais vu ni lu. M. de Guise s'est sauvé. Je ne puis vous dire quelle sera la fortune de ce jeune prince, mais remettant devant mes yeux la sagesse, la magnanimité et l'heur qui se sont trouvés dans cet acte, je ne puis rien promettre

grande énergie au parti municipal contre le tiers parti bourgeois du duc de Mayenne.

Le duc de Feria s'était plaint aussi de la faiblesse du conseil-général de l'union ; cette assemblée lui paraissait trop nombreuse, mollement composée ; ne serait-il pas nécessaire de concen-

de petit de luy à l'advenir. » — Est. Pasquier, liv. xiv, lett. ii.

Chanson de la miraculeuse deslivrance du duc de Guise, et se chante sur le chant des Fariniers.

Ce fut le jour d'un jeudy,
Environ sur le midy,
Que le vaillant duc de Guise
S'est sauvé par bonne guise.

De quoy chacun estonné,
Une allarme on a sonné
En disant : Sus, sus, gendarmes !
Que chacun prenne les armes !

Les habitans de Paris
Fort grande joie en ont pris
Oyant si bonnes nouvelles
Que de long-temps n'eurent telles.

Et les Espagnols aussi
Avant ouy tout ceci,
S'esgayent par braverie
A coups d'escapolerie.

Le Béarnois estourdi
S'en est si fort resfroidi,
Qu'à peu près vaincu de rage
Il n'ait perdu le courage.

trer le pouvoir dans les mains d'un petit nombre d'hommes du peuple qui seraient mieux en rapport avec les circonstances ? Dès le 16 septembre 1591, le prevost des marchands et les échevins de Paris s'étaient mis directement en rapport avec l'Espagne pour solliciter l'appui de Philippe II : « Sire, nous recognoissons que Vostre Majesté veille continuellement, employant les grandes forces et moyens que Dieu a réservés et mis comme en dépost en ses mains, plus qu'en aucun autre prince souverain de la terre, pour empescher que nostre religion ne reçoive un changement, et que ce pays, qui a tousjours esté florissant et sans tache ou souillure, ne soit infecté de ceste pernicieuse contagion d'hérésie qui ne s'est jamais attachée à Estat qu'elle ne l'ait ruiné, si promptement n'y a esté pourvu. En quoi, Sire, Vostre Majesté s'acquiert vers la postérité le plus illustre titre et marque d'honneur que jamais monarque se soit acquis, celui de protecteur et desfenseur de la religion, et d'estre l'Hercule chrestien qui deschassera l'hérésie de ce royaume. Nous avons pris une belle confiance que ses paroles ne seront vaines, et qu'en ressentirons en bref les effects plus grands que les promesses de sa royale libéralité, pour donner force à ceste ville naguère très-florissante, et à présent réduicte en toute extrémité de misères et de nécessités, pour le seul subject d'avoir esté constante en la

desfense de nostre saincte religion, et d'avoir souffert la faim et la mort plustost que de se soumettre sous la domination d'un roy hérétique; dorénavant tout le mal que pourrons endurer nous sera tolérable sous la faveur et bienveillance de Vostre Majesté, laquelle nous supplions avec l'humilité qu'il convient à ses très-humbles et très-obligés serviteurs, nous vouloir continuer et proportionner les remèdes que Vostre Majesté jugera indispensables à la nécessité qu'en avons *. »

Et les seize quarteniers de Paris joignaient à cette dépêche un mémoire particulier adressé à Philippe II : « Au roy catholique nostre protecteur; Vostre Majesté nous ayant esté tant bénigne que de nous avoir faict entendre par le très-religieux et révérend père Mathieu, non-seulement ses sainctes intentions au bien général de la religion, mais particulièrement ses bonnes affections et faveurs envers ceste cité de Paris naguère très-florissante, maintenant fort désolée, nous a induicts à prendre la hardiesse de luy escrire pour lui faire recognoissance des estroites obligations que nous luy devons, et pour espandre en son sein qu'elle nous ouvre comme à ses enfans, nos larmes et douloureuses complainctes. Quant aux obligations, nous recognoissons et confessons devant le ciel et toute la terre, qu'avec l'assistance

* Archives de Simancas, cot. B 71 [126].

de Dieu, nous retenons jusqu'à maintenant la saincte religion catholique, apostolique et romaine, remerciant Vostre Majesté du secours dont nous avons été soutenus et advancés dès le commencement. Qu'après la mort du duc d'Anjou, celuy que nous recognoissions roy, tenta d'introduire l'hérétique à la succession de ceste couronne, et que les princes catholiques du royaume résolurent de s'y opposer; ce que dès-lors nous déclara le bon et valeureux duc de Guyse, afin que par ignorance ne fussions ingrats à Vostre catholique Majesté; lequel secours sans aucune ambitieuse prétention il luy a plu continuer jusques à maintenant, laissant et remettant à un autre temps beaucoup de belles occasions qui s'offrent, et réussiroient à son bien particulier. Ce qui nous est une obligation si grande que nous n'estimons point que nous le puissions acquitter; et quiconque de nostre nation ne le recognoist, pour s'advouer perpétuellement très-obligé serviteur à Vostre catholique Majesté et à la postérité d'icelle, nous le tenons pour ennemi de Dieu, de la religion, du repos et paix publique de cet Estat, voire toute la chrestienté.

» Quant à nos larmes, deux maux nous les font espandre; le premier l'affliction générale de la maison de Dieu, la longue continuation d'icelle, la pollution des saincts temples, la ruyne des sacrés autels, la discontinuation en beaucoup de

lieux du sainct sacrifice et de toute la liturgie des chrestiens, les cruelles et inhumaines persécutions contre les prestres, les sainctes vierges à Dieu sacrées, corrompues et violées par ce *puant bouc* (Henry IV) et les siens, la perte de tant d'âmes qui périssent par l'hérésie, nostre ville comme déserte, nos beaux colléges vuidés, nostre Université despeuplée, n'y restant en bon nombre que la faculté de théologie, laquelle par ses divines admonitions estreint tousjours plus estroitement la saincte-union entre les princes, seigneurs et peuple catholiques. Le second, c'est la misère particulière de ceste ville tant excellente et renommée par tout le monde, laquelle misère est telle que nos pères n'en ont ouy parler en ce royaume de plus estrange, ni peut-être de semblable, dont nous sommes tellement oppressés qu'à grand'peine pouvons-nous respirer, et en serions de brief du tout opprimés sans secours humain, si Vostre catholique Majesté n'en prenoit le soin, la tuition et desfense.

» Vostre bonne protection nous arrive durant le mois d'aoust, lequel depuis quelques années Dieu nous a rendu prospère en ceste mesme cause. Car l'an 1572, les conspirations de Chastillon (la Saint-Barthélemy) recognues, il fut ignominieusement traicté selon ses démérites. Assez longtemps après, une ligue très-dangereuse, poursuivie et advancée pour le Béarnois, par aucun

des premiers du parlement et autres cours souveraines, fut en ce mesme mois descouverte et le cours d'icelle arrêté du tout. Il y a deux ans que ceste cité assiégée fut miraculeusement deslivrée par la mort estrange et inopinée de celuy que nous avions recognu pour roy, mais rejeté pour ses perfidies envers Dieu et les hommes; l'année dernière passée 1590, que notre ennemy nous tenoit par l'espace de quatre mois fort estroitement assiégés, nous fusmes garantis en ce mois de plusieurs grands périls que les traistres demeurés en ceste cité nous avoient préparés, et finalement nous fusmes sauvés de ce long et cruel siége par les armées de Vostre catholique Majesté, sous la prudente et généreuse conduicte du duc de Parme, lequel y vint tant à propos que trois ou quatre jours de remise nous contraignoient d'ouvrir les portes à nostre ennemy sous conditions iniques, cruelles et misérables.

» C'est une merveille surpassant le sens humain, que ce grand peuple parisien, lequel n'avoit accoutumé que l'aise, se soit résolu de souffrir tant de disettes, voire plustost mourir que de subir le joug de l'hérésie. Dieu se sert et s'est servi entre les plus grands combats pour ce grand œuvre, des sainctes et prophétiques prédications, exhortations et advis de nos bons pères de la faculté de théologie, maistres de nos consciences, et de la diligence, veilles continuelles et ré-

sistance au mal qu'il luy a plu faire la grace à nostre compagnie des seize quartiers de la ville de Paris d'y pouvoir apporter, de laquelle ces bons docteurs sont modérateurs et y président. Sous ceste conduicte nous avons souffert tout ce qu'il estoit possible de souffrir de disettes et toutes sortes de nécessités et misères, lesquelles ne nous sont encore allégées, mais croissant de jour en jour, nous tiennent sur le poinct d'en estre accablés, si le Dieu du ciel ne nous suscite un libéral bienfaicteur, lequel nous tende sa main charitable, paternelle et puissante pour nous relever de nostre trébuchement. Car Paris ayant long-temps porté tout le faix de la guerre, frayé plus de cinq millions d'or, tant pour lever l'armée générale plusieurs fois deschue, que pour les armées particulières des provinces, jusqu'à ce qu'il ait plu à Vostre Majesté l'en soulager ; n'ayant aussi, depuis trois années, rien recueilli de ses terres et héritages, rien perçu de ses rentes, les officiers rien reçu de leurs gages, ni les marchands faict aucun trafic, qui sont les quatre moyens qui pouvoient luy apporter splendeur, il est impossible qu'elle ne soit fort desnuée et le peuple réduict en grande nécessité. Nous pouvons certainement assurer Vostre Majesté que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de vous voir, Sire, tenir le sceptre de ceste couronne de France et régner sur nous, comme nous nous je-

tons très-volontiers entre ses bras; ou bien qu'elle en establisse quelqu'un de sa postérité, ou nous en donne un autre qu'elle-mesme luy est plus agréable; qu'elle se choisisse un gendre, lequel, avec toutes les meilleures affections, toute la desvotion et obéissance qu'y peut apporter un bon et fidèle peuple, nous recevrons roy et luy obéirons. Car nous espérons tant de la bénédiction de Dieu sur ceste alliance, que ce que jadis nous avons reçu de ceste grande et très-chrestienne princesse Blanche de Castille, mère de nostre très-chrestien et religieux roy sainct Louis; nous le recevrons, voire au double de ceste grande et vertueuse princesse fille de Vostre Majesté, laquelle par ses rares vertus arreste tous nos yeux à son object, y resplendissant l'union du sang de France et d'Espagne pour, en alliance perpétuelle, faire fraterniser ces deux grandes monarchies sous leurs roys, à l'advancement de la gloire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son Église et union de tous les habitans de la terre sous les enseignes du christianisme *. » Les seize quarteniers exprimaient ici l'opinion des halles, des confréries, des métiers de Paris, qui se tournaient tous alors vers l'Espagne comme vers le seul appui dans le mouvement catholique. Le mariage de l'infante et de l'enfant de Guise était l'idée qui sou-

* Archives de Simancas, cot. B 7 i [12].

riait le plus aux cités de la ligue; n'était-ce pas réunir et concilier les affections de famille et la ferveur religieuse ? Le fils du grand duc de Guise mort pour la cause du peuple, et la fille du roi catholique, le protecteur de l'union! Mais, pour cela, il fallait délivrer la cité des traîtres vendus au roi de Navarre, des politiques tièdes, des parlementaires négociateurs.

Un des membres du conseil des seize quarteniers nous a laissé le procès-verbal des délibérations qui furent alors concertées pour se débarrasser des ennemis de la fédération catholique : « Le samedi 2 du mois de novembre 1591, après disner, quelques bourgeois s'assemblèrent en la maison du sieur Boursier, rue de la Vieille-Monnoye; le sieur de Launoy y présidoit, et proposa qu'il estoit besoin d'obvier aux taxes et impostz que l'on vouloit faire sur le peuple. Le sieur de Crosne, premier opinant, dict qu'il ne falloit point s'arrester à choses si légères, qu'il se présentoit bien des affaires de plus grande importance auxquelles il estoit besoin de remédier. Le curé de Sainct-Jacques, qui estoit présent, voyant qu'on ne vouloit rien résoudre, usa de ces mots: « Messieurs, c'est assez connivé; il ne faut pas jamais espérer ni justice ni raison de la cour de parlement; c'est trop endurer; il faut jouer du cousteau. » Auxquelles paroles les deux tiers de la compagnie se turent; pour lors, un bourgeois

nommé Gourlin se leva de sa place et alla parler à l'oreille dudict curé de Sainct-Jacques; ce qu'aucuns trouvèrent mauvais. Ledict Gourlin retourna à sa place, et le curé se levant dict : « Messieurs, je suis adverti qu'il y a des traistres en ceste compagnie ; il faut les chasser et jeter en la rivière ; » dont toute la compagnie se trouva fort scandalisée et se despartit.

» Le mardy huictième dudict mois, l'assemblée fut faicte au logis du sieur de La Bruyère père, où se trouva grande compagnie et y présidoit le sieur de Launoy : il y avait, entre autres, les sieurs Achari, Sanguin, Ravesant, Crosne, Crucé, Hameline, et cinquante autres personnes; et auroit ledict sieur de Launoy proposé que, suivant ce qui avoit esté résolu en la dernière assemblée, il falloit donner ordre et deslibérer sur deux poincts très-nécessaires : le premier d'eslire dix bourgeois de la compagnie bien assurés et affidés pour le conseil secret, desquels on avoueroit les actions et portemens ; l'autre point estoit de réiterer le serment de l'union plus estroit que jamais, attendu la nécessité des affaires et le nombre effréné des traistres qui estoient en la ville, desquels on faisoit si peu de cas de faire justice, témoin le gouverneur de Paris, auquel on devoit avoir toute fiance, et lequel néanmoins, à la dernière sortie qui fut vers Sainct-Denis, embrassa le sieur de Crillon en pleine compagnie, citoyen

toutefois ennemi capital de ceste ville, témoin le jour des barricades. Touchant l'élection des dix pour le conseil secret, il fut décidé qu'on y procéderoit par ballottage, et qu'à ceste fin, le lendemain mercredy 9 du mois, la compagnie s'assembleroit pour y adviser, et chascun apporteroit son billet dans lequel il nommeroit dix de la compagnie pour estre du conseil secret.

» Ledict mercredy suivant, l'assemblée fut faicte en la maison dudict Boursier, après disner, où chascun porta son billet; les sieurs de Launoy et Martin, docteurs, y présidoient. Thivaut, bourgeois, lieutenant de M. Dufour, colonel, est nommé par ledict de Launoy pour controsler lesdicts billets, ce qu'il accepta fort volontiers. Lesdicts billets estant ouverts et rédigés par escrit par Louchon, greffier de la compagnie, fut trouvé que les dix qui ensuivent eurent le plus de voix, et furent arrestés pour estre du conseil secret; savoir : les sieurs de Sainct-Yon *, Achari, Le Goys **, Hameline, Louchart, Thivaut, Borderet-Rosny, Du Rideau, Ruissant et Besançon ***.»

* On trouve ce nom municipal déjà dans la révolte sous Charles VI; c'était une famille de bouchers.

** Le Goys était aussi une célèbre famille municipale.

*** Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires du règne d'Henri III*, tom. III, cot. $\frac{8777}{14}$, fol. 29, et mss. de Colbert, vol. 500, in-fol. parchem. pièce 9.

La commission des Dix, concentrant tous les pouvoirs, dut prendre une série de mesures de sûreté et de violences en rapport avec ses opinions et les besoins peut-être d'une crise si menaçante; elle confisqua les biens de tous ceux qui suivaient le parti huguenot. La peine de mort fut appliquée à quiconque songerait à traiter avec Henri de Navarre : ceux des membres du bureau de la ville qui n'étaient pas corps et biens dans ce mouvement populaire, furent remplacés; car pouvait-on compter sur eux? ne fallait-il pas s'emparer de leurs fortunes comme gage? « De par les prévost des marchands et eschevins, il est ordonné que les meubles des sieurs de Harlay, premier président, et d'Harmam, absent, tenant le parti contraire des catholiques, seront saisis et fait inventaire et description par Jacq. Poisse, huissier; auquel Poisse est enjoinct et lui avons permis se transporter ès maisons qui lui seront nommées, et d'icelles faire faire les ouvertures des lieux et endroicts qui lui seront indiqués, et où l'on prétend lesdicts meubles estre cachés; à la charge de faire restablir ce qui sera démoli, si besoin est. — 9e janvier 1591 *. — Il est ordonné qu'à la requeste du procureur du roy, les biens, meubles, bagues, joyaux, or et argent monnoyé et non monnoyé, cédules, brevets, obligations, papiers, titres, enseignemens, librairies et autres

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 121.

choses appartenant à Mornac, avocat au parlement de Paris, absent et tenant le parti contraire, en quelques lieux et endroicts où ils puissent estre cachés et recélés, seront saisis, et description d'iceux faite par Nicolas Michelot, l'un des sergens de la ville de Paris, à ce commis *. — Il est enjoinct au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, se transporter en la maison de la veuve de feu M. le président Séguier, entre les mains de laquelle il saisira et arrestera tous et chascun des biens, meubles, or, argent monnoyé et non monnoyé, bagues, joyaux, titres et papiers qu'elle a en sa possession, appartenant à la dame Crisite Séguier, sa fille, pour lesdicts biens estre deslaissés en la garde et possession de ladicte dame, jusqu'à ce qu'autrement ait esté ordonné sur la confiscation requise par le procureur du roy, comme estant ladicte dame absente, et tenant le parti contraire **.—De par les prevost des marchands et eschevins, il est ordonné que l'huissier Radot se transportera en l'hostel de M. de Chiverny, chancelier, absent, et tenant le parti contraire, pour saisir et faire inventaire des meubles estant en ladicte maison, pour icelui fait, estre apporté par devers nous, pour en ordonner ce que de raison ***. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 233.

** *Ibid.*, XIII, fol. 216.

*** Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 216, vers. Il y

Le parlement fut également invité à punir les traîtres qui correspondaient avec le conseil huguenot. Bientôt les chefs des halles dénoncèrent la trahison de ce parlement. Brisson s'était jeté dans la ligue, mais par peur; on a rapporté la protestation qu'il avait écrite pour se bien maintenir avec le parti royaliste. Le peuple avait eu vent de sa conduite incertaine, timorée, et ce peuple, qui ne pardonne pas, avait suivi toutes les actions du parlement. Il se trouva une circonstance qui parut confirmer les indices de

avait aussi des mesures de réquisitions; j'en donne ici un exemple : « De par Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France; le seigneur de Saint-Paul, conseiller d'Estat, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, Brie et Rethelois; maire, manans et habitans de Mareuil; vous ne faudrez incontinent la présente reçue donner ordre d'envoyer et faire porter dedans trois jours au bourg de Vincennes la somme de huit escus ès mains de Jérosme Moëls, sous sa quittance, à laquelle vous estes taxés pour vostre part de l'entretenement de la garnison y establie, et ce pour une semaine commencée le 17e de ce mois, à quoi ne ferez faute, et de continuer par chascune semaine tant et si longuement que ladicte garnison aura lieu, sous peine d'y estre contraincts et à vos despens par toutes voies dues et raisonnables. Donné à Rheims, le 15e jour de décembre 1590. — Collection mss. de Mesme, intitulé : *Mémoires de la ligue*, t. VI, n° 8931/7.

cette trahison : un nommé Brigard, procureur de la ville, avait été accusé d'intelligence avec le Béarnais ; renvoyé devant le parlement, on instruisit son procès, et au bout de quelque temps, les chambres prononcèrent l'acquittement de l'accusé. L'irritation populaire fut à son comble ; absoudre un traître à la cité, à la religion catholique, n'était-ce pas le plus grand des crimes aux yeux de cette population qui avait combattu naguère avec désespoir pour le maintien de sa foi ? Le conseil des Dix présenta requête au duc de Mayenne, afin d'obtenir la punition exemplaire du coupable. Après quelques hésitations, M. de Mayenne promit de faire faire justice ; mais cette promesse ne s'exécutait pas ; n'était-il pas plus simple d'attaquer le parlement lui-même ? Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, s'écria de nouveau : « Bons bourgeois ; c'est assez connivé ; il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice ; c'est trop endurer ; il faut jouer des cordes à cette heure ! dans ce parlement il y a des traistres, il faut les chasser et jetter dans la rivière ! »

Le conseil des Dix connaissait toute l'indignation du peuple contre les magistrats. N'était-ce pas favoriser les traîtres que de proclamer l'impunité de Brigard ? « Un de la compagnie devisant avec Crosne de la difficulté qu'il y auroit quant à présent d'avoir raison de l'injustice qu'on

prétendoit avoir été faicte en son procès, ledict Crosne répondit : « Non, non, ne craignons point, nous avons de bons bras et de bonnes mains pour venger une injustice si esvidente, faicte à la vue d'un chascun *. » En ceste assemblée le serment de l'union est mis en deslibération; chascun s'entend pour le faire et signer; Bussy, assisté de dix ou douze de la compagnie, monte en la chambre haute du sieur La Bruyère pour, comme il disoit, rédiger par écrit les articles dudict serment. Mais tout soudain il redescend, tenant en sa main un grand papier, et dict à l'assemblée de ville ces mots : « Messieurs, nous serions trop long-temps à resdiger les articles par escrit du serment, et craindrions que la compagnie s'ennuyast; mais s'il vous plaist signer ce papier après moi et plusieurs autres gens de bien qui signeront les premiers, ce sera autant de temps gagné; nous laisserons de l'espace par-dessus les signatures, pour après resdiger les articles du serment. » Plusieurs s'y accordèrent, et à l'instant de Launoy pressoit fort et importunoit chascun de ce faire; toutefois il y en eut un qui dict qu'il seroit raisonnable que ce qu'on entendoit signer fust escrit auparavant; que cela n'estoit point si

* Mss. de Mesme intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, vol. III, coté $\frac{8777}{4}$, fol. 29, et mss. de Colbert, vol. 500, in-fol. parchemin, p. 7.

pressé, que l'on attendist encore un jour, et que dans deux heures lesdicts articles pouvoient estre écrits; auquel fut respondu par de Launoy que s'il avoit peur, qu'il ne signast point. Ledict bourgeois remarqua lors que les dix du conseil firent mettre deux sergens à la porte de la chambre pour empescher que aucun ne sortist qu'il n'eust signé. Et pour donner à entendre que tout ne se faisoit que pour le serment de l'union, La Bruyère apporta sur la table un missel pour jurer sur iceluy. L'affaire estant conduicte de ceste sorte, personne n'osa refuser de signer ce papier blanc, et ainsi que chascun se préparoit à signer, de Launoy faisoit mettre la main sur l'Esvangile et prononcer le serment. Mais d'autant que l'assemblée ne sembloit assez grande, elle fut remise au dimanche ensuivant en la maison du sieur Sanguin, chanoine à Nostre-Dame, auquel lieu Bussy se présenta garni de son grand papier avec un missel, à un bon nombre d'honnestes bourgeois qui n'en avoient encore ouy parler, lesquels signèrent tous en voyant tant d'autres avant eux; ce que faict, il serra le papier en son sein. Sur quoi, aucuns de ceux qui avoient signé voyant que ledict papier n'étoit pas rempli, soupçonnèrent quelque chose de mal là-dessous; même quelqu'un dict tout haut : « M. de Bussy nous vient voir à ceste heure en nostre compagnie bien souvent; il a la réitération du serment de

l'union merveilleusement à cœur; Dieu le veuille conserver en ceste bonne volonté; mais nous trouvons fort estrange qu'on nous fasse signer un papier sans sçavoir ce que c'est. » Et sur ce, la compagnie s'en alla. Le même jour le conseil des Dix s'assemble chez de Launoy, où ils avoient avisé de faire leur assemblée lors de ladicte élection; l'on ne sçait ce qui y fut advisé: tant y a que le jour suivant au matin le conseil se tint, et l'après-disner aussi où Bussy fut mandé. Le mardi un bourgeois de la compagnie ordinaire trouve le matin par les rues Borderet-Rosny, un des Dix, auquel il demande ce qui avoit esté résolu en leur conseil touchant l'affaire Brigard, lequel Borderet répondit: « M. de Bussy a charge de voir MM. de la Sorbonne pour demander si en sureté de conscience l'on pourroit exécuter quelque entreprise; je crois que nous en sçaurons aujourd'hui le court et le long. Le mercredy 13 du mois, le conseil secret des Dix se tint le matin et soir chez de Launoy, où se trouvèrent aussi Bussy, le curé de Saint-Cosme et autres; et, comme on dict, fut faict par Bussy le rapport de la response de la Sorbonne, et ne sçait-on quelle elle pouvoit être; tant y a que l'après-disner l'assemblée ordinaire se tenant chez Boursier, Bussy y survint; et là fut proposé généralement qu'il falloit réprimer aux traistres et aux conspirations qui se faisoient contre la ville. »

Bussy Leclerc fut donc le chef de l'entreprise; à la tête du conseil des Dix, il prononça l'arrêt de mort du président Brisson, du conseiller Larcher, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet, expressions de la faiblesse et de la couardise dans la judicature. Le 16 novembre, des députés de ce conseil envahissent la demeure du malheureux président, le saisissent et le conduisent prisonnier au Châtelet; il n'y resta pas long-temps: après quelques heures d'attente, on lui signifie un jugement qui le condamne à être pendu et étranglé comme fauteur d'hérésie, ennemi et traître de la ville, et sur-le-champ la sentence est exécutée à une poutre du palais *. Claude Larcher et Jean Tardif subirent incontinent le même

* M. de Vic au roy Henri IV, le 16 novembre 1591 : « Sire; hier matin, le peuple de Paris, comme l'on dict, conduict par Leclerc qui est à la Bastille, fit une esmeute par la ville, faisant courre le bruit que la nuict précédente l'on avoit trouvé deux portes ouvertes, et prirent plusieurs prisonniers, desquels je n'ai encore appris les noms, sinon du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, qu'ils n'ont laissé guère languir, les ayant la nuict estranglés, et les a-t-on vus ce matin pendus en Grève, avec chascun un escriteau en la poitrine. Leclerc voulut hier tuer le prevost des marchands en pleine rue; le gouverneur voulant apaiser le peuple, fut injurié, et, dict-on, ses gardes désarmés. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9134, fol. 107.

supplice. Et le peuple applaudissait à ces sanglantes exécutions, car, politiques maudits, ils avaient voulu livrer la cité à la fureur des huguenots ; ils avaient sacrifié les bons catholiques, les défenseurs de la foi et des libertés municipales ! On avait surpris des lettres, des journaux écrits à la main, qu'ils envoyaient à Henri l'excommunié, dans les villages, à Saint-Denis *, où M. de Vic levait là l'étendard fleurdelysé !

* Les parlementaires, après l'entrée de Henri IV, firent des vers, des harangues sur la mort de leurs collègues. « Le nom de monstre qui de tout temps t'a esté donné, peuple insensé, est fort propre et convenable à ta nature ! monstre qui ne peut estre adouci, qui déchire à yeux fermés ceux qui te gouvernent, qui ont le soin de ta vie, la peine et l'incommodité pour ton repos et ton utilité : mire-toy dans tes meurtres, monstre inhumain, vois ton pourtraict qui se peint dans le sang de tes cruautés ! et s'il ne te souvient des meurtres passés, si tu ne peux te voir dans le sang vieil, vois ruisseler celui de ton magistrat qui t'aimoit plus que sa propre vie ! » Discours sur la mort de M. le président Brisson ; ensemble les arrests donnés à l'encontre des assassinateurs. — Paris, Claude de Montrœil et Jean Richer.

Contre les assassinateurs du président Brisson.

Meurtriers insensés, vostre escumeuse rage
N'a pu souiller l'honneur du président Brisson ;
Il ne fut esfrayé de l'obscure prison ;
Sa vertu s'est roidie au jour de vostre outrage :

Cette mesure contre le parlement était violente, énergique comme toutes celles qui émanent d'une autorité populaire; l'exemple était sévère contre le parti négociateur; les bourgeois eux-mêmes en furent effrayés, et c'est dans ce dessein peut-être qu'elle fut conçue. Le conseil des Dix s'apercevait que les opinions négociatrices et de tiers parti faisaient des progrès; il voulait les arrêter par un grand exemple. Et cet exemple fut donné; l'effroi se mit dans les âmes modérées; on ne parla plus de traiter. Toutes les autorités municipales, les quarteniers et colonels furent épurés, afin de correspondre aux sentimens du peuple; le pouvoir tomba tout-à-fait de la classe bourgeoise aux halles. Là commence le gouvernement démocratique de la municipalité de Paris, sous la direction d'une commission populaire; alors se développe une série de mesures de violences et de confiscations contre les timides *.

Vous vistes à sa mort son assuré courage,
Vostre sanglant discours n'altéra sa raison;
Déjà l'esprit, voyant sa céleste maison,
Méditoit que la mort est comme un passage.

* « De par les prevost des marchands et eschevins. Il est ordonné que M. Devaux, assisté du procureur du roy de la ville, et des sieurs Lebresle et Sainctyon, se transporteront présentement en la maison du sieur président

Tout cela s'était passé en l'absence du duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, du parlement, de la révolution modérée ; il était alors en Flandre, où il avait suivi le duc de Parme afin d'appeler de nouveaux secours pour l'union. MM^mes^ de Montpensier et de Nemours, les riches bourgeois, lui écrivirent le triomphe complet des halles, événement grave qui présageait la

Brisson, pour en icelle faire faire inventaire et description des biens, meubles, titres et enseignemens qui se trouveront en ladicte maison, et icelle laisser garnison. » 15e novembre 1591. — « Il est ordonné que l'huissier Bazin se transportera présentement en la maison du sieur Tardif pour procéder par voie de scellé sur tous et chascun des biens qui se trouveront en ladicte maison, et ce en présence de deux ou trois bourgeois du quartier qu'il voudra choisir. » 16e novembre 1591. — Registre de l'Hostel-de-Ville, XIII, fol. 242 v°. « Il est ordonné que le sieur Chaillou se transportera présentement en la maison de la veuve de desfunt sieur Brigard, docteur en médecine, ès chambres et estudes qu'occupoit en ladicte maison M. François Brigard, cy-devant procureur du roy en ladicte ville, et d'icelles seront apportés tous les sacs, registres, titres, papiers et enseignemens qui se trouveront èsdicts lieux concernant le faict de la ville, et de tout ce que ledict Brigard a faict et géré de son temps, pour estre mis en la chambre du procureur du roy qui est à présent, pour prendre par luy instruction desdicts papiers, et poursuivre ce qui sera à poursuivre pour le bien et conservation de la ville. » 19e novembre 1591. — Registre de l'Hostel-de-Ville, XIII, fol. 243 v°.

chute entière du pouvoir de la maison de Guise, car le peuple se plaignait de ce que cette maison avait perdu son illustre et beau dévouement pour la cause catholique. La lettre était pressante, et le duc de Mayenne se hâta de se rendre à Paris * dans l'objet de ressaisir le pouvoir.

Dès l'origine de cette révolution municipale, on voit le duc de Mayenne inquiet sur les intentions et les volontés des habitans de Paris; il écrivait à l'évêque de Plaisance, vice-légat du pape, influence immense sur les halles : « Monsieur ; vous m'obligerez de me faire entendre les plainctes que les Parisiens pensent avoir de moy, et je vous supplierai aussi de recevoir mes excuses; je ferai tousjours profession de ce qui est d'un prince d'honneur. J'ai assez recognu le zèle et piété de ce bon peuple et l'affection particulière

* « Monsieur le président de Neuilly ; nous vous prions vous trouver ce matin, neuf heures, en l'Hostel de ceste ville, pour adviser ce qui est à faire sur l'arrivée et réception de monseigneur le duc de Mayenne, à quoy nous vous prions de ne faillir. » 28e novembre 1591. — « Monsieur Dufresnoy, colonel ; nous vous prions de nous venir trouver avec deux ou trois capitaines de vostre colonelle, à cheval, si c'est possible, à une heure après midy, pour nour assister et accompagner à la réception que nous entendons faire de M. et Mme de Mayenne, à la porte Sainct-Anthoine. » 28e novembre 1591. — Registre de l'Hostel-de-Ville, XIII, fol. 246, rect. et vers.

qu'il porte aux miens et à moy ; aussi ne peut-il douter que sa conservation ne me soit plus chère que la mienne propre ; j'ai mis peine à le luy tesmoigner en toutes les grandes et importantes occasions, luy ayant laissé en dépost mes précieux gages et accouru à son secours quand le besoin l'a requis; et vous puis-je dire, Monsieur, que ma volonté ne sera jamais autre que de me sacrifier plustost que de ne le deslivrer de tout péril : j'ai bien regret des incommodités qu'il souffre *. »

Il ajoutait, quelques jours après : « Monsieur ; je ne doute point que MM. de Belin et le prevost des marchands ne soient en peine pour la nourriture des gens de guerre, n'ayant ni bleds ni argent, et à ceste occasion je m'estois acheminé à la Ferté-Milon, pour vous faire faire un grand convoy de bled qui est tout prest ; mais aussitost que le roy de Navarre en eut advis, il se vint loger avec toutes ses troupes au devant de moy, si bien qu'il n'y a eu moyen au monde de passer plus outre, si ce n'estoit en hasardant ma petite troupe contre leur armée quatre fois plus forte ; maintenant que ladicte armée est divisée, comme j'en suis bien adverti, et que dès hier une partie avoit passé la rivière d'Oise et le reste

* Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires de la ligue*, tom. VII, n° 6931 7/8, in-fol.

se devoit séparer aujourd'huy, il sera aisé de vous faire couler une bonne provision de bled ; je vous baise les mains *. »

Le 20 juillet 1591, le duc de Mayenne s'expliquait d'une manière plus nette à l'égard de la révolution municipale : « Je feray, Dieu aidant, en sorte que Paris ne souffrira plus telles incommodités, et qu'on y pourra demeurer commodément en repos et sureté ; et si toutes choses ne me sont directement contraires, vous en verrez bientost des effects. Vous aurez vu ce que je vous ay escrit touchant le conseil de l'union et ce que je priai le père provincial de vous faire entendre ; je veux croire que ceux qui desirent des nouveautés à Paris n'auront pas passé plus outre à l'establissement dudict conseil, ayant vu ce que je leur en ay escrit ; s'ils l'avoient faict, j'aurois grande occasion et de m'en plaindre et de ne le point souffrir. Je considère bien toutefois qu'il faut mettre un bon ordre à Paris, et que ma présence y est très-requise ; c'est pourquoy j'ay résolu m'y rendre dans fort peu de jours, pour, avec vostre advis et des gens de bien, establir et pourvoir à tout pour le mieux. Jusques-là je ne suis pas d'advis que l'on change rien aux affaires, et vous supplie d'y tenir la main et d'opposer vostre auctorité

* Mss. de Mesmes, in-fol. tom. VII, n° 893 1/8.

aux passions de ceux qui ne cherchent que la confusion *. »

Dans cet intervalle la ville s'était démocratiquement organisée; le parloir des bourgeois s'emplissait incessamment d'un peuple d'ouvriers ; et là on délibérait en commun sur les affaires de la ville. Bussy Leclerc exerçait la plénitude de toute autorité ; nouveau tribun, il présidait à toutes les résolutions soudaines, instinctives qui caractérisent le gouvernement de la multitude. On appelait chaque jour des mesures de proscription contre les traîtres. Rien de plus implacable que les articles sur lesquels les catholiques de Paris exigèrent qu'il fût hâtivement pourvu. Ils les présentèrent aux prevôst et eschevins : « Les catholiques demandent qu'il soit estably une chambre ardente de douze personnages qualifiés et gradués, d'un président et un substitut du procureur-général, et un greffier, qui soient notoirement de la saincte-ligue, pour faire le procès aux hérétiques, traistres, leurs fauteurs et adhérens, et qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers de la ville **. Que l'exécution faicte contre les emprisonnés soit présente-

* Mss. de Mesmes : intitulés : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol., tom. VII, n° 8931/8.

** Il y a ici une immense ressemblance avec l'institution du tribunal révolutionnaire en 1793.

ment advouée par MM. du conseil de la ville, comme faicte pour le bien de la religion, de l'Estat et de la ville. Qu'il soit establi un conseil de guerre en ceste ville, composé de M. le gouverneur et de M. du Saulzay, de M. de Beaulieu, gouverneur du bois de Vincennes, du sieur de Bussy, capitaine du chasteau de la Bastille, des deux colonels des garnisons espagnoles et napolitaines, et du sieur de Saincthyon, commandant au régiment des Valons, du sieur de Champagne, commandant au regiment de Picardie, et des colonels de ceste ville qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers. Le conseil se tiendra pour le moins deux fois la semaine. Qu'aucune conférence ne soit faicte avec les ennemis par aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, sans l'advis dudict conseil de guerre. Qu'il soit aussi promptement et présentement pourvu aux places des conseillers de ville qui sont absens, au profit de ceux qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers. Qu'il soit eslu et choisi en chascun quartier de ladicte ville un homme capable, pour tous ensemble, ouyr les comptes des deniers qui ont esté levés extraordinairement en ceste ville, et ce par un bref estat; à laquelle audition il soit procédé sans discontinuation. Que M. le gouverneur soit supplié se fier des bourgeois de ceste ville comme ils se fient de luy, et qu'à ceste fin il n'ait autre

garde que la fidélité et amitié desdicts bourgeois *. »

Mais ce gouvernement, qui s'agitait dans des mesures extraordinaires, qui demandait des proscriptions, des conseils de guerre, des tribunaux et des chambres ardentes, n'avait pas pour lui les forces militaires, le parti des riches, qui fournissait l'argent et les hommes de batailles. Aussi le duc de Mayenne, à peine arrivé, osa un coup hardi : il était appuyé par la classe bourgeoise ; une petite armée le suivait : sa première manœuvre fut de s'emparer de la Bastille. Bussy Leclerc, qui la commandait, la remit entre ses mains par surprise et par peur, à la condition de n'être nullement recherché pour la mort des infortunés parlementaires. Mayenne fait prendre les armes à tous les bourgeois, établit à chaque coin de rue de bons corps-de-garde, s'assure de tous les points importans, fait occuper les places et les principales hauteurs. Cinq jours se passent en préparatifs. Enfin, dans la nuit du 3 au 4 décembre, on se saisit de Louchard, Auroux, Esmonnot et Ameline, chefs populaires, et ils furent incontinent pendus dans une salle basse du Louvre ; Croné et Cochery prirent la fuite ; le greffier et le bourreau furent pris quelques temps après et égale-

* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires du règne d'Henri III*, tom. III, n° 8777^1, fol. 34.

ment pendus et étranglés en place de Grève, au milieu d'une double haie de bourgeois armés qui applaudissaient à la chute du gouvernement des halles.

Cette exécution rapide, militaire, des chefs, atteignit le mouvement démocratique de la municipalité de Paris ; le duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, profita de cet événement pour remettre le pouvoir à cette classe. La plupart des quarteniers reçurent des successeurs pris dans des hommes modérés, tous catholiques, mais sans énergie. Une semblable direction fut donnée à l'Hôtel-de-Ville, qui s'organisa en rapport avec les idées et les intérêts de la bourgeoisie. Le pouvoir du parlement fut reconstitué ; le bas peuple était mis hors de ligne ; on n'allait pas tout-à-fait au parti négociateur ; on restait dans la ligue. La commission des Dix était dissoute, pour laisser pleine liberté aux autorités régulières du parlement et de l'association catholique. On déclarait enfin que les membres de l'union n'avaient qu'un pouvoir provisoire et de transition, en attendant la convocation des États-Généraux. Le triomphe du duc de Mayenne fut le commencement de la contre-révolution qui prépara le retour d'Henri IV. Dans un mouvement populaire, quand le parti modéré s'empare du gouvernement, on peut dire que la fin approche et qu'une restauration n'est pas loin. La multitude est violente, désordonnée,

mais elle est énergique ; elle a du cœur, du courage et se bat. Quand la bourgeoisie touche le pouvoir, son idée est l'ordre, la paix ; une autorité paisible peut seule la lui donner; elle y court comme à un refuge dans la tempête.

Le duc de Mayenne et les bourgeois parlementaires étaient maîtres de la ville de Paris ; ils en avaient expulsé les âmes courageuses et dévouées. Des-lors tout s'empreignit de ce caractère de mollesse et de transaction politique. Dans la crainte de voir se renouveler le gouvernement des Dix, le duc de Mayenne imposa des sermens à l'Hôtel-de-Ville, des engagemens sévères de respect et d'obéissance envers l'autorité légitime instituée par le parlement ; car il fallait l'entourer d'une puissance morale qu'elle avait perdue. « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris ; M. le colonel : nous vous envoyons la forme du serment qui a esté ordonné estre faict par tous les bourgeois et habitans de ceste ville ès mains de leurs capitaines, pour le bien, sureté et repos d'icelle; vous priant que vous ayez incontinent à faire faire ledict serment, et mandez à tous les capitaines de vostre colonelle de faire le semblable, et le faire signer au pied d'iceluy par tous les bourgeois et habitans de vos dixaines, sans distinction des qualités et conditions d'aucunes personnes ; et s'il y en a qui soient refusans ou deslayans vous ne faillirez

de nous en advertir incontinent, et nous rapporterez le présent serment après qu'il aura esté signé, afin de cognoistre ceux qui auront obéi ou failli. 13 décembre 1591. La formule du serment imposé à la bourgeoisie tendait à reconstituer fortement une autorité centrale, à ramener l'obéissance dans le peuple, à réorganiser la hiérarchie violemment détruite : « Nous, bourgeois et habitans de la dixaine, et sous la charge de tel capitaine, jurons et promettons à Dieu, sur les saincts Évangiles, de vivre et mourir en l'union des catholiques, en l'amitié et concorde les uns envers les autres, sans plus nous souvenir des injures et offenses passées; de nous joindre ensemble d'une mesme volonté comme bons catholiques et concitoyens doivent faire, pour nous opposer aux hérétiques, leurs fauteurs et adhérens; desfendre et conserver nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine, et ceste ville en sureté et repos sous l'auctorité de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat royal et couronne de France, à qui nous promettons rendre toute obéissance, fidélité et service, attendant qu'il ait plu à Dieu nous donner un roy très-chrestien et catholique; de recognoistre aussi et respecter la cour de parlement et obéir à nos magistrats et supérieurs, chascun en leurs charges, et ne prendre et lever les armes pour quelque cause, couleur ou prétexte que ce soit,

sinon pour le service de la ville, par le commandement de nostre colonel, capitaine, lieutenant et enseigne, et sous l'auctorité de monseigneur le gouverneur, de MM. les prevost des marchands et eschevins, à peine d'estre tenus pour traistres, séditieux et criminels de lèze-majesté divine et humaine; et si nous sçavons aucun qui fassent entreprises, monopoles, conspiration, ou tiennent aucun conseil et fassent assemblées secrètes en maisons particulières ou couvens et monastères, contre les desfenses portées par les lettres de Monseigneur le duc de Mayenne, pour quelle cause que ce soit, nous jurons aussi et promettons en advertir incontinent lesdicts magistrats, colonels et capitaines, afin de faire prendre et punir ceux qui se trouveront y avoir contrevenu, et que cy-après le repos et sureté puisse demeurer à tous les habitans de ladicte ville sous la seule crainte de Dieu, des lois et des magistrats, nous déportant de tous sermens, promesses et associations que nous pourrions avoir faicts et signés cy-devant *. »

Jamais mesure n'avait produit une si vive et si profonde impression : où voulait-on aller ? substituerait-on l'autorité d'un seul au vieil et bon pouvoir du peuple ? On conservait bien l'unité catholique; mais à quelles mains confiait-on ses destinées ? aux traîtres du parlement, au duc de

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 253.

Mayenne, timide défenseur de la cause bourgeoise ! Allait-on prohiber les parloirs publics, peut-être même la prédication ? N'était-ce pas livrer la ville au Béarnais ! La majorité des habitans refusa de signer la nouvelle formule imposée, et le duc de Mayenne s'en plaignit : il écrivait aux prevôt des marchands et échevins de Paris : « Messieurs ; ayant esté adverti qu'il y avoit quelques capitaines qui n'ont faict le serment en la cour, en nos présences, suivant le mandement qui leur en avoit esté faict, et pour ce que nous ne pouvons croire qu'ils aient différé faire une si bonne et saincte action, sinon pour ne l'approuver et n'avoir pareille et semblable volonté que tous les autres capitaines, et ne seroit raisonnable qu'après avoir failli, ils demeurassent en charge, ayant sçu que du nombre ceux qui ont faict ladicte faute, Monjol, Thuol, Godard, Thomas, Jossel, Raindant, Le Normand, Nicolas, Soly, Dupuy, Sainethyon, Courcellet, Cochery, Gontier et Cruce, capitaines, en estoient et n'avoient faict ledict serment ; à ceste occasion nous avons bien voulu advertir que nostre intention est qu'ils soient desmis et deschargés de leur charge, et qu'il soit pourvu présentement en leur lieu et place de personnes capables, gens de bien et affectionnés à ceste saincte cause et repos de la ville ; à quoy nous assurons que pourvoirez

promptement et nous advertirez de l'eslection qui aura esté faicte, pour les faire venir devers nous prester le serment comme ont faict tous les autres*. »

Toutes ces démarches étaient si impopulaires que le conseil des bourgeois fut obligé de prendre des précautions militaires pour protéger le bureau de la ville, chaque jour insulté, parce qu'on le croyait vendu au duc de Mayenne. « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : il est ordonné aux capitaines des trois compagnies des archers de ladicte ville que du nombre d'archers qui entrent chaque jour en garde en l'Hostel de la ville, il y en ait tousjours quatre qui accompagnent nous prevost des marchands, partout où nous irons, soit en nous retirant dudict Hostel-de-Ville, ou allant ailleurs, et tant que leur ordonnerons; et du reste, que deux d'iceux accompagnent chascun de nous eschevins, se retirant dudict Hostel-de-Ville le matin et le soir, ou allant ailleurs. 18e décembre 1591 **. » Le conseil était donc perpétuellement menacé par le peuple; et comment ne l'eût-il pas été lorsqu'on savait la trahison des principaux membres du parlement et du conseil de ville et leur alliance avec Henri de Navarre ?

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 248.

** *Ibid.*, XIII, fol. 254 vers.

Afin de détruire ces fâcheuses impressions, et d'empêcher surtout la dissolution de la ligue des cités, le conseil municipal épuré adressa une circulaire aux maires et échevins d'Orléans, Bourges, Poitiers, Amiens, Abbeville, Beauvais, Meaux, Sens, Auxerre, Dijon, Troyes, Reims, Riom et Pontoise, villes très-dévouées à l'union. « Messieurs; comme ces jours passés, l'assurance des forces préparées au secours de nostre saincte religion nous faisoit espérer que la misère en laquelle nous avons esté réduicts en ceste ville pourroit prendre quelque fin, il nous est au contraire advenu un malheur des plus grands et fascheux qu'il nous eust sçu arriver, ayant esté entrepris par quelques particuliers de faire mourir cruellement et contre toute forme de justice, par les mains du bourreau, et supposant une forme de justice prise sans auctorité ni pouvoir, feu M. le président Brisson, seul président resté parmi nous, depuis ces troubles, et des premiers et plus doctes hommes de ce royaume, et MM. Larcher, conseiller en la cour, et Tardif, conseiller au Chastelet, ayant recherché des prétextes ordinaires de trahison descouverte. Et estant monseigneur de Mayenne adverti de ce qui s'estoit exécuté, a jugé qu'il devoit promptement y pourvoir, en sorte qu'un tel accident ne pust cy-après survenir; ce qui luy auroit faict quitter son armée

pour quelques jours et venir en personne par deçà pour en prendre cognoissance; où, après avoir vu que les menaces d'aucuns principaux chefs de ladicte entreprise ne pouvoient celler leur animosité et desir de parachever sur tous les gens de bien, principaux de la ville et zélés et affectionnés à ceste saincte cause, ce qu'ils avoient si misérablement commencé, mondict seigneur a esté contraint, pour comprimer ceste insolence, pour punition du crime et deslit perpétré et servir d'exemple à l'avenir, d'en faire punir et chastier jusques au nombre de quatre seulement, usant de sa douceur et clémence naturelle envers tous les autres, qu'il a cru s'estre engagés à un tel faict, plustost par simplicité et induction de quelques malins esprits que par discours et deslibération préparée, leur donnant une abolition générale qui a esté publiée et vérifiée au parlement avec la resjouissance de tous les bons catholiques; et pour prévenir cy-après un tel inconvénient et éviter tous remuemens et séditions qui se pourroient faire à la ruine de la ville, a pris et reçu le serment en présence de MM. de la cour, de tous les colonels, capitaines, lieutenans et enseignes de ceste ville, pour luy rendre cy-après obéissance et aux magistrats, et ne prendre jamais les armes sans leur auctorité et commandement, au contraire s'opposer et courir sus à

toutes personnes qui l'oseront entreprendre; ce que nous espérons devoir cy-après apporter un repos et tranquillité en ceste ville, joint l'establissement faict par mondict seigneur de la cour de parlement, en laquelle il a faict choix de quatre présidens, des premiers et plus capables et dignes hommes qu'il a pu choisir et sur tous qui sont très-affectionnés à la religion et à ce parti, dont nous vous avons bien voulu advertir, afin qu'à nostre exemple vous puissiez prévenir tels malheurs et establir si bel ordre parmi vous en vostre ville qu'un semblable accident ne vous puisse arriver *. »

Peu de cités répondirent à ces explications. Le parti de la bourgeoisie n'avait plus qu'un faible ascendant sur le peuple; la démocratie municipale formait les bases de la ligue. Partout on savait les trahisons et les bassesses des parlementaires. A quoi aboutissait ce nouvel ordre administratif institué à Paris, cette proscription de tout ce qui avait le cœur haut et la main ferme ? A l'inévitable transaction avec Henri IV. La bourgeoisie se séparait du peuple; elle voulait avoir son gouvernement, gouvernement sans force, qui, tôt ou tard, devait passer aux gentilshommes batailleurs, sous leur roi Henri de Navarre. C'est une des conditions de la bour-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 253, vers.

geoisie de ne pouvoir jamais long-temps seule établir son gouvernement politique. Elle doit, par la force des choses, ou s'unir au peuple, qui est son origine, ou se jeter aux bras des hautes classes. Quand elle n'a voulu ni de la multitude ni des gentilshommes, elle a fondé je ne sais quoi de faible et de honteux qui a duré tout juste le temps de tomber de mépris.

CHAPITRE LXXXVI.

VACANCE DU TRONE APRÈS LA MORT DE CHARLES X. — PRÉTENTIONS CONFUSES DES PARTIS.

Parti espagnol pour l'infante. — Parti de la maison de Lorraine. — L'enfant de Guise. — Le duc de Mayenne. — Tiers parti pour Henri de Navarre. — Pamphlets pour la loi salique. — Réunion de Reims. — Négociation de Jeannin à Madrid. — Question des subsides. — Condition de l'élection.

1591.

Le mouvement municipal dont je viens de décrire les graves circonstances, laissait entière la question d'avènement à la couronne, quoique

cette question se fût liée à toutes les secousses populaires. Qui choisirait-on pour roi catholique, pour souverain de l'union ? Quel serait le prince salué par les nuances diverses du parti des cités fédérées ? La mort de Charles X avait ouvert une large voie à toutes les prétentions à la belle couronne de France. C'est en vertu de deux principes qu'agissaient les candidats à la grande dignité royale : l'hérédité et l'élection. Le principe de la vacance du trône n'était pas admis assez incontestablement pour que les prétendans ne fissent valoir que des services catholiques et leur popularité; tous invoquaient les droits de famille, la transmission héréditaire à des titres divers. Les États convoqués et toujours suspendus, parce que le duc de Mayenne voulait perpétuer sa lieutenance générale, ne devaient reconnaître que la légitimité des droits : ce n'était pas une élection aux champs de guerre, ou sous la tente, comme l'eussent fait les vieilles assemblées de France, proclamant un roi au bruit de la framée.

Il régnait quelque chose de confus et d'indécis encore dans les prétentions à la couronne; les États-Généraux n'étaient point réunis; tout se passait en intrigues, en sollicitations, en démarches préparatoires. Alors se renouvelaient les hautes réclamations de l'infante, fille de Philippe II et d'Élisabeth de France. On a vu déjà

que dans ses instructions secrètes, le roi d'Espagne ordonnait à ses ambassadeurs de pressentir les chefs de l'union sur les droits de sa fille. Charles X régnait alors; mais lorsqu'il quitta la vie et la couronne, Philippe II n'usa plus d'aucune précaution; il réclama hautement le trône de France comme un droit et une propriété. « Don Diégo d'Ibarra, écrivait-il; je pense qu'il est de la dernière urgence pour la France qu'un roy y soit sur-le-champ proclamé; il n'y a plus à penser, ny à traiter en aucune manière avec la maison de Bourbon pour y choisir un monarque. — Le prince de Béarn d'abord est hérétique relaps, desclaré inhabile à régner par le consistoire apostolique et les Estats-généraux de France à Blois. Tous ceux de la mesme maison sont ou entachés d'hérésie ou fauteurs d'hérétiques; quant à la branche de Lorraine, comme beaucoup de villes et de seigneurs se sont desclarés contre l'eslection du cardinal de Bourbon, il est clair que si l'un des Lorrains venoit à régner, ce seroit une guerre interminable entre les bons catholiques et les obstinés ennemis de Dieu; la seule personne donc à qui revienne de bons droits et convenances la couronne de ce royaume, après le roy Henry III, mort sans enfans, est sans doute l'infante dona Isabelle, comme fille de la reine dona Isabelle, sœur aisnée dudict roy Henry III. Quant à l'objection de

la loy salique, la response est facile de l'aveu des François, cette loy fust une violence sans cause ny fondement *. Pour en revenir à l'infante Isabelle, à qui la couronne de France échoit par les droits du sang, il faut absolument que les François, obéissant à la justice, la déclarent *royne propriétaire de France* **. Si ceste condition leur paroist dure, qu'ils fassent au moins, sous les apparences d'une eslection, ce qui appartient par droict de succession. Les François doivent peser d'une part les droicts de l'infante; de l'autre penser qu'à cela seul tient leur sureté, leur bonheur avec la fin de leurs maux; que c'est la plus sure manière d'intéresser directement Sa Majesté Catholique dans leurs affaires. Gardez cependant la mesure convenable à leur égard, de manière à contraindre leur volonté sans les irriter ***. » Il n'était point encore question d'agir ouvertement; aucune assemblée n'était réunie pour juger et apprécier ces divers droits; tout consistait en prétentions secrètes, en instructions intimes pour préparer les esprits. On

* Archives de Simancas, cot. A 57^{227}.

** *Declarando la senora infanta dona Isabel por reyna propietaria de Francia.*

*** *Pero guardando en el proceder el termino que conviene para obligar los con el antes que irritar los.* — Archives de Simancas, cot. A 58^{211}.

verra plus tard aux États les réclamations se régulariser, le nombre des prétendans s'agrandir et s'accroître, les intrigues se multiplier.

La maison de Lorraine invoquait sa vieille popularité; elle aussi se divisait en deux branches de prétendans. L'héritier de Guise venait de s'échapper de sa prison de Tours. Fils du grand Henri de Guise, l'enfant miraculeusement en liberté était chéri de la multitude et des halles; le duc de Mayenne tentait vainement de se mettre en concurrence avec lui; l'oncle rappelait ses services; mais le peuple n'avait d'affection véritable que pour le fils du martyr de Blois. Les gros bourgeois et les parlementaires l'eussent préféré à la succession espagnole, au cas où leur combinaison d'espérance et de prédilection, celle de Henri IV converti au catholicisme, viendrait à échouer. Quant aux instructions subséquentes de Philippe II, elles portaient, que si son ambassadeur ne pouvait obtenir l'élection de l'infante sans condition, il proposerait son mariage avec le duc de Guise, élevés l'un et l'autre, par cette union, à la couronne. Henri de Béarn invoquait les droits de sa royauté, en vertu d'autres principes. Il ne reconnaissait pas la puissance des États-Généraux, pour déférer une couronne qui lui était acquise par l'hérédité. Il appelait de son droit à son épée, des voix du peuple à l'assentiment de sa chevalerie.

Pour combattre la combinaison espagnole de l'infante, qui répondait aux sympathies des halles et de l'union, les royalistes du camp béarnais publièrent une suite de pamphlets qui roulaient sur ces deux propositions : « Que les François n'ont jamais pu souffrir estranger régner sur eux; que la domination des femmes a esté calamiteuse. » Ces pamphlets servaient à démontrer que personne ne pouvait entreprendre guerre contre qui que ce soit sans la permission du prince. « Si donc les particuliers ne peuvent faire la guerre entre eux, comment osent les subjects entreprendre de s'eslever contre leur roy et leur prince souverain ? c'est un crime si horrible, que ceux qui cognoissent qu'il y en ait qui se veulent eslever, et ne le révèlent incontinent, mais quelques tems après, le prince leur pardonne sans leur donner récompense. Ce crime-là est si meschant que voire après la mort du rebelle l'on peut informer contre luy, condamner sa mémoire et confisquer son bien. Nous conseillons aux bons et naturels François de se ranger sous l'obéissance de nostre bon, vrai et naturel roy, qui est extrait de nostre propre sang, et qu'ils ostent leur affection qu'ils ont mise en un prince estranger, foible, de peu de moyens et pouvoir, qui n'a aucun droit au royaume et si n'est du sang françois. En persévérant en telle erreur et crime, ils désobéissent aux or-

domnances de Dieu; sainct Paul a dict : qu'il falloit obéir à son prince encore qu'il ne soit guère bon. Nous avons maintenant à déduire les calamités du royaume lorsque les femmes ont tenu le timon et gouvernement d'iceluy. En France les femmes ne peuvent ny doivent régner; si Brunchaut espagnolle n'eust pas régné en France, elle n'eust pas fait mourir dix-huit princes du sang royal; Fredegonde, femme impudique, fit tuer un roy au milieu de son armée; la mère du roy sainct Louis conseilla à sondict fils la guerre contre les Sarrazins, laquelle fut calamiteuse aux François; la femme du roy Charles VI troubla le royaume; Clotilde, femme de Clovis, roy de France, a entretenu ses enfans en querelle, tout le royaume de France en troubles; la régente, mère du roy François Ier, par tout le temps qu'elle a régné a fait tous ses efforts pour desfaire, raser et déraciner entièrement toute la maison de Bourbon et tous ceux qu'elle cognoissoit leur estre favorable. Toutes lesquelles choses enseignent par expérience aux François, de ci-après n'admettre à manière quelconque les femmes au régime et gouvernement du royaume de France *, afin de ne plus retomber en tant de misères qu'il a esté forcé de souffrir

* « Briefs et simples discours sur l'estat des affaires de France. »

tant de fois, et que présentement on souffre, et desquelles on ne sçait encore quelle ou quand en sera la fin et issue. »

Les pamphlets n'avaient pas un grand retentissement parmi des populations toutes préoccupées de la question religieuse; que leur importaient les lois fondamentales, les principes parlementaires! il s'agissait de sauver l'union municipale, et les secours de Philippe II favorisaient ce résultat. Il faut répéter qu'à cette époque les questions de nationalité n'avaient pas cette puissance d'opinion que depuis elles ont obtenue; la pensée religieuse agissait avec une énergie bien autrement saisissante.

En résultat, c'était aux États-Généraux qu'allait être déférée la solution de ces droits et de ces prétentions diverses. Le duc de Mayenne avait promis au roi d'Espagne la convocation des États; le lieu en avait été fixé à Reims *, ville de

* Du mercredi 8e may 1591. « En assemblée ledict jour, faicte au petit bureau de la Ville, de MM. les prevost des marchands, eschevins et conseillers de la ville de Paris, pour entendre la lecture des lettres envoyées par monseigneur le duc de Mayenne touchant l'estat des affaires, pour icelles vues, donner advis. Après que mondict sieur le prevost des marchands a faict entendre à la compagnie qu'il avoit reçu lettre de M. le duc de Mayenne, par lesquelles il requéroit que l'on eust à adviser la forme que l'on doit tenir pour desputer personnes pour aller aux Estats et pro-

France, catholique, et les pouvoirs du duc de Feria étaient même spéciaux pour se présenter devant cette grande assemblée : « Grands, magnifiques et mes bien-aimés seigneurs, leur disait le roi Philippe, je prends un si vif intérest aux affaires de toute la chrestienté et particulièrement de la France, que vous me voyez tousjours prest à assister ce royaume dans toutes les circonstances qui intéresseront la religion. Je n'en veux d'autres preuves que les secours que je lui ay fournis et que je luy fourniray encore. Mais aujourd'huy

céder à l'eslection d'un roy catholique, qui se doivent tenir en brief en la ville de Rheims. Sur quoy lecture faicte a esté advisé qu'au premier jour, et le plus tost que faire se pourra, l'on doit faire assemblée pour y estre deputées et nommées personnes capables pour aller auxdicts Estats, auxquelles sera baillé d'amples mémoires, lesquels ils ne surpasseront. » — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 158.

Du 13e jour de may 1591. « En assemblée générale, la compagnie a esté d'advis de deputer personnes notables pour assister à ladicte convocation et y proposer et requérir ce qu'ils verront y estre nécessaire pour la conservation de la religion et de l'Estat, et du particulier de la ville. Suivant lequel advis et conclusion ont esté nommés et deputés pour eux trouver en ladicte assemblée, M. le prevost des marchands, M. de Neuilly, premier président de la cour des aydes, M. d'Orléans, avocat du roy en la cour de parlement, et M. Roland, grand audiencier de France. » — Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 159 vers. à 160 vers.

je ne me suis par borné là ; j'ay envoyé auprès de vous un personnage de la qualité, de l'importance du duc de Feria, pour qu'il assistast en mon nom aux Estats, et pour qu'ils ne se séparassent pas sans avoir pris une résolution définitive : eslire un roy aussi catholique que les circonstances présentes l'exigent, afin que le royaume de France remonte à ce haut degré de splendeur religieuse qu'il occupoit autrefois. Vous saisirez, j'espère, l'occasion qui se présente de me payer de tout ce que me doit la France, et cela autant dans vostre intérest que dans le mien qui est aussi celuy de vostre pays. Plein de ceste pensée, j'espère vous voir mettre au grand jour les preuves de tout ce que peut inspirer le zèle du service de Dieu, zèle que vous avez si bien soutenu jusqu'à ce jour. C'est là le moyen de salut, le chemin de la victoire, ainsi que vous le dira le duc de Feria, auquel je remets ces pleins pouvoirs *. »

Il n'était pas un parti à Paris qui ne se tournât vers le roi d'Espagne, parce que là étaient les deux grands mobiles dans le mouvement qui se préparait : l'argent et les hommes de guerre. Le duc de Mayenne, antipathique de droits et d'intérêts avec Philippe II, avait confié une ambas-

* Archives de Simancas, cot. A 57^{365}. — Philippe II aux États-Généraux de France.

sade spéciale au président Jeannin auprès de ce prince, et les conditions que sollicitait le duc de Mayenne pour soutenir les prétentions de l'infante se trouvent encore dans les archives de Simancas. « Sa Majesté catholique est suppliée de la part de monseigneur le duc de Mayenne, au nom de tous les catholiques-unis de la France, de leur vouloir accorder pour quelque temps l'entretenement de deux armées conduites par tels chefs qu'il luy plaira, et si elle l'a agréable, l'une par monseigneur le duc de Parme, l'autre par mondict seigneur le duc de Mayenne, qui soient les deux ensemble de trente-six ou quarante mille hommes de pied françois; six ou huit mille Suisses, pour entretenir les cantons catholiques de ceste nation recherchée bien fort par l'ennemy, en l'affection qu'ils ont à nostre party, et le reste de telle nation et tout ainsi que Sa Majesté jugera pour le mieux. Que l'une de ces deux armées ayt charge de s'opposer au prince de Béarn, de l'empescher d'entreprendre, et faire mieux si l'occasion s'en offre. L'autre qui pourra estre moindre s'employera à assiéger places et commencera par la liberté entière de Paris. Que les deniers ne soient point deslivrés comme du passé hors de saison avec tant de change et intérests, perte sur les espèces et dommage très-grand pour les avoir d'un lieu en un autre, qui a souvent et presque tousjours faict consommer le tiers ou le

quart de l'argent contre l'intention de Sa Majesté qui ne laisse de faire la despense et toutefois n'en est pas si bien servie, ny la cause si bien secouruc. Outre la force dont nous avons besoin, il est aussi du tout nécessaire que nous ayons un roy catholique, car les François accoutumés à ceste façon de gouvernement ne peuvent plus estre maintenus en aucune obéissance et devoir que par le respect de ce nom, titre et dignité : seulement on n'est pas d'accord sur celui qu'ils doivent appeler à ceste dignité. Sa Majesté en fera, s'il luy plaist, le jugement et le choix. Aucuns sont d'advis, avant que de venir à l'eslection d'un nouveau roy, qu'il faudroit prier et requérir le prince de Béarn de retourner à l'Eglise, afin que par son refus duquel ils se disent estre assurés, il soit abandonné des catholiques qui le suivent. Mais les plus affectionnés catholiques, qui ne le veulent point recognoistre pour ce qu'il est hérétique, et ne se peuvent fier en sa conversion quand il la feroit, rejettent du tout ce conseil qui lui mettroit en main le moyen de nous tromper. Les autres tiennent ceste opinion, et le nombre en est grand, qu'il se faudroit arrester à un prince catholique de la maison de Bourbon, comme estant ceste famille appelée par les loyx à la couronne. C'est à Sa Majesté de juger s'il y a sureté ou non, et si son alliance, s'il luy plaisoit l'en honorer, pourroit suffire pour luy oster

le moyen ou la volonté de mal faire. Et combien que la France ne soit préparée aujourd'huy à ce dessein, on pourroit espérer de l'y disposer. Le premier et principal moyen, seroit d'avoir bientost de grandes forces armées; faire assembler, au mesme temps que nos forces seront prestes, les Estats catholiques et non plus tost; publier que c'est pour l'eslection d'un roy catholique; montrer qu'on est tousjours disposé à recevoir les princes de la maison de Bourbon, si quelqu'un se sépare des hérétiques et veut entrer en ce party de bonne foy; tenter après les volontés d'un chascun, tant en l'assemblée des Estats qu'ès provinces à l'égard de ceux qui peuvent ayder à ce changement; adjouter aux raisons les offres d'hommes, bienfaicts et autres recompenses qui ont accoustumé de porter les hommes à pareils changemens. Sa Majesté en a les moyens, et il y a de quoy dans le royaume, en pairies, duchés, marquisats, etc., sans néanmoins dissiper l'Estat de la grandeur duquel tous ses membres despendent. Pepin et Charlemagne, qui estoient estrangers et Saxons de nation, en firent ainsi pour occuper le royaume auquel ils n'avoient autre droict que celuy qu'ils acquirent par leur prudence et la force; et après eux Hugues Capet, moindre beaucoup en appuy, force et auctorité, suivant leur exemple, eut aussi la mesme fortune pour luy et sa postérité qui dure

encore. Sa Majesté peut estre sure *d'en estre le roy* par monseigneur le duc de Mayenne * avec affection et fidélité, et qu'il n'aura jamais autre passion, but, ny dessein que l'exécution de ses volontés et commandemens. »

Le duc de Mayenne était-il de bonne foi dans les offres qu'il faisait au roi d'Espagne ? N'appelait-il pas seulement des subsides pour servir ensuite sa propre cause ? Dans toutes ces circonstances, le duc de Mayenne, expression de la bourgeoisie, conservait ce caractère mitoyen qui lui était propre, ce désir de traiter avec tous les partis et de les servir tous, pour éviter une crise trop vive, trop décisive, et en tous les cas retirer le profit possible de sa situation. Le roi Philippe semblait juger cette avidité bourgeoise de Mayenne quand il écrivait à son ambassadeur, Don Diégo de Ibarra : « Ce que vous me dictes sur les prétentions du duc de Mayenne me paroist fort estrange; je devois, dict-il, lui fournir cent mille escus par mois pendant le temps mentionné ? — Cette demande est sans fondement; il doit se référer à la response que je fis dans le temps au président Jeannin : j'y promettois de payer les troupes du duc de Mayenne sur le mesme pied que celles sous le commandement

* Archives de Simancas, cot. A 57^{334}. — Mémoire du président Jeannin à Sa Majesté Catholique (sans date).

du duc de Parme *. Au reste, un compte existe; il en résulte que l'entretien de deux armées; *grande et petite,* en France, me couste deux cent soixante et un mille escus par mois, et la despense pour une nouvelle levée avec approvisionnement, deux cent quatre-vingt-douze mille escus **. »

C'était dans l'espérance d'une convocation prochaine des États que ces négociations étaient engagées. Le duc de Mayenne promettait sans cesse de les réunir, car les sollicitations de Philippe II étaient vives, pressantes, les États pouvant seuls décider la question de la couronne. Le duc de Mayenne signait des lettres de convocation, puis les contremandait; d'un autre côté, les villes, toutes soumises à la liberté municipale, ne tenaient pas à ces réunions générales qui leur enlevaient toujours quelque partie de leur indépendance de cités; elles apportaient des longueurs, des empêchemens; elles ne permettaient pas aux députés de traverser leurs murailles, de franchir leurs portes et leurs ponts-levis. Deux instructions furent envoyées par Philippe II au duc de Feria, pour sa conduite aux États-Généreux. L'une est patente, l'autre secrète. On voit dans la première que l'élection d'un roi catho-

* Archives de Simancas, cot. A 57^{252} (6 novembre 1591).
** *Ibid.*, cot. A 57^{366}.

lique ardent est le but principal de la mission du duc de Feria : Point de régence, ou cessation des secours de l'Espagne; éloignement de tous les princes de la maison de Bourbon, et reconnaissance des droits de l'Infante. La minute de cette instruction porte *exclusion pour le prince de Béarn et* POUR CEUX DE LA MAISON DE BOURBON QUI L'AVAIENT SUIVI *. Philippe II a souligné ces mots et il a ajouté à cette occasion la note suivante de sa main **:

« Il se pourroit qu'au moment où la question sera traitée, les membres de la maison de Bourbon ne suivissent pas le prince de Béarn, ou s'en fussent séparés, comme vous sçavez que l'a faict le cardinal; et pour ceste raison, je crois qu'il seroit mieux d'effacer les mots que j'ay soulignés ***. »

L'instruction secrète est toute couverte de notes marginales de la main de Philippe II. « Pour bien vous fixer, écrit-il, lorsqu'il s'agit de choisir un roi de France, voici dans quel ordre vous devez poser vos préférences : Vous soutiendrez d'abord l'eslection de l'Infante. — 2° La mienne. — 3° Celle d'un de mes cousins d'Allemagne. —

* *Y los otros de la casa de Borbon que andan con el que son todos.*

** Archives de Simancas, cot. A 56[391].

*** *Y por esto yo creo es mejor quitar lo rayado.*

4° Celle du duc de Guise. — 5° Enfin, celle du cardinal de Lorraine. — Et dans les troisième et quatrième cas, ce *serait conjointement par un mariage avec l'Infante.* »

Plus tard, nouvel envoi d'un long mémoire sur les droits de l'Infante de Castille au trône de France, commenté et approuvé par les docteurs Puyvesino et Perla, de Salamanque : Qu'est-ce que la loi salique ? « Elle n'est pas applicable dans ce cas; les auteurs tant anciens que contemporains ont tort d'admettre que l'exclusion des femmes au throsne a son origine dans le droit public. »

Une autre dépêche de Philippe II, commune à trois de ses agens, Mendoça, Moreo et de Taxis, porte : « 1° Qu'il faut redoubler de soins et d'activité pour empescher que le duc de Mayenne et les catholiques ne prestent l'oreille aux propositions du prince de Béarn, ce que craint Sa Majesté Catholique; 2° Qu'il faut également surveiller les plénipotentiaires de Rome, qui travaillent à évoquer exclusivement à la cour de Sa Saincteté les affaires de la France. » Puis enfin Philippe leur recommande « une meilleure distribution des sommes énormes que lui couste la ligue et dont il est effrayé *. » Dans toutes les instructions secrètes ou publiques de Philippe II,

* Archives de Simancas, cot. A 57^{116}.

on voit qu'il n'est aucunement question des prétentions du duc de Mayenne pour l'associer à la couronne. Le roi d'Espagne se défiait de lui et des parlementaires dont il était l'expression. Il n'en était pas de même du duc de Guise. Le roi savait toute sa popularité ; un bon mariage avec l'Infante entrait même dans ses dernières intentions. « Mon cousin, écrivait-il à l'héritier de la grande maison ; j'ai reçu avec les despesches de D. Mendo Rodrigues la lettre que vous m'avez escrite, et qui m'annonce votre esvasion ; je luy ay respondu aussitost, en luy tesmoignant combien je me resjouissois de vous sçavoir en liberté. J'ai reçu encore une seconde lettre de vostre main, que m'a apportée de vostre part ce religieux ; j'y vois que vous marchez d'un pas ferme vers les obligations que vous impose le service de Nostre Seigneur. Tout moyen doit estre valable pour assurer un succès durable ; vous réclamez à cet égard mon appui ; or, croyez bien qu'en marchant sur les traces de vostre père, et de ceux qui sont morts pour la desfense de la religion catholique, vous trouverez en moy le plus zélé desfenseur et amy. C'est ce que vous répétera le sainct homme que vous m'avez envoyé, et qui s'est merveilleusement acquitté de sa mission *. »

Et à quelle condition proposait-on la belle et

* Archives de Simancas, cot. $A\,57^{262}$.

grande monarchie de France au roi catholique ? Ce roi absolu, éternel, Philippe, accepterait-il toutes les clauses que voulait imposer la sainte-union ? Ces clauses étaient de plusieurs natures : les unes se rattachaient à des ambitions personnelles, comme il arrive toujours dans les transactions humaines ; les autres, plus noblement inspirées, donnaient pleine satisfaction aux opinions, aux intérêts, aux grandes libertés des villes, des partis et des États.

« 1° Que Sa Majesté procureroit de tout son pouvoir que l'hérésie fust exterminée de France, et, pour ce faire mettroit sus à ses despens une ou plusieurs armées, et ne laisseroit les armes qu'il n'en fust venu à bout. Sa Majesté feroit justice exemplaire des renieurs, blasphémateurs du nom de Dieu et des saincts, et de ceux qui commettent tant de meschancetés, à ce accoutumés par la licence que traisnent avec soy les guerres civiles. Feroit publier et observer de poinct en poinct les saincts decrets du concile de Trente. Establiroit en tout ce royaume le sainct office de l'inquisition, formidable aux meschans et desirable aux bons ; mais que les inquisiteurs et leurs supposts ne prendroient aucune cognoissance ny intendance que du crime d'hérésie. Sa Majesté ne pourvoiroit aux primaties, archeveschés, eveschés, abbayes et bénéfices de ce royaume, ny aussi aux places fondées pour l'entretenement des

jeunes gens pauvres, tant ès colléges que hospitaux, aucun estranger dudict royaume. Sa Majesté aussi ne pourvoiroit aux estats de connétable, de chancelier, des quatre mareschaux, d'admiral, de grand escuyer, de grand maistre, de grand chambellan, de grands prevosts et autres, que des François naturels. Il en seroit de même pour les charges de gouverneurs, estats et offices de judicature et autres. Nul estat seroit vénal. Toutes tailles, subsides et impositions introduites depuis le temps de Louis XIIe, sauf la gabelle du sel au lieu où elle est reçue, et les décimes, seront cassés, révocqués et annulés. Tous les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires du royaume, sauf ceux du domaine, seront portés au thrésor public du royaume à Paris entre les mains du seul thrésorier de l'espargne, d'un seul controsleur de finances, pour estre employés à diverses levées de troupes de terre et de mer, à l'entretien des galères, des domaines royaux et autres, desquelles sommes on n'en compteroit que devant les Estats. Sa Majesté permettroit le trafic de tous ses pays, d'Europe, Asie, Afrique, Amérique, isle de la mer Océane, ainsi que Sa Majesté le permet aux Espagnols; le roy ne se nommeroit plus roy d'Espagne, non plus que roy de France, mais le Grand Roy ou autre tel titre qui ne portast spécialité. Les Estats se tiendront de quatre en quatre ans, où on advisera à réformer les choses appar-

tenantes à l'Estat, et voir si Sa Majesté aura contrevenu en aucune chose à ce qu'elle auroit promis, et en ce cas la faire amender et restablir, sinon estre absous de tout devoir de fidélité et autre, et venir à nouvelle eslection de roy qui nous les observeroit. L'utilité et bien qui résulteroient de cet establissement seroit l'extinction de l'hérésie par toute l'Europe, la ruine de l'empire des Turcs, le recouvrement de la Terre-Sainte, paix entre les catholiques, et atterrement de toute tyrannie *. »

Catholicisme ardent, unité religieuse, liberté municipale et politique, élection royale, souveraineté des États, leur convocation périodique, déchéance de la couronne au cas de la violation du serment, régularisation des taxes, examen des comptes, franchise du commerce; tel était le fondement de la sainte-union des villes, telles étaient les conditions auxquelles elles voulaient faire un roi. Mais tout cela était encore bien confus, bien indécis; tant que les États n'étaient pas rassemblés, on ne pouvait jeter que des projets, on ne pouvait préparer que des intrigues. Les

* Archives de Simancas, cot. B 72^{13} à ^{16}. Mémoire intitulé: *Articles qui desjà couroient par les mains des plus zélés chrestiens en France, et lesquels tendent à l'union, paix et concorde présente et future de la chrestienté sous la monarchie du grand roi.*

bons députés des villes et des provinces allaient arriver à Paris; les prétendans exposeraient devant eux leurs droits respectifs, et ces droits seraient appréciés et jugés par les mandataires des trois ordres: clergé, noblesse, bourgeoisie.

CHAPITRE LXXXVII.

MOUVEMENS DE LA LIGUE EN PROVINCE. — SIÉGE DE ROUEN. — OPÉRATIONS DU DUC DE PARME.

La ligue dans la Bretagne. — Le duc de Mercœur. — La ligue dans le Languedoc. — Le duc de Joyeuse. — La ligue dans le Lyonnais et la Bourgogne. — Le duc de Nemouts. — Provence. — Le duc de Savoie. — La Normandie. — Rouen. — Siége par Henri IV. — Actes des Rouennais. — Le duc de Parme les délivre. — Reconnaissance populaire.

1590 — 1592.

Dans les crises de la monarchie, toutes les fois qu'un mouvement se développait avec quelque énergie, il y avait tendance à reconstituer la

vieille nationalité provinciale : que ce mouvement vint des villes ou des barons, il avait le même esprit; on se détachait du centre pour se grouper en provinces indépendantes, circonscriptions mieux en rapport d'habitudes, de langage avec chaque origine de peuples et d'invasions. Les ligues de cités, quoique dominées par l'unité catholique, avaient produit un résultat de morcellement ; de grandes familles qui possédaient les gouvernemens héréditaires, de vastes fiefs, des droits de protection et de vieilles origines, s'étaient déclarées affranchies de toute obéissance. Il y avait des parlemens particuliers pour la justice et l'administration ; des cours des comptes, aides, finances. On n'avait besoin de l'autorité royale que pour conserver une suzeraineté politique dont les liens étaient si faibles encore.

Cette démolition du principe d'unité avait commencé par la Bretagne; sa position jetée loin des mœurs et de la langue des autres provinces, l'isolement des villes, ce territoire de grands fiefs et de haute famille, favorisaient cette existence à part, cette vie d'indépendance féodale. Là il y avait un peuple encore vierge, dans un pays coupé de vieux châteaux crénelés, de forêts séculaires, fécondes en aventures de chevalerie et en souvenirs de romans; Morgane n'y avait-elle pas laissé toute l'épopée de sa puissante magie !

La ligue s'était largement organisée dans la

fervente Bretagne; le duc de Mercœur, de la famille de Lorraine, en avait secondé l'impulsion; l'ascendant qu'il exerçait sur les masses s'était accru par la faveur qu'il accordait au projet d'une fière noblesse de reconstituer l'indépendance provinciale de la vieille Bretagne avec les grandes villes de Rennes, Nantes, Ploërmel, décorées de leur municipes antiques. La position du duc de Mercœur lui rendait urgens les secours de l'Espagne; des bords de la Loire, Henri de Béarn, dans ses marches rapides, pouvait envahir la Bretagne. A l'origine de la ligue, le duc de Mercœur appelait l'appui de Philippe II. Le 16 juillet 1590, il écrivait : « Je suis infiniment aise de la bonne espérance que le sieur de Tornabonni nous donne des régimens d'Espagne; s'ils viennent durant cette belle saison, je m'assure que avec l'ayde de Dieu je les employeray si bien que leur maistre recevra contentement, et que je gagneray ses bonnes grâces autant et plus que nul des autres qui sont en ceste cause. Mandez à Tornabonni que six mille hommes seront bien nécessaires en ceste province, afin que je puisse reconquérir tout le pays du Maine où j'ay d'assez bonnes intelligences; mandez-luy aussi que s'il avoit moyen d'avoir quelques chevaux, que cela m'accommoderoit de beaucoup, car je n'en ay plus *. »

* Archives de Simancas, cot. B 65. Cette lettre est adressée à la duchesse de Mercœur.

Le roi d'Espagne accorda des secours d'hommes et d'argent. Les troupes espagnoles, sous les ordres de don Juan de Laguila, entrèrent en Bretagne ; et le 1er décembre 1590, le duc de Mercœur écrivait à Philippe II : « Sire; le secours qu'il a plu à Vostre Majesté m'envoyer pour ayder aux catholiques de cette province est tel, qu'il rend beaucoup de contentement à tous, pour l'espérance qu'ils ont que par l'assistance d'iceluy, les affaires iront bien et la religion catholique y sera assurée. » Cependant le duc de Mercœur faisait observer que les maladies avaient diminué de beaucoup ces forces; pour obliger les ennemis, il fallait les battre furieusement, pourquoy il était nécessaire d'avoir des munitions et un peu d'artillerie, « il seroit donc bien requis qu'il plust à Vostre Majesté m'ayder. Et nettoyant bientôt ceste province, comme j'espère faire, par la grace de Dieu, et l'appuy qu'il plaira à Vostre Majeste me donner, l'on pourra tirer des commodités non-seulement pour la conserver, mais aussi pour employer au service de l'Espagne dans l'entreprise d'Angleterre ou autre, ainsi qu'elle voudra commander, tant pour lever des gens de pied et de cheval que pour armer des navires. J'ay donné charge à ce porteur de vous faire entendre particulièrement toutes les affaires qui se passent par-deçà et les nécessités qui y sont, afin qu'il vous plaise me secourir, conformément à la

promesse que Vostre Majesté m'a faicte, et le tout sera employé pour la manutention de la religion catholique et le service du magnanime roy d'Espagne *. »

Le duc de Mercœur avait raison de prévoir ce soulèvement des provinces d'Anjou et du Maine. L'envoyé auprès des braves Bretons, don Mendo de Ledesma, écrit à Philippe II : « Pierre de la Gonnière, député des provinces d'Anjou et du Maine, et le sieur de Bois-Dauphin, gouverneur d'icelles, annoncent que lesdictes provinces et gouverneurs recognoissent pour cejourd'huy qu'il n'y a roy en France, ni autre seigneur que Vostre Majesté, sous la protection de laquelle s'est conservé jusqu'à présent ce qui reste de pays catholiques audict royaume. Ils viennent à Vostre royale Majesté, comme à leur unique protecteur et seigneur, la supplient en toute humilité de leur faire grace et faveur de secourir ces deux provinces, tyrannisées par l'ennemy, de deux mille soldats espagnols à pied et deux cents chevaux, lesquels, avec autres mille soldats de pied

* Archives de Simancas, cot. B 65. Les papiers concernant les affaires de Bretagne (huit ou dix paquets) renferment les négociations entre le duc de Mercœur, Philippe et son envoyé dans cette province. L'envoyé en Bretagne était don Mendo de Ledesma; don Juan de Laguila commandait les troupes.

dudict pays, et trois cents chevaux que ledict gouverneur pourra mettre en campagne, formera le tout une armée suffisante, suivant la disposition desdictes provinces, pour les réduire au service de Dieu et de Vostre Majesté; laquelle aura aussi pour nécessité de les vouloir secourir de quelque artillerie et munitions *. »

Le mouvement de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine se liait à la vaste province du Languedoc, à cette vieille patrie des Albigeois où l'hérésie avait été si fortement réprimée au treizième siècle. Les catholiques avaient pris les armes sous le duc de Joyeuse, de cette famille de nobles favoris, dont le chef avait été couvert de colliers d'or, de pourpoints d'une blanche soie et du cordon de l'ordre pendant sur sa jeune poitrine. Joyeuse, alors à Toulouse, écrivait aussi à Philippe II : « Sire, j'ay vu, par la lettre de Vostre Majesté, comme il lui plaist d'avoir égard à ce que je luy ay si souvent demandé, pour le bien commun de tous les catholiques de cette province de Languedoc, laquelle ne peut guère davantage subsister, s'il ne plaist à Vostre Majesté nous continuer le secours qu'elle nous a si bien commencé et duquel elle nous donne quelque espérance; car les affaires y sont en tel estat, maintenant que M. de Montmorency, voyant que

* Archives de Simancas, cot. B 71^{28}.

je ne puis tenir plus longuement mon armée en pied, faute de moyens, assemble tous ses amis et lève de grandes forces pour exécuter ses mauvais desseins contre les pauvres catholiques de ce sainct party, et nous menace d'une grande ruine; à quoy je vois bien qu'il n'est pas en nostre pouvoir de remédier sans l'appuy, la faveur et le secours qu'un chascun s'attend de Vostre Majesté; ce qui me fait la supplier très-humblement et de toute l'affection que je puis, de nous vouloir estre favorable et nous secourir en ceste si triste nécessité. J'ay tousjours faict ce qui m'a été possible pour résister jusqu'ici avec le peu de moyens que j'ay eu; mais je prévois bien qu'à la longue l'ennemy prendra un grand avantage sur nous, si nous demeurons si foibles *. »

Partout dans ces provinces étaient répandus les agens de l'Espagne, parmi ces nombreux couvens, affiliation sainte qui embrassait la catholicité. Un pauvre frère Basile, capucin, était en correspondance avec le grand roi et son secrétaire don Juan d'Idiaquez; il lui donnait des avis sur les affaires du Languedoc, sur la manière de se conduire pour le triomphe de la cause commune. Ce frère Basile voyait le duc et cardinal de Joyeuse, le marquis de Villars et tous les chefs

* Archives de Simancas, cot. B 73^{16}. — Le 2 septembre 1592, le duc de Joyeuse à Philippe II.

catholiques du midi ; il avertissait la cour d'Espagne des conférences qu'il avait eues avec eux, et surveillait ceux-là même qui étaient en rapport actif avec Philippe II *. La Gascogne agissait plus nettement dans les intérêts catholiques ; elle adressa à son royal protecteur un mémoire pour demander aide et secours **.

« La province de Gascogne sçachant que Sa très-catholique et très-chrestienne Majesté a laissé ses propres Estats de Flandre, pour secourir sans aucun service et mérite précédent tout le général de la France, et que le proverbe dict qu'aux grandes portes frappent les grands vents, et qu'aux grands Estats se présentent les grandes affaires ; elle a véritablement honte d'importuner Sa Majesté. Ladicte province luy envoye, avec son congé, desclarer son oppression et calamité. Il plaira à Sa Majesté entendre l'utilité qui peut provenir de son secours, pour l'honneur de Dieu et pour son service particulier. Il est certain que sans iceluy secours, la province de Guyenne pour l'heure présente estant destituée de moyens, sera contrainete, à son très-grand regret, de faire trève et composition, et recognoistre pour roy le Béarnois, comme les trois armées qu'elle a sur les bras, de Matignon, d'Epernon et de Béarn

* Archives de Simancas, cot. B 67[122].

** *Ibid.*, cot. B 66[81].

l'en sollicitent; promettant à la noblesse, aux villes et aux peuples toute oubliance du passé et tout favorable traitement. Et si ce malheur arrivait, il est certain que le peuple, travaillé par si longues guerres et appauvri par faute de commerce, ayant gousté la douceur de la paix, ne voudra, pour quelque occasion qui se présente, retourner à faire guerre; ce que cognoissant Henry de Bourbon, il taschera de faire comme Henry VIIIe d'Angleterre; il advancera d'honneurs et de gouvernemens et d'estats de justice les plus affamés loups qu'il pourra, afin d'avoir bientost exterminé les pauvres brebis catholiques; et pour faire perdre les chiens qui les desfendent, il donnera les esveschés pour récompense aux gens de guerre, afin qu'ayant chassé les prélats et ecclésiastiques, il ne se fasse plus mention de la religion catholique; et les frontières de France, possédées par l'hérésie, infecteront les subjects de Sa Majesté catholique, comme le voisinage d'Allemagne a perdu les François qui sont aujourd'huy en erreur. » En réponse à cette lettre, le roy d'Espagne envoya des secours au duc de Joyeuse en Languedoc; quelques régimens passèrent les Pyrénées et prirent garnison à Toulouse et Montpellier *.

Dans le Lyonnais et la Bourgogne le duc de

* Archives de Simancas, cot. B 67.

Nemours obtenait le même résultat au profit de la ligue. Jamais la sainte ville de Lyon ne s'était démentie un moment de ses sympathies et de ses croyances ; elle était toute pour le catholicisme et la digne association : elle en avait hautement arboré les couleurs; et, pour imiter la ville de Paris, ses consuls et échevins écrivaient au roi d'Espagne, leur protecteur : « La bonté de Vostre Majesté nous faict prendre la hardiesse de lui faire représenter par le sieur de Pellissier, une partie de nos affaires et l'insuffisance des moyens de conserver ceste ville, tant importante à la saincte-union des catholiques, en laquelle nous sommes les premiers volontairement entrés après le massacre des princes à Blois, et depuis, par la grace de Dieu, maintenus jusqu'ici contre toutes les entreprises que les ennemis ont bravées sur nous; pour rompre lesquelles nous avons appelé quatre compagnies de Suisses, auxquelles nous avons fié la garde de nos portes. Le dedans de la ville est gardé par les naturels habitans qui font guest jour et nuict d'un grand courage, encore que cela leur apporte une très-forte despense et incommodité indicible, qui faict qu'il nous est impossible de pouvoir lever sur eux un seul denier pour la solde desdictes quatre compagnies, outre quelques françoises, tant de pied que de cheval, qui sont à la suite de l'armée de monseigneur de Nemours. Cela, Sire, nous a donné occasion de re-

courir à vostre libéralité; et la supplier très-humblement qu'ayant esgard à l'importance de ceste ville, convoitée par les ennemis, sur toutes autres de la France après Paris, il luy plaise de nous impartir quelques petites sommes de deniers par chascun mois, pour employer à la solde desdictes compagnies, tant françoises que suisses. Ce secours augmentera, en général, les grandes obligations que ce royaume vous a pour avoir esté conservé en la religion catholique par vostre aide et secours *. »

Et en Provence quelle ferveur et quel zèle! parlement, cités municipales, Aix, Marseille, Arles, tout se réunissait pour la conservation de la foi. Elle venait cette grande province de recevoir un secours effectif du duc de Savoie et des Espagnols, auxiliaires de la sainte-ligue. Le duc de Savoie était entré dans Aix, appelé par le parlement; Marseille voyait ses braves galères unir aux couleurs du duc ses longues flammes, ses banderolles à croix. Quelques gentilshommes sous la conduite du sire de Village, avaient voulu crier *fueros los Savoyards*. Mais le peuple, sous son premier consul Casaulx, avait salué le prince, défenseur de sa croyance et de ses libertés municipales. Comme

* Le 22 février 1592. Les consuls, eschevins de la ville de Lyon au roy d'Espagne. — Archives de Simancas, rot. B 73[16].

dans la commune de Paris, toutes les rigueurs furent dirigées contre les huguenots et les *bigarras*, tiers parti qu'on signalait ainsi dans le patois de Provence. Cependant quelques différens s'élevèrent entre le consul Casaulx et le duc de Savoie sur les priviléges de la ville; les Marseillais n'auraient jamais souffert qu'une garnison oppressive entrât dans les murs de leur république municipale, et lorsque, par surprise, le parti des gentilshommes se fut emparé du monastère de Saint-Victor, Casaulx fit pointer des canons contre ses hautes murailles, car la ville voulait elle-même défendre ses droits et sa foi religieuse. En 1591 une transaction difficile réunit les esprits dans la cause commune du catholicisme.

La possession de la Normandie était plus disputée et la ligue y régnait moins en souveraine. Cette province était alors le théâtre de la guerre; Henri de Navarre avait établi là le centre de ses opérations militaires. La Normandie nourrissait Paris de ses richesses; Rouen était toute sympathique d'opinion avec l'hôtel de Grève; c'était en quelque sorte le même peuple. Il était rare que le mouvement qui éclatait dans une de ces cités ne retentît pas profondément dans l'autre. Henri de Navarre sentait la nécessité de s'emparer de la seconde capitale de la ligue; et, après avoir fourragé quelques temps dans les environs de Mantes et de Lisieux, il se présenta tout à coup devant Rouen,

confié alors à Villars (Brancas), gentilhomme provençal, bon ligueur et capitaine de gens d'armes. Le Béarnais avait réuni ses auxiliaires anglais, ses lansquenets d'Allemagne, sa brave chevalerie; il pouvait tenter un coup de main. Néanmoins pour éviter un siége, il écrivit à ses amés et féaux les maire, échevins et habitans de la ville de Rouen : « Encore que vous ayez pu cognoistre, par le succès de mes affaires, ma bonne et saincte intention de traiter tous mes subjects comme un bon père de famille, ce néanmoins persuadé par le roy d'Espagne (qui me veut priver de ma légitime succession), que je veux abolir la religion catholique, vous continuez toujours en vostre rebellion, encore que j'aye fait par actes le contraire dans les villes soumises en mon obéissance; de quoy j'ay bien voulu vous advertir afin que, secouant le joug des Espagnols, qui vous rendroient à jamais misérables, vous récognoissiez vostre roy légitime; autrement si vous me contraignez d'employer la force, il n'est pas en mon pouvoir d'empescher que la ville ne soit pillée. Le secours du duc de Parme que vous attendez ne vous servira guère, car il ne pourra aller jusqu'à vous sans une bataille, et les ligueurs se souviennent de celle d'Ivry. Au camp de Vernon, 1er décembre 1591. HENRI. »

Quand les échevins reçurent, en conseil de ville, ces propositions, tous s'écrièrent : « Est-ce

que le Béarnois se mocque de nous ; est-ce qu'on ne cognoist pas ses déportemens ? Croit-il que que nous avons oublié la prise d'Estampes et de Louviers, où furent faicts de si cruels carnages, et de Vendosme, où il fit décoller Monsieur de la Maille Bernard, et pendre un cordelier, docteur de Sorbonne, nommé M. Gessé ? Aux ongles nous cognoissons le lyon. Nous n'avons rien à faire d'un tel hoste. Il nous reproche de servir l'estranger ; est-ce que luy-mesme ne remplit-il pas le royaume d'Allemands et d'Anglois, lesquels, outre l'hérésie, sont ennemis conjurés du royaume de France ? Allez donc, M. l'hesrault, porter nostre résolution de mourir plutost que de recognoistre l'hérétique pour roy de France *. »

La défense des catholiques dans Rouen fut admirable comme l'avait été celle de Paris : « Les habitans, voyant l'effort de l'hérétique, se résolurent à une ferme desfense et encore qu'ils fussent pourvus de braves chefs de guerre, considérant que la force humaine n'est rien sans la grace divine, firent notables et solennelles processions, entre autres, une vraiment magnifique et générale le jour de la Conception de Nostre-Dame. On y vit les bourgeois de la ville sous l'estendart du Crucifix, pieds nuds, chascun un flambeau de

* Discours du siége de Rouen, valeureusement soustenu contre le roy de Navarre, en l'année 1591-1592.

deux livres en la main; grand nombre de petits enfans qui chantoient les litanies, et puis les saincts reliquaires de sainct Romain, de sainct Godard, de sainct Ouen et de sainct Cande. Jean Dadræus faisoit de longues prédications, il montroit fort doctement les raisons qui empeschent de recevoir un hérétique pour roy de France : un jour fit lever la main au peuple de plustost mourir que de recognoistre Henry de Bourbon, hérétique, relaps, pour tel déclaré et condamné par les papes Sixte V et Grégoire XIV. Pendant ce temps le Béarnois attaquoit vigoureusement la Porte Sainct-Hilaire; mais les habitans étoient tous sous les armes, résolus de s'ensevelir sous les ruines de la cité, et ce brave M. de Villars, à la teste des bons bourgeois, faisoit de fréquentes sorties, notamment une par la Porte Cauchoise qui fut meurtrière aux hérétiques *. »

La sûreté et les subsistances de Paris dépendaient de Rouen. Les membres de l'union le sentaient bien; comment lutter avec de simples troupes de bourgeoisie contre Henri de Navarre à la tête de la chevalerie huguenote ? Le duc de Mayenne s'était rendu en toute hâte auprès du duc de Parme dans les Pays-Bas, pour appeler de nouveaux secours. Il lui avait exposé les besoins

* « Discours du siége de Rouen, valeureusement soustenu contre le roy de Navarre, en l'année 1591 et 1592. »

de la ligue, la nécessité de transiger avec le Bearnais, si Rouen n'était pas secouru comme l'avait été Paris. Le duc de Parme fit de nombreuses difficultés ; il voulait faire acheter ses services ; il n'avait pas été content de la reconnaissance des Parisiens après les avoir délivrés du grand danger du blocus et de la famine; quel sort allait être réservé aux intérêts de l'Espagne ; élirait-on l'Infante dans les États ? ferait-on quelques concessions au roi Philippe II ? Le duc de Mayenne promit beaucoup, montra l'importance, avant toute chose, de ne pas subir la domination du Béarnais, résultat inévitable si l'on ne délivrait Rouen. Farnèse se décida à une seconde campagne, et les braves soldats espagnols saisirent leurs piques et arquebuses. L'armée wallone traversa de nouveau la Picardie avec cet ordre admirable qui avait si bien réussi lors de la première pointe sur Paris.

Il est facile de juger, par les lettres du duc de Parme, tous les mouvemens qui précèdent ou suivent cette campagne des Espagnols en Normandie. Alors la famille de Guise, et le jeune fils du Machabée s'étaient rendus dans les Pays-Bas. De Landrecy, le 18 décembre 1591, le duc de Parme écrivait au roi d'Espagne : « Estant le duc de Guise en icelle ville où il vint voir sa mère, il voulut s'approcher de Valenciennes, d'où il me trouva party ; il fut honoré et servi par mon fils

comme il estoit raisonnable, et il me l'amena icy le mesme jour que j'y arrivai, où nous nous sommes vus et avons parlé en général. Je l'ai caressé le mieux que j'ay pu, pour l'envoyer content et satisfaict. Il me semble de bonne façon et avoir avec soy quelque noblesse qui, pour la conformité et ressemblance d'entre luy et son oncle, pourra nous ayder beaucoup. Je ne sçaurois dire combien j'ay de regret de voir les choses de ce royaume et celles de l'union en particulier dans la confusion où elles sont; ne pouvant entretenir les uns ny les autres, ny subvenir à Mayenne ny aux François qu'on pourra avoir. J'en crains les désordres et desbandemens; Dieu y pourvoira, car Mayenne et les François sont desgoustés par faute de ne pouvoir et n'avoir moyen de leur subvenir; et selon ce que mande don Diego de Ibarra, encore qu'il soit dû peu de chose aux Allemands, il semble qu'ils se veulent mutiner; et c'est à croire que ne donnant aucune satisfaction au régiment de don Alonzo de Idiaquez, il suivra le chemin des autres, et les Wallons par ces exemples ne seront meilleurs. Et si cela nous advient en pays estranger et en une saison et affaires si importantes, Vostre Majesté considérera quel préjudice et dommage ce seroit *. »

* Mss. Dupuy, vol. 44, fol. 90. — Toutes ces dépêches ne se trouvent pas dans les archives de Simancas; les mss. Dupuy remplissent la lacune.

Le 20 décembre le duc de Parme écrivait encore au roi : « J'ai reçu le paquet de Vostre Majesté du 6 et 24 du passé : j'ay esté fort affligé de voir venir ceste despesche sans aucune prompte provision d'argent ; car estant Vostre Majesté si bien et clairement advertie de nos misères et de ce qu'il nous faut pour l'entretenement des gens de guerre de cet Estat et de la France tant des vostres que de ceux de Mayenne, je ne sçais ce qu'il en sera de nous et comment nous pourrons faire le royal service de Vostre Majesté en aucun lieu, puisque le tout sera exposé au bénéfice de la fortune, en une saison et affaires qui devroient estre bien différentes de ce qui est ; de sorte que je ne sçais que dire, sinon que nous recommander à Nostre-Seigneur et en ses miracles, car autrement, il n'y a apparence, je ne dis pas d'obtenir ce que l'on prétend, mais encore de nuls bons succès [1]. »

Ce fut le 15 janvier 1592 que le premier mouvement des Espagnols commença à s'effectuer sur les frontières ; le duc de Parme s'empresse de l'écrire à Philippe II : « Sire ; je partis de Landrecy samedy dernier, et vins loger sur les limites de France ; et pour ce qu'il me falloit passer bien près de Guise, où estoient pour lors la duchesse et le duc son fils, il me sembla qu'en passant je

[1] Mss. Dupuy, vol. 44. fol. 96 v°.

luy devois aller baiser les mains pour sçavoir quelle seroit son intention sur les affaires de ce royaume, ce que je fis : et à ce que je pus comprendre, par les propos de Madame qui me furent confirmés par l'évesque de Plaisance qui estoit avec elle, je cognus bien qu'elle ny son fils n'estoient aucunement contens du duc de Mayenne, se plaignant à moy du peu de compte qu'il avoit d'eux, disant qu'il ne faisoit son devoir à leur égard et qu'il prendroit plutost le chemin d'amoindrir que d'advancer l'auctorité du duc de Guise ; ayant la mère et le fils, d'après mon opinion, la prétention du premier grade de ce royaume. J'ay respondu à Madame ce qui me semble propre pour le service de Vostre Majesté, luy disant que son fils seroit tousjours respecté et honoré comme il méritoit de ceux qui estoient icy pour le service de Vostre Majesté. Au moyen de quoy elle sembla apaisée. Sur le tard arriva le duc de Mayenne pour voir Madame, se trouver avec moy et traicter ce qu'il faudroit faire sur les choses plus pressées, et me semble que je l'ay trouvé plus retenu en ses paroles et avec plus d'ombrage et de soupçons qu'il n'avoit accoutumé, n'estant satisfaict de l'argent qui luy a esté baillé de la part de Vostre Majesté, et encore moins de la distribution qu'on en a faicte selon vos commandemens, se plaignant de don Diego d'Ibarra, et en particulier de ce qu'il l'avoit suivi ceste der-

nière fois à Paris, le voulant persuader de procéder avec douceur contre ceux qui avoient pendu le premier président et les conseillers. Je voulus excuser don Diego, luy disant qu'il ne falloit s'esmerveiller si ledict don Diego avoit voulu sauver la vie à ces gens-là, attendu qu'ils estoient catholiques et recognus de longue main fort zélés et affectionnés à nostre party, surtout pour le bruict qui lors couroit qu'on osteroit l'auctorité des autres catholiques; mais puisque suivant sa résolution il avoit passé outre en l'exécution, il ne devoit nullement douter de notre appuy. Et d'autant que j'ay bien cognu qu'il n'a faute de soupçon que don Diego fust cause et n'eust quelque participation en ceste affaire, je tascheray à luy oster de la teste. Quelques jours après je me vis avec ledict duc en intention de calmer son humeur et sa résolution; estant d'avis que c'estoit ce qu'il convenoit de faire au royal service de Vostre Majesté; et il entra en mille plaintes tant pour le regard de l'argent que pour le faict de don Diego. Enfin nous entrasmes sur la matière principale de la convocation des Estats, et sur le surplus de l'eslection et déclaration d'un souverain catholique, luy rappelant l'instruction de Vostre Majesté touchant la sérénissime infante; à quoy il dit qu'il la serviroit comme il estoit obligé; mais qu'il estoit nécessaire de gagner plusieurs gentilshommes pour parvenir à ceste fin, me vou-

lant faire entendre que, sans cela, l'assemblée des Estats seroit de nul profit; monstrant par-là qu'il avoit peur de les réunir sitost, ce qui est bien loin du langage qu'il nous a autrefois tenu, quand il prétendoit bien souvent nous estonner par le moyen de ladicte assemblée; de sorte que pour dire vray, il me semble qu'il prend le chemin de reculer en ce qu'il pourra sur ces affaires. »

Cependant l'armée espagnole marchait * au secours de Rouen qui jetait de temps à autre ses braves défenseurs dans de périlleuses sorties. Le siége continuait avec persévérance, et les catholiques redoublaient de zèle, en face de cette troupe huguenote et royaliste qui menaçait ses murailles. La population des halles, des métiers, les bouchers, tisserands, les clercs des écoles, tous couraient aux remparts, maniaient l'arquebuse ou la couleuvrine. S'il y avait des traîtres, des hommes malintentionnés qui songeassent à Henri de Navarre, ils étaient dénoncés par le peuple, frappés par le parlement, « Vu par la cour, toutes les

* Archives de Simancas, A 57^{179}. — 30 mai 1592. — Philippe II à don Diégo de Ibarra : « J'ay appris avec satisfaction la nouvelle que vous me donnez sur mon neveu le duc de Parme, qui marche de nouveau au secours de Rouen, ainsi que ceste ville paroist en avoir besoin encore. Il la delivrera, je l'espère, et obtiendra sans doute bien d'autres succès, dont vous m'informerez à temps. »

chambres assemblées, la requeste présentée par le procureur-général du roy, contenant qu'à l'occasion du siége mis devant ceste ville par Henry de Bourbon, prétendu roy de Navarre, aucuns mal-affectionnés estant en icelle, ne séduisent le peuple, quelques-uns se sont essayés de faire ces jours passés, pour, sous ombre de paix, mettre la ville sous la domination de l'hérétique, qui est la plus grande misère et calamité qui sçust advenir en ce royaume; la cour faict très-expresses inhibitions et desfenses à toutes personnes, de quelque estat, dignité et condition qu'elles soient, sans nul excepter, de favoriser en aucune sorte et manière que ce soit le parti dudict Henry de Bourbon, mais s'en désister incontinent, à peine d'estre pendus et estranglés. Ordonne ladicte cour, que monition générale sera octroyée audict procureur-général *nemine dempto*, pour informer contre tous ceux qui favoriseront ledict Henry de Bourbon et ses adhérens. Et d'autant que les conjurations apportent le plus souvent la ruine totale des villes où telles trahisons se commettent, est ordonné que par les places publiques de ceste ville et principaux carrefours d'icelle, seront plantées potences pour y punir ceux qui seront sy malheureux que d'attenter contre leur patrie; et à ceux qui descouvriront lesdictes trahisons, encore qu'ils fussent complices, veut ladicte cour leur deslict leur estre pardonné, et outre ce, leur estre payé la somme

de deux mille escus à prendre sur l'Hostel-de-Ville. Le serment de l'union faict le 22 janvier 1589, et confirmé par plusieurs arrests, sera renouvelé de mois en mois en l'assemblée générale, qui, pour cet effect, se fera en l'abbaye de Sainct-Ouen de ceste ville. Est enjoinct aux habitans de l'observer inviolablement de poinct en poinct selon sa forme et teneur, à peine de la vie, sans aucune espérance de grace. Enjoinct très-expressément à tous les habitans d'obéir au sieur de Villars, lieutenant de monseigneur Henry de Lorraine, en tout ce qui leur sera par luy commandé pour la conservation de ceste ville: comme aussy les soldats entretenus par ladicte ville seront tenus d'obéir promptement aux mandemens dudict sieur, à peine de la vie *. »

Et qui aurait osé affronter les arrêts de la cour! qui aurait osé parler du Béarnais au milieu de ce peuple qui défendait si vaillamment ses murailles contre les gentilshommes et les bandes d'étrangers pillards! Henri de Navarre laissa un corps de troupes sous le maréchal de Biron, devant Rouen, et, à la tête d'une nombreuse cavalerie, il courut harceler l'habile et prudent Farnèse, qui s'avançait en bataille, des frontières de Flandre. A Au-

* 7 janvier 1592. Arrêt de la cour de parlement de Rouen, contre Henri de Bourbon, prétendu roy de Navarre, ses fauteurs et adhérens. — Regist. du parlement.

male, la mêlée fut chaude ; les arquebuses et couleuvrines retentirent; Henri de Navarre s'aventura, comme il faisait toujours, avec sa témérité de gentilhomme, jusqu'au milieu des avant-postes ennemis; il en revint blessé, échappant à peine aux *regimientos* espagnols, aux braves lances wallones. Le 9 février, le duc de Mayenne annonçait des succès au légat : « J'ai eu advis, par un trompette des ennemis, que dans l'escarmouche à Aumale, le roy de Navarre avoit reçu un coup de pistolet au-dessous de sa cuirasse, qui lui avoit tout froissé le costé, et en gardoit la chambre; de façon, Monsieur, que cet effect a beaucoup accru le courage des nostres, qui n'ont autre desir que d'entrer en un combat général avec les ennemis, auquel Son Altesse et moy sommes très-résolus, et espérons que Dieu nous fera la grace de maintenir sa cause et sa saincte religion, comme c'est le seul but auquel nous visons. Nous continuons de marcher en avant, pour la deslivrance des assiégés qui montrent beaucoup de devoir et de ferme persévérance. Et je me promets, avec l'aide de Dieu, que dans peu de jours nous les mettrons hors de peines, dont je ne manquerai de vous donner incontinent advis. Je vous supplierai en outre, Monsieur, de vouloir exciter nos deputés à ne se poinct ennuyer de la longueur; et qu'ils considèrent que cet exploit de Rouen nous est de telle conséquence et à toute la chrestienté que

jusqu'à ce que Dieu nous en ait donné l'heureuse fin que nous en espérons; nous ne pouvons embrasser autre résolution quelconque; mais, après cela, qu'ils ne doutent point que je ne fasse l'ouverture en l'assemblée selon que je leur ay mandé, et j'essayerai de les secourir de quelques moyens par la première commodité qui se présentera pour leur aider à supporter la despense qu'il leur convient faire *. » Et le 26 février il ajoutait : « Nous partons tous demain pour nous advancer, et ne serons plus esloignés de Rouen que de six petites lieues et fort proches des ennemis. Je ne faudrai de vous donner advis de ce qui se passera entre nous et eux, et Dieu nous fasse la grace que le succès en soit à sa gloire et au bien de l'Église**. »

L'armée catholique continuait en effet sa marche sur Rouen; l'avant-garde obéissait au duc de Guise, à MM. de La Châtre et Vitry : la bataille était conduite par Farnèse, le duc de Mayenne et le duc Hercule, neveu du pape Grégoire XIV; le duc d'Aumale était à la tête de l'arrière-garde. Les Suisses et l'artillerie sous les ordres des sieurs de Bassompierre et de La Motte. Deux moyens se présentaient pour la délivrance de Rouen; l'un d'attaquer en face l'armée du Béarnais, arquebuse

* Mss. de Mesmes, vol. in-fol., tom. VIII, n° 8031/2.

** *Ibid.*, *ibid.*

pour arquebuse, couleuvrine pour couleuvrine; l'autre de se rendre maître de la petite ville de Caudebec, de la plus haute importance par les magasins qu'elle contenait. Ce dernier parti fut adopté et exécuté avec une grande habileté. Le duc de Parme y reçut une blessure dangereuse.

La prise de Caudebec compromettait la position de Henri IV. L'armée espagnole était si menaçante, ses *regimientos* si nombreux, que le Béarnais demandait partout des secours. Alors il écrivait à M. de Beauvoir, son ambassadeur à Londres auprès d'Élisabeth, en lui donnant quelques détails sur les opérations militaires devant Rouen : « Continuez, mon amy, l'instance que je vous ay mandé faire auprès de la royne madame ma bonne sœur, qu'il luy plaise faire accélérer le secours dont je l'ay supplié me vouloir assister, et si tout ne pouvoit estre promptement assemblé, dès qu'il y auroit mille hommes prests, qu'elle les voulust faire passer, et faire suivre le reste jusqu'à quatre mille hommes que je luy ay demandés; car ayant à forcer les ennemis en lieu et assiette qui les avantage beaucoup, il importe que je sois si fort que j'en puisse surement venir à bout, comme j'espère que Dieu m'en fera la grace, avec la bonne aide de ladicte dame, laquelle elle ne me sçauroit jamais despartir plus à propos. »

P. S. (De la main du roi.) « Le duc de Parme a esté blessé d'une arquebusade ou une mire,

devant Caudebec, qui luy fut rendu avant-hier par composition; et néanmoins il ne laisse pour sa blessure de comparoistre aux affaires *. »

Menacé dans toutes ses positions, le maréchal de Biron leva le siége de Rouen le 22 février, sur le midy, contre le gré de ses soldats, qui, disaient-ils, « aimoient mieux mourir que de se retirer après les rigueurs de l'hyver qu'ils n'avoient pas enduré pour lascher le pied. » Le roi de Navarre était allé à Dieppe avec une partie de l'armée hérétique, tandis que les Anglais se retranchaient à Arques. Quelle joie dans Rouen pour cette bonne délivrance! « Messieurs du parlement, suivis de tous les habitans, allèrent le jour mesme à Notre-Dame rendre grâce à Dieu d'une telle nouvelle, et après le *Te Deum* chanté, furent faicts feux de joie aux places publiques, et toute l'artillerie de la ville tirée en signe d'allégresse **. »

A l'imitation de la bonne ville de Paris, après la délivrance, les maire et échevins écrivirent au duc de Parme, leur sauveur, et chef des braves Espagnols : « Monseigneur; ayant plu à Dieu, par sa bonté et miséricorde infinie, nous deslivrer de la furie des hérétiques, qui s'attribuoient déjà la

* Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 9675, E.

** « Discours du siége de Rouen, valeureusement soutenu contre le roy de Navarre, en l'an 1591-1592. »

domination et partageoient entre eux les maisons des citoyens; de sorte que nous estions resduicts à l'extresmité; et ce qui nous y engouffroit plus avant, estoient les menées que quelques-uns des nostres pratiquoient pour nous assujettir à l'hérétique, sous ombre de paix; joinct que l'armée hérétique croissoit de jour à autre, tant d'estrangers que de François (si François doivent estre appelés ceux qui, par une desloyale perfidie plus que punique, se sont unis avec l'hérétique pour égorger les catholiques); mais comme nous estions en ces événemens, après avoir invoqué l'aide de Dieu et jeté dehors ceux qui nous pouvoient nuire, et nous estant unis d'un ferme lien pour la desfense de nos autels, de nos femmes et enfans, nous reçusmes inopinément les lettres de Sa Majesté catholique, jointes à celles de Vostre Altesse et de monseigneur le duc de Mayenne, par lesquelles nous fusmes assurés du secours de l'armée catholique, qui s'acheminoit en ces quartiers; ce qui encouragea tellement le peuple, que nous nous résolûsmes d'attendre l'effect de vos promesses, sans que le dégast que l'hérétique a faict ès environs de ceste ville nous ait pu induire à traiter avec luy en quelque sorte que ce soit, encore que ses conditions fussent fort advantageuses. Mais comme c'est la coustume de l'hérétique de beaucoup promettre, et quand il est maistre, se mocquer de ceux qui se sont laissés

abuser par ses promesses, Dieu nous a faict ceste grace d'avoir esté fermes et constans à maintenir ce que nous avons si solemnellement juré, en rémunération de quoi ce bon Dieu, père de miséricorde, nous a faict sentir sa paternelle providence par le secours de l'armée conduicte par Vostre Altesse, qui a préservé ceste ville de la rage des hérétiques, et sauvé par ce moyen ce royaume, dont elle est principal membre, de la persécution cruelle de l'hérésie. De sorte qu'après Dieu nous vous recognoissons, avec nos princes, sauveurs, libérateurs et protecteurs, non-seulement de ceste ville, mais de tout le royaume de France, pour le salut duquel nous prions Dieu le pourvoir d'un roy vraiment très-chrestien, qui vous honore selon vos mérites de tant de bons offices qu'avez faicts à la France*. » Le duc de Parme ne négligeait pas ces bons rapports avec les villes municipales; il savait toute la force, toute la puissance des États; le peuple était pour lui; ne fallait-il pas songer à l'élection de l'infante? à ménager les conseillers et échevins? La position de l'armée espagnole, après la délivrance de Rouen, aurait été critique, si le duc de Parme ne s'était assuré un pont sur la Seine; ces ponts

* 21 février 1592. « Lettre des maire, eschevins et habitans de Rouen à monseigneur Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance. »

étaient rares; plusieurs au contraire facilitaient les abords de Paris. Appuyé sur la grande cité, on pouvait effectuer ce passage à l'abri des murailles, de leurs pièces d'artillerie, des braves bourgeois armés. Les priviléges municipaux étaient alors d'une telle force, qu'aucun homme de bataille ne pouvait pénétrer dans une ville fermée sans l'avis des conseillers, magistrats et chefs de quartiers, nobles gardiens des chartes. Le 15 mai 1592, Farnèse écrivait aux échevins de Paris: « Messieurs, je ne doute que n'ayez entendu ce qui s'est passé aux désassiégement de la ville de Rouen, et comme après s'estre retiré l'ennemi, M. le duc de Mayenne et moy avons, nonobstant ma blessure, pris la ville de Caudebec, pour donner plus de commodité à ceux dudict Rouen de se ravitailler; et ayant ledict ennemi rallié ses forces et venu nous trouver, nous l'avons attendu huict jours sans qu'il ait osé nous combattre; et ne pouvant plus maintenir l'armée, nous avons trouvé meilleur, attendu qu'il se renforçoit tous les jours, et nous ne le pouvant faire, de dresser un pont sur la rivière, et nous passer par deçà; ce qui a si heureusement succédé, que sommes passés jusques en ce lieu avec ladicte armée, et mondict sieur duc de Mayenne demeure en la ville de Rouen pour l'assurance d'icelle et pour ce qu'il est très-nécessaire d'un peu rafraischir nos gens qui ont tant pasti, attendant quel-

ques autres forces que nous avons faict lever. Nous vous en avons bien voulu advertir, et que Sa Majesté ne veut abandonner ceste cause saincte ni nous, afin que continuez et persévérez à vous comporter comme avez si bien faict jusqu'à présent; et s'il est besoin de passer par vostre ville, nous faire donner passage ou barques pour faire un pont sur la Seine, comme nous sera plus commode; et assurez-vous de nostre amitié et de l'affection que nous avons à vostre propre bien *. »

Et que le duc de Parme avait bien compris les bons habitans de Paris! Comment auraient-ils refusé passage à l'armée catholique et libératrice qui venait de sauver une cité alliée!

« Le lundy 18e may, il y eut assemblée faicte en l'Hostel-de-Ville au petit bureau, pour adviser aux moyens de faire la réception et frais de l'entrée en ceste dicte ville ** de MM. les prince de Parme et duc de Guise. La compagnie a esté d'advis qu'il estoit très-nécessaire d'aller cejourd'huy à la porte de Bussy, par où doivent entrer lesdicts seigneurs et leur faire la réception qui leur est due, et de là, les accompagner jusques

* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires du règne de Henri III*, in-fol., tom. III. n° 8777^{4}, fol. 38.

** Jusqu'à présent on avait toujours écrit que le passage avait été refusé au duc de Parme. Voici une pièce officielle qui constate le contraire.

ès maisons où ils descendront comme princes, qui le méritent s'il y en a au monde. Qu'il ne faut que lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins ne prennent autre habit que le noir qu'ils portent ordinairement par la ville; et appelleront avec eux les quarteniers et quelques bourgeois de chasçun quartier pour les y accompagner. Et à une heure de relevée, lesdicts sieurs s'acheminèrent pour aller à ladicte porte de Bussy; mais furent advertis à mi-chemin que les princes estoient jà arrivés, et qu'ils estoient descendus de cheval à l'hostel de Nemours, où estoit Madame, qu'ils saluèrent. Et y furent lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins; et y avoit du monde innombrable, tant en la cour qu'en la chambre de ladicte dame, pour la foule qui y alloit de toute part de la ville, pour voir ledict seigneur, et principalement le seigneur duc de Guise, parce qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit esté en ceste ville. Au sortir, lesdicts sieurs furent dans l'église Nostre-Dame pour remercier Dieu, et de là allèrent chascun en leurs maisons. Il est bien vrai que ledict seigneur duc de Guise n'y entra jusques après soupé, et soupa avec Mme de Montpensier sa tante. Et le mardy 19e du présent mois, lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins, et le sieur Morin, procureur de la ville, se mirent en coche et furent au chasteau de Meudon, où estoit le duc de Parme, pour lui faire

la réception et donner quelques présens au nom de la ville; lequel seigneur ils trouvèrent sur le chemin de Gentilly, et luy fut faict par M. le prevost une petite harangue, à laquelle il fit response fort honnestement, et remercia la ville de ce qu'elle lui faisoit beaucoup d'honneur. Et le 20e on distribua les présens à MM. les duc de Guise, prince de Parme et deux de ses neveux, au sieur de Plaisance, Saint-Paul, de Rosne, et plusieurs grands seigneurs qui avoient accompagné lesdicts princes *. »

Ce fut encore un notable résultat obtenu par la tactique du duc de Parme; Rouen était délivré comme Paris, et cela sans presque aucune perte. Farnèse épuisait en courses de montagnes et de plaines, toute la chevalerie du Béarnais; et lui, restait inexpugnable avec ses bons régimens, ses batailles de lances couvertes de chariots; partout où l'Espagnol se portait en masse le but militaire était atteint. Une des grandes villes catholiques était sauvée; Henri de Navarre obligé de s'éloigner. Puis, comme les Pays-Bas avaient besoin de l'armée espagnole, le duc de Parme, harcelé par la gentilhommerie, qui croyait le

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 319 v° à 322. — Le lundi 9e novembre 1592 « fut eslu pour prevost M. Luillier, et pour les deux eschevins à remplacer, MM. Neret et Pichonnat. — XIII, fol. 387 v° à 393 v°.

retenir en son pouvoir, opéra cette retraite merveilleuse à la vue du Béarnais, « lequel ne s'en étant pas douté, ne put opposer aucune résistance. » Farnèse passe la Seine, côtoie Paris, et se rend en Flandre sans coup férir. La mort l'enleva bientôt au commandement suprême des provinces confiées à son habileté et à son courage.

CHAPITRE LXXXVIII.

RELATIONS DIPLOMATIQUES. — MOUVEMENS MILITAIRES DU CAMP DE HENRI IV.

Élisabeth d'Angleterre. — Réaction contre les catholiques. — Expédition contre Philippe II. — Le comte d'Essex. — La flotte de Dracke en Espagne. — Don Antonio de Portugal. — Pays-Bas. — Suède. — Danemarck. — Le sultan. — Suisse. — Hollande. — Allemagne. — Bulletin officiel de l'armée de Henri de Navarre. — Combat de Beaumont en Lorraine; de Villemur en Languedoc.

1588 — 1592.

Les mouvemens de la chevalerie calviniste étaient particulièrement secondés par les troupes auxi-

liaires. Jamais Henri de Navarre n'aurait pu, avec ses seules forces, conquérir une à une les provinces du royaume de France, étroitement liguées. Que pouvait-il, noble et pauvre enfant de race, contre cette population active des communes, défendant ses croyances sur le champ de bataille, aux éclats des couleuvrines et arquebuses ? Il se vidait sur la terre de France une vaste querelle : le catholicisme et la réforme s'étaient personnifiés dans Philippe II et Élisabeth. C'était une guerre d'influence entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Anglais ne pouvaient souffrir l'occupation simultanée de la France et des Pays-Bas par une puissance rivale. Une flotte et des hommes de débarquement partis d'Anvers et de La Rochelle, c'en était fait de Londres et de ses barons. On se souvenait de l'effroi qu'avait produit l'apparition de l'*armada*, et lorsque la tempête eut dispersé cet immense armement, toute la préoccupation d'Élisabeth dut être d'empêcher le triomphe du catholicisme en France et en Angleterre, c'est-à-dire, l'établissement haut et durable du pouvoir de Philippe II.

Lorsqu'on pénétra profondément dans la conjuration de Marie Stuart, lorsqu'il s'agit d'examiner les élémens de succès sur lesquels le roi d'Espagne comptait pour les victoires de son *armada*, il fut reconnu que le parti catholique

en Angleterre, lié d'opinion et d'intérêt avec Philippe II, favorisait ses desseins. Ce fut le premier mobile de la nouvelle persécution contre les papistes. La vieille reine Élisabeth pouvait être fanatique de sa croyance ; mais il y avait au fond de cette ardeur persévérante, de ces mesures de confiscation, de ces verdicts de mort contre les dissidens, une nécessité politique ; le catholicisme était le signe visible d'une conjuration en Angleterre, comme la réforme l'avait été en France ; les halles de Paris eussent brûlé un huguenot avec autant d'ardeur et de joie qu'on égorgait les papistes dans les rues de Londres. C'était là l'expression de deux factions en armes. Mais, en France, l'avènement de Henri IV devint un principe de transaction. Rien de semblable ne se passa en Angleterre ; et voilà pourquoi la religion romaine y fut constamment persécutée comme une opinion dangereuse et menaçante *.

Cette situation bien comprise d'Élisabeth et de son conseil dirigé par Burleigh, entraîna l'Angleterre à la double mesure d'une alliance plus intime avec Henri de Navarre et d'une attaque régulière contre l'Espagne. Il était évident qui si le Béarnais triomphait et avec lui la doc-

* *Voyez* Strype, III, 169, 240, 419 ; IV, 39. — Bridgewater, 375.

trine réformatrice, la puissance de l'Espagne était frappée au cœur ; la France échappait d'abord à son système. Rien de plus facile que de favoriser les Pays-Bas dans leur projet d'indépendance. La Hollande était déjà organisée en État libre; tous les électeurs réformés de l'Allemagne, se détachant de l'unité catholique, secouaient la pesante couronne de Charlemagne. Ceci opérait un changement complet dans la situation polique de l'Europe. Si la ligue, au contraire, parvenait à ses fins, si une infante était saluée reine de France, tôt ou tard une révolution devenait imminente pour l'Angleterre. Philippe II pouvait diriger des escadres tout à la fois des ports de Bretagne, de la Normandie et de l'Escaut, sur la Tamise, où le parti catholique d'Irlande et d'Angleterre seconderait cette révolution.

Attaquer directement l'Espagne, la presser dans ce premier moment d'embarras qui succéda à la défaite de l'*armada*, parut un bon projet au conseil d'Élisabeth, et surtout au jeune et brillant comte d'Essex, enfant de gloire, à l'époque héroïque où les favoris mouraient l'épée au poing à vingt ans ! Le jeune homme échappa des bras de la vieille reine pour courir à bord des navires de Dracke, le marinier intrépide; loup de mer qui revenait à chaque course, un navire à plein bord chargé de doublons *.

* Murdin, 634.

Il y avait alors en Angleterre deux hommes qui pouvaient servir d'instrument aux projets d'Élisabeth contre la péninsule : don Antonio, prieur de Crato, bâtard de la couronne de Portugal, et qui l'avait disputée lors de la conquête par Philippe II; et plus tard, Antonio Perez, secrétaire du roi d'Espagne; Perez avait cherché un refuge pour se soustraire au châtiment d'une trahison. Dracke prit à son bord le prieur de Crato, vingt-deux mille Anglais débarquèrent à la Corogne. Mais quelle sympathie pouvaient-ils trouver sur cette terre! il n'y avait pas deux croyances en présence. Le cardinal Albert défendit tout le littoral de l'Espagne. Le sort de l'*armada* frappa la flotte anglaise; elle fut dispersée par la tempête, et rentra en désordre dans Plymouth *. Le conseil d'Élisabeth ne renonça point aux projets de soulever l'Espagne, d'attaquer le catholicisme au cœur même; il envoya des agens pour provoquer les débris de la nation des Maures vaincus et dispersés. En Catalogne, à Valence, dans la Biscaye, c'étaient les anciens *fueros*, les vieilles libertés que la reine invoquait. Une dépêche d'un agent secret à Philippe II, indique toutes les trames de l'Angleterre dans les provinces d'Espagne; on y préparait des soulève-

* *Voyez* Camden, 601-605. — Stow, 751, 756. — Strype, IV, 8; et Birch, I, 58.

mens. Philippe écrit de sa main au bas de la dépêche : « Ceci est grave ; qu'on s'en informe sur-le-champ et qu'on sévisse avec toute rigueur *. »

Henri de Béarn n'était pas seulement aidé des forces militaires de l'Angleterre et de ses subsides; sa diplomatie était habile à se procurer partout des auxiliaires. Au siège de Rouen, il parut jusque dans la Seine une flotte hollandaise pour seconder les opérations de l'armée assiégeante. La Hollande commençait à jouer un rôle dans les mouvemens de l'Europe; elle s'était constituée elle-même; elle avait proclamé son gouvernement, et alors ce gouvernement se produisait au dehors par des alliances. En même temps Henri favorisait la rebellion morale qui se produisait dans les Pays-Bas catholiques, déclarant qu'ils voulaient être gouvernés par leurs propres lois et leur propre magistrat, tandis que l'archiduc Ernest, sous l'influence de l'Espagne, venait de leur imposer garnison de troupes wallones et de lansquenets, les restes des vieilles bandes de Naples et de la Catalogne. Le Danemarck, la Suède étaient aussi dans l'alliance de Henri IV au nom de la réformation. Le Béarnais avait député auprès de ces deux cours des ambassadeurs spéciaux;

* Archives de Simancas. Je donnerai plus tard le texte de cette dépêche.

et c'est peut-être un des traits de l'habileté de Henri IV, que ce choix de négociateurs actifs, allant sur tous les points de l'Europe remuer les inimitiés contre l'Espagne, objet de toutes les haines, parce qu'elle était le principe d'une grande résistance au mouvement des idées et des nouveautés politiques.

J'ai déjà parlé de l'alliance intime qui s'était formée entre Henri de Béarn et le sultan Amurat. Dans cette année 1592, Henri accrédita auprès du chef des infidèles un nouvel ambassadeur, Savary de Breves, neveu de Savary Lancosme, qui venait de mourir à Constantinople. Savary était porteur de pleins pouvoirs; et comme la puissance de l'Espagne était antipathique au développement de la grandeur de l'islamisme, Henri IV cherchait à profiter de ces rivalités contre Philippe II; il écrivait à Amurat : « Très-haut, très-puissant, très-excellent, très-magnanime et invincible prince le grand empereur des Musulmans, sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu abondent, nostre très-cher et parfaict amy; nous avons faict entendre à Vostre Hautesse l'intention que nous eusmes, dès nostre avènement à ceste couronne, d'avoir un ambassadeur vers elle pour confirmer, de nostre part, l'immuable volonté qui nous accompagnera jusqu'au tombeau, de persévérer en l'amitié et bonne intelligence contractées depuis long-temps entre les grands empereurs et les roys

de France, mesme la restreindre et corroborer davantage, si faire se peut. Le roy d'Espagne continue ses entreprises contre nous, pour usurper ceste couronne sous le manteau et faux prétexte de religion. Nous avons esté advertis qu'il a envoyé vers Vostre Hautesse un ambassadeur pour entrer en quelque traicté, qui n'est en effect que pour s'acquérir du repos de la part d'icelle, et rendre ses armes et moyens plus libres contre nous à l'usurpation de ceste mienne couronne ; et encore que nous soyons assurés de vostre sincère et parfaicte amitié, nous avons bien voulu vous advertir des machinations dudict Espagnol, et vous demander le bon secours et appuy qui se doict entre vrays alliés et anciens confédérés *.

HENRY. »

L'ambassadeur réussit complétement. L'histoire de ces négociations existe encore **, et les résultats furent favorables au développement du pouvoir de Henri IV. Le sultan soudoyait la révolte des Musulmans d'Espagne, de ces braves Maures qui n'avaient rien abdiqué, ni leurs mœurs, ni leurs croyances, culte sacré qu'ils conservaient dans leurs villages dispersés. Les flottes barbares-

* FONTANIEU, portefeuilles Nos 436, 437, 438.

** *Voyez* la correspondance du sieur de Breves; elle existe parmi les mss. du roi ; 3 vol. in-fol. Gaillard en a donné des notices exactes.

ques menacèrent les côtes d'Espagne ; elles inquiétaient la tête vieillie de Philippe II. A chacune de ses victoires, à la nouvelle du plus petit de ses progrès, Henri IV se hâtait d'en écrire à son allié de Constantinople, pour appeler des secours et fortifier les liens des traités. Amurat suivait les campagnes du Béarnais et multipliait les conseils. Dans un long firman, expédié par ambassade, il lui disait : « Nous avons reçu vostre lettre, par laquelle vous nous annoncez que vous estiez sur le point d'estre recognu vray roy de France ; ceste nouvelle nous resjouit beaucoup. Tous les rois de France qui ont régné avant vous ont esté nos amis, et nous les siens, et de tout temps ils nous ont montré grande affection, et nous de mesmes. Vostre ambassadeur qui est ici nous a baisé les pieds, et nous l'avons reçu et escouté de bonne grace. Il nous a dict que vous estiez roy de France, recognu de tous, et que vous n'aviez des empeschemens que du costé de l'Espagnol, avec lequel se sont joincts et mis quelques-uns de vos principaux vassaux, qui vous font la guerre jour et nuict ; il nous a prié de vous aider et assister ; ce que nous ferons bien volontiers si vous estes vraiment roy de France, et si les Espagnols s'y opposent ; et de nostre part nous enverrons nostre armée de mer aux pays de la domination de l'Espagnol. Vostre ambassadeur sera toujours bien reçu de nous, et je crois

que nous serons toujours bons amis. Advertissez-nous promptement des empeschemens que vous donnera l'Espagnol, et ceux qui sont avec luy, afin que nous ayons subject de nous préparer à vous assister, et à les disperser. — Constantinople, dans le temps du caresme *. » Le sultan fit plus encore ; il mit ses flottes, sous pavillon musulman, à la disposition de Henri IV ; et nous verrons plus tard que ses capitans-badchis menacèrent Marseille, si elle n'abaissait ses enseignes municipales devant le royal étendard.

Dans la campagne de Normandie, Henri IV eut encore le secours des Suisses réformés, et des lansquenets d'Allemagne, troupes mercenaires, sans moralité, et qui couraient là comme les *condottieri* d'Italie au moyen âge. Cependant il faut le dire, quoique d'une commune nation, presque tous agissaient sous l'impulsion de leurs principes religieux. La confédération territoriale était alors si faible en face de la foi religieuse ! Les Suisses des cantons catholiques ne serraient point encore la main aux Suisses des cantons protestans, et les lansquenets des électorats réformés ne déchargeaient pas leurs arquebuses sur les sujets d'un prince huguenot : la croyance, c'était la patrie !

Henri de Navarre était resté le maitre de tout

* La copie est aux archives de Simancas, cot. B75[illegible].

le plat pays de Normandie; le duc de Parme avait atteint son but : la délivrance de Rouen ; mais la chevalerie du Béarnais , les Anglais auxiliaires sillonnaient en tous sens la plaine , et cette prise de possession d'une belle province était proclamée par les parlementaires comme une signalée victoire : « Monsieur, écrivait Miraumont à M. de Praslin , il me semble que je me ferois tort si je ne vous faisois part des bonnes nouvelles reçues de Sa Majesté. L'Espagnol est en vau-de-route : ceux de Paris ont refusé le passage au prince de Parme dans leur ville *. On lui faict un pont au-dessus de la Bastille, mais nous doutons qu'il veuille passer à Charenton. C'est à ce coup qu'il luy faut empescher le passage pour ne plus revenir. Faictes part de ces nouvelles à chascun, et incitez tout le monde à un si bel effect. — *P. S.* Confirmations viennent de toutes parts que toute l'armée des rebelles est en déroute, leur infanterie et artillerie abandonnées. Le roy poursuit la victoire, et les bons serviteurs de Sa Majesté accourent de toutes parts **. »

Et le président du Blanc - Mesnil ajoutait à M. d'Inteville : « Monsieur; depuis ma dernière lettre, j'ai reçu nouvelles du roy, qui confirment tout ce que je vous ai envoyé. Et outre cela,

* J'ai déjà dit que ce fait n'était pas exact.

** Nogent-sur-Seine. 20 mai 1592. — Lettre du sieur de Miraumont au sieur de Praslin. Mss. de Mesme.

on m'a apporté certaines nouvelles d'une grande défaicte qui fut exécutée dimanche dernier, 10 mai : sur les cinq heures du matin, le roy est monté à cheval avec le baron de Biron et plusieurs autres chefs et seigneurs, accompagnés de quatre mille chevaux tant français qu'allemands, puis les Anglais, Flamands, et un régiment de Suisses, avec quelques gens de pied français, et a donné droit au quartier de l'ennemi avec trois pièces de campagne et une couleuvrine. Il a si bien faict que tout aussitost que Sa Majesté arriva, elle enleva un quartier où il y avoit vingt-deux cornettes logées, lesquelles ont esté contraintes des desloger sans trompette; ils y ont perdu tous leurs chevaux et bagages. Il a esté tué plus de cinq cents hommes signalés, et plusieurs sont prisonniers. Il s'est faict un bon butin, et y a plus de deux mille chevaux pris. Les soldats ont gagné force argent : tout le bagage des ennemis est perdu. On tient qu'il y a de leurs chefs morts, mais on ne sçait encore qui. M. de Mayenne s'est sauvé de vitesse à pied dans les bois, où ils se sont tous retirés, ce qui estonne fort leur armée, avec la blessure du duc de Parme. Ces nouvelles sont du mesme jour de l'effect. Par les premiers messagers, on nous mandera les particularités, dont je vous ferai part *. »

* Lettre de M. le président du Blanc-Mesnil à M. d'Inteville, mss. de Mesme.

Tout cela était bien exagéré; il fallait favoriser l'impulsion des esprits et préparer la puissance morale du parti de transaction. Il existe encore un bulletin tout entier écrit de la main du roy de Navarre sur ses opérations militaires de Normandie : « Du 28 avril. Sa Majesté, continuant son dessein de combattre le duc de Parme, usa de grande diligence pour approcher son armée, et se trouva proche d'icelle lorsqu'on l'estimoit encore bien loin. Sa Majesté se logea proche d'Yvetot, où estoient les ducs de Mayenne et de Guise, qui se retirèrent en grande diligence, et en furent tués cinq ou six cents sur la place. On a pris prisonniers le jeune baron de la Chastre, le gouverneur de Dreux, le chevalier Freton, et quarante-cinq autres. En mesme temps furent envoyés quatorze vaisseaux avec la grande galéasse de Rouen, chargés de vivre et de munitions, qui furent combattus par les Hollandois, partie pris et partie mis à fond; et tous lesdicts vivres et munitions demeurés. Il s'est perdu seulement un vaisseau desdicts Hollandois. — Du 1er mai. Sa Majesté partit de Varicarville pour enlever un autre logis des ennemis, lesquels estoient advertis et préparés. Et sortirent au-devant bien douze cents hommes de pied et quatre cents chevaux, qui furent si heureusement combattus qu'il en demeura six ou sept cents sur la place, et plusieurs prisonniers. Et de

ceux de Sa Majesté il y en eut cinq de tués, et dix-huict ou vingt blessés. — Du 5 mai. Sa Majesté ayant recognu que l'intention des ennemis estoit de se retirer et refuser le combat, essaya de les presser si près et leur serrer les passages, tant pour les vivres que pour leur retraite, qu'il en pust avoir la raison. Ils estoient resserrés dans leur camp retranché et fortifié, sans en vouloir sortir, encore qu'ils fussent invités par toute raison de guerre. Ils avoient faict un fort dans lequel estoient mille Espagnols et mille wallons; Sa Majesté a attaqué ledict fort; la plupart de ceux qui estoient dedans sont demeurés, et ne s'en sauva que bien peu, qui de vitesse ont rejoinct le gros de l'armée : de ceux de Sa Majesté il n'est demeuré que trois soldats tués et blessés. — Du 10 may. Le roy a continué de faire tous les jours quelque attaque à ses ennemis, et les a observés et serrés de si près qu'ils n'ont sçu enfin échapper. Après avoir recognu l'assiette de leur camp, Sa Majesté fit donner, dès cinq heures du matin, dans un quartier desdicts ennemis, où estoient logés vingt-deux cornettes de cavalerie, qui se sont trouvées si estonnées qu'elles ont esté desfaictes sans aucune résistance. Il y a grand nombre de morts et de prisonniers, et plus de deux mille chevaux gagnés avec leurs bagages. Le reste de l'armée en a pris tel effroy, qu'ils se sont retirés en toute diligence, fuyant

vers Paris, laissant leur artillerie, bagage et équipage. On estime que depuis ce dernier retour, le duc de Parme a perdu de six à sept mille hommes *.

Les moindres succès étaient ainsi célébrés dans les camps, exaltés par des publications qui relevaient les espérances royalistes. On se battait en braves partisans, en bons chevaliers; mais on n'avait aucune ville forte pour appuyer ses mouvemens, aucune cité populeuse et de ressource; on courait entre Paris et Rouen sans tenir ni l'une ni l'autre de ces grandes municipalités. Supposez un éclatant succès aux armées catholiques, que seraient devenus la chevalerie du midi et les étrangers à sa suite, dans des provinces où les populations prenaient les armes au son du double tocsin de l'Hôtel-de-Ville et de la cathédrale?

De toutes parts on était aux prises. En Lorraine, le brave duc de Bouillon remportait un avantage sur les catholiques conduits par le sieur d'Amblize, grand maréchal de la province, « lequel s'estoit venu loger ès villages circonvoisins de Beaumont, petite villette peu forte de murailles et fossés, avec un gros d'armée de huict cents chevaux, deux mille hommes de pied, et quel-

* « Bulletin des victoires qu'il a plu à Dieu envoyer au roy ès mois de may 1592. »

ques petites pièces. » Le duc de Bouillon, sur ces avis, rassemble en diligence toutes les forces dont il pouvait disposer, « et jugea estre besoin pour le service du roy de hasarder quelques combats aux ennemis, estimant que Dieu le rendroit victorieux. » Après plusieurs charges de part et d'autre, on entendit les canonnades qui se tiraient furieusement ; c'était le sieur d'Amblize qui, renforcé par ses lansquenets, cherchait à gagner une montagne dont le sieur de Bouillon voulait se rendre maître, « lequel fit de suite avancer les sieurs de La Perrière, Andiran et Pouilly, auxquels se vint joindre le sieur de Lopes, arrivant avec sa troupe. Là fut faicte la charge générale, telle que la cavalerie ennemie fut mise en déroute, n'ayant pu se sauver comme elle espéroit. L'artillerie est demeurée, toutes leurs cornettes et enseignes prises ; plus de sept cents morts sur la place, entre lesquels est ledict sieur d'Amblize, et le reste est prisonnier, où il y a plusieurs capitaines. M. le mareschal de Bouillon a esté blessé de deux coups d'espée, l'un au visage sous l'œil droit, et l'autre au petit ventre, mais favorablement, graces à Dieu *. »

Et à Villemur, que devenaient les entreprises de Joyeuse! Rien d'étonnant que les catholiques fussent battus devant une ville zélée réformatrice.

* « Discours de la desfaicte des Lorrains devant Beaumont, le 14 octobre 1592, par M. le mareschal de Bouillon. »

« Depuis long-temps M. de Joyeuse avoit Villemur pour object de son principal dessein, et pour en faciliter l'issue, il se campe devant, le dixième de septembre. Le sieur de Desme, capitaine de grande valeur et générosité, se jette, sans hésiter, dans Villemur avec un bon nombre d'arquebusiers. Tandis que M. de Joyeuse s'estoit avancé pied à pied et avoit dressé une batterie de huict pièces de canon et deux couleuvrines, les plus pratiqués et mieux discourrans sur le faict de la militie, présagèrent qu'un mesme jour mettroit fin au siége de Villemur et à la prospérité de M. de Joyeuse, et que la fortune (qui jusqu'à présent l'avoit si doucement œilladé) ne tarderoit pas à lui faire sentir les effects de sa bizarre inconstance. » En effet, malgré la vaillance du brave Joyeuse, « lequel déployant toute sa suffisance au mestier de la guerre, montra un haut courage et un bien grand bon sens, » après des assauts réitérés sans aucun succès, les assiégés firent une sortie inopinée et tombèrent à l'improviste sur les troupes catholiques. Le duc de Joyeuse, voyant son armée dispersée, fit sonner la retraite; « mais ceste retraite lui fut si mal assurée, que les siens se croyant poursuivis par l'armée victorieuse, s'enfuirent à l'estourdie et se précipitèrent dans le Tarn. Le pont qu'il avoit basti estant coupé, causa la mort de presque tous ses gens d'armes. » Joyeuse, au désespoir,

ne put survivre à une si triste défaite ; on le vit, se débattant au milieu de deux soldats qui voulaient le retenir, se précipiter dans le fleuve à la face de l'ennemi vainqueur, qui le poursuivait à outrance. « Vers la fin d'octobre, le corps de M. de Joyeuse a esté tiré de l'eau et porté à Villemur pour y estre enterré ; et le Tarn se vit pendant un long espace tout plein et jonché des testes et des corps de ceux qui avoient eu recours à un élément si maupiteux *. »

Joyeuse, brave compagnon d'armes, qui mourait là de désespoir, se trouvait dans ce pays du Languedoc à peu près en la même situation que Henri de Béarn dans le centre de la France ; il avait à lutter avec les cités ferventes huguenotes de Montauban, Castres, avec les paysans des Cévennes. Sa marche était lente, ses moyens arrêtés. Au reste, tous ces mouvemens militaires étaient encore sans résultats décisifs, et les esprits commençaient à se fatiguer. Quand rien n'indique la fin d'une lutte entre des opinions vivaces, la puissance d'un tiers parti s'accroit et se fortifie. La cause en est simple : c'est que lorsqu'on ne voit pas une issue probable dans le triomphe des opinions tranchées, on en recherche une dans le parti des transactions et des sentimens mitoyens La force morale passe là.

* « Le vray et entier discours du siége de Villemur, et de la desfaicte de M. de Joyeuse. » (Brochure.)

CHAPITRE LXXXIX.

DÉMARCHE DE L'ESPAGNE POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.

États de Reims. — Sans résultats. — L'Espagne presse pour la convocation des États réguliers. — Mouvement de troupes. — Garnison espagnole et napolitaine à Paris. — Correspondance de Philippe II pour dominer les États. — Arrivée des députés. — Corruptions.

1592.

La pensée dominante de Philippe II était la convocation des États du royaume. Il avait cette conviction profonde que le catholicisme étant la base de cette société, les députés qu'elle enverrait à la grande assemblée y apporteraient des

dispositions favorables à l'unité d'une couronne posée sur la tête de l'infante et d'un roi type de la pensée religieuse D'ailleurs les sacrifices d'argent étaient tout préparés, pour seconder un si haut intérêt; on en avait déjà beaucoup dépensé pour le soutien de la ligue : ce n'était pas au moment où l'on touchait le but qu'il fallait s'arrêter.

Le duc de Mayenne, et surtout le bureau municipal de Paris, ne pressaient pas l'élection d'un roi, événement qui limiterait dans d'étroites bornes le pouvoir qu'ils exerçaient sur les cités liguées. Un simulacre d'États avait été réuni à Reims, mais sans résultat, quoique Philippe II y eût délégué le duc de Feria. Les députés arrivaient lentement à Paris; et pour rehausser leur zèle, le roi d'Espagne leur envoyait une nouvelle lettre gracieuse et continuait les pouvoirs à son ambassadeur. Cette lettre était à peu près dans les mêmes termes que la précédente; tant Philippe II paraissait préoccupé du vaste objet de la délibération ! « Nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés; je desire tant le bien de la chrestienté et en particulier de ce royaume, que voyant de quelle importance est la résolution qu'on traite pour le bon establissement des affaires d'iceluy, je veux que chascun sçache ce qui a esté cy-devant procuré de ma part et quelle assistance j'ay donnée et donne encore à présent. Je ne me suis néanmoins contenté de tout cela;

j'ai voulu, en outre, desléguer par devers vous un personnage de telle qualité qu'est le duc de Feria, pour s'y trouver en mon nom, et de ma part faire instance que les Estats ne se dissolvent qu'on n'aye au préalable résolu le point principal des affaires, qui est l'eslection d'un roy; lequel soit autant catholique que le requiert le temps où nous sommes, à ce que par son moyen le royaume de France soit restitué en son ancien estre et derechef serve d'exemple à la chrestienté. Or, puisque je fais en ceci ce qu'on a vu et qu'on voit, la raison veut que ne laissiez par-delà escouler l'occasion et opportunité, et par ce moyen j'aye le contentement de tout ce que je mérite à l'égard de vostre royaume, en recevant une satisfaction, laquelle, quoyqu'elle vise purement à vostre bien, j'estimeray néanmoins estre fort grande pour moy-mesme. Et pour autant j'ay voulu vous admonester tous ensemble, vous qui marchez pour le service de Dieu, de faire voir maintenant et montrer par effect tout ce de quoy vous avez jusqu'à présent faict profession, attendu que ne sçauriez rien faire qui soit plus digne d'une si noble et si digne assemblée, comme plus particulièrement vous dira le duc de Feria auquel je m'en remets *. De Madrid, le 2 janvier. Moi le Roi. »

* 2 janvier 1593. — Lettre du roi Philippe aux révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés députés des

Les États de Reims n'avaient été qu'un simulacre; on y était seulement convenu d'un point, à savoir : que l'assemblée se tiendrait à Paris, où quelques députés étaient déjà arrivés. Le duc de Mayenne avait promis cette réunion solennelle,

Etats-Généraux de France. Voici le texte en espagnol: « Muy R^dos, Ill^mos, Mag^cos y bien amados nuestros; deseo tanto el bien de la christiandad y en particolar de esse reyno, que viendo quanto conviene para todo el buen asiento que se trata, de tomar en las causas del aunque es notorio al mundo lo que antes se ha procurado de mi parte y se ha assistido, e assiste para ello no me he contentado. sin enviar tambien ahora persona de la qualidad y partes que es el duque de Feria, para que se halle en mi nombre a insistir de my parte en que se no desvoluan los estados, sin la resolucion que conviene y que esta sea de eleccion de un rey tan catholico, como pide el tiempo para que el reyno de Francia se restituya a su antiqua fe y exemplar Christiandad, y pues ago esto tras lo de mas que se ha vista y vee, razon sara que ella se poye approvechar della occasion y que a my se me pague todo lo que meresco a esse reyno en darme satisfaccion tan in beneficio vuestro que aunque lo espuramente, la tendre yo muy grande de ello y por eso os he querido amonestar a todos juntos que ahora mostreis los que veis has el servitio de dios todo lo que haveis professado hacer por el hasta aqui que sara tan proprio y digno de un tan grand ayuntamiento, como mas particolarmente os dira el duque de Feria a qui en me remito. — De Madrid, à 2 de enero 1593. Yo el Rey. » — Mss. de Baluze, vol. in-folio, cot. 9675 E.

si long-temps retardée, sous différens prétextes de batailles ou d'un défaut d'argent. Il était en cela secondé par les parlementaires qui poussaient à un arrangement avec Henri IV, lequel aurait évité la bruyante expression d'une assemblée d'États catholiques. Philippe II se croyait joué : voulait-on exploiter son argent sans lui donner satisfaction ? « Don Diégo de Ibarra et J. B. Taxis, écrit le roi ; j'ay reçu vos lettres concernant la grande négociation dont il s'agit ; j'y retrouve vostre zèle du bien, et vous engage à continuer avec la confiance que je mets en vous *. Il est facile de voir qu'il existe peu d'empressement à assembler les Estats-Généraux. On peut mesme soupçonner que la conduite tortueuse que l'on tient par rapport à l'eslection de l'infante n'a d'autre but que de s'emparer de nostre argent, de retarder les Estats et d'arriver à leurs fins **. Ceste considération

* Archives de Simancas, cot. A 57[23], 25 mars 1592. — 12 août 1592, Philippe écrivait à don Diégo de Ibarra, après un succès obtenu par le prince de Béarn : « Il faut prévenir l'effect moral produit par ce succès : empescher la réussite des negociations de paix qu'il pourroit faciliter : disposez de 100 mille écus à cet effect : ne mesnagez rien, ni argent ni peine. »

** *Que la platica de que dan muestra en lo de la infanta con los rodeos per donde la llevan sea con fin de aprovecharse del dinero de aca y de alargar los estados y ir en caminando sus intentos.*

doict nous engager à ne pas nous commettre avant que la négociation soit dépouillée de toute incertitude et les Estats-Généraux bien dessinés. Il faut croire que les desputés ecclésiastiques et ceux des bonnes villes, comme on les appelle en France *, et en général tous ceux intéressés à la justice et à la tranquillité, seront plus faciles à gagner et à moins de frais. Il faut s'en servir pour modérer les prétentions de la noblesse qui porte en général fort haut son ambition; de manière à ce que les uns servant de contre-poids aux autres, on puisse négocier plus aisément avec tous **. On dict encore, et j'ay lieu de le soupçonner, que le duc de Mayenne aspire à la première place de l'Estat; rien ne sçauroit nous convaincre davantage de sa mauvaise foy à l'esgard des droicts de l'infante que les raisons spécieuses dont il colore et ses retards et ses intentions ultérieures, car il est clair qu'il ne peut arriver au throsne sans léser nos intérests, puisqu'il est marié; tandis que ceux qui ne le sont pas, comme son nepveu, par exemple, offrent deux chances de succès pour une; ce que ne présente pas l'oncle. Faictes bien sentir ces raisons aux membres des Estats. Il paroist d'ailleurs que l'oncle et le nepveu ne sont poinct d'accord

* *Como gente llama.*

** *Y se podra con los unos hacer contrapeso a los otros y negociar mas con todos.*

quant à leurs prétentions respectives; sçachez tirer party de ceste division *; il faut pour cela les maintenir dans des dispositions telles à nostre esgard, que l'un ignorant nos relations avec l'autre, ils en viennent à leur insçu à faire ma volonté **.

» Ayez la plus grande attention dans toute ceste négociation, et de quelque manière qu'elle tourne, de nous faire assurer les villes de Béarn, qui confinent l'Espagne. Telle a esté la capitulation convenue avec le cardinal de Bourbon et plus tard avec ceux de la ligue, qui m'offrirent clairement ces provinces. Or il est juste qu'ayant rempli mes engagemens, ils accomplissent les leurs. Mentionnez également d'autres clauses favorables contenues dans ces capitulations, telles que la navigation et la sureté des Indes ***. »

« Don Diego, ajoute-t-il dans une autre dépêche, vous vous entendrez avec mon neveu

* *Y se procure sacar provecho de esto.*

** Il y avait : *la volonté de Sa Majesté*. Philippe II l'a effacé en écrivant en marge : ce mot est inutile ; je crois qu'il ne convient pas de dire *de Sa Majesté*, il faudra le supprimer (*non esta bien decir de Su Md como lo creo, y sera menester mudarlo*). On peut remarquer ici cette locution habituelle de Philippe II : c'est toujours, *je crois, je pense* (*yo creo, como lo creo*).

*** Archives de Simancas, cot. A 57^{439}.

pour la répartition des deux cent mille escus nécessaires à gagner les voix au moment des Estats; vous devez par ce moyen atteindre un bon résultat, c'est-à-dire obtenir de ces gens-là la promesse de vous servir, en leur donnant parole de la rescompense promise un an après l'effect obtenu *. »

« Juan Baptiste de Taxis; ce zèle que vous déployez pour mon fils et moy, c'est en faveur de l'infante qu'il faudroit plustost l'employer; en faveur de l'infante qui seroit un lien entre les deux couronnes; de l'infante dont les droicts sont mieux establis que ceux de tous les autres potentats ou princes. D'ailleurs, que ceux qui traictent de ceste affaire à Paris ne s'imaginent pas que nous allons nous laisser entraver sans cesse et donner nostre argent pour establir leur cause. Efforcez-vous tousjours à repousser le prince de Béarn; à remémorer ses anciennes pratiques, ses esdicts contre l'Église et ses chefs; dictes que c'est là un poinct arresté entre Sa Saincteté et moy **. C'est un malheureux contretemps que ceste nécessité où se trouve le duc de Parme mon neveu d'aller aux eaux de Spa pour réparer sa santé deslabrée, circonstance, comme

* Archives de Simancas, cot. A 57[198]. Philippe à J. B. Taxis, 30 mai 1592.

** *Ibid.*, cot. A 57[316], J. B. Taxis, 12 août 1592.

je l'ay dict, bien triste, et par le vuide que va laisser sa place vacante, et par la rapidité avec laquelle les ennemys vont en profiter sans doute. Il ne faut cependant poinct fléchir devant cet irréparable accident; il faut soutenir et nostre resputation et celle des bons catholiques, et entraver par tous les moyens en vostre pouvoir, les projets et entreprises des hérétiques *. C'est avec une confiance d'autant plus grande que je vous adresse ces instructions, que vostre zèle et vostre intelligence ** peuvent seuls nous soutenir, au moment où mon nepveu vient de nous faire faucte.

« Il ne faut pas perdre de vue les négociations *** continuelles du prince de Béarn pour la paix. Remarquez bien que ses succès derniers ont pu luy en faciliter les voyes. Cependant je crois qu'en mettant tous vos soins à faire persévérer les catholiques dans ceste route de salut, comme il leur importe, vous parviendrez à les destourner d'une affaire de dupes. Après cela, pour donner des encouragemens au duc de Mayenne, pour ne pas luy laisser penser que je fais desfaut en présence des besoins de nostre

* *Embarazar lo que se pueda los intentos de los hereses por los medios que mejor pudieres.*

** *Vostra sabidaria.*

*** *Platicas.*

saincte cause; enfin pour imprimer de la chaleur aux paroles *, faictes distribuer la somme de cent mille escus, notamment au profit dudict duc. Préparez-en la distribution de manière que tous ces gens-là ne soient pas tousjours à attendre de l'argent de cet endroict où tousjours on en donne **. Je félicite le duc de Guise de la noble persévérance qu'il monstre; je ne sçaurois mieux la recognoistre qu'en vous donnant l'ordre de faire compter de ma part cinq mille escus par mois à celuy qui si jeune a sçu se monstrer si ferme en toute circonstance ***. »

Pour seconder le mouvement politique des États, Philippe II promit aussi des secours d'hommes. Des régimens espagnols et napolitains durent occuper Paris, que la gentilhommerie de Navarre menaçait à chaque moment. Les bourgeois étaient fatigués; les seize quarteniers, le bureau de ville même appelaient une aide de troupes régulières pour défendre leurs hautes murailles. On avait fait beaucoup d'efforts; pourrait-on les renouveler encore? Les quarteniers partageaient les sentimens de Philippe II sur la nécessité de tenir les États-Généraux afin d'élire

* *Para dar calor a las palabras.*

** *Donde tanto se ha dado.*

*** *Por conservarse tal en todo caso.* Tous ces mots sont ajoutés de la propre main du roi d'Espagne.

un roi ; et pour favoriser les prétentions de l'Espagne n'était-il pas nécessaire d'avoir quelques régimens à la dévotion des bons partisans de madame l'infante ? Telle était l'opinion des halles, des confréries, des métiers ; tous avaient salué l'intervention de l'Espagne. Quand le duc de Parme avait marché sur Rouen, n'avait-on pas fait prières et processions à Sainte-Geneviève * ? n'avait-on pas porté le reliquaire du glorieux martyr Saint-Denis ** ; et en Notre-Dame n'y

* « M. de Neuilly, colonel ; nous avons advisé faire prières à Dieu, et processions le jour de jeudi prochain au matin, partis de l'hostel de cette ville et aller à Saincte-Geneviève, afin qu'il plaise à la bonté divine assister nos chefs d'armées pour la prompte deslivrance de Rouen, vous priant à ceste cause de nous venir trouver à huict heures du matin au plus tard avec les capitaines et lieutenans de vostre quartier, pour nous accompagner en ceste procession. » 10 février 1592. — Pareil mandement aux autres colonels, quarteniers, dixainiers et conseillers de ville. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 284, vers.

** « M. le Lièvres ; ayant eu advis que les armées estoient sur le point de se joindre pour le secours de Rouen, nous avons désiré conjoindre avec leurs forces les prières d'un chascun, et à ceste fin résolu faire demain une procession sortant de l'église paroissiale de Sainct-Jehan pour aller en l'église de Sainct-Denis-du-Pas et de la Chartre, en laquelle procession sera porté le reliquaire du chef dudict glorieux martyr sainct Denis ; vous priant nous y accompagner avec

avait-il pas stations et actions de grâce pour les bonnes victoires des Espagnols, et la délivrance de Rouen, la cité confédérée * ?

« Sire, écrivaient les seize quarteniers au roi d'Espagne; le repos de la France consiste à avoir promptement un roy, lequel, avant tout, soit agréable à Sa Majesté catholique, et tellement lié avec elle que il se puisse dire une mesme chose. Si la maison de Bourbon ne s'en fust esloignée par l'hérésie et l'assistance favorable qu'elle a faict et faict journellement à l'hérétique, pour abolir et ruiner du tout la religion catholique, c'estoit un assuré et prompt remède de repos. Iceux exclus, faut regarder les princes qui ont droit sur ceste couronne, laquelle, attendu ce que dessus, est dévolue au droit d'eslection:

MM. les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre colouelle. » 21 avril 1592. — Registre de l'Hôtel-de Ville, XIII, fol. 310, vers.

* « Monsieur de Santeuil, colonel : ayant plu à Dieu par sa bonté deslivrer la ville de Rouen du siége, duquel de long-temps estoit environnée et pressée par les ennemis, nous avons estimé qu'il estoit de nostre devoir de luy en rendre grâces, ainsi qu'avons advisé faire cejourd'huy, incontinent après vespres en l'église Nostre-Dame; vous priant de vous rendre en l'hostel de cette ville à trois heures après midy pour nous accompagner en ladicte action de graces. » 28e avril 1592. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 311, vers.

M. le duc de Mayenne ; on ne lui peut oster que la religion et l'Estat ne luy doivent beaucoup ; mais Sa Majesté n'en peut faire un gendre, ce qui est nécessaire pour la guérison des maux de la France. — M. le duc de Lorraine pourroit suppléer à ce défaut, car il est veuf ; mais il a des enfans qui pourroient un jour estre un fort object de grandes guerres. — La personne de M. le duc de Guise, descendu du roy Louis XIIe, et duquel la mémoire est fort plausible en la France, car il fut appelé le père du peuple, est pour tenir un grand lieu à l'endroit de l'universel. Tellement que s'il se trouvoit quelques moyens pour contenter M. de Mayenne, et qu'il voulust favoriser tant soit peu monsieur son nepveu, les affaires seroient fort aisées et faciles ; parce que mondict sieur de Mayenne ayant partie des gens de guerre à sa desvotion ; d'autre part, grande partie desdicts gens de guerre de la noblesse, la pluspart des peuples et bonnes villes se souvenant du sang de feu M. de Guise injustement espandu pour la cause de la religion et conservation de l'Estat, seroient fort disposés à favoriser l'accroissement de M. de Guise son fils, deslivré miraculeusement en ce temps si misérable pour la consolation des catholiques et espérance de leur triomphe. Quant à prendre le titre de roy, ne se peut faire comme anciennement par l'armée prestorienne, car il faut que l'on tienne en ce

faict une forme d'Estats qui consistent des trois ordres de la France. Sur toute chose, faut, en attendant, conserver Paris comme la ville capitale, et en laquelle réside le principal siége de la religion et de la resputation de l'Estat; car si elle estoit perdue, il se feroit une merveilleuse altération ès autres villes qui ont accoutumé de suivre en toute chose l'exemple de ladicte ville de Paris. Pour ceste cause, faut promptement renforcer la garnison d'estrangers, laquelle s'est desjà fort dissipée, soit par mort ou autrement. Seroit bon d'adviser s'il ne seroit pas plus expédient et salutaire que ladicte garnison fust composée toute d'Espagnols naturels seulement, pour esviter la contention qui peut survenir entre soldats de diverses nations : non pas que jusqu'ici et les uns et les autres ne se soient bien comportés modestement. Tout cela despend de la volonté de Sa Majesté catholique, laquelle devroit desjà avoir esté remerciée par une desputation de gens d'honneur à cet effect choisis par la ville de Paris, pour luy rendre grace de tant de bienfaits, libéralités et obligations desquelles Paris luy est redevable et aux siens ; car il est certain que sans l'armée du roy catholique, sans les aumosnes et bons advis du sieur Mendoça son ambassadeur, Paris n'avoit plus de religion, de vie, de biens, d'honneurs; bref, Paris n'étoit plus Paris. Et partant, ne faut si long-temps

estre en ceste ingratitude que de ne luy en aller rendre grâce, et le supplier de vouloir continuer ses bonnes volontés envers ladicte ville, chose que l'on doit espérer que Sadicte Majesté fera, ayant montré qu'elle n'a rien en l'ame que secourir et subvenir à la religion affligée et aux vrais catholiques oppressés, n'ayant subject aucun d'ambition, luy ayant Dieu donné plus de grandeur en la terre que nul autre depuis Adam. Il ne se peut avec raison passer par oubliance le bien que ladicte ville a reçu de l'assistance de la garnison espagnole depuis le siége levé, ayant par leur moyen esté garantie des infinies entreprises que les ennemis de Dieu ont faictes sur ladicte ville, lesquelles, à la fin, l'eussent ruinée et perdue sans les gens de guerre de Sadicte Majesté. C'est pourquoy il la faut honorablement remercier, afin qu'elle recognoisse que nous sentons et cognoissons tant d'obligations *. »

Cette garnison espagnole tant sollicitée par le peuple de Paris et son conseil de ville, pour la défense des priviléges de la cité, Philippe la promettait dans une autre de ses dépêches : « J. B. de Taxis ; j'envoye, ainsi qu'on l'a demandé, le secours dont a besoin le party catholique à Paris; le duc de Mayenne, après de tels enga-

* Archives de Simancas, col. B 71[132]. Lettre des seize de la ville de Paris.

gemens, ne reculera pas probablement devant la convocation des Estats. Vous me ferez sçavoir si cinq mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux sont suffisans pour assurer le calme, la liberté aux déslibérations desdicts Estats *. C'est pour le moment tout ce que l'on a pu distraire des régimens, dont on renouvellera les cadres au moyen de recrues levées en Allemagne. De telle sorte qu'avec ceste diversion de forces, celles que j'ay d'un autre costé, et enfin l'armée de Mayenne, nous puissions obtenir le double but de contenir l'ennemy et d'obtenir un prompt succès aux Estats. Dictes bien au duc de Mayenne quel service il me rendra à moy personnellement** en hastant l'issue de ceste affaire; ajoutez que l'argent ne luy manquera pas***; qu'il lui sera envoyé spécialement de Milan: les sommes sont prestes, si je vois que les choses marchent vers l'exécution que je desire ****. Je vous ay laissé le maistre de disposer encore d'une somme de 200,000 escus pour nous rendre favorables les François récalcitrans *****, ou pour distribuer à ceux qui rendront quelques services importans,

* *Y se aseguren los estados y resuelva en ellos libremente lo que conviene.*

** *El servicio que hara a me.*

*** *Que no falta aca cuydado de que aya dinero para ello.*

**** *Si se ve que se camina a la execucion.*

***** *Malcontentos.*

mais seulement après le service rendu. L'expérience ayant prouvé que l'on obtient plus par l'espoir de la récompense promise que par le payement anticipé *. »

Jointe à ces dépêches, était la note exacte de ce que coûtait un régiment espagnol en France. Ce régiment devait se composer de 3,000 hommes, divisés en 15 compagnies avec leur mestre-de-camp, 8 hallebardiers, 14 capitaines, 15 alferezes ou porte-drapeau, 15 sergens, 120 chefs d'escouade ou caporaux, 371 porte-mousquets, juge et gens de justice, le capellan-major ou aumônier, 600 arquebusiers, 2000 piquiers et corselets, 30 tambours, 15 fifres; et cette dépense s'élevait à 12,154 écus **.

* *Por la experiencia que se tiene de que se hace mas con la esperanza de lo premio, que con la entrega anticipada.* (De la main de Philippe II.)

** Maître-de-camp, 80 écus; huit hallebardiers, 32; quatorze capitaines, 360; quinze porte-drapeaux (*alferezes*), à 12 écus chacun, 180; quinze sergens à 5 écus chacun, 75; cent vingt caporaux (*cabos de esquadas*), à 3 écus chacun, 360; trois cent soixante quinze mousquetaires à 3 écus comptant chacun (à raison de vingt-cinq par compagnie), 1125; pour les augmentations ordinaires à 30 écus par compagnie, 450, pour la solde du sergent-major * (sargento-mayor), 40; pour deux ad-

* Ce grade correspondait à celui de lieutenant-colonel. Dans ces dernières années seulement on a abandonné la dénomination de *sergent-major*, en Espagne, pour prendre celle de *teniente-coloncl*.

Don Diégo de Ibarra envoyait également à Philippe II la note détaillée de ce que coûterait un régiment français au service de l'Espagne ; maistre-de-camp, sergent-major, maréchal-des-logis, aumônier, chirurgien, prevôt avec archers, capitaines, lieutenans, 20 tambours, 10 fourriers, 40 caporaux, 40 lances, 120 mousquets, 300 piquiers, 410 arquebusiers *. « Ce serait, ajoutait judans à 15 écus chacun, 30; pour un juge et avec lui les gens de justice qu'il est obligé de payer, 48; le capitaine de compagnie avec sergens, 45; aumonier supérieur (capellan-mayor), 25; chirurgien-major, 15; un fourrier-major, 15; un tambour-major, 12; plus la solde des trois mille soldats dudit régiment, y compris les officiers, s'élève à 12,164 écus ainsi répartis : pour la solde de six cents arquebusiers, en trois compagnies, ainsi que doit les avoir le régiment, à raison de 4 écus chascun, 2400; pour la paie ordinaire de 2000 soldats des douze compagnies de piques, à 3 écus chacun, 7200; pour les arquebusiers compris dans ces compagnies de piques, 800; pour les augmentations de solde des corselets des compagnies de piques, à raison de quarante corselets par chaque cent soldats, 960; plus, pour trente tambours, quinze fifres et quinze capellans secondaires, tous à trois écus chacun, 180; plus, pour les gratifications accordées à quelques soldats, en dehors du reste du régiment, 624.

La solde et dépense d'un régiment espagnol, ainsi composé, seront donc de 15,256 écus.

* Pour la solde du maitre de camp, 100 écus (telle est la solde qu'on leur donne en France); pour le sergent-

Ibarra, à 5,344 escus que monteroit la solde mensuelle d'un resgiment d'infanterie françoise, à raison de 60 plaças l'escu. De manière que 10 resgimens ainsi formés cousteraient 53,440 escus. Mais la valeur des escus estant réduicte à 56 plaças chascun, cela éleveroit ceste solde à 56,252 escus,

major du régiment, 50; pour un maréchal-des-logis, 30; un aumônier, 20; un chirurgien, 15; un prevôt avec ses archers, 66 écus 40 plaças; pour neuf capitaines à 37 écus 40 plaças chacun [1], 339; pour dix lieutenans, y compris celui de la compagnie du maitre-de-camp, à 21 écus 40 plaças chacun, 216 écus 40 plaças; pour dix porte-drapeaux à 16 40, 166 40; pour vingt sergens (deux par compagnie), à 10 écus chacun, 200; pour vingt tambours à 5 écus chacun (deux par compagnie), 100; pour dix fifres à 5 écus chacun, 50; pour dix fourriers, *idem*, 50; pour quarante caporaux à 8 écus 20 plaças chacun (quatre par compagnie), 333 20; pour quarante lances (quatre par compagnie), à 6 écus chacun, 240; pour cent vingt mousquetaires à 6 écus 4 plaças chacun (douze par compagnie), 800; pour trois cents piquiers (trente par compagnie), a 4 écus chacun, 1200; pour quatre cent dix arquebusiers (quarante-un par compagnie), à 3 écus 20 plaças chacun, 1366 40.

[1] Monnaie de ce temps qui n'a plus de cours: elle valait deux liards de notre monnaie.

On compte toujours un capitaine de moins que le nombre des compagnies, parce que la compagnie du maitre-de-camp avait seule un capitaine spécial et attitré.

36 plaças. Maintenant voicy ce que cousteroit par mois une compagnie de 50 lances françoises comme elles sont payées aujourd'huy en France. Pour le capitaine, 50 escus; son lieutenant 30; le porte-étendard, 20; mareschal-des-logis, 15; 46 soldats à 10 escus chascun, 575 escus, lesquels estant resduicts à 56 plaças par escus, font 615 escus 15 plaças. De manière que quarante compagnies de lances, c'est-à-dire 2,000 chevaux cousteroient 24,210 escus 30 plaças. Quant aux 1000 arquebusiers à cheval, il seroit difficile de bien préciser à quoy monteroit leur solde; approximativement on peut l'esvaluer au même taux que celle des compagnies de lances, c'est-à-dire à 12,105 escus 15 plaças. De sorte que le couste de ceste cavalerie s'éleveroit, pour 2000 chevaux et 1000 arquebusiers, à 36,315 escus 45 plaças. En reportant les despenses de l'infanterie de 10,000 hommes à 56,252 escus 36 plaças, la despense totale de ce corps d'armée de 13,000 hommes seroit par mois de 92,568 escus 24 plaças. » Ces renseignemens avaient été demandés par Philippe II à son ambassadeur à Paris; le roi, ayant le projet de solder lui-même des régimens français, s'enquérait avant tout de la dépense. Lorsque le duc de Parme d'un côté, et le duc de Mayenne de l'autre, marchaient contre Henri IV, ces deux corps, appelée la *grande* et la *petite armée*, coûtaient par mois 261,000 écus à Philippe II.

Toutes les troupes espagnoles furent reçues à Paris avec un sentiment de joie populaire et de fêtes publiques. Les pieux habitans portaient eux-mêmes les vivres, faisaient des collectes pour les blessés *, augmentaient la solde par des dons volontaires. On pressait la main de ces vieux arquebusiers ; on supportait la pesante cuirasse de ces

* Pendant le séjour des troupes espagnoles à Paris, il y eut quelques cérémonies, des usages populaires qui excitèrent l'émotion des Parisiens. « Le vendredy, jour et fête de saint Job, les Wallons firent une mascarade de la patience de Job ; allant et se promenant par les rues de Paris avec tout pleins de gens à moitié nuds, qui avoient les bras sanglans et le corps peint, accompagnant avec des violons un homme monté sur un asne à reculons, qui représentoit le bonhomme Job, lequel tenant la queue de l'asne d'une main, en donnait la bénédiction aux passans, et avoit à ses costés un diable et une femme derrière qui se moquoient de lui. Et combien que cette farce fust à la mode de leur pays, et assez plaisante pour amuser des badauds passant, si fust-elle mal reçue de ceste populace parisienne, tellement que pardessus le pont Nostre-Dame le peuple s'émut et commença à crier après eux, disant qu'il les falloit jeter dans l'eau, et que cela estoit faict en dérision de la religion, pour l'amour de l'asne qui donnoit la bénédiction de sa queue. » — La Ligue, 1593, in-fol., par M. de L'Etoile. Bibliothèque royale (salle des imprimés). Ceux qui ont visité l'Espagne retrouveront quelque chose de semblable dans les processions municipales pour la Fête-Dieu, où paraissaient *los gigantos* et *los ninos*.

hommes noircis de poudre et du soleil de Naples ou de l'Andalousie, de ces braves gardes wallones qui venaient défendre les murs de Paris. Les envoyés de Philippe II virent tout d'un coup leur crédit augmenter. Aussi le roi d'Espagne formula mieux ses prétentions. « Don Diégo de Ibarra ; si j'en crois ce qu'assure le duc de Mayenne, les Estats devroient estre assemblés ; soyez bien au courant de ce qui s'y passe ; que rien ne se fasse sans que vous n'y ayez participé, et advertissez-moy de tout. Vous aurez vu sans doute les prétentions escrites de la main du duc de Mayenne. Vous aurez jugé combien elles sont différentes des premières. J'ay faict sçavoir mes résolutions à ce subject ; mais elles ne doivent estre cognues par le duc de Mayenne que le jour ou la veille de l'assemblée des Estats, de peur que mescontent de ma response, il n'y puise de nouveaux motifs pour différer la convocation de l'assemblée *: »

« Don Diego ; quant aux gouvernemens et provinces que le président Jeannin, estant en Espagne, a demandés au nom du duc de Mayenne, il est impossible d'accorder la Normandie. C'est là une concession trop grande, que ne fera aucun des roys qui prendra la couronne : ceste province seroit dangereuse dans d'autres mains que celles du souverain. Je consens à ce qu'il

* Archives de Simancas, cot. A 57^{495}, 6 décembre 1592.

soit donné au duc deux cent mille francs de rente, et le duché de Bourgogne en garantie; de plus, je lui promets deux cent mille ducats payables dans deux ans sur mes propres revenus. Je trouve juste que le nouveau roy paye les dettes que le duc de Mayenne a contractées durant le temps qu'il a esté à la tête des catholiques *. Moi. LE ROI. »

« Duc de Feria; je prévois l'objection que l'on pourroit faire aux Estats-Généraux : sçavoir que si l'infante estoit recognue royne, les deux couronnes de France et d'Espagne pourroient estre réunies sur la teste de ceste princesse. Mon intention est que ces deux couronnes soient après sa mort divisées entre ses enfans; tel est l'avantage du royaume de France, avantage que je fais assez sentir en repoussant mon eslection, en faveur de ma fille aisnée **. »

Tous ces mouvemens diplomatiques précédaient la convocation des États, qui se réunissaient len-

* Archives de Simancas, cot. A 57[109]. Philippe au même. — 6 décembre 1592.

** Archives de Simancas, cot. A 57[116], 7 décembre 1592. — Confidence faite de la part de Sa Majesté catholique par Jérôme de Torrellas au cardinal de Joyeuse. Elle consiste à dire que le cardinal doit faire prévaloir dans les États-Généraux de France la reconnaissance de l'élection de l'infante, avec réserve du choix du mari à elle et au roi son père.

tement à Paris en face des troupes espagnoles *. Les États répondraient-ils aux volontés de Philippe II ? proclameraient-ils l'infante reine et *propriétaire* du royaume de France, ainsi que le demandaient les dépêches du roi d'Espagne, ou adopteraient-ils les projets du tiers parti ? suivraient-ils cet entraînement général vers les idées de transactions, caractère dominant de la grosse bourgeoisie, dont les parlementaires se proclamaient les organes auprès de Henri IV ?

* J'ai trouvé dans les registres de l'Hôtel-de-Ville les deux pièces suivantes, qui se rapportent à la convocation des Estats : « Monsieur le colonel ; nous vous prions vous trouver mercredy matin en l'Hostel-de-Ville pour nous accompagner à aller à l'archevesché saluer M. le légat, et assister au service et cérémonies qui se feront en l'Église de Paris. » 4e janvier 1593. — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 400. — « Monsieur André Canaye, quartenier, appelez quatre personnes de vostre quartier, savoir : deux officiers et deux des plus notables bourgeois; et vous trouvez jeudy prochain, à une heure après midi, en la grande salle de l'Hostel-de-Ville, pour procéder à la confirmation de la desputation pour l'assemblée des Estats. » 13e janvier 1593. — Pareil mandement aux seize quarteniers, aux conseillers et colonels. — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 402 vers.

CHAPITRE XC.

PREMIÈRE ÉPOQUE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1593.

Composition des États. — Suspension de l'union. — Souveraineté reconnue par tous les partis. — Première question. — Quel sera le roi de France?

JANVIER 1593.

La souveraineté des États était ainsi admise comme base fondamentale de toute organisation politique en France. Ligueurs, villes de l'union, gentilshommes, bourgeois catholiques, Philippe II, le duc de Savoie, l'empereur d'Al-

lemagne, tous, excepté le prince de Béarn, proclamaient comme un principe irrévocable le droit absolu des députés élus dans les trois ordres, pour choisir un roi et placer sur sa tête la grande couronne de la ligue catholique. Ces États-Généraux, réunion de clergé, noblesse et bourgeoisie, parlemens, cours des aides, finances, bailliages, sénéchaussées, avaient été convoqués par le duc de Mayenne en sa qualité de lieutenant-général du royaume; des lettres envoyées aux baillis, prevôts, gens de tous les États, exprimaient le but de l'assemblée : « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France : à tous présens et à venir, salut. L'observation perpétuelle et inviolable de la religion et piété en ce royaume a esté ce qui l'a faict fleurir si long-temps par-dessus tous autres de la chrestienté, et qui a faict décorer nos roys de très-chrestiens et premiers enfans de l'Église. Depuis, l'hérésie s'est glissée si avant dans le royaume que les catholiques même se sont, par un exemple prodigieux et nouveau, armés les uns contre les autres, et séparés, au lieu de se joindre ensemble pour desfendre leur religion. Nous les avons faict prier souventefois de vouloir entrer en conférence avec nous, comme nous offrons de le faire avec eux; nous leur avons desclaré et au roy de Navarre mesme que s'il

deslaissoit son erreur et se réconcilioit à l'Église, à nostre Sainct-Père et au sainct-siège, nous apporterions très-volontiers nostre obéissance et tout ce qui despendroit de nous pour faire finir nos misères; à quoy, comme chascun sçait, il a respondu qu'il ne vouloit estre forcé par ses subjects; il a adjouté qu'il se feroit instruire par un concile libre et général, comme s'il falloit des conciles pour une erreur tant de fois condamnée et resprouvée! Nous devons recognoistre que Dieu est grandement courroucé contre ce pauvre et désolé royaume, et qu'il nous veut encore chastier pour nos péchés. Les hérétiques nous reprochent les secours du roy catholique qu'ils voyent à regret; ils nous tiendroient pour meilleurs François si nous nous en voulions passer; à quoy nous nous contenterons de leur respondre que la religion en très-grand péril dans ce royaume a eu besoin de trouver cet appuy. En implorant le secours du grand roy, il n'a rien requis de nous, et n'avons faict de nostre costé aucun traicté avec qui que ce soit à la diminution de la grandeur et majesté de l'Estat. Nous supplions donc les catholiques qui favorisent et assistent l'hérésie, de se séparer d'avec ladicte hérésie et les hérétiques, de bien considérer que, demeurant contraires les uns aux autres, nous ne pouvons prendre aucun remède. Nous les supplions de le faire promptement, de se

remettre devant les yeux que la religion doict passer par-dessus tous autres respects et considérations. Nous leur donnons advis que pour y procéder de nostre part avec plus de maturité de conseil, nous avons prié les princes, pairs de France, preslats, seigneurs et desputés des parlemens, villes et communautés de ce party, de se vouloir trouver en la ville de Paris le 17e jour du mois prochain, pour ensemble choisir sans passions le remède que nous jugerons en nos consciences devoir estre le plus utile pour la conservation de la religion et de l'Estat. Auquel lieu s'il leur plaist d'envoyer quelques-uns de leur part pour y faire ouverture qui puisse servir à un si grand bien, ils y auront toute sureté, seront ouys avec attention et desir de leur donner contentement. Ce que s'ils veulent entreprendre de bonne affection, l'espoir d'un prochain repos sera certain; et nous tous assurés que les catholiques assemblés, contre les hérétiques leurs anciens ennemys qu'ils ont accoutumé de vaincre, en auroient bientost la fin *. »

L'acte de convocation émané du duc de Mayenne était une manière de formuler les opinions de la bourgeoisie. On se gardait de rompre absolument avec Henri de Navarre : pourquoi ne se faisait-il pas catholique ? voilà le grief que

* Collection des États-Généraux, tom. xv, pag. 253 et suiv.

les parlementaires lui reprochaient ; il l'avait refusé jusqu'ici ; qui sait ? plus tard, mieux éclairé peut-être, il viendrait au parti bourgeois. C'était un bon choix que le Béarnais catholique et sans conditions. Sur tous ces points les États avaient une mission immense ; ils allaient fixer la loi fondamentale, par rapport à la succession de la couronne, et de plus, solennellement proclamer le principe religieux. Aussi toutes les provinces avaient mis un soin particulier à préparer leurs cahiers ; toutes avaient député des fervens catholiques ; mais les élections s'étant faites sous l'influence du parti modéré, alors uni au duc de Mayenne, les États arrivèrent en majorité pour les idées de transactions et de paix publique.

Philippe II attachait le plus haut intérêt à cette convocation immédiate des États ; Ibarra, l'un de ses ambassadeurs, se hâta d'écrire encore à son souverain sur les premières impressions qu'elle avait produites dans les esprits : « Les États seront assemblés certainement pour le 17 de ce mois. Nous aurons soin d'avoir des conférences antérieures, avant l'entrée en délibération, avec les ducs de Lorraine, de Guise et de Mayenne. L'archevesque de Lyon s'y prépare un grand rôle ; il penche visiblement pour le cardinal de Bourbon (le jeune). Si de Rome il ne nous arrive point quelque secours sur ce

point, cela pourroit mal tourner pour nous *. Il paroist que la ferme intention du duc de Mayenne est d'adjourner l'eslection jusqu'à ce qu'on le choisisse ; le duc de Feria est en mesure pour le faire désister de ce projet. La personne qui vient icy au nom du duc de Savoye cherche à lier des négociations pour que l'on fiance par mariage les enfans de l'infante et ceux du duc de Mayenne ; en attendant, le duc de Savoye seroit eslu, et se flatteroit d'obtenir assistance et assentiment de Vostre Majesté. Ce qui est très-malheureux, c'est que le légat ne paroist avoir d'aussi précises instructions que nous le pourrions desirer pour l'exclusion des princes du sang. J'envoye en mesme temps à Vostre Majesté une desclaration aux États par le duc de Mayenne. J'apprendray également au roi la perte de Sainct-Valery et de quelques autres chasteaux dans lesquels la garnison wallonne s'est rendue à de bonnes conditions : cela est sans importance **. »

Le duc de Féria ajoutait : « J'ay escrit il y a quelques jours à don Juan de Idiaquez pour luy parler de la nécessité que nous aurions d'avoir à présent une bonne somme de deniers afin de

* *Si de Roma no se remedia se puede hazer mal por nosotros.*

** Archives de Simancas, cot. B 75⁵.

gagner des voix. Et en ayant communiqué avec J. B. de Taxis, il m'a monstré l'ordre de Vostre Majesté pour disposer de deux cent mille escus payables dans un an; mais il seroit beaucoüp mieux que ceste somme arrivast de suicte, plusieurs ayant maintenant la volonté de recevoir des présens en argent comptant, et il seroit à craindre plus tard qu'ils n'exigeassent des rescompenses d'une autre nature *. » — « Les députés arrivent, continuait don Diego de Ibarra, mais assez lentement; ceux de Guyenne, de Languedoc et de Périgord manquent encore. On dit même que ceux de Bourgogne ne sont pas investis du pouvoir d'élire un roy; ce qui seroit un nouvel embarras. On peut desmesler, à travers tout cela, que le duc de Mayenne tient à se faire confirmer et continuer la lieutenance du royaume. Dès-lors je crains que ceux qui déjà nous estoient gagnés ne regardent comme inutile de se présenter.

« J'ay escrit à Vostre Majesté ce que l'on avoit résolu aux Estats, avec l'approbation du légat, relativement à une demande qu'ont faicte les catholiques qui suivent le parti ennemi. C'estoit pour qu'on ne les desservist pas auprès de Sa

* Philippe écrit encore : J'ai vu; il faut profiter avec habileté de tout cela (*visto; es menester de aprovecharse de todo esto*). 26 janvier 1593.

Saincteté. Il vient de paroistre un petit livre en forme d'advertissemens *, que l'on donne aux deputés des Estats, sur ce qu'ils doivent faire. Il est trop volumineux pour que je l'envoye dans une despesche. Ce livre paroist pencher pour l'eslection du duc de Savoye, bien qu'il ne soit pas positivement nommé et que l'on ne sçache pas au juste ce que machine en cachette l'ambassadeur de ce prince. J'ay déjà signalé ces menées à Vostre Majesté dans une lettre particulière **. »

Les trois chambres qui composaient la grande assemblée étaient dominées par le parti modéré, mais fervent catholique. Partout alors où s'était réunie une expression sincère du pays s'était aussi produit l'esprit de nationalité, un désir d'en finir avec les guerres civiles qui désolaient la patrie. Les États-Généraux étaient décidés à une transaction définitive. La composition des bureaux

* *En forma de advertimientos*

** « Nous avons vu icy, ajoute la dépêche, le duc d'Elbeuf, il n'est poinct encore libéré, et sa fille est tousjours en ostage dans les mains des gens du prince de Béarn, qui ne veut la relascher que lorsque la rançon de son père sera entièrement payée. Le duc d'Elbeuf se recommande donc encore à la générosité de Vostre Majesté; il me paroist d'ailleurs un loyal chevalier (*buen cavallero*) et très-affectionné au service de Vostre Majesté, ainsi que me l'a escrit don Mendo de Ledesma. »

se personnifia spécialement dans le Tiers-État; les députés Marteau, Depilles et Cordier furent chargés de la direction de l'assemblée politique. La présence des États suspendait le conseil de l'union, espèce de gouvernement provisoire qui déposait ses pouvoirs. Les députés réunissant tous les droits, exerçaient la plénitude de la souveraineté sur le plus fondamental des intérêts sociaux : l'élection d'un roi au milieu des élémens disparates et des prétentions diverses. Toutes les nuances du parti catholique reconnaissaient également ce droit : les huguenots seuls et quelques fractions du parti royaliste dévouées à Henri IV leur opposaient l'hérédité, principe qui, ne pouvant s'accorder avec l'élection déférée aux États, appelait invariablement le Béarnais à la couronne.

Les députés des provinces arrivaient lentement à travers mille empêchemens de route, quelquefois arrêtés par les soudards de Henri de Navarre; et lorsqu'ils étaient trop tièdes et politiques, emprisonnés par les partisans de la sainte-union. Ils venaient tous avec des sentimens modérés et la ferme intention de calmer les troubles qui depuis si longues années agitaient le royaume. Les grandes crises avaient fatigué la majorité du pays; la classe bourgeoise plus calme reprenait son ascendant; il se manifesta dans les États un besoin de transiger. Les fervens catholiques s'effrayaient

déjà de cette tendance conciliatrice. « Tenez-vous fermes, disait un de leurs pamphlets. Ne vous séparez jamais que n'ayez pris ensemble une résolution salutaire au bien de la religion et de cet Estat. Jamais un grand et excellent ouvrage ne s'exécute précipitamment; il y faut garder des circonstances, des cérémonies et un ordre nécessaires pour l'amener à ses perfections, et ne faut qu'une petite faute bien souvent pour tout gaster, qui seroit un grand inconvénient en l'affaire qui se présente. Nostre Estat est monarchique; le peuple, ayant secoué le joug d'un roy tyran et refusant d'obéir à un roy hérétique, n'a point désiré l'estat populaire ou aristocratique, mais a toujours requis et demandé un prince souverain. Croyez, Messieurs, que l'issue de vostre assemblée doit estre l'eslection d'un roy catholique, et si vous le faictes, vous en aurez un grand honneur, et les gens de bien auront ce qu'ils desirent. Si, au contraire, vous ne le faictes, vous establissez le roy de Navarre, et ruinez la religion, l'Église, la noblesse, le peuple et tout l'Estat. Si par après, pour desfendre nostre religion et nostre roy, il nous faut continuer la guerre, il y faudra pourvoir par bons moyens; aussi bien est-ce folie d'espérer paix et repos entre personnes de diverses religions, encore moins de penser que de bons catholiques puissent jamais aimer ni obéir de bon cœur à un roi hérétique; et comment

aimeroient-ils celuy qu'ils tiennent pour ennemy de Dieu * ? »

Les catholiques n'avaient pourtant point à désespérer des États-Généraux. La pensée des députés n'allait pas jusqu'à lutter avec le peuple des villes; ils avaient garde de rompre hautement avec l'Espagne, la puissante protectrice de la ligue et de la foi. « Sire, écrivait Ibarra à Philippe II, voici le moment où nous allons profiter des instructions de Vostre Majesté dans les Estats-Généraux, lesquels estant assemblés, jettent un grand découragement chez les partisans du prince de Béarn, et ravivent au contraire l'ardeur des bons catholiques. La première séance a esté assez insignifiante. Le duc de Mayenne a faict une proposition relative à la desfense de Paris, le cardinal de Sens lui a respondu, et tous deux ont parlé avec convenance des hautes obligations que le royaume de France avoit à Vostre Majesté. Cela est de bon début. Il n'y avoit point encore un grand nombre de desputés; mais ils arriveront tous sous peu de jours, car ce qui les a retenus jusqu'à présent, c'est le doute que les Estats fussent réellement assemblés. J'ai les meilleures espérances ** qu'avant' la fin de

* Avertissement à MM. les députés des États assemblés en la ville de Paris au mois de janvier 1593. — Portefeuilles Fontanieu, nos 414-415.

** *Grande esperanza tengo.*

ceste session nous aurons faict adopter une résolution qui nous sera favorable. M. de Rosne m'a dict que le duc de Mayenne luy avoit faict part des intrigues et des projets de l'archevesque de Lyon. Ce ne seroit rien moins que de placer la couronne sur la teste du duc de Savoye, par la raison, ajoute-t-il, que c'est de tous les princes estrangers le seul qui convienne, et *parce qu'il seroit indifférent à Vostre Majesté que ce fust l'Infante Dona Catherina ou l'Infante Dona Isabel qui devinst royne; que c'estoit d'ailleurs ce que pourroit certifier le duc de Savoye luy-mesme* *; que cela seroit fort advantageux pour le duc de Mayenne qui marieroit son fils aisné avec la fille du duc de Savoye, et sa fille aisnée avec le fils aisné du mesme prince. J'ai respondu à de Rosne qu'il falloit croire que si pareille chose estoit, Vostre Majesté en auroit informé le duc de Savoye; or, que jusqu'à ce moment on ne pouvoit rien advancer de pareil. M. de Rosne m'a dict encore que l'intention de Vostre Ma-

* Ces lignes ont été soulignées dans la dépêche espagnole par Philippe II lui-même, qui a écrit en marge: *Ea hombre! menester sera de desenganar los de esto; pues es muy contrario de la verdad.* Que signifie cela? il faut se hâter de les détromper; car ceci est entièrement contraire à la vérité.

jesté estoit, assure-t-on, de donner ou de troquer le Piémont et la Savoye contre les Estats de Flandre qui conviendroient très-bien à la France. Rosne m'a ensuite donné l'assurance de m'informer de tout ce qu'il apprendroit de nouveau. Il est possible que cet homme me trompe plus tard *, mais pour le moment c'est celuy qui paroist le mieux intentionné pour nous**.»

Les États s'ouvrirent avec solennité ***. Après

* *Puede ser que este hombre me engane.*

** Archives de Simancas, cot. B 78[178],28 janvier 1593. — Don D. Ibarra à Philippe.

*** Le légat publia un bref et divers mandemens pour des stations et des jeûnes à l'occasion des États: « Philippe, par la grace de Dieu, cardinal de Plaisance, légat au royaume de France, à tout le clergé et peuple de Paris nos bien-aimés en Jésus-Christ, salut et apostolique bénédiction: nous entendons d'heure à autre, à nostre grand contentement, de quelle affection sont continuées les prières pour éloigner l'ire de Dieu; ce que nous devons faire en tous temps, mais principalement en cette saincte quarantaine, destinée par l'ordonnance des apostres au sacrifice de nos corps par le jeusne, de nos ames par l'oraison, et de nos biens par l'aumosne. A la persévérance desquels exercices desirant de nostre part vous enflammer de plus en plus, et faire qu'à vos œuvres pies soient encore jointes les visites des lieux saincts et desvotes églises; nous avons bien voulu despartir à ceux qui durant ce sainct temps visiteront desvotement chascun d'iceux au jour qui lui

la vérification naturelle et légale des pouvoirs et la division par chambre, les députés de la

sera assigné, les indulgences mentionnées à la fin du catalogue. Recevez donc ces spirituelles graces d'une affection vraiment chrestienne à la gloire de Dieu, et expiation de vos fautes passées; et vous souvenez, en faisant lesdictes visites, de prier Dieu pour l'accroissement et manutention de nostre saincte foy et religion catholique, apostolique et romaine, pour la conversion des pescheurs et extirpation des hérétiques; pour le salut et prospérité de Nostre Sainct-Père. Priez pour le rétablissement de ce pauvre royaume, et qu'à cet effect il plaise à Dieu lui donner bientost un roy très-chrestien, et selon son cœur. » 27 février 1593.

S'ensuivent les stations données et octroyées aux églises de Paris pour tous le temps de la quarantaine: « le mercredi des cendres aux Pénitentes; le premier dimanche de carême à Sainct-Landry; le second à Sainct-Severin, le troisième à Sainct-Benoist; le jeudi, jour de l'Annonciation-Notre-Dame, aux religieuses de l'Ave-Maria; et y a indulgence de plénière rémission pour ceux qui auront reçu le précieux corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ, et pour ceux qui autrement les visiteront, dix ans de pardon et indulgence; le quatrième dimanche à Sainct-Germain-le-Vieil; le dimanche de la Passion à Sainct-Cosme; le dimanche des Rameaux à Sainct-Jacques-de-la-Boucherie; le jour de Pasque à l'Hostel-Dieu: ceux qui visiteront ces églises gagneront par jour sept ans de pardon et indulgence. Ceux qui en faisant lesdites stations et visites passeront dans quelques cimetières, et y diront un *requiem æternum*, etc., avec un *Pater* et un *Ave*, gagneront sept ans d'indulgence. » —*La Ligue*, 1593, in-fol. Bibliot. royale (salle des imprimés).

bourgeoisie eurent à s'occuper de deux questions fondamentales, à savoir : quel roi serait choisi et quel principe on proclamerait comme base constitutive de la société. Ces questions étaient difficiles; il s'agissait d'un immense intérêt au milieu des prétention diverses, et du trouble violent de doctrines et d'opinions jeté dans le pays.

Le duc de Feria reçut ordre non-seulement de gagner individuellement des suffrages, mais encore de reconnaître hautement le droit d'élection par les États, principe qui se rattachait intimement au choix d'un roi catholique pour le royaume de France. En pleine séance, le duc de Feria fit entendre de longues harangues; il mit successivement sous les yeux des États les grands services rendus par le roi son maître à la couronne, depuis son mariage avec Élisabeth, fille du roi Henri IIe : « Il n'y a personne qui ne sçache que pendant le règne de François IIe, aussitost que la nécessité se présenta, le roy catholique luy envoya d'Espagne de grandes armées sous la conduite du duc Carvajal; à Charles IXe il desputa de Flandre le comte d'Aremberg avec grand nombre de gens de cheval, et en autre temps le comte de Mansfeld, conduisant plusieurs troupes tant de cavallerie que d'infanterie. Tous ont faict la guerre en France avec autant de zèle et de valeur que si c'eust esté pour

leur propre maison et patrie, chose qui vous est tellement notoire qu'il n'est besoin d'en discourir plus amplement. Mais, puis-je dire, je ne sçais vraiment ce qu'on pourroit trouver de plus grand, de plus généreux ou de plus louable en un roy puissant que la patience du roy catholique parmi tant et de si grandes injures qu'il a reçues de vos roys. Plus tard, le traité d'union fut accordé, quoyqu'il apportast grande charge à mon roy; vous en avez la copie, lisez ce qui y est couché, vous n'y trouverez rien qui ne sente sa piété, rien qui puisse estre repris de gens de bien et zélateurs de leur religion. Sa Majesté Catholique a voulu pourvoir de bonne heure à vos affaires, de peur que vous ne vinssiez à vous perdre et ruiner de fond en comble; elle a foncé grandes sommes de deniers, et vostre roy a esté contrainct de se tourner du party de la religion. Depuis, il a fallu derechef fournir argent, et enfin on est entré en guerre ouverte. Le très-vaillant capitaine Alexandre Farnèse a deslivré des mains de l'ennemy cette noble cité de Paris, sur le poinct qu'elle se voyoit jà perdue : autant en a esté faict à Rouen. Le roy catholique, pour vous donner secours, a laissé ses affaires propres à son grand préjudice et désadvantage; il a tousjours eu par devers vous ses serviteurs pour vous ayder et secourir; il y a encore maintenant des gens de guerre qui exposent leur vie pour vostre

délivrance, la solde desquels excède jà six millions d'or, sans que mon roy s'en soit prévalu d'aucune commodité; il n'a cessé de penser et adviser par quel autre moyen il pourroit vous donner ayde et secours, et enfin (qui est le principal) il a faict tout devoir et instance pour la convocation et assemblée de ces très-célèbres États; il a sollicité nos Saincts-Pères de vous chérir et espouser vostre cause, et m'a envoyé à vous pour vous assister en tout et partout. Lesquels offices et courtoisies semblent estre si beaux, si magnifiques, si assurés, si signalés que je ne sçais si la France ou autre royaume quelconque en a jamais expérimenté de semblable en son extresme nécessité. Nostre roy catholique estime que vostre conservation et salut consiste en ce que par vous soit eslu et declaré un roy tellement zélé à la religion, que il ait aussi le moyen et puissance de mettre ordre à vos affaires, de vous desfendre, conserver et garantir de vos ennemis; et bientost on verra l'Estat revenu à son ancienne beauté et splendeur. Mon roy toutefois vous prie en premier lieu, et sur toutes choses, d'effectuer et accomplir le tout sans deslai et retardement, lequel ne pourroit faillir d'estre accompagné de très-grand danger; et pour vous oster toute occasion de deslayer et prolonger les affaires, promet, selon son ancienne amitié, de vous continuer le mesme

ayde et secours, voire plus grand s'il est de besoin *. »

* « Harangue faicte en l'assemblée générale des trois Estats de France, le second d'avril, par le très-illustre et très-excellent duc de Feria, au nom du roy catholique, pour l'eslection d'un roy très-chrestien. » 1593. — On trouve ensuite : *Propositions du duc de Feria aux États.* 1re *proposition :* « Sa Majesté, desirante de voir assurer le faict de la religion en France, et l'Estat réintégré et resduict à sa primitive splendeur, ayant pensé aux moyens pour y parvenir, n'en trouve qu'un seul : il plut à Dieu de lui donner de la feue royne Isabeau sa femme, fille aisnée du roy Henry second, d'heureuse mémoire, madame l'infante Isabelle, sa fille aisnée. Il n'a plu à Dieu de conserver en vie aucun légitime héritier masle dudict roy Henry second, et par ainsi il est tout clair que selon droict de nature divin et commun, madame l'infante est légitime royne de ce royaume. Sa Majesté dict que l'on joigne à ce l'eslection, s'il est besoin, et que l'on desclare sadicte fille pour royne de ce royaume. Ceste princesse est, Dieu en soit loué, pleine de zèle et d'ardeur à l'endroict de la religion, honneste, vertueuse, tout ce qui se peut desirer, et, à l'exemple du roy son père, très-adonnée à toute raison et justice, et d'un naturel si benin, qu'il ne faut douter d'en recevoir toute amitié, faveur et graces. Il reste donc à regarder, Messieurs, si l'expédient vous plaist, car me voicy tout prest, avec ces autres personnes, ministres du roy, pour traiter au nom de Sa Majesté des conditions et en venir à une conclusion. Sa Majesté fournira une bonne armée de seize mille hommes de pied et quatre mille chevaux, laquelle sera entretenue deux ans entiers, la faisant rafraischir de temps à autres de

Ces paroles étaient de nature à attirer bien des suffrages. Les catholiques pouvaient-ils oublier tout ce qu'ils devaient au roi d'Espagne? N'était-ce pas Philippe II qui avait pris si vivement leur cause? Si Paris avait été préservé du pillage et de l'hérésie, à qui le devait-on? Il y avait à peine deux années que ce mobile aurait entraîné les États; les motifs de l'Espagne auraient été appréciés et applaudis; mais les députés commençaient alors à être dominés par l'esprit modéré des parlementaires et de la bourgeoisie; leurs vœux étaient la paix. Pouvait-on l'avoir, cette paix, en se donnant à l'Espagne, en présence de l'armée de gentilshommes dévoués à Henri IV, si brave et si souvent victorieuse?

Après le duc de Feria, le nonce du pape parla longuement aux États. Quelle puissance n'exerçait pas ce vigoureux cardinal de Plaisance, si dévoué à l'unité catholique? C'était le véritable roi du bas peuple, qui se réunissait en son bel hôtel, rue de la Platrière *, pour le saluer tous les matins et solliciter sa bénédiction: « Les hérétiques cherchent à vous distraire entièrement, dit-il, de la desvotion et obéissance

nouvelles, avec grandes sommes de deniers. » Cette proposition fut appuyée par un notable discours de J. B. Taxis, qui s'efforça de prouver la légitimité des prétentions de la sérénissime infante. — Fontanieu, portefeuille, n° 422-423.

* Aujourd'hui Jean-Jacques-Rousseau.

que comme vrays enfans de l'Église vous avez tousjours très-religieusement rendue au souverain chef d'icelle et au sainct-siége apostolique. Quelle apparence y a-t-il de penser que le chef de l'Église chrestienne veuille aucunement aider ou consentir à la ruine et dissipation de ceste très-chrestienne couronne? Quel bien en pourroit-il espérer et quel malheur n'en devroit-il craindre? Tous les papes n'ont-ils pas presté bon et assuré secours aux très-chrestiens roys de France? Il est impossible de voir jamais la France jouissante d'une paix et tranquillité assurée, ni d'aucune autre prospérité, tandis qu'elle gémira sous le tyrannique joug d'un hérétique. Nous sommes, à la vérité, très-aises de voir que le crime de recognoistre pour roy d'un royaume très-chrestien un hérétique, relaps et obstiné vous semble trop atroce et énorme pour vous en confesser coupables; il est temps que descouvriez hardiment ce que vous avez dans le cœur, et s'il n'y a rien que de catholique, prononciez librement que vous ne desirez rien tant que de vous voir tous réunis sous l'obéissance d'un roy de nom et d'effect très-chrestien et vray catholique. C'est prudence d'avoir telle pensée, c'est magnanimité d'en poursuivre l'effect, et faire l'un et l'autre est une vertu parfaicte de tout point *. »

* « Exhortation de monseigneur l'illustrissime cardinal de

La harangue du légat était toute dans la pensée de l'exclusion de Henri de Béarn; elle appuyait les intérêts de l'Espagne, confondus avec le catholicisme. Porter une infante sur le trône, proclamer le concile de Trente comme loi fondamentale, tel était le but des instructions de Rome. L'élection d'Isabelle n'était pas sans difficultés; il n'en était pas de même de la grande loi du concile; les États ne demandaient qu'à en faire la concession, car leur penchant conciliateur n'affaiblissait en rien cette effervescence religieuse qui les dominait. Au reste, toutes ces discussions aux États n'étaient qu'une manière de cacher les intrigues réelles. Les paroles du duc de Feria et de Taxis n'étaient elles-mêmes qu'une expression officielle des intentions de l'Espagne et du pape. Toutes les affaires pour l'élection se faisaient en sous-main, et se déterminaient par d'autres mobiles que les discours publiquement proférés.

Les négociations s'engagèrent dès l'origine pour l'infante, qui, avec le consentement des États, deviendrait la femme de l'archiduc Ernest, frère de l'empereur. Dans une instruction envoyée au duc de Feria, celui-ci dut exposer les raisons pour lesquelles le roi catholique ne pou-

Plaisance, légat de Nostre Sainct-Père le pape Clément VIII. 1593.

vait donner sa fille qu'à un prince de son sang. « Sa Majesté n'avait qu'un fils unique encore jeune, qui ne pouvait se marier de long-temps; de plus, une fois marié, on ne sait pas si Dieu lui accordera des enfans, faute desquels la sérénissime infante est seule héritière de l'Espagne et de tous les royaumes, terres et seigneuries qui en dépendent. Sa Majesté catholique est issue de la maison d'Autriche, si haute et si puissante et si digne d'être conservée pour le bien de la chrétienté. Ensuite, ne fallait-il pas, autant que possible, maintenir la pureté du sang entre les princes souverains ? Cela fortifie l'amour et l'obéissance des sujets, qui est une des considérations de laquelle Sa Majesté ne peut se départir ni se désister sans donner un grand dégoût et faire naître des dangers qui entraîneraient des inconvéniens notables. Le roi catholique voulait donner sa fille à l'archiduc Ernest, vu qu'il était prince bon catholique et d'une vie si religieuse et exemplaire, qu'elle peut servir de modèle; il est vaillant, aimable, d'un abord facile; aimant les gens d'honneur, naturellement généreux, homme d'un âge mûr, assez versé dans les lettres et qui sait diverses langues, et l'on ne doit pas douter que bientôt il ne se fasse à vos mœurs et coutumes à votre grand contentement *. En somme, il faut

* *Es valeroso, amigable, facil en la comunicacion, ama-*

dire aux États que comme il n'y a pas princesse au monde qui puisse mieux convenir que la sérénissime infante, il nous paraît que difficilement on trouvera un prince qui la puisse mieux aider et assister que l'archiduc Ernest, de manière qu'en faisant plaisir au roi catholique, ils feront ce qui convient le mieux à leurs intérêts *. »

Les États se réunirent sur cette première proposition des envoyés d'Espagne ; ils trouvaient des motifs pour la discuter. D'abord la loi salique n'excluait-elle pas les femmes ? et l'infante pouvait-elle être élue ? puis, la qualité d'étranger ne s'appliquait-elle pas sans contestation à l'archiduc Ernest ? N'y avait-il pas assez de princes français, de braves et dignes champions du catholicisme pour les donner en épousailles à madame l'infante ? Était-ce morgue de la maison d'Espagne ? mais elle pouvait à peine aller de pair avec les Mayenne, les Guise et les Bourbon. Il lui convenait bien d'avoir de la fierté, au moment où elle

dor de hombres honrados, liberal de su natural, hombre de edad madura, que no ignora las letras y que sabe diversas lenguas e no se deve dudar que en breve no se acomode a vuestras condiciones y costumbres muy a contentamiento vuestro.

* *Razones que mueven el rey catholico a no poder casar la ser^ma^ infanta su hija mayor con ninguno otro que con un principe de su sangre.* — Archives de Simancas, cot. B 75[12].

sollicitait des États la couronne de France ! C'est avec tout ce parlage bourgeois que les députés repoussaient quelques-unes des prétentions de Philippe II, protecteur du peuple et des seize quartiers de Paris.

Le légat, qui avait si vivement favorisé l'élection de l'infante, se plaignit avec aigreur aux États de ces hésitations : toujours des retards, toujours des faux-fuyans ! « Messieurs, nous attendions de vous toute autre réponse que celle que vous avez baillée hier. Si la proposition que vous avez faicte ne nous plaisoit, il eust esté à propos, ce nous semble, qu'il vous eust plu nous en faire une autre. A quoy sert-il de nous faire des demandes sur une femme si n'en voulez point, et estre si fort attachés à vostre loy salique que n'en voulez desmordre aucunement ? Ce sont des pertes de temps très-dangereuses ; il se faut haster à faire un roy catholique ; le danger de la religion n'est pressé que par trop ; et croyez que le prince de Béarn, par sa feintise, vous en ôtera les moyens si vous tardez beaucoup. Or, pour tousjours y apporter de nostre part ce que nous pouvons, nous venons proposer un autre moyen en rien contredisant à vos loix qu'appelez fondamentales. Élisez pour roy, s'il vous plaist, l'archiduc Ernest, premier frère de l'empereur. Le roy catholique l'aydera et assistera tout ainsi et par les mesmes moyens qu'il a offerts pour l'infante ; ce

que l'on promettra pour luy sera inviolablement gardé comme si ce fust pour elle; et afin qu'en puissiez demeurer tant plus assurés, il se contentera de la marier avec luy. Il y a diverses raisons qui vous doivent convier à ce party. Premièrement il est prince très-catholique et zélé de la religion; il vous peut apporter des commodités non petites de son propre crû; si vous luy faictes cet honneur que de l'eslire, outre le secours du roy, il amènera quelques bonnes troupes siennes propres, comme facilement il peut par le moyen de ses parens ou amis. Vous me direz qu'il n'est pas né en France : je vous l'avoue; mais aussi n'est-il contre vos loix et coustumes d'avoir pour roy un Allemand. Vous avez eu des roys qui ne sont venus d'autre part : lisez quelques histoires que mesme les François ont escrites, vous trouverez que l'archiduc de sa première tige est françois, et que par Marie, dernière duchesse de Bourgogne; il en a une assez fraische et bonne partie; d'ailleurs, vous trouverez qu'il n'est chose nouvelle que les royaumes, ès nécessités urgentes, se sont servis des estrangers, et s'en sont fort bien trouvés. Bref, Messieurs, nous ne voyons ny ne saurions comprendre quel autre prince de par le monde vous peut tomber plus à propos que l'archiduc, vous priant d'y vouloir penser et résoudre : et nous en faire response sans aucun deslay *. »

* Collection des Etats-Généraux, tom. xv, pag. 308.

Les États, toujours dominés par le parti parlementaire et national, ne firent point attention à cette lettre si singulièrement impérative; ils répondirent nettement aux ambassadeurs d'Espagne et au légat : « Messieurs; sur la proposition que vous nous avez faicte de la part de Sa Majesté catholique d'eslire et desclarer pour roy l'archiduc Ernest, nous aurions desiré donner une response conforme à vos desirs, par rapport aux grandes obligations que nous avons à Sadicte Majesté à laquelle nous devons, après Dieu, la conservation de la religion et nostre salut, comme aussi nous avons esté bien informés des hautes qualités dudict archiduc, digne et capable en tous points de commander un si puissant royaume comme est celui de France. Cependant nous vous supplions de prendre en bonne part si nous vous représentons que nos loix et coustumes nous empeschent de recognoistre et nommer un roy qui ne seroit pas de nostre nation; le naturel des François s'y oppose. Si nous adoptions ce conseil, nous renforcerions nos ennemis, car il destruiroit plustost nostre cause qu'il ne la fortifieroit : ce qui est loin des intentions de Sa Majesté Catholique; elle ne veut approuver que des résolutions qui puissent ruiner les hérétiques et conserver la religion en ce royaume. Si Sadicte Majesté Catholique veut avoir pour agréable l'eslection d'un de nos princes pour estre roy, lequel seroit donné

en mariage à l'infante sa fille, nous luy aurons une infinie obligation, et nous pourrions, par le moyen de ce remède, mettre fin à nos misères en conservant la religion et l'Estat; chose qui seroit bien difficile si le consentement des François de tenir un prince de leur nation, n'est pas soutenu par l'auctorité, protection et forces de Sa Majesté. Si la volonté de Sa Majesté est telle que vous autres, Messieurs, ayez charge et pouvoir de traiter, nous desputerons des personnages de bonne volonté pour conférer avec vous, de nostre part, et prendre ensemble les moyens et conditions pour terminer ceste bonne œuvre. Et nous ferons cognoistre dans nos rapports que nous ne desirons rien tant que de donner contentement et satisfaction à Sa Majesté *. »

L'élection de l'archiduc, étant ainsi repoussée, malgré les vives instances du roi d'Espagne et du légat, c'était un échec pour le parti de la sainte-union; ce parti avait été si cruellement affaibli par les dernières mesures du duc de Mayenne! Ses forces municipales étaient éteintes; les parlementaires triomphaient, et la grosse bourgeoisie avait ses intérêts, ses instincts pour le roi de Navarre converti au catholicisme, grande négociation prête à s'entamer **.

Le duc de Savoie aurait-il plus de faveur? Dans

* Archives de Simancas, col. B 75[47].

** Voir le chapitre XCII pour les conférences de Surènes.

toutes les phases de la sainte-union, il lui avait prêté ses forces : le duc, intime allié de l'Espagne, époux d'une infante, était une des pures expressions du parti catholique ; pourquoi ne se tournait-on pas vers lui? Le même motif de la loi salique et de l'indignité des étrangers, fit repousser le duc de Savoie. A vrai dire, il n'existait donc plus de chances que pour les deux combinaisons suivantes : 1° l'infante mariée à un prince français ; 2° un prince français, soit dans l'ordre de succession, et alors le Béarnais ; soit par élection, et alors un fils de la maison de Lorraine, Guise ou Mayenne.

Le tiers parti parlementaire entourait un autre candidat de son choix. La première élection du vieux cardinal de Bourbon avait eu ses plus intimes applaudissemens ; ne pourrait-on pas saluer roi son neveu le cardinal de Vendôme, alors cardinal de Bourbon ? n'avait-il pas le même droit, puisque le Béarnais ne s'était pas encore converti? Les hommes du parlement trouvaient là un moyen de tout concilier, l'hérédité et la foi catholique ; c'était une transition pour arriver à Henri de Navarre, s'il abjurait enfin l'hérésie. Le cardinal de Bourbon s'était lui-même posé comme le chef de ces consciences mitoyennes, qui n'osaient aller à un parti tranché. Les gros bourgeois, timides, intéressés, voulaient élever un prince qui ne les compromît avec personne, pas même avec l'Espagne,

laquelle n'avait rien à opposer a cette combinaison d'un Bourbon cardinal; ne l'avait-elle pas déjà une fois approuvée dans le vieux oncle de Henri IV ?

CHAPITRE XCI.

NOUVELLES INTRIGUES POUR L'ÉLECTION D'UN ROI DÉPÊCHES DES AMBASSADEURS.

Dépêches d'Ibarra à Philippe II. — Le duc de Mayenne à l'ambassadeur à Rome. — Instruction. — Dépêche du duc de Feria. — De l'envoyé de Savoie. — Portrait des personnages en scène. — Le duc de Mayenne et les ambassadeurs espagnols. — Décision sur l'infante. — Traité avec le duc de Mayenne.

1593.

Pour bien comprendre toutes les intrigues qui allaient se développer, il est bon de mettre au

jour les dépêches des ambassadeurs espagnols, des envoyés de Savoie et de toute la famille de Lorraine, documens où les plus intimes pensées des partis sont révélées. Ces dépêches ne ménageaient personne ; les ambassadeurs observaient à Paris, étudiaient toutes les dispositions pour se préparer toutes les chances ; ils devaient compte à leur cour de leurs veilles, des faits qu'ils avaient appris, du mouvement des opinions qui secondaient leurs intérêts ou les contrariaient. Chaque jour de nouvelles lettres étaient envoyées par les trois agens actifs de l'Espagne à Philippe II.

« Entre le duc de Mayenne et son neveu de Guise, écrivait don Diégo d'Ibarra, il y a peu de conformité, et l'oncle en a de grandes jalousies ; et encore que de ma part j'aye faict ce que j'ay pu pour les persuader à une bonne intelligence, il ne m'a pas esté possible. S'il est vray que Mayenne ne procède avec la vérité et sincérité qu'il doit, je crois qu'il ne sera pas mal à propos de luy entretenir ce contre-poids. L'on dict, pour chose certaine, que Sa Saincteté a faict cardinal l'évesque de Plaisance, légat en ce royaume. C'est un homme fort entendu et qui monstre tousjours avoir grand desir de servir Vostre Majesté. Si l'affaire passe en avant, il accomplira et aydera beaucoup à la brièveté de l'assemblée des Estats, car il a toujours esté de nostre advis. Il est partisan du duc de Guise, et par conséquent non trop confi-

dent à son oncle. Les recognoissances et offices qu'on luy fera de la part de Vostre Majesté pourront beaucoup avec luy, car il a des prétentions et peu de biens *. »

Quelques jours après, il ajoutait : « Il y a eu hier une assemblée du président Jeannin (délégué du duc de Mayenne) et M. de La Chastre avec Richardot et moy sur les matières d'eslection qu'on a commencé de traicter : et on y a introduict M. de La Chastre pour assurer le duc de Guise qu'on ne traicte aucune chose à son préjudice ; car les suspicions sont fort vives parmy eux. Ils se sont arrestés en l'eslection de Mme l'Infante, en proposant tousjours l'affaire pour difficile, et pour le remède, l'argent. Outre ce qu'il faudra satisfaire à chascun de ceux qu'ils appellent princes et avec quelques dons de vous, la première chose qu'ils mettent en avant est que Vostre Majesté s'oblige de l'assister avec quatre millions par an pour les deux premières années de sa royauté, lesquels entreront en France en argent, pour estre despendus par les officiers ordinaires du royaume en la forme qu'on a usé quand il y avoit un roy. Que madame l'infante vienne en brief, et que dedans peu de temps elle ayt à se marier avec l'advis des princes et officiers de la couronne ; et sur ce propos se laissèrent dire que ce seroit en

* Mss. Dupuy, vol. XLIV, fol. 99, vers.

se conformant à vostre volonté, ce que j'ai eu du plaisir à ouyr. Que les capitaineries, offices, gouvernemens et garnisons des places ne pourront estre tenus par estrangers; et ce qu'ils voudront pour le moins en cecy, sera que l'on observe tout ce que les roys passés ont promis et gardé. Une grosse somme d'argent dès à présent pour gagner les personnes qui sont avec le prince de Béarn, et entretenir celles qui suivent nostre party. Le faict des Estats est tousjours mis pour un accessoire; ils disent qu'ils passeront par ce qui sera arresté avec les princes *. »

La méfiance de l'Espagne pour le duc de Mayenne, cette faveur qu'elle portait au duc de Guise jusqu'à ce point de ne pas le repousser pour époux de l'infante, excitaient du mécontentement dans l'esprit du fier cadet de la maison de Lorraine. Pourquoi ne le choisirait-on pas pour roi? n'avait-il pas rendu plus de services à la sainte cause que ce rejeton à peine né de la branche aînée de sa race? et d'ailleurs l'Espagne avait-elle tenu ses engagemens? où étaient ces forces, ces moyens dont elle faisait un si grand appareil? Le duc de Mayenne s'en exprime dans une dépêche chiffrée adressée au commandeur de Dyon, ambassadeur de la ligue auprès du pape. « Vous sçaurez, Monsieur, que

* Mss. Dupuy, vol. XLIV, fol. 103.

sur tant d'assurances que l'on m'avoit données que nous serions, sur l'occasion de l'assemblée des Estats, assistés des forces et moyens que nous pouvons desirer, pour faire en peu de temps de grands progrès, j'en avois conçu des espérances si certaines que je puis dire n'avoir séjourné à Paris qu'en l'attente de leurs effects. Il faut que j'advoue que je me suis trouvé bien esloigné et desçu de ce que l'on m'avoit promis, quand j'ay vu le duc de Feria et Taxis; tant plus en l'espace de quinze jours, je les ay pressés de s'ouvrir à moy de ce que leur maistre vouloit et pouvoit faire pour nous ayder à sortir des misères, tant moins en ay-je pu avoir de lumières; je crains bien fort que leur dessein et leur pouvoir ne respondent aucunement au besoin ny à la nécessité de nos affaires. Je vous ay touché le faict d'argent; ils n'ont voulu fournir plus de dix-huict mille escus par mois pour toutes choses; jugez si cela a esté suffisant pour payer et entretenir les forces et donner quelques moyens à mes amis. Maintenant vous parleray-je de l'armée? Quel grand effort pouvons-nous entreprendre avec environ quatre mille hommes de pied et cinq à six cents chevaux qui encore diminuent tous les jours et seront resduicts à néant ou à un fort petit nombre avant que nous commencions d'attaquer quelque chose? Quant aux forces de Sa Saincteté, il n'y a pas plus de

mille hommes. J'ay prié le légat de faire une despesche à Sa Saincteté pour luy faire trouver bon qu'au lieu de ce qui manque du nombre d'hommes promis, l'on fist icy une levée de douze cents François pour les compléter. Ce secours par ce moyen seroit de plus grande considération; il vous sera facile, à mon advis, de la porter à ceste résolution, car la despense n'en sera pas plus grande. »

Le duc de Mayenne voyait avec répugnance l'élection de l'infante, parce que, déjà marié lui-même, il ne pouvait partager la couronne avec elle; il écrivait bien au roi d'Espagne qu'il le seconderait efficacement, car là était la source des bons doublons et des subsides; mais dans l'intimité, le duc de Mayenne travaillait pour lui-même. Il ne peut le dissimuler dans des instructions préparées pour Rosne, qu'il allait envoyer auprès du pape. Ces instructions pouvaient ainsi se résumer : « Créer des difficultés pour toute autre eslection que la mienne; et si cette dernière est accordée, promettre à Sa Majesté Catholique la cession de la Provence et une autre province de France à sa convenance, en laissant entendre pourtant que ce sera la Picardie; céder encore Blavet en Bretagne à Sa Majesté, à la condition qu'elle s'obligera à secourir cette province quand besoin sera; de plus les places d'Ardes, Calais, Bologne et Chatelet, lesquelles quatre sont en ce

moment au pouvoir des ennemis. Accorder dans Rome la préséance à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, ainsi que cela a eu lieu jusqu'à ce jour, sur l'ambassadeur françois. Avec cela, Sa Majesté fournira un secours de douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, tous payés par elle; dans les douze mille fantassins, six mille seront auxiliaires et les six autres au service et serment de France; Sa Saincteté fournira en outre l'argent pour le payement de quatre mille Suisses dans le même but. On donnera à M. de Guise à sa satisfaction la province de Guyenne, comme luy demande la Bourgogne et la Champagne en simple suzeraineté pour son frère. Si on ne peut s'accorder sur cette eslection ainsi présentée, il faudra se tourner vers les propositions faictes à l'égard de l'infante et de M. de Guise; mais alors on exigera six cent mille écus comptans ou bien assurés, et tous les autres articles dont il a été question en cette hypothèse. Le sainct-père seroit la caution de ce mariage * et le garant de ces bénéfices promis. Alors il faudra demander trois mille onces d'or pour que le duc puisse dégager la Bourgogne de ceste somme, et aussitôt après ces conditions remplies, l'armée entrera, et aura lieu l'eslection de l'Infante avec le duc de Guise **. »

* *Seria fidor S. S. del casamiento.*

** Archives de Simancas, cot. B 78[16].

Toutes ces intrigues petites, étroites, ces vues intéressées qui retentissaient dans le public, ce morcellement du territoire, avançaient les affaires de Henri le Béarnais. Tandis que ses compétiteurs se partageaient la France, se disputant un sceptre en mille pièces, le roi de Navarre actif, habile surtout, attirait à lui toutes les convictions incertaines, multipliant à tous les promesses, conquérant les villes une à une, en achetant d'autres par de l'argent et des dignités. Henri était en rapport avec tous, n'avait de répugnance pour personne, alors que les opinions extrêmes préféraient s'exposer à une ruine complète plutôt que de céder sur un point de discipline ou de doctrine religieuse. Une dépêche de l'envoyé de Savoie donne une juste idée de ces mouvemens des partis et du caractère des personnages dans cette vaste scène d'intrigues qui se croisent et se neutralisent.

« Ce seroit chose trop longue de discourir de toutes les humeurs des parties intéressées aux affaires de la France, dit l'envoyé; pour ce, je traicteray seulement des princes les plus nécessaires. Le Navarrois de religion calviniste, si aucune y en a, a grand desir de se maintenir par les calvinistes en opinion de grand observateur de religion; toutefois il a eschappé souvent, et croit toutes choses d'une autre façon. Pour l'intérest il ne changera pas de religion, et s'il le faict, il

sera d'accord avec les siens, et feindra. Il est courageux et soldat, mais sans discipline militaire, plutôt comme chef de soudards et bannis que comme général d'une armée. Il est libéral, agréable, un peu moqueur et gausseur; faict profession de bon François, grand amateur de la noblesse; et encore qu'il monstre d'oublier les injures, mais en effect il en a bien souvenance. Il est adonné surtout au plaisir de la chair; mais cela ne l'affectionne pas, et trouve moyen de le conjoindre avec les armes. — Mayenne est tenu pour un soldat à l'espagnole, non pas à la françoise; il est posé et calme, sans arrest et exécution. En cela il n'est pas Espagnol. Il est très-grand ennemy de la peine et des nécessités, et de son naturel très-induict au repos et à ses plaisirs. — Conty, le premier de la maison de Bourbon après le Navarrois, est quasy inhabile, sourd, mal parlant et demy fol. — Le cardinal de Vendosme, à présent de Bourbon, est tenu pour pire que le Navarrois, encore plus avec l'instruction de Bellesano son maistre et du cardinal de Lenoncourt, homme au jugement de tous tenu pour athéiste. — Le comte de Soissons est dict un très-gracieux et assez religieux prince, mais pauvre et malcontent. — De Guise, je ne sçay qu'en dire, parce que je suis ignorant. — De Nemours. Vostre Altesse le cognoist mieux que moy. Je diray seulement de luy qu'il faict profession de grands sen-

timens, et par conséquent ennemy des estrangers, principalement des Espagnols, et qui a des desseins, par le moyen du gouvernement de Lyon, sur le Dauphiné et la Provence. — Nevers est homme qui présume beaucoup de soy comme vieil Italien; croit qu'il devoit estre arbitre de toutes les affaires de France, et n'ayant jamais esté employé, reste desgousté, ayant demeuré un long temps en suspend; finalement, quand il a vu Paris à sa dernière nécessité, pour en estre gouverneur s'en vint au camp de l'ennemy, mais Dieu l'en chastia si bien que, de là à deux jours, Paris fut deslivré; et luy, en la mesme armée navarroise, pour moquerie, estoit appelé gouverneur de Paris *. »

Il fallait cependant arriver à une fin, et les catholiques ardens devaient s'entendre, pour empêcher tout mouvement qui porterait le roi de Navarre à la couronne, car sa conversion ne serait que *feintise*, comme le disait l'envoyé de Savoie; les États seuls pouvaient décider la question; et comment allaient-ils la résoudre ? se prononceraient-ils pour l'infante d'Espagne ? adopteraient-ils un terme moyen ? Le duc de Feria écrivait à Philippe II : « Les Estats-Généraux desirent prendre une résolution; et l'on m'a dict

* Mss. de Colbert, in-fol. marocq. roug. doré, vol. XVIII, pag. 314.

qu'ils proposeront la Sérénissime Infante mariée avec un prince françois. Le duc de Mayenne abhorre ce moyen plus que toutes les choses du monde, et particulièrement par rapport au duc de Guise, son nepveu, lequel, pendant sa destention, avoit cessé tout rapport avec son oncle, et et l'on m'assure qu'il préféreroit livrer la couronne au Grand-Turc, avant de consentir à l'eslection d'un roy de sa nation, excepté toutefois luy-mesme. Tous les François détestent grandement le seul nom d'estranger, quoique quelques hommes sages cognoissent que le seigneur archiduc Ernest est le seul roy qui pourra restaurer la justice et le bon gouvernement dans le royaume, ce que l'on ne peut attendre d'aucun des autres *. »

Le même jour nouvelle dépêche du duc de Feria à Philippe II : « J'ai parlé au duc d'Aumale, et il s'est offert franchement de sacrifier sa vie pour le service de Vostre Majesté et de la Sérénissime Infante; c'est à mon advis l'homme le plus sincère entre tous les autres. Le duc d'Elbeuf parle de la

Archives de Simancas, cot. B 75^{29} à ^{30}. — *La generalidad aborrece mucho el nombre de estrangero aunque algun hombres cuerdos conocen que el sgr. archiduque Hernesto es solo el rey que podra restaurar la justicia y el buen governio de este reyno, loqual no se pueda esperar de ninguno de los otros.*

mesme manière; on ne peut pas faire grand cas de ses paroles; il est sans expérience et il n'est pas homme de pouvoir ni de conseil. Le marquis de Rosne est venu avec les ducs, mais je n'ay pu conférer avec luy, quoyque plusieurs fois je luy aye parlé sur nos desseins ainsi que J. B. Taxis. C'est l'amy intime du duc de Mayenne, et il suivra toujours sa fortune. L'archevesque de Lyon nous aidera, ne seroit-ce que pour avoir le chapeau de cardinal, chose qu'il desire extresmement *. Le président Jeannin est l'homme qui s'est montré le moins affectionné au service de Vostre Majesté **. Depuis que je traite icy, il n'a cherché à me voir une seule fois. Villars, qui a reçu les pouvoirs de la ville de Rouen, dict qu'on ne peut rien attendre si on n'effectue pas ce que l'on a promis; c'est un homme si effronté *** qu'il est bien nécessaire que Vostre Majesté soit prévenue de ceste réponse, afin de juger ce qu'elle doit faire. La cause de tout ceci est dans l'irrésolution avec laquelle procède le duc de Mayenne ****. »

L'obstacle était donc toujours ce duc de Mayenne, indolent, intéressé. N'y avait-il nul moyen d'ar-

---

* *Para aver un capelo, cosa que el sumamente desea.*

** *El presidente Jeannin es el hombre que menos se ha mostrado aficionado al servicio de V. M.*

*** *Apoderado.*

**** Archives de Simancas, cot. B 75^{26} à ^{30}.

river jusqu'à lui et de le faire changer d'avis ? L'Espagne n'avait-elle pas en ses ressources un mobile pour le rattacher à ses opinions, afin de proclamer les droits de l'Infante? Ce mobile fut trouvé : « Le duc de Mayenne vient d'appeler J. B. Taxis et Diego de Ibarra (se hâte d'écrire le duc de Feria), et leur a dict qu'il accepteroit volontiers l'eslection de la Sérénissime Infante avec un prince françois, et qu'aussitost on pourroit en arrester les conditions; quant à luy, il ne pouvoit rendre obéissance et soumission que lorsque ladicte Infante sera entrée dans le royaume, mariée avec ce prince françois, et luy, entretenu dans sa charge de lieutenant-général, comme il est à présent. Ledict duc de Mayenne nous fit part du desir qu'il avoit d'une entrevue avec nous chez le légat. J'y suis allé accompagné des principaux ministres de Vostre Majesté, et là, en présence des cardinaux, des princes et ambassadeurs, des ducs de Lorraine et de Mercœur, il se resjouit beaucoup de l'honneur que Vostre Majesté faisoit à la maison de Lorraine en choisissant dans son sein l'époux de la Sérénissime Infante; et les dues qui estoient présens, le cardinal de Sens et les ambassadeurs des princes absens dirent tous qu'ils acceptoient la proposition faicte par Vostre Majesté de donner l'Infante à un prince françois; cependant il estoit nécessaire de garder le secret. Tous ont juré de l'observer d'une manière invio-

lable, et pour ceste raison la response ne sera pas donnée par les Estats; on retardera la décision jusqu'à l'arrivée du premier des deux envoyés extraordinaires que Vostre Majesté va expédier, lequel fournira un mémoire de vos conditions. Voyant que ceste affaire traisnerait en longueur, je ne me suis pas contenté de ce moyen; j'ay insisté pour que les Estats me donnassent eux-mesmes la response; mais le duc de Mayenne n'a point approuvé ceste manière d'agir. Tout ce retard ne peut servir qu'à favoriser la cause hérétique du prince de Béarn.*. »

Il n'y avait jamais rien de net, rien de précis dans la conduite du duc de Mayenne; il se tournait à droite et à gauche, cherchant partout ses intérêts. L'Espagne avait voulu dominer les États-Généraux; elle n'y avait point réussi. Il y a des temps où les choses en viennent à ce point que la corruption elle-même est impuissante : le duc de Mayenne exprimait mieux la majorité; son parti était plus français; et ce ne fut que lorsque le prince fit quelques démarches pour se rapprocher de l'Espagne que les États adoptèrent, et encore dans un sens vague, l'une des propositions du duc de Feria. En effet, quelques jours après, la réponse solennelle et officielle des États fut donnée dans le sens de l'alliance : « M. le duc de

* Archives de Simancas, cot. B 75^{49} à ^{53}.

Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, et les princes ici assemblés, ayant pris conseil des officiers de la couronne, des principaux seigneurs et gens du conseil d'Estat, sont d'advis que l'on doit dire à M. le duc de Feria et autres ministres d'Espagne, que les Estats tiendront tousjours à très-grand honneur et obligations infinies s'il plaist à Sa Majesté de donner la Sérénissime Infante sa fille à un prince françois, sous les conditions qui seront trouvées justes et raisonnables, comme lesdicts Estats l'ont cidevant faict entendre et baillé par escrit. Mais sur la proposition qui a esté faicte auxdicts Estats par M. le duc de Feria et autres ministres du roy d'Espagne de créer présentement et establir une royauté, lesdicts Estats estiment qu'il seroit non-seulement hors de propos, mais encore périlleux pour la religion et pour l'Estat de faire ceste élection et desclaration en un temps où nous sommes peu fortifiés et d'hommes et de moyens. Mais continuant en la volonté qu'ils ont ci-devant déclarée à Sadicte Majesté de luy donner tout le contentement qu'ils pourront aux justes et légitimes conditions, ils se réservent d'en deslibérer plus avant lorsqu'ils verront une armée preste, par le moyen de laquelle leurs deslibérations et résolutions pourront estre soutenues et exécutées. Et cependant supplient très-humblement Sadicte Majesté Catholique, en la personne de ses ministres, de

faire préparer et advancer les forces desquelles elle prétend nous faire secourir *. »

Les États subordonnaient ainsi leur concours à l'appui que l'Espagne leur prêterait. Les bourgeois, les parlementaires, les députés des États pris dans ces trois opinions ne repoussaient pas absolument l'Infante ; seulement ils voulaient que cette combinaison fût appuyée de forces suffisantes pour vaincre la chevalerie huguenote. Le duc de Mayenne avait depuis modifié ses opinions ; autant il était opposé à l'Espagne dans le principe, autant il semblait alors s'en rapprocher. Ce changement dans les opinions du duc de Mayenne pourrait être expliqué par une dépêche de l'ambassadeur de Savoie au duc son maître. « Les desmarches et prétentions de M. de Mayenne ont fort altéré les affaires. Je dirai donc à Vostre Altesse qu'avant que le duc de Feria arrivait en ceste ville, lorsqu'il estoit à Soissons avec ledict duc de Mayenne, ils entrèrent en capitulation de ce que ledict sieur de Mayenne voudroit avoir du roy d'Espagne afin de le faire parvenir à son dessein pour l'Infante. Le traité en fut faict pour la somme de six cent mille escus payables à certains termes, dont le duc toucha lors en pur don, comme m'a dict le duc de

* Réponse des États aux propositions du duc de Feria. — Mss. Fontanieu, ann. 1593.

Feria, tant comptant qu'en assignations, la somme de cent quarante mille escus, et se fit lors une promesse signée par eux par laquelle, outre la somme susdicte, ledict sieur de Mayenne s'estoit faict promettre que on l'acquitteroit des dettes qu'il disoit avoir faictes pour le soulagement de ce parti, lesquelles donneroit par declaration, outre qu'on lui promettoit cent mille escus de rente en France. A ceste heure que l'on a voulu venir à la résolution en faveur de l'Infante et du duc de Guise; il a faict donner par declaration plus de deux'cent mille escus de dettes, prétendant, suivant ladicte promesse, huit cent mille escus tant en comptant que en bonnes assignations, et le gouvernement de Champagne pour son fils, outre les cent mille escus de reste. En sus de tout cela, il demande la continuation pendant deux années à venir de dix mille escus le mois qu'il a jusqu'ici reçu de pension. L'offre que l'on lui a faicte a esté de lui faire payer cent mille escus six mois après que l'Infante seroit arrivée, et autant autres six mois après; et pour le regard des six cent mille restant, de lui en donner bonnes assignations sur les plus clairs deniers du duché de Bourgogne. Et pour le regard du surplus, le duc de Guise s'offre de lui remettre la principauté de Joinville que l'on lui faict valoir cinquante mille escus de rente, et le surplus jus-

qu'aux cent mille escus de rente, à prendre sur le revenu de Champagne, lui présentant au lieu du gouvernement de Champagne celui de Normandie. Le cardinal de Plaisance faict tout ce qu'il peut pour accommoder les affaires; mais ledict de Mayenne le tient pour partial, et croit que pour le gagner on luy a donné espérance de le faire parvenir à estre un jour pape. L'on a continué de consulter et conférer tous les jours, et finalement la résolution de M. de Mayenne a esté qu'il estoit content de signer avec les autres officiers de la couronne une promesse qui sera tenue secrète de nommer et choisir pour roy et royne des François M. de Guise et l'Infante, quand ils verront assurances suffisantes pour le mariage proposé, et des forces et moyens pour pouvoir résister à l'ennemi, et faire ladicte résolution et nomination dès à présent. Dans la vérité, ledict duc de Mayenne est tant enflé d'ambition qu'il ne consentira jamais que l'on vienne à choisir un roy autre que luy; il est ennemy de tous ceux qui veulent en nommer autre; encore qu'il dise de faire ladicte promesse par escrit, j'ay opinion qu'il ne le fera jamais. Madame de Mayenne ne s'est pu tenir de me dire qu'il ne consentira jamais que le duc de Guise ait la couronne *. »

* Mss. de Mesmes, tom. XI, in-fol. cot. $^{8931}/_{12}$.

Il a été difficile de peindre et d'exactement dessiner toutes ces prétentions qui s'élevaient alors dans les États-Généraux ou en dehors pour proclamer un successeur à Charles X : tout était intrigue, et la force municipale commençait à être hors de question. Quand il s'était agi du catholicisme, haute et grande question sociale, d'une lutte franche et décidée contre la réforme, alors les halles, les métiers, le peuple en un mot s'était montré, avait jeté son bras nerveux dans la lutte. Mais ici tout se résumait en manœuvres sourdes et intéressées ; on se disputait les lambeaux de territoire ; on stipulait de l'argent, des pensions pour soi, pour sa famille. Ce n'était pas pour soutenir de si petites choses que s'étaient armées les confréries ; elles marchaient pour de plus vastes intérêts. Dans cette décadence de la grande cause municipale et catholique, les parlementaires pouvaient s'élever à une certaine puissance, préparer une transaction définitive ; ils laissaient les ambassadeurs se quereller, le duc de Mayenne disputer quelques questions d'intérêts privés, et les esprits modérés sous les deux tentes, engageaient des conférences particulières pour arriver à une solution désirable dans la tourmente publique.

CHAPITRE XCII.

SECONDE ÉPOQUE DES ÉTATS. — RAPPROCHEMENT DES DEUX OPINIONS MODÉRÉE ET CATHOLIQUE. — CONFÉRENCES DE SURÈNE.

Situation du tiers parti. — Offres des royalistes. — Indication des conférences. — Séances à Surène. — Trève. — Le roi sera-t-il catholique? — Résultat des conférences. — Pamphlets contre les arrangemens. — Correspondance du duc de Feria et d'Ibarra sur les députés à Surène.

1593.

Dans ces hésitations des États pour l'élection d'un roi, les deux expressions du parti mo-

déré cherchèrent à se voir, à s'aboucher, indépendamment de leurs extrémités belliqueuses. A mesure que le tiers parti politique et négociateur grandissait, il était naturel qu'il voulût faire prévaloir son importance : les royalistes vivaient sous la tente de Henri de Navarre, en opposition avec les huguenots austères ; les parlementaires, au milieu de Paris, au sein de la bourgeoisie, et en opposition avec les ligueurs ardens. Comme après tant d'épreuves les sentimens devenaient plus calmes et plus réfléchis, le tiers parti faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il eut enfin, sous l'influence des États de Paris, ses conférences régulières, moyen en quelque sorte de convenir des faits d'ordre et de paix publique qu'il cherchait à faire triompher dans les crises de la patrie *.

Les propositions de rapprochement vinrent des catholiques sous la tente de Henri de Navarre, qui étaient violemment entraînés à en

* « Sire Adrien Danes, quartenier ; trouvez-vous avec vos cinquanteniers et dixainiers demain matin en l'hostel de ceste ville pour nous accompagner en la procession qui se fera, en laquelle sera porté le chef de Monsieur Sainct-Denis de l'église Saincte-Croix, en celle de Sainct-Denis-de-la-Chartre, où sera dict et célébré le service divin, pour prier Dieu d'assister les desputés partis pour conférer avec les ennemis. 27e avril 1593. » — Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 414 vers.

finir, parce qu'ils craignaient l'excommunication et les foudres romaines. Depuis leur réunion à l'armée des huguenots et cette obéissance qu'ils accordaient à un prince hérétique, les royalistes étaient tout inquiets de leurs rapports avec Rome. Ils ne voulaient point renoncer à leur croyance, fouler aux pieds l'idole du pape, comme les ministres calvinistes et la brave chevalerie du Béarn; et pourtant, sous un prince réformé, ne combattaient-ils pas les catholiques? ne marchaient-ils pas contre la sainte association?

Dans ces circonstances, le marquis de Pisany (Saint-Goard) eut mission de se rendre auprès du pape en leur nom pour « baiser les pieds de Sa Saincteté et luy présenter ses lettres de créance, se congratuler avec luy de sa promotion et eslection au pontificat, laquelle apportera à ce royaume beaucoup de contentement et repos. Saint-Goard devoit expliquer les causes qui avoient donné aux susnommés subjects de tenir le parti de Sa Majesté, que lors du décès du défunct roy, celuy qui règne maintenant tenoit le lieu de la seconde personne en leur armée, lequel estant accompagné de beaucoup de qualités dignes de roy, ils ont estimé ne luy pouvoir desnier le droit que Dieu luy avoit donné, sans offenser leurs consciences. Qu'auparavant l'avoir eslu, le roy auroit promis, desclaré, juré et protesté de maintenir la religion catholique, garder et

et conserver les ecclésiastiques en leurs prérogatives, dignités et honneurs, laquelle declaration et promesse auroit esté enregistrée en tous ses parlemens. Et qu'à présent, pour obvier aux ruines et pertes de ce royaume qui se commettent sous le prétexte de religion, ils ont unanimement supplié sadicte Majesté de trouver bon d'estre instruit de la religion catholique, à quoi il auroit faict response comme il a toujours faict par cy-devant qu'il estoit docile et prest à recevoir ladicte instruction; ce qui estoit un préjugé à l'encontre des huguenots et une grande espérance pour les catholiques *. »

Cette instruction était signée spécialement par le duc de Nevers, le garde-des-sceaux Chiverny, Charles de Montmorency, François d'O et Revol, chefs des royalistes unis à Henri de Navarre. Le marquis de Pisany avait eu jusqu'alors peu de succès; il fallait se décider à un parti, si l'on ne voulait encourir la foudroyante excommunication. Les royalistes écrivirent longuement aux modérés de la sainte ligue, pour solliciter des conférences intimes, afin de se rapprocher, en posant un terme aux crises politiques. « Les princes, prélats, officiers de la couronne et autres seigneurs catholiques, ont tousjours eu pour principal point la conservation de la religion catholique, et se

* Carton Fontanieu. Ann. 1592.

sont d'autant roidis avec leurs armes et moyens, en la desfense de la couronne sous l'obéissance de Sa Majesté quand ils ont vu entrer en ce royaume les estrangers envieux de la grandeur de ceste monarchie et de l'honneur et gloire du nom françois, car il est trop évident qu'ils ne tendent qu'à le dissiper. Tous les bons François, zélateurs, doivent donc y obvier de tous leurs pouvoirs; le vray moyen seroit une bonne réconciliation entre ceux que le malheur tient ainsi divisés et armés à la destruction des uns et des autres; car sur ce fondement la religion catholique seroit restaurée, les églises conservées, le clergé maintenu en ses dignités et biens, la noblesse reprendroit sa force et vigueur pour la desfense et repos du royaume; les villes se remettroient de leurs pertes, par le restablissement du commerce et des arts; les champs se remettront en leur culture; Dieu seroit servi et le peuple jouiroit d'un assuré repos. A ceste cause, lesdicts princes et autres seigneurs, au nom de tous et avec le congé de Sa Majesté, ont voulu par cet escrit, signifier au sieur duc de Mayenne et autres personnes assemblées en la ville de Paris, que s'ils veulent entrer en conférence et communications des moyens propres pour assoupir les troubles, et desputer quelques bons et dignes personnages pour s'assembler en tel lieu qui pourra estre choisi entre Paris et Sainct-Denis, ils y en en-

verront et feront trouver de leur part pour recevoir et apporter toutes bonnes ouvertures. Ils s'assurent que les moyens se trouveront pour parvenir à ce bien, protestant devant Dieu et les hommes que si ce moyen est rejetté, la coulpe du mal qui en adviendra ne pourra ny devra justement estre imputée qu'à ceux qui par tels refus, seront notoirement recognus en estre la seule cause. Faict à Chartres, 26 janvier 1593 *. »

Après quelques hésitations, les députés des États, acceptèrent l'offre de ces conférences **. Il

* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires du règne de Henri III*, in-fol., tom. III, n° 8777/4, fol. 86.

** Les princes et seigneurs catholiques qui sont encore à présent en ceste ville de Chartres ont, avec nouvelle permission de Sa Majesté, voulu faire entendre par cest escript, à l'assemblée de Paris, que dans le 15e jour du mois prochain, ils leur feront plus particulière declaration de ce qui dépend d'eux pour l'acheminement et résolution de la conférence tant en ce qui touche les suretés que autres choses qui y écherront. Pendant lequel temps, s'il plaisoit auxdicts seigneurs qui sont en ladicte assemblée d'advertir lesdicts princes des noms ou de la qualité et nombre des personnes qu'ils voudront à ceste fin desputer, cela ayderoit à avancer d'autant plus la conclusion, laquelle Dieu veuille par sa grâce adresser au seul but de la conservation de la religion catholique et de l'Estat. — 29 mars 1593. — Rrios. Messieurs, par vos

y avait alors tendance aux arrangemens; on vo
lut en finir avec la guerre civile. Il y a des ten
où cette impatience se montre partout, ress
de tous les faits; vainement voudrait-on al
courir encore aux batailles; la paix est dans
opinions, et la puissance de la modération trio
phe. La paisible bourgeoisie reste maîtresse
pays.

Saint-Denis, puis Surène, furent les lieux
diqués pour ce réglement des intérêts du tie
parti. Les deux premières séances se passèrent
débats sans intérêt. Dans la troisième, on arr
une trève de dix jours à quatre lieues de circ
férence. Les principaux députés de la sainte-uni
étaient l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Avr

dernières lettres, vous demandez que nos conféren
soient remises jusqu'au 15 de ce mois. Nous eussions
tost desiré de l'avancer, tant nous l'estimons nécessaire
le bien commun des catholiques; mais, puisqu'il ne
peut faire autrement, nous attendrons vostre commo
et le temps qu'avez pris, pourvu que ce soit sans
différer. Nous desputerons douze personnes d'honneu
de qualité, qui ont de l'intégrité, du jugement aux a
res, et sont très-desireux de voir la religion catholiq
apostolique et romaine, en sureté et le royaume en re
Vous aviez choisi le lieu pour la conférence entre c
ville et Sainct-Denis, et nous l'avons accepté, ou tel a
qu'aurez plus agréable. Ne languissons plus, Messieurs,
' attente. — Mss. de Mesmes, *ibid.*

ches, l'abbé de Saint-Vincent-de-Laon, André de Brancas, chevalier, lieutenant-général de Normandie; le comte de Belin, gouverneur et lieutenant-général de la vicomté et prévôté de Paris; Jeannin, président au parlement de Dijon; J. de Portalier, baron de Talme, député de la noblesse de Bourgogne; Louis de Montigny, député de la noblesse de Bretagne; le sieur de Montolin, député du comté de Champagne; le Maistre, président au parlement de Paris; Bernard, avocat au parlement de Dijon, député de Bourgogne; Honoré du Laurens, conseiller et avocat-général au parlement de Provence. On leur adjoignit le duc de Villeroy, alors absent. Leur pouvoir consistait à comparaître, au nom des princes et États de l'union, aux conférences, ouïr les ouvertures et propositions du parti contraire, y répondre selon leur prudence, et faire d'eux-mêmes telles propositions et ouvertures qu'ils jugeraient utiles à la réunion des catholiques, à la conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine; pour, lesdits moyens discourus et discutés, en faire le rapport à l'assemblée des États de l'union, qui prendraient sur le tout la mesure la plus utile et convenable. Les députés des seigneurs attachés à Henri IV étaient l'archevêque de Bourges, MM. de Chiverny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, de Thou, Revol, tous conseillers au Conseil-d'État, aux-

quels on adjoignit le seigneur de Vic, gouverneur de Saint-Denis *.

La quatrième séance fut ouverte par l'archevêque de Bourges, expression d'une petite fraction du clergé qui n'avait point adopté la ligue. Il exposa l'état misérable de la France ; la paix seule pouvait effacer les traces des discordes civiles. Alors l'archevêque de Lyon, au nom de la sainte ligue, répondit : « De nostre part, nous n'apportons aucune passion ; mais une pure et sincère volonté de trouver quelque bon et salutaire conseil à la conservation de la religion catholique et de l'Estat ; nous desirons, au prix de nostre sang, transmettre sûre et entière à la postérité une religion si chèrement conservée par nos pères. » Arrivant au moyen de guérir les plaies publiques, il posa en fait que l'hérésie en était la source ; à elle seule il fallait attribuer le saccagement des temples, la démolition des autels, la misère des villes. « La paix, les catholiques la demandent, pourvu que ce soit la paix de Dieu et de l'Église, cette paix pour laquelle Jésus-Christ est venu séparer le père d'avec le fils, et commander de quitter biens, parens et alliances **.

* 4 mai 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. xv, pag. 412.

** *Le duc d'Aumale au comte de Mansfeld.* — « La conférence avec les catholiques contraires continue tousjours.

Pour jeter les fondemens d'une heureuse et solide paix, il faut que les catholiques soient unis, pour maintenir la religion et combattre l'hérésie. »

L'archevêque de Bourges répliqua : « Si vous n'establissez pour base de la paix l'obéissance au roy et prince souverain, c'est en vain que vous parlerez de sauver la religion; ce roy ne peut être que celuy donné de Dieu et de la nature, et qui a des droits par l'ordre de succession et les lois anciennes du royaume, étant issu de tige royale et de la famille de sainct Louis. Au reste, je ne vous présente point un roy idolâtre; il ne suit pas non plus la loy de Mahomet; il est chrestien, il croit en un mesme Dieu, en une mesme foy, en un même symbole; il est seulement séparé par quelques erreurs touchant les sacremens, desquelles il sera facile de le retirer après l'avoir recognu. S'il n'est pas tel qu'on le désire, il faut

et n'en faut rien appréhender de préjudiciable au serment que nous avons faict à la conservation de nostre religion et le très-humble respect que nous devons à Sa Majesté Catholique. — Bien vous dirois-je que sans argent et forces il sera malaisé de rendre nos deputés et ceste ville disposés à ce que vous et moy desirons; car la nécessité est si grande parmi eux, qu'ils n'ont rien d'agréable que ce qui les retirera de leur misère, qui est telle que ceux qui la voient ne la peuvent imaginer. — Archives de Simancas, cot. B 77[148].

tascher de le rendre tel ; employez-vous donc tous à ce bon œuvre, je vous en conjure par communs vœux et intercessions. On a bonne occasion d'espérer ce qu'on demande de luy ; il l'a promis plusieurs fois, et notamment à son avènement à la couronne *. »

« En effect, répliqua Monseigneur de Lyon, la paix et prospérité des Estats dépendent principalement de l'obéissance au prince et de concorde des subjects ; mais ceste concorde ne peut exister s'il y a diversité de religion ; l'expérience des trente années passées l'a assez démontré. Tous les jours nous desirons recognoistre un roy et chef souverain ; c'est le vœu de toutes les provinces ; il faut que ce roy soit prince très-chrestien de nom et d'effect, digne de la piété de ses ancestres. Recognoistre et avouer un hérétique pour roy dans ce royaume très-chrestien

* C'est vers le milieu de ces conférences de Surène que commence le fragment inédit d'un journal de Paris trouvé chez Pithou, et déposé aux archives judiciaires du royaume. Ce journal va du 17 mai au 6 novembre 1593. M. de Monmerqué, qui a bien voulu m'en communiquer une copie, l'attribue à un bourgeois de Paris. Je ne partage pas l'opinion du magistrat, à qui l'histoire nationale doit tant de précieuses découvertes ; je crois que ce journal est d'un parlementaire. C'est moins le récit des caquetages de rue qu'une notice exacte de tout ce qui se passe dans les corps judiciaires de Paris.

l'amé de l'Église, l'ancien ennemy des hérésies, c'est chose contraire à tout droit divin et humain, aux canons ecclésiastiques, aux conciles généraux, aux lois primitives et fondamentales de cet Estat. » M. de Lyon invoqua l'autorité du concile de Latran, lequel concile imposait à tous les princes le serment d'exterminer les hérétiques, d'en purger leurs royaumes, terres et jurisdictions; autrement ils étaient excommuniés, leurs sujects absous du serment de fidélité et obéissance. Ce concile avait été adopté par toute la chrétienté, notamment en France; le serment que les rois prêtaient à leur sacre, était tiré mot à mot dudit concile.

L'archevêque de Bourges, infatigable, prit de nouveau la parole : « L'Escriture ne recommande rien tant que l'obéissance due aux roys et princes souverains; elle est pleine d'exemples du respect que les prophètes et les anciens chrestiens leur portoient. On ne lit pas que les anciens prophètes se soient opposés et rebellés à leurs roys, mais les honoroient, les assistoient et estoient de leur conseil. Néron, Domitien, Dioclétien étoient tyrans et persécuteurs de l'Église; toutefois, ils n'ont jamais perdu leur auctorité ni l'obéissance de leurs peuples; Constance, Julien l'apostat, Valens, Zénon, Anastase, Héraclius, Constantin IV et V, étoient hérétiques, néanmoins jamais l'obéissance ne leur a esté

desniée. A l'égard des lois fondamentales, je réponds que ny les Estats du royaume, ny le roy même n'ont pu violer la loy de succession de cette couronne qui est perpétuelle, et ne peuvent oster ce que la nature et la loy ont acquis *. »

En entendant ce discours de l'orateur du tiers parti, l'archevêque de Lyon s'écria : « Nous n'avons jamais presté serment de fidélité au roy de Navarre. Au contraire, nous avons juré solennellement de ne le recognoistre jamais. Six papes, Grégoire XIII et XIV, Sixte V, Urbain VII, Innocent IX et Clément VIII, ont expressément défendu de lui obéir. » Les députés parlementaires, vivement émus, s'étant retirés pour la réponse à faire, l'archevêque de Bourges répliqua : « Dans les Sainctes Escritures chascun trouve des argumens en faveur de ses opinions ; mais le vrai sens est dans les prédications de Jésus-Christ et de ses apostres : il faut craindre Dieu, honorer le roy; toute ame est subjecte aux puissances ordonnées de Dieu ; agir autrement c'est résister aux volontés du Créateur, et être perturbateur du repos et tranquillité publics. Au demeurant, le roy est un prince grand, généreux, dans la vigueur de l'âge, capable non-seulement de gouverner le royaume, mais de le defen-

* *Collection des États-Généraux*, tom. xv, pag. 419.

dre contre les estrangers, et de se rendre redoutable à ses voisins, ce qui sera d'un grand appuy pour la défense de l'Église. Messieurs, compter sur le secours et promesse du roy d'Espagne c'est s'appuyer *parieti inclinato et materiæ depulsæ* *. »

Dans la sixième séance, tenue le 10 mai, l'archevêque de Bourges pria tous les députés de s'expliquer aussi franchement que lui. « Nostre intention peut facilement s'interpréter, répondit l'archevêque de Lyon; nous n'ayons eu qu'un but en entreprenant ceste conférence, c'est la réunion de tous les catholiques, assurer la religion et conserver l'Estat; en tout, nous conformer à l'advis de nostre Sainct-Père. — Mais, dit l'archevêque de Bourges, que répondez-vous sur la conversion du roy? ne voulez-vous pas nous aider à le faire catholique? — Plust à Dieu, Monseigneur, qu'il fust bon catholique, et que nostre Sainct-Père en fust bien satisfaict ** ! »

L'archevêque de Bourges ouvrit la septième séance par un discours dans lequel il exposa de nouveau que le principal moyen de pacifier le royaume était la reconnaissance d'un roy : « Nous vous avons dict que nous n'en cognoissions

* 1 mai 1593. — *Collection de États-Généraux*, tom. xv, pag. 456.

** 10 mai 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. xv, pag. 478.

autre selon Dieu et l'ancienne observance du royaume, qu'en la personne du roy à la couronne par ordre successif, qui est sans controverse et lequel ne nous avez nié. Vous arguez seulement le défaut de qualité religieuse que nous desirons comme vous pour réunir les cœurs et les volontés de ses subjects, en un même corps d'Estat sous son obéissance. Eh bien ! Henry de Navarre est décidé à prendre à l'égard de la religion les moyens que ses principaux serviteurs lui ont conseillés. Sçavez-vous que le roi vient d'adresser une ambassade au pape pour obtenir la main-levée des excommunications prononcées contre lui, et qu'il a convoqué à Mantes un bon nombre d'évêques et autres prélats et docteurs catholiques, pour être instruit et se bien résoudre avec eux de tous les points concernant la religion catholique * ? »

L'archevêque de Lyon, dans la huitième séance, lut le rapport de ce qui s'était passé à la précédente; puis, abordant les ouvertures faites par les catholiques modérés, il dit, à l'égard de la conversion, que personne ne la rejetait; c'était même la plus courte voie pour terminer les maux de l'État. Mais la plupart, et principalement l'ordre de l'Église, tiennent cette offre pour

* 17 mai 1593.—*Collection des États-Généraux*, tom. xv, pag. 484.

fort suspecte et que cette conversion était plutôt un coup d'État que de religion. Une maladie si invétérée ne pouvait se guérir qu'avec une rare et extraordinaire grâce et miracle spécial de Dieu. « L'hérésie est hypocrite ; elle dissimule quelque temps pour arriver à son but ; nous avons l'exemple d'un roy et d'une royne d'Angleterre ; Henry VIIIe et Élisabeth. Le meilleur conseil et expédient à suivre est de laisser le jugement de cette conversion au pape, véritable soleil de la foy, qui sçaura bien fondre le mensonge s'il y en a ; au surplus, Messieurs, les bons catholiques confèreront entre eux, et vous sera donnée bientost ample réponse *. »

Le 5 juin, à l'ouverture de la neuvième séance, l'archevêque de Lyon s'excusa d'avoir tant tardé à répondre : « Vous nous avez parlé de la conversion du roy de Navarre ; il est à désirer qu'elle soit vraie et sans fiction ; mais on a lieu de croire que c'est chose feinte et suspecte ; la foy s'annonce par des œuvres ; s'il avoit vraiment le repentir, il blasmeroit et détesteroit publiquement son erreur. Au reste, il ne nous appartient pas d'approuver ou d'improuver ladicte conversion ; nous en laissons le jugement à nostre Sainct-Père le pape, qui seul a auctorité d'y pourvoir. — La conversion du

* 20 mai 1593, *Collection des États-Généraux*, tom. XI, pag. 497.

roy, répondit l'archevêque de Bourges, amènera sûrement un grand nombre de ses subjects à son imitation ; le roy y veut procéder bientost et si solennellement, que toute la chrestienté cognoistra son intention et sincérité ; il a deslibéré de se retirer à Sa Saincteté, et désire lui donner toute satisfaction, rendre tout respect et soumission, et prêter l'obédience comme les roys ses prédécesseurs. »

L'archevêque de Lyon s'écria que tout ce qui avait été dit sur la conversion du roi de Navarre n'était que raison humaine et considérations d'État, « et ces raisons ne sont moyens capables de recevoir la grace de Dieu. Nous trouvons bon l'offre qu'on faict de rendre à Sa Saincteté le respect et soumission qui luy appartient ; mais il faut que ce soit par une vraie humilité chrestienne et obéissance filiale. On doit remettre entièrement la conversion à son jugement, et sans conditions, car ce seroit un schisme dangereux et pernicieux. »

Il y eut de longues discussions concernant le temporel : « Ceste couronne ne dépend que de Dieu seul, répétait Monseigneur de Lyon ; au reste, le pasteur de l'Église universelle doit avoir la cognoissance de ceste affaire ; il n'y a que Sa Saincteté qui puisse apporter remède. — Que ferons-nous donc, répliqua l'archevêque de Bourges ? joignez-vous avec nous ; prions

nostre Sainct-Père qu'il fasse ce bien à la France ; M. de Mayenne peut beaucoup nous aider, agissons de concert. »

Tout se résumait en pourparlers. On apercevait que les catholiques ligués n'avaient pas confiance en la conversion de Henri de Navarre, acte immense pour réunir les esprits. N'avait-il pas déjà secoué le saint joug de l'Église ? et cette croyance qu'il avait ainsi trahie, ne pouvait-il pas l'abandonner une seconde fois ? Le 11 juin eut lieu la dixième et dernière réunion ; on était convenu de ne plus procéder que par écrit ; dès-lors l'archevêque de Bourges remit à l'assemblée un écrit signé de lui et de MM. Chiverny, Bellièvre, de Schomberg, Camus, de Thou et Revol, dans lequel on résumait tous les débats qui avaient eu lieu dans les précédentes conférences, et on répondait aux objections présentées par les députés de l'union *. On y faisait d'immenses concessions ; les royalistes proposaient la soumission au pape ; la conversion de Henri IV, sans autre condition que la reconnaissance de ses droits héréditaires à la couronne.

On s'était vu ; on s'était entendu sur bien des points. Quelles que fussent les nuances sur les articles particuliers, était arrivée cette conclusion

* 11 juin 1593. — *Collection des États-Généraux*, tom. XI, pag. 533.

inévitable que s'il n'y avait pas possibilité d'admettre au trône ni la famille de Lorraine, ni l'infante d'Espagne, il fallait un roi catholique à une nation ardente dans sa foi; d'où la conclusion naturelle que la conversion de Henri de Navarre était la nécessité de son avènement. Ainsi, pour bien juger la position, il fallait se placer au milieu de la société alors fatiguée de luttes. Il y avait quelques années que le tiers parti formait une exception; maintenant il était la force, parce que la lassitude et un profond besoin de paix se faisaient sentir. Henri de Navarre avait-il encore à hésiter? Si la majorité n'était plus à la ligue, elle n'était pas venue aux huguenots; l'union des deux fractions catholiques se détachant des extrémités formait un imposant parti. Henri de Navarre devait, en se rangeant sous sa bannière, profiter de l'opinion bourgeoise, dominer la puissance parlementaire : et pour cela il fallait se rattacher au catholicisme.

Les résultats de modération que devaient préparer les conférences de Surène n'étaient pas de nature à plaire aux opinions extrêmes, à la ligue des villes, aux associations communales et religieuses. Dans la crainte qu'il n'en advînt un accommodement, capable de nuire à l'autorité municipale et catholique de Paris, ou que les conférences n'exerçassent une action sur les esprits lassés, les seize quarteniers, tous les hom-

mes influens sur le peuple, firent paraître une protestation, déclaration et désaveu contre l'accord et les articles de la conférence requise par ceux du parti du roi de Navarre : « Le salut des catholiques, disait-on dans ce pamphlet, ne despend de la volonté d'un hérétique et de ses adhérens. Au contraire, c'est le moyen de ruiner leur cause. C'est l'ordinaire des hérétiques et de leurs adhérens d'user des peaux de lion et de renard, afin que, manquant l'une, ils ayent recours à l'autre. Protestent les catholiques que si, par-dessus leurs remonstrances, telle conférence se faict, et que par le moyen d'icelle leur cause en soit indubitablement retardée ou empirée, de demander, comme pour lors, vengeance à Dieu de tels inconvéniens et de toutes les misères du peuple; désavouant ladicte conférence comme inutile, non nécessaire, dangereuse, importante, scandaleuse et desfendue. Sommant au surplus MM. les deputés des Estats, sans s'arrester à ceste conférence, ny à la corruption du conseil, d'instamment passer outre en l'exécution de leur charge, dépendant d'un seul point qui est d'eslire et nommer un roy qui ne soit et n'ait esté hérétique, fauteur ny adhérent; mais catholique puissant et débonnaire pour conserver la religion et maintenir l'Estat, sous le bon plaisir de Sa Saincteté et du roy catholique; suivant la résolution faicte en l'assemblée générale tenue en

ceste ville de Paris au mois de juin 1592. Ceci a été affiché par les carrefours de la ville de Paris, le 25e jour d'avril 1593 *. »

Et puis, que de présages interprétés contre cette maudite conférence, bâtarde union des traîtres politiques! « La fille du curé de Sainct-Jacques, mariée à un procureur de la ligue, accoucha de deux enfans, l'un vivant, bien composé; l'autre, mort, est un monstre éstrangement difforme. M. Le Cousturier l'anatomisa, et remarqua que ce monstre avoit une teste plate et pelue, grosse comme un œuf de poule. Ceste teste estoit jointe au corps entre deux espaules, sans col, et il n'y avoit apparence d'yeux; toutefois se trouvoient deux ampoules comme deux petites cerises; au nez n'y avoit qu'une narrine; la bouche faicte comme le bec d'un canard; il n'y avoit point d'oreilles; la partie qu'on appelle poictrine estoit derrière entre les espaules, et n'y avoit aucun bras; toutefois sur l'espaule sénestre y avoit apparence de main mal formée. On ne trouva dans le corps ny cœur, ni poumons, ny foye, ny aucun intestin. » Et aussitôt un pamphlet parut contenant la claire interprétation de ce que

* Cette déclaration fut envoyée imprimée par l'ambassadeur Taxis à Philippe II, qui a entouré d'une ligne toutes les phrases citées; derrière cette espèce d'accolade se trouve un B(*Bien* ou *Bueno* probablement).

dessus : « Ceste femme, c'est la France qui a engendré deux enfans que depuis elle a tousjours nourris ; l'un, qui est l'enfant dédié à Dieu, qui représente le corps des vrais catholiques de l'union-saincte ; l'autre, c'est l'enfant dédié au diable, qui représente le corps des hérétiques, schismatiques, politiques et leurs fauteurs. Tous ensemble font le corps de la synagogue de Satan, représenté par le monstre susdict, la difformité duquel se trouve estre en leur chef le Béarnois, qui est en sa vie et mœurs difforme et monstrueux. En ce chef des hérétiques, schismatiques et politiques ne se trouve aucun œil; partant sont aveugles, et comme tels cheminent en ténèbres. La beauté de la teste de l'homme est une belle bouche au lieu de laquelle ce monstre avoit un bec de canard, qui représente les politiques fauteurs des hérétiques, lesquels, comme le canard qui vient boire à la belle eau claire, aussitost va fourrer son bec dans la bourbe ; ainsi font les politiques qui viennent avec nous dans nostre Église, en la sacrée messe et presdication du sainct Évangile, et aussitost qu'ils en sont sortis retournent barboter en la race boueuse, les desirant ou l'un d'eux pour leur roy. Ce corps n'a aucun bras qui signifie le Béarnois, chef des hérétiques, estre sans noblesse et sans justice, car la noblesse et justice sont représentées par le bras qui porte le glaive. Ceste main,

que l'on voit sortir d'une espaule, est la main vengeresse de Dieu qui destruira par feu les hérétiques, politiques et leurs fauteurs. Ce monstre n'a point de cœur, c'est-à-dire qu'entre les hérétiques n'y a aucun cœur propre à estre agréable à Dieu, qui demande un cœur contrit, humilié, plein d'espérance et charité chrestienne. Le cœur des hérétiques, politiques, est endurci, souillé de tout vice et péchés, fier, arrogant, rejettant toute créance chrestienne. Voilà les imperfections qui sont en ce monstre mort, qui nous représente au vif les imperfections qui sont au corps de la synagogue d'erreur, l'unique espouse de Satan, qui a pour chef en ce pauvre royaume de France, le Béarnois, comme les hérétiques d'Angleterre ont pour chef ceste chienne de Jézabel, royne dudict Angleterre *. »

Philippe II était non moins inquiet que les fervens ligueurs de Paris des résultats des conférences de Surène, principe d'une transaction désirée. Quand Ibarra sut que les États-Généraux allaient s'occuper de ces conférences, il se hâta d'indiquer à son maître ce qu'on pouvait craindre ou espérer des députés catholiques délégués à Surène **. « J'envoye à Vostre Majesté les noms

* Mss. Dupuy, vol. 770, fol. 215.

** Archives de Simancas, cot. B 78 [231]. — Don D. de Ibarra à Philippe II.

des députés des Estats-Généraux qui vont aux conférences provoquées par les catholiques attachés au parti du Béarnois. — *Pour le clergé.* — 1° L'archevesque de Lyon. Il a promis de bien aller *, et nous saurons s'il tient parole. — 2° L'évesque d'Avranches. On avoit désigné d'abord l'évesque de Senlis, qui nous estoit plus desvoué **; mais il a craint de se mettre dans les mains de l'ennemi. — 3° L'abbé Sainct-Vincent. On espéroit que le curé Boucher seroit choisi; c'est un de nos zélés partisans, très-ferme dans le service de Vostre Majesté; mais celui-ci n'est pas mauvais ***. — *Pour la noblesse.* — 4° Le baron de Talme, député de Bourgogne. Les députés de Bourgogne sont suspects en général et soumis à l'influence du duc de Mayenne. Ce député-ci entre autres n'est pas bon ****. — 5° M. de Montigny, député de Bretagne. Il paroist des meilleurs et des plus sûrs, mais....*****. — 6° M. de Montolin, député de Troyes. Il passe pour bon. — *Pour le tiers-estat.* — 7° M. Bernard, député de Bourgogne. C'est un homme de science et de grande fortune; on le dit bon catholique; c'est

* *Andar bien.*

** *Era mucho mejor sujeto.*

*** *Pero esto no es malo.*

**** *Este en particolar no es bueno.*

***** *Parece de los mas seguros y mejores, pero...*

lui pourtant que le duc de Mayenne a désiré. — 8° M. le président Le Maistre, desputé de Paris. On n'a pas grande confiance en lui *. — 9° M. du Laurens, desputé de Provence. Il est des mieux intentionnés, et montre du zèle pour le service de Vostre Majesté. — *Pour le duc de Mayenne et son conseil.* — 10° Le président Jeannin. Il suffit de savoir qu'il est desvoué au duc de Mayenne. — 11° L'admiral Villars. Il cherchera tousjours à soutenir le parti qui luy offrira le plus de bénéfice **. — 12° M. de Belin, gouverneur de Paris. Personne peu sûre et affectionnée à l'autre parti. Voicy ceux que le prince de Béarn doit envoyer à la conférence : M. de La Curt, premier président de Rouen; le colonel Schomberg; M. de Bellièvre, homme de lettres distingué, qui jusqu'à ce jour avoit esté neutre; de Thou, l'évesque du Mans; l'évesque de Bourges; l'évesque de Nantes; M. de Chiverny, qui estoit garde du scel de Henry III ***. » Sur tous ces députés, l'ambassadeur n'ajoute aucune note, aucun jugement

* *No se tiene mucha satisfaccion del.*

** *Tendra a lo que entendiera la puede ser de mas provecho.*

*** En face de tous ces noms le roi d'Espagne écrit : *Como! no se dice mas de todos estos que mas importeria de saber.* — Comment ! ne dit-on rien de plus précis sur tous ceux-là qu'il m'importerait de connaître surtout ! !

diplomatique : Philippe II s'en étonne dans ses observations. Ce qu'il lui importait de savoir, c'était l'esprit de la fraction catholique qui vivait sous les tentes de Henri de Bourbon. Il connaissait les hommes de la ligue, les zélés défenseurs des intérêts populaires ; mais le tiers parti, comment ne pas dire ses desseins, ses intentions, l'esprit et les croyances de chacun de ses députés ?

Des conférences de Surène datent la naissance, le progrès et les développemens d'un clergé national, moins soumis à la hiérarchie romaine, à la tête duquel s'était placé l'archevêque de Bourges. L'Église gallicane, transformation territoriale du principe universel et catholique, tiers parti religieux, se montra de nouveau après la haute tentative du catholicisme souverain par la ligue. Tous ceux des prélats qui n'osèrent adopter la réforme, telle qu'elle s'était produite dans le grand siècle de Luther, se rattachèrent à cette idée d'une Église avec des garanties locales, à ce système mixte d'une double souveraineté pontificale et royale sur la hiérarchie des clercs ; moyen de s'entendre avec le pouvoir et de conserver les honneurs, les bénéfices et les propriétés ecclésiastiques.

CHAPITRE XCIII.

MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. — CONVERSION DE HENRI IV.

Plaintes des ministres calvinistes sur la conduite de Henri IV. — Lettres du ministre Spina. — De Duplessis-Mornay. — Requête des calvinistes. — Les pauvres Albigeois. — Préparatifs de la conversion. — Engagemens envers les calvinistes. — Motifs de la conversion. — Procès-verbal à Saint-Denis. — Acte d'abjuration. — Profession de foi. — Lettre au pape. — Explication diplomatique sur l'abjuration adressée à Élisabeth ; sa réponse. — Protestation du légat.

1593.

J'ai dit les actives démarches qui avaient été faites par Henri de Navarre pour s'attacher le parti

catholique. Prince habile, il ne s'était pas seulement contenté d'une déclaration qui assurait à tout jamais le libre exercice de la foi romaine; il avait encore manifesté le désir de s'instruire de ses dogmes, de ses miracles, de ses merveilleuses légendes; il avait offert de se soumettre au concile général, comme à un arbitre suprême, en matière de foi; Henri envoyait une ambassade spéciale à Rome, auprès du pape Grégoire; puis auprès de Clément, afin de parfaitement convenir d'avance des résultats de son abjuration. Pourrait-il dès-lors compter sur l'appui des pontifes? M. d'Ossat et l'évêque de Paris, Gondi, esprits de tiers parti, s'étaient chargés de cette mission, car Henri était hérétique, relaps; et comment dès-lors obtenir son absolution? L'Espagne, qui avait repris son ascendant à Rome, devait traverser toutes les tentatives et empêcher les résultats politiques de ce retour du roi de Navarre aux lois générales de la vieille société, acte immense d'avenir.

Il y avait long-temps que le parti calviniste s'inquiétait des démarches du noble chef qu'il avait choisi, et de ses rapports intimes avec les catholiques. Dès que la brave chevalerie huguenote l'avait vu se rapprocher des parlementaires et du tiers parti, elle avait jugé que le roi de Navarre, sans conviction profonde, sans véritable conscience religieuse, adopterait cette idolâtrie romaine contre laquelle toute la réforme avait saisi les armes.

Ce prince tout de chair, adonné au vin, aux femmes, roi de débauche et de plaisir, nouveau Salomon, n'allait-il pas suivre l'impulsion de ses intérêts, le parti qui conviendrait le mieux à son repos et à sa plaisance ? Ingrat pour les siens, parjure envers cette brave et noble chevalerie qui seule avait servi ses premières armes et salué son drapeau, Henri allait-il passer à cette Église, fille d'Ante-Christ, qui avait couvert de boue ses images, et flétri sa personne de l'excommunication ?

Ainsi raisonnaient les ministres austères ; ils s'en exprimaient même sans aucun ménagement. Le sévère ministre Spina écrivait à Henri IV : « Sire, c'est la meilleure et plus saine partie de vos pauvres subjects qui parle maintenant à vous et se plaint à vous de vous-mesme. Dieu a retiré partie de ses bénédictions de dessus vous, et il n'accompagne plus vos armées de ses faveurs, vostre changement est cause de ces changemens, car qui s'esloigne de Dieu, Dieu s'esloigne de luy. Sire, ce sont des paroles que vous ne pouvez mespriser sans mespriser vostre ame et vostre Estat. Ce sont les trophées de vostre victoire d'Ivry qui vous ont haussé le courage, c'est environ ce temps-là que vostre fortune commença à ravaller. Auparavant vous recognoissiez Dieu pour auteur de vos victoires, et luy en rendiez sacrifices et louanges; mais on a vu depuis qu'enflé de tant de

succès et vous voyant devant la ville capitale de vostre royaume accompagné de tous les princes du sang et de la plus belle noblesse, vous commençastes à vous appuyer sur les bras de la chair et desdaigner vos anciens serviteurs, desquels vous avez tiré autrefois le sang et la substance; vous vous mistes plus que jamais à rechercher les femmes, vous laissant emporter aux vanités et voluptés. Dieu qui vous aimoit ne vous laissa pas porter bien loin ce péché, car le honteux lèvement du siége de Paris en fut la punition. Hélas! nous faudra-t-il donc dire de vous ce que l'Escriture-Saincte dict des mauvais princes : « Dieu donne des roys en sa fureur! » Salomon, le plus sage et plus accompli prince qui fut oncques et qui néanmoins à leur induction se fit payen et idolastre! Il faut destester les vicieux, affectionner les gens de bien, chastier les meschans et recognoistre les bons. Si vous n'aimez rien moins que ceux qui ont couru vostre fortune et qui vous ont apporté sur leurs espaules de deçà la rivière de Loire, et permettez que leur condition soit pire que sous les desfuncts roys vos prédécesseurs, les esloignant de toute charge et dignités, sera-ce pas aux ligueurs un subject de rire? sera-ce pas aux bons catholiques un subject de croire que quand ils vous auront presté l'espaule pour monter sur le throsne de la royauté, vous leur donnerez du pied au cul comme aux autres? Car se

pourroit-on promettre autre chose d'un homme qui à tous propos quitte ses vieilles amitiés pour de nouvelles, qui va si souvent au change de ses affections ? Sire ; nostre premier grief est de voir Dieu si mal servi ; quel reproche, quel opprobre de voir un roy de religion reformée et en mœurs si difformes ! Vous promettez aux catholiques romains de conserver leur religion, et vous n'avez point soin de la vostre. Quel desir avez-vous monstré pour que la paix fust remise en l'Eglise ? qui avez-vous mis en besogne pour cet effect ? Pardonnez-nous, Sire, si nous prenons la liberté de vous dire la vérité ; la longueur de la maladie et la violence de nostre mal nous font perdre patience. Le peuple est chargé de tailles insupportables et trois fois plus grandes que ne levoient vos prédécesseurs. Il me reste un scrupule, savoir : si caresser vos ennemis, ceux qui vous ont trahi tant de fois, ceux qui cherchent vostre mort et la ruine de vostre Estat, et au contraire gourmander et desdaigner ceux qui ployent volontairement sous le joug de vostre obéissance, ceux qui sacrifient leurs jours pour vostre conservation ; si, dis-je, ce sont les effects d'une vraye générosité de cœur ; j'avois tousjours ouy dire que le propre d'un grand cœur c'est de faire tout le contraire de ce que vous faictes : craignez vos ennemis, vous voilà mesprisé ; mesprisez vos amis, vous estes odieux. Je ne veux pas par le récit de nos desfaucts ra-

mentevoir tous nos malheurs; à peine avons-nous du temps pour nous plaindre de ceux qui nous arrivent tous les jours; je ne veux pas vous enseigner l'art de régner; mais, Sire, un sommeil vous a assoupi; il est plus que temps de vous resveiller; si c'est une erreur, chassez-en le nuage et prenez lumière et instruction de ceux qui peuvent vous donner conseil fidèle et salutaire. David avoit failli lourdement; il vous a laissé le patron de sa repentance en sept ou huict de ses psaumes! Mon encre est destrempée de mes pleurs et mon papier est lavé de mes larmes et puis desséché du vent de mes soupirs auxquels, pour faire fin, j'adjouteray ce souhaict du plus profond de mes entrailles : que nostré Dieu veuille amender vos desfauts, accroistre vos vertus et vous remplir de toutes ses bénédictions tant spirituelles que temporelles au bien de cet Estat, à la paix de vos subjects et à la ruine de vos ennemis! Ainsi soit-il *. »

Les ministres avaient raison d'exhaler ainsi leurs plaintes : pour qui étaient désormais les grâces et les faveurs? qui avait les amitiés du roi? ces catholiques qui naguère poursuivaient les cornettes blanches et fleurdelisées de Henri de Navarre. On savait d'ailleurs que la volonté de Henri était de changer de croyance, de se-

* Biblioth. royale, mss. de Colbert, n° 11.

couer la réforme en adoptant la foi romaine : on avait donc combattu pour un ingrat, un impie, un apostat; tels étaient les murmures du camp. Partout arrivaient des plaintes et des requêtes. Où le roi voulait-il conduire ceux qui l'avaient élevé sur le pavois? Non-seulement les ministres du saint Évangile faisaient entendre leurs douleurs austères; mais encore les amis, les confidens du Béarnais. Tous rappelaient à sa mémoire les assemblées belliqueuses qui se réunissaient pour la défense commune de leur foi, aux époques de persécution, et par-là les calvinistes semblaient menacer le roi de se choisir un autre protecteur.

Sire, écrivait Mornay à Henri, roi de Navarre: « Je vous supplie croire que rien ne se traicte en nostre assemblée contre vostre service. On ne parle point de faire la guerre; il n'y a point dessein de servir à l'ambition des grands ny à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les Églises qui parlent ici par les deputés très-bien auctorisés à cet effect, n'est autre que leur conservation; chose fort saincte et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus difficile par l'artifice de nos ennemys qui vous animent contre nous, se faisant fort de nous donner tant de traverses qu'enfin ils nous fassent perdre patience. Cela pourtant ne nous esmeut nullement de sortir des bornes de nostre devoir. Nous nous tenons aux

voies douces ; nous abhorrons le contraire ; nous ne desirons autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir tousjours ceste qualité en nostre endroict, nous desfendant contre ceux qui nous veulent du mal, et nous establissant en tel repos d'esprit que nous n'ayons plus à songer à subsister. Le mal croist tous les jours, on ne nous tient en France que comme la lie du peuple; nous y vivons sans crédit, intéressés en l'exercice de nostre religion, en la justice et en ce qui est de notre sureté. Ces griefs ne sont en une province seule, mais en toutes, et ont tellement touché le cœur de tous en même temps qu'on se résout de s'appuyer pour se tenir debout, sans attendre l'espoir de s'eslever quand on sera par terre. Je vous représenteray encore en moindres mots ce à quoy on s'est résolu : c'est que tout ainsi qu'on veut jusqu'à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doit, vivre en paix et ne chercher la guerre en façon quelconque, aussi s'est-on résolu de subir plustost mille morts que de relascher un seul point de ce qui est absolument nécessaire à la conservation générale des Églises. Je crois que vous ne condamnerez point un si sainct desir, pour lequel effectuer vous avez souffert tant de peines autrefois et courru tant de hazards avecc nous*. »

* Lettre de Duplessis-Mornay, écrite à Henri IV, sur une assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, 1593. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 78.

Les calvinistes prenaient ainsi leurs précautions; ils se réunissaient en assemblée pour se préparer à saisir les armes. Leur langage était jusqu'ici digne, modéré; ils n'abdiquaient pas le protectorat du roi leur vieil ami; ils ne repoussaient pas cette bonne épée du Béarnais qui les avait guidés aux champs de la victoire; mais ils craignaient l'avenir! Henri de Navarre allait cesser de leur appartenir. Sous quelle loi le calvinisme se placerait-il désormais? Le roi comprenait tout le danger de ce mouvement du parti réformateur dans son armée; là étaient ses serviteurs zélés, les hommes sur lesquels il pouvait compter. Le calvinisme était le principe de son pouvoir, le fondement de ses alliances, la force de ses batailles, le point autour duquel se ralliait un grand parti. Il venait d'en éprouver toute la puissance; car par cela seul qu'il était huguenot, tous les pauvres Vaudois des vallées de Lucerne, Pérouse, Saint-Martin se reconnaissaient ses sujets; et leur première épître reposait tout entière sur la ferveur de la foi réformée, dont Henri IV s'était posé le chef *.

* Lettre au roi, des habitans des vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin, étant de la réligion prétendue réformée, qui se reconnaissent pour sujets du roi. — Bibl. du roi, mss. de Dupuy, vol. 441. — « Sire, ce grand Dieu qui faict régner les rois a mis le plus beau sceptre de l'Europe

« Sa Majesté, advertie que quelques ministres parloient en leurs presches de sa conversion, fit

ez-mains de Vostre Majesté. Un temps étoit qu'à peine un tout seul l'eust-il espéré, ou bien eust semblé plustost songer que prophétiser. Mais ce Dieu régnant faict tout ce qu'il veut au ciel et en terre. C'est luy, Sire, qui vous a rendu maistre et seigneur de la Gaule Cisalpine. La Transalpine sera aussi vostre quand il dira le mot, ou seulement qu'il veuille. Le marquisat de Saluces s'en reviendra à vous et Milan encore. Ces vallées, Lucerne, Pérouse et Sainct-Martin sont déjà il y a un an vostres, et servent à vostre Dauphiné de bastions et murailles que le souverain ouvrier a bâtis de ses mains. Murailles, dis-je, murées jusqu'au ciel! C'est beaucoup : mais n'y a-t-il autre chose ? Voire, Sire; car avec ces murailles de Dieu, cornues et très-hautes, vous aurez conjoinctement des murailles et forteresses toutes vives. Ce sont vos peuples, Sire, qui logent les entrailles de ces vallées, garnisons de nature imprenable, peuples, dis-je, surnommés Vaudois et renommés par l'antiquité, consacrés maintenant et à jamais au service de vostre grandeur. Ils ont faict déjà oblation de leurs biens à Vostre Majesté. Ils ont sacrifié au service d'icelle leurs propres corps et vies. Ils ont voué eux et leurs enfans pour vivre et mourir sous vostre couronne. En un mot, Sire, les voilà tous vostres. Ils vous recognoissent pour leur roy et souverain seigneur depuis le grand jusqu'au petit. La fidélité par eux jurée ez-mains de Monseig. Lesdiguières vous demeurera, Sire, inviolable, et esprouverez ces peuples les plus obéissans de vos subjects. Si supplient très-humblement Vostre Majesté, Sire, tous ces peuples una-

appeler les seigneurs de ladicte religion et les ministres qui estoient en la cour, et furent assemblés par trois fois devant luy. M. le mareschal de Bouillon se trouva aux deux premières, et le roy leur ayant annoncé la résolution qu'il avait prise de se convertir, le ministre La Faye luy dict assez timidement : Sire, nous sommes grandement desplaisans de vous voir arracher avec violence du sein de nos églises; ne permettez point, s'il vous plaist, qu'un tel scandale nous advienne. Le roy luy respondit : Si je suivois vostre advis, il n'y auroit plus ni roys ni royaume dans peu de temps en France; je desire de donner la paix à tous mes subjects et le repos à mon ame; advisez entre vous ce qui est de besoin pour vostre sureté, et vous assurez cependant que je seray tousjours prest à vous donner toutes sortes de contentement *. »

nimement, les recognoistre pour vos peuples et les avoir en vostre sauvegarde et protection, comme Vostre Majesté leur a promis en parole de roi. Sur quoi reposons et avons nostre plus grande confiance, après Dieu, lequel nous supplions de vous couronner de sa grâce et vous faire régner un jour au ciel comme il vous a fait régner sur la terre, à sa gloire. » Du Villar, au val Lucerne, le... septembre 1593, — De Vostre Majesté, très-fidèles subjects et serviteurs, les peuples des vallées de Lucerne, Pérouse et Sainct-Martin, qui sont à la religion réformée, et en leurs noms, Digame, ministre de la parole de Dieu, au Villar, mais natif de Gascogne.

* Mss. de Colbert, vol. 15, fol. 89, vers.

Ces paroles étaient bien dures pour de vieux et fidèles compagnons d'armes : que signifiaient ces menaces, donner la paix à tous ses sujets ? Le roi ingrat ne se souvenait plus des services. N'allait-on concéder qu'un simple édit de tolérance, comme au temps des persécutions sous Charles IX et Henri III ? Avait-on pris les armes pour un si misérable résultat ? Avait-on fait un roi pour le voir s'engloutir dans le papisme ? Et cette protection qu'on promettait, en quoi consisterait-elle ? Dans leurs nouvelles requêtes, les calvinistes conservaient les formes du plus profond respect : « Sire, vos bien obéissans subjects de la religion réformée remercient Dieu et vous aussi de ce que leurs ennemis qui vous ont séparé d'eux, quant à la profession extérieure de la religion, n'ont pu encore vous dérober la sincère affection de laquelle leurs députés leur ont rendu un nouveau et surabondant tesmoignage. Aussi est-il malaisé, voire du tout impossible, d'effacer sitost de vostre mémoire ceux que le sentiment d'une mesme religion, la société de mesmes périls et persécutions, la joye commune de mesme deslivrance, et la longue expérience de tant de services fidèles y ont gravés avec un style de diamant; le souvenir de ces choses vous suit et vous accompagne partout : il interrompt vos plus importantes affaires, vos plaisirs plus ardens, vostre dormir plus profond, pour vous

représenter comme en un tableau vous-mesme à vous-même; non pas tel que vous estes aujourd'huy, mais tel que vous estiez lorsque poursuivi à outrance des plus grands princes de l'Europe, vous alliez conduisant au port de salut ce petit vaisseau contre lequel les tempestes et orages s'estoient eslevés. Nos ennemys veulent faire servir vostre auctorité pour instrument de notre ruine; hé! que nostre misère et nostre mort fust la borne de leurs mauvais desseins, nous nous exposerions encore au feu de leurs persécutions tyranniques et à la rage des Sainct-Barthélemy sanglantes. Mais quoy! ils nous frappent pour blesser Jésus-Christ; ils tentent de dissiper ses Églises, de bannir son royaume de vostre royaume, de fermer la bouche à tous ceux qui l'invoquent en esprit et en vérité; les laisserons-nous faire? demeurerons-nous les bras croisés? ne nous opposerons-nous point à eux? Si ferons, Sire, car nous fascherions Dieu, en mesprisant les moyens qu'il nous a donnés pour conserver la pureté de son service. Nous vous adjurons au nom de Dieu de travailler de vostre costé à empescher l'effect de leurs injustes deslibérations, de vous roidir contre leurs mauvais conseils, de dissiper leurs meschantes pensées, de ruiner leurs machinations et entreprises; et nous travaillerons pour vous y ayder. Vostre douceur, vostre modestie les rend audacieux; nostre longue et extresme

patience les provoque à entreprendre contre nous. S'ils ne vous obéissent, s'ils ne s'accommodent à la paix que vous desirez, s'ils continuent à affecter l'inégalité, mère de toute confusion, nous tascherons de faire en sorte que l'appréhension du péril leur apprenne la modestie et l'équité que vostre desbonnaireté et nostre patience ne leur ont encore pu apprendre. Nous leur ferons pratiquer la loi commune; nous leur demanderons œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. S'ils bannissent Jésus-Christ de vos villes où ils sont les plus forts, nous bannirons leurs idoles de celles où nous sommes en force; s'ils nous proscrivent, nous les proscrirons; nous leur rendrons en tout la pareille; nous leur ferons ce qu'ils nous feront; tels moyens sont justes à ceux auxquels ils sont nécessaires, et légitimes à ceux qui n'ont point d'autres ressources et d'autres desfenses humaines. En cela, ils ne se pourront plaindre que d'eux, car ils commencent le désordre. Nous opposerons au prétexte de vostre auctorité qu'ils allègueront contre nous, vostre bonne volonté envers nous. S'ils se vantent de vous avoir, pour s'estre emparés de vostre corps, nous vous vanterons d'avoir vostre esprit qui, estant libre, se range tousjours de nostre côté et est tousjours avec nous. Les romanisques feront la guerre à l'Évangile, c'est-à-dire la coignée s'eslèvera con-

tre celuy qui la tient; les hommes s'armeront contre le Dieu des armées, contre le Tout-Puissant; le tout contre le rien; les soldats de l'Antechrist contre ceux de Jésus-Christ. Le combat est sans hasard; la victoire nous est assurée. Nous disons avec le prophète : « Si l'Éternel n'eust point esté pour nous lorsque les hommes se sont eslevés contre nous, ils nous eussent engloutis tous vivans. » Sire, vous pouvez représenter à ceux qui se promettent si bon marché de nous, combien l'expérience de vos prédécesseurs les doit esloigner de leur espérance. La pluspart de l'Europe avoit conjuré la ruine d'une poignée de fidèles sans dignités, sans retraite, sans argent, sans amis et sans forces, sans aucuns moyens pour se desfendre. Le pape aiguisoit les cousteaux des princes, et le roy d'Espagne leur forgeoit des cuirasses de ses doublons; les Suisses fournissoient leurs régimens; les ducs de Lorraine et de Bar leurs trahisons et oppressions. Qu'en est-il advenu? Dieu a soufflé sur eux comme poussière. Que devons-nous conclure de ces miraculeuses assistances de Dieu? Non, non, il n'en faut pas faire la petite bouche; si nos ennemis recommencent, s'ils veulent encore faire la guerre à Jésus-Christ, il chassera ceste fois les ténèbres papales de tout le royaume; voilà comment nous sommes intimidés des menaces de nos adversaires; voilà les issues que nous espé-

rons de la guerre qu'ils nous feront. Partant, nous vous supplions très-humblement de répugner à leur audace, de leur remontrer leur vanité et leurs folies, de leur commander de laisser régner Jésus-Christ doucement et paisiblement en vostre royaume, de peur qu'il ne se courrouce, que sa colère ne s'embrase. Qu'ils n'espèrent plus de patience de nous. Si vous ne les retenez, si vous ne nous faictes justice d'eux, nous aurons recours à Dieu qui nous la fera immédiatement *. »

Les termes respectueux et un peu déclamatoires de la requête des calvinistes cachaient à peine la ferme résolution de prendre les armes, de se chercher un chef au cas où Henri de Navarre, ce vieux fils des batailles cavinistes, ne protégerait plus les intérêts de la réforme. Ces menaces de révolte effrayaient le Béarnais, invariablement décidé alors à la conversion au catholicisme. Que voulait-on ? la tolérance; on l'aurait la plus large, la plus absolue. Craignait-on les catholiques? mais sous la tente du roi on avait vécu avec eux, on avait fraternisé sous la cornette blanche. Ce fut afin de rassurer les esprits que les princes et officiers catholiques, unis au roi de Navarre, signèrent la charte suivante :

* Requête au roi par ceux de la religion, 1593. — Mss. de Colbert, vol. xxxi, rég. en parchem.

« Nous, princes et officiers de la couronne et autres seigneurs du conseil du roy, voulant oster à ceux de la religion dicte resformée toute occasion de doubter qu'au traicté qui se faict à présent à Suresnes, soit accordé chose au presjudice de ladicte religion resformée et de ce qui leur avoit esté accordé par les édicts des desfuncts roys, attendant la résolution qui pourroit estre prise pour le restablissement et entretenement du repos de ce royaume, avec l'advis des princes, seigneurs et autres notables personnages tant de l'une que de l'autre religion que Sa Majesté a advisé assembler en ceste ville de Mantes le 20e juillet; promettons tous par la permission de Sadicte Majesté, qu'en attendant ladicte résolution, il ne sera rien faict et passé en ladicte assemblée par les deputés de nostre part, au presjudice de la bonne union et amitié qui est entre lesdicts catholiques qui recognoissent Sa Majesté et ceux de ladicte religion. Promettons aussi advertir les deputés estant à Suresnes de nos présentes résolutions et promesses par nous faictes comme jugées nécessaires pour esviter toute altercation entre les bons subjects de Sa Majesté. — François d'Orléans, Charles de Montmorency, Roger de Bellegarde, François Chabot, de Biron, Gaspard de Schomberg et Jean de Levis *. » C'était là une simple déclaration de con-

* Fontanieu, portefeuilles, ann. 1593.

fraternité d'armes, une promesse de tolérance religieuse. Était-ce assez pour rassurer les ardens huguenots, quand ils voyaient surtout le roi si disposé à adopter la religion catholique ? Que deviendraient-ils avec un prince sur lequel ils ne pouvaient compter et qui s'agenouillait devant le pape ?

En face de ces plaintes, Henri IV, toujours entouré par le parti parlementaire et la bourgeoisie, pénétré de la nécessité de l'abjuration afin d'opérer la soumission de la ligue, écrivait à toutes les cours du royaume : « Monsieur le président; ne voulant laisser aucun scrupule à mes bons subjects catholiques sur ce que j'ay de longtemps et plusieurs fois protesté en ce qui touche la religion, que j'estois et suis net de toute opiniastreté et prest à recevoir instructions sur les différends qui sont cause de schisme en l'Église; et afin que pour le regard de ceux qui maintiennent ce royaume en troubles, il soit tout clair que autre chose les y pousse que le zèle duquel ils se servent à la ruine qu'ils ont jurée de ceste couronne; j'ay voulu prendre le temps et loisir à présent, nonobstant que autres affaires pressées me pourroient encore dispenser de vacquer à ladicte instruction, ayant, pour ce faire, advisé d'appeler un nombre de prelats et docteurs catholiques près de moy en ceste ville au 15e jour de juillet prochain, très-disposé à recevoir et

suivre ce que par bons renseignemens l'on me fera cognoistre appartenir à la vraye piété et religion ; de quoy je vous ay bien voulu advertir, et par un mesme moyen vous dire que voulant aussi profiter de ce jour pour regarder et pourvoir aux autres affaires de ce royaume, j'ay aussi résolu d'assembler à ceste fin le plus grand nombre que faire se pourra de princes, seigneurs et autres notables personnages, afin d'apporter et contribuer chascun à ce que sa capacité et devoir commun au bien public luy suggéreront, et d'autant que j'entends que vous soyez de ce nombre, je vous prie ne faillir de vous rendre en ceste dicte ville pour mettre la main à un si bon œuvre et si nécessaire *. »

Et le même jour il écrivait également de Mantes à M. l'évêque de Chartres : « Le regret que je porte des misères où ce royaume est constitué par l'ambition d'aucuns qui, sous le faux prétexte de la religion duquel ils se couvrent, ont enveloppé et tiennent lié avec eux en ceste guerre le peuple ignorant leurs mauvaises intentions ; et le desir que j'ay de recognoistre envers mes bons subjects catholiques la fidélité et affection qu'ils m'ont tesmoignées, et continuent encore chascun jour à mon service par tous les moyens qui peuvent despendre de moy ; m'ont faict résoudre, pour

* Mss. de Baluze, vol. in-fol., cot. 9675 E.

ne leur donner aucun scrupule, s'il est possible, à cause de la diversité de ma religion en l'obéissance qu'ils me rendent, de recevoir au plustost instructions sur le différend dont procède le schisme qui est en l'Eglise, comme j'ay tousjours faict cognoistre et declaré que je ne la refuserois; et n'eusse tant tardé, sans les empeschemens notoires qui m'y ont esté continuellement donnés. J'ay advisé d'appeler un nombre de prelats et docteurs catholiques; vous estes l'un de ceux desquels j'ay ceste bonne opinion. A ceste cause, je vous prie de vous rendre en ceste ville près de moy dans le 15e jour de juillet où je mande aussi à aucuns autres de vostre profession se trouver en mesme temps, pour tous ensemble rendre à l'effect les offices despendant de vostre devoir et vocation. Vous assurant que vous me trouverez disposé et docile à tout ce que doibt un roy très-chrestien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le service de Dieu et la manutention de sa vraye Eglise *. »

* Mss. de Colbert, cot. n° 11. — Henri IV au duc de Nevers (de sa main), 14 juillet 1593, de Saint-Denis. « Mon cousin; pour ce que le temps approche auquel j'ay assigné mon instruction, à laquelle je suis plus résolu que jamais, je vous prie, suivant ce que je vous ay escrit, vous haster de me venir trouver et amener avec vous tous ceux de vos quartiers auxquels j'ay mandé mon intention, afin qu'ils ayent à se rendre en l'assemblée que je fais faire

Cette instruction religieuse, sollicitée par Henri IV, eut lieu tout à la fois à Chartres et à Mantes, tandis qu'une suspension d'armes mettait un terme aux opérations belliqueuses. La cérémonie de l'abjuration s'annonça en toutes ses pompes à Saint-Denis : « Le dimanche, entre huict et neuf heures du matin, lorsque le roy sortit pour aller en la vieille abbaye, les princes, officiers de la couronne et autres gens de la noblesse formoient un nombre de mille et plus, marchant tous devant luy *; les Suisses de la garde avec le tambour battant, à la teste desquels, suivant l'institution ancienne, marchoit le prevost de l'hostel, assisté d'un lieutenant de robe courte et de plus de cinquante archers revestus de leurs hocquetons. Les rues par lesquelles Sa Majesté devoit passer furent toutes tendues et tapissées et le chemin tout couvert d'herbes et de fleurs. Sa Majesté estoit vestue d'un habit de satin blanc, chausses et

en ce lieu, où il y a desjà un bon nombre de prélats. Hastez-vous donc, je vous en prie, afin de n'avoir le regret que vous auriez si vous n'y aviez assisté. » Mss. Béthune, vol. cot. 9114, fol. 12.

* « Environ six heures du soir dudict jour 22e juillet, jour de la Magdelaine, le roy arriva à Sainct-Denis avec grande resjouissance de tous les assistans et grands cris de *vive le roy ;* même s'y trouvèrent plusieurs habitans de Paris faisant et criant comme les autres. » — *Journal manuscrit d'un parlementaire.*

pourpoint avec le long bas de soie blanche et souliers blancs, revestue d'un manteau noir et chapeau de mesme couleur. Arrivé qu'il fut au grand portail de ladicte église, estoit assis en une chaise le sieur archevesque de Bourges, revestu de son habit d'archevesque, et demanda au roy : « Qui estes ? lequel respondit : « Je suis le roy. — Que demandez-vous ? — Je demande à estre reçu en l'Église catholique et romaine. » Le sieur de Bourges ajouta : « Le voulez-vous ? — Oui, je le veux et le desire. » Lors ledict sieur de Bourges luy présenta un livre, et à l'instant Sa Majesté se mit à genoux, et, teste nue avec beaucoup de tesmoignage d'un cœur contrit, fit sa profession. La desvotion fut remarquée très-grande en Sa Majesté, laquelle pendant la consécration et élévation de l'Eucharistie eut perpétuellement les mains jointes, les yeux adorant l'Eucharistie, ayant frappé sa poitrine trois fois tant à l'élévation de l'Eucharistie que du calice. La messe finie, fit faire Sa Majesté largesses au peuple de quatre cents escus en grands blancs, et, après avoir esté reconduite par les mesmes gardes qui l'avoient menée, fit faire l'aumosne de trois mille pains et trois mille sols par la ville *. »

Henri de Navarre désirait imprimer de la grande solennité à cette réconciliation avec l'É-

* Fontanieu, portefeuilles, nos 416-417.

glise catholique ; il était hérétique, relaps. S'il n'y avait autour de lui de hauts prélats, des gentilshommes catholiques, des bourgeois dévoués, la ligue ne nierait-elle pas sa conversion ? Il fallait parler aux esprits et créer à la royauté nouvelle un parti du clergé ; opposer la foi orthodoxe à la foi orthodoxe, diviser ainsi complétement l'opposition religieuse et politique de la sainte-union. Voilà ce qui explique les grandes discussions de doctrines, les longues conférences de Mantes et de Saint-Denis sur la conversion. Il était à craindre que si toutes les formalités légales n'étaient remplies, les membres ardens de la sainte-union n'attaquassent la régularité de la belle et grande cérémonie. Il faut se reporter à l'époque de la toute-puissance catholique : quand la société était pleine de croyances, un acte de foi était comme le symbole politique de la royauté, comme la constitution qui la rattachait aux formes sociales. Pour donner un incontestable caractère à l'abjuration royale, Henri écrivit de sa main à plusieurs des curés de Paris les plus modérés, afin qu'ils répandissent cette bonne nouvelle dans leurs paroisses et vinssent l'instruire des véritables dogmes *.

* « M. Benoist ; dès l'heure que j'ai eu la volonté de penser à ma conversion, j'ay jeté l'œil sur vous pour estre l'un de ceux duquel j'auray l'assistance fort agréable en

Le clergé de Saint-Denis, l'archevêque de Bourges, cette portion de la hiérarchie ecclésiastique qui s'était attachée à la fortune de Henri IV, consigna dans une longue charte toutes les moindres démarches du roi pour son abjuration. On constata comment la conversion s'était faite, les miracles que la foi avait opérés dans le cœur du Béarnais, toutes choses qu'on voulait justifier à la cour de Rome. « L'an mil cinq cent quatre-vingt-treize, le jeudi vingt-deuxième jour du mois de juillet, suivant la convocation des prelats et docteurs catholiques indiquée par le roy en la ville de Mantes, continuée en celle de Sainct-Denis pour, par leurs bons enseignemens, estre esclairci des difficultés qui le tenoient séparé de l'Église catholique, apostolique et romaine; sont comparus en l'abbaye de ladicte ville, en l'hostel de Monseigneur illustrissime prince et révèrendissime cardinal de Bourbon, archevesque de

ceste occasion. Advisez donc au moyen de me venir trouver et me donner à Dieu, afin que j'y apporte ce qui despendra de mon auctorité. Cependant que j'aye part en vos prières, et vous assurez de ma bonne volonté en vostre endroict. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, M. Benoist, en sa saincte et digne garde. » Escrit à Mantes, le 5e jour de juin 1593, Henry; et plus bas, Potier. — Mss. du *Journal parlementaire de* 1593, déjà cité. — Les curés qui reçurent de semblables lettres furent ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Médéric.

Rouen et primat de Normandie : très-révérend père en Dieu Monseigneur Regnaut, patriarche, archevesque de Bourges, primat d'Aquitaine, grand aumosnier de France; Philippe Dubosc, évesque de Nantes ; Louis, évesque de Sécz ; Descombleaux, évesque de Maillejais; Nicolas de Thou, évesque de Chartres ; Claude, évesque du Mans; René de Daillon, nommé à l'éveschè de Bayeux ; Jacques David Du Perron, nommé à l'éveschè d'Evreux ; Louis Seguier, doyen de l'église cathédrale de Paris ; Jean de la Volucir, abbé de la couronne ; Vincent Got, archidiacre et chanoine d'Avranches; Emard de Chavignac, curé de Sainct-Sulpice-lès-Paris, docteur en théologie ; frère Nicolas Esselin, et Jean Gobelin, religieux de l'Abbaye de Sainct-Denis, docteurs en théologie ; frère Olivier Béranger, religieux de l'ordre de Sainct-Dominique; Antoine Chauveau, curé de l'église de Sainct-Gervais, et Claude Morenne, curé de Sainct-Médéric * ; maistre Claude Gouyne, docteur en droit canon, doyen et chanoine en l'église cathédrale de Beauvais;

* « Le vendredy 11e dudict mois de juillet, ouï le bruict par la ville de Paris, que M. Benoist, docteur en théologie et curé de Sainct-Eustache, et M. Morenne, curé de Sainct-Médéric, invités pour l'instruction du roy, étoient allés à Sainct-Denis ; ce qui se trouva vray. » (*Journal manuscrit d'un parlementaire.*)

tous lesquels, après avoir conféré de l'occasion pour laquelle ils estoient mandés, advisèrent qu'ils ne pouvoient pour lors prendre résolution, et qu'il estoit nécessaire de parler premièrement à Sa Majesté, et entendre plus particulièrement ce qu'elle désiroit d'eux et de la façon qu'il luy plairoit tenir pour son instruction. Le soir, estant Sa Majesté arrivée, ils se présentèrent en sa chambre, auxquels elle fit entendre vouloir, premièrement que parler à toute la compagnie, commencer à conférer avec trois ou quatre d'entre eux; et commanda que l'archevesque de Bourges, les évesques de Nantes et du Mans, et Du Perron nommé à Évreux, se trouvassent le lendemain sur les dix heures à son lever. Le lendemain vingt-troisième, sur les trois heures après midi, tous les prelats s'assemblèrent, et Monseigneur l'archevesque de Bourges fit rapport de ce qui s'estoit passé le matin au cabinet du roy entre Sa Majesté, luy et les autres évesques; et estant entrée sur les sept ou huict heures, après avoir faict sortir toutes autres personnes, leur avoit dict que dès son avènement à la couronne, à la prière de ses bons et loyaux subjects de tous ordres, il avoit résolu et promis recevoir instruction pour se réunir à l'Église catholique, apostolique et romaine, et ne l'ayant pu faire sitost, pour les continuelles guerres et traverses que luy ont données ses ennemis; touché de compassion de la misère et calamité de son

peuple, cognoissant aussi que plusieurs excellens personnages en doctrine et piété contredisoient aux opinions qui le tenoient séparé de l'Église, esclairé et inspiré de l'esprit de Dieu, il avoit désiré avec sureté de sa conscience pouvoir contenter sesdicts subjects. Pour cet effect, seroit entré en discours par diverses fois avec plusieurs hommes doctes catholiques, lesquels luy avoient assuré que l'Église catholique, apostolique et romaine estoit la vraie Église, à laquelle appartenoit l'interprétation des Sainctes Escritures; et se seroit résolu se réunir en ladicte Église et recevoir instruction. A ceste fin, auroit convoqué une assemblée de prélats et personnes ecclésiastiques, pendant le temps de laquelle convocation, certains personnages catholiques et doctes l'avoient instruit touchant quelques-uns des points, nommément du sacrement de l'Eucharistie, duquel il estoit presque entièrement instruit; mais qu'il desiroit en estre plus à plein enseigné, comme aussi des autres points dont il n'estoit assez esclairci. Sur quoi estant entrés en conférences, ils auroient demeuré cinq heures, et sans intermission parlé et rendu raison à Sa Majesté des principaux points controverses; et Sa Majesté auroit faict démonstration d'estre contente et satisfaite, et leur auroit desclaré qu'elle se trouvoit amplement instruite et assurée en sa conscience, et partant ne vouloit plus différer et desiroit d'estre

reçue dès dimanche en l'Église, aller à la messe et d'avoir l'absolution nécessaire. Et pour ce, leur ordonna de dresser la profession de foy telle qu'ils estimeroient qu'il la faudroit faire et luy apporter dès le soir. Sur ce rapport, fut advisé entre lesdicts sieurs, deslibérer et résoudre entre eux touchant l'absolution de Sa Majesté; si sans attendre mandement du Sainct-Siége, elle se pouvoit donner, de quelle façon on y procéderoit, ou bien si l'on renverroit le tout à Sa Saincteté. Et comme lesdicts sieurs deslibéroient, Sa Majesté envoya demander si ladicte profession de foy estoit faicte et dressée, laquelle ayant esté lue en pleine compagnie, fut approuvée et portée par lesdicts archevesques de Bourges et trois autres nommés à Sa Majesté; lesquels de retour rapportèrent que Sa Majesté l'avoit luc tout du long. Et l'assemblée continuant la deslibération, après plusieurs raisons desbattues de costé et d'austre; enfin pour plusieurs grandes considérations, mesmement pour la nécessité du temps, le péril de mort auquel est Sa Majesté à cause de la guerre, et qu'elle ne peut aller ni envoyer commodément à Rome; enfin pour ne laisser une si belle occasion de la réunion d'un si grand prince à l'Église, fut arresté que l'absolution de l'excommunication luy seroit donnée par Monseigneur l'archevesque de Bourges, selon la forme contenue au pontifical, à la charge que Sa Majesté,

enverra vers Nostre Sainct-Père le pape, sitost que commodément faire se pourra, pour le recognoistre et promettre obéir aux mandemens justes et raisonnables de l'Église. Et le vingt-quatrième dudict mois, s'estant lesdicts prélats et autres ecclésiastiques assemblés en la chambre dudict cardinal et de là allés tous ensemble trouver Sa Majesté, auroient esté introduits dans son cabinet, et là leur avoit declaré que parce qu'il n'avoit voulu conférer qu'avec trois ou quatre d'entre eux, n'estoit qu'elle ne les estimast tous très-dignes, mais parce que en plus grande compagnie il eust esté mal aisé d'esviter quelque confusion ; et fit de nouveau ladicte desclaration qu'il avoit faicte le jour précédent, adjoutant qu'il avoit esté instruit et satisfaict des principaux doubtes auxquels il estoit ; partant vouloit vivre et mourir en l'union de l'Église catholique, apostolique et romaine, assubjectir sa foy et créance en la doctrine qui est enseignée en icelle, et qu'on ne devoit trouver estrange si jusqu'ici il en avoit faict difficulté, ayant pris nourriture et instructions du contraire, de laquelle il ne s'estoit voulu légèrement despartir, le salut de son âme luy estant plus cher que toute autre chose, et s'il n'eust pensé estre de son salut de faire ce qu'il faict, il ne le feroit pour quatre royaumes. Il desiroit se présenter demain en l'Église pour y estre reçu. Ce qu'entendu par lesdicts prélats et eccle-

siastiques, ils en auroient rendu grâces à Dieu, loué et gratifié Sa Majesté de ceste bonne volonté. Et le dimanche vingt-cinq dudict mois, sur les neuf heures du matin, sont comparus en ladicte église tous les prélats, ecclésiastiques et abbés susnommés, et outre, M. Henry de Magnon, évesque de Digne; Charles Miron, évesque d'Angers; Jean Touchard, abbé de Bellozane, et maistre René Benoist, docteur en théologie, curé de Sainct-Eustache, à Paris; tous lesquels comparans, comme aussi les religieux, sous-prieurs du couvent de ladicte abbaye, se seroient acheminés en ordre et avec la croix aux portes de ladicte église, où estant mesdicts sieurs prélats revestus d'habits pontificaux, se seroit rendu et présenté aux portes d'icelle église, très-haut et très-puissant prince Henry, roy de France et de Navarre, accompagné de plusieurs grands princes, seigneurs et officiers de la couronne et autres gentilshommes en grand nombre convoqués par Sa Majesté, ses gardes suisses et autres gardes du corps, tant écossais que français, marchant devant luy; et ayant Sa Majesté la teste nue et descouverte et mis les deux genoux en terre, auroit requis l'absolution de ladicte excommunication, et à cet effect abjuré toute erreur et hérésie contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, ensemble faict profession de la foy selon icelle Église, et baillé la promesse de son obéissance au Sainct-

Siége et à Nostre Sainct-Père, signée de sa main. Soudain les prières et oraisons accoustumées estant faictes, auroit esté absous de ladicte excommunication par ledict sieur archevesque de Bourges, remis et réintégré à la participation des sacremens d'icelle Église, et de là conduict au grand autel, Monseigneur le cardinal de Bourbon l'accompagnant et les prélats et autres allant devant. Et s'estant Sa Majesté mise à genoux devant ledict grand autel, après avoir faict sa prière, auroit de nouveau réitéré sa profession de foy, et s'estant levée auroit baisé l'autel, et à l'instant auroient esté rendues grâces à Dieu et le cantique *Te Deum* chanté, pendant lequel ledict seigneur roy s'est retiré en un oratoire préparé derrière le grand autel où il auroit esté reçu au sainct sacrement de pénitence. Après ladicte confession, s'est retourné au siége qui luy estoit préparé devant le grand autel, pour ouyr la grand'messe du Sainct-Esprit, qui auroit esté célébrée pontificalement par Monseigneur l'évesque de Nantes, pendant laquelle Sa Majesté s'est comporté fort dévostement et révéremment; laquelle finie, Sa Majesté se seroit retirée en la mesme compagnie en son palais et logis, et après le disner auroit assisté à la prédication faicte par l'archevesque de Bourges, et après la prédication, aux vespres dictes dans le chœur de ladicte abbaye *. »

* Mss. de Colbert, pièces originales, in-fol. M. R. D.,

Dans ce formulaire d'abjuration on avait cherché d'éluder la plupart des difficultés sérieuses. Il y avait excommunication par le pape, et un simple archevêque prononçait l'absolution! Henri de Navarre était hérétique, relaps, et il suffisait d'une contrition sans pénitence pontificale pour l'absoudre! C'était le renversement de toute la hiérarchie ecclésiastique. On prenait pour prétexte, le danger de mort, par suite des chances de batailles; mais ce danger n'existait-il pas depuis long-temps pour le Béarnais, sans qu'il manifestât le désir de se convertir? Le véritable motif, c'était donc une transaction politique, mobile purement terrestre pour gagner une couronne; et cela pouvait-il justifier la précipitation apportée à cet acte immense? car alors le principe religieux étant encore le principe social, adopter une formule de croyance c'était se soumettre à une charte, à une constitution politique.

Au reste, le texte de cette abjuration était une renonciation absolue à la foi calviniste, à ce drapeau qui avait armé une brave et noble gentilhommerie; Henri de Navarre reconnaissait et con-

tom. I. pag. 234. Ajoutez à tous ces détails les faits et les pièces rapportés dans la vie du cardinal Du Perron, un des grands négociateurs. — Paris, Debure, 1768, in-8°. Il y a une copie fautive du procès-verbal de la conversion dans les pièces de l'histoire de Toulouse par Lafaille.

fesçait tous et un chacun des articles contenus au Symbole de la Foi, duquel use de la sainte Église romaine : « Je recognois la saincte Église catholique, apostolique et romaine, mère et supérieure de toutes les Églises; promets et jure la vraye obédience, ainsi que l'ont rendue les roys de France nos prédécesseurs au Sainct-Père de Rome, successeur de sainct Pierre, chef des apostres et vicaire de Jésus-Christ. J'approuve sans aucun doute et fais profession de tout ce qui a été décis et terminé, et déclaré par les saincts canons et conciles généraux, et rejette, réprouve et anathématise tout ce qui leur est contraire et toutes hérésies condamnées, rejetées, et anathématisées par l'Église. En ceste foy catholique, hors laquelle il n'y a point de salut et nul ne se peut sauver, et dont je fais présentement profession, je promets, moyennant la grâce de Dieu, persister entièrement et inviolablement jusqu'au dernier soupir de ma vie *. » Dans les idées du temps, c'était ici abdiquer les lois d'un parti pour passer à un autre.

A peine cette conversion était-elle accomplie, qu'Henri IV se hâta d'en tirer les fruits : pour-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 43, v°. — Profession de foi faite par Henri IV lors de son absolution. — Ce n'est qu'une longue paraphrase du symbole des apôtres. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 39 v°.

quoi avait-il reconnu et salué la foi romaine? dans quel but abaissait-il sa tête devant la vieille société? Pour consolider son ascendant, pour grouper autour de lui les villes de la ligue, pour jeter la confusion et le désordre parmi les puissances qui résistaient à sa couronne; il écrivit donc à toutes les cités, afin de leur annoncer cette grande nouvelle: quel obstacle pouvait s'opposer encore à son autorité royale? Henri était roi de naissance et catholique. « Nos amés et féaux, disait-il, suivant la promesse que nous fismes à nostre advènement à ceste couronne, et la convocation par nous faicte des prélats et docteurs de nostre royaume, pour entendre à nostre instruction par nous tant desirée et tant de fois interrompue par les artifices de nos ennemis; enfin nous avons, Dieu mercy, conféré avec lesdicts prélats des points sur lesquels nous desirions estre esclaircis, et après la grace qu'il a plu à Dieu nous faire, par l'inspiration de son Sainct-Esprit, que nous avons recherché de tous nos vœux et de tout nostre cœur pour nostre salut; et satisfaict par les preuves que lesdicts prélats et docteurs nous ont rendues, par les escrits des apostres, des saincts-pères et docteurs reçus en l'Église; recognoissant l'Église catholique, apostolique et romaine estre la vraye Église de Dieu, pleine de vérité, et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et sommes résolus d'y vivre et mourir,

dont nous vous avons bien voulu advertir, pour vous resjouir d'une si agréable nouvelle, et confondre par nos actions les bruits que nos ennemis ont faict courir jusqu'à ceste heure, que la promesse que nous avions cy-devant faicte estoit seulement pour abuser nos bons subjects et les entretenir d'une vaine espérance, sans aucune volonté de la mettre à exécution. De quoy desirons qu'il soict rendu grace à Dieu par processions et prières publiques *. HENRI. »

En même temps le roi écrivait au pape son acte de soumission et d'obédience. De Rome devait venir sa force, car toute la puissance de la ligue résultait de son union avec le pontife : « Très-Sainct-Père; je me suis volontiers soumis le dimanche 25e juillet; j'ay ouy la messe et joinct mes prières à celles des autres bons catholiques, comme incorporé en ladicte Église, avec ferme intention de persévérer toute ma vie et de rendre l'obéissance et le respect dus à Vostre Saincteté et au saint-siége, ainsi qu'ont faict les roys très-chrestiens mes prédécesseurs. Et m'assurant, très-Sainct-Père, que Vostre Saincteté ressentira la joie de ceste action qui convient au lieu où il a plu à Dieu de la constituer, j'ay bien voulu (attendant que sur ce je lui rende plus ample de-

* Mss. de Béthune, n° 9114, fol. 91. 25 juillet 1593. — *Voyez* aussi « Lettres closes du roy, envoyées à ses cours de Parlement touchant sa conversion. » Paris, P. L'Huillier.

voir, comme dans peu de jours je desputeray à cet effect vers elle une ambassade solennelle et de personnages de bonne et grande qualité) lui donner, par ce peu de lignes, ce premier tesmoignage de ma desvotion filiale envers elle. La suppliant très-affectueusement l'avoir agréable et recevoir d'aussi bonne part comme elle procède, d'un cœur très-sincère et plein d'affection*.»

Il avait bien raison le roi d'envoyer une ambassade à Rome. Henri IV voulait obtenir la pacification du royaume par sa conversion, et il venait d'apprendre la publication qu'avait faite le cardinal légat contre la validité des actes de Saint-Denis. Le cardinal de Plaisance, en effet, avait aperçu la portée politique de l'abjuration royale; s'il n'en atténuait l'effet moral, c'en était fait de la ligue. Henri de Navarre était catholique; que pouvait-on désormais lui opposer? Alors, avec cette autorité populaire que possédait l'image vivante de la grande figure papale, le légat éleva la voix dans un monitoire solennel**, et le placard suivant fut affiché dans toutes les villes de l'union :

* Mss. de Mesmes, in fol., tom. XII, n° 8931, 17.

** On se justifiait dans le clergé de Paris d'avoir assisté à l'abjuration comme d'un crime. *Voy.* Epistre envoyée par M. le curé de Saint-Médéric aux catholiques de Paris. 1593. in-8° (rare). — Claude Morenne, curé de Saint-Médéric, à Jacques Jullian Leu et Saint-Gilles. — Paris, in-8° (très-rare).

« Philippe, par la grâce de Dieu, prestre, cardinal de Plaisance, du titre de Sainct-Onuphre, légat latéral de nostre Sainct-Père le pape Clément VIII, et du sainct-siége apostolique au royaume de France; à tous les catholiques du mesme royaume, salut en Nostre Seigneur. Nous avons entendu que Henry de Bourbon, soy-disant roy de France et de Navarre, a faict assembler quelques prélats et autres personnes ecclésiastiques de son party en la ville de Sainct-Denis, où il a encore invité quelques-uns du party catholique; et ce, principalement sous le semblant et prétexte vouloir estre par eux absous de l'excommunication dont il a esté nommément lié par le sainct-siége apostolique. Et d'autant que ceux-là notamment qui ont le jugement plus imbécille pourroient, par ce moyen, estre induicts à quelque erreur, nous avons pensé estre du devoir de nostre charge d'admonester tous et chascun les catholiques, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance, que, puisque le pape, d'heureuse mémoire, Sixte V, a nommément declaré ledict Henry de Bourbon hérétique, relaps et impénitent, chef, fauteur et défenseur manifeste des hérétiques, et comme tel avoit damnablement encouru les sentences, censures et peines ordonnées par les sacrés canons et constitutions apostoliques; il appartient à nostre sainct-père, privativement à tous autres, de cognoistre et ju-

ger de ceste affaire. Et, par conséquent, tout ce que par lesdicts prelats ou autres personnes ecclésiastiques de quelque condition, dignité, estat et prééminence qu'ils puissent estre, sera sur ce faict attenté ou négocié, sera du tout nul et de nul effect et valeur; et que le mesme Henry de Bourbon, en vertu de l'absolution qui par aventure luy sera donnée de faict par ceux qui n'ont aucun pouvoir de ce faire, ne pourra ny devra en aucune manière estre resputé absous, ni ceux qui, par après, le favoriseront en quelque façon que ce soit, moins subjects qu'auparavant aux peines et censures establies contre les fauteurs d'hérétiques. Exhortons le plus qu'il nous est possible tous vrais catholiques qui jusqu'à présent sont demeurés fermes en la desfense et manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, de ne se laisser décevoir en chose principalement de si grande importance, et qui regarde non-seulement l'intérest de ce royaume de France, mais aussi de toute la chrestienté. Et quant à ceux qui jusqu'ici ont suivi et favorisé ledict Henry de Bourbon, nous les admonestons par l'intime miséricorde de Dieu, de ne vouloir accumuler erreur sur erreur, et de ne se rendre plus désormais auteurs de nouveaux schismes, desquels ils devroient plustost s'estre retirés, cessant de favoriser l'hérétique. Finalement, pour le regard des ecclésiastiques du party des catho-

liques que nous avons entendu avoir esté invités par ledict Henry de Bourbon, encore que nous estimions qu'aucun d'eux ne se transportera en ceste ville-là qui est de l'obéissance de l'hérétique; toutefois nous avons pensé estre de nostre devoir les advertir de ce que dessus, et leur desfendons expressément, selon l'auctorité qu'il a plu au sainct-siége nous despartir, qu'aucun d'eux n'ait à se transporter en tel conventicule; que si aucuns osent contrevenir à ceste desfense en assistant à iceluy ou à ce qui s'y fera, nous leur faisons sçavoir qu'ils s'exposeront, ce faisant, au danger d'encourir sentence d'excommunication, avec privation des bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'ils pourroient obtenir *. »

Indépendamment de cette publication émanée de l'autorité puissante du légat, toutes les chaires de Paris retentirent de violentes déclamations contre l'abjuration de Henri de Navarre. Il y eut neuf sermons prononcés à Saint-Merry par maître Jean Boucher sur « la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn; » et maître Jean Boucher avait pris pour texte l'Évangile du jour : *Attendite à falsis prophetis*, « Séparez-vous des faux prophètes. » Et chers frères, cette conversion n'était-elle pas en tout nulle? L'excommunica-

* Mss. de Mesmes, in-fol. vol. cot. 8777[5].

tion n'a-t-elle pas atteint ce chien pourri de Béarnais ? Et quel pouvoir avoit M. l'archevêque de Bourges pour absoudre un relaps ? Voilà le faux prophète dont il faut s'éloigner. A quoi peut-on comparer la race des hypocrites? cherchez-le: elle ne se trouvera que dans ce qui est immonde et abominable ! Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! vous n'estes que bastons de ronce qui croissez dans la boue, qui n'avez aucune racine ! Oh ! les meschans, les pervers hypocrites, animaux tachetés et mouchetés de diverses bigarrures ; autruches grossières et pesantes ; cygnes blancs par dehors, mais dont la chair est noire et dure ; vous estes des paons au beau plumage, mais avez pieds de larrons, teste de serpens et voix de diable. Vous estes les aspics qui se coulent et tuent sans faire douleur ; vous estes singes qui contrefaictes l'homme pour tout perdre et gaster, comme ce singe d'Antioche qui, dansant sur le théastre habillé en belle demoiselle, perdit toute sa contenance pour ramasser les noix qu'on lui jetoit ! Et combien ne sont pas damnés, archidamnés les antechrist hypocrites qui se sont tapis dessous l'abri d'une feincte dévotion ou abjuration, et ainsi ont servi d'instrument au diable ! Voyez Hérode, qui vouloit surprendre et faire mourir Jésus-Christ sous le prétexte de le venir adorer ; et Julien l'Apostat, qui contrefit le chrestien, voire se fit moine et raser la teste, jusqu'à ce

que, parvenu à l'empire, une fois bien assuré et en force, il osta les droits, honneurs et immunités des gens d'église et confisqua leurs revenus : il y a plus de mille peintures de pareils hypocrites et favoris du diable : Hennerick, roy des Vandales, fit démonstration de catholique pour pacifier son royaume; une fois paisible, usa de toute cruauté, jusqu'à fermer les églises et bannir les évesques. Combien ne sont pas coupables ceux qui favorisent pareilles transformations, qui heurtent leurs testes contre la dureté du rocher, à ceux qui sont les auteurs d'un schisme. Peut-on les appeler évesques ? Sainct Cyprien ne dit-il pas, dans son épistre LIIe, que celui qui ne garde l'unité d'esprit et la conjonction de paix et se sépare de la société des prestres, celui-là ne peut estre ny avoir la puissance et l'honneur des évesques ? Ils commettent deux fautes énormes, impardonnables : l'une de se séparer de l'union de l'Église, l'autre de désobéir aux supérieurs; car l'Église de Rome est seule souveraine; c'est là qu'est établi le siége de Dieu sur les nations et les royaumes, comme il est dict dans Jérémie; seule elle a l'auctorité pour juger de la conversion vraie ou fausse, et ne faict rien à ce propos, qu'on soit évesque, archevesque, primat ou patriarche *! » Ces saintes

* Mss. Dupuy, vol. 559. — « Sermons de Jean Boucher, docteur en théologie, docteur de Sainct-Benoist. Paris,

paroles de maître Jean Boucher retentissaient parmi le peuple. Jamais puissance plus grande que cette prédication de paroisse où se pressait la multitude ardente confondue au pied des autels, agenouillée devant la croix bénite ou le saint de la confrérie.

Néanmoins l'effet de la conversion était produit. Il n'y avait plus d'obstacle sérieux dans le sein du parti catholique contre Henri IV. L'abjuration faisait arriver le roi dans le système social; et dès-lors toutes les opinions ardentes qui s'agitaient en dehors n'étaient plus qu'une difficulté à vaincre par le temps et l'habileté. Si, sous ce rapport, la position de Henri de Navarre était singulièrement améliorée, elle l'engageait dans un nouveau mouvement politique qui brisait ses vieilles alliances, qui compromettait ses anciens intérêts, à l'extérieur surtout; car ses traités étaient tous particulièrement fondés sur une communauté de principes religieux. Qu'allaient devenir ses alliances avec les Suisses, l'Allemagne, le Danemarck, la Suède et l'Angleterre qui l'avait si puissamment secondé? Il suffit de suivre l'ambassade de Bongars en Allemagne pour comprendre toute l'importance des rapports de Henri de

Chandret, 1594. — Douay, jouxte la copie de Paris, 1594, in-8°. — On trouve aussi cinq sermons du P. Ponthoise, théologal de Poitiers, l'an 1593. Paris, 1594 in-8° (rare).

Navarre avec les princes réformés, le palatin du Rhin, le grand-duc de Bade, l'électeur de Saxe, les républiques municipales de Strasbourg, Cologne, Hambourg, Lubeck; et ces rapports, allait-on les briser tout d'un coup * ?

Quelques jours après son abjuration, Henri IV envoya auprès d'Élisabeth, sa vieille alliée, le sieur de Morlans, chargé de lui faire part de sa situation. « Il devoit représenter l'estat misérable du royaume lorsque Sa Majesté estoit parvenue à la couronne; les forces que l'Espagnol avoit en France et les intrigues qu'il conduisoit pour l'eslection d'un roi à sa desvotion et de sa propre famille. Il avoit fallu chercher des remèdes à un danger aussi imminent. C'est alors que furent proposées des ouvertures avec les princes et seigneurs catholiques. On jugea à propos d'y adhérer, car aux extresmes maladies les remèdes ne doivent estre rejettés. Brief, Sa Majesté s'estoit vue obligée de faire sa conversion. Elle supplioit ladicte dame royne d'Angleterre de prendre en bonne part ce qui a esté tenu jusqu'à présent; et croire que Sa Majesté ne fera jamais rien où elle n'ait tout le regard qui se peut à la sureté, repos et contentement de ceux de la religion à qui elle doit sa con-

* Toutes les pièces des ambassades de Bongars en Allemagne sont recueillies dans deux volumes manuscrits. Biblioth. royale, fond nouveau, in-fol

servation comme elle en a reçu fidèle service. Et pour ce que Sa Majesté a entendu qu'on a voulu donner quelque ombrage à ladicte dame que Sa Majesté s'accommodoit par ses traités non-seulement avec ses subjects, mais avec le roy d'Espagne à son préjudice, ledict sieur de Morlans lui dira et assurera qu'il n'a encore ouvert aucun propos de traicté avec ledict roy, qui au contraire, par ses actions, faict bien voir que sa volonté en est aliénée. Si quelque chose en est mise en avant, Sa Majesté n'y entendra en aucune sorte, et respondra seulement qu'elle ne peut rien advancer sans la volonté de ladicte dame royne avec laquelle elle est particulièrement liée. La suppliant semblablement conserver Sa Majesté en ses bonnes graces, la favoriser tousjours de son amitié, et d'autant que les ennemys de Sa Majesté dressent plus grands efforts contre elle, luy vouloir estre d'autant plus favorable et continuer son bon service *. »

Quand Élisabeth eut connaissance des projets de Henri IV, le noble protecteur des huguenots, elle ne se tint plus de dépit et de colère. Les dépôts manuscrits conservent encore la lettre autographe qu'elle écrivit en réponse aux dépêches du roi : « Ah! quelles douleurs! et quels regrets

* Fait à Saint-Denis, juillet 1593. Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XIX, p. 127 v°.

et quels gémissemens j'ay sentis en mon ame par le son de telles nouvelles que Morlans m'a contées ! Mon Dieu ! est-il possible qu'aucun mondain respect dût effacer la terreur que la crainte divine menace ! Pouvons-nous, par raison même, attendre bonne sequelle d'actes si iniques ? — Celui qui vous a maintenu et conservé par sa merci, pouvez-vous imaginer qu'il vous permist aller seul au plus grand besoin ? Or, cela est dangereux de mal faire pour en espérer du bien : encore espérois-je que plus saine inspiration vous adviendra. Cependant je ne cesserai de vous mettre au premier rang de mes desvotions, pour que les mains d'Esaü ne gastent les bénédictions de Jacob. Et où vous me promettez toute amitié et fidélité, je confesse l'avoir chèrement méritée, et ne m'en repentiray, pourvu que ne changiez de père (autrement ne seray pour vous que sœur bastarde de par le père); car j'aimeray tousjours mieux le naturel que l'adopt; je desire que Dieu vous guide au droict chemin et meilleur sentier. Vostre très-assurée sœur, Sire, à la vieille mode; avec la nouvelle je n'ay que faire. ELISABETH *. » La reine exagérait l'expression religieuse de sa douleur, parce qu'elle sentait la portée de l'abjuration de Henri de Navarre, acte politique qui

* Bibl. du Roi, mss. de Colbert, in-fol. — M. R. D. vol. coté 16, fol. 329.

dénaturait les principes de l'alliance, et bouleversait l'équilibre des relations d'État à État en Europe. Plus tard Élisabeth se calma par l'assurance qu'elle reçut du Béarnais, qu'au fond de sa conscience la réforme avait encore tout son pouvoir. Indifférente d'ailleurs sur les croyances, Henri de Navarre se moquait et se gaussait de sa propre abjuration. « J'arrivai hier soir de bonheur, escrivoit-il à sa belle maitresse, et fus importuné de Dieu garde jusqu'à mon coucher. Nous croyons la trève, et qu'elle se doit conclure aujourd'hui; pour moi je suis à l'endroict des ligueurs, de l'ordre de Sainct-Thomas. Je commence ce matin à parler aux évesques, outre ceux que je vous mandois hier. Pour escorte je vous envoie soixante arquebusiers, qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain, retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera demain *que je ferai le saut périlleux*. A l'heure que je vous escris, j'ai cent importuns sur les espaules qui me feront haïr Sainct-Denis comme vous faictes Mantes. Bon jour, mon cœur; venez demain de bonne heure, car il me semble qu'il y a desjà un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maistresse *. »

*23e juillet 1593. — Henri IV à la marquise de Mous-

Ce fut donc moins l'inspiration de Dieu, la parole des évêques et des prêtres qui amenèrent l'abjuration de Henri que de sérieuses réflexions sur sa position politique. Quand l'assemblée catholique de Surène eut dénombré ses forces, il fallut vite aller à elle. Le Béarnais craignait une défection des seigneurs qui s'étaient unis à lui depuis la mort de Henri III; il s'était maintenu par eux; il les avait ménagés; il devait leur donner aujourd'hui le pouvoir, car ils étaient la force; les huguenots ne devenaient plus que des auxiliaires. Dès-lors Henri de Navarre se résolut à sa conversion; il ne s'agissait que de choisir un moment opportun pour ne pas trop profondément blesser les huguenots; et surtout il fallait les préparer à ce brusque changement dans la croyance de leur chef. Henri accomplit tout avec une grande habileté politique; sans briser ses alliances à l'extérieur, il fit une immense concession à la vieille société catholique. Il se posa roi de France avec les conditions de durée et de force.

seaux; *Mémoires de M. de L'Estoile,* mss. cot. P, n° 30. — *Supplément franç.* $^{1425}/^{5}$.

CHAPITRE XCV.

TROISIÈME ÉPOQUE DES ÉTATS. — SITUATION DE PARIS. — PRÉTENDANS A LA COURONNE DE FRANCE. — TRIOMPHE DE LA LOI SALIQUE.

Le peuple de Paris. — Résultat de la trève. — Actes de la municipalité. — Tergiversations des États. — Intrigues. — Action du parlement. — Proclamation de la loi salique. — Suspension des États. — Adoption du concile de Trente.

1593.

Au milieu de ces tendances diverses des États-Généraux, de ces délais interminables dont chaque intrigue était accompagnée, l'opinion catho-

lique et ligueuse de Paris s'appauvrissait. De braves chefs avaient été pendus à Montfaucon ; d'autres s'exilaient volontairement. La majorité des seize quarteniers était encore dévouée aux halles et aux confréries, aux immunités municipales; mais son action se trouvait complétement neutralisée par la grande influence bourgeoise et parlementaire. Les trèves qui venaient d'être conclues ou prolongées avaient atténué quelques-unes des préventions que les partis conservaient les uns envers les autres. Bien des gentilshommes du camp de Henri de Navarre venaient jusqu'aux portes de Paris, y entraient librement au moyen de passeports; et, à leur tour, les bourgeois allaient à Saint-Denis visiter les tentes de Henri, qui multipliait les témoignages d'amitié et de familiarité royales envers ces habitans de Paris, grande cité qu'il convoitait déjà comme sa bonne ville. Les visites devinrent si fréquentes qu'on fut à la fin obligé de les défendre à moins d'autorisation spéciale.

Le duc de Mayenne ne voulait pas se livrer pieds et poings liés au Béarnais. La capitale de la ligue n'en était pas réduite à se rendre sans conditions ; ne savait-on pas la finesse de Henri de Navarre, les alertes de guerre, toutes les ruses qu'il avait employées pour surprendre Paris durant le siége? Aussi les chefs ne négligeaient-ils aucun moyen de garde et de sûreté. On publia au son de trompe,

sur toutes les places et carrefours, un ordre sévère de police militaire : « Département et lieux où seront trouvés les princes et seigneurs aux alarmes et occasions qui se présenteront : Monseigneur le duc de Guise se tiendra et promènera dans la ville ayant M. Langlois, eschevin, avec luy, et donnera l'ordre par toute la ville pardelà l'eau. Monseigneur le duc d'Aumale prendra la charge du rempart depuis la porte Sainct-Antoine jusqu'à celle Sainct-Denis; M. le maréchal de Rosne le rempart depuis la porte Sainct-Denis jusqu'à la porte Neuve; M. le mareschal de Sainct-Paul se rendra au bastion de l'Arsenal, à la teste de la rivière jusqu'en Grève, avec M. Devaux, eschevin; M. de La Bourdaisière se tiendra dans l'Arsenal. — Deçà l'eau : M. de Mayenne se promènera par toute la ville, comme il verra nécessaire, ayant le sieur Pichonnat, eschevin, avec luy; M. le mareschal de La Chastre pourvoiera au Palais en la cité et aux deux Chastelets; M. de Chazeul se rendra en la Tournelle et prendra charge de la muraille jusqu'à la porte Sainct-Marceau; M. de Toire se rendra depuis la porte Sainct-Marceau jusques à celle de Sainct-Michel; le prevost des marchands se trouvera en l'Hostel-de-Ville; le gouverneur où il advisera estre nécessaire; M. le procureur de ville assistera M. le gouverneur, s'il est besoin. » juillet 1593 *.

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 422.

Après ces précautions toutes militaires, pour que la ville ne fût point surprise, on publia également un nouvel ordre pour la police de la cité. « Règlement que monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, a ordonné estre observé en ceste ville de Paris pendant la trève générale : Desfenses sont faictes à toutes personnes, de quelque parti et qualité qu'il soit, de tenir aucun propos scandaleux au désavantage de l'union des catholiques, ny user de paroles insolentes qui puissent esmouvoir à sédition, sur peine d'amende arbitraire et punition corporelle. Sont aussi faictes desfenses à toutes personnes du parti contraire d'entrer en ceste ville sans permission ou passeport, à peine d'estre retenu comme prisonnier de guerre. Ceux qui entreront en vertu de permission, seront tenus laisser leurs arquebuses et pistolets au capitaine de la porte, qui ne les rendra sinon au sortir ; et seront iceux forains tenus declarer leurs noms et le lieu où ils iront loger. Les hosteliers seront tenus porter chascun jour à l'eschevin du quartier, les noms, surnoms et qualités de leurs hostes, et pareillement les bourgeois qui retireront en leurs maisons leurs amis ou autres, feront le semblable, sur peine de forte amende. Avant d'entrer, on visitera les chariots, charrettes aux barrières, afin d'obvier aux surprises. Les capitaines qui entreront en garde le matin feront

faire la descouverte aux environs avant que d'abattre le pont-levis et ouvrir les grandes portes. Les bourgeois et habitans de la ville qui voudront sortir pour leurs affaires seront tenus en advertir leurs capitaines et prendre passeport des prevost des marchands et eschevins, lequel contiendra les lieux où ils voudront aller, et laisseront personnes pour aller aux gardes et satisfaire aux charges ordinaires comme les autres bourgeois *. »

Toutes ces précautions étaient prises, tandis que les États-Généraux continuaient avec une lenteur réfléchie leurs délibérations politiques. Dès l'origine de ces États, on a vu que la question qui avait préoccupé tous les esprits était celle de la succession à la couronne. C'était là le profit matériel de toutes les intrigues. La souveraineté de la France, ce vieux et noble trône, valait bien la peine que d'actives ambitions s'agitassent pour l'obtenir. Je répète que deux partis existaient bien distincts sur cette question de la succession à la couronne : 1° le parti français, mais ligueur, qui repoussait tout accommodement avec Henri de Navarre; celui-là se portait tout à la fois sur le duc de Mayenne et l'héritier de Guise; il aurait également adopté l'un ou l'autre de ces princes pour roi de la monarchie. Avec eux on ne sortait d'aucune loi fondamentale. Ils étaient Français,

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 426 vers.

mâles et catholiques ; 2° le parti de la sainte-union, tellement pénétré de l'alliance intime avec l'Espagne, qu'il eût tout sacrifié au protecteur du catholicisme, au prince qui d'ailleurs jetait à pleines mains les doublons pour arriver à sa grande pensée. Cette dernière intrigue éprouva plusieurs transformations. Dans l'origine, je l'ai dit déjà, le roi d'Espagne, se tenant au principe pur de l'élection, aurait voulu porter toutes les voix des États sur le prince Ernest d'Autriche auquel il aurait donné l'infante ; et par-là sa politique restreignait le centre de l'unité européenne dans sa famille. Cette combinaison n'ayant pu réussir, Philippe II avait un moment songé à l'élection du duc de Savoie, qui, époux d'une infante, préparait à l'Espagne la même sécurité ; enfin, échouant encore dans ce double projet, il se contentait de l'élection de l'infante, sous la condition d'épouser un prince français, et par condition secrète, le duc de Guise *.

* « On ne sauroit remédier à la fiction continue du prince de Béarn que par l'élection d'une royauté catholique, qui à l'instant puisse couper queue à ce venin. Sa Majesté, nonobstant qu'elle se voit destombée de vos bonnes graces, et que ne luy ayez donné aucun particulier contentement, préférant le service de Dieu à toute autre chose, dict et déclare : que moyennant que incontinent vous fassiez roy propriétaire de ceste couronne, et *in solidum*, comme l'on dict, la sérénissime infante sa fille Isabelle, et d'en-

Avant d'arriver à ce résultat, il y avait eu bien des aigreurs, bien des disputes entre les ambassadeurs espagnols et l'aîné de la famille de Lorraine. Dans une entrevue avec le duc de Mayenne, le duc de Feria, don Bernardino de Mendoça, Juan Baptista de Taxis et Ibarra, soutinrent tous quatre que le fait seul de l'hérésie enlevait tous droits à l'hérédité : les Bourbons étant hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Une fois les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et la couronne de France revient de droit à la fille du puissant roi catholique, nièce de vos derniers monarques; voulez-vous admettre le mode d'élection? l'infante sera élue, ne serait-ce que par reconnaissance; où en serait la France, où en seriez-vous sans les secours du roi d'Espagne notre maître?

tre les princes françois, y compris toute la maison de Lorraine, celuy que Sa Majesté voudra choisir, il sera tenu de la marier avec luy. Pour le regard des secours, il offre le mesme qu'il a faict par le passé. Par ceey Sa Majesté aura faict tout ce que humainement elle peut pour empescher la ruine en ce royaume et les inconvéniens qui en pourront survenir à toute la chrestienté. Et où l'expédient ne vous fust agréable, il s'en descharge devant Dieu et les hommes, et en laisse la coulpe à ceux qui en auront esté cause. Nous vous prions, Messieurs, qu'il vous plaise résoudre sur ce faict promptement, et nous en faire entendre vostre volonté. » — Proposition de l'envoyé espagnol Ibarra. Mss. Fontanieu, ann. 1593.

Le duc de Mayenne montrait de l'hésitation, retardant de tous ses moyens une réponse : « Croyez-vous, leur dit-il un jour, que les François presteront volontiers l'oreille à l'abolition de la loy salique? vous ne réussirez jamais. Il vous faudroit une armée nombreuse, des monceaux d'or; sans cela le seul soupçon de vos desseins rangera la plupart des députés du côté du roy de Navarre. Nous sçavons, reprit don Bernardino de Mendoça, que les Estats non-seulement accepteront l'infante; mais encore c'est eux qui la demanderont au roy son père; vous seul, M. de Mayenne, vous y opposez *. Au reste, ajouta-t-il, nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous. — Je ne vous redoute pas, répliqua le duc de Mayenne; sans mon concours, jamais personne ne réussira! — Vous vous trompez, s'écria le duc de Feria nous n'avons qu'à vous oster le commandement de l'armée, le donner au duc de Guise, et vous restez un personnage sans pouvoir aucun. — Mais avec un seul mot, répliqua vivement le duc de Mayenne, je vais vous faire expulser du royaume; je puis faire soulever la France contre vous. Je ne suis point icy soumis

* Le paquet côté B 82 aux archives de Simancas est composé en entier de gros mémoires écrits en français, en espagnol et en latin, pour établir les droits de l'infante Isabelle au trône de France.

à vos caprices; je n'ai aucune loy à recevoir de vous; votre manière d'agir est pour moy un moyen de m'esloigner de vous. »

Les ambassadeurs espagnols accusaient le duc de Mayenne de s'entendre avec le prince de Béarn, de recevoir de toutes mains, et de trahir la cause catholique qu'il fallait décidément confier au duc de Guise. *. Le duc de Mayenne flétrissait à son tour le duc de Feria et Taxis d'accusations de toute espèce; c'étaient des hommes vaniteux, à double face, intrigans de nature, capables de perdre la cause catholique. Les choses en vinrent à ce point que le duc de Mayenne jeta son gant de défi aux ambassadeurs espagnols **.

Ces différens étaient connus des bourgeois de Paris, qui commençaient à se fatiguer des vio-

* Nous voilà dominés dans Paris (*seno reados en Paris*) par ce duc de Mayenne réuni aux catholiques; il a même resserré ses liaisons avec les ennemis des catholiques; et enlevé à son neveu ses derniers amis au moyen de présens (*con dadivas*). Il a bien voulu nous faire entendre que tout cela lui venait de l'argent qu'il avait reçu de Vostre Majesté en août et septembre; mais il paraît certain qu'il a reçu jusqu'à 30,000 écus de la main et du consentement du prince de Béarn. Il le nie effrontément; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne manque pas d'argent (*la verdad es que no le falte dinero*). — Archives de Simancas, B 82.

** Je donnerai plus tard cette curieuse et chevaleresque correspondance.

lences de la guerre; les États ne résolvaient rien de positif, laissaient tout en suspens; où allait-on avec ces interminables disputes? La chevalerie royaliste dévastait la province; l'Espagne ne fournissait pas des forces suffisantes pour délivrer le territoire. Le tiers parti grandissait de toutes ces hésitations, de ce besoin de paix publique qui animait toutes les classes. D'ailleurs, le revenu municipal était épuisé, les chefs du peuple frappés par le coup d'État contre les Seize. Le cri de trève et de paix se faisait entendre parmi la bourgeoisie; Mayenne la protégeait hautement. Le duc de Feria écrivait à Philippe II : « Mayenne nous a représenté, à D. Diégo et à moi, qu'il convenoit de prolonger la trève de trois mois, en ajoutant une foule de prétextes à ses raisons. Il estoit forcé; disoit-il, d'envoyer à Rome et en Espagne pour savoir positivement la volonté de Sa Majesté et de Sa Saincteté quant à l'élection d'un roy et au mariage royal proposé; enfin, quant à sa gratification particulière, il m'a dict qu'il ne pouvoit se contenter de moins que ce qui est mentionné sur sa note *. « Dans un temps si court, a-t-il ajouté, que feront les forces que vous annoncez, en supposant qu'elles arrivent? — Un temps si court!... ai-je interrompu; mais ignorez-vous le temps de-

* *No pudiendo contentarse con menos de lo pedido en su papel.*

puis lequel vous leurrez Sa Majesté Catholique de l'assurance d'eslire un roy ? Oublicz-vous les despenses effrayantes que luy coustent et cette guerre et vos gratifications qui vous arrivent régulièrement de Flandre ? Avez-vous donc perdu la mémoire de ceste armée qui est descendue en Normandie au temps, au jour marqué, et qui pour cela a cousté le double *? »

Ce fut dans ces circonstances que les parlementaires crurent indispensable de prendre position et de relever la grande cour, dominée jusqu'alors par l'esprit de la ligue. Cette cour avait jalousie des États-Généraux ; pourquoi ne se prononcerait-on pas à l'encontre de leurs incertitudes ? n'était-ce pas au parlement à proclamer les principes ? On n'y avait pas songé plus tôt, parce que la force municipale dominait toutes les résistances ; mais cette force étant alors affaiblie, rien n'empêchait la magistrature de suivre sa ligne avec assurance. L'acte qui proclama la loi salique ne fut point une de ces mesures réfléchies que les corps politiques préparent d'avance ; elle arriva spontanément, comme elles se manifestent presque toujours dans les crises, lorsque l'opinion pousse les esprits réunis à un parti décisif. Alors il suffit à un homme

* *Tan grande exercito que para juntarlo al tiempo offrecido havia costado al doble.* — Archives de Simancas, cot. B 78[121].

de prendre la parole pour entraîner une majorité qui ne se fait pas, mais que les événemens ont faite toute seule. C'est ainsi qu'un corps politique le plus faible, le plus incertain, peut être conduit aux mesures les plus violentes et les plus prononcées. « Le 23e jour de juin 1593, M. de Marillac, lors conseiller en la cour de parlement, seconde chambre des enquestes, estant au bureau de ladicte chambre, représenta à ladicte compagnie que l'on traitoit en l'assemblée des Estats plusieurs choses de grande conséquence, qui sembloient obliger la compagnie d'ouvrir les yeux pour adviser à ce qu'il seroit bon de faire. Il représenta que l'on proposoit d'eslire un roy, et que le parlement s'y devoit opposer, déduisant cela plus au long; et enfin il conclut qu'il seroit à propos de desputer deux de chaque compagnie pour aller tous ensemble en la grande chambre deslibérer sur cela. Ce discours estonna la plus grande part de ceux de la compagnie, non qu'ils ne l'approuvassent grandement tous, mais une partie par crainte qui estoit grande, d'autant que le danger n'estoit pas moindre que de la vie, et partie par opinion que cela ne serviroit de rien. Ledict sieur de Marillac insistoit tousjours, disant qu'ils estoient obligés de faire quelque chose en une affaire si importante; qu'ils estoient officiers de la couronne, et qu'ils devoient au moins arrêter

quelque acte qui servist à la postérité pour tesmoigner qu'ils n'avoient point approuvé ce qui se faisoit par violence. Enfin on accorda de deputer quelqu'un avec luy, qui fut un des conseillers de la mesme chambre, M. de Soulfourt. La première chambre deputa MM. Fayes et Le Prestre. Le vendredy 25 juin, lendemain de la Sainct-Jean, les chambres furent assemblées; et comme l'on commençoit à deslibérer, arriva en la cour M. le président Vetus, envoyé par M. de Mayenne, qui pria de remettre l'assemblée à lundy, car le dimanche prochain il concluroit la trève. Et le lundy 28, le parlement s'assembla, et au lieu de parler de la trève, de laquelle seulement M. de Mayenne pensoit que l'on dust traiter, on s'arresta principalement sur la nomination d'un roy dont on parloit aux Estats. La cour manda les gens du roy qui, ayant entendu le subject de l'assemblée, prirent, par la bouche de M. Molé, faisant lors la charge de procureur général, leurs conclusions fort généreuses et convenables au subject : « Voyez les principes! magistrats très-ornés, s'écria Edouard Molé; je ne disputerai pas si le royaume de France appartient à Isabelle, à Claudia ou bien à Marguerite; mais je vous exhorterai à conserver intègre la loi salique, corroborée par la vétusté et par tant de siècles, Vous, hommes, choisissez un homme; saluez un roy et non une royne, et sauvez par vostre cou-

rage la France, depuis si long-temps affectée de tant de maladies *.» Et sur icelles, la cour des-

* Voici un fragment du discours d'Edouard Molé : « *Non facilè dijudicatur amor verus et fictus, nisi incidat aliquod ejusmodi tempus, ut quasi aurum igne, sic fidelis benivolentia insigni periculo perspici possit. Quod à legatis Hispaniæ actum est, id jamjam eorum, regisque catholici animum facilè probabit, credo. Id omne studium, operam, auxiliares copias, ingens auri pondus, et pollicitus est, et præstitit: idque non aliovorsum à se fieri, quàm ut et disciplina ecclesiastica, et respublica gallicana nullum detrimentum pateretur, pluribus litteris et mandatis credi imperavit. At nunc in regno decernendo filia sua rationem haberi postulat. Videte, principes, vosque viri ornatissimi, ut qui exteros toties à servitute liberastis, ope, consilio, juvistis, vobis adsitis ipsi, prudentiamque vestram, in rebus vestris, in vestrâ salute tuendâ ne desiderari sinatis. Cæterum, quod propositis non respondeo, in promptu causa est. Contra negantem principia non esse disputandum, jamdudum, in animum induxi meum. Itaque regnum Galliæ, an Isbellæ, an Claudiæ, liberis, an Margaritæ potius debeatur non disceptabo: sed vos adhortabor, ut legem salicam, tot annorum vetustate corroboratam, tot judiciis confirmatam servetis integram; vos viri, virum; regem, non reginam habete præ oculis, et Galliam innumeris vexatam morbis virtute vestrâ liberate brevi.* » — Bibliot. roy.; Mss. *Mémoires* de l'Estoile, cot. P. n° 30; supplément franç. 1425/3, fol. 130. — Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agit pas des Mémoires imprimés.

libérant, s'en ensuivit l'arrest qui fut rendu. Les opinions se portèrent non à remontrer, mais à casser tout ce qui se faisoit aux Estats contre la lôy salique et les loix fondamentales du royaume; et comme l'on vit le cours et consentement des opinions, quelqu'un interrompant, proposa qu'il estoit bon d'envoyer à l'heure mesme demander audience à M. de Mayenne, afin que l'arrest qui interviendroit pust estre exécuté auparavant que l'on sçust ce qu'il contenoit: ce qui fut approuvé, et à l'instant on envoya vers M. de Mayenne qui donna l'heure entre onze et douze pour ceste audience. Ainsi la deslibération fut parachevée et l'arrest conclu tel qu'il est publié, et M. le président Le Maistre, desputé pour l'aller faire entendre à M. de Mayenne avec quelques conseillers. Sur le point de partir, il vint un gentilhomme de la part dudict sieur de Mayenne, prier la compagnie de remettre l'audience à une heure après midy *. Cela

* « Pendant que mesdicts sieurs de la cour estoient assemblés, M. de Belin vint au Palais, du costé des buvettes, et demanda à parler à M. le président Le Maistre, et Damours, conseiller. Ils vinrent parler à luy auxdictes buvettes, et il leur dict que M. de Mayenne désiroit parler à eux après midy, ce qu'ils rapportèrent au corps de la compagnie, qui desputa encore M. de Fleury pour les accompagner. » — *Journal inédit d'un parlementaire*, du 17 mai au 6 novembre 1593.

estonna un peu la compagnie, craignant que l'on voulust esluder l'action; mais il fallut faire bonne mine : ainsi chascun se retira pour aller disner à la haste. Incontinent après, M. le président Le Maistre et vingt conseillers, entre lesquels estoit le sieur de Marillac, se rendirent au Palais, et de là partirent à pied, passant sur le quay des Augustins, pour aller trouver mondict sieur de Mayenne; et le trouvèrent accompagné de peu de personnes (entre lesquelles estoient M. l'archevesque de Lyon et M. de Rosne). M. le président Le Maistre, après avoir quelque peu discouru des droits de la couronne et de l'intérest de ce qui se traitoit, de l'ordre qui s'estoit passé au parlement, et que contenoit la résolution prise, il finit son discours en ces mots: « Et partant, Monsieur, la cour m'a donné charge de vous dire qu'elle a cassé et casse tout ce qui se faict et se fera cy-après en l'assemblée des Estats, contre la loi salique et les loix fondamentales du royaume. » M. de Mayenne se montra estonné de ce langage et de ceste manière de parler; il respondit peu de paroles, disant : « Vous vous fussiez bien passés de donner un arrest de si grande importance sans m'en communiquer. » Et aussitost la compagnie se retira. Et depuis, M. de Mayenne prit occasion de conférer avec le président Le Maistre et quelques conseillers; mais il ne put trouver ny accommode-

ment, ny les fléchir. Ledict sieur de Mayenne se résolut de casser cet arrest; il n'osa l'entreprendre *, le voyant appuyé de tant de gens de qualité, et sçachant la compagnie tellement affermie qu'ils avoient tous faict serment de perdre plustost la vie que de se despartir de leur arrest **. »

* « Le vendredy matin, 2 juillet, environ les sept heures, les deputés de la cour virent M. de Mayenne, qui leur dict qu'il estoit fort marry que l'arrest eust esté faict sans luy en communiquer mais que puisque c'en étoit, n'y ayant plus de remède, il les prioit de ne procéder plus en telle sorte. M. de Neuilly rapporta le tout à la cour; l'arrêt fut enregistré. » — *Journal d'un parlementaire*, du 17 mai au 6 novembre 1593.

** Mss. de Colbert, pièces originales in-fol. M. R. D. vol. cot. I, fol. 220. — Dans les registres du Parlement, le mercredi 30 juin 1593, on lit : « Le discours de M. Le Maistre achevé, le sieur duc de Mayenne nous respondit qu'un chascun avoit pu voir comme depuis le gouvernement de l'Estat par luy, il s'estoit employé à la manutention de la religion catholique : on pouvoit s'assurer de luy qu'il ne feroit rien contre la religion catholique ny contre l'Estat; il eust desiré que pour le rang qu'il tient en France et pour l'importance de la chose, la cour, auparavant que de donner son arrest, luy en eust faict parler. Pour ce qui regardoit l'establissement proposé de l'infante d'Espagne il feroit ce qu'il estimeroit à propos, mais qu'il pouvoit assurer la cour qu'il ne feroit rien au préjudice de sa conscience, pour l'interest de la religion, de son honneur et reputation, et de la profession qu'il faisoit d'estre bon François, et de ne souffrir une domination estrangère. »

Le texte de cet arrêt nous a été conservé; long-temps les vieux parlementaires le gardèrent dans les annales de leur famille, comme un titre d'honneur et de dévouement envers la royauté, qu'ils avaient pourtant contribué à proscrire. Dans les grandes crises, les individus s'attribuent toujours des résultats qui se sont faits tout seuls, par la marche naturelle des choses. L'arrêt fut le premier mouvement légal de l'opinion, et dans l'histoire des révolutions, même turbulentes, l'acte législatif qui les consacre est une force pour le présent et l'avenir, car il régularise le cri désordonné des masses : « Sur la remontrance cy-devant faicte, disait le parlement, par le procureur du roy, et la matière mise en deslibération, la cour, toutes les chambres assemblées, n'ayant comme elle n'a jamais eu autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine en l'Estat et couronne de France sous la protection d'un roy très-chrestien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que remontrances seront faictes cette après-disnée par M. le président Le Maistre, assisté d'un bon nombre de ladicte cour, à M. de Mayenne, lieutenant de l'Estat et couronne de France, en la présence des princes et grands officiers, estant de présent à Paris, à ce que aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers, que les lois

fondamentales de ce royaume soient gardées, et les arrêts donnés par ladicte cour pour la déclaration d'un roi catholique et françois soient exécutés ; et qu'il ait à employer l'auctorité qui luy est commise, pour empescher que, sous le prétexte de la religion, le throsne ne soit transféré en mains estrangères contre les lois du royaume, et pour venir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, dans l'extresme nécessité duquel il est rendu ; et néanmoins dès à présent a desclaré et desclare tous faicts accomplis et qui se feront cy-après pour l'establissement d'un prince ou princesse estrangère nul et de nul effect et valeur, comme faicts au préjudice de la loy salique et autres loys fondamentales du royaume de France *. »

Le parlement, qui avait si profondément secondé la ligue à l'origine, se trouvait ainsi engagé dans une voie de transaction ; il s'était associé au mouvement religieux et bourgeois ; il s'en retirait avec cette bourgeoisie mécontente. Par son arrêt le parti de l'Espagne était complétement écarté, car l'infante se trouvait sous le coup de deux incapacités : d'abord la loi salique ; puis sa qualité d'étrangère. Toute la question

* 28 juin 1593. — Arrêt donné en la cour de parlement de Paris ; Bibliothéque Royale, rec. de pièces in-8°. cot. 1591/26, pièce 7.

allait s'agiter entre la maison de Lorraine et celle de Bourbon. C'est ainsi du moins que l'interprétaient les parlementaires, car ils ne voulaient point rompre avec le duc de Mayenne, dont ils reconnaissaient et saluaient le titre de lieutenant-général du royaume. Il y avait bien une fraction du parlement d'intelligence avec Henri IV ; mais les deux autres étaient aussi dessinées ; la première pour le duc de Mayenne ; la seconde pour le cardinal de Bourbon, tête royale improvisée par le tiers parti. L'arrêt laissait toutes les prétentions en suspens.

Cette décision subite du parlement avait surpris les États-Généraux, s'avançant avec lenteur à leur but de temporiser avec les événemens, pour tirer de la crise une élection nationale. Quand ils virent que le parlement s'était si nettement prononcé, la plupart des députés réclamèrent une suspension des États, afin de seconder, par l'absence du pouvoir électif, le triomphe de l'hérédité, en faveur de Henri IV. Il y eut donc interruption de séances ; mais dans celle qui termina leurs travaux, voulant hautement rendre hommage à la puissance catholique, expression de la société, ils proclamèrent encore une fois le serment à la ligue, et la souveraineté du concile de Trente. « En ceste assemblée, M. le duc de Mayenne fit une belle et éloquente proposition, assura les Estats de la sincérité de ses intentions,

qui ne tendoient jamais à autre but qu'à l'advancement de l'honneur de Dieu et au salut de ce royaume. Il trouvoit bon, puisque, pour plusieurs grandes considérations, on ne pouvoit prendre si promptement une résolution des principales affaires, de licentier quelques deputés pour informer au vray les provinces de tout ce qui s'estoit passé, pourvu que le corps des Estats demeurast en son entier; il exhortoit à continuer tous en bonne union et concorde, si on vouloit voir réussir les communs desirs à quelque bon effect; et jugeoit très à propos de renouveller le serment qui avoit esté dressé, adjoustant le contentement qu'il recevoit de la résolution desdicts Estats sur la publication du sainct concile de Trente. Et, après avoir fini, commanda au secrétaire de faire la lecture à haute voix de la forme du serment : « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat royal et couronne de France, les princes, pairs et officiers de la couronne, et les deputés des provinces, faisant et représentant le corps des Estats-Généraux de France, assemblés à Paris pour adviser aux moyens de desfendre et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, et remettre ce royaume tant affligé en son ancienne dignité et splendeur, promettons et jurons de demeurer unis ensemble pour un si bon et sainct effect, et de ne consentir jamais, pour quelque accident et

péril qui puisse arriver, qu'aucune chose soit faicte à l'advantage de l'hérésie et au préjudice de nostre religion, pour la desfense de laquelle nous promettons aussi d'obéir aux saincts décrets et ordonnances de Nostre Sainct-Père et du Sainct-Siége, sans jamais nous en despartir *. »

« Pour remédier à toutes les misères et calamités introduictes en ce royaume par l'hérésie, nous ne trouvons remède plus présent et efficace qu'en l'observation du sainct concile universel de Trente, lequel a si saïnctement desterminé ce que les vrais catholiques doivent fermement croire, et resfuté si vertueusement toutes les erreurs que ce misérable siècle avait produictes, qu'on y recognoist une manifeste assistance de la grace du Sainct-Esprit : à ces causes disons, statuons et ordonnons que ledict sainct sacré concile universel de Trente sera reçu, publié et observé purement et simplement en tous lieux et endroicts de ce royaume, comme présentement en corps d'Estats-Généraux de France, nous le recevons et publions. Et pour ce, exhortons tous archevesques, évesques et prélats, enjoignons à tous autres ecclésiastiques d'observer et faire observer, chacun en ce qui dépend de soy, les décrets et constitutions dudict concile. Prions

* Serment prêté par les princes, seigneurs et députés. — Collection des États-Généraux, 1593.

toutes cours souveraines, et mandons à tous autres juges, tant ecclésiastiques que séculiers, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de le faire publier et garder en tout son contenu, selon sa forme et teneur, et sans restrictions ni modifications quelconques *. »

La conduite des États-Généraux, dont l'action était ainsi suspendue, ne doit pas être appréciée par le petit nombre d'actes émanés de cette assemblée des provinces. Les pouvoirs sont souvent utiles à une cause, moins par ce qu'ils font que par ce qu'ils empêchent de faire. On a jugé sévèrement les États de 1593, parce qu'ils ne conclurent rien; mais n'est-ce point à eux qu'on doit toutes les résistances passives aux intrigues qui se croisaient pour l'élection d'un roi ? Ils ne suivirent pas l'engouement général des populations ligueuses, voulant proclamer Ernest d'Autriche, le duc de Savoie et l'infante. Aux exigences impérieuses, ils opposèrent un système qui, en concédant quelque chose, aboutissait néanmoins à refuser le concours nécessaire à l'élection immédiate d'un souverain étranger. S'ils avaient brusquement repoussé les prétentions de l'Espagne, s'ils avaient heurté la puissante intervention du roi catholique, ils auraient déterminé une crise;

* Déclaration sur la publication du concile de Trente.— Collection des États-Généraux, 1593.

en temporisant, ils l'évitèrent. Peut-on oublier qu'on leur doit les conférences de Surène, la trève qui en fut la suite, le rapprochement des partis, l'utile fusion des opinions dans le besoin généralement senti de la paix publique ?

CHAPITRE XCV.

CARICATURES. — PAMPHLETS. — ÉCRITS POLITIQUES.

L'opinion publique. — Esprit des caricatures. — Contre le légat, le duc de Feria. — Le duc de Mayenne. — Madame de Montpensier. — Les Seize. — Satire Ménippée. — Tableau burlesque des États. — Des princes ligueurs. — Harangues moqueuses. — Placards pour Henri IV.

1593.

La conversion de Henri IV avançait grandement la question politique; mais les mouvemens qui décident de la destinée des empires ne se prononcent avec énergie qu'alors qu'ils sont se-

condés par l'opinion publique. Dans la durée des temps, il arrive des situations où la ruine d'un système est dans l'air. Quand ces temps éclatent, les gouvernemens ont beau redoubler d'habileté, chaque accident est un danger, chaque tête d'homme un obstacle; l'heure a sonné; tout marche à la destruction. Depuis que le duc de Mayenne, chef de la bourgeoisie avait frappé son coup d'État contre les chefs populaires des quartiers de Paris, il s'était fait un revirement d'opinion publique, surtout dans la petite bourgeoisie, si ligueuse il y avait seulement une année! On appelait la fin de la crise. Les disputes entre les prétendans à la couronne, ces hésitations des États, tout jetait du ridicule sur la marche du conseil de l'union et des chefs, qui ne savaient pas s'entendre eux-mêmes dans les périls de la cause catholique.

Les parlementaires, gens d'esprit et d'études, avaient très-bien saisi ce retour d'opinion publique. Le seizième siècle était l'époque de la caricature et des pamphlets : Luther, l'école allemande et génevoise, plus récemment l'école de Hollande et de Flandre, avaient popularisé ces jets d'une mordante colère qui allaient droit à l'intelligence des multitudes. On s'emparait des ridicules d'un homme ou d'une chose; puis on les jetait en pâture à la foule moqueuse. Il y avait dans cette population du seizième siècle un

besoin de farces, de folies, de mascarades burlesques, un mélange de religion et de débauche. On chantait les filles d'amour et les saintes confréries ; on retraçait des images vivantes pour inspirer les douleurs, la pitié ou le mépris. Jamais la caricature n'avait été plus spirituelle ; elle se manifeste dans toutes les émotions, les croyances de l'époque : c'est le diable qui souffle à d'Épernon les mauvais conseils contre les catholiques ; c'est le diable encore qui entraîne aux enfers huguenots et politiques. Les intentions, les rôles, les ridicules sont parfaitement reproduits, et prennent une couleur, une vie remarquables sous la main de l'artiste *. »

Les parlementaires s'emparèrent de cette arme puissante, dès qu'elle fut dans l'opinion et qu'elle leur fut favorable. Paris fut inondé de pamphlets, de caricatures et de saisissantes inspirations. On représentait le duc de Feria sous la forme d'une grosse poule, coiffée d'un énorme bonnet rouge avec plumet, portant sur le dos une longue *escouhette* (balais), et tenant entre ses pattes de devant une petite chouette (sans doute l'infante). Il est en conférence avec monseigneur le légat, beau coq à longues plumes, accoutré d'un camail rouge et armé d'une arbalète au bout de laquelle se

* *Voyez* le curieux recueil intitulé : La Ligue, 1593. — Bibliothèque royale, salle des imprimés.

trouve un petit poisson, pour représenter l'hameçon de saint Pierre, qui retirait beaux deniers plutôt que les âmes de l'abîme du purgatoire *.

« Le 1er août 1591, contre la muraille de la porte Sainct-Innocent par laquelle on entre aux halles, on trouva peinte une droslerie en laquelle le duc de Mayenne estoit représenté avec de grands cizeaux qu'on appelle des forces, qui estoient au-dessus de luy; après lesquels il suoit fort et travailloit pour les avoir; mais il n'y pouvoit atteindre. Et y avoit un escrit au-dessus en grosses lettres : *Je ne puis avoir mes forces* **.

» Au logis de Marc-Antoine, au faubourg Sainct-Germain-des-Prés, fut trouvée peinte contre une muraille une femme monstrant sa nature descouverte, et un grand mulet auprès, qui avec son grand kat vouloit monter dessus. A la teste de la femme y avoit escrit : Mme de Montpensier, et au dessus du mulet : monseigneur le Légat ***. » Quand Henri IV eut pris Chartres, les parlementaires racontaient, pour atténuer le crédit populaire des ligueurs, que le jour de mercredi-saint,

* *La Ligue*, 1593, in-fol. (recueil de caricatures.) Bibliot. royale, salle des imprimés.

** *La ligue*, 1593, in-fol., *ibid.*

*** *Ibid.*, *ibid.*

le prédicateur de la Sainte-Chapelle, à Paris, engagea son âme au diable devant toute l'assistance au cas que le Béarnais entrât dans Chartres, « pour ce, dict-il, qu'il a faict Dieu cocu et a couché avec nostre mère l'Église, l'appela chien, hérétique, fils de putain, athée et tyran * ; » et pourtant le Béarnais était entré dans Chartres. Ensuite, « on avoit trouvé un monstre marin et beste incognue**, laquelle nul homme peut cognoistre, tuée et recouvrée par grand labeur et combat en une rivière d'eau douce de six pieds de profondeur, pesant cinq cents livres, neuf pieds de long ; » et ce monstre quel était-il, si ce n'est la ligue ? « puis, un hareng de couleur rouge comme un brasier, jetant comme des flammes de son corps avec des caractères et certaines lettres marquées de l'un et l'autre costé du dos, fut pris à la pesche du hareng en mer. » Quel était-il encore, si ce n'est le symbole de cette association séditieuse soufflant le feu de discorde dans tout le peuple ?

Des vers et épigrammes, des huitains et dixains circulaient par les rues ; on affichait « que les seize *** avoient pris possession des piliers sis à

* *La Ligue*, 1593, in-fol., Bibl. royale, salle des imprimés.

** *Ibid., ibid.*

*** Les seize ont jà pris possession
Des seize piliers de Montfaucon.
Pourvu aussi qu'ils ne soient davantage ;

Montfaucon ; mais il n'y en avoit que seize ; si par hazard ils estoient davantage ! ce seroit bien dommage et le subject d'un grand différend. Mais, ô merveille ! le gibet n'étoit-il pas faict à deux estages ? et entre le haut et le bas, il pourroit en porter trente-deux ! Et vous, messieurs les Espagnols, ils sont beaux et blonds vos doublons ; demi-Maures que vous êtes ; faites-en chercher encore dans vos jaunes sablons ; ou bien retournez-vous-en, basanés, car Paris vous renvoie avec cent pieds de nez *. Ce n'est pas l'embarras, vous nous promettez grandement, et vous tenez peu vos promesses : pour vous découvrir il faut être fièrement retord ; vous êtes des pipeurs ; prenez

S'ainsi estoit, seroit grand dommage,
Et en danger d'un différend entre eux :
Non, non, le gibet est fait à deux estages ;
Il en tiendra, haut et bas, trente-deux.

Aux Espagnols, sur leurs doublons.

O qu'ils sont et beaux et blonds
Vos doublons !
Faictes-en chercher encore,
Demi-More
Parmi vos jaunes sablons ;
Ou bien vous en retournez,
Basanés ;
Paris, qui n'est vostre proie,
Vous renvoye
Avec cent pieds de nez.

bien gàrde à vous : quand le ciel cessera de nous envoyer la grêle, il vous écrasera; si vous nous avez faict entrecrever les yeux, nous vous balafrerons à vous tous le visage *. Braves docteurs de la ligue, par votre union folle, du manteau de la religion vous faites une cape à l'espagnole **. Et toi, prédicateur Boucher, flambeau de la guerre civile et porte-enseigne des méchans, si tu n'es évesque des villes, tu seras évesque des

* *Aux Espagnols.*

Espagnols, Espagnols, vous nous promettez fort,
Et ne nous tenez rien de toutes vos promesses:
Vous estes des matois, vous avez des finesses
Que pour les descouvrir il faut bien estre accort.
Vous avez de long-temps tous juré nostre mort;
Nous ne nous firons plus à toutes vos caresses:
Vous desirez nourrir parmi nous le discord,
Et pour nous animer vous louez nos prouesses....
Vous estes des pipeurs, prenez bien garde à vous;
Quand le ciel sera saoul de pleuvoir dessus nous,
Il versera sur vous sa gresle et son orage,
Et nous serons la gresle et l'orage des cieux:
Si vous nous avez faict entrecrever les yeux,
Nous vous écraserons à vous tous le visage.

** *Des docteurs de l'union.*

Les docteurs de feinte union
Pensent, par leur doctrine folle,
Du manteau de religion
Faire une cape à l'Espagnole.

champs *. Toi, avocat d'Orléans, si tu voulois te pendre, ce seroit bonne action : si tu veux sauver quelque chose de ton bien, jette-toi à l'eau ; tu gagneras ta corde **. Et que signifie cette double croix que portent messieurs les ligueurs ? C'est qu'en la ligue on crucifie Jésus encore une fois ***. Dieu nous garde de vous, ligueurs ! Car, sans croire à Dieu et à son fils, vous mangez les reliques et avalez le crucifix ****. Vous avez rasé et uni la

Au prêcheur Boucher.

Flambeau de la guerre civile,
Et porte-enseigne des meschans,
Si tu n'es évesque de ville,
Tu seras évesque des champs.

** *A l'avocat d'Orléans.*

Si pendre tu voulois, tu ne ferois que bien,
Puisqu'on ne peut avoir de toi miséricorde :
Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien,
Va te jeter à l'eau, tu gagneras ta corde.

*** *Sur les doubles croix de la ligue.*

Mais dictes-moi que signifie
Que les ligueurs ont double croix ?
C'est qu'en la ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

**** *D'où sont dits les zélés de l'union.*

Dieu garde messieurs les catholiques
Sans croire à Dieu ni à son fils,
Qui avez mangé les reliques
Et avalé le crucifix.

France, et voilà pourquoi on vous nomme l'union *; il faut que chacun trouve ce qui lui appartient : Paris a ses douze quarteniers; il y a à Montfaucon seize piliers, chacun a ainsi son bénéfice **. Il ne reste plus que douze des seize, car les quatre premiers ont été perchés comme ramiers ***. Vous faictes vœu, bons Parisiens, d'un navire d'argent à Notre-Dame; mais l'on ne s'acquitte d'un vœu que lorsqu'on est

On pense que c'est pour vos zèles
Que l'on vous nomme les zélés :
Mais vous avez ce nom des ailes
Parce que bien vous volez.

L'esprit malin qui vous manie
Sous couleur de religion,
La France a rasé et unie :
De là est dicte l'union.

** *Sur Montfaucon et les Seize.*

A chascun le sien, c'est justice;
A Paris seize quarteniers,
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chascun son bénéfice.

*** *Sur la penderie de quatre des Seize.*

Le pauvre Paris tant endure
Qu'impossible est que plus il dure;
Pensez-y bien, si vous voulez,
On y pend déjà les zélés.

De seize ils sont réduicts à douze,
Et faut que le reste se houze,
Pour après les quatre premiers
Estre perchés comme ramiers.

sur le rivage. Quel est l'insensé qui veut le payer estant au fort de la tempête * ? Deux se disputant la couronne ; ils en perdent l'appétit : l'un pour avoir trop grosse tête, l'autre pour avoir nez trop petit **.

Le plus mordant de ces pamphlets, fut celui qui est parvenu jusqu'à nous sous le titre de : *Satire Menippée* ou *de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris;* œuvre complète, collection plutôt qu'unité d'ouvrage, préparée par les parlementaires ***. « Vous ne sçavez pas les vertus du catholicon d'Espagne, sans doute ? Pendant qu'on faisoit les préparatifs et eschafauds au Louvre, et qu'on attendoit les despu-

Sur le vœu d'un navire d'argent fait à Notre-Dame-de-Lorette par le prevôt Marteau.

Faire aux saincts quelques vœux en péril de naufrage,
Et puis s'en acquitter quand on est au rivage,
C'est chose bien louable, et blasmer ne la veux :
Mais qui est l'insensé qui veut payer ses vœux
Estant encor en mer au fort de la tempeste?
Thevet ne vit jamais une si grosse beste.

De deux qui briguent la royauté.

Deux ont mis le royaume en queste,
Mais ils en perdront l'appétit;
L'un pour avoir trop grosse teste,
Et l'autre le nez trop petit.

*** On a souvent commenté la satire *Menippée;* la plus curieuse des éditions est celle de Ratisbonne, 1726, 3 vol. in-8°.

tés de toute part qui de mois en mois se rendoient à petit bruict, il y avoit en la cour dudict Louvre deux charlatans, l'un espagnol et l'autre lorrain, qu'il faisoit merveilleusement bon voir vanter leur drogue et jouer tout le long du jour. Le charlatan espagnol estoit fort plaisant ; à son eschafaud estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots : « Lettres du pouvoir de l'Espagnol et des effects miraculeux de sa drogue appelée *higuiero.* »

» Maintenant, servez d'espion au camp, aux tranchées, à la chambre du roy et en ses conseils, bien qu'on vous cognoisse pour tel, pourvu qu'ayez pris dès le matin un grain de *higuiero,* quiconque vous taxera sera estimé huguenot; soyez recognu pour pensionnaire d'Espagne, trahissez, désunissez les princes : pourvu qu'ayez un grain de catholicon en la bouche, on vous embrassera. N'ayez point de religion, moquez-vous à gogo des prestres et mangez de la chair en caresme en despit du pape, il ne vous faudra autre absolution qu'un peu de catholicon. Voulez-vous bientost estre cardinal ? frottez une corne de votre bonnet de *higuiero,* il deviendra rouge et serez faict cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde. Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau

devant luy, couvert d'une vieille serviette et dessus une tirelire d'un costé, et une boëte de l'autre, pleine aussi de catholicon dont toutefois il desbitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingrédient plus nécessaire qui est l'or. »

Cette curieuse publication donnait l'abrégé des états de Paris tiré des Mémoires de Mlle de Lalande, des secrètes confabulations d'elle et du petit Commolet. « Après la procession, où l'on vit maistre Pelletier, curé de Sainct-Jacques, habillé de violet, la couronne et la barbe faicte de frais, une brigantine sur le dos, avec l'espée et le poignard, une hallebarde sur l'espaule gauche, qui suoit et halctoit pour mettre chascun en rang, marchoient trois petits moinetons et novices, cinquante ou soixante religieux et six capucins ayant un morion en teste et au-dessus une plume de coq. Entré dans la salle des Estats, on admiroit l'arrangement et les peintures historiées des tapisseries; l'une d'elles contenoit le portraict fort bien tiré de son long de M. le lieutenant-général (Mayenne), habillé en Hercule *gallicus*, tenant en sa main des brides sans nombre, auxquelles estoient enchevestrées des veaux, aussi sans nombre. Au-dessus de sa teste comme en une nue, y avoit une nymphe qui avoit un escriteau portant ces mots : *Gardez-vous de faire le veau.* Et par la bouche dudict sieur lieutenant, en sortoit un autre où

estoient escrits ces mots : *Je le ferai.* Après que l'assemblée fut entrée bien avant dedans la grande salle, la place fut assignée à chascun. « M. le lieutenant de l'Estat et couronne de France, crioit un héraut, montez là-haut en ce throsne royal, en la place de vostre maistre ; M. le duc de Guise, mettez-vous tout le fin premier pour ce coup sans préjudice de vos droits avenirs ; Mme de Montpensier, mettez-vous sous vostre neveu : M. le primat de Lyon, laissez là vostre sœur et venez icy prendre votre rang. »

« Le bruit et la mauvaise odeur passés, M. le lieutenant commença à parler en ceste façon : « Messieurs, vous serez tous témoins que depuis que j'ay pris les armes pour la saincte ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation, que j'ay préféré de très-bon cœur mon intérest particulier à la cause de celuy qui sçaura bien se venger de ses ennemis. Par nostre bonne diligence nous avons faict que ce royaume, qui n'estoit qu'un voluptueux jardin, est devenu un grand et ample cimetière universel, plein de force belles croix peintes, bières, potences et gibets. Arrivé donc que je fus en ceste ville, après avoir envoyé guérir la ville d'Orléans de trop d'aise et interdire le commerce de Loire, j'en voulus faire autant en ceste ville. Et bien m'en prit, en quoi Mme ma mère, ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale m'assistèrent fort catholi-

quement; et n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'à soulager et descharger tous les desvots habitans de la pesanteur de leurs bourses. Messieurs, il n'est en la puissance d'aucun de pardonner à un hérétique relaps, et le pape mesme ne sauroit lui donner l'absolution, fust-ce à l'article de la mort; et si le pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luy-mesme par notre mère la Sorbonne, qui sçait plus le latin et boit plus catholiquement que le consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister par quels moyens nous empescherons la paix et rendrons la guerre immortelle en France. Tant qu'il y aura de ceste race Bourbonnienne, jamais ni moy ni les miens ne régnerons sans querelle; c'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourrai pour m'en desfaire. Pour le moins une chose me console, c'est que si les ennemis tiennent Sainct-Denis où les rois sont enterrés, nous en tenons les joyaux, reliques et ornemens royaux qui sont fricassés pour eux, par mon frère de Nemours qui a faict fondre la couronne. Messieurs, nous avons un ennemy qui ne dort pas et qui use plus de bottes que de souliers; vous y donnerez ordre, et vous garderez des escrouelles et de tomber du hautmal si vous pouvez. »

« Alors plusieurs entonnèrent : *ô crux ave, spes unica*, etc. Quelques-uns de l'assemblée le trou-

vèrent mauvais. Toutefois chascun chanta. Le bransle fini, le sort tomba à M. le cardinal de Pellevé, lequel se levant sur ses pieds comme une öie, fit de très-profondes révérences : « Messieurs, s'écria-t-il, je suis à vostre commandement, pourvu que, comme bons catholiques, vous vous soumettiez aux archi-catholiques princes lorrains et super-catholiques espagnols qui aiment tant la France et désirent tant le salut de vos âmes qu'ils en perdent la leur, dont c'est grand'pitié, et vous prie y adviser de bonne heure. Je vous servirai de père-confesseur et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne catholique et faire les Lorrains et Espagnols ses héritiers, comme je vous en prie tous en général et en particulier : vous assurant, après M. le légat, que vos âmes ne passeront point par le feu de purgatoire, estant assez purgées par les feux que nous avons allumés ès quatre coins et au milieu de ce royaume. Quant à l'eslection d'un roy, je donne ma voix au marquis des Chaussous; il n'est pas cognu; mais bon catholique, apostolique et romain, je le vous recommande et moy de mesme. — Parlons des nécessités et oppressions du clergé, ajouta M. l'évesque de Lyon qui a grande réputation d'éloquence; vous y adviserez, s'il vous plaist; pour mon regard, je mettrai peine que ma marmite ne soit renversée. Chascun advisera à se pourvoir si bon lui semble; et de ma part je

ne desire point la paix, que premièrement je ne sois cardinal, comme on m'a promis et comme je l'ai bien mérité. Courage, mes amis, exposez vos vies et ce qui vous reste de biens pour M. le lieutenant et pour ceux de sa maison; ce sont bons princes et bons catholiques et qui vous aiment tout plein. Demanderiez-vous un plus beau roy et plus gros et plus gras qu'il est? c'est, par sainct Jacques, une belle pièce de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le pèse. Quant à vous, MM. les ecclésiastiques, à la vérité j'y perds mon latin, et vois bien que si la guerre dure, il y aura beaucoup de pauvres prestres; aussi vostre salaire n'est pas en ce monde, mais en l'autre où une très-grande troupe attend ceux qui pastiront et mourront pour la saincte ligue. »

« Le sieur archevesque ayant fini avec grande esmotion de corps et de voix, il demanda permission tout bas à Mme de Montpensier de se retirer pour changer de chemise. MM. Rose, de Rieux, d'Avray firent des harangues merveilleuses, l'un sous son roquet et camail portatif, l'autre en se mettant la main à la gorge qui lui démangeait. En me retirant sur le soir, j'entendis qu'en la première session des Estats on avoit mis en deslibération de quel bois on se chaufferoit le caresme suivant, et sur quel pied l'union marcheroit. J'ai aussi sçu depuis que le résultat du conseil portoit qu'on feroit plusieurs caresmes en l'an; on y fit

aussi desfense de vendre des œufs de couleur après Pasques; fut aux femmes enjoinct de porter des hausse-plis sans craindre le habil des sages-femmes; on murmura aussi que les carrosses seroient censurés et les mulets bannis de Paris. Quelques-uns dirent que si le roy de Navarre se faisoit catholique, il falloit que M. le lieutenant-général se fist huguenot. Quant à l'élection d'un roy tout neuf, elle ne fut pas sans dispute; parce que les uns proposoient qu'il valoit mieux entrer en respublique comme les anciens Gaulois; les autres demandoient la démocratie anarchique; les autres l'oligarchie athénienne. Aucuns parlèrent d'un dictateur perpétuel; il y a quelque apparence qu'ils parleront d'avoir un roy. Voilà à peu près ce que j'ay pu apprendre et que je puis rapporter de ce qui se passa aux Estats de Paris. On dit que le primat de Lyon ne dort ni jour ni nuict pour esclore un escrit qui fera poser les armes à tout le monde. Nous verrons en peu de temps ce que sera. »

Il y avait de l'esprit dans ce pamphlet, des applications ingénieuses, des personnalités vives contre les hommes qui avaient présidé aux États : on se moquait de leurs lenteurs, des choix qu'ils avaient faits, de la politique qu'ils avaient suivie. Les parlementaires se gaussaient des ambassadeurs espagnols, du légat, de Mme de Montpensier, si profondément ligueuse, de M. de Mayenne,

grosse pièce de chair, de la maison de Lorraine avec ses ambitieuses temporisations; toutefois ce pamphlet ne donne des États qu'une peinture fausse et ridicule. Comme tout gouvernement qui ne pose pas des résultats saillans et prompts, la ligue s'était usée. Il n'y a rien qui tue un parti comme l'incertitude; les États n'avaient rien décidé, négociaient pour tout et sur tout; abandonnés de l'opinion extrême des catholiques, ils ne s'étaient pas complétement rattachés aux parlementaires, et c'est ce qui les perdit. Pourtant, je le répète, ils amenèrent le grand point de la réconciliation des opinions modérées; ils avaient préparé la fusion des catholiques des deux camps dans les conférences de Surène; ensuite la trêve qui précéda la paix. C'étaient des services; une assemblée qui représente réellement un pays, tend toujours au triomphe des principes, à l'ordre et à l'intérêt de la société.

A mesure que les difficultés s'accroissaient pour la ligue, le tiers-parti devenait plus hardi; c'est le mouvement naturel des opinions; et le 28 octobre 1593, il fit afficher par les rues de Paris une longue proclamation au profit de Henri IV qu'il appelait à la couronne: « Depuis la mort de Henri III jusques à la conversion de vostre roy, disoit-il, les armes des catholiques semblent aucunement justes; mais à présent qu'il a pris la religion de ses prédécesseurs, sans la-

quelle il luy estoit difficile, voire impossible de régner, est-il très-malaisé et plus impossible de l'en empescher, soit que le pape l'admette ou non. S'il le reçoit, qui le refusera ? s'il fait le contraire, qui peut s'opposer, persévérant en la religion catholique, à ce qu'il soit recognu et obéi et qu'il ne s'accroisse de jour en jour? Sera-ce le mariage de la fille d'Espagne ? il ne s'y faut pas attendre ; sera-ce le secours des estrangers ? il est trop pesant et pour eux et pour vous ; seront-ce les princes qu'on appelle catholiques? ils sont trop foibles et enveloppés ès filets de l'ambition et de l'avarice dont il n'est besoin vous faire long discours. En ceste part, mes bons amis, est le grand mal qui vous presse, et d'où il vous faut eschapper, s'il est possible. Je trouve un seul remède : vous vous dictes tous François et catholiques ; monstrez par effect que vous l'estes. Vostre ville est la capitale et l'exemple du royaume ; unissez-vous tous ensemble, et qu'il n'y ait plus de divisions ; quittez vos inimitiés publiques et particulières ; ostez de vos cœurs tout desir de vengeance ; cessez de vous injurier et surnommer ; secouez le joug insupportable de tant de petits princes ; qu'en pouvez-vous espérer? Recognoissez (comme je vous exhorte) celuy qui vous est donné de Dieu pour roy, et lequel auparavant vous avez confessé le pouvoir estre, embrassant vostre religion comme il a faict, en laquelle tant

de princes, seigneurs et peuple infini l'ont suivy, lesquels sçauront et pourront tousjours vous y maintenir et conserver. Et en ce faisant vous jouirez de la tranquillité qu'ont eue vos pères. Dieu vous en fasse la grace *. »

Alors on commençait à placarder en tous les carrefours les caricatures extravagantes de la ligue : une belle estampe coloriée représente sa pauvreté et ses lamentations. Une femme hideuse, toute déguenillée, est gisante au pied des murs de Paris ; derrière elle se trouve un diable tout vert, jouant sur le violon l'air : *Vous reviendrez en nos enfers.* Madame la Ligue s'écrie piteusement « qu'elle avoit voulu joindre des fleurs de lys à un sceptre estranger; Dieu avoit abattu son dessein : qu'alloit-elle faire chétive? où alloit-elle se retirer? estoit-ce sur l'espagnole rive ? elle n'avoit plus de palais ; son sceptre estoit le baston que portoient les gueux. Adieu, ô France, je t'ay trop affligée **. » Et l'on distribuait aussi le por-

* *La Ligue*, 1593, par l'Estoile, in-fol. Bibliot. royale (salle des imprimés).

** J'ai voulu (mais le ciel a ruiné mes menées)
Joindre les fleurs de lys à un sceptre estranger;
J'ay encontre leur roy les villes mutinées;
Enfin, enfin le Ciel, d'une force divine,
Quand plus je te tenois, t'a mise en liberté !

Que désormais ferois-je? où irois-je, chétive ?

trait de la ligue infernale, grande religieuse avec la teste couronnée de serpens, d'aspics et vipères, à double visage, deux griffes énormes au lieu de pieds : elle avoit les yeux sanglans, la cervelle creuse, la bouche écumante; elle avoit le cœur d'acier, le corps d'une diablesse, la langue de sorcière et l'habit d'une abbesse *. »

Pour les maux que j'ay faicts il me convient cacher.
Dois-je me retirer sur l'espagnole rive,
Ou dans quelque désert, ou sous quelque rocher?
Je n'ay plus de palais, je n'ay qu'un tas d'ordure
Où je gis languissante avec de vils habits :
Une escuelle de bois j'ay pour toute vaisselle;
J'ay pour sceptre un baston tel que portent les gueux.
Après tant de larcins et tant de pilleries,
Je me vois indigente et trespasser de faim;
Le huguenot de Dieu punit mes voleries.
Je m'en vais aux enfers; mais que je sois jugée,
Je vous feray sçavoir quel sera mon arrest.
Adieu, ô France, adieu, je t'ay trop affligée;
Je sçais que ma présence à bon droict te desplaist.

C'est le portraict d'une religieuse
Ayant les yeux sanglans et la cervelle creuse,
Deux faces en un corps, visant de tous costés
Pour mieux dissimuler ses grandes cruautés :
La ligue a de surplus les deux pieds griffonnés
Pour aller et venir vers les plus obtinés;
Elle a le cœur d'acier, le corps d'une diablesse,
La langue de sorcière, et l'habit d'une abbesse.

A-t-on besoin de dire l'impression profonde que faisaient de telles publications sur les esprits? Les parlementaires les multipliaient dans leurs réunions secrètes. Il n'était pas de magistrat, de savant politique qui ne polit son épigramme latine, ou qui ne lançât son dizain, sa larmoyante satire en ce bon vieux français qui plaisait tant à Pasquier. Quand un pouvoir s'affaiblit, qu'il perd de son ascendant moral et de sa puissance sur les esprits, tous les coups portent pour hâter sa ruine. La caricature moqueuse, le pamphlet léger ne peuvent atteindre une autorité d'énergie et de grandeur; c'est une piqûre à un colosse; mais dans les derniers jours d'un pouvoir débile, chaque coup est mortel; et la ligue en était là!

RÉSUME.

ÉPOQUE DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL ET CATHOLIQUE DE PARIS.

1588—1593.

Le gouvernement municipal et catholique de Paris eut cinq ans de durée, et je viens d'en suivre l'histoire pleine d'émotions et de vie. Au moment où finit cette partie du grand drame populaire des confréries et des halles, la restauration de Henri IV se prépare. On pourrait dire qu'elle est faite ; car un mouvement politique est accompli, lorsqu'il est dans l'opinion et que tous les bons esprits le désirent. A la fin de 1593, après la conversion du roi de Navarre, la ligue,

n'ayant plus de motif sérieux aux yeux des bourgeois, dut aller de décadence en décadence jusqu'à sa grande ruine. L'entrée de Henri IV à Paris fut un fait inévitable. La question n'était plus alors catholique, mais espagnole; le mouvement vaste et tout religieux qui s'opposait au triomphe du Béarnais s'était transformé en une intrigue, et l'intrigue tomba devant les intérêts de la société.

En examinant de près les différentes phases de la révolution populaire dont je viens de retracer tous les détails, on apercevra diverses nuances qui marquent sa durée. Après les barricades, toutes les classes de la population prennent part au mouvement. Un grand enthousiasme salue l'expulsion du roi, l'organisation d'un large système municipal. La bourgeoisie tout entière partage les sentimens des halles; l'Hôtel-de-Ville agit, gouverne, arme ses citoyens, défend ses remparts; les quarteniers convoquent le peuple qui remue les bonnes arquebuses, les longues couleuvrines au service de sa religion et de la cité.

Dans la seconde période, la bourgeoisie se fatigue; cette énergie d'un moment se calme devant les intérêts. Les bourgeois avaient fait une émeute; ils n'avaient pas voulu une révolution. Les parlementaires, associés d'abord au mouvement populaire, se placent en tête de cette opinion mixte. Ici commencent les démar-

ches du tiers parti, que les catholiques considèrent comme une trahison. De là, les mesures fortes et sanglantes des seize quarteniers, expression de la ferveur et du dévouement de la multitude : c'est la période démocratique de la ligue. Le peuple est maître de toute l'autorité ; il l'exerce avec ses violences. Il y a dès-lors des résistances énergiques, une guerre de courage et de fanatisme.

Le duc de Mayenne, qui s'était posé en tête du parti bourgeois et parlementaire, vient au secours de la classe moyenne; il prépare, avec l'appui de ses hommes d'armes, une sorte de contre-révolution au profit des esprits modérés, des classes de transaction, contre le peuple ardent. Plusieurs des seize quarteniers sont livrés au bourreau. Le conseil municipal choisit d'autres chefs; il passe lui-même sous l'empire des idées de modération. La ligue existe encore ; les villes restent unies par des liens puissans; mais le peuple est hors de question; il est gouverné et ne gouverne plus.

Les États-Généraux de 1593 viennent atténuer l'énergie du mouvement de la ligue. Les députés, fervens catholiques, arrivent avec le désir de mettre un terme aux tourmentes du beau royaume de France; s'ils n'ont aucune prédilection pour Henri de Navarre, ils n'ont pas de répugnances invincibles. Ils ne lui demandent plus qu'une

adhésion absolue aux lois générales et constitutives de la société, et Henri IV défère à ce vœu des députés, par son abjuration.

Le parti calviniste joue un rôle de fidélité et de dévouement sous la tente de son vieux chef le Béarnais. Il a désormais pour appui presque la moitié de l'Europe qui, adoptant ses opinions, défend sa cause. Les doctrines huguenotes trouvent peu de sympathies en France; le principe du *libre examen*, puissant levier de liberté et de civilisation, n'est point compris par ces confréries municipales, habituées à la vie toute matérielle et locale de la commune.

C'est toujours l'action d'un principe philosophique trop avancé, tourmentant l'existence actuelle des populations, leur croyance de vierges dorées, de légendes pieuses, de saintes histoires qui se liaient à leur berceau *, à la cathédrale de leur affection, à la cloche de leur Hôtel-de-Ville. Quand donc j'ai décrit avec quelque chaleur cette résistance de la société catholique, je n'ai point, vieux ligueur, saisi l'arquebuse pour la défendre contre la marche de la réforme, grand fait du seizième siècle; j'ai seulement cherché à rendre, dans sa bruyante et douloureuse énergie, cette ligue des villes ca-

* Je ferai l'histoire des doctrines catholique et réformatrice dans le 8e et dernier volume.

tholiques, protégeant leur liberté et leur croyance, comme les vieux Romains défendaient l'autel de la patrie, leurs fêtes riantes, leurs libations d'encens, de vins et de fleurs, contre l'austère prédication chrétienne, qui remuait le cirque, les temples, le Capitole et les divinités brillantes de l'Olympe.

La ligue, dans ses derniers jours, perdit de sa grandeur primitive ; les hommes qui la dominèrent firent de la petitesse avec la force populaire, et ce n'est point ainsi que voulaient la conduire ou la combattre les deux hautes têtes du système catholique et huguenot, Philippe II et Élisabeth. La ligue était pour le roi d'Espagne le principe de toute une politique universelle. La France s'abaissant sous la domination de Philippe et d'un sceptre de famille, les Pays-Bas et la Hollande se replaçaient d'eux-mêmes sous la couronne espagnole ; les flottes du grand roi ceignaient Londres de leurs myriades de voiles, et soulevaient les fermens catholiques en Angleterre et en Écosse. Élisabeth connaissait toute la portée de cette vaste conception de Philippe II ; elle préparait partout des obstacles, et les alliances de la *pauvre vieille,* comme elle le répète dans ses dépêches, tendaient à opérer le morcellement de la monarchie espagnole par la triple ligne des Pyrénées, de la France et de l'Italie. A cette fin elle se servait du principe huguenot.

Henri IV, l'expression de l'indifférentisme religieux, se posa comme une transaction entre ces deux systèmes; il n'abandonna point, par son abjuration, l'alliance anglaise, pas plus que ses amitiés pour sa brave chevalerie huguenote. Dans la paix de Vervins, il ménagea tout à la fois l'Angleterre et l'Espagne. Henri est en politique ce qu'il fut en matière religieuse, indifférent pour les personnes, oublieux des services, se plaçant entre les systèmes pour s'en créer un à lui seul, dans ses intérêts personnels et dans ceux de la couronne qu'il posait sur sa tête.

L'activité de Philippe II fut déjouée dans toute cette affaire de la ligue, parce qu'il ne sut rien faire d'une manière décisive, parce que ses agens étaient plutôt hommes à petite habileté, à intrigues de personnes qu'à grand mouvement d'opinions et de choses. Ils agirent avec trop de turbulence, se croisant les uns les autres, mécontentant les princes, dépensant des monceaux de doublons que l'insatiable avidité des hauts vassaux de France dévorait sans résultats pour la question agitée entre les deux croyances.

Ce qui manque surtout dans cette révolution, comme dans la plupart des mouvemens populaires, c'est un caractère d'homme fortement trempé qui s'empare de l'énergie des masses pour créer quelque grande chose. Prenez un à un

tous ces princes de Lorraine; courageux de cœur, tout multitude de sentimens, ils s'arrêtent au moment d'agir, quand il s'agit de jeter la couronne sur leur large front. Le duc de Mayenne, haut posé, est sans décision; épais de corps et d'esprit, usant aux batailles toutes ses forces morales, il n'est plus rien qu'un esprit mitoyen au milieu de deux partis, mécontentant l'un et l'autre, sans se prononcer pour Henri IV, seule ressource qui restait à l'opinion bourgeoise et modérée. Le légat offre cette volonté de fer que rien n'arrête, parce qu'elle était le résultat d'une mission de conscience, conviction profonde et religieuse de la haute destinée du catholicisme. Qu'importaient les obstacles, les malheurs des batailles, le triomphe passager des huguenots devant la pensée éternelle? Le Béarnais est l'homme supérieur, parce qu'il est véritablement dans son rôle; il ménage tout, fait des concessions sur tout, et reste maître d'un terrain que personne ne sait défendre. Il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, la reconnaissance haute et formelle de Henri IV : elle s'opéra par le mouvement naturel des choses; elle était accomplie six mois avant l'entrée à Paris de la brave gentilhommerie, victorieuse sous la cornette blanche!

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LXXXIV.

(Pages 1 à 46.)

DÉVELOPPEMENT DU TIERS PARTI NÉGOCIATEUR. — SIÉGE DE PARIS.

1590.

Le tiers parti politique et négociateur à Paris. — Dans le camp de Henri IV. — Mort de Charles X. — Le duc de Mayenne. — Attaque contre le tiers parti. — Sorbonne. — Parlemens. — Siége de Paris. — Ménagemens de Henri de Navarre. — Conférence de Noisy. — Marche du duc de Parme. — Levée du blocus de Paris.

CHAPITRE LXXXV.

(Pages 47 à 87.)

MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET ULTRA-MUNICIPAL. —LE TIERS PARTI REPREND SON ASCENDANT.

1590 — 1591.

Mesures des seize quarteniers. — Commission des dix. — Violences contre le tiers parti. — Confiscation. — Proscription. — Pendaison dans le parlement. — Domination municipale. — Arrivée du duc de Mayenne. — Répression. — Triomphe de la riche bourgeoisie.

CHAPITRE LXXXVI.

(Pages 88 à 109.)

VACANCE DU TRONE APRÈS LA MORT DE CHARLES X. — PRÉTENTIONS CONFUSES DES PARTIS.

1591.

Parti espagnol pour l'infante. — Parti de la maison de Lorraine. — L'enfant de Guise. — Le duc de Mayenne. — Tiers-parti pour Henri de Navarre. — Pamphlets pour la loi salique. — Réunion de Reims. — Négociation de Jeanin à Madrid. — Question des subsides. — Condition de l'élection.

CHAPITRE LXXXVII.

(Pages 110 à 143.)

MOUVEMENS DE LA LIGUE EN PROVINCE. — SIÉGE DE ROUEN. — OPÉRATIONS DU DUC DE PARME.

1590 — 1592.

La ligue dans la Bretagne. — Le duc de Mercœur. — La ligue dans le Languedoc. — Le duc de Joyeuse. — La ligue dans le Lyonnais et la Bourgogne. — Le duc de Nemours. — Provence. — Le duc de Savoie. — La Normandie. — Rouen. — Siége par Henri IV. — Actes des Rouennais. — Le duc de Parme les délivre. — Reconnaissance populaire.

CHAPITRE LXXXVIII.

(Pages 144 à 161.)

RELATIONS DIPLOMATIQUES. — MOUVEMENS MILITAIRES DU CAMP DE HENRI IV.

1588 — 1592.

Élisabeth d'Angleterre. — Réaction contre les catholiques. — Expédition contre Philippe II. — Le comte d'Essex. — La flotte de Dracke en Espagne. — Don Antonio de Portugal. — Pays-Bas. — Suède. — Danemarck. — Le sultan. — Suisse. — Hollande. — Allemagne. — Bulletin officiel de l'armée de Henri de Navarre. — Combat de Beaumont en Lorraine; de Villemur en Languedoc.

CHAPITRE LXXXIX

(Pages 162 à 185.)

DÉMARCHE DE L'ESPAGNE POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.

1592.

États de Reims. — Sans résultats. — L'Espagne presse pour la convocation des États réguliers. — Mouvement de troupes. — Garnison espagnole et napolitaine à Paris. — Correspondance de Philippe II pour dominer les États. — Arrivée des députés. — Corruptions.

CHAPITRE XC.

(Pages 186 à 214.)

PREMIÈRE ÉPOQUE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1593.

JANVIER 1593.

Composition des États. — Suspension de l'union. — Souveraineté reconnue par tous les partis. — Première question. — Quel sera le roi de France?

CHAPITRE XCI.

(Pages 213 à 233.)

NOUVELLES INTRIGUES POUR L'ÉLECTION D'UN ROI. — DÉPÊCHES DES AMBASSADEURS.

1593.

Dépêches d'Ibarra à Philippe II. — Le duc de Mayenne à l'ambassadeur à Rome. — Instruction. — Dépêche du duc de Feria. — De l'envoyé de Savoie. — Portrait des personnages en scène. — Le duc de Mayenne et les ambassadeurs espagnols. — Décision sur l'infante. — Traité avec le duc de Mayenne.

CHAPITRE XCII.

(Pages 234 à 259.)

SECONDE ÉPOQUE DES ÉTATS. — RAPPROCHEMENT DES DEUX OPINIONS MODÉRÉE ET CATHOLIQUE. — CONFÉRENCES DE SURÈNE.

1593.

Situation du tiers parti. — Offres des royalistes. — Indiction des conférences. — Séances à Surène. — Trêve. — Le roi sera-t-il catholique? — Résultat des conférences. — Pamphlets contre les arrangemens. — Correspondance du duc de Feria et d'Ibarra sur les députés à Surène.

CHAPITRE XCIII.

(Pages 260 à 306.)

MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. — CONVERSION DE HENRI IV.

1593.

Plaintes des ministres calvinistes sur la conduite de Henri IV. — Lettres du ministre Spina. — De Duplessis-Mornay. — Requête des calvinistes. — Les pauvres Albigeois. — Préparatifs de la conversion. — Engagement envers les calvinistes. — Motifs de la conversion. — Procès-verbal à Saint-Denis. — Acte d'abjuration. — Profession de foi. — Lettre au pape. — Explication diplomatique sur l'abjuration adressée à Élisabeth ; sa réponse. — Protestation du légat.

CHAPITRE XCIV.

(Pages 307 à 330.)

TROISIÈME ÉPOQUE DES ÉTATS. — SITUATION DE PARIS. — PRÉTENDANS A LA COURONNE DE FRANCE. — TRIOMPHE DE LA LOI SALIQUE.

1593.

Le peuple de Paris. — Résultat de la trêve. — Actes de la municipalité. — Tergiversations des États. — Intrigues. — Action du parlement. — Proclamation de la loi salique. — Suspension des États. — Adoption du concile de Trente.

CHAPITRE XCV.

(Pages 331 à 352.)

CA[illegible]TURES. — PAMPHLETS. — ÉCRITS POLITIQUES.

1593.

L'opinion publique. — Esprit des caricatures. — Contre le légat, le duc de Feria. — Le duc de Mayenne. — Madame de Montpensier. — Les Seize. — Satire Menippée. — Tableau burlesque des États. — Des princes ligueurs. — Harangues moqueuses. — Placards pour Henri IV.

RÉSUMÉ.

(Pages 353 à 359.)

ÉPOQUE DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL ET CATHOLIQUE DE PARIS.

1588—1593.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

00037757

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016